

SICAV de droit français

**EDMOND DE
ROTHSCHILD SICAV**

SICAV à 17 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

Société de gestion : Edmond De Rothschild Asset Management (France)

Dépositaire : Edmond De Rothschild (France)

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

Composition du conseil d'administration	9
Rapport de gestion du conseil d'administration a l'assemblée Générale ordinaire	10
1. Certification du Commissaire aux Comptes	20
2. Comptes consolidés Edmond de Rothschild SICAV	25

EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT

3. Caractéristiques de l'OPC	36
4. Changements intéressant l'OPC	46
5. Rapport de gestion	47
6. Informations réglementaires	50
7. Comptes de l'exercice	56
8. Annexe (s)	88
Information SFDR	89

EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY

9. Caractéristiques de l'OPC	102
10. Changements intéressant l'OPC	109
11. Rapport de gestion	110
12. Informations réglementaires	112
13. Comptes de l'exercice	118
14. Annexe (s)	152
Information SFDR	153

EdR SICAV - FINANCIAL BONDS

15.	Caractéristiques de l'OPC	167
16.	Changements intéressant l'OPC	178
17.	Rapport de gestion	179
18.	Informations réglementaires	182
19.	Comptes de l'exercice	188
20.	Annexe (s)	240
	Information SFDR	241

EdR SICAV - TRICOLORE CONVICTIONS

21.	Caractéristiques de l'OPC	259
22.	Changements intéressant l'OPC	266
23.	Rapport de gestion	267
24.	Informations réglementaires	270
25.	Comptes de l'exercice	276
26.	Annexe (s)	305
	Information SFDR	306

EdR SICAV - EQUITY EURO SOLVE

27.	Caractéristiques de l'OPC	319
28.	Changements intéressant l'OPC	328
29.	Rapport de gestion	329
30.	Informations réglementaires	331
31.	Comptes de l'exercice	337
32.	Annexe (s)	375
	Information SFDR	376

EdR SICAV - START

33.	Caractéristiques de l'OPC	390
34.	Changements intéressant l'OPC	399
35.	Rapport de gestion	400
36.	Informations réglementaires	402
37.	Comptes de l'exercice	408
38.	Annexe (s)	445
	Information SFDR	446

EdR SICAV - EUROPE MIDCAPS

39.	Caractéristiques de l'OPC	461
40.	Changements intéressant l'OPC	468
41.	Rapport de gestion	469
42.	Informations réglementaires	472
43.	Comptes de l'exercice	478
44.	Annexe (s)	506
	Information SFDR	507

EdR SICAV - EQUITY US SOLVE

45.	Caractéristiques de l'OPC	521
46.	Changements intéressant l'OPC	530
47.	Rapport de gestion	531
48.	Informations réglementaires	533
49.	Comptes de l'exercice	539
50.	Annexe (s)	571
	Information SFDR	572

EdR SICAV - GLOBAL OPPORTUNITIES

51.	Caractéristiques de l'OPC	585
52.	Changements intéressant l'OPC	592
53.	Rapport de gestion	593
54.	Informations réglementaires	595
55.	Comptes de l'exercice	601

EdR SICAV - SHORT DURATION CREDIT

56.	Caractéristiques de l'OPC	639
57.	Changements intéressant l'OPC	650
58.	Rapport de gestion	651
59.	Informations réglementaires	654
60.	Comptes de l'exercice	660
61.	Annexe (s)	698
	Information SFDR	699

EdR SICAV - TECH IMPACT

62.	Caractéristiques de l'OPC	713
63.	Changements intéressant l'OPC	722
64.	Rapport de gestion	723
65.	Informations réglementaires	726
66.	Comptes de l'exercice	732
67.	Annexe (s)	759
	Information SFDR	760

EdR SICAV - GREEN NEW DEAL

68.	Caractéristiques de l'OPC	773
69.	Changements intéressant l'OPC	782
70.	Rapport de gestion	783
71.	Informations réglementaires	786
72.	Comptes de l'exercice	792
73.	Annexe (s)	827
	Information SFDR	828

EdR SICAV - CORPORATE HYBRID BONDS

74.	Caractéristiques de l'OPC	843
75.	Changements intéressant l'OPC	854
76.	Rapport de gestion	855
77.	Informations réglementaires	858
78.	Comptes de l'exercice	864
79.	Annexe (s)	902
	Information SFDR	903

EdR SICAV - MILLESIMA WORLD 2028

80.	Caractéristiques de l'OPC	917
81.	Changements intéressant l'OPC	927
82.	Rapport de gestion	928
83.	Informations réglementaires	929
84.	Comptes de l'exercice	937
85.	Annexe (s)	988
	Information SFDR	989

EdR SICAV - EUROPEAN SMALLER COMPANIES

86.	Caractéristiques de l'OPC	1006
87.	Changements intéressant l'OPC	1014
88.	Rapport de gestion	1015
89.	Informations réglementaires	1018
90.	Comptes de l'exercice	1024
91.	Annexe (s)	1053
	Information SFDR	1054

EdR SICAV - EUROPEAN IMPROVERS

92.	Caractéristiques de l'OPC	1066
93.	Changements intéressant l'OPC	1074
94.	Rapport de gestion	1075
95.	Informations réglementaires	1077
96.	Comptes de l'exercice	1083
97.	Annexe (s)	1104
	Information SFDR	1105

EdR SICAV - MILLESIMA SELECT 2028

98.	Caractéristiques de l'OPC	1116
99.	Changements intéressant l'OPC	1125
100.	Rapport de gestion	1126
101.	Informations réglementaires	1129
102.	Comptes de l'exercice	1135
103.	Annexe (s)	1159
	Information SFDR	1160

Textes de résolutions ordinaires **1172**

Textes des résolutions extraordinaires **1189**

Loi Energie Climat (LEC) - EdR SICAV - Financial Bonds
(Non applicable)

Loi Energie Climat (LEC) - EdR SICAV - Tricolore Convictions
(Non applicable)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Flavien DUVAL

Directeur Général

Monsieur Bertrand MONTAUZE

Administrateurs

Monsieur Flavien DUVAL

Monsieur Christophe CASPAR

Monsieur Bertrand MONTAUZE

Monsieur Raphaël BELLAICHE

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en vue de vous présenter le rapport de gestion de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV et soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 29 septembre 2023.

Edmond de Rothschild SICAV est une SICAV à compartiments de droit français, constituée sous la forme de sociétés anonymes, conforme aux dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes (Livre II - Titre II - Chapitre V), du code monétaire et financier (Livre II – Titre I – Chapitre IV- section I – sous-section I).

Nous vous rappelons qu'Edmond de Rothschild SICAV a été agréée par l'Autorité des marchés financiers le 07 décembre 2018.

La SICAV a été constituée le 12 février 2019.

Les compartiments ci-dessous ont été constitués par fusion-absorption de FCP :

EdR SICAV – Euro Sustainable Credit a été constitué le 12/02/2019 par absorption du FCP EdR Euro Sustainable Credit ;

EdR SICAV – Euro Sustainable Growth a été constitué le 12/02/2019 par absorption du FCP EdR Euro Sustainable Growth ;

EdR SICAV – Financial Bonds a été constitué le 12/02/2019 par absorption du FCP EdR Financial Bonds ;

EdR SICAV – Tricolore Rendement a été constitué le 08/03/2019 par absorption du FCP EdR Tricolore Rendement ;

EdR SICAV – Equity Europe Solve a été constitué le 08/03/2019 par absorption du FCP EdR Equity Europe Solve ;

EdR SICAV – Start a été constitué le 21/03/2019 par fusion-absorption du FCP EdR Start ;

EdR SICAV – Europe Midcaps a été constitué le 21/03/2019 par fusion-absorption du FCP EdR Europe Midcaps ;

EdR SICAV - Global Opportunities a été constitué le 12/09/2019 par fusion-scission du FCP CA EdRAM Opportunités.

Ces opérations de fusion-absorption ont bénéficié de la procédure FROG (French Routes and Opportunities Garden). Cette procédure mise en place par l'Autorité des marchés financiers offre la possibilité de conserver l'historique des performances passées et les codes ISIN du FCP absorbé.

Les informations contenues dans ce rapport annuel couvrent la période allant du 01/10/2022 au 29/09/2023. Les performances des compartiments figurent au sein des documents d'information clé (DIC).

A la date de clôture de l'exercice 2023, la SICAV dispose de dix-sept compartiments.

I. Informations concernant les mandataires sociaux

➤ Modifications intervenues au cours de l'exercice 2022/2023 :

Néant.

➤ Liste des mandats sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice 2022/2023.

- Monsieur Christophe CASPAR :
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV ;
 - Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ;
 - Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild Asset Management (UK) ;
 - Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild UK ;
 - Administrateur au sein Membre du COMEX d'Edmond de Rothschild (Suisse) ;
 - Membre du Comité stratégique d'Edmond de Rothschild Private Equity S.A. ;
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

- Monsieur Raphaël BELLAÏCHE :
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV ;
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild Fund II ;
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SICAV VisionFund,
 - Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SICAV EdR BE SICAV.

- Monsieur Flavien DUVAL :
 - Président du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV ;
 - Membre du Directoire de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ;
 - Membre du Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ;
 - Membre du Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Asset Management (UK) ;
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild Fund ;
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild Prifund ;
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild Fund II ;
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Solutions Opportunities S.A ;
 - Membre du conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild PE France ;
 - Membre du conseil d'administration de Bridge S.C.A. SICAV-SIF ;
 - Représentant permanent d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) administrateur du GIF.

- Monsieur Bertrand MONTAUZE :
 - Administrateur et Directeur Général au sein du Conseil d'Administration de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV

➤ Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Jetons de présence : Néant.

Salaire du Président : Néant.

II. Affectations des résultats

Au niveau consolidé, le compte de résultat fait apparaître des produits sur opérations financières de 152 886 858,77 € au titre de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

Après déduction des 956 382,55 € prélevés au titre des charges sur opérations financières et des 51 699 059,93 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de la SICAV ressort à 100 231 416,29 €.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de 1 734 152,10 €, le résultat de l'exercice ressort à 101 965 568,39 € qui est la somme des résultats de chaque Compartiment.

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus-values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT	B EUR	FR0010789313	Investie	Distribution	1,30 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-4,77 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	B EUR	FR0011289966	Investie	Distribution	3,89 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-2,36 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	B USD H	FR0012494300	désinvestie depuis le 29/09/2022	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	CRD EUR	FR0013409067	Investie	Distribution	3,27 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,83 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	J GBP H	FR0013350824	Investie	Distribution	3,72 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,49 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	OC EUR	FR0013292463	Investie	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	3,75 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,79 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	J USD H	FR0013350808	Investie	Distribution	3,32 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-5,75 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	O EUR	FR001400L6V3	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - FINANCIAL BONDS	J EUR	FR0013174695	Investie	Distribution	3,38 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,86 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY	O EUR	FR0013444049	Investie	Distribution	2,27 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	2,30 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY	J EUR	FR0013444031	Investie	Distribution	2,01 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	1,88 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY	B EUR	FR0013400074	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY	CRD EUR	FR0013417516	Investie	Distribution	1,90 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	2,35 €	capitalisation totale	08/01/2024

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EDR SICAV - START	J EUR	FR0013295888	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE	B EUR	FR0013219276	Investie	Distribution	1,51 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-0,63 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE	O EUR	FR0013222882	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE	KD EUR	FR0013131885	désinvestie depuis le 28/11/2022	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	B CHF H	FR0013404316	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	B EUR H	FR0013404324	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	B USD	FR0013404332	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	CRD EUR H	FR0013404365	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	CRD USD	FR0013404373	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	J CHF H	FR0013404415	non investie	Distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	J EUR H	FR0013404456	Investie	Distribution	1,03\$	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	11,18\$	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - EQUITY US SOLVE	J USD	FR0013404423	Investie	Distribution	1,14\$	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	8,73\$	capitalisation totale	08/01/2024

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus-values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EdR SICAV - TECH IMPACT	B EUR	FR0013488251	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - TECH IMPACT	CRD EUR	FR0013488277	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - TECH IMPACT	J USD	FR0050000712	désinvestie depuis le 10/02/2023	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - TECH IMPACT	J EUR	FR0013519949	Investie	distribution	-0,28 €	capitalisation totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	3,67 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	B EUR	FR0013428968	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	B USD	FR0013428976	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	CRD EUR	FR0013429008	Investie	distribution	-0,02 €	capitalisation totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,68 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	J CHF	FR0013429065	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	J USD	FR0013429099	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	J EUR	FR0013429081	Investie	distribution	0,07 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,50 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	B CHF	FR0013428950	désinvestie depuis le 08/03/2023	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	KD EUR	FR0013429115	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - GREEN NEW DEAL	CRD USD	FR0013429016	désinvestie depuis le 27/05/2022	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus-values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EdR SICAV - Short Duration Credit	B CHF H	FR0013460946	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	B EUR	FR0013460961	Investie	distribution	1,62 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-1,02 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Short Duration Credit	B USD H	FR0013460979	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	CRD EUR	FR0013461027	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	CRD USD H	FR0013461555	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	J CHF H	FR0013461597	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	J EUR	FR0013461605	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	J USD H	FR0013461613	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Short Duration Credit	O EUR	FR0013488202	Investie	distribution	209,51 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-105,28 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Global Opportunities	B EUR	FR0013464260	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Global Opportunities	CRD EUR	FR0013464237	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Global Opportunities	J EUR	FR0013429289	Investie	distribution	0,70 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-0,05 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR	B EUR	FR0010588350	Investie	distribution	1,71 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	5,15 €	capitalisation totale	08/01/2024

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EdR SICAV - Millesima World 2028	B EUR	FR0014008W55	Investie	distribution	2,17 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	0,55 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	CRD EUR	FR0014008W89	Investie	distribution	2,70 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	0,56 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	CRD USD H	FR0014008W97	Investie	distribution	2,66 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-4,08 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	J EUR	FR0014008WD5	Investie	distribution	2,73 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	0,52 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	J CHF H	FR0014008WE3	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Millesima World 2028	J USD H	FR0014008WF0	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EdR SICAV - Millesima World 2028	PWMD EUR	FR0014008WK0	Investie	distribution	25,80 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	5,60 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	B USD H	FR001400DLU8	Investie	distribution	0,93 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	2,36 €	capitalisation totale	08/01/2024
EdR SICAV - Millesima World 2028	PWMD USD H	FR0014008WL8	Investie	distribution	21,56 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-43,04 €	capitalisation totale	08/01/2024

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus-values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	CRD EUR	FR0014005955	Investie	distribution	1,59 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-4,30 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	J EUR	FR0014005914	Investie	distribution	1,72 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-4,10 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	J USD H	FR00140079Y5	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	B USD (H)	FR001400DLX 2	Investie	distribution	0,15 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	2,61 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	OC EUR	FR00140058X1	non investie	Capitalisation et/ou Distribution et/ou report	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	B EUR	FR0014005989	Investie	distribution	1,23 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-4,09 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - European Improvers	B EUR	FR001400FUN 9	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Improvers	B USD	FR001400FUM 1	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Improvers	CRD EUR	FR001400FUO 7	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Improvers	J EUR	FR001400FUP 4	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Improvers	O EUR	FR001400FUQ 2	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-

Nom du Compartiment	Nom de l'action	Isin	Statut de l'action	Affectation du Prospectus : Résultat Net	Montant distribuable du Résultat Net 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation du Résultat Net de l'exercice 2023	Affectation du Prospectus : Plus-values nettes réalisées	Montant distribuable des Plus values nettes réalisées 2023 (montant unitaire)	Proposition d'affectation des Plus-values nettes réalisées de l'exercice 2023 (montant unitaire)	Proposition de date de mise en paiement des sommes distribuables de l'exercice 2023
EDR SICAV - European Smaller Companies	B EUR	FR0014009Z69	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Smaller Companies	B USD	FR0014009Z15	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Smaller Companies	CRD EUR	FR0014009Z93	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Smaller Companies	O EUR	FR0014009ZJ3	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - European Smaller Companies	J EUR	FR0014009ZE4	Investie	distribution	0,63 €	distribution totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-2,87 €	capitalisation totale	08/01/2024
EDR SICAV - Millésima Select 2028	B EUR	FR001400JGE9	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	CRD EUR	FR001400JGI0	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	CRD USD H	FR001400JGJ8	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	J EUR	FR001400JGN0	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	J CHF H	FR001400JGO8	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	J USD H	FR001400JGP5	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	PWMD EUR	FR001400JGS9	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	PWMD USD H	FR001400JGT7	non investie	distribution	-	-	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	-	-	-
EDR SICAV - Millésima Select 2028	B USD H	FR001400JGF6	Investie (depuis le 18/09/23)	distribution	-1,24 €	capitalisation totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	nulle	-	08/01/2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.12.12 16:37:47 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 septembre 2023**

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.12.12 16:37:27 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 557 870 244,46	3 548 314 571,65
OPC MAÎTRE		
Actions et valeurs assimilées	1 529 137 598,06	1 335 737 430,84
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 529 137 598,06	1 335 737 430,84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	2 841 460 081,08	2 089 533 769,56
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 841 460 081,08	2 089 533 769,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	66 133 926,61	56 620 631,31
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	66 133 926,61	56 620 631,31
Titres de créances négociables	66 133 926,61	56 620 631,31
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	100 406 570,89	25 205 473,47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	100 406 570,89	25 205 473,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	20 732 067,82	41 217 266,47
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 582 368,86	41 119 606,05
Autres opérations	1 149 698,96	97 660,42
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	409 313 428,04	373 294 465,59
Opérations de change à terme de devises	347 427 526,53	331 023 845,30
Autres	61 885 901,51	42 270 620,29
COMPTES FINANCIERS	49 408 735,54	132 660 368,07
Liquidités	49 408 735,54	132 660 368,07
TOTAL DE L'ACTIF	5 016 592 408,05	4 054 269 405,30

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 528 596 362,03	3 593 682 322,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		423 727,17
Report à nouveau (a)	12 585,53	16 845,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-37 499 345,32	-17 474 262,60
Résultat de l'exercice (a,b)	101 965 568,39	84 025 962,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 593 075 170,64	3 660 674 594,51
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	15 869 308,07	29 263 603,40
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	15 869 308,07	29 263 603,40
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 816 196,63	27 511 221,75
Autres opérations	1 053 111,44	1 752 381,65
DETTES	407 208 005,09	360 730 158,09
Opérations de change à terme de devises	346 754 021,97	327 164 706,54
Autres	60 453 983,12	33 565 451,55
COMPTES FINANCIERS	439 924,24	3 601 049,30
Concours bancaires courants	439 924,24	3 601 049,30
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	5 016 592 408,05	4 054 269 405,30

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 1223	1 085 543,00	
EC EURUSD 1223	304 454 527,75	
RP EURGBP 1223	96 629 115,23	
EURO STOXX 50 1222		11 370 450,00
EC EURUSD 1222		288 400 414,53
RP EURGBP 1222		58 777 379,22
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3800		46 454,80
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3150		610 548,80
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 2950		92 909,60
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 PUT 3100		532 438,37
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 2900		1 392 000,00
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3300		9 466 824,60
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3000		1 657 739,54
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	541 247,20	
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3450		11 649 271,10
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3050		2 299 512,60
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	640 004,00	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	4 974 269,94	
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3300		9 086 691,61
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3000		2 016 138,32
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3700		298 638,00
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3200		1 473 280,80
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3000		227 860,79
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3100		85 277,74
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3150		248 865,00
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3300		1 175 306,44
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3750		9 344 051,20
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 2800		3 062 798,15
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3100		13 140 868,37
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	3 045 264,92	
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3150		3 919 723,30
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	254 386,18	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	1 304 322,48	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	10 050 544,16	
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3700		3 280 787,47
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3750		7 310 132,52
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		1 231 757,33
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3250		993 883,79

	29/09/2023	30/09/2022
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3350		1 165 966,14
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	452 397,79	
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 3300		1 100 174,94
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 3750		7 312 691,06
S&P 500 INDEX 09/2023 PUT 3200		881 601,98
S&P 500 INDEX 09/2023 PUT 3550		5 673 393,84
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3650		918 152,64
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3800		3 168 942,45
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		2 580 476,78
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3625		1 285 121,29
S&P 500 INDEX 11/2022 CALL 3850		2 646 998,98
S&P 500 INDEX 11/2022 PUT 3500		740 150,92
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4150		964 937,49
S&P 500 INDEX 12/2022 PUT 4150		6 769 182,71
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3600		10 484 192,06
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3100		438 607,95
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	2 381 169,00	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3200		1 361 146,68
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	133 368,17	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3450		2 419 653,86
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	5 107 716,96	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	3 761 874,08	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	3 895 647,62	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	470 639,64	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4375	2 298 218,88	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	3 500 812,99	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	459 694,53	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4000	431 318,32	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	5 726 520,28	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	507 123,33	
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	4 423 863,17	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	841 514,49	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3950	1 412 238,85	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3775	49 958,88	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	173 190,78	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3925	52 293,30	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3775	126 568,58	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3875	41 348,18	
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4430	3 794 304,03	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	12 489 720,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
CDS/187752-201222 SF		700 000,00
Autres engagements		

	29/09/2023	30/09/2022
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		12 638 400,00
EURO SCHATZ 1222		49 188 735,00
I EURIBOR 3 1223	69 123 600,00	
FV CBOT UST 5 1222		2 851 725,43
XEUR FBTP BTP 1222		12 093 840,00
EURO BOBL 1222		20 956 250,00
FGBL BUND 10A 1222		26 036 120,00
TU CBOT UST 2 1222		31 448 572,35
US 10YR NOTE 1222		11 202 067,93
XEUR FGBX BUX 1222		293 280,00
US 10Y ULT 1222		6 282 514,60
CBOT USUL 30A 1222		1 258 612,77
US 10Y ULT 1223	632 231,40	
EURO BUND 1223	24 827 520,00	
EURO BOBL 1223	299 098 000,00	
TU CBOT UST 2 1223	382 925,03	
US 10YR NOTE 1223	15 004 452,32	
XEUR FGBX BUX 1223	2 569 560,00	
FV CBOT UST 5 1223	30 651 523,79	
EURO-OAT 1223	17 248 000,00	
CBOT USUL 30A 1223	5 605 680,80	
EURO BTP 1223	5 486 500,00	
SIMEX MINIJGB 1223	9 636 566,93	
EURO SCHATZ 1223	54 174 840,00	
AUST 10Y BOND 1223	61 248 582,95	
CD CADUSD 1223	5 090 866,59	
RY EURJPY 1223	4 955 315,76	
EC EURUSD 1223	30 951 842,79	
NE NZDUSD 1223	10 779,78	
RP EURGBP 1223	501 436,55	
CME BRL/USD 1123	1 329 419,22	
SP 500 MINI 1223	90 971 969,38	
E-MIN RUS 200 1223	5 948 455,05	
MME MSCI EMER 1223	45 123,97	
XEUR FSMI SWI 1223	113 592,48	
NK NIKKEI 225 1223	1 504 132,23	
HHI HANG SENG 1023	2 572 237,37	
STX 50 DIV 1223	14 310,00	
EUR STX 50 DIV 1224		9 870,00
SP 500 MINI 1222		96 928 436,67
HHI HANG SENG 1022		4 306 600,00
MME MSCI EMER 1222		44 480,17
NQ USA NASDAQ 1222		5 407 073,95
NQ USA NASDAQ 1223	280 831,17	

	29/09/2023	30/09/2022
E-MIN RUS 200 1222		85 224,31
XEUR FSMI SWI 1222		1 063 990,87
DJS TECH FUT 1222		26 125,00
EURO STOXX 50 1222		20 586 150,00
EURO STOXX 50 1223	10 299 800,00	
CME AUD/USD 1223	610,23	
EC EURUSD 1222		45 160 452,31
CME JPY/USD 1222		266 188,84
CME JPY/USD 1223	8 802 019,91	
NE NZDUSD 1222		10 872,22
PE MXNUSD 1222		1 974 594,21
PE MXNUSD 1223	2 813 235,56	
RP EURGBP 1222		502 363,73
CME CHF/USD 1223	4 031 829,99	
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3350		5 335 665,60
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3650		116 137,00
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3550		617 185,20
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3300		144 341,70
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3150		19 079,65
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3325		10 233 328,80
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3425		9 418 710,70
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3175		1 977 647,20
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 CALL 3550		2 239 785,00
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 PUT 3275		5 005 836,52
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 3050		56 077,58
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 3075		8 610 000,00
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 2900		2 501 093,25
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	20 817,20	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	30 476,38	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	196 514,37	
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3700		696 822,00
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3500		2 482 013,60
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3375		3 948 658,00
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3175		3 316 209,08
DJ EURO STOXX 50 11/2022 CALL 3550		3 766 157,00
DJ EURO STOXX 50 11/2022 CALL 3775		962 278,00
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3300		1 523 053,80
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3000		308 592,60
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3275		1 426 826,00
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	125 902,43	
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	11 740,90	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	51 293,58	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	424 670,88	
S&P 500 INDEX 10/2022 CALL 4325		34 357,63
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3550		3 355 350,83
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3675		2 565 856,51

	29/09/2023	30/09/2022
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3550		169 229,57
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3425		6 579 119,27
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3150		1 672 558,32
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3800		8 194 658,55
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	50 221,32	
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		129 023,84
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3300		368 430,68
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3525		1 553 403,16
S&P 500 INDEX 11/2022 CALL 4050		907 187,44
S&P 500 INDEX 11/2022 PUT 3700		2 288 071,48
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4550		399 133,23
S&P 500 INDEX 12/2022 PUT 3700		859 671,58
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	360 459,46	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	19 035,50	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	637 891,74	
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 132	3 383 424,00	
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 129.5	4 793 184,00	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	469 812,33	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	502 213,18	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4075	1 586 270,64	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4500	302 265,74	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	52 246,38	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	411 490,80	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	51 031,34	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4200	2 807 217,46	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4150	11 095 567,60	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	228 489,59	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	56 296,48	
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	179 194,46	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3900	822 695,74	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	33 932,04	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4300	5 099 173,14	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4450	966 750,77	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4150	972 607,48	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	1 809 847,36	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	303 749,98	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	40 591,59	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4100	700 277,38	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 CALL 4225	7 393 914,24	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4275	7 362 898,10	
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4300	6 506 258,51	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	3 122 430,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/2.8/E6R/0.0	19 000 000,00	

	29/09/2023	30/09/2022
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S37		1 500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		1 200 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		2 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		600 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		1 500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		600 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		3 000 000,00
CDX NA HY SERIE 38 V		10 105 649,98
CDX NA HY SERIE 38 V		5 052 824,99
CDX EM S37 V1 MKT 5Y		5 103 863,63
CDX EM S38 V1 MKT 5Y		7 145 409,08
ITRAXX EUR XOVER S40	5 000 000,00	
CDX NA HY SERIE 40 V	8 500 590,32	
ITRAXX EUR XOVER S39	3 157 312,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 529 323,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 430 657,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 627 989,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	986 660,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	1 183 992,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	591 996,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	591 996,00	
Swaps d'inflation		
ZCIS_158-220667	11 334 120,43	
ZCIS_159-220667	11 334 120,43	
ZCIS_163-220667	10 500 000,00	
ZCIS_162-220667	10 500 000,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	700 175,92	75 199,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	41 432 254,72	41 193 399,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	109 728 712,78	92 283 703,94
Produits sur titres de créances	905 866,14	28 062,43
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	36 104,21	11 670,07
Produits sur instruments financiers à terme	83 745,00	179 331,15
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	152 886 858,77	133 771 366,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	52 180,61	20 677,72
Charges sur instruments financiers à terme	751 618,38	1 418 669,57
Charges sur dettes financières	152 583,56	650 371,23
Autres charges financières		
TOTAL (2)	956 382,55	2 089 718,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	151 930 476,22	131 681 647,57
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	51 699 059,93	45 150 680,76
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	100 231 416,29	86 530 966,81
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 734 152,10	-2 505 004,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	101 965 568,39	84 025 962,25

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV est constituée de 17 compartiments :

- EdR SICAV - Euro Sustainable Credit,
- EdR SICAV - Euro Sustainable Equity,
- EdR SICAV - Financial Bonds,
- EdR SICAV - Tricolore Convictions,
- EdR SICAV - Equity Euro Solve,
- EdR SICAV - Start,
- EdR SICAV - Europe Midcaps,
- EdR SICAV - Equity US Solve,
- EdR SICAV - Global Opportunities,
- EdR SICAV - Short Duration Credit,
- EdR SICAV - Tech Impact,
- EdR SICAV - Green New Deal,
- EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds,
- EdR SICAV - Millesima World 2028,
- EdR SICAV - European Smaller Companies,
- EdR SICAV - European Improvers,
- EdR SICAV - Millesima Select 2028.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

**Compartment :
EdR SICAV - Euro Sustainable Credit**

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A EUR », « CR EUR », « R EUR », « I EUR », « K EUR » et « N EUR »</i>	<i>Action « B EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment vise à offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, sur la durée de placement recommandée, par des placements sur les marchés obligataires d'entreprises cherchant à allier rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique visant à respecter des critères extra-financiers en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return (code Bloomberg LECPTREU) est calculé et publié par Bloomberg. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les émetteurs des secteurs de l'industrie, de la banque et des services aux collectivités publiques notés au minimum BBB- et ayant une durée résiduelle supérieure à 1 an.

L'administrateur Bloomberg Index Services Limited (site internet : <https://www.bloomberg.com>) de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de cet indicateur inclut les coupons.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille sur les marchés obligataires d'entreprises, en sélectionnant des titres sur la base d'une analyse combinant des critères financiers permettant de définir des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et des critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera une approche sectorielle déclinée à travers un processus Top Down (descendant) et une analyse crédit destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs au travers d'un processus Bottom Up (ascendant).

Le croisement de cette analyse financière avec une analyse parallèle des émetteurs selon des critères extra-financiers permettra de définir la pondération des titres constituant le portefeuille.

- Analyse des critères financiers

Approche Top Down

L'approche Top Down repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différents secteurs économiques,
- la répartition entre les catégories Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion) et entre les différentes notations au sein de ces catégories.

L'analyse Top Down permet d'avoir une vision globale du portefeuille. Celle-ci est complétée par un processus de sélection de titres (approche Bottom Up).

Approche Bottom Up

Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L'analyse fondamentale s'articule autour de l'évaluation de critères tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise,
- sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes...),
- le caractère « stratégique » de l'entreprise laissant anticiper une intervention de l'Etat en cas de défaillance ou de dégradation importante de sa situation financière.

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

Le modèle d'analyse fondamentale, destiné à identifier les titres présentant le plus fort potentiel d'appréciation, repose sur une structure d'analystes gérants spécialisés sur les marchés du crédit. A la suite de l'analyse approfondie des différentes sociétés, le processus Bottom Up est à nouveau affiné. Il aboutit au choix des véhicules d'investissement à privilégier (titres vifs, Crédit Default Swaps, Itraxx...) pour s'exposer aux signatures sélectionnées.

- Analyse des critères extra-financiers

Il s'agit ici d'une analyse qualitative qui permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

Environnement : consommation de l'énergie, émissions de GES, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, actionnaires.

L'univers d'investissement ESG est composé des obligations d'entreprises (non financières et financières) libellées en euro ayant une évaluation de crédit Investment Grade (AAA à BBB-) ainsi que des obligations d'entreprises non financières libellées en euro ayant une évaluation de crédit High Yield (supérieur à CCC). La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par une agence de notation extra-financière.

Au minimum 90% des sociétés en portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou d'alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le compartiment pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés, négociés, sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit de type « Credit Default Swap », sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

Le gérant mettra également en œuvre une gestion active de la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt, celle-ci pouvant varier entre 0 et 8. La sensibilité sera réduite pour protéger le portefeuille des effets négatifs liés à un mouvement de hausse des taux et augmentée pour capter plus largement les bénéfices liés à une baisse des taux. Un complément de rémunération sera obtenu par le biais d'une gestion active du risque de taux.

Exposition aux marchés actions

Dans la limite de 10% de son actif net, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions au travers d'achats éventuels d'obligations convertibles.

Devises

Le compartiment pourra détenir, à titre accessoire, jusqu'à 10% de titres émis en devises étrangères, le risque de change sera couvert. Néanmoins, il pourra subsister une exposition au risque de change limitée à 10% de l'actif net du portefeuille.

. Sur les actifs :

Titres de créance et instruments du marché monétaire (jusqu'à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs)

Caractéristiques générales

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; 8]
Zone géographique des émetteurs	OCDE, Union Européenne, Espace Economique Européen, G20	100% maximum en dette privée

Répartition dette privée / dette publique

Jusqu'à 100% du portefeuille "Titres de créances" en dette privée d'émetteurs situés dans un Etat membre de l'OCDE, de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du G20.

Le portefeuille ne sera pas investi en dette publique d'un Etat ou d'une entité d'un pays membre de l'OCDE, de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du G20.

Critères relatifs à la notation

Les titres sélectionnés présenteront une notation (Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) long terme minimum de BBB- ou une notation court terme de A3 pour 70% minimum de l'actif net du compartiment. Les titres sélectionnés pourront ne pas être notés pas une agence de notation, mais bénéficieront alors d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

Dans la limite de 30% de l'actif net, les titres pourront présenter une notation inférieure, correspondant à la catégorie High Yield (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion).

Au global, la notation moyenne du portefeuille sera minimum de BBB- selon Standard & Poor's, ou équivalent, ou bénéficiera d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Nature juridique des instruments utilisés

Titres de créances de toute nature dont notamment :

- Obligations à taux fixe, variable ou révisable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations vertes, dites Green Bonds (obligations qui ont pour but de financer des projets avec un impact environnemental positif)
- Titres de créances négociables
- Bons de caisse
- Euro Commercial Papers (titres négociables à court terme émis en Euro par une entité étrangère)

Le portefeuille pourra investir dans des PIK notes (les payment in kind notes sont des obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en espèces).

Actions

- Exposition au travers d'actions détenues en direct : Néant.
- Exposition via des obligations convertibles : jusqu'à 10% de l'actif net.

L'exposition maximale du portefeuille aux marchés actions mesurée à travers le delta des obligations convertibles ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net du compartiment.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indiciaires cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Contrats financiers

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps,...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et crédit.

Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de couverture et d'exposition du portefeuille

- Risque actions exclusivement issu de la possible exposition à des obligations convertibles
- Risque taux
- Risque de change
- Risque crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés

- Options de taux
- Contrats de taux à terme
- Futures de taux
- Swaps de taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation)
- Dérivés de crédit (Credit Default Swaps)
- Options de crédit
- Options de change
- Swaps de change
- Change à terme
- Warrants
- Options sur Swaps de taux
- Options sur CDS

Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 25%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture générale de certains risques (taux, crédit, change)
- Exposition aux risques de taux crédit et actions
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit)

L'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans :

- des obligations callable ou puttable jusqu'à 100% de l'actif net,
- des obligations convertibles jusqu'à 10% de l'actif net,
- des obligations contingentes convertibles (Cocos) jusqu'à 20% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la sélection ISR (Investissement Socialement Responsable) :

La sélection de titres ISR peut amener le compartiment à s'écarter de l'indicateur de référence.

Risque lié aux produits hybrides (obligations convertibles) :

Compte tenu de leur possible conversion en actions, les obligations convertibles introduisent un risque actions dans un portefeuille obligataire. Elles exposent également le portefeuille à la volatilité des marchés actions, supérieure à celles des marchés obligataires. La détention de tels instruments conduit donc à une augmentation du risque du portefeuille, celui-ci pouvant être atténué, selon les configurations de marché, par la composante obligataire des titres hybrides.

Risques liés aux Total Return Swaps :

L'utilisation des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties, peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces contrats peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux contrats d'échange sur rendement global.

Risques liés aux contingent convertible bonds (Cocos) :

Les Cocos sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une Coco inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur du Coco supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par la Coco concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des Cocos :

Le seuil de conversion d'une Coco dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque de perte ou suspension de coupon :

En fonction des caractéristiques des Cocos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque d'intervention d'une autorité de régulation au point de « non-viabilité » :

Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des Obligations Convertibles Conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque d'inversion de la structure de capital :

Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en Cocos peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs de Cocos subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque de report du remboursement :

La plupart des Cocos sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des Cocos perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les Cocos sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité :

Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur de Cocos et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier.

L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, B EUR: Tous souscripteurs.

Actions CR EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Actions I EUR, K EUR et N EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 12/02/2019.

Action R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de crédit libellés en euro avec une analyse combinant des critères financiers et extra-financiers.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Le prospectus a été mis à jour le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV au sein des Statuts : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Le prospectus a été mis à jour le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Le prospectus a été mis à jour le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

CHAPEAU MACRO

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performance positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation de leurs économies respectives, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur la même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décrue notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que la FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit, les douze mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2022 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passées inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dette AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniores financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché AT1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous, alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le cout de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT

Sur la période observée, le fonds a délivré une performance nette (Part I) de 4.0% contre un benchmark à 2.9%, soit une surperformance de plus de 1.0%. Notre allocation Cœur de portefeuille (composée d'émissions Investment grade senior, subordonnées financières Tier 2 et Hybrides Corporate) a délivré une performance positive et supérieure au benchmark, en partie grâce à la bonne performance des dettes subordonnées. Le portefeuille a également profité de la contribution très significative de son allocation Satellite (composée d'émissions High Yield et Subordonnées bancaires de type Additional Tier 1). Cette poche a en effet généré une performance brute de près de 14%. Le coût des couvertures de crédit temporaires, mises en place en début d'année et notamment renforcées autour des événements SVB et Credit Suisse, n'a que partiellement effacé cette contribution très positive sur la période. La contribution des expositions en dérivées de taux afin d'exprimer notre vue sur la duration a également contribué négativement à la performance sur la période.

Après la période de forte remontée des taux et d'écartement concomitant des spreads de crédit en 2022, nous avons graduellement remonté la sensibilité aux taux d'intérêts du portefeuille de 4 en Octobre 2022 à 5 en Septembre 2023. L'allocation Cœur est passée de 80% à 75%, tandis que l'allocation Satellite est passée de 16 à 23%. A mesure que le cycle de remontée de taux se rapprochait de sa fin et les rendements obligataires se reconstituaient, le portefeuille a donc augmenté sa sensibilité aux taux d'intérêts et aux primes de risque. Au sein de la poche Satellite nous avons eu tendance à privilégier les dettes subordonnées bancaires qui offraient un rendement assez largement supérieur aux rendements du High Yield dans un contexte de ralentissement économique. Sur la période, la pondération aux Additional Tier 1 a donc augmenté tendanciellement de 7% en Octobre 2022 à 13% en Septembre 2023.

Nous conservons à ce stade un biais constructif sur les rendements obligataires au sens large et maintenons notre surpondération à la duration et au Crédit à plus fort beta. Le portefeuille reste bien diversifié sur les signatures individuelles dans un contexte où l'incertitude macroéconomique génère plus de dispersion de performances au sein de chaque secteur économique. La plus forte contribution négative individuelle s'est élevée à -0.12% sur la période.

Côté ESG, durant toute la période le fonds a bien maintenu son profil climatique stable autour de 2°C et sa notation ESG toujours significativement supérieures à celle de son benchmark.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 4.14 % et son indice de référence de 3.65 %.
 Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 4.06 % et son indice de référence de 3.65 %.
 Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 4.45 % et son indice de référence de 3.65 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 4.63 % et son indice de référence de 3.65 %.
 Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 4.67 % et son indice de référence de 3.65 %.
 Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 3.8 % et son indice de référence de 3.65 %.

L'action K libellée en EUR n'a pas été souscrite sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	71 550 451,64	64 770 692,42
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	4 586 985,03	2 296 841,16
GATWICK AIRPORT FINANCE 4.375% 07-04-26	2 086 117,52	3 755 417,34
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 5.25% 15-05-29	3 518 309,13	2 025 525,57
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	3 126 511,14	1 932 972,60
FIBER BID 11.0% 25-10-27	2 815 957,77	2 229 099,93
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 4.75% 15-07-27	2 398 845,36	2 560 010,20
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	2 235 506,95	2 278 306,94
ENEL FINANCE INTL NV 7.5% 14-10-32	3 476 548,60	1 016 927,57
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	1 487 704,20	3 000 744,59

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	<p style="text-align: right;">90 000,00</p> <p style="text-align: right;">90 000,00</p>

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires.

L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d’Instruments, et au maximum de 50% d’autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	259 096 123,55	192 306 005,89
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	251 219 095,29	192 157 253,70
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	251 219 095,29	192 157 253,70
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	6 964 780,31	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 964 780,31	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	912 247,95	148 752,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	912 247,95	148 752,19
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 020 242,76	1 222 105,02
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 020 242,76	1 222 105,02
COMPTES FINANCIERS	3 379 576,49	13 762 351,39
Liquidités	3 379 576,49	13 762 351,39
TOTAL DE L'ACTIF	267 495 942,80	207 290 462,30

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	267 750 087,78	208 936 793,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	28,50	230,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 706 109,63	-9 496 597,54
Résultat de l'exercice (a,b)	4 319 031,77	2 449 887,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	259 363 038,42	201 890 313,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	912 247,93	148 752,15
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	912 247,93	148 752,15
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	912 247,93	148 752,15
Autres opérations		
DETTES	7 186 299,35	5 242 098,13
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 186 299,35	5 242 098,13
COMPTES FINANCIERS	34 357,10	9 298,14
Concours bancaires courants	34 357,10	9 298,14
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	267 495 942,80	207 290 462,30

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1223	10 650 088,55	
RP EURGBP 1223	10 395 931,81	
EC EURUSD 1222		6 794 786,40
RP EURGBP 1222		1 758 773,93
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BUND 1223	2 572 800,00	
EURO BOBL 1223	57 875 000,00	
EURO-OAT 1223	17 248 000,00	
EURO BTP 1223	5 486 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 171,08	960,27
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 960 409,32	4 798 710,81
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 160,48	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 998 740,88	4 799 671,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		3 511,43
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 505,74	44 534,77
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 505,74	48 046,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 989 235,14	4 751 624,88
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	1 895 796,13	2 041 509,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 093 439,01	2 710 115,81
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	225 592,76	-260 228,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 319 031,77	2 449 887,48

* N : Les frais de gestion incluent des frais de recherche pour 24 096,14 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010908285 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.

FR0010789313 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0013305828 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

FR0010789321 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0013201001 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0010172767 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, R EUR, CR EUR, B EUR, N EUR et I EUR au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du fonds/compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.
Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence;

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous-périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous-période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR	Distribution	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	201 890 313,88	277 369 982,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	112 888 604,03	72 314 078,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-64 403 133,25	-108 393 122,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 251 932,51	1 104 903,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 372 418,13	-8 934 544,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 442 361,25	11 302 959,55
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 356 020,66	-14 296 791,20
Frais de transactions	-421 887,22	-151 752,94
Différences de change	-1 515 233,67	1 407 308,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	18 554 434,45	-33 831 417,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 345 206,01</i>	<i>-28 899 640,46</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>28 899 640,46</i>	<i>-4 931 776,71</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-642 357,51	1 335 609,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-756 811,59</i>	<i>-114 454,08</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>114 454,08</i>	<i>1 450 063,87</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-46 996,27	-47 015,69
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 093 439,01	2 710 115,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	259 363 038,42	201 890 313,88

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	247 123 265,96	95,28
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 095 829,33	1,58
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	251 219 095,29	96,86
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	21 046 020,36	8,11
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	21 046 020,36	8,11
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	83 182 300,00	32,07
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	83 182 300,00	32,07

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	247 123 265,96	95,28			4 095 829,33	1,58		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 379 576,49	1,30
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							34 357,10	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	83 182 300,00	32,07						

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 895 639,50	0,73	6 345 490,32	2,45	53 213 739,98	20,52	42 708 196,74	16,47	147 056 028,75	56,70
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 379 576,49	1,30								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	34 357,10	0,01								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							57 875 000,00	22,31	25 307 300,00	9,76

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	10 658 753,60	4,11	10 042 983,81	3,87				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	192 680,05	0,07	191 376,53	0,07				
Comptes financiers			136 996,21	0,05				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	208 540,02	0,08						
Comptes financiers	34 357,10	0,01						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	10 650 088,55	4,11	10 395 931,81	4,01				
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 798 788,51
	Souscriptions à recevoir	304 219,90
	Dépôts de garantie en espèces	1 661 153,98
	Coupons et dividendes en espèces	256 080,37
TOTAL DES CRÉANCES		5 020 242,76
DETTES		
	Achats à règlement différé	6 382 387,58
	Rachats à payer	300 368,23
	Frais de gestion fixe	160 950,44
	Frais de gestion variable	246 086,11
	Collatéraux	90 000,00
	Autres dettes	6 506,99
TOTAL DES DETTES		7 186 299,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 166 056,59

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	134 964,943	45 539 808,57
Actions rachetées durant l'exercice	-95 547,682	-32 146 647,91
Solde net des souscriptions/rachats	39 417,261	13 393 160,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	330 908,982	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	5 525,005	536 714,83
Actions rachetées durant l'exercice	-30 959,842	-3 025 947,32
Solde net des souscriptions/rachats	-25 434,837	-2 489 232,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 926,307	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	91 024,399	8 531 601,93
Actions rachetées durant l'exercice	-52 226,340	-4 893 167,99
Solde net des souscriptions/rachats	38 798,059	3 638 433,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	183 553,564	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 323,170	58 086 045,26
Actions rachetées durant l'exercice	-1 800,715	-24 213 301,47
Solde net des souscriptions/rachats	2 522,455	33 872 743,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 457,717	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	997,000	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 049,751	194 433,44
Actions rachetées durant l'exercice	-1 289,367	-124 068,56
Solde net des souscriptions/rachats	760,384	70 364,88
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 018,310	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 045 594,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	3 068,26
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	40 703,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 898,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	4 449,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	5 798,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	87 273,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	19 034,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	5 918,42
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	414 994,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	101 993,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	34 577,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	38 765,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	30 260,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 087,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	129,12
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	153,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 964 780,31
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	6 964 780,31
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 964 780,31

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	28,50	230,62
Résultat	4 319 031,77	2 449 887,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 319 060,27	2 450 118,10

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 585 411,05	875 209,98
Total	1 585 411,05	875 209,98

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR		
Affectation		
Distribution	33 704,20	45 197,81
Report à nouveau de l'exercice	36,66	56,30
Capitalisation		
Total	33 740,86	45 254,11
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	25 926,307	51 361,144
Distribution unitaire	1,30	0,88
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	294 540,84	176 207,05
Total	294 540,84	176 207,05

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 152 256,66	1 153 216,50
Total	2 152 256,66	1 153 216,50

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	251 012,95	199 389,67
Total	251 012,95	199 389,67

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 097,91	840,79
Total	2 097,91	840,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 706 109,63	-9 496 597,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-12 706 109,63	-9 496 597,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 498 638,02	-4 462 245,35
Total	-5 498 638,02	-4 462 245,35

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-123 705,38	-227 536,29
Total	-123 705,38	-227 536,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-841 146,10	-610 489,77
Total	-841 146,10	-610 489,77

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 594 991,44	-3 605 130,80
Total	-5 594 991,44	-3 605 130,80

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-638 199,24	-585 764,76
Total	-638 199,24	-585 764,76

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 429,45	-5 430,57
Total	-9 429,45	-5 430,57

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	163 384 211,64	280 835 471,83	277 369 982,04	201 890 313,88	259 363 038,42
Action EdR SICAV - Euro s Sustainable Credit A EUR en EUR					
Actif net	100 168 549,41	144 285 908,50	137 180 072,08	94 803 513,27	112 072 988,62
Nombre de titres	266 690,411	387 997,868	358 664,761	291 491,721	330 908,982
Valeur liquidative unitaire	375,59	371,87	382,47	325,23	338,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,85	-1,59	6,36	-15,30	-16,61
Capitalisation unitaire sur résultat	2,01	3,40	2,44	3,00	4,79
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR en EUR					
Actif net	5 026 265,05	7 532 500,79	7 591 714,76	4 836 885,41	2 517 718,34
Nombre de titres	45 249,201	68 888,770	68 094,709	51 361,144	25 926,307
Valeur liquidative unitaire	111,07	109,34	111,48	94,17	97,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,54	-0,46	1,85	-4,43	-4,77
Distribution unitaire sur résultat	0,59	1,00	0,74	0,88	1,30
Crédit d'impôt unitaire			0,002		
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR en EUR					
Actif net	6 138 142,99	25 771 769,55	16 717 055,67	12 982 385,18	17 194 642,90
Nombre de titres	59 669,183	252 840,634	159 130,695	144 755,505	183 553,564
Valeur liquidative unitaire	102,86	101,92	105,05	89,68	93,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,50	-0,43	1,74	-4,21	-4,58
Capitalisation unitaire sur résultat	0,64	1,06	0,88	1,21	1,60

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	163 384 211,64	280 835 471,83	277 369 982,04	201 890 313,88	259 363 038,42
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR en EUR					
Actif net	51 929 479,40	103 136 988,54	100 828 522,90	76 689 014,34	114 340 008,28
Nombre de titres	3 536,388	7 050,989	6 670,885	5 935,262	8 457,717
Valeur liquidative unitaire	14 684,32	14 627,30	15 114,71	12 920,91	13 519,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	72,24	-62,67	251,09	-607,40	-661,52
Capitalisation unitaire sur résultat	132,27	219,57	166,05	194,29	254,47
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR en EUR					
Actif net	14 171,98	14 132,63	14 566 492,27	12 463 192,01	13 045 622,27
Nombre de titres	1,000	1,000	997,000	997,000	997,000
Valeur liquidative unitaire	14 171,98	14 132,63	14 610,32	12 500,69	13 084,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	69,70	-60,56	242,63	-587,52	-640,11
Capitalisation unitaire sur résultat	137,80	227,39	167,30	199,98	251,76
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR en EUR					
Actif net	107 602,81	94 171,82	486 124,36	115 323,67	192 058,01
Nombre de titres	1 009,982	894,847	4 500,949	1 257,926	2 018,310
Valeur liquidative unitaire	106,53	105,23	108,00	91,67	95,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,52	-0,45	1,80	-4,31	-4,67
Capitalisation unitaire sur résultat	0,44	0,75	0,45	0,66	1,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	1 600 000	1 567 005,11	0,61
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	1 000 000	1 033 217,32	0,39
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	1 000 000	884 507,68	0,34
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	2 300 000	2 148 439,49	0,83
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15-05-28	EUR	1 700 000	1 832 013,50	0,71
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	1 900 000	1 600 624,84	0,62
MERCK FINANCIAL SERVICES 0.125% 16-07-25	EUR	1 500 000	1 402 657,21	0,54
PFLEIDERER AG 4.75% 15-04-26	EUR	1 500 000	1 209 032,50	0,47
SAP SE 0.375% 18-05-29	EUR	2 700 000	2 264 122,62	0,87
TALANX AG 2.25% 05-12-47	EUR	1 600 000	1 437 674,30	0,55
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	1 100 000	1 133 521,07	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			16 512 815,64	6,37
AUSTRALIE				
SYDNEY AIRPORT FINANCE 4.375% 03-05-33	EUR	2 000 000	1 978 977,87	0,76
TOTAL AUSTRALIE			1 978 977,87	0,76
AUTRICHE				
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	1 500 000	1 580 250,77	0,61
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	1 400 000	1 289 399,54	0,49
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	1 000 000	1 005 872,05	0,39
TOTAL AUTRICHE			3 875 522,36	1,49
BELGIQUE				
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 000 000	1 035 191,99	0,40
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	1 000 000	998 433,85	0,38
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	2 500 000	2 403 589,96	0,93
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	1 000 000	987 698,85	0,38
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25-05-33	EUR	2 200 000	2 135 978,98	0,83
TOTAL BELGIQUE			7 560 893,63	2,92
CANADA				
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	2 900 000	2 898 124,98	1,12
TOTAL CANADA			2 898 124,98	1,12
DANEMARK				
LUNDBECK 0.875% 14-10-27 EMTN	EUR	2 200 000	1 932 735,86	0,75
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	1 700 000	1 715 311,64	0,66
TDC NET AS 6.5% 01-06-31 EMTN	EUR	3 000 000	3 061 583,25	1,18
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	1 500 000	1 528 232,09	0,59
TOTAL DANEMARK			8 237 862,84	3,18
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.875% 24-09-28	EUR	1 100 000	1 003 905,17	0,39
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	2 000 000	1 995 392,34	0,77
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	2 000 000	1 898 267,81	0,73
BANCO NTANDER 2.125% 08-02-28	EUR	1 700 000	1 548 271,51	0,60
BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	EUR	1 600 000	1 609 138,54	0,62
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	700 000	698 754,88	0,27
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	500 000	437 121,82	0,16
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	500 000	422 255,51	0,16
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	2 000 000	1 930 056,39	0,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	2 400 000	2 219 211,67	0,85
BBVA 6.0% PERP	EUR	2 200 000	2 113 866,65	0,81
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 600 000	1 605 641,58	0,62
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	2 200 000	2 169 018,59	0,84
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	1 600 000	1 463 575,39	0,57
MAPFRE SA 4.375% 31-03-47	EUR	1 500 000	1 465 482,91	0,57
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	800 000	792 914,30	0,31
TOTAL ESPAGNE			23 372 875,06	9,01
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	1 000 000	852 790,34	0,33
MASTERCARD 1.0% 22-02-29	EUR	2 000 000	1 748 309,18	0,67
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.375% 27-10-26	EUR	2 700 000	2 520 290,40	0,97
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.875% 27-04-27	EUR	1 700 000	1 588 523,34	0,61
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	2 000 000	2 003 799,44	0,78
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3.875% 31-01-30	EUR	1 050 000	1 036 471,04	0,40
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.625% 23-05-33	EUR	2 700 000	2 674 084,57	1,03
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01-03-25	EUR	1 800 000	1 703 308,87	0,66
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.25% 16-07-26	EUR	2 000 000	1 810 309,23	0,70
TOTAL ETATS-UNIS			15 937 886,41	6,15
FINLANDE				
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	950 000	959 842,70	0,37
NORDEA BKP 0.5% 02-11-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 005 652,85	0,39
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 500 000	1 508 777,87	0,58
TOTAL FINLANDE			3 474 273,42	1,34
FRANCE				
AIR LIQ FIN 1.0% 02-04-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 892 636,97	1,12
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 500 000	1 438 320,00	0,55
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 000 000	2 020 328,36	0,78
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	900 000	896 609,00	0,35
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 500 000	1 499 182,97	0,58
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	894 674,04	0,34
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 722 299,34	0,66
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	1 700 000	1 637 102,91	0,63
BNP PAR 3.625% 01-09-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 333 709,16	0,52
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	2 000 000	1 992 802,62	0,77
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	1 600 000	1 519 652,94	0,59
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	1 000 000	877 098,22	0,34
BPCE 1.625% 14-01-25	USD	1 000 000	896 680,96	0,35
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	1 900 000	1 572 763,93	0,61
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	1 600 000	1 608 845,26	0,62
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	1 500 000	1 467 066,06	0,56
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	1 700 000	1 373 195,90	0,53
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	1 300 000	1 206 313,65	0,46
CNPF 2 3/4 02/05/29	EUR	1 100 000	1 012 420,41	0,39
DASSAULT SYSTEMES 0.125% 16-09-26	EUR	1 000 000	898 783,06	0,35
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	1 600 000	1 316 296,48	0,51
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	1 700 000	1 560 741,20	0,60
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	2 000 000	1 508 352,19	0,58
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	1 300 000	1 108 113,18	0,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA POSTE 0.625% 21-10-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 091 990,14	0,42
LEGRAND 0.625% 24-06-28	EUR	3 000 000	2 617 529,18	1,01
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	3 000 000	2 939 996,23	1,13
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	1 000 000	717 420,36	0,28
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	1 900 000	1 895 639,50	0,73
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11-03-29	EUR	1 900 000	1 588 290,00	0,61
SCHN ELE 0.25% 09-09-24 EMTN	EUR	1 900 000	1 839 511,48	0,71
SCOR 3.875% PERP	EUR	1 400 000	1 338 885,45	0,51
SG 4.25% 16-11-32 EMTN	EUR	700 000	716 097,70	0,28
SG 4.351% 13-06-25	USD	1 000 000	929 931,26	0,35
SG 6.75% PERP	USD	1 000 000	804 040,14	0,31
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	2 100 000	2 047 169,42	0,79
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	2 000 000	1 977 458,22	0,77
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	2 000 000	1 648 372,47	0,63
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	1 400 000	1 166 111,60	0,45
WENDEL 4.5% 19-06-30	EUR	2 000 000	1 994 425,57	0,77
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	400 000	402 478,33	0,16
TOTAL FRANCE			59 969 335,86	23,12
ILES CAIMANS				
PHOENIX GROUP 4.375% 24-01-29	EUR	1 035 000	978 789,65	0,37
TOTAL ILES CAIMANS			978 789,65	0,37
IRLANDE				
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	1 300 000	1 284 230,02	0,49
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	1 800 000	1 723 355,51	0,67
BK IRELAND GROUP 6.253% 16-09-26	USD	2 000 000	1 882 838,83	0,72
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	1 475 000	1 274 782,65	0,49
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-25	EUR	2 000 000	2 014 973,88	0,78
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	1 500 000	1 497 056,19	0,59
TOTAL IRLANDE			9 677 237,08	3,74
ITALIE				
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	300 000	305 403,68	0,12
ASSI 5.0% 08-06-48 EMTN	EUR	1 400 000	1 413 697,05	0,54
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	1 000 000	1 018 835,03	0,39
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 4.75% 24-01-31	EUR	2 200 000	2 211 361,95	0,85
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 5.125% 14-06-33	EUR	900 000	895 466,73	0,35
CASTOR E3R+5.25% 15-02-29	EUR	1 000 000	957 675,21	0,37
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	700 000	750 065,17	0,29
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 002 659,10	0,39
INTE 6.375% PERP	EUR	700 000	609 290,79	0,24
INTE 9.125% PERP	EUR	1 000 000	1 019 647,86	0,40
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	1 000 000	991 165,22	0,38
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	1 100 000	1 103 325,67	0,42
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 235 077,36	0,48
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.75% 24-07-32	EUR	1 800 000	1 361 132,85	0,52
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	830 000	730 654,12	0,27
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% PERP	EUR	1 100 000	1 070 095,96	0,41
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	2 000 000	1 967 925,08	0,76
TOTAL ITALIE			18 643 478,83	7,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.155% 23-10-24	EUR	1 500 000	1 439 662,60	0,55
TOTAL JAPON			1 439 662,60	0,55
JERSEY				
HEATHROW FU 2.75% 13-10-29	GBP	2 500 000	2 491 127,44	0,97
TOTAL JERSEY			2 491 127,44	0,97
LIECHTENSTEIN				
SWISS LIFE FINANCE I 3.25% 31-08-29	EUR	2 450 000	2 312 727,30	0,89
TOTAL LIECHTENSTEIN			2 312 727,30	0,89
LUXEMBOURG				
ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27	EUR	2 200 000	1 672 179,67	0,65
CFRVX 0 3/4 05/26/28	EUR	800 000	705 335,15	0,27
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	1 500 000	1 545 338,89	0,60
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.125% 07-03-27	EUR	2 700 000	2 476 372,28	0,95
NESTLE FIN 0.0% 12-11-24 EMTN	EUR	520 000	499 844,80	0,19
NESTLE FIN 1.125% 01-04-26	EUR	1 587 000	1 505 890,77	0,58
SBB TREASURY OYJ 1.125% 26-11-29	EUR	400 000	233 608,25	0,09
TOTAL LUXEMBOURG			8 638 569,81	3,33
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	1 500 000	1 404 773,96	0,54
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 104 137,81	0,42
ACHMEA BV 6.75% 26-12-43 EMTN	EUR	420 000	421 920,75	0,17
ASML HOLDING NV 0.625% 07-05-29	EUR	1 900 000	1 619 672,86	0,62
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	2 800 000	2 360 314,85	0,91
EDP FIN 1.625% 26-01-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 297 700,33	0,88
ELM BV 2.6% PERP	EUR	1 300 000	1 223 174,19	0,48
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	700 000	647 032,78	0,25
ENEL FINANCE INTL NV 4.25% 15-06-25	USD	1 200 000	1 118 320,66	0,43
ENEL FINANCE INTL NV 7.5% 14-10-32	USD	2 400 000	2 514 051,48	0,97
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.0% 22-04-27	EUR	3 100 000	2 817 778,71	1,09
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21-01-26	EUR	1 000 000	863 919,59	0,33
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	1 050 000	1 053 397,61	0,40
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.625% 16-12-24	EUR	1 500 000	1 511 745,51	0,59
NN GROUP N.V. 4.5% 31/12/2099	EUR	1 600 000	1 568 073,70	0,61
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	1 650 000	1 646 420,63	0,63
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	1 000 000	1 003 331,28	0,39
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	700 000	699 545,82	0,27
SARTORIUS FINANCE BV 4.875% 14-09-35	EUR	500 000	494 300,37	0,19
SPPEUS 2 5/8 02/12/25	EUR	1 500 000	1 441 037,77	0,55
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	1 500 000	1 492 132,62	0,58
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 23-02-31	EUR	700 000	691 429,99	0,27
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 4.0% 13-06-31	EUR	1 150 000	1 134 504,25	0,43
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 1.5% 15-06-29	EUR	1 000 000	873 933,20	0,33
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	1 500 000	1 476 158,32	0,57
TOTAL PAYS-BAS			33 478 809,04	12,90
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 000 788,69	0,39
TOTAL PORTUGAL			1 000 788,69	0,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CE ENERGY AS 1.698% 30-07-26	EUR	500 000	442 522,79	0,17
EP INFRASTRUCTURE AS 1.816% 02-03-31	EUR	500 000	372 138,88	0,14
EP INFRASTRUCTURE AS 2.045% 09-10-28	EUR	382 000	319 628,51	0,13
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			1 134 290,18	0,44
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 3.125% 17-01-24 EMTN	GBP	2 000 000	2 336 960,25	0,90
BARCLAYS 8.0% PERP	USD	1 300 000	1 111 504,60	0,43
CASA LONDON 3.25% 04-10-24	USD	1 500 000	1 401 385,67	0,54
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	1 500 000	1 503 078,32	0,58
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 050 000	1 056 702,59	0,41
HSBC HOLDINGS PLC 4.75% PERP	EUR	1 500 000	1 270 823,89	0,49
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	1 700 000	1 665 448,08	0,63
LLOYDS BANKING GROUP EUAR05+5.29% PERP	EUR	1 400 000	1 306 140,62	0,50
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	2 100 000	2 098 580,67	0,81
SONGBIRD ESTATES 1.75% 07-04-26	EUR	100 000	72 789,87	0,03
SSE 4.0% 05-09-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 181 226,13	0,46
SSE 4.0% PERP	EUR	1 075 000	1 012 077,87	0,39
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 5.25% 15-05-29	GBP	1 500 000	1 530 833,53	0,59
VMED O2 UK FINANCING I 4.5% 15-07-31	GBP	1 500 000	1 376 345,98	0,53
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	1 000 000	916 563,69	0,35
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	GBP	2 000 000	2 307 716,61	0,89
TOTAL ROYAUME-UNI			22 148 178,37	8,53
SLOVAQUIE				
EUSTREAM AS 1.625% 25-06-27	EUR	500 000	399 442,45	0,16
TOTAL SLOVAQUIE			399 442,45	0,16
SUEDE				
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	700 000	525 820,57	0,20
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 14-03-25	EUR	200 000	188 710,92	0,08
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 23-01-26	EUR	200 000	178 722,32	0,07
FASTIGHETS AB BALDER 2.873% 02-06-81	EUR	800 000	566 600,13	0,22
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 04-09-26	EUR	500 000	355 355,70	0,13
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	EUR	400 000	347 790,66	0,13
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-08-27	EUR	200 000	129 547,34	0,05
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 1.0% 15-04-25	EUR	2 880 000	2 764 878,14	1,07
TOTAL SUEDE			5 057 425,78	1,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			251 219 095,29	96,86
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			251 219 095,29	96,86
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	69	6 964 780,31	2,69
TOTAL FRANCE			6 964 780,31	2,69
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 964 780,31	2,69
TOTAL Organismes de placement collectif			6 964 780,31	2,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	85	-98 595,04	-0,05
EURO BOBL 1223	EUR	500	-625 000,00	-0,24
EURO BTP 1223	EUR	50	-22 800,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	20	18 850,00	0,01
EURO-OAT 1223	EUR	140	-97 559,73	-0,04
RP EURGBP 1223	GBP	83	68 293,18	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-756 811,59	-0,30
TOTAL Engagements à terme fermes			-756 811,59	-0,30
TOTAL Instrument financier à terme			-756 811,59	-0,30
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	726 509,7	726 509,70	0,28
APPEL MARGE EDR FR	USD	104 387,53	98 595,07	0,04
APPEL MARGE EDR FR	GBP	-59 237,49	-68 293,16	-0,02
TOTAL Appel de marge			756 811,61	0,30
Créances			5 020 242,76	1,93
Dettes			-7 186 299,35	-2,77
Comptes financiers			3 345 219,39	1,29
Actif net			259 363 038,42	100,00

Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit R EUR	EUR	2 018,310	95,15
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit I EUR	EUR	8 457,717	13 519,01
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR	EUR	25 926,307	97,11
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit A EUR	EUR	330 908,982	338,68
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit N EUR	EUR	997,000	13 084,87
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit CR EUR	EUR	183 553,564	93,67

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Euro Sustainable Credit B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	33 704,20	EUR	1,30	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	33 704,20	EUR	1,30	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Euro Sustainable Credit
Identifiant d'entité juridique : 969500QSX84NZ2QO7031

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 73,43% d'investissements durables <input type="checkbox"/> 0% ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. <input type="checkbox"/> 0% ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. <input type="checkbox"/> 0% avec un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

- a respecté les engagements d'intensité carbone (scope 1 &2) inférieure à celle de son benchmark et de pourcentage des signataires du Global Compact supérieur à celui de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A fin Septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 104 tCO₂/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 174 tCO₂/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 12,43

Note E : 14,04

Note S : 12,22

Note G : 11,78

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 11.42

Note E : 12,94

Note S : 10,84

Note G : 10,86

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
EdR Credit Very Short Term R - EUR	Liquidités	2,90%	France
AIFP 1 04/02/25	Matériaux	1,14%	France
BBVASM 1 06/21/26	Finance	1,12%	Espagne
ENELIM 7 1/2 10/14/32	Services publics	1,12%	Italie
GIVNVX 1 04/22/27	Matériaux	1,10%	Suisse
SHBASS 1 04/15/25	Finance	1,09%	Suède
LRFP 0 5/8 06/24/28	Industrie	1,04%	France
TDCDC 5.056 05/31/28	Télécommunications	0,99%	Danemark
KBCBB 1 5/8 09/18/29	Finance	0,98%	Belgique
MS 1 3/8 10/27/26	Finance	0,96%	Etats-Unis
SLHNVX 3 1/4 08/31/29	Finance	0,93%	Suisse
EDPPL 1 5/8 01/26/26	Services publics	0,93%	Portugal
RABOBK 3 1/4 PERP	Finance	0,93%	Pays-Bas
SAPGR 0 3/8 05/18/29	Techno. de l'information	0,91%	Allemagne
MDT 1 1/8 03/07/27	Santé	0,90%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



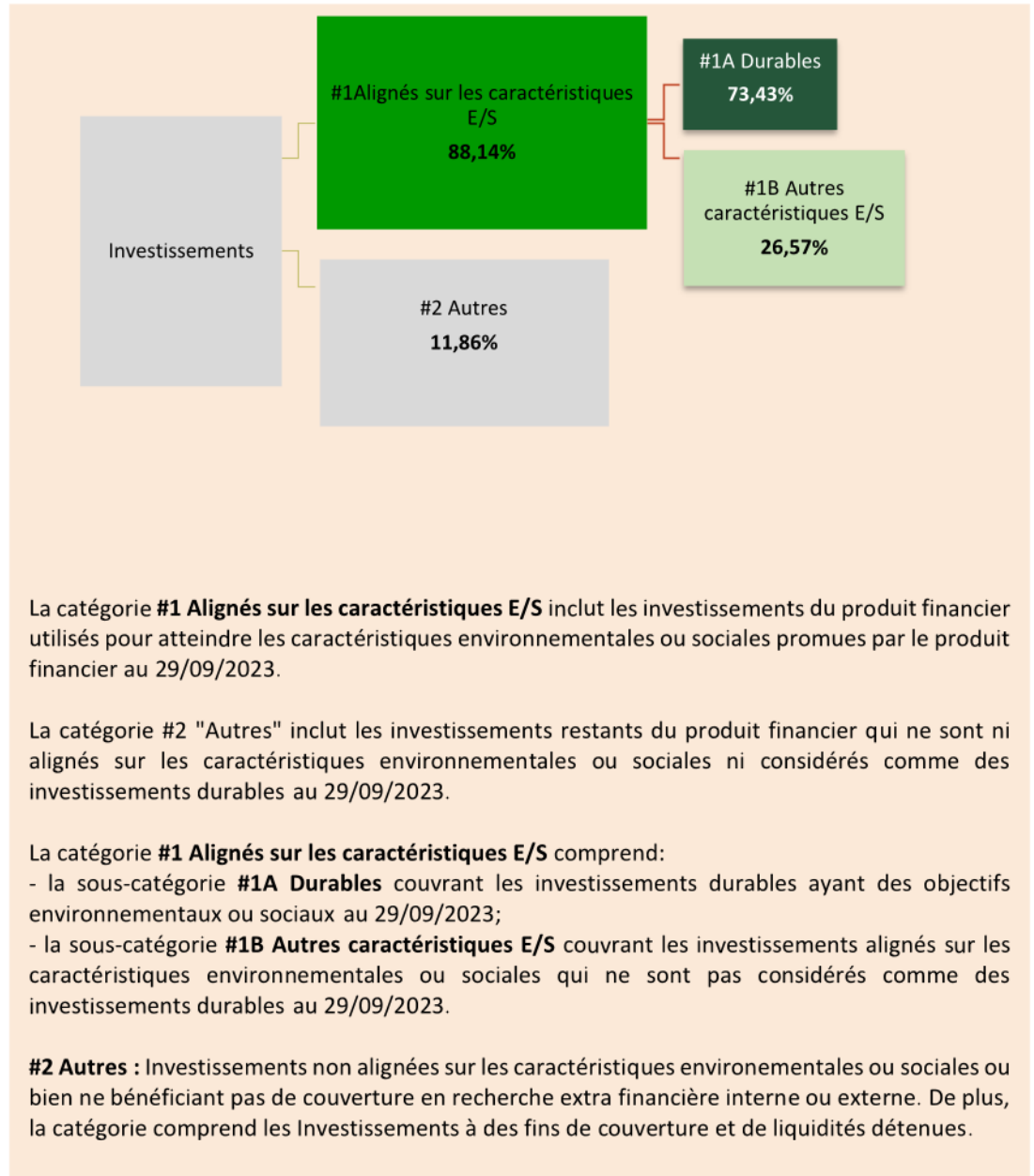
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	43,55%
Industrie	10,61%
Services publics	7,73%
Matériaux	6,73%
Conso. discrétionnaire	6,00%
Télécommunications	5,99%
Santé	4,97%
Immobilier	4,56%
Liquidités	3,67%
Techno. de l'information	3,03%
Biens cons. de base	2,91%
Énergie	0,52%
Dérivés taux	-0,28%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

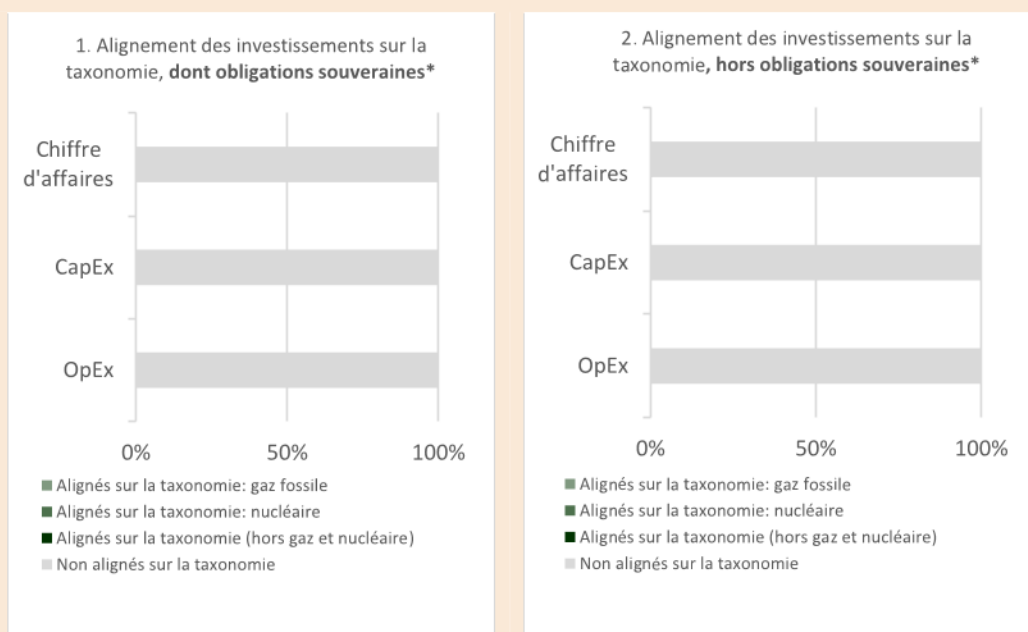
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.

Au 29/09, la liste #2 Autres incluait 17, obligations non notée en ESG pour un total de 8,7%, plus les liquidités du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

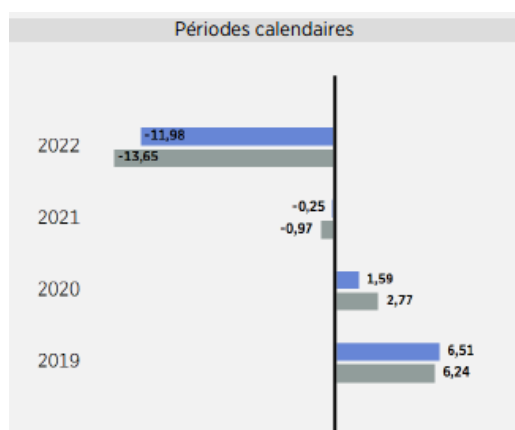
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

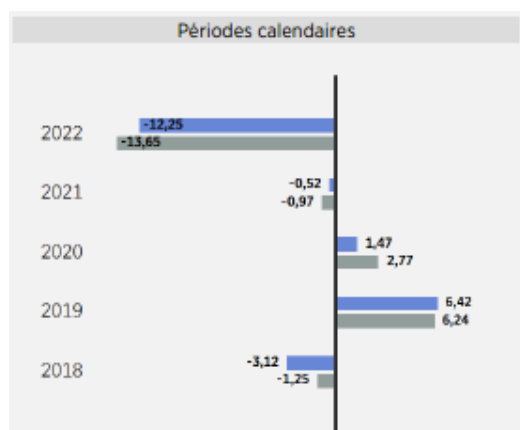
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

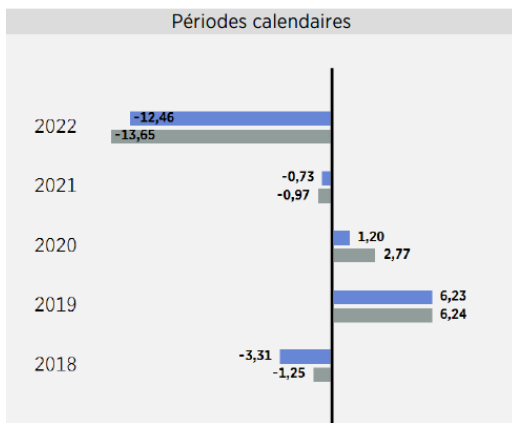
Action CR EUR



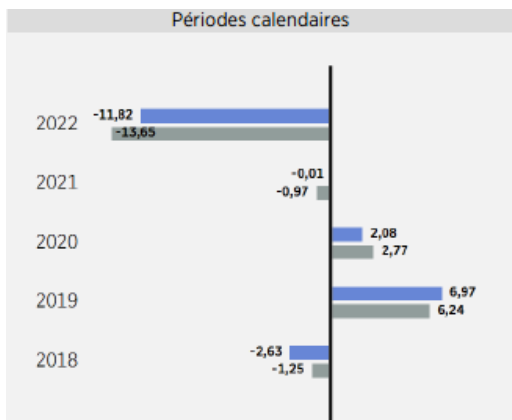
Actions A EUR et B EUR



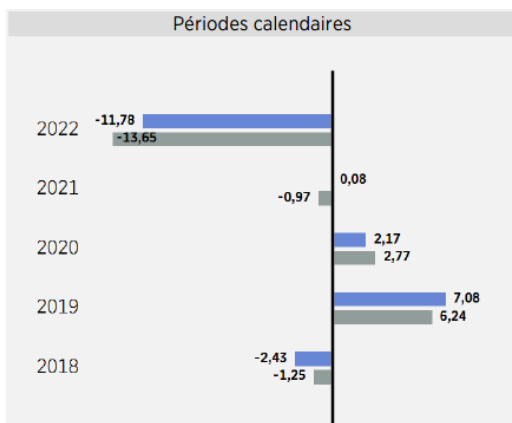
Action R EUR



Action I EUR



Action N EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, R EUR, I EUR, CR EUR, B EUR et N EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action R EUR	Action I EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%	1,20%	0,40%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *	0,04%	0,16%	0,13%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,04%	1,36%	0,53%

	Action CR EUR	Action B EUR	Action N EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,56%	1,01%	0,31%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *	0,15%	0,27%	0,23%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,71%	1,28%	0,54%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Euro Sustainable Equity**

9. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A EUR », « CR EUR », « R EUR », « I EUR », « K EUR » et « P EUR »</i>	<i>Actions « B EUR », « CRD EUR », « J EUR », et « O EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment, sur la durée de placement recommandée, vise à surperformer son indicateur de référence, le MSCI EMU, par des placements dans des sociétés de la zone Euro, alliant rentabilité financière, et mise en œuvre d'une politique visant à respecter des critères extra-financiers.

La stratégie d'investissement du compartiment tient également compte des enjeux climatiques et recherche un alignement de la trajectoire climatique du portefeuille avec l'Accord de Paris.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La performance du compartiment pourra être comparée à l'indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro pour les actions émises en Euro. L'indice MSCI EMU (ticker Bloomberg : NDDUEMU Index) est un indice composé de 300 valeurs appartenant aux pays membres de la zone euro sélectionnées selon la capitalisation boursière, le volume de transaction et le secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter la pondération par pays et par secteurs d'activité reflétant au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice est calculé et publié par MSCI Barra et les données sont accessibles sur www.msclub.com.

L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) de l'indice de référence MSCI EMU n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Le compartiment opère une gestion active de sélection de titres (stock-picking) cotés sur un univers de valeurs majoritairement de la zone Euro. Le compartiment sera investi en permanence à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA et sera exposé à hauteur de 60% au moins en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro. L'exposition sur les actions des pays hors zone Euro ne dépassera pas 10% de l'actif net. Le compartiment pourra être exposé au risque action jusqu'à 110% de l'actif net.

L'univers d'investissement ESG est composé de l'ensemble des sociétés de l'indice de référence du compartiment, à savoir le MSCI EMU, dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières de la zone euro, n'excédant pas 5 milliards d'euros et n'appartenant pas à cet indice ainsi que dans des sociétés de grandes capitalisations boursières, supérieure à 5 milliards d'euros en dehors de la zone Euro et n'appartenant pas à cet indice. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels dans l'optique d'un développement durable. Elles viseront ainsi dans la conduite de leur activité la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes.

La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers permettant de définir des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

Cette analyse, permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

Environnement : consommation de l'énergie, émissions de GES, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes. Les valeurs retenues dans le portefeuille présenteront une notation supérieure ou égale à A selon l'échelle de notation interne à la société de gestion. Une analyse du profil climatique de l'entreprise est également réalisée. En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par le fournisseur de notation externe utilisé par la Société de Gestion.

Dans le cadre de son objectif climatique, nous visons pour ce compartiment une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc.

En cohérence avec l'objectif d'avoir une trajectoire climatique alignée avec les accords de Paris, le compartiment privilégie les entreprises dont le business model est vecteur de solutions sur la transition énergétique et écologique. Le gérant analyse ainsi si l'activité, notamment les investissements en capital, est aligné avec la taxonomie, sans que cela ne soit une contrainte de gestion.

Cette approche ne garantit cependant pas un minimum d'alignement avec la taxonomie.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, le compartiment pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire négociés sur les marchés de la zone Euro dans la limite de 25% de l'actif net, ou européens hors zone Euro dans la limite de 10%. Ces titres, notés au minimum « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) mais sans limite de durée, sont sélectionnés en fonction de leur rendement attendu.

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

. Sur les actifs :

Actions

Le compartiment sera investi en permanence à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA et sera exposé à hauteur de 60% au moins en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro. L'exposition sur les actions des pays hors zone Euro ne dépassera pas 10% de l'actif net. Les titres sélectionnés seront ou non assortis d'un droit de vote.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le compartiment pourra être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 25% de l'actif net, d'émetteurs publics ou assimilé ainsi que privés, à taux fixes et/ou variables, sur des marchés de la zone Euro ou européens hors zone Euro dans la limite de 10% sans contrainte de maturité. Ces instruments seront émis dans la catégorie « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) définie par les agences de notation indépendantes, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

L'actif du compartiment dans le cadre de la gestion de trésorerie pourra comprendre des titres de créances ou obligations. Ces instruments, d'une durée résiduelle généralement inférieure à trois mois, seront émis sans restriction de répartition dette publique/dette privée par des états souverains, des institutions assimilées ou bien par des entités ayant une notation court terme égale ou supérieure à A2, décernée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation.

En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs ou intervenir sur des secteurs plus spécifiques (par exemple : technologie, santé, environnement), y compris indicieux côtés pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : matières premières ou immobilier).

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire. Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du compartiment sur un nombre restreint d'actions,
- des contrats de futures pour piloter l'exposition actions,
- des contrats à terme sur devises ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises dans le cadre des actions hors zone Euro.

L'exposition au risque action sera limitée à 110% de l'actif net (essentiellement en cas de variation importante des souscriptions/rachats), l'exposition au risque de taux à hauteur de 25% maximum de l'actif net.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, indices actions et/ou paniers actions jusqu'à 10% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 3%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Instruments à dérivés intégrés

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite d'une fois l'actif net. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

Il s'agit de warrants, de bons de souscriptions ou d'obligations callable ou puttable.

Dépôts

Néant.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat, etc.) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la sélection ISR (Investissement Socialement Responsable) :

La sélection de titres ISR peut amener le compartiment à s'écarter de l'indicateur de référence.

Risques liés aux Total Return Swaps :

L'utilisation des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties, peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces contrats peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux contrats d'échange sur rendement global.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de sociétés de la zone Euro menant une politique active en faveur du développement durable.

Actions A EUR, B EUR : Tous souscripteurs

Actions CR EUR et CRD EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,

- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Actions I EUR, J EUR, K EUR, O EUR, et P EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE);
- Passage de l'article 9 à 8 SFDR.

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 20.03.2023 :

- Création de l'action P EUR

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Suppression des mentions « Carbon4 finance » et « reporting d'impact » ;
- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Fusion transfrontalière à venir : le compartiment EdR Fund – Equity Euro Core sera absorbé par le compartiment EdR SICAV – Euro Sustainable Equity. Cette fusion a été actée en Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild SICAV le 21/08/2023.

Si 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre, d'inflation et de hausse des taux, nous avons assisté sur la fin de l'année à un rebond initié en octobre. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED et rassuré les marchés jusqu'en Europe. L'allègement des mesures sanitaires en Chine a également été salué, laissant espérer une reprise de l'activité. Après une légère correction sur le mois de décembre, l'année 2023 démarre en trombe portée par l'optimisme ambiant. Si les tensions sont toujours là cette année sur le plan économique comme géopolitique, force est de constater une certaine résilience de l'économie. Les publications positives de résultats des entreprises s'enchaînent, la réouverture de la Chine s'amorce et les données économiques tiennent le choc face à la hausse des taux, si bien que la perspective d'un soft landing a dopé les marchés. Même l'épisode des craintes bancaires aux Etats-Unis lors du premier trimestre n'aura pu stopper le mouvement. La hausse rapide des taux directeurs a provoqué de nombreuses craintes concernant les liquidités des banques, entraînant la faillite de SVB et First Republic Bank et provoquant dans son sillage le rachat de Crédit Suisse par UBS sur le vieux continent. Pour autant les banques semblent ressortir renforcées de cette hausse des taux, avec des résultats qui s'envolent sur 2023. Cette euphorie s'est prolongée sur tout le second trimestre, de nouvelles hausses de taux ont certes eu lieu mais la baisse des chiffres de l'inflation mêlée au ton plus prudent adopté par les banques centrales ont laissé miroiter un scénario de soft landing toujours plus probable aux yeux des investisseurs. Ce n'est que sur cette dernière partie de 2023 que les marchés semblent encaisser un contrecoup. L'inflation s'avère plus persistante que prévue, laissant envisager dorénavant un scénario de « higher for longer » concernant les taux, alors que les perspectives sur la croissance s'assombrissent...

La performance du fonds ressort en forte hausse sur la période, bien qu'en-deçà de son indice de référence. Si les valeurs bancaires en portefeuille contribuent nettement à la performance du fonds, la surperformance d'acteurs de moindre qualité en Europe du Sud, non inclus dans le portefeuille, tels qu'Unicredit ou Santander, coûte en relatif. En revanche, la sélection de titres dans le secteur de l'assurance s'avère très bénéfique avec Munich Re et Allianz qui surperforment nettement leur segment. L'absence des sociétés de services de paiement (Adyen, Worldline) est également un facteur de soutien, ces acteurs étant impactés par le ralentissement de la consommation. Un autre facteur de performance est l'absence du segment Alimentation & Boissons, qui souffre également de cet effet, ainsi que de la pression exercée sur les marges compte tenu des tensions sur le coût des intrants. Dans les Services Professionnels, Spie continue de profiter des tendances très porteuses en matière d'électrification et de son exécution sans faille. Dans les Utilities, Enel ressort en forte hausse, alors que l'absence des acteurs uniquement liés à la production d'énergies renouvelables (vente de Orsted en cours de période), impactés par la hausse des taux, des problèmes d'exécution et la hausse des coûts, est positive. Dans le secteur du luxe, si l'absence de LVMH pèse, notre forte conviction en Hermès qui surperforme son segment, est très avantageuse, le groupe continuant de profiter de son aspect défensif et de son exposition au segment ultra premium. L'absence des compagnies pétrolières intégrées dans l'énergie coûte en revanche, alors que les sociétés profitent de la montée du prix du brut. Neste (producteur de biocarburant) est de son côté impacté par les perspectives de décalage des objectifs fixés par les gouvernements pour préserver le pouvoir d'achat des ménages ; et Waga Energy (biogaz) est emportée de manière indiscriminée, sans prendre en compte la singularité de son modèle d'activité, par les difficultés qui touchent le segment renouvelable. Malgré les sorties effectuées en fin de période, nos positions en Carl Zeiss Meditech et Sartorius, parmi les plus contributrices à la performance du fonds depuis la mise en place de la stratégie, ont vu leurs multiples de valorisation comprimés à l'image des valeurs medtechs dans ce contexte de hausse des taux d'intérêt et de poursuite des effets de déstockage post-COVID. Enfin, on notera parmi les éléments défavorables, l'absence relative des acteurs les plus cycliques des matériaux, tels que CRH et HeidelbergCement, alors que le segment plus défensif des ingrédients a sous-performé.

Conformément à notre philosophie d'investissement, nous n'avons pas hésité à vendre des titres dès que la visibilité semblait s'être détériorée (DSM ou Orsted), ou à profiter d'opportunités lorsqu'elles se présentaient, que ce soit pour entrer dans des valeurs suivies depuis un certain temps (Aixtron, Deutsche Boerse) ou pour renforcer les convictions du portefeuille si le profil de qualité du titre se maintenait (Kingspan, Cellnex, ...). Nous avons en outre en juillet réduit notre exposition au secteur bancaire, mettant fin à notre surpondération en portefeuille, dans un contexte de dégradation des indicateurs macroéconomiques, de remontée du coût du risque et du pic des marges nets d'intérêt. Dans un secteur où toutes les banques se payent sur des multiples très bas, nous avons saisi l'opportunité de nous positionner sur KBC, banque la plus qualitative tant sur la partie financière que sur le plan extra-financier : et avons sorti Crédit Agricole après son beau parcours récent et compte tenu de la présence de BNP en portefeuille qui présente le même profil d'exposition en termes d'activité et géographique ; ainsi que Nordea, alors que l'exposition au marché suédois et à l'immobilier représente un risque qui ne nous semble pas pris en compte par le marché.

Enfin, comme évoqué précédemment, Carl Zeiss Meditec et Sartorius ont été sorties en fin de période compte tenu de dynamiques qui restent particulièrement compliquées en Chine notamment, et de la perte de visibilité sur la dynamique de croissance. Le portefeuille reste équilibré et conserve un biais légèrement défensif (beta de 0.96), tandis que nous considérons que l'accent mis sur le facteur qualité devrait devenir particulièrement prépondérant dans un contexte où la pression sur les marges des entreprises s'accroît avec des volumes attendus en retrait relatif et un pricing power de plus en plus discriminant. Nous restons prudents à l'égard des secteurs liés à la consommation, qui subiront une baisse du pouvoir d'achat en raison de l'inflation et des hausses d'impôts à venir (sous-pondération des biens de consommation discrétionnaire et des biens de première nécessité). Les courts épisodes de sous-performance du fonds (comme cela a été le cas en début d'année) ont historiquement constitué d'excellents points d'entrée ; le fonds surperforme rapidement lorsque la volatilité augmente et qu'il y a une plus grande discrimination sur les titres.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 17.81 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 18.8 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action CRD libellée en EUR réalise une performance de 18.8 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 19.11 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 18.93 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action O libellée en EUR réalise une performance de 19.22 % et son indice de référence de 24.25 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 17.33 % et son indice de référence de 24.25 %.

L'action J libellée en EUR a été souscrite le 02/11/2022.

L'action P libellée en EUR a été souscrite le 30/03/2023.

L'action B libellée en EUR n'a pas été souscrite sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	83 350 156,48	83 509 561,69
CREDIT AGRICOLE	3 032 704,70	15 424 034,54
NORDEA BANK ABP	2 898 980,00	14 630 582,10
DEUTSCHE BOERSE AG	13 790 821,04	276 653,00
KBC GROUPE	13 615 961,58	256 662,00
KONINKLIJKE DSM	2 506 722,00	10 847 048,69
SIG COMBIBLOC GROUP	11 593 156,07	482 157,84
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	4 245 634,20	7 400 879,43
ORSTED	1 581 759,18	9 953 663,57
SARTORIUS PRIV.	2 233 345,00	8 467 396,92

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ELIGIBILITE AU PEA

Le portefeuille est en permanence investi à 75% au moins en titres et droits éligibles au ratio fiscal PEA.

Pourcentage moyen des titres éligibles au ratio PEA au cours de l’exercice comptable du Compartiment EDR SICAV - Euro Sustainable Equity: 93,99%.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	488 815 175,68	370 049 366,26
Actions et valeurs assimilées	488 815 175,68	370 049 366,26
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	488 815 175,68	370 049 366,26
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	9 437 394,23	609 166,63
Opérations de change à terme de devises		
Autres	9 437 394,23	609 166,63
COMPTES FINANCIERS	1 156 715,30	5 608 951,52
Liquidités	1 156 715,30	5 608 951,52
TOTAL DE L'ACTIF	499 409 285,21	376 267 484,41

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	481 734 265,17	350 904 322,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		362 078,80
Report à nouveau (a)	1 192,21	1 786,46
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 661 920,15	17 966 209,35
Résultat de l'exercice (a,b)	7 547 380,93	4 651 505,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	497 944 758,46	373 885 903,06
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 464 526,75	2 381 581,35
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 464 526,75	2 381 581,35
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	499 409 285,21	376 267 484,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 139 075,12	12 259 098,13
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	14 139 075,12	12 259 098,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7 913,83	69 507,50
Autres charges financières		
TOTAL (2)	7 913,83	69 507,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	14 131 161,29	12 189 590,63
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 366 718,47	8 076 152,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 764 442,82	4 113 438,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-217 061,89	538 067,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 547 380,93	4 651 505,67

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013444049 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013417516 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR : Taux de frais maximum de 1,80% TTC.

FR0013307717 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR : Taux de frais maximum de 1,80% TTC.

FR0010769729 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0010850198 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.

FR0013287588 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR : Taux de frais maximum de 2,50% TTC.

FR0010505578 - Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR : Taux de frais maximum de 2,10% TTC.

FR001400GFA5 – Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity Action P EUR : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013444031 – Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, R EUR, CR EUR, CRD EUR et I EUR au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

Action O EUR : Néant,

Action K EUR : Néant,

Action P EUR : Néant.

Indicateur de référence : MSCI EMU.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous-périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous-période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	373 885 903,06	570 784 396,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	250 883 870,15	140 922 117,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-200 579 395,23	-260 369 107,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 392 361,21	41 313 848,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 927 654,54	-17 607 229,87
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 548 257,96	-2 165 617,48
Différences de change	-961 773,30	-111 409,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	57 721 660,12	-102 671 826,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>68 113 401,02</i>	<i>10 391 740,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-10 391 740,90</i>	<i>-113 063 567,38</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-686 397,87	-322 707,33
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 764 442,82	4 113 438,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	497 944 758,46	373 885 903,06

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 156 715,30	0,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 156 715,30	0,23								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	22 019 866,76	4,42	13 573 131,15	2,73	11 875 667,80	2,38		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	3 525,79		2 306,76		141,50		10 536,32	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	9 060 915,22
	Coupons et dividendes en espèces	155 864,74
	Autres créances	220 614,27
TOTAL DES CRÉANCES		9 437 394,23
DETTES		
	Rachats à payer	867 855,57
	Frais de gestion fixe	596 667,40
	Frais de gestion variable	3,78
TOTAL DES DETTES		1 464 526,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		7 972 867,48

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	398 289,000	39 828 900,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	398 289,000	39 828 900,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	398 289,000	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	61 466,437	30 311 406,46
Actions rachetées durant l'exercice	-87 636,589	-42 890 575,29
Solde net des souscriptions/rachats	-26 170,152	-12 579 168,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	256 838,654	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	8 332,039	1 037 958,97
Actions rachetées durant l'exercice	-67 688,014	-8 300 832,30
Solde net des souscriptions/rachats	-59 355,975	-7 262 873,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	162 191,995	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	170 493,432	21 548 341,72
Actions rachetées durant l'exercice	-283 978,396	-35 560 131,03
Solde net des souscriptions/rachats	-113 484,964	-14 011 789,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	404 198,680	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	262 871,244	76 350 020,91
Actions rachetées durant l'exercice	-194 498,294	-57 216 916,02
Solde net des souscriptions/rachats	68 372,950	19 133 104,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	493 992,949	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	5 705,000	576 152,00
Actions rachetées durant l'exercice	-875,000	-99 167,50
Solde net des souscriptions/rachats	4 830,000	476 984,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 830,000	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	299 572,756	74 316 173,03
Actions rachetées durant l'exercice	-204 914,275	-53 629 927,41
Solde net des souscriptions/rachats	94 658,481	20 686 245,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	316 381,622	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	56 267,950	6 914 917,06
Actions rachetées durant l'exercice	-23 547,114	-2 881 845,68
Solde net des souscriptions/rachats	32 720,836	4 033 071,38
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	208 676,836	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	191,745	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 154 440,79 0,75
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 737 954,88 2,05
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 277 255,63 1,20 0,04
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 637 568,56 1,20 0,11

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 350 451,49 0,95 3,63
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 5 525,80 0,99
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 017 521,58 1,10
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 185 530,60 0,85

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	465,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 192,21	1 786,46
Résultat	7 547 380,93	4 651 505,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	7 548 573,14	4 653 292,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	792 837,44	
Total	792 837,44	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	994 615,00	572 517,14
Total	994 615,00	572 517,14

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR		
Affectation		
Distribution	308 164,79	316 813,60
Report à nouveau de l'exercice	747,16	1 577,46
Capitalisation		
Total	308 911,95	318 391,06
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	162 191,995	221 547,970
Distribution unitaire	1,90	1,43
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	35 404,71	45 774,12

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	818 084,53	734 622,78
Total	818 084,53	734 622,78

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 731 264,26	1 694 527,79
Total	2 731 264,26	1 694 527,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR		
Affectation		
Distribution	9 708,30	
Report à nouveau de l'exercice	27,62	
Capitalisation		
Total	9 735,92	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 830,000	
Distribution unitaire	2,01	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	944,86	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 417 850,31	930 224,34
Total	1 417 850,31	930 224,34

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR		
Affectation		
Distribution	473 696,42	402 939,24
Report à nouveau de l'exercice	1 505,07	30,99
Capitalisation		
Total	475 201,49	402 970,23
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	208 676,836	175 956,000
Distribution unitaire	2,27	2,29
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	44 615,56	35 745,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	72,24	38,79
Total	72,24	38,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		362 078,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 661 920,15	17 966 209,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	8 661 920,15	18 328 288,15

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	443 395,14	
Total	443 395,14	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 318 797,74	5 842 164,90
Total	2 318 797,74	5 842 164,90

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	381 439,74	1 337 218,69
Total	381 439,74	1 337 218,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	909 813,26	2 640 070,49
Total	909 813,26	2 640 070,49

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 631 898,21	5 123 163,54
Total	2 631 898,21	5 123 163,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 085,51	
Total	9 085,51	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 485 268,44	2 346 636,75
Total	1 485 268,44	2 346 636,75

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	481 876,72	1 038 241,31
Total	481 876,72	1 038 241,31

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	345,39	792,47
Total	345,39	792,47

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	348 173 227,03	387 435 943,82	570 784 396,90	373 885 903,06	497 944 758,46
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR en EUR					
Actif net					40 234 230,17
Nombre de titres					398 289,000
Valeur liquidative unitaire					101,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					1,11
Capitalisation unitaire sur résultat					1,99
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR en EUR					
Actif net	77 758 143,55	104 090 688,58	167 025 475,33	120 923 959,67	129 287 001,38
Nombre de titres	182 242,128	245 415,516	326 222,449	283 008,806	256 838,654
Valeur liquidative unitaire	426,67	424,14	511,99	427,27	503,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,88	-3,62	3,71	20,64	9,02
Capitalisation unitaire sur résultat	3,15	-8,09	-1,28	2,02	3,87

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	348 173 227,03	387 435 943,82	570 784 396,90	373 885 903,06	497 944 758,46
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR en EUR					
Actif net	23 427 024,56	25 166 566,77	31 875 824,66	23 586 871,56	20 273 765,57
Nombre de titres	223 531,500	240 518,000	250 795,863	221 547,970	162 191,995
Valeur liquidative unitaire	104,80	104,63	127,09	106,46	124,99
+/- values nettes unitaire non distribuées			0,91		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,72	-0,89		6,03	2,35
Distribution unitaire sur résultat			0,50	1,43	1,90
Crédit d'impôt unitaire				0,233	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,32	-1,51			
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR en EUR					
Actif net	69 195 261,84	76 307 554,92	96 432 097,83	54 976 277,53	50 993 057,75
Nombre de titres	663 168,753	733 706,957	763 400,812	517 683,644	404 198,680
Valeur liquidative unitaire	104,34	104,00	126,31	106,19	126,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,70	-0,88	0,91	5,09	2,25
Capitalisation unitaire sur résultat	0,91	-1,70	0,50	1,41	2,02
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR en EUR					
Actif net	102 738 554,23	109 648 798,24	180 720 101,74	106 875 355,00	147 748 134,69
Nombre de titres	421 538,095	448 620,633	606 379,092	425 619,999	493 992,949
Valeur liquidative unitaire	243,72	244,41	298,03	251,10	299,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,64	-2,07	2,15	12,03	5,32
Capitalisation unitaire sur résultat	3,03	-2,54	2,25	3,98	5,52

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	348 173 227,03	387 435 943,82	570 784 396,90	373 885 903,06	497 944 758,46
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR en EUR					
Actif net					541 051,51
Nombre de titres					4 830,000
Valeur liquidative unitaire					112,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					1,88
Distribution unitaire sur résultat					2,01
Crédit d'impôt unitaire					(*)
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR en EUR					
Actif net	59 977 461,66	55 849 969,38	73 195 248,33	49 087 803,31	83 300 142,77
Nombre de titres	283 481,835	259 605,673	279 397,294	221 723,141	316 381,622
Valeur liquidative unitaire	211,57	215,13	261,97	221,39	263,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,42	-1,81	1,90	10,58	4,69
Capitalisation unitaire sur résultat	2,98	0,51	1,62	4,19	4,48

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	348 173 227,03	387 435 943,82	570 784 396,90	373 885 903,06	497 944 758,46
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR en EUR					
Actif net	15 076 781,19	16 372 365,93	21 525 403,67	18 419 263,41	25 548 164,11
Nombre de titres	150 000,000	159 639,410	172 770,000	175 956,000	208 676,836
Valeur liquidative unitaire	100,51	102,55	124,58	104,68	122,42
+/- values nettes unitaire non distribuées			0,89		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,86		5,90	2,30
Distribution unitaire sur résultat		0,59	1,10	2,29	2,27
Crédit d'impôt unitaire		0,145		0,201	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01				
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR en EUR					
Actif net			10 245,34	16 372,58	19 210,51
Nombre de titres			99,900	191,745	191,745
Valeur liquidative unitaire			102,55	85,38	100,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,54	4,13	1,80
Capitalisation unitaire sur résultat			0,15	0,20	0,37

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	270 700	9 425 774,00	1,89
ALLIANZ SE-REG	EUR	100 251	22 626 650,70	4,54
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	133 290	12 846 490,20	2,58
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	79 450	13 005 965,00	2,61
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	589 130	11 704 834,84	2,35
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	59 161	21 836 325,10	4,39
RATIONAL AG	EUR	12 846	7 707 600,00	1,55
SAP SE	EUR	147 190	18 077 875,80	3,63
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	489 540	11 443 070,16	2,30
SYMRISE AG	EUR	112 578	10 168 044,96	2,04
TOTAL ALLEMAGNE			138 842 630,76	27,88
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	207 680	12 282 195,20	2,46
TOTAL BELGIQUE			12 282 195,20	2,46
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	137 532	11 875 667,80	2,39
TOTAL DANEMARK			11 875 667,80	2,39
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	251 868	14 426 999,04	2,90
CAIXABANK S.A.	EUR	2 525 700	9 562 300,20	1,93
CELLNEX TELECOM SA	EUR	298 380	9 837 588,60	1,97
TOTAL ESPAGNE			33 826 887,84	6,80
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	225 610	7 248 849,30	1,45
TOTAL FINLANDE			7 248 849,30	1,45
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	105 679	16 891 731,36	3,40
BIOMERIEUX	EUR	118 647	10 894 167,54	2,18
BNP PARIBAS	EUR	265 835	16 064 409,05	3,22
DASSAULT SYST.	EUR	315 495	11 135 396,03	2,24
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	98 167	11 436 455,50	2,30
GETLINK SE	EUR	967 930	14 625 422,30	2,93
HERMES INTERNATIONAL	EUR	7 898	13 661 960,40	2,74
L'OREAL	EUR	37 116	14 594 011,20	2,93
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1	393,20	
LEGRAND SA	EUR	177 951	15 535 122,30	3,12
MICHELIN (CGDE)	EUR	478 918	13 922 146,26	2,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	141 479	22 209 373,42	4,46
SPIE SA	EUR	438 947	12 079 821,44	2,42
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	217 256	5 235 869,60	1,06
TOTAL FRANCE			178 286 279,60	35,80
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	228 193	16 192 575,28	3,26
TOTAL IRLANDE			16 192 575,28	3,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	2 721 790	15 840 817,80	3,18
FINECOBANK SPA	EUR	830 750	9 566 086,25	1,92
TERNA	EUR	1 862 300	13 274 474,40	2,67
TOTAL ITALIE			38 681 378,45	7,77
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	31 465	17 592 081,50	3,53
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	3 153 800	9 836 702,20	1,98
TOTAL PAYS-BAS			27 428 783,70	5,51
SUEDE				
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	1 041 180	13 573 131,15	2,72
TOTAL SUEDE			13 573 131,15	2,72
SUISSE				
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	40 903	10 576 796,60	2,13
TOTAL SUISSE			10 576 796,60	2,13
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			488 815 175,68	98,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées			488 815 175,68	98,17
Créances			9 437 394,23	1,89
Dettes			-1 464 526,75	-0,29
Comptes financiers			1 156 715,30	0,23
Actif net			497 944 758,46	100,00

Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR	EUR	493 992,949	299,08
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR	EUR	208 676,836	122,42
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR	EUR	162 191,995	124,99
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR	EUR	4 830,000	112,01
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity R EUR	EUR	191,745	100,18
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity K EUR	EUR	316 381,622	263,29
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity P EUR	EUR	398 289,000	101,01
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity A EUR	EUR	256 838,654	503,37
Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CR EUR	EUR	404 198,680	126,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity CRD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	308 164,79	EUR	1,90	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	308 164,79	EUR	1,90	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 708,30	EUR	2,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	9 708,30	EUR	2,01	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Euro Sustainable Equity O EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	473 696,42	EUR	2,27	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	473 696,42	EUR	2,27	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Euro Sustainable Equity
Identifiant d'entité juridique : 969500S4E6MQLFLW250

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 91,54% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 90% de ses investissements dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

En tant que fonds labellisé ISR, le compartiment mesure spécifiquement deux indicateurs de durabilité :

- intensité carbone et
- pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le compartiment a été meilleur que son indice de performance sur ces deux indicateurs.

Le compartiment a également suivi une trajectoire climatique inférieure à 2°C.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du compartiment visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion :

<https://www.edmondrothschild.com/SiteCollectionDocuments/ResponsibleInvestment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EdRAM-Definition-et-methodologieInvestissement-durable.pdf>

Par ailleurs, le compartiment a l'objectif de rester sur une trajectoire climatique inférieure à 2°C et il a atteint cet objectif. Le compartiment étant labellisé ISR il a également choisi 2 KPIs ESG sur lesquels il s'engage à surperformer son indice.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du compartiment, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Pendant la période considérée, le PAI 3 (intensité des émissions GES) a été utilisé comme KPI ESG de suivi dans le cadre du label ESG. Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI seront intégrés en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

De plus, et conformément au label ISR, le tiers des émetteurs les moins bien notés de point de vue ESG sont exclus de l'investissement. Cette notation est notamment impactée par les controverses les plus sévères, limitant ainsi tout impact négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
Allianz SE	Finance	4,15%	Allemagne
Schneider Electric SE	Industrie	4,14%	France
ASML Holding NV	Techno. de l'information	3,80%	Pays-Bas
Muenchener Rueckversicherungs-	Finance	3,77%	Allemagne
SAP SE	Techno. de l'information	3,19%	Allemagne
Air Liquide SA	Matériaux	3,12%	France
Amadeus IT Group SA	Conso. discrétionnaire	3,03%	Espagne
BNP Paribas SA	Finance	2,90%	France
Enel SpA	Services publics	2,90%	Italie
GROUPE EUROTUNNEL REGROUPT	Industrie	2,88%	France
Bayerische Motoren Werke AG	Conso. discrétionnaire	2,86%	Allemagne
L'Oreal SA	Biens cons. de base	2,86%	France
Legrand SA	Industrie	2,85%	France
Hermes International SCA	Conso. discrétionnaire	2,81%	France
Terna - Rete Elettrica Nazionale	Services publics	2,63%	Italie

Les données sont calculées sur la base d'un actif du compartiment retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



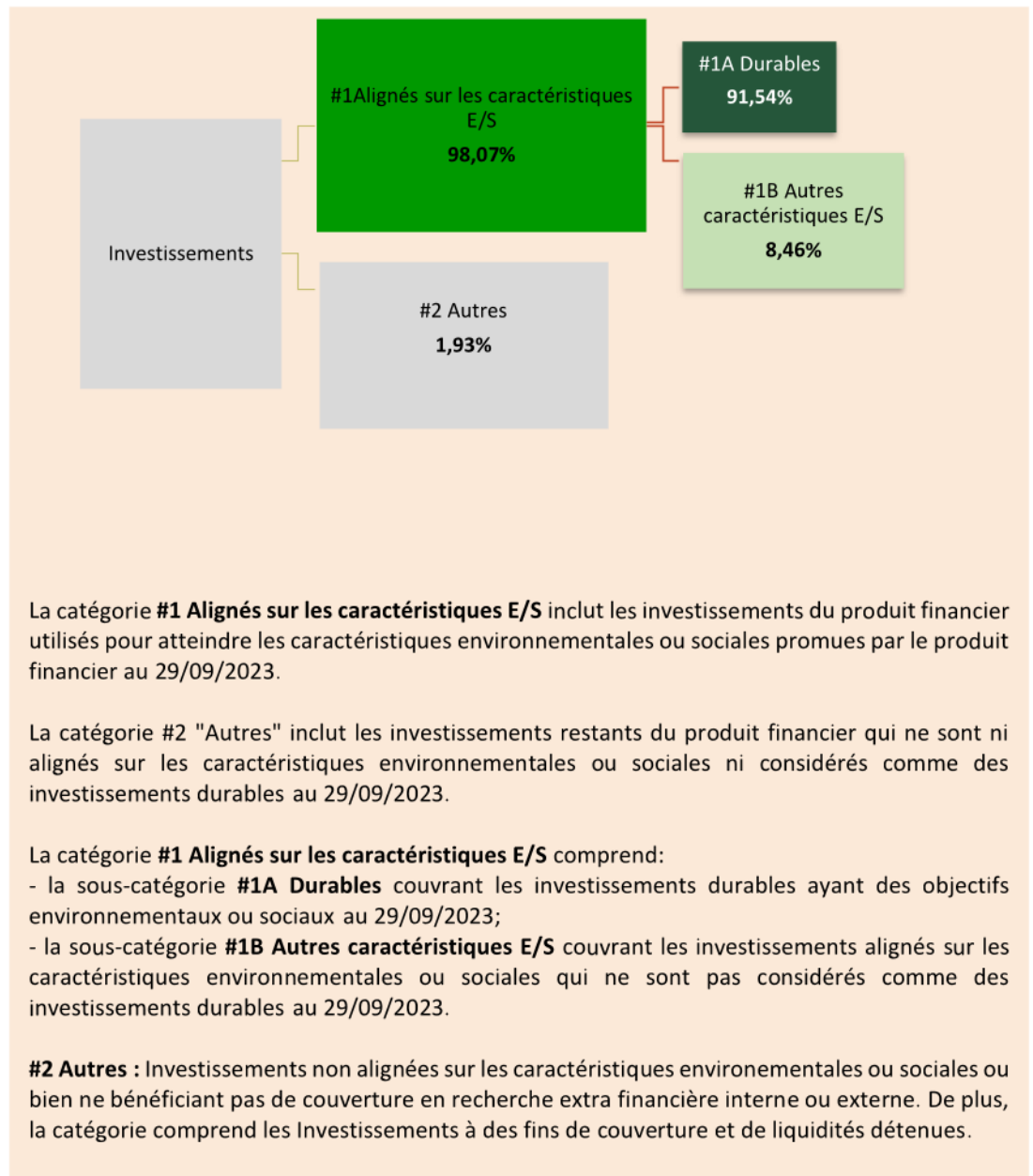
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	21,07%
Industrie	17,74%
Techno. de l'information	11,29%
Conso. discrétionnaire	11,01%
Matériaux	10,45%
Santé	6,69%
Télécommunications	6,30%
Services publics	5,85%
Énergie	4,80%
Biens cons. de base	2,93%
Liquidités	1,87%
Total	100,00%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

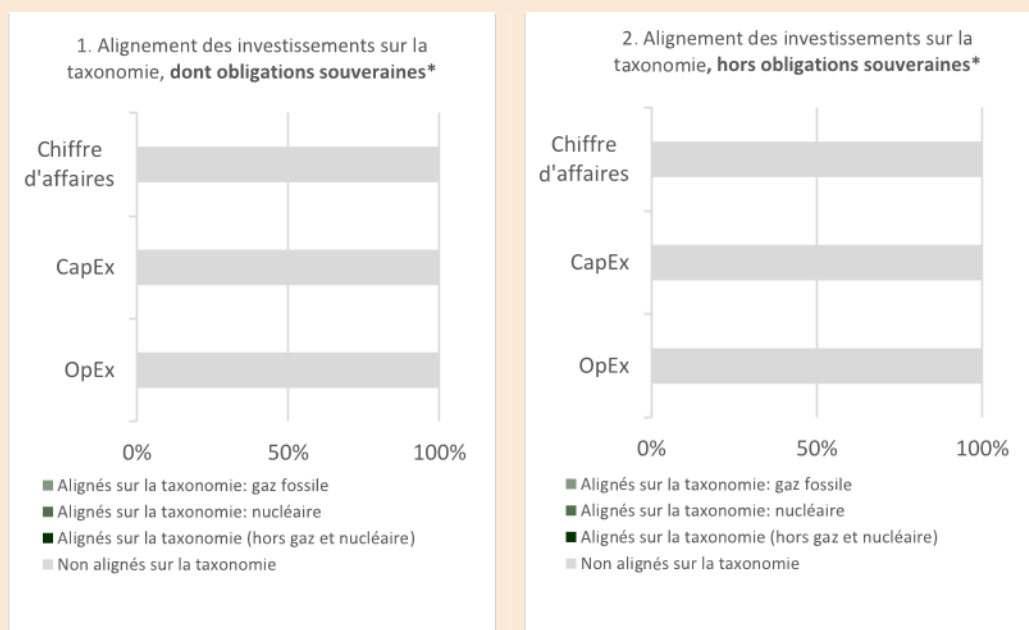
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable, au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

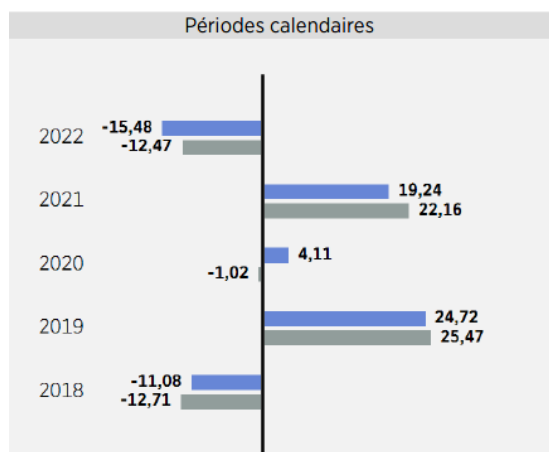
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

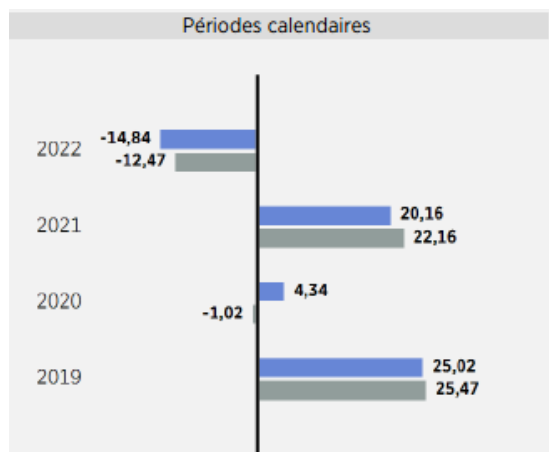
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

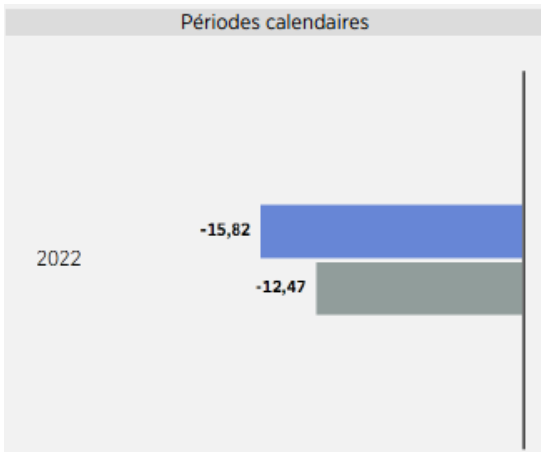
Action A EUR



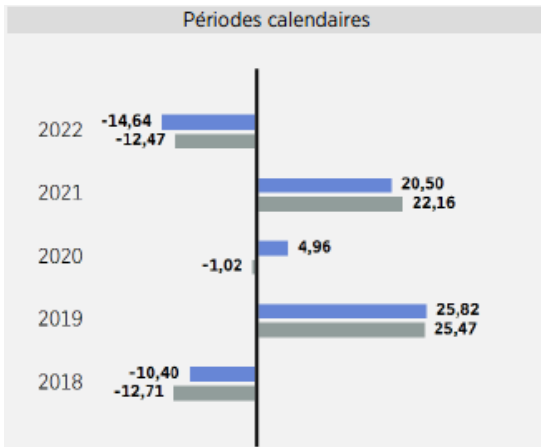
Actions CR EUR et CRD EUR



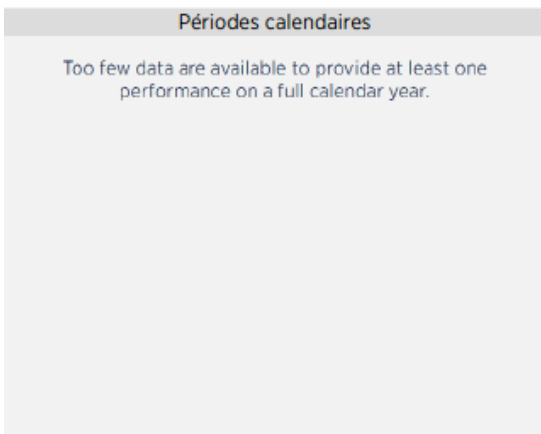
Action R EUR



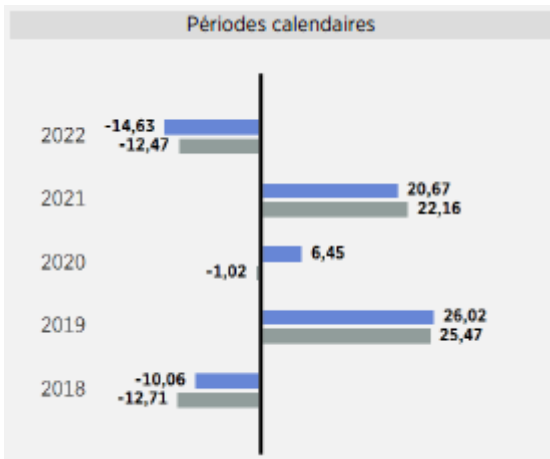
Actions I EUR et J EUR



Action P EUR



Actions K EUR et O EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, P EUR, R EUR, K EUR, I EUR, CR EUR, CRD EUR, O EUR et J EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action P EUR**	Action R EUR	Action K EUR	Action I EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	2,04%	0,64%	2,44%	1,09%	0,94%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	2,04%	0,64%	2,44%	1,09%	0,94%

	Action CR EUR	Action CRD EUR	Action O EUR	Action J EUR**
Frais de fonctionnement et de gestion	1,19%	1,19%	0,84%	0,97%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,19%	1,19%	0,84%	0,97%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Financial Bonds**

15. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A USD (H) », « A EUR », « A CHF (H) », « CR EUR », « CR GBP (H) », « CR USD (H) », « R EUR », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD (H) », « K EUR », « N EUR » et « NC EUR »	Actions « B USD (H) », « B EUR », « CRD EUR », « J EUR », « J GBP (H) » et « J USD (H) »	Action « OC EUR »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution	Mixte (capitalisation et/ou distribution et/ou report sur décision de la société de gestion)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indicateur de référence composé pour 80% de l'indice ICE BofA Euro Financial et pour 20% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedgé EUR) au travers d'un portefeuille principalement investi dans des titres de nature obligataire émis par des institutions financières internationales.

Le compartiment applique une stratégie ESG dédiée basée sur l'analyse de critères non financiers qui sont pris en compte lors de la sélection des titres du portefeuille. Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment a pour indicateur de référence l'indice composé pour 80% de l'indice ICE BofA Euro Financial et pour 20% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedgé EUR). Ces deux indices sont publiés par ICE Benchmark Administration Limited.

L'indice ICE BofA Euro Financial est représentatif du marché des obligations du secteur financier émises en euro, que ce soit la dette senior ou la dette subordonnée des émetteurs.

L'indice ICE BofA Contingent Capital (hedgé EUR) est représentatif du marché des obligations contingentes convertibles. Cet indice est couvert contre l'euro.

La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de cet indicateur inclut les coupons.

L'administrateur ICE Benchmark Administration Limited (site internet : <https://www.theice.com/iba>) des indices de référence ICE BofA Euro Financial et ICE BofA Contingent Capital Index (hedgé EUR) n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire sur des titres de nature obligataire émis par des institutions financières françaises et/ou internationales (banques, sociétés financières, compagnies d'assurance et sociétés du secteur financier au sens large), publiques ou privées, dans la limite de 100% du portefeuille.

Le gérant applique une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les titres du portefeuille.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

L'analyse ESG couvre 100% des titres de créances et instruments du marché monétaire.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade ou émis par des pays « développés » et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield ou émis par des pays « émergents » disposent d'une notation ESG au sein du portefeuille. Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs de l'indice de référence du compartiment. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Concernant le charbon thermique, le compartiment exclut toute entreprise développant des nouveaux projets impliquant l'utilisation du charbon thermique, toute entreprise minière impliquée dans l'exploration et l'extraction de charbon, tout producteur d'électricité utilisant le charbon dans son mix énergétique (c'est-à-dire la proportion dans la production et/ou dans le chiffre d'affaires non nul). Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité. Sont également exclus du portefeuille, les secteurs modèles économiques suivants : l'énergie nucléaire, une grave violation du Pacte mondial des Nations Unies pour les entreprises et une notation inadéquate de l'indice Freedom House pour les émetteurs souverains.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Le gérant pourra investir sans contrainte sur tout type de titres de nature obligataire de ce secteur, à la fois dans des titres seniors mais également dans des titres subordonnés, datés et non datés, de tout rang de subordination (Additional Tier 1, Restricted Tier 1, Tier 1, Tier 2, Tier 3 d'assurance) Les titres sélectionnés pourront être de qualité Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion) ou appartenir à la catégorie spéculative High Yield (titres spéculatifs présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) ou non notés par les agences de notation, dans la limite de 100% de l'actif net.

On définit généralement les titres seniors comme étant prioritaires par rapport aux titres subordonnés en cas de défaut ou de résolution de l'émetteur. Les titres subordonnés incluent usuellement des rangs de priorité (en cas de défaut ou de résolution) définis contractuellement dans les prospectus d'émissions.

Le compartiment pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité en-deçà d'un seuil généralement défini contractuellement.

En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, le compartiment pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 10% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le compartiment pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps, total return swaps ...), dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer à certains risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap et par le biais de Total Return Swaps (TRS) sur mono-entité de référence ou sur indices (notamment iTraxx ou CDX).

Le nominal des ventes de protection via des dérivés de crédit ne pourra pas excéder 60% de l'actif net du compartiment. Le nominal des achats de protection via des dérivés de crédit ne pourra pas excéder 70% de l'actif net du compartiment.

La stratégie repose à la fois sur une approche Top Down et sur une approche Bottom Up.

L'approche Top Down, fondée sur une analyse de la situation macroéconomique, intervient dans le cadre de l'allocation géographique du portefeuille. Elle intègre aussi, dans le cadre de la gestion du compartiment, l'aspect réglementaire global et local dans lequel évoluent les émetteurs.

L'approche Bottom Up, fondée sur une analyse crédit, vise à identifier, au sein du secteur financier, les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur relative supérieure aux autres. Le mode de sélection repose sur une analyse fondamentale de chaque émetteur qui s'articule autour de l'évaluation de critères tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'institution financière ;
- sa solvabilité ;
- les critères ESG de l'institution financière.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 20% de son actif net, en titres émis par des sociétés financières domiciliées dans des pays émergents. Cependant, ces obligations seront libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY).

L'acquisition de titres ou d'OPC libellés dans une autre devise que celle du compartiment fera l'objet d'une couverture du risque de change quelle que soit le libellé de la devise de l'action souscrite par l'investisseur. Néanmoins, un risque de change résiduel (2% maximum de l'actif net) pourra subsister.

Le gérant mettra également en œuvre une gestion de la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt, celle-ci pouvant varier entre 0 et 10.

Dans les périodes où la stratégie d'investissement conduirait l'équipe de gestion à réduire l'exposition du compartiment aux obligations et/ou autres titres de créance, afin de permettre la réalisation de l'objectif de gestion, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% en titres négociables à court terme et euro commercial papers. Ces instruments financiers pourront également être utilisés à titre accessoire aux fins de placement des liquidités.

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

. Sur les actifs :

Actions

Le compartiment n'a pas vocation à détenir des actions. Toutefois, le compartiment pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination ou dans des obligations convertibles, ou dans des obligations convertibles contingentes, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité en-deçà d'un seuil généralement défini contractuellement. En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, le compartiment pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 10% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : (jusqu'à 100% du portefeuille)

Caractéristiques générales :

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; +10]
Zone géographique des émetteurs	Toutes zones géographiques	100% maximum de l'actif net
	Pays émergents	20% maximum de l'actif net
Devise de libellé des titres	Euro	100% maximum de l'actif net
	Devises OCDE (pour les pays émergents : émissions libellées uniquement en : EUR, GBP, CHF, USD, JPY)	100% maximum de l'actif net
Niveau de risque de change	-	Résiduel (2% maximum de l'actif net)

Répartition dette privée/dette publique :

Le compartiment investira principalement et jusqu'à 100% de l'actif net en dette privée émise par des sociétés appartenant au secteur financier.

Le compartiment pourra aussi être amené à détenir des obligations de sociétés financières garanties par un Etat de l'OCDE. Enfin, le compartiment pourra investir dans des titres d'Etats émis par un pays de l'OCDE, notamment dans la cadre de la gestion des liquidités.

Critères relatifs à la notation et la subordination :

Le compartiment pourra être exposé aux titres de nature obligataire du secteur financier de tous types (dette senior ou dette subordonnée) datée ou non, de toute qualité de signatures, de tout rang de subordination.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net dans des obligations dites High Yield (titres spéculatifs présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) ou dans des titres de qualité Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion) ou non notés par les agences de notation.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre.

Le compartiment pourra investir dans des titres de créance de toute nature dont notamment les obligations à taux fixe, variable, ou révisable, les titres de créance négociables, les bons de caisse, les bons du Trésor, les EMTN, les Euro commercial papers.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 20% de son actif net, en titres émis par des sociétés financières domiciliées dans des pays émergents. Cependant, ces obligations seront libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY).

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification y compris indicels cotés, ou de classification monétaire ou obligataire.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire. Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Devises

L'acquisition de titres ou d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro (EUR) fera l'objet d'une couverture du risque de change. Néanmoins, un risque de change résiduel (2% maximum de l'actif net) pourra subsister.

Contrats financiers

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...), dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer à certains risques de taux et de crédit.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Nature des marchés d'intervention :

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de couverture et d'exposition du portefeuille :

- Risque taux
- Risque de change (uniquement à des fins de couverture)
- Risque de crédit

ainsi qu'à des composantes de ces risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Options et futures : indices financiers, devises, taux
- Options sur contrats à terme standardisés
- Change à terme et swaps de change
- Swaps : taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation), devises ainsi que sur des composantes de ces actifs.
- *Credit Default Swaps* sur single name ou sur indices
- Options sur CDS sur indices
- Total Return Swaps

Le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 100% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 25%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans :

- des obligations callable ou puttable,
- des obligations convertibles
- des obligations contingentes convertibles (Coco) jusqu'à 50% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 100% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque sectoriel :

Le compartiment présente un risque sectoriel du fait de son investissement sur des valeurs d'un même secteur d'activité : le secteur financier. La chute de ce marché entraînera une baisse de la valeur liquidative

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des actions libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

Le porteur, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global.

Risques liés aux contingent convertible bonds (Cocos) :

Les Cocos sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une Coco inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur du Coco supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par la Coco concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des Cocos :

Le seuil de conversion d'une Coco dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque de perte ou suspension de coupon :

En fonction des caractéristiques des Cocos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque d'intervention d'une autorité de régulation au point de « non-viabilité » :

Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des Obligations Convertibles Conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque d'inversion de la structure de capital :

Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en Cocos peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs de Cocos subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque de report du remboursement :

La plupart des Cocos sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des Cocos perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les Cocos sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité :

Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur de Cocos et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), B EUR et B USD (H) : Tous souscripteurs.

Actions CR EUR, CR GBP (H), CR USD (H) et CRD EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Actions I EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le compartiment avant le 20/07/2018.

Actions I CHF (H), J EUR, I USD (H), N EUR, NC EUR et OC EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 19/10/2018.

Actions K EUR, J USD (H), J GBP (H) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 12/02/2019.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de crédit par des entreprises ou des institutions du secteur financier tout en étant conscients des risques auxquels ils s'exposent ; l'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2023 :

- Précisions apportées sur le principe d'Exclusion Charbon

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Modification de la mention « indicateur de référence » par la mention « univers d'investissement » sur la partie ESG.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG pour prendre en compte les taux de couverture minimum en titre notés ESG.

CHAPEAU MACRO

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performance positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation de leurs économies respectives, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur le même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décrue notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que le FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit les 12 mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2020 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passée inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dette AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniores financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché At1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le cout de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT

Une année très volatile en tous points avec 1/ une forte incertitude sur les taux, se matérialisant par une tendance haussière et une éternelle recherche du point d'inflexion et 2/ des événements de crédit importants tels que les défauts de certaines banques régionales américaines, l'annulation des AT1 de Credit Suisse ou encore les multiples tensions géopolitiques.

Le fonds a néanmoins démontré sa résilience, avec une performance de 8.2% (30/09/22 à 29/09/23). Notre surperformance peut s'expliquer par plusieurs facteurs : premièrement, nous sommes restés courts en duration une bonne partie de l'année, avec une sensibilité taux autour de 2.6. Nous nous sommes quelque peu rallongés sur la fin de l'année en guise de protection (3.3) mais tout en maintenant une sensibilité crédit faible, à 2.7. Deuxièmement, quand les AT1 Credit Suisse représentaient environ 7% du marché des CoCos bancaires, nous n'en n'avions qu'1% en portefeuille. Ensuite, sur notre allocation d'environ 50% de CoCo, nous nous sommes fortement focalisé sur les instruments à haut portage, et faible risque d'extension. Dans ce contexte d'incertitude et de volatilité, ce fut un pari gagnant puisque les AT1s à haut portage ont surperformé celles à faible portage de 5-7 points de pourcentage. Enfin, notre allocation de Tier 2 bancaires (environ 20% du fonds) est largement composée de banques périphériques qui ont elles aussi largement surperformées grâce à l'environnement fondamental très solide et au multiples rehaussements de notations de (Portugal, Grèce, Chypre en particulier).

Après le rachat de Credit Suisse par UBS, emportant au passage les AT1 de la première, le marché primaire est resté fermé quelques mois. Il a néanmoins rouvert avant l'été, et tout type d'émetteur a été capable de lever de la dette AT1 sur le marché, confirmant un appétit pour la classe d'actif toujours présent et confirmant l'importance de ce type de dette dans la structure de capital des banques. L'exercice des calls a également continué d'être la règle malgré un marché compliqué.

Les conditions sont donc toujours relativement attractives avec des valorisations bien au-dessus de leurs niveaux historiques, mais des fondamentaux qui restent très sains grâce à la hausse des taux et un marché tout à fait ouvert pour les refinancements. Nous restons néanmoins toujours focalisés sur le portage étant donné l'influence de la macroéconomie sur la performance des AT1. Nous sommes néanmoins largement investis, avec 3.4% de cash et un rendement au call de 8.6% pour une notation moyenne de BB+. Nous gardons 49% de CoCos, 27% d'assurance (plutôt plus courtes que le marché et à plus forte composante spread), 20% de dettes Tier 2 bancaires. Nous avons encore 7% de dettes perpétuelles d'assurance qui perdront leur valeur prudentielle très prochainement et qui sont vouées à être rappelées.

En dépit des fortes turbulences sur le marché, nous avons collecté environ 94M€ sur la période.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de 5.11 % et son indice de référence de 2.37 %.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 7.21 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 9.64 % et son indice de référence de 6.9 %.

Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 7.23 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 7.5 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action CR (hedgée) libellée en GBP réalise une performance de 8.96 % et son indice de référence de 5.9 %.

Sur l'année l'action CR (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 9.87 % et son indice de référence de 6.9 %.

Sur l'année l'action CRD libellée en EUR réalise une performance de 7.52 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de 5.5 % et son indice de référence de 2.37 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 7.58 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 9.94 % et son indice de référence de 6.9 %.

Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de 7.58 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action J (hedgée) libellée en GBP réalise une performance de 8.82 % et son indice de référence de 5.9 %.

Sur l'année l'action J (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 9.96 % et son indice de référence de 6.9 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 8.01 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 7.68 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action NC libellée en EUR réalise une performance de 8.21 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action OC libellée en EUR réalise une performance de 8.22 % et son indice de référence de 4.29 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 7.08 % et son indice de référence de 4.29 %.

L'action B (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 02/11/2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	211 257 721,66	158 073 355,52
BBVA 8.375% PERP	17 804 010,99	2 590 250,00
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 6.25% 18-11-24	8 690 604,00	9 030 958,01
ERSTE GROUP BANK AG 6.5% PERP	1 958 328,57	15 399 866,11
CAIXA GEN 5.75% 28-06-28 EMTN		15 800 000,00
IBERCAJA 9.125% PERP	14 244 636,11	
BANKINTER 7.375% 31-12-99	14 030 214,61	
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	13 844 070,56	
BNP PAR 9.25% PERP	13 658 611,94	
CA 7.25% PERP EMTN	13 631 908,21	

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 7,09%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 640 000,00 640 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires.

L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 767 053 969,79	1 491 688 629,66
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 707 484 611,24	1 486 025 006,41
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 707 484 611,24	1 486 025 006,41
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	54 506 976,30	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	54 506 976,30	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 062 382,25	5 663 623,25
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 062 382,25	5 663 623,25
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	137 205 841,31	126 067 868,87
Opérations de change à terme de devises	125 853 207,76	117 595 399,70
Autres	11 352 633,55	8 472 469,17
COMPTES FINANCIERS	16 201 933,15	66 505 922,73
Liquidités	16 201 933,15	66 505 922,73
TOTAL DE L'ACTIF	1 920 461 744,25	1 684 262 421,26

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 739 250 984,61	1 516 957 193,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		59 375,35
Report à nouveau (a)	2 728,68	2 475,99
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-39 244 750,98	-32 535 336,00
Résultat de l'exercice (a,b)	66 216 885,31	65 127 655,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 766 225 847,62	1 549 611 364,03
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 062 382,27	5 663 623,62
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 062 382,27	5 663 623,62
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 062 382,27	5 663 623,62
Autres opérations		
DETTES	149 173 514,36	128 896 358,08
Opérations de change à terme de devises	125 270 372,17	116 218 686,39
Autres	23 903 142,19	12 677 671,69
COMPTES FINANCIERS		91 075,53
Concours bancaires courants		91 075,53
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 920 461 744,25	1 684 262 421,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1223	257 211 163,50	
RP EURGBP 1223	63 682 441,79	
EC EURUSD 1222		268 778 650,61
RP EURGBP 1222		55 134 419,32
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1223	208 118 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	265 776,55	19 289,96
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	84 619 827,26	79 356 659,35
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	10 307,54	4 369,28
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	84 895 911,35	79 380 318,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	6 154,81	406,35
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	267,43	261 560,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	6 422,24	261 966,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	84 889 489,11	79 118 351,99
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	18 052 173,38	10 145 785,64
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	66 837 315,73	68 972 566,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-620 430,42	-3 844 911,22
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	66 216 885,31	65 127 655,13

* N : Les frais de gestion intègrent des frais de recherche pour un montant de 175 267,80 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013287596 - Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR0013233707 - Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013233699 - Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR0011034560 - Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0011034495 - Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.
FR0013292463 - Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0012749851 - Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013174695 - Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013350824 - Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013350808 - Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013409067 - Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR0011289966 - Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.
FR0011882281 - Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H) : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.
FR0010584474 - Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0012749869 - Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H) : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.
FR0011781210 - Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013312378 - Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H) : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR0013307683 - Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H) : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.
FR0013307691 - Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A CHF (H), A EUR, A USD (H), B EUR, B USD (H), CR EUR, CR GBP (H), CR USD (H), CRD EUR, I CHF (H), I EUR, I USD (H), J EUR, J GBP (H), J USD (H) et R EUR, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence : 80% ICE BofA Euro Financial + 20% ICE BofA Contingent Capital (hedgé EUR pour les parts libellées dans cette même devise, hedgé CHF pour les parts libellées dans cette même devise, hedgé GBP pour les parts libellées dans cette même devise, hedgé USD pour les parts libellées dans cette même devise), coupons réinvestis.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indiqué.

L'actif de référence indiqué reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 20% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de Septembre

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, la commission ne sera pas mise en paiement et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus, si la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence,

la période de référence n'est pas prolongée. Une nouvelle période de référence est alors établie et débute à la fin de la période de référence qui s'achève.

A la fin d'une période de référence :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence ;

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, celle-ci s'achève et l'AN de cette fin de période de référence devient son nouvel AN de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 549 611 364,03	2 060 636 928,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	673 948 021,14	435 650 861,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-561 985 605,31	-657 778 576,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 670 209,75	11 629 192,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 427 749,54	-20 086 420,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	28 229 578,48	37 497 110,94
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-29 035 228,74	-67 102 710,92
Frais de transactions	-2 254 302,55	-1 573 499,68
Différences de change	-19 108 336,80	44 684 376,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	108 010 884,29	-363 076 019,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-130 538 450,61</i>	<i>-238 549 334,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>238 549 334,90</i>	<i>-124 526 684,80</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	193 270,84	1 973 338,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 020 105,03</i>	<i>-4 213 375,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>4 213 375,87</i>	<i>6 186 714,74</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 463 573,70	-1 815 784,72
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	66 837 315,73	68 972 566,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 766 225 847,62	1 549 611 364,03

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 640 236 442,11	92,86
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 869 944,67	3,34
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 378 224,46	0,47
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 707 484 611,24	96,67
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	320 893 605,29	18,17
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	320 893 605,29	18,17
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	208 118 500,00	11,78
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	208 118 500,00	11,78

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 650 640 411,75	93,46			56 844 199,49	3,22		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							16 201 933,15	0,92
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	208 118 500,00	11,78						

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées							51 647 882,13	2,92	1 655 836 729,11	93,75
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	16 201 933,15	0,92								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							208 118 500,00	11,78		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	245 675 274,06	13,91			61 333 995,63	3,47		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	88 505 388,55	5,01	32 641 892,83	1,85	10 407 049,96	0,59		
Comptes financiers	4 698 860,54	0,27	90 263,22	0,01	2 349 070,20	0,13		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	419 888,04	0,02	561 260,79	0,03	3 236 665,04	0,18		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	257 211 163,50	14,56			63 682 441,79	3,61		
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	123 975 916,93
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 877 290,83
	Ventes à règlement différé	95 981,82
	Souscriptions à recevoir	458 381,20
	Dépôts de garantie en espèces	8 717 216,26
	Coupons et dividendes en espèces	852 088,49
	Autres créances	1 228 965,78
TOTAL DES CRÉANCES		137 205 841,31
DETTES		
	Vente à terme de devise	1 875 586,51
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	123 394 785,66
	Achats à règlement différé	9 637 747,20
	Rachats à payer	5 029 377,71
	Frais de gestion fixe	1 031 700,28
	Frais de gestion variable	7 100 720,73
	Collatéraux	640 000,00
	Autres dettes	463 596,27
TOTAL DES DETTES		149 173 514,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 967 673,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	4 090,000	434 951,87
Actions rachetées durant l'exercice	-15 145,000	-1 512 593,74
Solde net des souscriptions/rachats	-11 055,000	-1 077 641,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 956,960	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	488 319,678	67 745 500,31
Actions rachetées durant l'exercice	-618 342,490	-82 652 813,61
Solde net des souscriptions/rachats	-130 022,812	-14 907 313,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 132 907,999	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	4 432,000	521 145,77
Actions rachetées durant l'exercice	-24 793,908	-2 805 573,31
Solde net des souscriptions/rachats	-20 361,908	-2 284 427,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	75 395,472	
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	28 726,420	3 387 390,28
Actions rachetées durant l'exercice	-23 805,805	-2 778 803,73
Solde net des souscriptions/rachats	4 920,615	608 586,55
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	163 741,173	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	99 513,687	9 023 318,52
Actions rachetées durant l'exercice	-8 081,579	-720 163,39
Solde net des souscriptions/rachats	91 432,108	8 303 155,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	105 478,298	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	875 908,729	87 039 169,75
Actions rachetées durant l'exercice	-187 363,124	-18 387 587,18
Solde net des souscriptions/rachats	688 545,605	68 651 582,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 021 168,629	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	1 305,700	155 993,82
Actions rachetées durant l'exercice	-7 577,855	-876 134,37
Solde net des souscriptions/rachats	-6 272,155	-720 140,55
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 709,734	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	11 288,268	1 048 201,35
Actions rachetées durant l'exercice	-3 775,500	-361 260,39
Solde net des souscriptions/rachats	7 512,768	686 940,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	37 153,537	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	90 461,538	9 968 937,99
Actions rachetées durant l'exercice	-58 170,500	-6 352 005,57
Solde net des souscriptions/rachats	32 291,038	3 616 932,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	272 465,038	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	499 528,132	90 935 811,48
Actions rachetées durant l'exercice	-611 705,765	-108 865 887,30
Solde net des souscriptions/rachats	-112 177,633	-17 930 075,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 077 278,315	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	167 730,616	20 784 523,52
Actions rachetées durant l'exercice	-108 279,733	-13 366 592,84
Solde net des souscriptions/rachats	59 450,883	7 417 930,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	485 734,021	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	176 204,965	16 471 311,26
Actions rachetées durant l'exercice	-157 135,105	-13 921 437,45
Solde net des souscriptions/rachats	19 069,860	2 549 873,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	222 590,863	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	78 073,765	7 926 251,84
Actions rachetées durant l'exercice	-24 464,000	-2 546 765,52
Solde net des souscriptions/rachats	53 609,765	5 379 486,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	61 761,000	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	11 917,000	1 048 384,56
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	11 917,000	1 048 384,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	72 204,288	
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	254 321,699	26 555 942,73
Actions rachetées durant l'exercice	-140 702,173	-14 304 186,87
Solde net des souscriptions/rachats	113 619,526	12 251 755,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	453 602,203	
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 148 902,412	229 007 168,96
Actions rachetées durant l'exercice	-843 744,828	-88 083 669,06
Solde net des souscriptions/rachats	1 305 157,584	140 923 499,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 786 539,430	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	59 150,644	68 803 395,22
Actions rachetées durant l'exercice	-173 058,043	-204 353 429,18
Solde net des souscriptions/rachats	-113 907,399	-135 550 033,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	488 445,515	
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	373 233,618	32 999 999,89
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	373 233,618	32 999 999,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 027 346,762	
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	932,197	90 622,02
Actions rachetées durant l'exercice	-973,434	-96 701,80
Solde net des souscriptions/rachats	-41,237	-6 079,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 224,901	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 517,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables provisionnés	2 906,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	826,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 951 077,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	382 492,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	74 570,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	118 065,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	10 199,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	388,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	226 539,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	53 280,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	5 709,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	22 494,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	15 630,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,48
Frais de gestion variables acquis	264,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	511 840,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	221 487,16
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,30
Frais de gestion variables acquis	30 177,35
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 798,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Frais de gestion variables provisionnés	3 069,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,31
Frais de gestion variables acquis	1 511,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 910,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	11 837,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,39
Frais de gestion variables acquis	611,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	175 179,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	123 808,78
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,42
Frais de gestion variables acquis	11 425,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 328 545,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	891 707,05
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,40
Frais de gestion variables acquis	209 799,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	351 431,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	208 617,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,35
Frais de gestion variables acquis	18 233,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	115 070,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	61 377,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,32
Frais de gestion variables acquis	9 145,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	30 509,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	4 779,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	1 735,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	34 118,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	18 581,89
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,32
Frais de gestion variables acquis	0,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	351 996,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 070 305,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 950 217,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	3 729 744,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,56
Frais de gestion variables acquis	996 514,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	483 791,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 775,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	220,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	65,43
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			54 506 976,30
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	54 506 976,30
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			54 506 976,30

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2 728,68	2 475,99
Résultat	66 216 885,31	65 127 655,13
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	66 219 613,99	65 130 131,12

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	50 750,70	86 831,57
Total	50 750,70	86 831,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 122 035,46	5 880 674,83
Total	5 122 035,46	5 880 674,83

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	308 970,25	363 104,14
Total	308 970,25	363 104,14

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR		
Affectation		
Distribution	636 953,16	651 164,29
Report à nouveau de l'exercice	417,59	564,79
Capitalisation		
Total	637 370,75	651 729,08
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	163 741,173	158 820,558
Distribution unitaire	3,89	4,10
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR		
Affectation		
Distribution	344 914,03	51 549,52
Report à nouveau de l'exercice	316,76	98,73
Capitalisation		
Total	345 230,79	51 648,25
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	105 478,298	14 046,190
Distribution unitaire	3,27	3,67
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 570 946,23	1 276 673,13
Total	3 570 946,23	1 276 673,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	29 092,72	60 091,66
Total	29 092,72	60 091,66

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	134 807,94	107 796,15
Total	134 807,94	107 796,15

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 127 721,72	1 033 602,74
Total	1 127 721,72	1 033 602,74

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 104 457,97	8 683 331,58
Total	7 104 457,97	8 683 331,58

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 344 212,08	2 075 059,46
Total	2 344 212,08	2 075 059,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR		
Affectation		
Distribution	752 357,12	795 767,12
Report à nouveau de l'exercice	274,76	715,22
Capitalisation		
Total	752 631,88	796 482,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	222 590,863	203 521,003
Distribution unitaire	3,38	3,91
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)		
Affectation		
Distribution	229 750,92	35 702,41
Report à nouveau de l'exercice	611,50	19,05
Capitalisation		
Total	230 362,42	35 721,46
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	61 761,000	8 151,235
Distribution unitaire	3,72	4,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)		
Affectation		
Distribution	239 718,24	209 196,89
Report à nouveau de l'exercice	527,02	396,70
Capitalisation		
Total	240 245,26	209 593,59
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	72 204,288	60 287,288
Distribution unitaire	3,32	3,47
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 884 757,31	1 301 670,79
Total	1 884 757,31	1 301 670,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 059 137,03	10 352 979,88
Total	17 059 137,03	10 352 979,88

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	21 414 091,24	29 833 903,98
Total	21 414 091,24	29 833 903,98

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR		
Affectation		
Distribution	3 852 550,36	1 308 226,29
Report à nouveau de l'exercice	6 438,94	
Capitalisation		1 017 110,06
Total	3 858 989,30	2 325 336,35
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 027 346,762	654 113,144
Distribution unitaire	3,75	2,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 802,94	3 900,14
Total	3 802,94	3 900,14

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		59 375,35
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-39 244 750,98	-32 535 336,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-39 244 750,98	-32 475 960,65

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-70 819,47	241 189,16
Total	-70 819,47	241 189,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 186 014,10	-5 278 060,07
Total	-3 186 014,10	-5 278 060,07

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-550 486,16	1 678 692,19
Total	-550 486,16	1 678 692,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-386 888,79	-583 263,69
Total	-386 888,79	-583 263,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-193 297,17	-40 121,36
Total	-193 297,17	-40 121,36

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 047 859,28	-988 210,13
Total	-2 047 859,28	-988 210,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 564,01	-47 165,82
Total	1 564,01	-47 165,82

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-221 143,47	433 720,06
Total	-221 143,47	433 720,06

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 134 242,33	2 559 076,09
Total	-1 134 242,33	2 559 076,09

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 003 196,64	-6 529 834,12
Total	-4 003 196,64	-6 529 834,12

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 652 287,13	8 154 730,23
Total	-3 652 287,13	8 154 730,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-415 544,98	-593 878,45
Total	-415 544,98	-593 878,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-92 429,68	35 069,61
Total	-92 429,68	35 069,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-415 451,31	811 478,80
Total	-415 451,31	811 478,80

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-955 114,98	-1 058 487,21
Total	-955 114,98	-1 058 487,21

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 241 056,03	-7 970 148,25
Total	-8 241 056,03	-7 970 148,25

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 835 551,48	-21 510 575,43
Total	-11 835 551,48	-21 510 575,43

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 842 465,87	-1 786 377,18
Total	-1 842 465,87	-1 786 377,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 466,12	-3 795,08
Total	-2 466,12	-3 795,08

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H) en CHF					
Actif net en CHF	2 784 696,04	2 988 506,87	3 483 251,53	2 487 490,31	1 459 030,68
Nombre de titres	24 683,573	26 609,000	29 158,960	25 011,960	13 956,960
Valeur liquidative unitaire en CHF	112,81	112,31	119,45	99,45	104,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	1,35	1,32	-1,40	9,64	-5,07
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	2,07	3,04	1,94	3,47	3,63
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR en EUR					
Actif net	297 519 549,26	233 680 596,67	253 968 776,44	164 251 971,37	157 963 280,55
Nombre de titres	2 044 729,101	1 604 714,664	1 633 593,711	1 262 930,811	1 132 907,999
Valeur liquidative unitaire	145,50	145,62	155,46	130,05	139,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,22	0,33	-0,44	-4,17	-2,81
Capitalisation unitaire sur résultat	2,77	4,20	2,61	4,65	4,52
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H) en USD					
Actif net en USD	10 973 857,03	16 104 114,25	19 014 450,07	11 130 513,67	9 608 744,30
Nombre de titres	87 549,365	126 036,131	138 635,614	95 757,380	75 395,472
Valeur liquidative unitaire en USD	125,34	127,77	137,15	116,23	127,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	5,32	-5,49	-0,24	17,53	-7,30
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,63	3,17	1,81	3,79	4,09

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR en EUR					
Actif net	25 939 367,30	20 789 279,26	25 843 392,12	18 099 457,03	19 333 115,20
Nombre de titres	190 820,355	155 308,801	186 850,875	158 820,558	163 741,173
Valeur liquidative unitaire	135,93	133,85	138,31	113,96	118,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,14	0,30	-0,38	-3,67	-2,36
Distribution unitaire sur résultat	2,59	4,22	2,07	4,10	3,89
Crédit d'impôt unitaire			0,005		
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR en EUR					
Actif net	104 897,91	476 929,34	571 868,51	1 246 334,28	9 671 652,50
Nombre de titres	999,562	4 605,150	5 306,374	14 046,190	105 478,298
Valeur liquidative unitaire	104,94	103,56	107,77	88,73	91,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,82	0,23	-0,30	-2,85	-1,83
Distribution unitaire sur résultat	1,63	3,13	2,22	3,67	3,27
Crédit d'impôt unitaire			0,001		
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR en EUR					
Actif net	71 235 557,01	85 133 550,73	89 758 562,88	30 815 507,58	101 703 456,70
Nombre de titres	694 878,274	828 038,800	814 773,683	332 623,024	1 021 168,629
Valeur liquidative unitaire	102,51	102,81	110,16	92,64	99,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,86	0,23	-0,31	-2,97	-2,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2,42	3,19	2,24	3,83	3,49

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H) en GBP					
Actif net en GBP	3 289 618,94	3 329 584,15	2 550 958,14	1 242 561,52	699 790,41
Nombre de titres	31 500,468	31 671,946	22 591,988	12 981,889	6 709,734
Valeur liquidative unitaire en GBP	104,43	105,12	112,91	95,71	104,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,70	-1,37	7,51	-3,63	0,23
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	2,73	3,96	2,55	4,62	4,33
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H) en USD					
Actif net en USD	1 031 716,38	2 294 778,67	3 356 002,87	2 840 756,95	3 911 995,63
Nombre de titres	10 090,120	21 995,447	29 848,769	29 640,769	37 153,537
Valeur liquidative unitaire en USD	102,25	104,32	112,43	95,83	105,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	2,77	-4,57	-0,14	14,63	-5,95
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,53	2,71	1,81	3,63	3,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H) en CHF					
Actif net en CHF	30 308 537,92	31 850 248,64	35 603 631,39	24 781 430,92	29 661 103,16
Nombre de titres	263 547,358	276 414,447	289 065,000	240 174,000	272 465,038
Valeur liquidative unitaire en CHF	115,00	115,22	123,16	103,18	108,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,94	1,34	-1,43	10,65	-4,16
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	2,36	3,77	2,52	4,30	4,13

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR en EUR					
Actif net	327 627 363,23	281 775 221,27	311 393 081,36	203 720 399,53	198 504 061,99
Nombre de titres	1 738 556,496	1 485 873,583	1 530 712,717	1 189 455,948	1 077 278,315
Valeur liquidative unitaire	188,44	189,63	203,43	171,27	184,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,58	0,44	-0,58	-5,48	-3,71
Capitalisation unitaire sur résultat	4,03	6,46	4,36	7,30	6,59
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H) en USD					
Actif net en USD	59 023 247,99	44 412 507,90	62 839 842,86	53 333 852,58	66 809 103,96
Nombre de titres	444 248,544	326 322,953	428 142,402	426 283,138	485 734,021
Valeur liquidative unitaire en USD	132,86	136,09	146,77	125,11	137,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	5,66	-4,92	0,20	19,12	-7,51
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	2,08	3,93	2,52	4,86	4,82
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR en EUR					
Actif net	11 292 733,94	28 991 977,48	31 058 567,75	18 452 762,57	20 831 118,45
Nombre de titres	104 698,556	272 858,558	282 114,792	203 521,003	222 590,863
Valeur liquidative unitaire	107,85	106,25	110,09	90,66	93,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,90	0,14	-0,30	-2,91	-1,86
Distribution unitaire sur résultat	2,31	3,82	2,40	3,91	3,38
Crédit d'impôt unitaire			0,004		

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H) en GBP					
Actif net en GBP	1 179 013,66	834 866,30	765 460,57	710 941,96	5 618 994,43
Nombre de titres	11 690,000	8 256,745	7 298,716	8 151,235	61 761,000
Valeur liquidative unitaire en GBP	100,85	101,11	104,87	87,21	90,97
+/- values nettes unitaire non distribuées en EUR			7,28		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-0,85	-12,64		4,30	-1,49
Distribution unitaire sur résultat en EUR	0,60	4,15	2,54	4,38	3,72
Crédit d'impôt unitaire en EUR			0,002		
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H) en USD					
Actif net en USD		6 879 200,91	7 310 189,04	5 331 001,41	6 747 474,12
Nombre de titres		68 162,556	69 127,556	60 287,288	72 204,288
Valeur liquidative unitaire en USD		100,92	105,74	88,42	93,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		-4,66	-0,14	13,46	-5,75
Distribution unitaire sur résultat en EUR		2,50	1,83	3,47	3,32
Crédit d'impôt unitaire en EUR			0,003		

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR en EUR					
Actif net	29 648 320,76	36 957 060,83	49 735 624,50	32 971 134,54	47 512 343,58
Nombre de titres	280 450,946	347 009,687	430 413,374	339 982,677	453 602,203
Valeur liquidative unitaire	105,71	106,50	115,55	96,97	104,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,88	0,24	-0,32	-3,11	-2,10
Capitalisation unitaire sur résultat	2,58	3,77	3,74	3,82	4,15
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR en EUR					
Actif net	196 307 432,40	155 996 760,71	258 337 886,78	248 419 180,73	410 231 901,89
Nombre de titres	1 809 565,998	1 424 565,998	2 170 003,750	2 481 381,846	3 786 539,430
Valeur liquidative unitaire	108,48	109,50	119,04	100,11	108,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,90	0,25	-0,33	-3,21	-2,17
Capitalisation unitaire sur résultat	2,78	4,09	4,08	4,17	4,50
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR en EUR					
Actif net	923 707 763,16	923 249 730,49	883 875 707,31	671 588 283,06	586 399 643,30
Nombre de titres	757 133,281	750 058,923	668 579,562	602 352,914	488 445,515
Valeur liquidative unitaire	1 220,00	1 230,90	1 322,02	1 114,94	1 200,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,23	2,86	-3,77	-35,71	-24,23
Capitalisation unitaire sur résultat	26,93	45,03	29,93	49,52	43,84

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 019 000 883,75	1 897 976 595,61	2 060 636 928,95	1 549 611 364,03	1 766 225 847,62
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR en EUR					
Actif net	34 895 087,28	34 535 634,47	36 002 263,84	55 473 963,40	92 197 217,44
Nombre de titres	350 015,000	350 015,000	350 000,000	654 113,144	1 027 346,762
Valeur liquidative unitaire	99,69	98,66	102,86	84,80	89,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,83	0,22	-0,28	-2,73	-1,79
Distribution unitaire sur résultat	2,00	4,27	2,00	2,00	3,75
Crédit d'impôt unitaire			0,003		
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,55				
Capitalisation unitaire sur résultat			1,57	1,55	
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR en EUR					
Actif net	114 275,90	64 627,92	174 397,80	118 005,45	122 252,06
Nombre de titres	1 090,769	616,405	1 561,132	1 266,138	1 224,901
Valeur liquidative unitaire	104,76	104,84	111,71	93,20	99,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,88	0,24	-0,31	-2,99	-2,01
Capitalisation unitaire sur résultat	1,80	3,09	2,20	3,08	3,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.375% PERP	EUR	13 500 000	13 221 605,66	0,75
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	4 500 000	4 375 465,33	0,25
ALLIANZ SE 5.824% 25-07-53	EUR	4 400 000	4 485 508,71	0,25
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	10 000 000	8 456 926,03	0,48
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	11 000 000	10 269 884,92	0,58
CMZB FRANCFORT 6.5% PERP	EUR	9 000 000	7 916 079,84	0,45
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	EUR	12 000 000	12 418 415,41	0,71
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	5 000 000	3 654 276,64	0,21
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	15 000 000	10 729 021,72	0,61
DEUTSCHE BK 5.0% 05-09-30	EUR	3 400 000	3 289 007,46	0,19
DEUTSCHE BK AUTRE V PERP	EUR	2 400 000	2 025 745,18	0,11
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	18 000 000	15 694 563,70	0,89
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	10 400 000	7 661 144,66	0,43
TALANX AG 2.25% 05-12-47	EUR	3 600 000	3 234 767,18	0,18
WUESTENROT WUERTTEMBERGISCHE AG 2.125% 10-09-41	EUR	11 500 000	8 182 369,40	0,46
TOTAL ALLEMAGNE			115 614 781,84	6,55
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 2.375% 26-03-29	EUR	8 500 000	8 305 682,57	0,47
BAWAG GROUP 5.0% PERP	EUR	6 000 000	5 061 800,87	0,28
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	5 800 000	4 749 745,03	0,27
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	7 200 000	7 242 278,75	0,41
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% PERP	EUR	10 000 000	8 011 827,87	0,46
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	8 000 000	7 173 131,15	0,41
VIENNA INSURANCE GROUP 4.875% 15-06-42	EUR	5 300 000	4 956 250,69	0,28
TOTAL AUTRICHE			45 500 716,93	2,58
BELGIQUE				
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	7 000 000	5 159 178,83	0,29
AGSBB 3 1/2 06/30/47	EUR	11 300 000	10 535 382,10	0,60
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	5 000 000	3 824 012,16	0,22
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	11 200 000	9 856 744,52	0,56
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	9 400 000	9 385 278,15	0,53
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	5 000 000	4 807 179,92	0,27
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	4 000 000	3 950 795,38	0,22
TOTAL BELGIQUE			47 518 571,06	2,69
BERMUDES				
ATHORA 6.625% 16-06-28	EUR	6 100 000	6 101 922,67	0,34
TOTAL BERMUDES			6 101 922,67	0,34
CHYPRE				
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	3 600 000	3 684 762,69	0,21
TOTAL CHYPRE			3 684 762,69	0,21
DANEMARK				
DANSKE BK 7.0% PERP	USD	12 000 000	11 027 068,76	0,63
TOTAL DANEMARK			11 027 068,76	0,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 4.625% 07-04-30	EUR	8 500 000	8 358 513,55	0,47
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	9 400 000	8 528 885,65	0,48
ABANCA CORPORACION BANCARIA 8.375% 23-09-33	EUR	6 000 000	6 096 169,51	0,35
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	7 000 000	5 367 138,91	0,31
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	3 500 000	3 555 677,57	0,20
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	6 300 000	6 573 525,72	0,37
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	9 000 000	7 797 810,66	0,44
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	6 800 000	6 430 752,20	0,37
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	10 000 000	9 976 961,68	0,56
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	6 300 000	5 270 235,74	0,30
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	9 400 000	8 509 340,99	0,48
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	3 900 000	3 866 687,93	0,22
BANCO NTANDER 3.625% PERP	EUR	5 800 000	3 730 705,32	0,21
BANCO NTANDER 4.125% PERP	EUR	8 400 000	6 387 475,96	0,36
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	20 000 000	16 882 495,11	0,95
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	3 600 000	3 593 596,52	0,20
BANCO SANTANDER SA 5.25% PERP	EUR	4 000 000	3 937 947,69	0,22
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	5 000 000	4 222 555,14	0,24
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	14 000 000	13 510 394,72	0,76
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	2 900 000	2 958 493,99	0,17
BBVA 6.0% PERP	EUR	5 600 000	5 541 364,31	0,31
BBVA 6.0% PERP	EUR	15 800 000	15 181 405,96	0,86
BBVA 8.375% PERP	EUR	15 200 000	15 253 595,03	0,86
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	2 200 000	1 487 600,77	0,09
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	7 000 000	6 058 516,15	0,34
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	7 800 000	7 134 930,03	0,41
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 208 243,49	0,29
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	7 400 000	7 295 940,96	0,41
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	7 400 000	7 373 943,05	0,42
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	16 000 000	14 678 957,38	0,83
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	14 200 000	14 164 533,18	0,81
MAPFRE 4.125% 07-09-48	EUR	4 500 000	4 161 398,98	0,24
MAPFRE SA 4.375% 31-03-47	EUR	16 600 000	16 218 010,87	0,92
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	11 600 000	12 161 979,97	0,69
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	9 400 000	8 968 310,15	0,51
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	3 500 000	2 962 134,25	0,17
TOTAL ESPAGNE			279 406 229,09	15,82
FINLANDE				
NORDEA BANK AB (PUBL) 6.125% 31/12/2099	USD	12 600 000	11 472 174,80	0,65
TOTAL FINLANDE			11 472 174,80	0,65
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	12 000 000	12 211 031,51	0,69
ABEILLE VIE 6.25% 09-09-33	EUR	4 000 000	3 975 273,44	0,22
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	5 600 000	5 656 919,40	0,32
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	5 600 000	5 355 253,68	0,30
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 5.125% 13-01-33	EUR	2 600 000	2 627 997,01	0,15
BNP 4.032 12/31/49	EUR	17 000 000	16 990 740,36	0,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR 4.625% PERP	USD	15 200 000	11 850 500,09	0,67
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	20 800 000	20 302 009,36	1,15
BNP PAR 8.5% PERP	USD	5 000 000	4 691 952,37	0,26
BNP PAR 9.25% PERP	USD	13 800 000	13 796 144,20	0,78
BPCE 4.5% 13-01-33 EMTN	EUR	7 500 000	7 532 734,93	0,42
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	11 300 000	11 253 140,60	0,64
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	4 500 000	3 724 967,21	0,21
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	3 600 000	2 319 739,04	0,13
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	9 800 000	8 058 889,39	0,45
CA 4.0% PERP	EUR	9 200 000	7 882 089,89	0,45
CA 4.75% PERP EMTN	USD	8 000 000	5 776 021,52	0,32
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	13 600 000	13 432 743,91	0,76
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	2 100 000	1 882 804,77	0,11
CNP ASSURANCES 4.0% PERP	EUR	17 600 000	17 902 084,71	1,02
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	11 500 000	11 693 832,50	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	12 000 000	11 734 258,36	0,67
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	15 400 000	15 759 976,26	0,90
GRUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21-04-42	EUR	5 200 000	3 846 154,85	0,22
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	21 460 000	21 860 943,35	1,24
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	6 400 000	5 455 326,43	0,31
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	5 500 000	5 565 357,25	0,32
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	20 000 000	14 348 407,10	0,81
SG 4.75% PERP	USD	10 100 000	7 885 093,72	0,45
SG 6.75% PERP	USD	12 700 000	10 220 480,48	0,57
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	12 300 000	11 990 563,75	0,68
SG 9.375% PERP	USD	11 800 000	11 365 053,02	0,65
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	17 900 000	17 698 251,06	1,00
TOTAL FRANCE			326 646 735,52	18,50
GRECE				
ALPHA BANK 4.25% 13-02-30 EMTN	EUR	6 800 000	6 497 527,15	0,37
ALPHA BANK 5.5% 11-06-31	EUR	5 700 000	5 429 427,54	0,31
ALPHA BANK AE 6.875% 27-06-29	EUR	5 800 000	5 924 778,13	0,33
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	900 000	956 390,46	0,06
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	6 800 000	7 857 303,12	0,45
EFG EUROBANK 2.0% 05-05-27	EUR	4 500 000	4 113 186,15	0,23
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	6 000 000	6 549 421,23	0,37
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	7 500 000	7 559 737,50	0,43
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	5 000 000	5 158 357,79	0,29
PIRAEUS FINANCIAL 5.5% 19-02-30	EUR	5 000 000	4 876 023,97	0,27
PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	EUR	7 000 000	7 313 375,66	0,42
TOTAL GRECE			62 235 528,70	3,53
HONGRIE				
OTP BANK PLC 2.875% 15-07-29	EUR	12 100 000	11 585 497,75	0,65
TOTAL HONGRIE			11 585 497,75	0,65
ILES CAIMANS				
PHOENIX GROUP 4.375% 24-01-29	EUR	17 000 000	16 076 738,15	0,91
TOTAL ILES CAIMANS			16 076 738,15	0,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
AIB GROUP 1.875% 19-11-29 EMTN	EUR	5 215 000	5 051 643,34	0,29
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	9 900 000	9 257 564,66	0,53
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	9 800 000	9 616 439,57	0,54
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	10 700 000	10 385 505,95	0,58
BANK OF CYPRUS 6.625% 23-10-31	EUR	6 300 000	6 381 710,14	0,36
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	5 100 000	5 038 133,16	0,28
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	10 200 000	10 887 286,87	0,62
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	13 000 000	13 165 635,54	0,74
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	8 500 000	10 198 839,73	0,58
PERMANENT TSB GROUP 3.0% 19-08-31	EUR	7 400 000	6 623 803,08	0,38
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	5 000 000	5 210 338,80	0,30
TOTAL IRLANDE			91 816 900,84	5,20
ITALIE				
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	6 300 000	6 413 477,29	0,36
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	10 800 000	11 003 418,30	0,62
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 8.625% 20-01-33	EUR	12 400 000	13 903 167,07	0,79
BANCA POPOLARE DI SONDRIO SCPA 3.875% 25-02-32	EUR	10 000 000	8 883 861,64	0,50
BANCO BPM 3.25% 14-01-31 EMTN	EUR	6 100 000	5 783 127,98	0,33
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 251 239,04	0,29
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	10 000 000	9 336 389,13	0,53
CATTOLICA DI ASSICURAZIONI 4.25% 14-12-47	EUR	8 000 000	7 990 531,51	0,46
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	10 000 000	10 067 601,09	0,57
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	5 000 000	4 624 851,71	0,26
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	6 200 000	5 315 230,02	0,30
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	8 400 000	8 569 726,60	0,48
INTE 6.375% PERP	EUR	2 300 000	2 001 955,45	0,11
INTE 9.125% PERP	EUR	8 000 000	8 157 182,86	0,46
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	18 500 000	18 336 556,52	1,04
INTESA VITA 2.375% 22-12-30	EUR	8 000 000	6 341 356,16	0,36
INTE SP VITA SUB 4.75% PERP	EUR	9 300 000	9 454 237,95	0,53
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% 04-03-29	EUR	3 000 000	3 107 146,72	0,18
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% PERP	EUR	8 000 000	7 782 516,07	0,45
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	4 500 000	4 056 923,34	0,23
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	5 000 000	3 935 691,67	0,22
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	2 000 000	1 859 003,33	0,11
UNICREDIT SPA 5.861% 19-06-32	USD	12 000 000	10 544 149,49	0,60
UNICREDIT SPA 7.5% PERP	EUR	18 000 000	18 161 190,00	1,03
UNIPOLSAI 6.375% PERP	EUR	6 500 000	5 891 402,87	0,33
TOTAL ITALIE			196 771 933,81	11,14
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	13 900 000	12 733 054,90	0,72
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	16 500 000	16 562 067,12	0,94
ACHMEA BV 4.625% PERP	EUR	8 400 000	6 493 375,80	0,37
ACHMEA BV 6.75% 26-12-43 EMTN	EUR	7 090 000	7 122 424,12	0,40
AEGON 0 07/29/49	USD	4 400 000	3 201 969,87	0,18
AEGON 4 04/25/44	EUR	4 084 000	4 111 038,65	0,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASR NEDERLAND NV 4.625% PERP	EUR	6 200 000	5 170 168,48	0,30
ASR NEDERLAND NV 5.0% PERP	EUR	10 500 000	10 369 850,78	0,59
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	13 300 000	14 492 956,25	0,82
ATHORA NETHERLANDS NV 2.25% 15-07-31	EUR	11 640 000	9 910 680,50	0,56
ATHORA NETHERLANDS NV 5.375% 31-08-32	EUR	6 300 000	5 867 418,76	0,33
ATRA FINA BV 5.25% 23-09-44	EUR	15 930 000	15 781 045,36	0,89
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	6 800 000	5 732 193,21	0,32
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.375% PERP	EUR	21 200 000	19 040 576,69	1,08
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	17 400 000	17 176 399,07	0,97
ING GROEP NV 3.875% PERP	USD	6 200 000	4 337 371,40	0,25
ING GROEP NV 5.75% PERP	USD	5 000 000	4 302 382,04	0,25
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	17 900 000	16 525 649,20	0,93
ING GROEP NV 7.5% PERP	USD	6 700 000	6 004 833,30	0,34
NN GROUP N.V. 4.5% 31/12/2099	EUR	21 800 000	21 365 004,23	1,21
NN GROUP NV 4.375% PERP EMTN	EUR	1 207 000	1 205 404,32	0,07
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	8 300 000	8 281 994,68	0,47
TOTAL PAYS-BAS			215 787 858,73	12,22
POLOGNE				
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	5 340 000	5 365 242,88	0,30
TOTAL POLOGNE			5 365 242,88	0,30
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	14 000 000	13 335 074,97	0,75
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	14 700 000	12 776 835,55	0,72
TOTAL PORTUGAL			26 111 910,52	1,47
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	3 600 000	3 205 111,87	0,18
BARCLAYS 4.375% PERP	USD	5 000 000	3 299 974,00	0,18
BARCLAYS 7.125% PERP	GBP	9 500 000	10 295 247,66	0,58
BARCLAYS 8.0% PERP	USD	10 000 000	9 353 847,61	0,53
BARCLAYS 8.0% PERP	USD	8 550 000	7 316 845,58	0,42
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	5 800 000	6 251 123,47	0,35
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	8 800 000	7 917 074,00	0,44
HSBC HOLDINGS PLC 4.75% PERP	EUR	10 700 000	9 065 210,39	0,51
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP CV	USD	9 700 000	8 378 224,46	0,47
INVESTEC 9.125% 06-03-33 EMTN	GBP	6 600 000	8 160 296,74	0,47
LLOYDS BANKING GROUP 5.125% PERP	GBP	4 550 000	4 900 806,54	0,28
LLOYDS BANKING GROUP 8.0% PERP	USD	6 450 000	5 470 569,11	0,31
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	3 670 000	3 921 796,82	0,22
LLOYDS BANKING GROUP EUAR05+5.29% PERP	EUR	24 500 000	22 857 460,77	1,30
MACQUARIE BAK LTD LONDON BRANC 6.125% PERP	USD	10 415 000	8 863 911,43	0,50
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 25-07-29	EUR	8 600 000	8 368 317,17	0,47
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 5.875% PERP	GBP	10 000 000	11 049 540,86	0,63
NATWEST GROUP 4.5% PERP	GBP	9 300 000	8 144 736,32	0,47
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	4 000 000	4 085 728,88	0,23
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 5.125% PERP	GBP	9 000 000	8 610 447,22	0,49
STANDARD CHARTERED 7.75% PERP	USD	7 700 000	7 156 627,60	0,40
TOTAL ROYAUME-UNI			166 672 898,50	9,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 5.125% PERP	USD	11 800 000	10 742 602,16	0,61
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.875% PERP	USD	9 200 000	8 409 593,34	0,47
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 4.375% PERP	USD	3 200 000	2 689 851,05	0,15
SWEDBANK AB 4.0% PERP	USD	3 600 000	2 421 280,02	0,14
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	8 000 000	7 080 347,05	0,40
TOTAL SUEDE			31 343 673,62	1,77
SUISSE				
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	6 000 000	5 252 707,99	0,30
UBS GROUP AG 3.875% PERP	USD	8 400 000	6 601 911,68	0,37
UBS GROUP AG 5.125% PERP	USD	18 400 000	15 665 241,48	0,89
UBS Group Funding Switzerland Inc 7.0% PERP	USD	9 750 000	9 223 603,23	0,52
TOTAL SUISSE			36 743 464,38	2,08
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 707 484 611,24	96,67
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 707 484 611,24	96,67
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	540	54 506 976,30	3,09
TOTAL FRANCE			54 506 976,30	3,09
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			54 506 976,30	3,09
TOTAL Organismes de placement collectif			54 506 976,30	3,09
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	2 051	-2 401 623,65	-0,14
EURO BOBL 1223	EUR	1 798	-2 139 620,00	-0,12
RP EURGBP 1223	GBP	508	521 138,62	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-4 020 105,03	-0,23
TOTAL Engagements à terme fermes			-4 020 105,03	-0,23
TOTAL Instrument financier à terme			-4 020 105,03	-0,23
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	2 139 620	2 139 620,00	0,12
APPEL MARGE EDR FR	USD	2 540 437,48	2 401 623,63	0,14
APPEL MARGE EDR FR	GBP	-451 650	-521 138,62	-0,03
TOTAL Appel de marge			4 020 105,01	0,23
Créances			137 205 841,31	7,77
Dettes			-149 173 514,36	-8,45
Comptes financiers			16 201 933,15	0,92
Actif net			1 766 225 847,62	100,00

Action EdR SICAV - Financial Bonds I EUR	EUR	1 077 278,315	184,26
Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR	EUR	105 478,298	91,69
Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR	EUR	163 741,173	118,07
Action EdR SICAV - Financial Bonds I USD (H)	USD	485 734,021	137,54
Action EdR SICAV - Financial Bonds K EUR	EUR	453 602,203	104,74
Action EdR SICAV - Financial Bonds N EUR	EUR	488 445,515	1 200,54
Action EdR SICAV - Financial Bonds NC EUR	EUR	3 786 539,430	108,33
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR EUR	EUR	1 021 168,629	99,59
Action EdR SICAV - Financial Bonds A EUR	EUR	1 132 907,999	139,43
Action EdR SICAV - Financial Bonds R EUR	EUR	1 224,901	99,80
Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)	GBP	61 761,000	90,97
Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)	USD	72 204,288	93,44
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR GBP (H)	GBP	6 709,734	104,29
Action EdR SICAV - Financial Bonds CR USD (H)	USD	37 153,537	105,29
Action EdR SICAV - Financial Bonds A CHF (H)	CHF	13 956,960	104,53
Action EdR SICAV - Financial Bonds I CHF (H)	CHF	272 465,038	108,86
Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR	EUR	1 027 346,762	89,74
Action EdR SICAV - Financial Bonds A USD (H)	USD	75 395,472	127,44
Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR	EUR	222 590,863	93,58

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	636 953,16	EUR	3,89	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	636 953,16	EUR	3,89	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds CRD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	344 914,03	EUR	3,27	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	344 914,03	EUR	3,27	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	752 357,12	EUR	3,38	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	752 357,12	EUR	3,38	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds J GBP (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	229 750,92	EUR	3,72	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	229 750,92	EUR	3,72	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds J USD (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	239 718,24	EUR	3,32	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	239 718,24	EUR	3,32	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Financial Bonds OC EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 708 721,81	EUR	3,61	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	143 828,55	EUR	0,14	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	3 852 550,36	EUR	3,75	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Financial Bonds
Identifiant d'entité juridique : 969500GDQRCRMBAX4847

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 72,33% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A fin Septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 116 tCO₂/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 115 tCO₂/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 11.20

Note E : 12.68

Note S : 10.87

Note G : 11.30

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 11.12

Note E : 13.64

Note S : 10.84

Note G : 10.81

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% Actifs

Pays

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
EdR Credit Very Short Term R - EUR	Liquidités	2,93%	France
LLOYDS 4.947 PERP	Finance	1,30%	Royaume-Uni
LAMON 5.05 PERP	Finance	1,23%	France
NNGRNV 4 1/2 PERP	Finance	1,23%	Pays-Bas
RABOBK 4 3/8 PERP	Finance	1,12%	Pays-Bas
BNP 6 7/8 PERP	Finance	1,10%	France
ISPIM 7 3/4 PERP	Finance	1,07%	Italie
CNPFP 4 PERP	Finance	1,00%	France
UCGIM 7 1/2 PERP	Finance	0,99%	Italie
SLHNVX 4 3/8 PERP	Finance	0,98%	Suisse
SOGESA 4 1/8 PERP	Finance	0,97%	France
CCAMA 6 3/8 PERP	Finance	0,96%	France
UBS 5 1/8 PERP	Finance	0,96%	Suisse
ATRADI 5 1/4 09/23/44	Finance	0,96%	Pays-Bas
INTNED 6 1/2 PERP	Finance	0,96%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



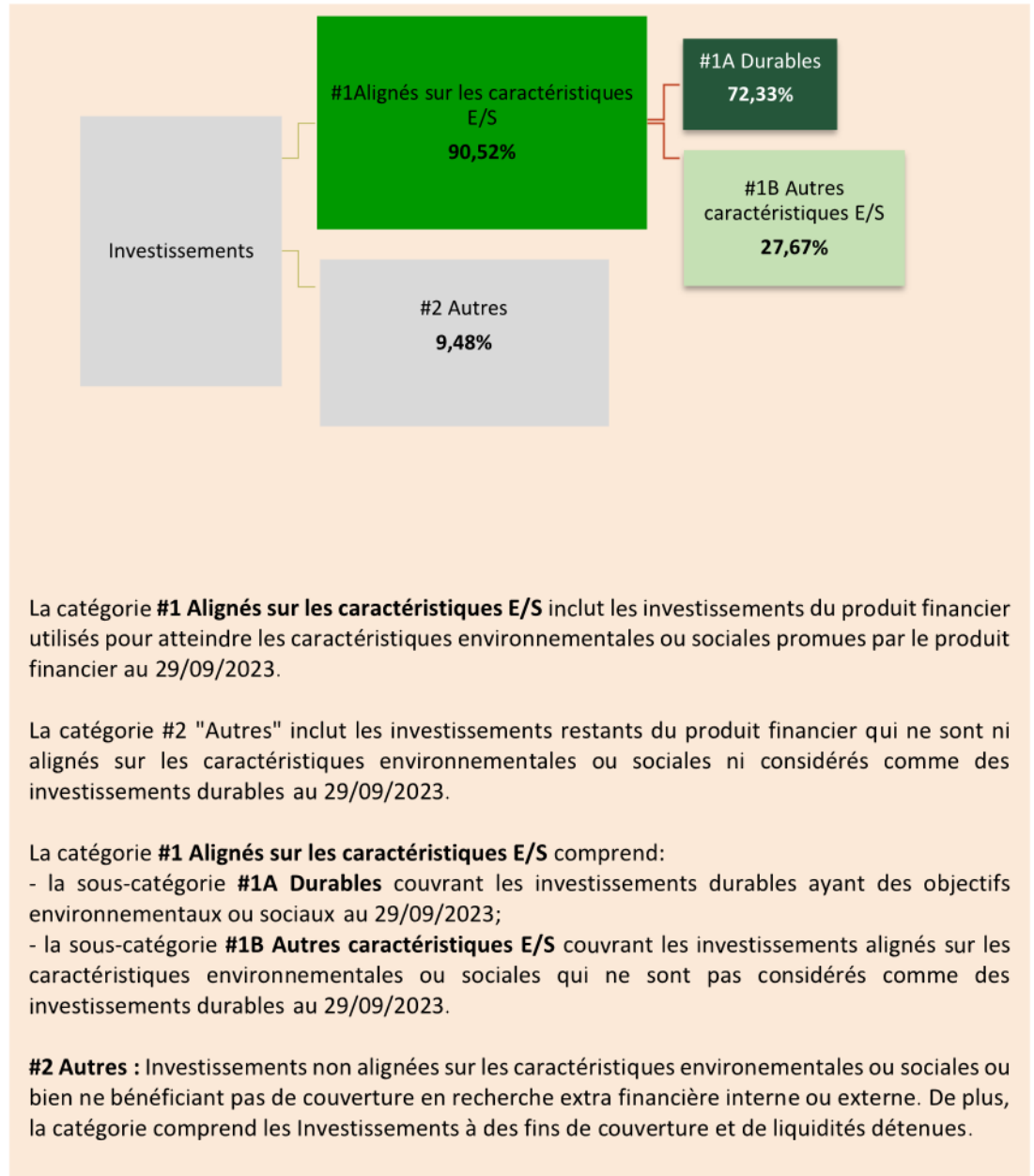
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	96,02%
Liquidités	3,38%
Industrie	0,72%
Dérivés taux	-0,12%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?

Oui

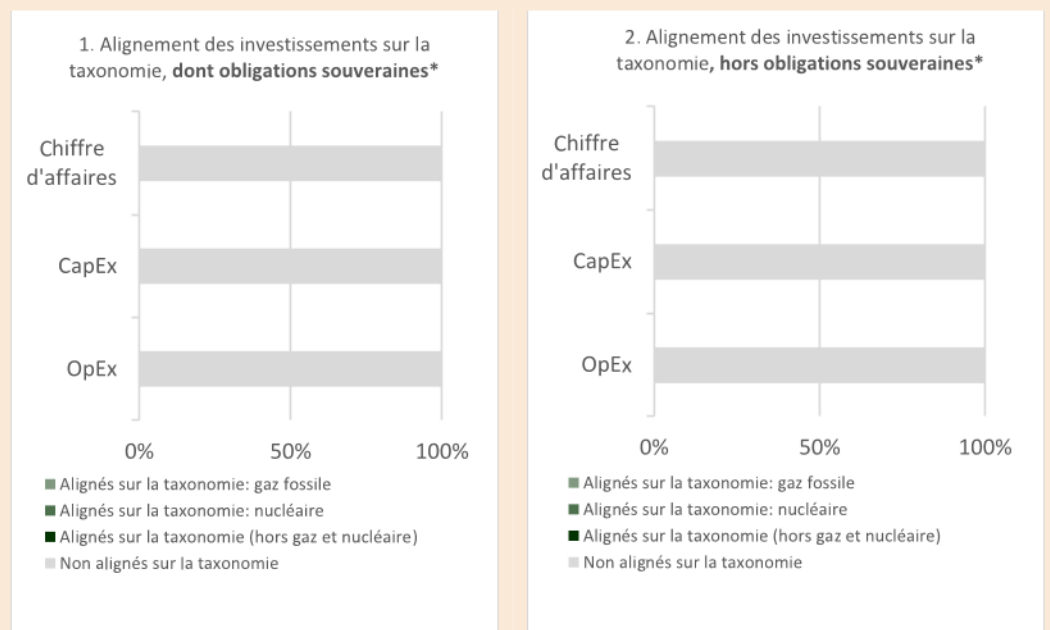
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.


¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut :

- Les liquidités,
- Les produits dérivés non pris en compte dans le périmètre des instruments éligibles dans le cadre des méthodologies d'analyse ESG propriétaire et du calcul de la part d'investissement durable du fonds selon le règlement SFDR.

Il y a 6.1% d'obligations sur des émetteurs non couverts en ESG.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

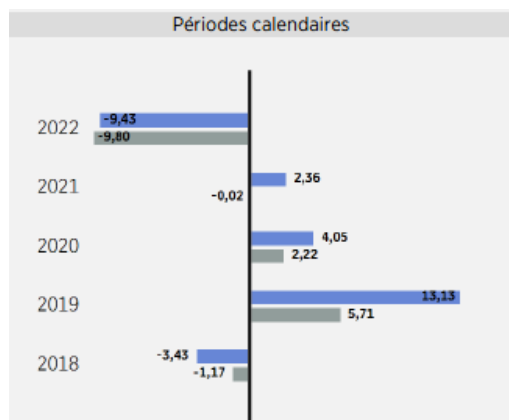
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

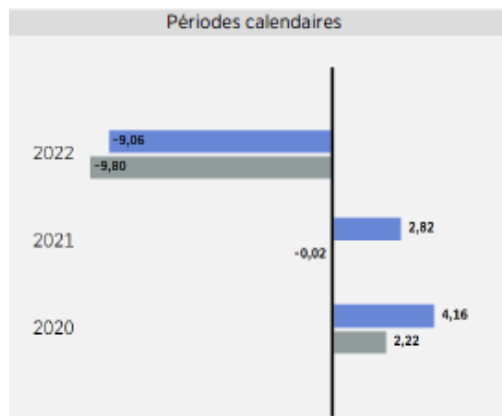
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

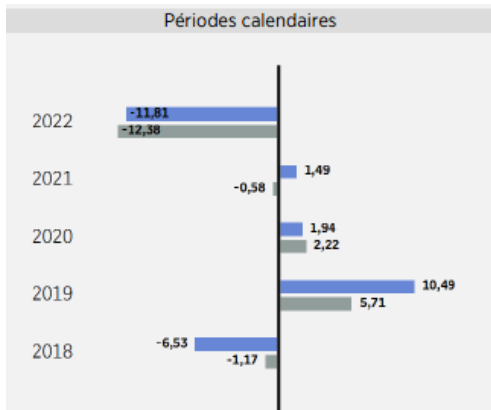
Action A USD (H)



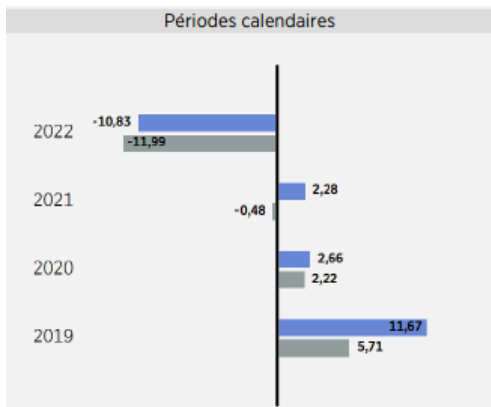
Action CR USD (H)



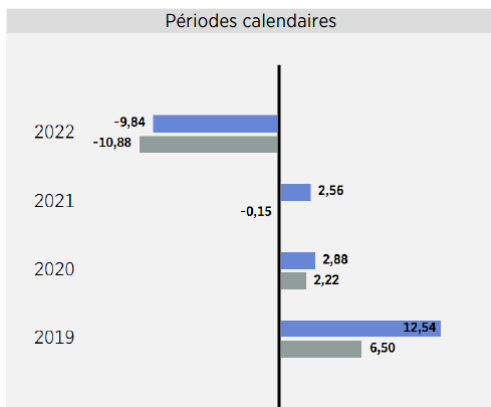
Action A CHF (H)



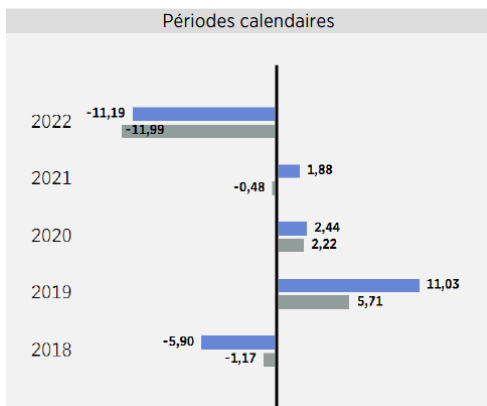
Actions CR EUR + CRD EUR



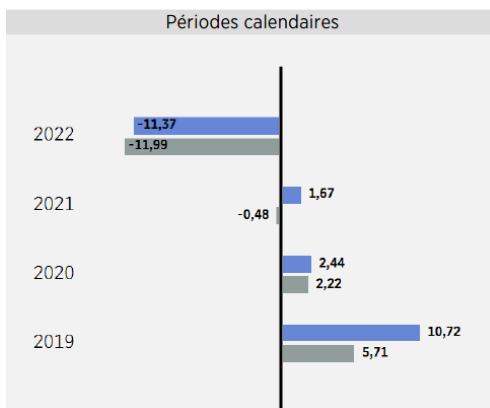
Action CR GBP (H)



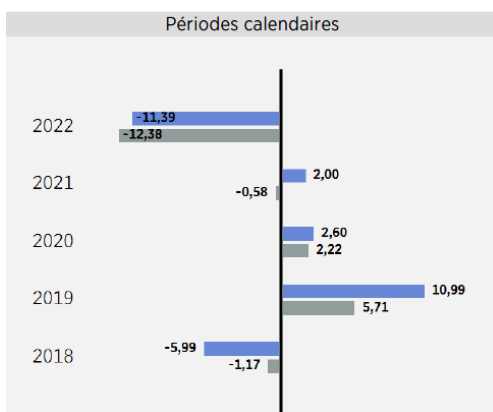
Actions A EUR + B EUR



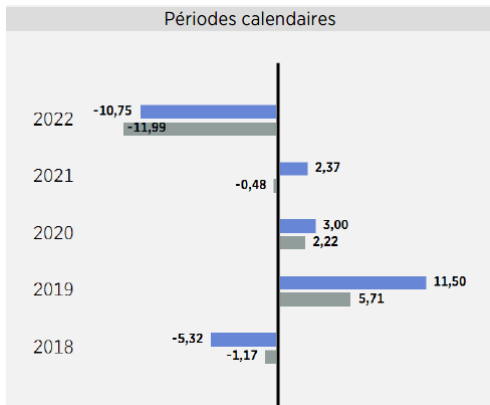
Action R EUR



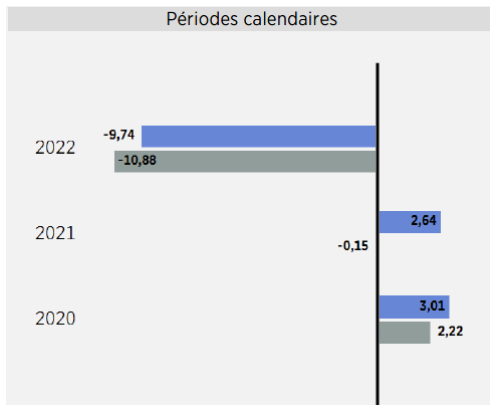
Action I CHF (H)



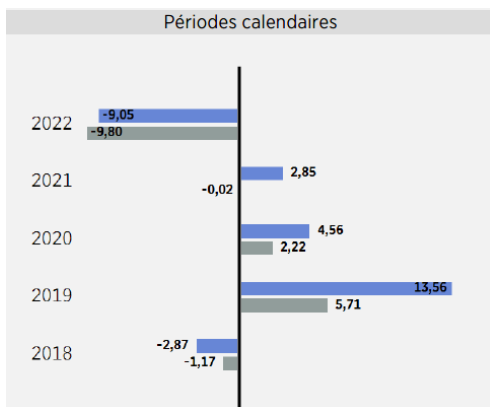
Actions I EUR + J EUR



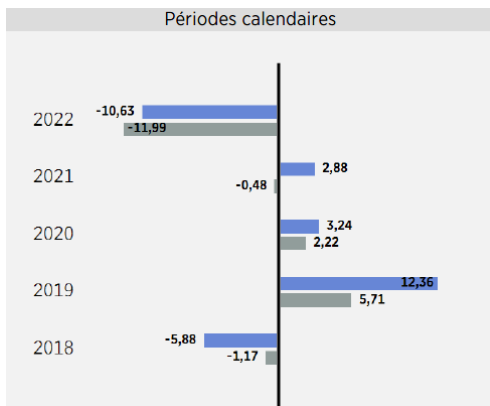
Action J GBP (H)



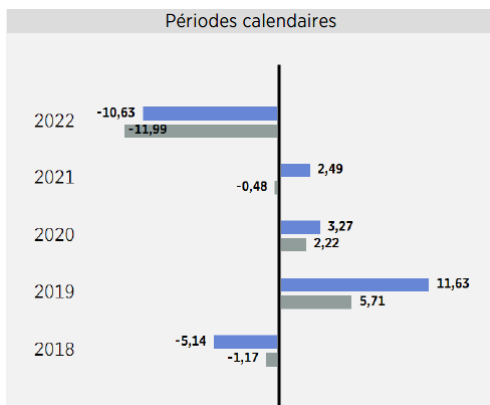
Actions I USD (H) + J USD (H)



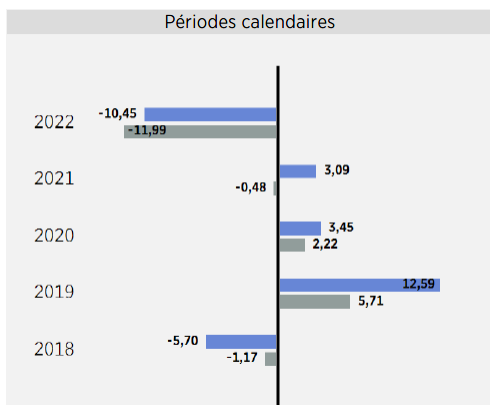
Action K EUR



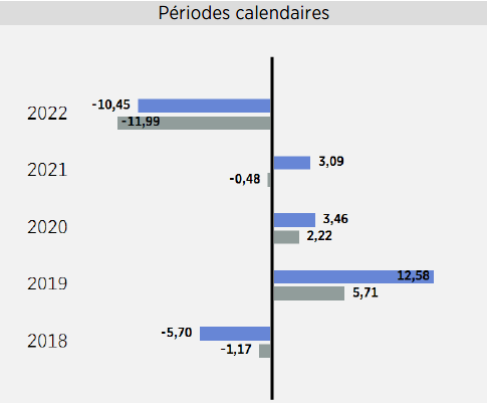
Action N EUR



Action NC EUR



Action OC EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, N EUR, K EUR, NC EUR, R EUR, CR EUR, CR GBP (H), CR USD (H), I USD (H), A CHF (H), I EUR, A USD (H), B EUR, CRD EUR, J USD (H), J GBP (H), J EUR, I CHF (H) et OC EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action N EUR	Action K EUR	Action NC EUR	Action R EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%	0,45%	0,80%	0,60%	1,45%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,27%	0,71%			0,23%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,47%	1,16%	0,80%	0,60%	1,68%

	Action CR EUR	Action CR GBP (H)	Action CR USD (H)	Action I USD (H)	Action A CHF (H)
Frais de fonctionnement et de gestion	0,70%	0,70%	0,70%	0,60%	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,34%	0,46%	0,41%	0,38%	0,17%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,04%	1,16%	1,11%	0,98%	1,37%

	Action I EUR	Action A USD (H)	Action B EUR	Action CRD EUR	Action J USD (H)
Frais de fonctionnement et de gestion	0,60%	1,20%	1,20%	0,70%	0,60%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,49%	0,10%	0,31%	0,48%	0,32%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,09%	1,30%	1,51%	1,18%	0,92%

	Action J GBP (H)	Action J EUR	Action I CHF (H)	Action OC EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,62%	0,60%	0,61%	0,60%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *	0,12%	0,36%	0,45%	
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,74%	0,96%	1,06%	0,60%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartiment :
EdR SICAV - Tricolore Convictions**

21. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A USD », « A EUR », « R EUR », « I EUR » et « K EUR »,</i>	<i>Action « B EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du compartiment est de rechercher, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le SBF 120 NR (Net Return soit Dividendes nets réinvestis), par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques financières, extra-financières et de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance.

Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. L'univers d'investissement du compartiment est constitué de l'ensemble des valeurs françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 M€ et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment a pour indicateur de référence l'indice composé pour 80% de l'indice ICE BofA Euro L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à l'indice SBF 120 NR (Net Return soit Dividendes nets réinvestis) exprimé en Euro pour les actions émises en Euro, en US Dollar pour les actions émises en US Dollar. Il s'agit de l'indice représentatif des cent-vingt plus grandes capitalisations de la bourse de Paris.

L'administrateur EURONEXT (site internet : www.euronext.com/fr) de l'indice de référence SBF 120 est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Le compartiment opère une gestion active de sélection de titres « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.

Les actions européennes et autres titres éligibles au PEA représenteront au moins 75% de l'actif, avec un minimum de 65% d'actions de la zone Euro et un maximum de 10% en dehors de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net...

L'univers d'investissement du portefeuille (univers de départ) est constitué de l'ensemble des valeurs françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière (détaillée ci-après). L'univers investissable est l'univers d'investissement après élimination des 20% des moins bons émetteurs selon l'analyse extra-financière.

La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, environnementale, sociale-sociétale et de gouvernance - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes.

La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

A- Analyse des critères financiers:

L'univers des titres dans lequel le compartiment est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 300 millions d'euros.

L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors les valeurs en raison :

- de leurs perspectives de croissance de l'activité, des résultats ou de la génération de flux de trésorerie
- et/ou de leur sous-valorisation
- et/ou de l'attractivité d'investissement de leur dividende

B-Analyse des critères extra-financiers

Cette analyse, permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Au minimum 90% des sociétés en portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par le fournisseur de notation externe utilisé par la Société de Gestion.

La méthodologie de notations utilisée par l'agence de notation externe utilisée par la Société de Gestion pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. Le gérant sélectionne majoritairement dans le portefeuille des valeurs ayant une notation propriétaire. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit de 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Le gérant identifie les problématiques financières et extra-financières des sociétés en portefeuille qui peuvent faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Ces actions permettent de maximiser le potentiel d'appréciation en bourse additionnel lié à cet engagement en accompagnant la dynamique financière ou extra-financière des sociétés.

. Sur les actifs :

Actions :

Le compartiment opère une gestion active de de sélection de titres « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.

Les actions européennes et autres titres éligibles au PEA représenteront au moins 75% de l'actif, avec un minimum de 65% d'actions de la zone Euro et un maximum de 10% en dehors de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net...

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'exposition globale du portefeuille aux titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de la trésorerie.

Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

L'actif du compartiment dans le cadre de la gestion de trésorerie pourra comprendre des titres de créances ou obligations libellés en Euro. Ces instruments, d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, seront émis sans restriction de répartition dette publique/dette privée par des états souverains, des institutions assimilées ou bien par des entités ayant une notation court terme égale ou supérieure à A2, décernée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un titre dans la catégorie « High Yield », c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est plus important (titres de notation inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indicieux cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Les parts ou actions des OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière.

Instruments dérivés :

Dans un but de couverture et/ou d'exposition, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés français organisés, réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps, change à terme...). A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, change).

Les contrats d'options sur actions seront limités à 25% de l'actif net.

Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Afin de limiter le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Les contrats d'options et contrats de futures seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Obligations convertibles et Titres intégrant des dérivés:

Le compartiment pourra en conformité avec sa stratégie d'investissement investir dans des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 25% de l'actif net, et dans cette même limite de 0% à 25% de l'actif net en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

Le compartiment pourra détenir à titre temporaire des bons de souscription issus d'une opération sur titre.

Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur.

L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier.

L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A USD et B EUR: Tous souscripteurs

Actions I EUR et K EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais des marchés actions essentiellement français. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2022 :

- Suppression du paragraphe « Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger ».

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR des prospectus du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG pour prendre en compte les taux de couverture minimum en titre notés ESG ;
- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- A la suite de l'abandon du label « France Relance », suppression de plusieurs mentions au sein du prospectus ;
- Changement de dénomination du compartiment « EdR SICAV – Tricolore Rendement » par « EdR SICAV – Tricolore Convictions » ;
- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Si l'année 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre en Ukraine, d'inflation et de hausse des taux, nous avons assisté sur la fin de l'année à un rebond initié en octobre. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED et rassuré les marchés jusqu'en Europe. L'allègement des mesures sanitaires en Chine a également été salué, laissant espérer une reprise de l'activité.

Après une légère correction sur le mois de décembre 2022, l'année 2023 démarre en trombe portée par l'optimisme ambiant. Si les tensions sont toujours présentes sur le plan économique comme géopolitique, force est de constater une certaine résilience de l'économie. Les publications positives de résultats des entreprises s'enchaînent, la réouverture de la Chine s'amorce et les données économiques tiennent le choc face à la hausse des taux, si bien que la perspective d'un soft landing a dopé les marchés. Même l'épisode des craintes bancaires aux Etats-Unis lors du premier trimestre n'aura pu stopper le mouvement. La hausse rapide des taux directeurs a provoqué de nombreuses craintes concernant les liquidités des banques, entraînant la faillite de SVB et First Republic Bank et dans son sillage le rachat de Crédit Suisse par UBS sur le Vieux Continent. Pour autant les banques semblent ressortir renforcées de cette hausse des taux, avec des résultats qui s'envolent sur 2023.

Cette euphorie s'est prolongée au second trimestre, de nouvelles hausses de taux ont certes eu lieu mais la baisse des chiffres de l'inflation mêlée au ton plus prudent adopté par les banques centrales ont laissé miroiter un scénario de soft landing toujours plus probable aux yeux des investisseurs. Ce n'est qu'à partir de fin mai/début juin que les marchés semblent encaisser un contrecoup. L'inflation s'avère plus persistante que prévue, laissant envisager dorénavant un scénario de taux « higher for longer », alors que les perspectives sur la croissance s'assombrissent, en raison notamment du renchérissement des coûts de financements et du recul marqué des enquêtes auprès des entreprises (enquêtes PMI en Europe par exemple).

La performance du fonds ressort en forte hausse sur la période, bien qu'en-deçà de son indice de référence.

La sélection de valeurs est très positive dans les services aux entreprises. Spie, exposé aux thématiques de l'électrification et des économies d'énergies, conjugue croissance, rentabilité, acquisition et dividendes. Pour Elis, les augmentations de prix et la couverture des coûts de l'énergie permettront au groupe de blanchisserie industrielle d'afficher solide croissance des ventes, amélioration des marges opérationnelles et surtout désendettement. Enfin, l'absence de Teleperformance est bénéfique, le titre s'affichant en forte baisse. Dans le luxe, notre sous-exposition à LVMH est plus que compensée par notre forte conviction sur Hermès qui surperforme très significativement le secteur. L'absence de Kering (entrée en portefeuille seulement dans les tous derniers jours de l'exercice sous revue) a été très bénéfique. De même dans l'Alimentation & Boissons nous n'avons ni Remy Cointreau ni Danone. Au sein des financières, notre préférence marqué pour BNP Paribas fut payante, comme notre surexposition à Axa et Coface. Parmi les services informatiques & logiciels, Sopra Steria, notre plus forte conviction dans le secteur, affiche une croissance organique soutenue, une progression de la rentabilité et une contribution significative des acquisitions.

A l'inverse, dans le secteur automobile l'absence de Stellantis est dommageable. Au sein de la santé, la sous-pondération à Sanofi est coûteuse et EuroAPI a déçu enchainant problèmes de production, profit warning et décalage des objectifs moyen terme. Parmi les valeurs industrielles, la ligne Nexans fut pénalisante, comme notre sous exposition à Safran. Cet effet négatif ne fut que partiellement compensé par nos convictions payantes sur Airbus, Vinci ou Saint-Gobain. Dans les Utilities, notre position en Veolia est favorable sans totalement compenser l'absence d'Engie (non investissable compte tenu de sa notation ESG). Et surtout Voltalia ressort en forte baisse après des publications nettement sous les attentes. Au sein de l'énergie, la sous-pondération en TotalEnergies est pénalisante. A l'inverse, GTT et surtout Technip Energies ont bénéficié d'excellentes tendances et permettent d'atténuer cet effet.

Côté mouvements, nous avons initié en début de période une position en Cap Gemini (niveau de valorisation attractif, bon mix d'activité avec la transformation digitale/cloud et les métiers de l'ingénierie issus d'Altran, très bonne résilience des marges et bilan très sain). Nous avons également introduit Biomérieux, anciennement présent en portefeuille, revenu à un niveau de valorisation très attractif, avec une bonne visibilité sur sa trajectoire de croissance. Worldline a été vendu en raison de la menace des nouvelles plateformes/ Fintech qui prennent de l'ampleur.

Au premier trimestre 23, nous avons initié une ligne en Technip Energies, société d'ingénierie et de technologie axée sur la transition énergétique (GNL, biocarburants, solutions de décarbonation), segment qui devrait bénéficier de la hausse des investissements dans les énergies propres. Dans le même temps, nous avons vendu Amundi pour renforcer Coface. Nous avons aussi cédé Bureau Veritas, Bastide et Société Générale, cette dernière au profit de BNP Paribas. Dans l'aéronautique, nous avons allégé Airbus pour initier une position en Safran qui devait bénéficier de la reprise du trafic aérien sur son activité de maintenance et de sa capacité avérée à augmenter les prix. Nous avons aussi renforcé quelques dossiers défensifs en retard après le démarrage "très" rapide des marchés du début d'année, à l'image de Biomérieux ou Pernod-Ricard.

Au deuxième trimestre, nous avons soldé Nexans, compte tenu suite au placement important d'Invexans, premier actionnaire du groupe. Nous avons acheté Dassault Systèmes sur fonds de valorisation redevenue attractive alors que le groupe est plus rentable, plus diversifié et que le potentiel de croissance demeure. En contrepartie, nous avons réduit notre position en Wavestone. Nous avons également réduit l'exposition aux financières en allégeant BNP Paribas, Axa et en soldant Antin (hausse de taux pénalisante et net ralentissement de la collecte). Nous avons soldé Michelin (pénalisait fortement l'empreinte carbone du portefeuille) et nous avons finalisé la vente de Peugeot Invest (manque de catalyseur). Par ailleurs nous avons arbitré une partie de Pernod Ricard au profit de L'Oréal, mouvement poursuivi en juillet avec en complément un renforcement de Hermès et Virbac. Nous avons également allégé Voltalia conscients du caractère très saisonnier de la production électrique et du manque de visibilité sur les ventes d'actifs qui sont clés pour réaliser les objectifs de résultats.

En septembre, nous avons vendu Interparfums en raison d'une valorisation en ligne avec celle de L'Oréal (alors que le groupe ne détient pas ses marques et que son portefeuille d'activités est nettement moins diversifié) et de la confirmation de la tendance des groupes de luxe à vouloir internaliser davantage leurs activités Parfums & Cosmétiques (dont Richemont). En contrepartie, nous avons entré Coty qui allie croissance, amélioration du mix/des marges et désendettement. Enfin, en toute fin de mois nous avons acheté Kering. Si la valorisation est faible, l'amélioration ne pourra être que progressive d'où une ligne de taille modeste à ce jour.

Au global, nous avons une préférence pour les valeurs de qualité (visibilité) et de croissance bénéficiant de tendances structurelles fortes. Les titres cycliques en portefeuille ont une valorisation qui nous semble refléter un environnement économique moins porteur. Nous portons une attention toute particulière au momentum de révisions bénéficiaires et à la solidité bilancielle.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 21.7 % et son indice de référence de 25.26 %.

Sur l'année l'action A libellée en USD réalise une performance de 31.53 % et son indice de référence de 35.37 %.

Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 21.69 % et son indice de référence de 25.26 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 22.92 % et son indice de référence de 25.26 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 22.73 % et son indice de référence de 25.26 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 21.22 % et son indice de référence de 25.26 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	115 291 175,68	117 146 038,18
AIR LIQUIDE	15 854 932,00	2 515 729,86
DASSAULT SYST.	16 749 454,74	
SAFRAN SA	14 948 250,00	
L'OREAL	8 577 964,11	6 173 315,73
PERNOD RICARD	3 040 591,50	11 537 161,74
INTERPARFUMS	7 306 018,51	7 176 136,66
BUREAU VERITAS SA		14 245 556,72
BIOMERIEUX	13 588 221,12	
CAPGEMINI SE	12 743 650,35	

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires.

L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ELIGIBILITE AU PEA

Le portefeuille est en permanence investi à 75% au moins en titres et droits éligibles au ratio fiscal PEA.

Pourcentage moyen des titres éligibles au ratio PEA au cours de l’exercice comptable du Compartiment EDR SICAV - Tricolore Convictions : 98,60%

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;

- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	730 136 194,10	634 286 610,05
Actions et valeurs assimilées	722 262 964,19	624 834 611,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	722 262 964,19	624 834 611,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	7 873 229,91	9 451 998,72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 873 229,91	9 451 998,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	11 925 400,73	1 808 806,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 925 400,73	1 808 806,62
COMPTES FINANCIERS	813 904,21	25 519,82
Liquidités	813 904,21	25 519,82
TOTAL DE L'ACTIF	742 875 499,04	636 120 936,49

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	705 399 894,98	614 146 872,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	879,23	3 677,37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	15 506 382,54	15 285 957,27
Résultat de l'exercice (a,b)	5 782 403,75	4 887 174,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	726 689 560,50	634 323 681,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	16 185 938,54	1 797 255,20
Opérations de change à terme de devises		
Autres	16 185 938,54	1 797 255,20
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	742 875 499,04	636 120 936,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 330 932,24	19 769 549,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	20 330 932,24	19 769 549,42
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 280,45	1 623,98
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 280,45	1 623,98
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	20 328 651,79	19 767 925,44
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 555 821,47	14 928 531,67
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 772 830,32	4 839 393,77
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	9 573,43	47 780,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 782 403,75	4 887 174,15

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010588350 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR : Taux de frais maximum de 2,05% TTC.
FR0010594325 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0010705145 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0010594333 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR : Taux de frais maximum de 2,45% TTC.
FR0010998179 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD : Taux de frais maximum de 2,05% TTC.
FR0010588343 - Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR : Taux de frais maximum de 2,05% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement. Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, A USD, B EUR, I EUR, R EUR au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :
Indicateur de référence : SBF 120 dividendes nets réinvestis.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à l'issue de laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans : la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous-périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous-période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	634 323 681,29	826 623 176,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	52 909 892,79	42 629 859,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-97 351 407,31	-127 772 165,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 588 199,86	44 561 990,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 607 291,60	-25 870 874,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-2 081 132,67	-2 126 848,44
Différences de change	-15 835,52	5 432,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	115 701 230,58	-128 255 875,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>127 392 103,67</i>	<i>11 690 873,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-11 690 873,09</i>	<i>-139 946 748,92</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-550 607,24	-310 407,11
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 772 830,32	4 839 393,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	726 689 560,50	634 323 681,29

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							813 904,21	0,11
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	813 904,21	0,11								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			32 598,16					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	11 373 772,05
	Souscriptions à recevoir	132 303,24
	Coupons et dividendes en espèces	419 325,44
TOTAL DES CRÉANCES		11 925 400,73
DETTES		
	Achats à règlement différé	14 353 488,92
	Rachats à payer	542 888,32
	Frais de gestion fixe	1 289 561,30
TOTAL DES DETTES		16 185 938,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 260 537,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	83 754,274	33 544 741,77
Actions rachetées durant l'exercice	-184 425,057	-73 514 955,72
Solde net des souscriptions/rachats	-100 670,783	-39 970 213,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 423 392,906	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-0,942	-107,94
Solde net des souscriptions/rachats	-0,942	-107,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 031,022	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	8 429,377	2 032 807,42
Actions rachetées durant l'exercice	-39 552,428	-9 490 923,69
Solde net des souscriptions/rachats	-31 123,051	-7 458 116,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	377 610,336	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	82 698,074	15 441 987,51
Actions rachetées durant l'exercice	-67 675,441	-12 223 916,46
Solde net des souscriptions/rachats	15 022,633	3 218 071,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	299 671,600	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	5 936,000	1 374 723,88
Actions rachetées durant l'exercice	-6 531,000	-1 493 266,71
Solde net des souscriptions/rachats	-595,000	-118 542,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 264,000	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 546,474	515 632,21
Actions rachetées durant l'exercice	-3 052,304	-628 236,79
Solde net des souscriptions/rachats	-505,830	-112 604,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 727,469	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 11 964 626,04 2,05
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 429,81 2,05
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 914 924,01 2,05
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 538 451,73 1,05

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	80 936,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 453,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 873 229,91
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	7 873 229,91
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			7 873 229,91

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	879,23	3 677,37
Résultat	5 782 403,75	4 887 174,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	5 783 282,98	4 890 851,52

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 069 347,16	3 440 279,23
Total	4 069 347,16	3 440 279,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	857,44	677,56
Total	857,44	677,56

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR		
Affectation		
Distribution	645 713,67	559 964,74
Report à nouveau de l'exercice	3 408,45	951,25
Capitalisation		
Total	649 122,12	560 915,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	377 610,336	408 733,387
Distribution unitaire	1,71	1,37
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	10 051,58	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	950 051,80	789 811,08
Total	950 051,80	789 811,08

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	106 908,01	94 849,35
Total	106 908,01	94 849,35

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 996,45	4 318,31
Total	6 996,45	4 318,31

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 506 382,54	15 285 957,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	15 506 382,54	15 285 957,27

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	12 173 080,95	12 097 103,18
Total	12 173 080,95	12 097 103,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 565,01	2 382,63
Total	2 565,01	2 382,63

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 945 425,02	1 967 520,81
Total	1 945 425,02	1 967 520,81

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 191 445,48	1 035 681,86
Total	1 191 445,48	1 035 681,86

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	146 856,36	137 326,82
Total	146 856,36	137 326,82

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	47 009,72	45 941,97
Total	47 009,72	45 941,97

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 010 715 700,32	737 451 824,52	826 623 176,16	634 323 681,29	726 689 560,50
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR en EUR					
Actif net	817 829 873,39	604 018 388,82	668 584 104,79	501 839 721,92	570 391 920,69
Nombre de titres	2 310 040,342	2 035 631,858	1 737 899,336	1 524 063,689	1 423 392,906
Valeur liquidative unitaire	354,03	296,72	384,70	329,27	400,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	-19,12	9,30	7,93	8,55
Capitalisation unitaire sur résultat	6,64	-1,03	1,18	2,25	2,85
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD en USD					
Actif net en USD	161 177,61	135 787,57	173 995,10	96 832,84	127 243,33
Nombre de titres	1 435,548	1 341,576	1 341,576	1 031,964	1 031,022
Valeur liquidative unitaire en USD	112,27	101,21	129,69	93,83	123,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-0,07	-5,56	2,70	2,30	2,48
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,93	-0,29	0,34	0,65	0,83

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 010 715 700,32	737 451 824,52	826 623 176,16	634 323 681,29	726 689 560,50
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR en EUR					
Actif net	125 284 509,19	92 971 401,18	106 705 217,68	81 432 070,03	91 018 972,18
Nombre de titres	572 168,993	516 380,697	457 115,315	408 733,387	377 610,336
Valeur liquidative unitaire	218,96	180,04	233,43	199,23	241,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,15	-11,61	5,63	4,81	5,15
Distribution unitaire sur résultat	4,28		0,71	1,37	1,71
Crédit d'impôt unitaire			0,047	0,033	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,63			
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR en EUR					
Actif net	54 693 052,86	37 909 702,76	47 980 268,21	43 316 673,81	56 054 326,71
Nombre de titres	344 447,836	282 034,605	272 578,048	284 648,967	299 671,600
Valeur liquidative unitaire	158,78	134,41	176,02	152,17	187,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,11	-8,62	4,27	3,63	3,97
Capitalisation unitaire sur résultat	3,84	0,97	2,14	2,77	3,17
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR en EUR					
Actif net	9 891 688,51	541 015,01	707 426,97	5 736 545,06	6 904 993,35
Nombre de titres	50 768,381	3 285,000	3 285,000	30 859,000	30 264,000
Valeur liquidative unitaire	194,83	164,69	215,35	185,89	228,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	-10,57	5,22	4,45	4,85
Capitalisation unitaire sur résultat	4,55	0,93	2,33	3,07	3,53

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 010 715 700,32	737 451 824,52	826 623 176,16	634 323 681,29	726 689 560,50
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR en EUR					
Actif net	2 868 734,13	1 895 521,27	2 496 026,84	1 899 826,15	2 199 164,97
Nombre de titres	15 587,728	12 338,386	12 581,598	11 233,299	10 727,469
Valeur liquidative unitaire	184,03	153,62	198,38	169,12	205,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	-9,92	4,79	4,08	4,38
Capitalisation unitaire sur résultat	3,05	-1,19	-0,11	0,38	0,65

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
COTY INC-CL A	EUR	620 568	6 484 935,60	0,89
TOTAL ETATS-UNIS			6 484 935,60	0,89
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	244 032	39 006 074,88	5,36
ARAMIS GROUP SAS	EUR	816 131	3 427 750,20	0,47
ARGAN	EUR	75 146	4 749 227,20	0,66
AXA	EUR	836 457	23 571 358,26	3,25
BIOMERIEUX	EUR	142 850	13 116 487,00	1,81
BNP PARIBAS	EUR	772 010	46 652 564,30	6,42
CAPGEMINI SE	EUR	78 000	12 932 400,00	1,78
COFACE	EUR	791 041	9 555 775,28	1,31
DASSAULT SYST.	EUR	425 200	15 007 434,00	2,06
ELIS	EUR	868 809	14 474 357,94	1,99
ESKER SA	EUR	32 000	4 006 400,00	0,55
ESSILORLUXOTTICA	EUR	133 038	21 972 556,08	3,02
EUROAPI SASU	EUR	630 610	7 523 177,30	1,03
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	343 525	5 915 500,50	0,82
FRANCOIS FRERES	EUR	95 500	4 077 850,00	0,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	101 941	11 876 126,50	1,63
HERMES INTERNATIONAL	EUR	23 940	41 411 412,00	5,69
KERING	EUR	13 300	5 744 270,00	0,79
L'OREAL	EUR	70 240	27 618 368,00	3,80
LECTRA SA	EUR	112 500	2 896 875,00	0,40
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	84 069	60 227 031,60	8,29
PERNOD RICARD	EUR	87 850	13 867 122,50	1,91
PLASTIC OMNIUM	EUR	570 000	8 778 000,00	1,21
SAFRAN SA	EUR	115 700	17 197 648,00	2,36
SAINT-GOBAIN	EUR	322 500	18 343 800,00	2,52
SANOFI	EUR	266 733	27 068 064,84	3,73
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	225 042	35 327 093,16	4,86
SES IMAGOTAG SA	EUR	60 000	6 624 000,00	0,91
SOPRA STERIA	EUR	63 020	12 345 618,00	1,70
SPIE SA	EUR	736 477	20 267 847,04	2,79
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	519 600	12 246 972,00	1,68
THALES	EUR	80 406	10 702 038,60	1,48
TOTALENERGIES SE	EUR	566 656	35 308 335,36	4,85
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	586 740	16 094 278,20	2,22
VINCI SA	EUR	363 000	38 122 260,00	5,25
VIRBAC SA	EUR	32 870	8 414 720,00	1,16
VOLTALIA	EUR	470 626	4 828 622,76	0,67
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	24 292	2 842 164,00	0,39
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	265 742	6 404 382,20	0,89
WAVESTONE	EUR	133 900	6 641 440,00	0,92
TOTAL FRANCE			677 187 402,70	93,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	251 900	31 986 262,00	4,40
TOTAL PAYS-BAS			31 986 262,00	4,40
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	161 141	6 604 363,89	0,91
TOTAL SUISSE			6 604 363,89	0,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			722 262 964,19	99,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées			722 262 964,19	99,39
Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	78	7 873 229,91	1,08
TOTAL FRANCE			7 873 229,91	1,08
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 873 229,91	1,08
TOTAL Organismes de placement collectif			7 873 229,91	1,08
Créances			11 925 400,73	1,65
Dettes			-16 185 938,54	-2,23
Comptes financiers			813 904,21	0,11
Actif net			726 689 560,50	100,00

Action EdR SICAV - Tricolore Convictions I EUR	EUR	299 671,600	187,05
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR	EUR	377 610,336	241,03
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A EUR	EUR	1 423 392,906	400,72
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions R EUR	EUR	10 727,469	205,00
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions K EUR	EUR	30 264,000	228,15
Action EdR SICAV - Tricolore Convictions A USD	USD	1 031,022	123,41

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Tricolore Convictions B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	645 713,67	EUR	1,71	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	645 713,67	EUR	1,71	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Tricolore Convictions
Identifiant d'entité juridique : 969500VUNBGWZ3Z6SC85

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 76,31% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 70% de ses investissements dans des investissements durables.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

En tant que fonds labellisé ISR, le fonds mesure spécifiquement deux indicateurs de durabilité:

- variation nette d'emplois
- intensité carbone (tCO₂e/M€) du portefeuille

Le fonds a été meilleur que son indice de performance sur ces deux indicateurs.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

Le fonds étant labellisé ISR il a également choisi 2 KPIs ESG sur lesquels il s'engage à surperformer son indice.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

De plus, et conformément au label ISR, 20% des émetteurs les moins bien notés du point de vue ESG sont exclus de l'univers d'investissement. Cette notation est notamment impactée par les controverses les plus sévères, limitant ainsi tout impact négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% Actifs

Pays

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Conso. discrétionnaire	8,74%	France
BNP Paribas SA	Finance	5,77%	France
Hermes International SCA	Conso. discrétionnaire	5,11%	France
Vinci SA	Industrie	5,00%	France
TotalEnergies SE	Énergie	4,82%	France
Airbus SE	Industrie	4,46%	France
Schneider Electric SE	Industrie	4,42%	France
Air Liquide SA	Matériaux	3,75%	France
Sanofi SA	Santé	3,64%	France
EssilorLuxottica SA	Santé	3,42%	France
AXA SA	Finance	3,29%	France
Pernod Ricard SA	Biens cons. de base	3,19%	France
L'Oreal SA	Biens cons. de base	2,96%	France
SPIE SA	Industrie	2,61%	France
Veolia Environnement SA	Services publics	2,37%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



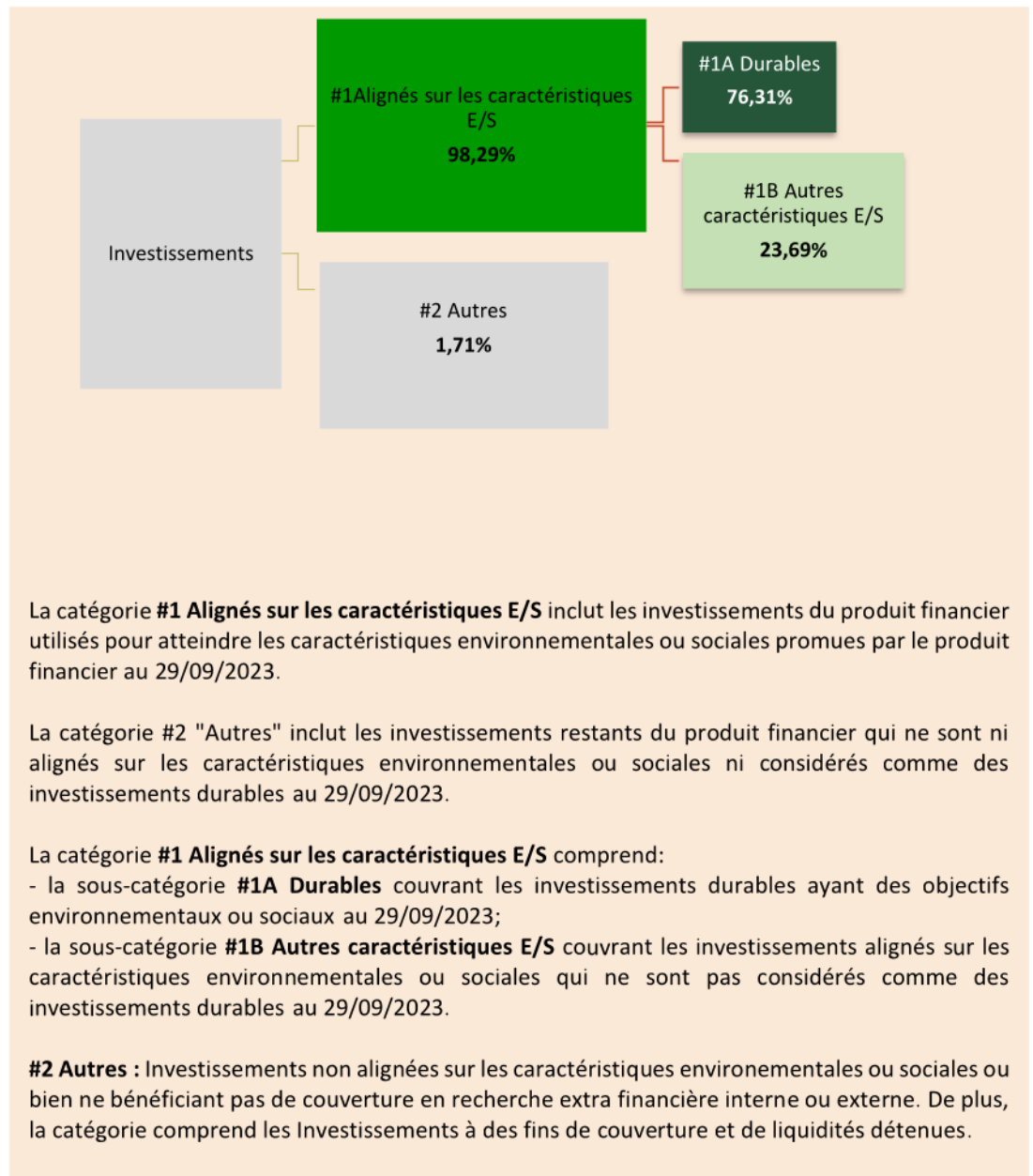
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Industrie	25,65%
Conso. discrétionnaire	16,84%
Finance	10,98%
Santé	10,74%
Techno. de l'information	10,04%
Énergie	9,06%
Biens cons. de base	6,60%
Matériaux	5,93%
Services publics	2,88%
Immobilier	0,65%
Liquidités	0,64%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui

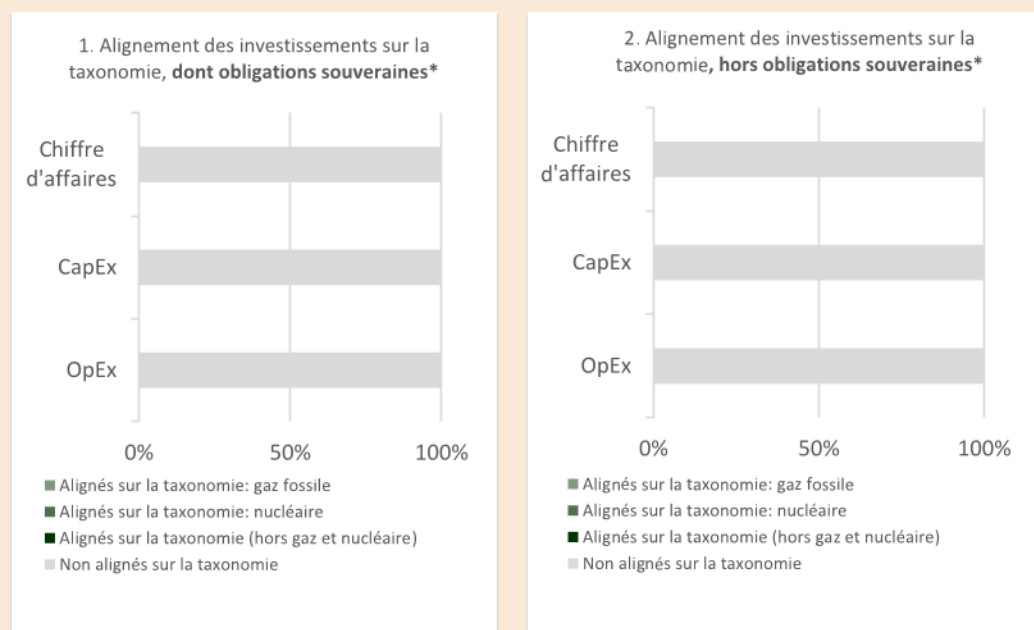
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

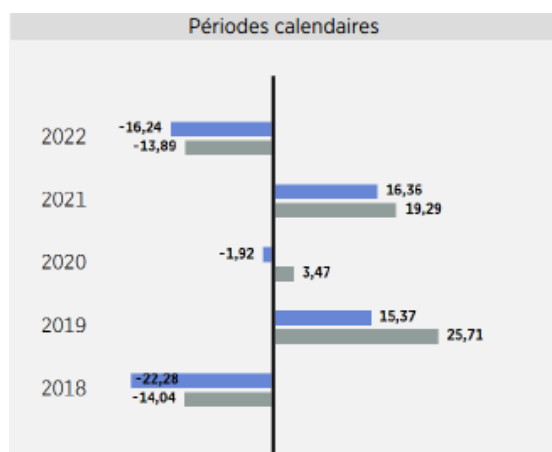
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

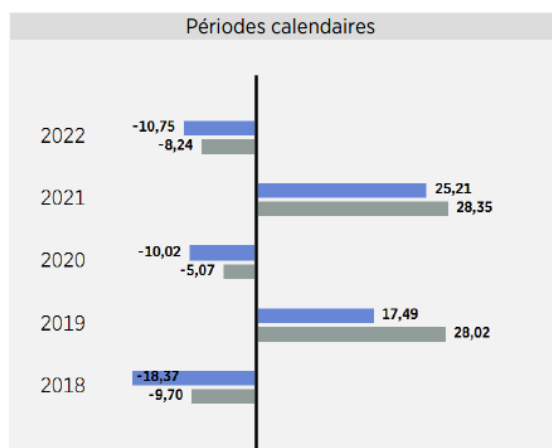
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

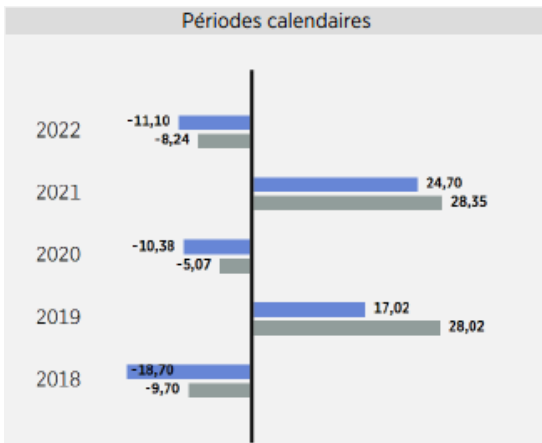
Action A USD



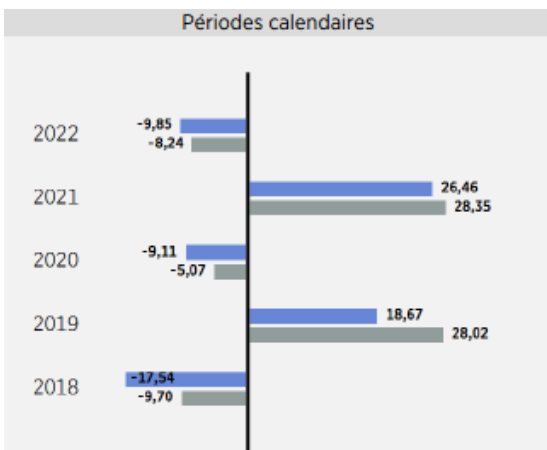
Actions A EUR et B EUR



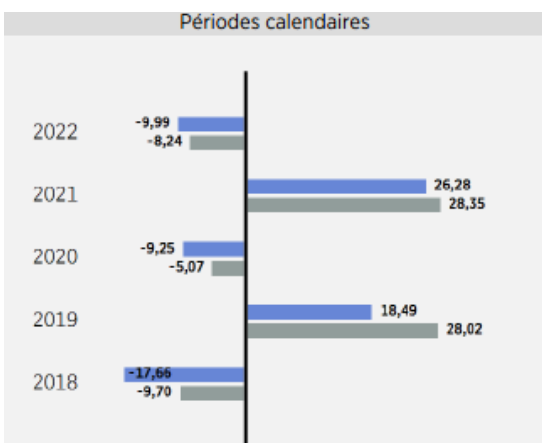
Action R EUR



Action I EUR



Action K EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A USD, R EUR, K EUR, I EUR, et B EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action A USD	Action R EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	2,04%	2,04%	2,43%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	2,04%	2,04%	2,43%

	Action K EUR	Action I EUR	Action B EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,19%	1,04%	2,04%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,19%	1,04%	2,04%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêt du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV – Equity Euro Solve**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A EUR », « CR EUR », « R EUR », « I EUR », « K EUR », « SC EUR », « N EUR », « NC EUR » et « PC EUR »</i>	<i>Actions « B EUR », « KD EUR » et « O EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif, sur son horizon de placement recommandé, de participer partiellement à l'évolution des marchés actions de la zone euro, tout en mettant en place sur les marchés à terme et optionnels une couverture permanente totale ou partielle contre le risque actions en fonction des anticipations du gérant.

Les sociétés susmentionnées sont sélectionnées sur la base d'une analyse à la fois de rentabilité financière et de respect de critères extra-financiers.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs et le niveau global d'exposition au marché. L'univers d'investissement « actions » du compartiment est comparable à celui de l'indice MSCI EMU NR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'objectif de gestion du compartiment n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence, dans la mesure où le compartiment mettra en œuvre des stratégies de couverture du risque actions.

Néanmoins la performance du compartiment pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour 56% de l'indice MSCI EMU, calculé dividendes nets réinvestis, et pour 44% de l'€STR capitalisé.

L'indice MSCI EMU (ticker Bloomberg : NDDUEMU Index) est un indice composé de 300 valeurs appartenant aux pays membres de la zone euro sélectionnées selon la capitalisation boursière, le volume de transaction et le secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter la pondération par pays et par secteurs d'activité reflétant au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice est calculé et publié par MSCI Barra et les données sont accessibles sur www.msclub.com.

L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) de l'indice de référence MSCI EMU n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le prix en euro des emprunts au jour le jour d'un échantillon de banques de la zone euro.

Toutes les informations sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles sur le site internet de la Banque Centrale Européenne (BCE) : <https://www.ecb.europa.eu/>.

L'administrateur, Banque Centrale Européenne de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement BMR. L'administrateur Banque Centrale Européenne n'est donc pas tenu d'obtenir un agrément et de s'inscrire sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Le compartiment a recours à une stratégie de sélection active, en investissant, en direct ou via des OPC, dans des actions de la zone euro, à hauteur de 75% minimum, sans distinction en matière de capitalisation boursière (y compris petites et moyennes capitalisations), tout en pilotant l'exposition au risque actions entre 0% et 90% de l'actif net en mettant en place des stratégies de couverture ou d'exposition par le biais d'intervention sur les marchés à terme et optionnels.

L'univers d'investissement ESG comprend des sociétés cotées des pays développés de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

Les actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- A partir de l'univers d'investissement, différents filtres sont appliqués afin de définir les valeurs qui sont considérées comme admissibles et font l'objet d'analyses complémentaires.
- Une première catégorie de filtres, basés sur l'analyse extra-financière réduira l'univers d'investissement en fonction des notations ESG individuelles des titres.
- Une seconde catégorie de filtres permet de sélectionner les titres sur la base de ratios financiers en s'attachant notamment au biais de style (valeurs décotées, valeur de qualité, valeurs de croissance, ...).
- Le compartiment ne sera pas exposé aux actions des pays émergents.

L'analyse des critères extra-financiers permet de noter des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui évalue les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, prise en compte des intérêts des actionnaires

Notre modèle de notation ISR favorise :

- Une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- Avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur

une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par le fournisseur de notation externe utilisé par la Société de Gestion.

La méthodologie de notations utilisée par l'agence de notation externe utilisée par la Société de Gestion pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Au minimum 90% des sociétés en portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe

Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit d'au minimum 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Le compartiment répondra en permanence aux règles d'éligibilité du plan d'épargne en actions français (« PEA »).

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Pour des besoins de gestion de trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses actifs nets en titres de créance et Instruments du Marché Monétaire libellés en euros. Le compartiment ciblera des émissions d'émetteurs publics ou privés européens d'une durée résiduelle de 397 jours maximum et de notation investment grade (c.-à-d. assorties d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's, ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou une notation interne estimée équivalente attribuée par le Gestionnaire d'investissement).

En cas de dégradation de la notation d'un émetteur (notation Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

En outre, à concurrence maximale de 10% des actifs nets, le compartiment peut investir en parts ou actions d'OPC ou d'autres Fonds d'Investissement éligibles, indépendamment de leur classification, afin tout particulièrement :

- d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple des fonds investis en titres de sociétés du secteur des matières premières ou de l'immobilier) ;
- ou à des fins de gestion des liquidités (OPCVM du marché monétaire, OPCVM diversifié ou obligataire).

À des fins de gestion efficace de portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment peut conclure des contrats de prise en pension couvrant des Valeurs Mobilières ou des Instruments du Marché Monétaire éligibles, sous réserve d'une limite de 25% de ses actifs nets. Les garanties reçues en vertu de ces contrats de prise en pension seront soumises à une décote en fonction du type de titres. Elles peuvent revêtir la forme d'espèces et d'emprunts d'État de premier ordre. Le compartiment pourra être exposé au risque de change de manière accessoire.

Dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours, à des fins de couverture et/ou d'exposition, aux instruments dérivés de gré à gré ou à des contrats financiers négociés sur un marché réglementé de la zone euro afin de conclure :

- des contrats à terme standardisés sur indices d'actions, ou sur indice de volatilité,
- des options sur actions, sur futures, indices actions ou sur indice de volatilité.

Le compartiment cherchera à se couvrir, de manière permanente, totalement ou partiellement du risque actions, dans la limite d'une fois son actif net.

L'implémentation de la couverture est déterminée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations et des conditions de marché. L'objectif de la mise en œuvre de ces stratégies optionnelles est d'atténuer les chocs importants des marchés actions et implique de moins profiter des périodes de hausses. Elles permettent également à l'équipe de gestion, de façon tactique et opportuniste, de rechercher à optimiser le coût de la couverture du portefeuille.

Le compartiment pourra également choisir de s'exposer aux marchés actions via des futures de manière discrétionnaire et temporaire afin de suivre sa stratégie d'investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les phases haussières et baissières sont déterminées de façon discrétionnaire par les équipes de gestion selon leurs anticipations sur l'évolution des marchés et pourront ainsi ne pas refléter les tendances réelles des marchés.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

. Actifs utilisés

Actions :

Le portefeuille est investi en permanence à hauteur de 75% au moins en titres éligibles au PEA.

Les actions seront sélectionnées sur la base d'étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les titres de créance et instruments du marché monétaire seront utilisés pour la gestion de la trésorerie dans la limite de 25% de l'actif net. Le compartiment recherchera des émissions d'émetteurs publics ou privés européens notés Investment Grade (c'est-à-dire assorties d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's, ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou une notation interne estimée équivalente attribuée par le Gestionnaire d'investissement) avec une échéance résiduelle de 397 jours maximum.

En cas de dégradation de la notation d'un émetteur (notation Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indicies cotés pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : matières premières ou immobilier).

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Les parts ou actions des OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière.

Instruments dérivés :

Dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours, à des fins de couverture et/ou d'exposition, aux contrats financiers négociés sur des marchés de la zone euro, réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions, futures, indices actions et / ou à certains de leurs paramètres ou composantes (volatilité, cours, secteurs...) pour gérer l'exposition aux marchés actions européens ;
- des contrats de futures sur indices actions et / ou à certains de leurs paramètres ou composantes (volatilité, cours, secteurs ...) à des fins de couverture ou d'exposition.

Par ailleurs, le Compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négocié de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, indices actions et/ou panier d'actions jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 15%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

L'implémentation de la couverture, totale ou partielle, du risque action sera déterminée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations et des conditions de marché.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Parmi les stratégies de couverture mises en place, le compartiment pourra notamment mettre en œuvre les opérations de couverture ci-dessous :

- achats d'options de vente ainsi que ventes d'options d'achat ;
- les opérations simultanées de vente et d'achat d'options similaires portant sur le même sous-jacent mais sur un prix d'exercice différent.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 25% de l'actif net) :

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans des obligations callable ou puttable jusqu'à 25% de l'actif net.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net. Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés). Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps (TRS)

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps (TRS).

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes.

Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR et B EUR : Tous souscripteurs

Actions CR EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Actions I EUR, K EUR, KD EUR, SC EUR, N EUR, O EUR, PC EUR et NC EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 08/03/2019. Ces actions sont plus particulièrement destinées aux entreprises d'assurance soumises aux exigences de la Directive dite « Solvabilité II ». En effet, les stratégies de couvertures seront mises en place et gérées dans les conditions leur permettant d'être considérées comme des « techniques d'atténuation du risque » au sens de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 (dite « Solvabilité II ») et ainsi de permettre la diminution du niveau de SCR (« Solvency Capital Requirement ») requis, pour les investisseurs concernés.

Action R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05)
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Les actifs risqués ont commencé la période en hausse, confortés par un chiffre d'inflation américaine en-dessous des attentes. Les résultats des entreprises se sont aussi avérés solides pour le deuxième trimestre avec une demande toujours forte et une bonne tenue des marges. M. Powell président de la banque centrale américaine (la Fed) a mis un terme au rebond des marchés fin août en réaffirmant sa détermination à contrer l'inflation en optant pour des taux plus élevés, plus longtemps au détriment de la croissance économique. Il a été suivi en cela par nombre d'autres banques centrales, dont la BCE. De plus, le risque géopolitique a refait surface en Europe dès l'été où une nouvelle étape dans la crise énergétique a été franchie, avec notamment des actions de sabotage endommageant les deux pipelines Nordstream 1 et 2. Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés avant de rebaisser ensuite. Les actions des pays développés ont touché leur point bas de la période fin septembre, avant d'entamer un rebond. Le sentiment et le positionnement étaient particulièrement déprimés fin septembre et ont servi de facteurs techniques pour le déclencher. Dans un premier temps, celui-ci n'a été cependant bénéfique qu'aux actions de la zone Euro qui ont surperformé jusqu'en mars. Les actions japonaises et américaines ont ensuite rattrapé tout ou partie de leur retard. La zone Euro a profité du reflux sur les prix du gaz, mais surtout d'une volte-face surprises en Chine. En effet, un des faits majeurs de la fin d'année 2022 a été le retournement de la Chine dans sa politique « zéro-covid », avec l'annonce d'assouplissements. C'était d'autant plus surprenant que le Congrès du Parti Communiste en octobre avait confirmé une direction plus idéologiste et une mise en avant de la sécurité nationale. Alors que les actions chinoises ont énormément souffert jusqu'à fin octobre, cet assouplissement surprenant a permis un fort rebond.

Cependant, le risque de pression à la hausse sur les taux terminaux des Banques Centrales a fait son retour courant février avec l'amélioration des indicateurs d'activité et un marché de l'emploi toujours vigoureux aux USA. Mais surtout, la hausse des taux souverains a été soutenue par des chiffres d'inflation publiés au-dessus des attentes, notamment aux Etats-Unis, faisant craindre que la trajectoire de désinflation soit plus lente qu'anticipée. Cette hausse de taux rapide depuis 2022 a été à l'origine d'une crise financière aux Etats-Unis, avec les faillites en mars de 3 banques régionales qui bénéficiaient de règles prudentielles assouplies depuis 2018. En Europe, la crainte des investisseurs s'est propagée à Crédit Suisse qui a fait face à une crise de confiance majeure se terminant par sa prise de contrôle par UBS, orchestrée par le gouvernement et la Banque Nationale Suisse. Les banques centrales ont été très réactives pour assurer la stabilité financière en assurant l'accès à la liquidité au système. Ainsi, les marchés d'actions ont pu rebondir et retrouver le chemin de la hausse jusqu'à la fin du premier semestre 2023 avec quelques courtes périodes de respiration. Cette nouvelle hausse en seconde partie de semestre a cependant été très concentrée sur quelques grandes valeurs, surtout aux Etats-Unis.

De manière globale, la croissance est restée résistante face à la hausse des taux d'intérêt mais une divergence persiste entre les faiblesses de l'industrie manufacturière et la vigueur des services. Côté inflation, la baisse des prix de l'énergie a contribué à réduire l'inflation globale dans les principales économies développées. Les banques centrales ont ainsi continué leurs hausses de taux début mai. Mais au mois de juin, la BCE a réitéré le mouvement alors que la Fed a fait une pause dans son cycle de hausse des taux. Elle a été justifiée par une position plus dépendante des données économiques qui étaient plus mitigées en fin de période et avec stress bancaire qui a refait surface courant mai. Fin mai, l'attention a aussi été sur l'évolution des négociations sur le plafond de la dette américaine. Cependant, les discours des banques centrales après les réunions du mois de juin avaient un taux plutôt restrictif, tant dans la pause de la Fed que dans la hausse de 25bp de la BCE.

En terme de gestion, nous avons commencé la période bien investi en actions. Nous avons baissé le risque du portefeuille progressivement, pour revenir à une position médiane sur les actions à la fin de l'été, puis plus prudente en fin d'année 2022. Sur la période, EDR SOLVE EURO I progresse de 15.62% et son indice de référence de 14.48%.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 14.8 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 14.88 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 15.38 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 15.62 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 15.36 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 15.77 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action NC libellée en EUR réalise une performance de 15.6 % et son indice de référence de 14.48 %.

Sur l'année l'action PC libellée en EUR réalise une performance de 15.78 % et son indice de référence de 14.48 %.

L'action KD libellée en EUR a été souscrite le 04/08/2017.

L'action O libellée en EUR a été souscrite le 07/05/2018.

L'action R libellée en EUR n'a pas été souscrite sur l'exercice.

L'action SC libellée en EUR n'est plus souscrite depuis le 13/04/2023.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	6 545 681,22	1 714 182,25
AIRBUS SE	2 576 616,76	3 417 580,73
ASML HOLDING NV	397 505,60	2 967 417,36
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	155 027,35	2 870 802,84
SAFRAN SA	893 138,40	1 585 803,63
CRH PLC	348 872,04	1 937 418,81
MERCEDES-BENZ GROUP AG	1 469 693,70	765 010,03
ROYAL PHILIPS	461 204,39	1 771 237,22
SANOFI	387 607,93	1 841 040,22
TOTALENERGIES SE	154 498,76	2 048 191,51

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ELIGIBILITE AU PEA

Le portefeuille est en permanence investi à 75% au moins en titres et droits éligibles au ratio fiscal PEA.

Pourcentage moyen des titres éligibles au ratio PEA au cours de l’exercice comptable du Compartiment EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE : 93,07%

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	129 207 873,33	161 134 818,15
Actions et valeurs assimilées	120 894 339,74	149 189 964,15
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	120 894 339,74	149 189 964,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 845 680,59	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 845 680,59	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 467 853,00	11 944 854,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 467 853,00	11 944 854,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	948 901,68	127 429,77
Opérations de change à terme de devises		
Autres	948 901,68	127 429,77
COMPTES FINANCIERS	1 474 273,19	9 172 185,61
Liquidités	1 474 273,19	9 172 185,61
TOTAL DE L'ACTIF	131 631 048,20	170 434 433,53

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	128 490 610,76	152 153 574,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,05	137,37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-752 466,44	10 976 406,22
Résultat de l'exercice (a,b)	2 187 023,55	2 879 084,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	129 925 167,92	166 009 202,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	659 033,98	3 859 685,98
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	659 033,98	3 859 685,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	659 033,98	3 859 685,98
Autres opérations		
DETTES	1 046 846,30	565 544,88
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 046 846,30	565 544,88
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	131 631 048,20	170 434 433,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222		11 370 450,00
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3800		46 454,80
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3150		610 548,80
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 2950		92 909,60
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 PUT 3100		532 438,37
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 2900		1 392 000,00
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3300		9 466 824,60
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3000		1 657 739,54
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	541 247,20	
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3450		11 649 271,10
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3050		2 299 512,60
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	640 004,00	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	4 974 269,94	
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3300		9 086 691,61
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3000		2 016 138,32
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3700		298 638,00
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3200		1 473 280,80
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3000		227 860,79
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3100		85 277,74
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3150		248 865,00
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3300		1 175 306,44
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3750		9 344 051,20
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 2800		3 062 798,15
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3100		13 140 868,37
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	3 045 264,92	
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3150		3 919 723,30
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	254 386,18	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	1 304 322,48	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	10 050 544,16	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4375	2 298 218,88	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	5 726 520,28	
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	4 423 863,17	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	841 514,49	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3950	1 412 238,85	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3775	49 958,88	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	173 190,78	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3775	126 568,58	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	12 489 720,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

	29/09/2023	30/09/2022
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1223	252 240,00	
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3325		5 969 441,80
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 PUT 3275		4 874 103,98
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 3075		8 610 000,00
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 2900		2 501 093,25
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3500		2 482 013,60
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3375		3 948 658,00
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3175		3 228 940,42
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3300		1 523 053,80
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3000		308 592,60
DJ EURO STOXX 50 11/2022 PUT 3275		1 426 826,00
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4150	5 121 031,20	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4300	2 660 438,16	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	1 206 564,91	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	177 187,49	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 297,05	
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 214 634,20	5 724 070,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 246 931,25	5 724 070,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 611,27	44 605,55
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 611,27	44 605,55
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 244 319,98	5 679 465,10
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 839 780,71	2 468 095,99
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 404 539,27	3 211 369,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-217 515,72	-332 284,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 187 023,55	2 879 084,95

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013062650 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0013131885 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0013219276 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR : Taux de frais maximum de 1,55% TTC.
FR0013062668 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0013331568 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR0013307725 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0013219300 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR0013222874 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0013219284 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0013219243 - Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR : Taux de frais maximum de 1,55% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, N EUR, CR EUR, I EUR et B EUR au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence : composé pour 56% de l'indice MSCI EMU, et pour 44% de l'€STR capitalisé.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.
Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans : la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous-périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous-période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	166 009 202,67	212 338 338,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 185 952,04	64 737 976,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-74 703 695,21	-86 469 519,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 468 382,79	10 090 517,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 468 209,13	-7 657 147,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 807 672,36	31 938 414,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-22 976 510,28	-21 209 964,45
Frais de transactions	-567 743,93	-865 877,49
Différences de change	-30 413,52	-20 373,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	25 196 195,88	-41 613 156,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	16 433 059,32	-8 763 136,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 763 136,56	-32 850 020,13
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 400 186,32	1 545 431,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-659 192,02	1 740 994,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 740 994,30	-195 562,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-18,70	-16 805,33
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 404 539,27	3 211 369,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	129 925 167,92	166 009 202,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	48 351 832,79	37,22
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	48 351 832,79	37,22
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	9 417 461,76	7,25
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 417 461,76	7,25

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 474 273,19	1,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 474 273,19	1,13								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	7 006,94	0,01	6 848,45	0,01				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	857 029,87
	Souscriptions à recevoir	34 311,74
	Coupons et dividendes en espèces	57 560,07
TOTAL DES CRÉANCES		948 901,68
DETTES		
	Achats à règlement différé	846 294,07
	Rachats à payer	46 102,24
	Frais de gestion fixe	154 423,82
	Frais de gestion variable	26,17
TOTAL DES DETTES		1 046 846,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-97 944,62

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	51 805,459	5 126 530,31
Actions rachetées durant l'exercice	-238 694,357	-23 858 308,62
Solde net des souscriptions/rachats	-186 888,898	-18 731 778,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	714 029,883	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2,000	205,11
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2,000	205,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16,844	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 229,360	110 458,00
Actions rachetées durant l'exercice	-34 300,411	-3 357 490,80
Solde net des souscriptions/rachats	-33 071,051	-3 247 032,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 964,437	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	683,600	64 080,66
Actions rachetées durant l'exercice	-87 968,648	-8 738 169,58
Solde net des souscriptions/rachats	-87 285,048	-8 674 088,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	57 218,391	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-21 000,000	-1 873 620,00
Solde net des souscriptions/rachats	-21 000,000	-1 873 620,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	91 964,612	9 884 677,96
Actions rachetées durant l'exercice	-170 781,224	-17 225 955,21
Solde net des souscriptions/rachats	-78 816,612	-7 341 277,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	217 600,681	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-32 775,000	-3 439 051,00
Solde net des souscriptions/rachats	-32 775,000	-3 439 051,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	22 000,000	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-30 000,000	-3 010 200,00
Solde net des souscriptions/rachats	-30 000,000	-3 010 200,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	202 140,432	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 332,000	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-135 000,000	-13 200 900,00
Solde net des souscriptions/rachats	-135 000,000	-13 200 900,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 230 557,29 1,55
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	24,28 1,49
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	27 991,66 1,05 26,17
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	85 096,21 0,85

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 3 068,95 1,05
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 230 729,51 1,05
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 31 828,74 0,85
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 154 482,54 0,70

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	30 349,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45 626,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 845 680,59
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	4 845 680,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			4 845 680,59

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,05	137,37
Résultat	2 187 023,55	2 879 084,95
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 187 023,60	2 879 222,32

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 013 908,54	1 066 890,76
Total	1 013 908,54	1 066 890,76

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR		
Affectation		
Distribution	25,43	18,70
Report à nouveau de l'exercice	0,07	0,05
Capitalisation		
Total	25,50	18,75
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	16,844	14,844
Distribution unitaire	1,51	1,26
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	3,78	3,40

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 791,20	66 919,61
Total	12 791,20	66 919,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	118 342,81	267 794,33
Total	118 342,81	267 794,33

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR		
Affectation		
Distribution		32 550,00
Report à nouveau de l'exercice		1,73
Capitalisation		
Total		32 551,73
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		21 000,000
Distribution unitaire		1,55
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		4 294,48

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	443 354,65	524 524,69
Total	443 354,65	524 524,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	49 154,20	107 328,61
Total	49 154,20	107 328,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	450 873,11	467 086,26
Total	450 873,11	467 086,26

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	98 573,59	86 963,63
Total	98 573,59	86 963,63

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		259 143,95
Total		259 143,95

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-752 466,44	10 976 406,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-752 466,44	10 976 406,22

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-425 964,45	5 299 117,54
Total	-425 964,45	5 299 117,54

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10,70	90,26
Total	-10,70	90,26

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 921,96	224 539,33
Total	-3 921,96	224 539,33

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-32 587,55	823 084,61
Total	-32 587,55	823 084,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		113 880,86
Total		113 880,86

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-135 688,28	1 840 894,99
Total	-135 688,28	1 840 894,99

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 529,77	337 122,47
Total	-13 529,77	337 122,47

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-115 534,37	1 329 918,53
Total	-115 534,37	1 329 918,53

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-25 229,36	253 214,24
Total	-25 229,36	253 214,24

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		754 543,39
Total		754 543,39

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	418 034 978,41	257 507 382,38	212 338 338,32	166 009 202,67	129 925 167,92
Action EDR SICAV - EQUITY EUROPE SOLVE QC EUR H en EUR					
Actif net	47 170 448,57				
Nombre de titres	476 475,641				
Valeur liquidative unitaire	98,99				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,37				
Distribution unitaire sur résultat	1,52				
Crédit d'impôt unitaire					
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR en EUR					
Actif net	138 531 287,92	105 583 534,63	108 895 026,01	79 997 999,88	72 786 868,95
Nombre de titres	1 377 399,700	1 178 416,598	1 074 599,083	900 918,781	714 029,883
Valeur liquidative unitaire	100,57	89,59	101,33	88,79	101,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,08	-6,37	-4,97	5,88	-0,59
Capitalisation unitaire sur résultat	1,02	-0,01	0,35	1,18	1,41
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR en EUR					
Actif net	220 123,03	1 191,67	1 243,73	1 360,87	1 751,87
Nombre de titres	2 092,661	12,844	11,844	14,844	16,844
Valeur liquidative unitaire	105,18	92,78	105,00	91,67	104,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,18	-6,61	-5,15	6,08	-0,63
Distribution unitaire sur résultat	1,06		0,45	1,26	1,51
Crédit d'impôt unitaire					(*)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	418 034 978,41	257 507 382,38	212 338 338,32	166 009 202,67	129 925 167,92
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR en EUR					
Actif net	23 514 570,00	10 435 938,94	7 909 474,68	3 398 966,28	682 175,81
Nombre de titres	248 201,128	123 037,125	82 080,468	40 035,488	6 964,437
Valeur liquidative unitaire	94,73	84,81	96,36	84,89	97,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,96	-6,02	-4,71	5,60	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,22	0,42	0,75	1,67	1,83
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR en EUR					
Actif net	16 191 656,67	12 296 567,65	14 546 539,27	12 473 052,09	5 710 143,52
Nombre de titres	169 411,092	143 198,151	148 774,131	144 503,439	57 218,391
Valeur liquidative unitaire	95,57	85,87	97,77	86,31	99,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,97	-6,09	-4,77	5,69	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,42	0,74	0,96	1,85	2,06
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve KD EUR en EUR					
Actif net	7 261 075,28	3 522 141,32	3 979 252,88	1 721 305,36	
Nombre de titres	77 320,000	42 400,000	42 400,000	21 000,000	
Valeur liquidative unitaire	93,90	83,06	93,85	81,96	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,94	-5,91	-4,61	5,42	
Distribution unitaire sur résultat	1,29	0,55	0,80	1,55	
Crédit d'impôt unitaire		0,155			

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	418 034 978,41	257 507 382,38	212 338 338,32	166 009 202,67	129 925 167,92
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR en EUR					
Actif net	80 915 291,55	42 660 462,96	30 705 291,19	27 861 633,91	23 595 794,13
Nombre de titres	772 957,364	454 469,233	287 685,600	296 417,293	217 600,681
Valeur liquidative unitaire	104,68	93,86	106,73	93,99	108,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,16	-6,66	-5,21	6,21	-0,62
Capitalisation unitaire sur résultat	1,43	0,62	0,91	1,76	2,03
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR en EUR					
Actif net	51 395 678,89	38 253 864,04	3 965 107,56	5 107 332,03	2 371 579,16
Nombre de titres	497 844,595	412 421,071	37 525,000	54 775,000	22 000,000
Valeur liquidative unitaire	103,23	92,75	105,66	93,24	107,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,13	-6,57	-5,15	6,15	-0,61
Capitalisation unitaire sur résultat	1,53	0,80	1,10	1,95	2,23
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR en EUR					
Actif net	4 787 914,96	15 597 662,12	17 786 006,28	20 168 852,78	20 331 986,62
Nombre de titres	50 001,000	181 001,000	181 000,000	232 140,432	202 140,432
Valeur liquidative unitaire	95,75	86,17	98,26	86,88	100,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,98	-6,10	-4,79	5,72	-0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	1,50	0,88	1,10	2,01	2,23

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	418 034 978,41	257 507 382,38	212 338 338,32	166 009 202,67	129 925 167,92
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve O EUR en EUR					
Actif net	6 508 207,31	5 767 119,87			
Nombre de titres	69 988,024	69 988,024			
Valeur liquidative unitaire	92,99	82,40			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,92	-5,86			
Distribution unitaire sur résultat	1,45	0,85			
Crédit d'impôt unitaire		0,154			
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR en EUR					
Actif net	24 723 175,73	8 259 026,94	7 291 356,16	3 839 197,60	4 444 867,86
Nombre de titres	235 701,000	87 501,000	67 700,000	40 332,000	40 332,000
Valeur liquidative unitaire	104,89	94,38	107,70	95,18	110,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,17	-6,69	-5,25	6,27	-0,62
Capitalisation unitaire sur résultat	1,64	0,96	1,28	2,15	2,44
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve SC EUR en EUR					
Actif net	16 815 548,50	15 129 872,24	17 259 040,56	11 439 501,87	
Nombre de titres	180 010,000	180 010,000	180 000,000	135 000,000	
Valeur liquidative unitaire	93,41	84,05	95,88	84,73	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,93	-5,95	-4,67	5,58	
Capitalisation unitaire sur résultat	1,46	0,86	1,13	1,91	

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	5 008	834 432,96	0,64
AIXTRON SE	EUR	12 328	429 260,96	0,33
ALLIANZ SE-REG	EUR	13 023	2 939 291,10	2,26
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	17 640	1 700 143,20	1,30
COVESTRO AG	EUR	13 832	706 261,92	0,55
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 797	1 440 068,90	1,11
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	90 228	1 792 649,90	1,38
DHL GROUP	EUR	30 369	1 170 269,42	0,90
E.ON SE	EUR	77 030	862 736,00	0,66
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	16 309	511 368,70	0,39
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	15 574	1 026 170,86	0,79
MERCK KGAA	EUR	3 323	525 532,45	0,41
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	5 166	1 906 770,60	1,47
RATIONAL AG	EUR	948	568 800,00	0,44
SAP SE	EUR	26 464	3 250 308,48	2,50
SARTORIUS PRIV.	EUR	1 632	525 177,60	0,40
SCOUT24 AG	EUR	3 784	248 457,44	0,19
SIEMENS AG-REG	EUR	21 798	2 957 116,68	2,28
SIEMENS ENERGY AG	EUR	11 949	147 928,62	0,11
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	8 863	425 424,00	0,33
SYMRISE AG	EUR	7 298	659 155,36	0,51
ZALANDO SE	EUR	21 687	458 246,31	0,35
TOTAL ALLEMAGNE			25 085 571,46	19,30
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	3 472	555 172,80	0,43
KBC GROUP NV	EUR	9 728	575 313,92	0,44
SOLVAY	EUR	2 654	278 271,90	0,22
UCB SA	EUR	4 568	354 202,72	0,27
TOTAL BELGIQUE			1 762 961,34	1,36
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	28 989	1 660 489,92	1,28
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	259 962	2 004 307,02	1,54
BANCO SANTANDER SA	EUR	419 587	1 518 275,56	1,17
CAIXABANK SA	EUR	232 830	881 494,38	0,68
CELLNEX TELECOM SA	EUR	18 700	616 539,00	0,48
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	17 682	274 336,23	0,21
ENDESA SA	EUR	9 160	176 559,00	0,14
IBERDROLA SA	EUR	96 640	1 023 900,80	0,78
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	35 794	1 263 170,26	0,97
REPSOL	EUR	42 459	661 086,63	0,50
TELEFONICA SA	EUR	66 649	257 798,33	0,20
TOTAL ESPAGNE			10 337 957,13	7,95
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	8 294	266 486,22	0,21
NOKIA OYJ	EUR	131 461	469 052,85	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ORION CORPORATION	EUR	7 140	265 750,80	0,21
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	104 209	1 239 045,01	0,95
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	11 957	388 243,79	0,30
TOTAL FINLANDE			2 628 578,67	2,03
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	17 714	2 249 323,72	1,73
AIR LIQUIDE SA	EUR	13 925	2 225 772,00	1,71
ALSTOM	EUR	15 341	346 706,60	0,26
AMUNDI SA	EUR	16 722	892 118,70	0,69
ARKEMA	EUR	4 974	465 367,44	0,36
AXA SA	EUR	83 734	2 359 624,12	1,82
BIOMERIEUX	EUR	14 258	1 309 169,56	1,00
BNP PARIBAS	EUR	32 519	1 965 123,17	1,52
BOUYGUES SA	EUR	39 645	1 313 835,30	1,01
CAPGEMINI SE	EUR	3 730	618 434,00	0,47
CARREFOUR SA	EUR	35 495	578 036,08	0,45
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	31 194	1 774 314,72	1,37
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	59 743	698 515,16	0,53
DANONE	EUR	23 855	1 246 662,30	0,96
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	21 221	748 995,20	0,58
EIFFAGE	EUR	3 691	332 337,64	0,25
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 215	1 356 789,40	1,05
EURAZEO	EUR	4 845	273 500,25	0,21
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	14 624	286 776,64	0,23
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 343	389 459,50	0,30
GETLINK SE	EUR	22 593	341 380,23	0,27
HERMES INTERNATIONAL	EUR	805	1 392 489,00	1,07
ICADE EMGP	EUR	25 027	782 344,02	0,60
IPSEN	EUR	5 646	701 233,20	0,54
KERING	EUR	2 966	1 281 015,40	0,99
L'OREAL	EUR	7 611	2 992 645,20	2,31
LEGRAND SA	EUR	13 107	1 144 241,10	0,88
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	6 584	4 716 777,60	3,63
MICHELIN (CGDE)	EUR	19 607	569 975,49	0,44
ORANGE	EUR	101 927	1 106 927,22	0,85
PERNOD RICARD SA	EUR	6 492	1 024 762,20	0,79
PUBLICIS GROUPE	EUR	10 137	727 431,12	0,56
REMY COINTREAU	EUR	2 387	276 056,55	0,22
SAFRAN SA	EUR	5 180	769 955,20	0,59
SANOFI	EUR	42 630	4 326 092,40	3,32
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	15 970	2 506 970,60	1,93
SEB	EUR	4 224	374 457,60	0,29
SOCIETE GENERALE SA	EUR	24 553	565 823,89	0,43
SODEXO SA	EUR	4 464	435 329,28	0,33
SPIE SA	EUR	25 593	704 319,36	0,54
THALES SA	EUR	6 377	848 778,70	0,66
TOTALENERGIES SE	EUR	54 803	3 414 774,93	2,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	25 076	687 834,68	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	EUR	11 881	1 247 742,62	0,96
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	5 003	120 572,30	0,09
WORLDLINE SA	EUR	8 707	232 041,55	0,18
TOTAL FRANCE			54 722 832,94	42,12
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	5 696	451 009,28	0,34
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	14 642	1 038 996,32	0,80
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	11 381	359 184,36	0,28
TOTAL IRLANDE			1 849 189,96	1,42
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	22 757	440 689,31	0,34
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	24 852	277 472,58	0,21
ENEL SPA	EUR	354 798	2 064 924,36	1,59
ENI SPA	EUR	46 445	708 564,92	0,55
FERRARI NV	EUR	2 122	593 523,40	0,46
FINECOBANK SPA	EUR	58 067	668 641,51	0,51
INTESA SANPAOLO	EUR	542 800	1 324 432,00	1,02
SNAM SPA	EUR	262 774	1 169 081,53	0,90
TERNA	EUR	90 038	641 790,86	0,50
TOTAL ITALIE			7 889 120,47	6,08
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	316	223 001,20	0,17
AKZO NOBEL N.V.	EUR	9 270	634 809,60	0,49
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 620	746 172,00	0,57
ASML HOLDING NV	EUR	10 345	5 783 889,50	4,45
EURONEXT NV	EUR	3 961	261 426,00	0,20
HEINEKEN NV	EUR	14 828	1 237 544,88	0,96
ING GROEP NV	EUR	47 827	600 228,85	0,46
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	27 557	785 925,64	0,60
KONINKLIJKE DSM	EUR	4 202	479 238,10	0,37
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	146 112	455 723,33	0,35
NN GROUP NV	EUR	9 065	275 938,60	0,22
QIAGEN N.V.	EUR	9 210	352 466,70	0,27
RANDSTAD N.V.	EUR	4 914	257 395,32	0,19
STELLANTIS NV	EUR	111 543	2 030 305,69	1,56
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	21 678	536 096,94	0,42
WOLTERS KLUWER	EUR	4 151	475 912,15	0,37
TOTAL PAYS-BAS			15 136 074,50	11,65
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	57 838	227 650,37	0,18
TOTAL PORTUGAL			227 650,37	0,18
ROYAUME-UNI				
UNILEVER PLC	EUR	11 805	553 477,43	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			553 477,43	0,42
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	17 102	700 925,47	0,54
TOTAL SUISSE			700 925,47	0,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			120 894 339,74	93,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées			120 894 339,74	93,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	48	4 845 680,59	3,73
TOTAL FRANCE			4 845 680,59	3,73
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 845 680,59	3,73
TOTAL Organismes de placement collectif			4 845 680,59	3,73
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	6	240,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			240,00	
TOTAL Engagements à terme fermes			240,00	
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	EUR	-130	-43 550,00	-0,04
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	EUR	395	362 215,00	0,28
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	EUR	-126	-68 292,00	-0,05
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	EUR	405	544 725,00	0,42
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	EUR	-124	-107 632,00	-0,09
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	EUR	401	767 113,00	0,59
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4300	EUR	300	51 300,00	0,04
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4375	EUR	-600	-35 400,00	-0,02
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3775	EUR	80	3 040,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3950	EUR	320	32 320,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	EUR	-230	-27 830,00	-0,02
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4150	EUR	-300	-138 600,00	-0,11
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	EUR	-130	-13 390,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	EUR	387	154 800,00	0,12
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	EUR	-178	-192 418,00	-0,15
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	EUR	710	1 551 350,00	1,19
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3775	EUR	150	750,00	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	EUR	-133	-1 862,00	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	EUR	-320	-1 920,00	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	EUR	-300	-27 900,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			2 808 819,00	2,16
TOTAL Engagements à terme conditionnels			2 808 819,00	2,16
TOTAL Instrument financier à terme			2 809 059,00	2,16
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	-239,98	-239,98	
TOTAL Appel de marge			-239,98	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			948 901,68	0,73
Dettes			-1 046 846,30	-0,80
Comptes financiers			1 474 273,19	1,13
Actif net			129 925 167,92	100,00

Action EdR SICAV - Equity Euro Solve K EUR	EUR	217 600,681	108,43
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR	EUR	16,844	104,00
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve PC EUR	EUR	40 332,000	110,20
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve I EUR	EUR	57 218,391	99,79
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve N EUR	EUR	202 140,432	100,58
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve NC EUR	EUR	22 000,000	107,79
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve CR EUR	EUR	6 964,437	97,95
Action EdR SICAV - Equity Euro Solve A EUR	EUR	714 029,883	101,93

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Equity Euro Solve B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	25,43	EUR	1,51	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	25,43	EUR	1,51	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Equity Euro Solve
Identifiant d'entité juridique : 9695000FAL93YM00DA26

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 83.87% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Avec une proportion de 83.87% d'investissement durables, Euro Solve a largement atteint son objectif d'un minimum de 40% d'investissements durables identifiés par notre modèle d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Le fonds a également respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon), et a respecté une notation ESG moyenne du compartiment supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 29/09/2023, le fonds bénéficie d'une note ESG de 12.39 versus 11.80 pour l'univers avec une couverture des émetteurs de 100%. Le fonds ne détient pas de titre touché par les controverses. Le compartiment est aligné sur une trajectoire de 2.41 degrés de réchauffement climatique contre 2.75° pour l'univers. L'intensité carbone des émissions induites s'élève à 144tCO₂/M€ contre 179tCO₂/M€ pour l'univers. Avec 7,73 la notation Carbon 4 est plus favorable que celle de l'univers à 8,01.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le compartiment veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles,
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.1.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, sont pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. La description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet) . Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille et contrôlés par l'équipe de Gestion et le département des Risques.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Oui, les gérants sélectionnent des investissements durables conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en excluant toute société qui violerait les principes du UN Global Compact.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, elle les prend en compte tout d'abord via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les notations ESG suivies prennent en compte les facteurs de durabilité sur les plans social, environnemental et de gouvernance, le fait de sélectionner des émetteurs ayant en moyenne un score supérieur à l'univers est un moyen de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
ASML Holding NV	Techno. de	4,62%	Pays-Bas
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Conso. discrétionnaire	4,01%	France
Sanofi SA	Santé	2,89%	France
TotalEnergies SE	Énergie	2,59%	France
M_208852_EUR_MULT_ALLOC	Liquidités	2,51%	-
Siemens AG	Industrie	2,44%	Allemagne
SAP SE	Techno. de	2,41%	Allemagne
L'Oreal SA	Biens cons. de base	2,23%	France
Allianz SE	Finance	1,98%	Allemagne
Schneider Electric SE	Industrie	1,85%	France
Air Liquide SA	Matériaux	1,59%	France
AXA SA	Finance	1,57%	France
Airbus SE	Industrie	1,47%	France
Enel SpA	Services publics	1,46%	Italie
BNP Paribas SA	Finance	1,45%	France

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



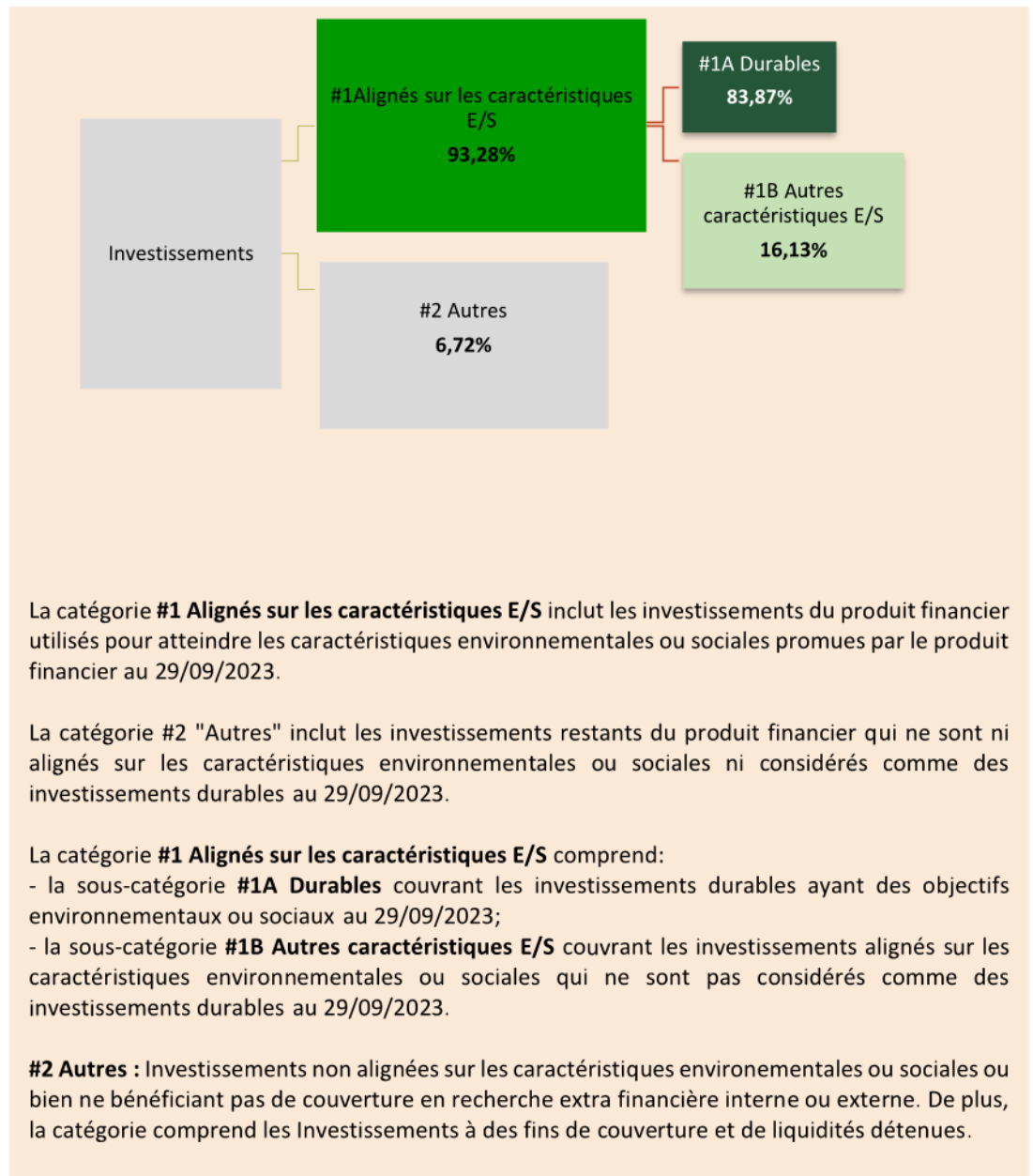
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	16,96%
Industrie	15,54%
Conso. discrétionnaire	14,76%
Techno. de l'information	9,63%
Santé	8,38%
Biens cons. de base	7,25%
Matériaux	5,72%
Services publics	5,49%
Liquidités	4,79%
Télécommunications	4,42%
Énergie	4,28%
Divers (Indices)	2,19%
Immobilier	0,60%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

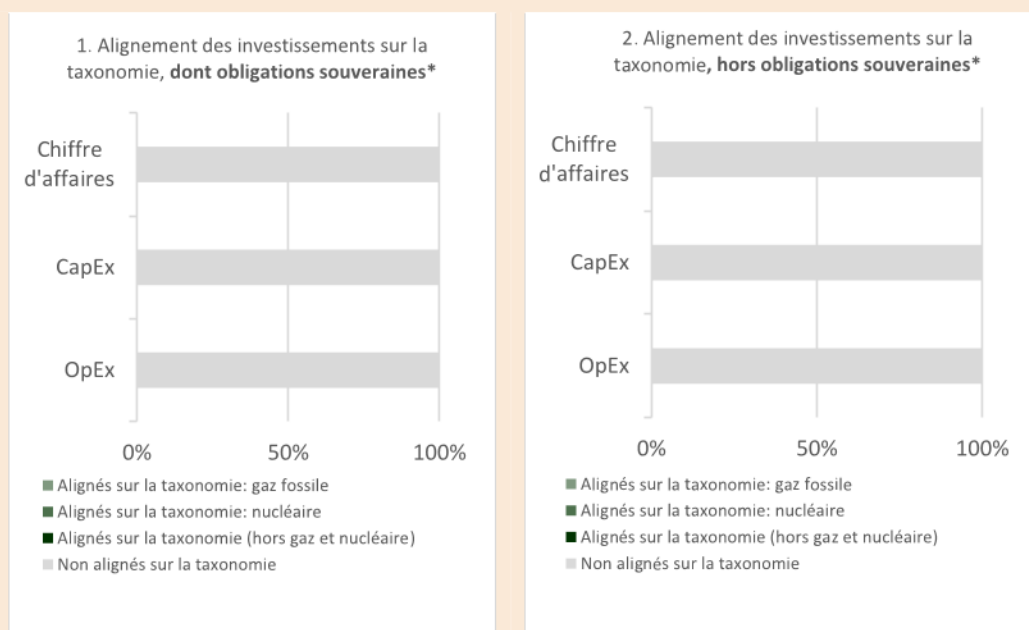
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Dans la catégorie autres, les investissements concernent un OPCVM monétaire, des comptes cash en lien avec des expositions dérivés options et futures.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le compartiment s'est efforcé de sélectionner des titres notés ESG et offrant un score meilleur que l'univers de référence.

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements. Des tableaux de bord permettent de suivre les différents indicateurs de durabilité dont les scores ESG mais aussi les indicateurs carbone, de controverse ou de température, ceci pour le compartiment, son indice et son univers de référence. Ces informations sont disponibles au niveau consolidé comme au niveau des titres ou des émetteurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

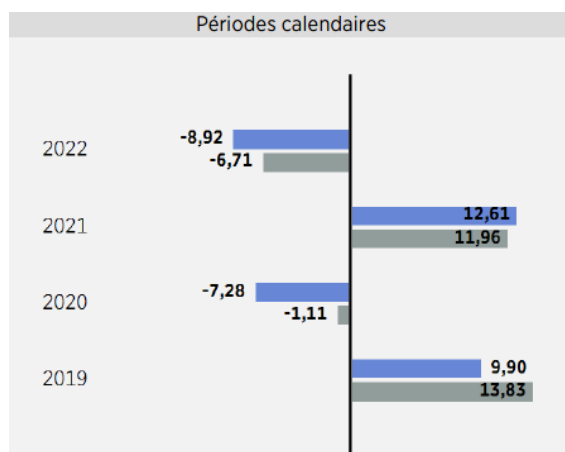
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

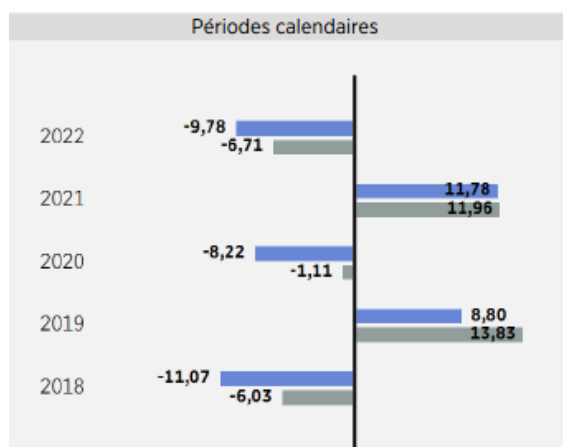
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

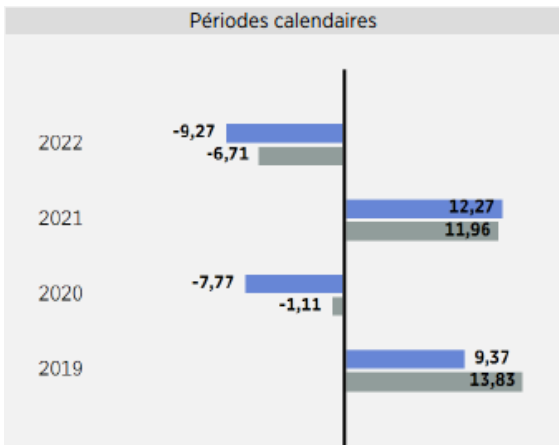
Action N EUR



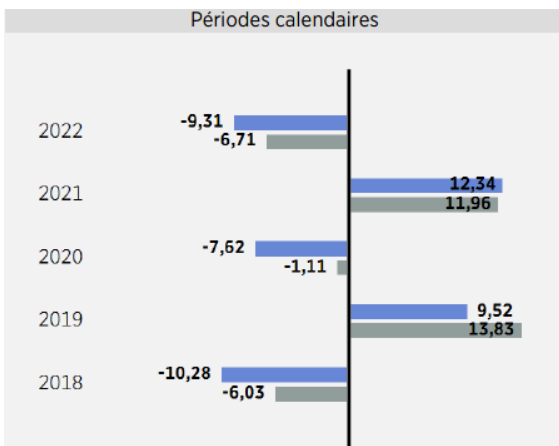
Actions A EUR et B EUR



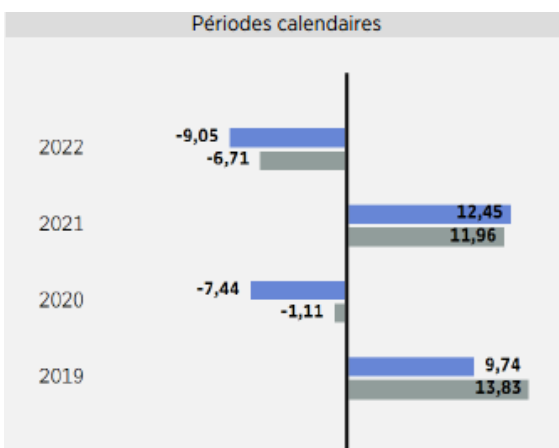
Action CR EUR



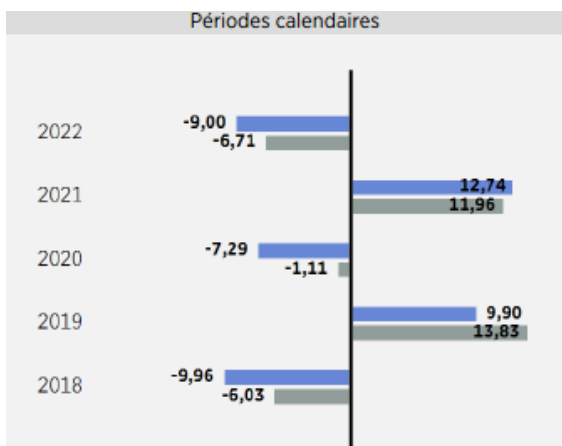
Action K EUR



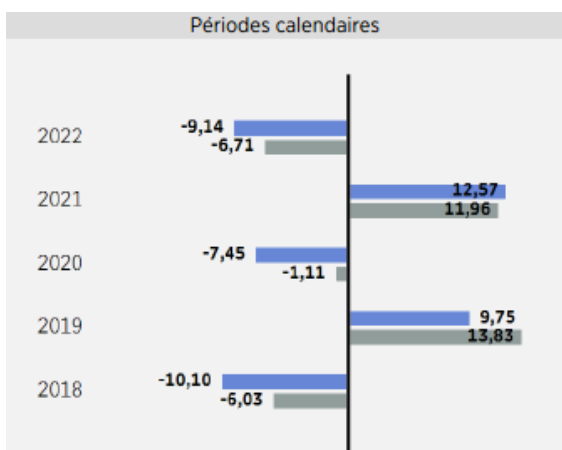
Action I EUR



Action PC EUR



Action NC EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, N EUR, NC EUR, CR EUR, I EUR, K EUR, B EUR, et PC EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action N EUR	Action NC EUR	Action CR EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,54%	0,69%	0,85%	1,05%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,54%	0,69%	0,85%	1,05%

	Action I EUR	Action K EUR	Action B EUR	Action PC EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,84%	1,04%	1,48%	0,69%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,84%	1,04%	1,48%	0,69%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêt du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Start**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A CHF (H) », « A EUR », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD (H) », « I CHF (H) », « I EUR », « I USD (H) », « N EUR », « P EUR » et « R EUR »</i>	<i>Actions « J EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment est géré de manière discrétionnaire et opportuniste. Il prend des positions sur les marchés obligataires, actions et sur les devises. L'objectif du compartiment est la recherche d'une performance absolue, décorrélée sur la durée de placement recommandée des principaux marchés internationaux actions et obligataires. Dans le cadre de sa gestion, la volatilité cible du compartiment sera de 2% et pourra atteindre jusqu'à 3% maximum.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions A EUR, CR EUR, R EUR, I EUR, J EUR, N EUR et P EUR est l'€STR capitalisé.

L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le prix en euro des emprunts au jour le jour d'un échantillon de banques de la zone euro.

Toutes les informations sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles sur le site internet de la Banque Centrale Européenne (BCE) : <https://www.ecb.europa.eu/>. L'administrateur, Banque Centrale Européenne de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement BMR. L'administrateur Banque Centrale Européenne n'est donc pas tenu d'obtenir un agrément et de s'inscrire sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions CR USD (H), A USD (H) et I USD (H) est le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé. Le taux Federal Funds Effective Rate correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar. Il est calculé par le New York Federal Reserve et représente le taux sans risque de la zone dollar. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'indice de référence Federal Funds Effective Rate, administré par la Réserve Fédérale (site internet : <https://www.federalreserve.gov/>), bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions A CHF (H) et I CHF (H) est le SARON capitalisé.

L'administrateur Six Financial Information AG (site internet : <https://www.six-group.com/financial-information/en/home.html#country=se>) de l'indice de référence SARON est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de ces indicateurs inclut les coupons.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Le compartiment est géré de manière discrétionnaire et opportuniste. Il prend des positions sur les marchés obligataires, actions et sur les devises. L'objectif du compartiment est la recherche d'une performance absolue, décorrélée sur la durée de placement recommandée des principaux marchés internationaux actions et obligataires.

L'univers d'investissement ESG est composé de titres de créance publics et privés de notation « Investment Grade » et « High Yield », émis par des pays développés et par des pays émergents, ainsi que des actions internationales. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le gérant applique une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les titres du portefeuille.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade ou émis par des pays « développés » et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield ou émis par des pays « émergents », disposent d'une notation ESG au sein du portefeuille. Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires.

L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Dans le cadre de sa gestion, la volatilité cible du compartiment sera de 2% et pourra atteindre jusqu'à 3% maximum.

Pour atteindre son objectif de gestion le compartiment sera investi :

- jusqu'à 100% de son actif net, sur des titres de créance publics émis par des Etats membres de l'OCDE ou de l'Union Européenne, sans contrainte de maturité et de notation « Investment Grade » ou appartenant à la catégorie « High Yield » (titres spéculatifs, notation Long Terme inférieure à BBB-, notation Court Terme inférieure à A3, selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente).
 - jusqu'à 100% de son actif net, sur des titres de créance publics émis par des pays émergents hors OCDE et Union Européenne, sans contrainte de maturité et de notation « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) sans contrainte de maturité.
 - jusqu'à 100% de son actif net sur des titres de créances privés (notamment des obligations d'entreprises) de notation « Investment Grade » sans contrainte de maturité.
 - au maximum 25% de son actif net dans des titres de créance appartenant à la catégorie « High Yield » émis par des sociétés du secteur privé sans contrainte de maturité ni de zone géographique.
 - au maximum 25% de son actif net dans titres de créance publics appartenant à la catégorie « HighYield » émis par des pays émergents hors OCDE et Union Européenne sans contrainte de maturité.
- Au total, l'investissement dans la dette de catégorie « High Yield » émise par des entreprises du secteur privé et par des Etats émergents hors OCDE et Union Européenne ne pourra pas dépasser 30% de l'actif net.
- La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation.
- jusqu'à 40% de son actif net, dans des titres émis en devises autres que l'euro.

Le compartiment pourra également être exposé :

- entre -10% et +15% de son actif net, sur les marchés actions de toutes capitalisations et de tous secteurs géographiques ou économiques.
- Jusqu'à 40% de son actif net, au risque de change.

La sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt pourra fluctuer entre -2 et +4.

. Actifs utilisés

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[-2 ; 4]
Zone géographique des émetteurs	OCDE, Union Européenne	100% maximum de l'actif net
	Autres zones géographiques y compris pays émergents	100% maximum de l'actif net
Devise de libellé des titres	Euro	100% maximum de l'actif net
	Autres devises	40% maximum de l'actif net
Niveau de risque de change	-	40% maximum de l'actif net

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif, sur des titres de créances et des instruments du marché monétaire afin de s'exposer aux marchés monétaires ou obligataires. En outre, le compartiment pourra s'exposer indirectement aux marchés monétaires ou obligataires par le biais d'instruments dérivés, ou d'OPC.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 100% de son actif net, sur des titres de créance publics émis par des Etats membres de l'OCDE ou de l'Union Européenne sans contrainte de maturité ni de notation et jusqu'à 100% de son actif net, sur des titres de créance publics émis par des pays émergents hors OCDE et Union Européenne sans contrainte de maturité et de notation « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente).

L'investissement aux titres de créances privés de notation « Investment Grade » pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment sans contrainte de maturité ni de zone géographique

Le compartiment pourra également investir au maximum 25% de son actif net dans des titres appartenant à la catégorie « High Yield » (titres spéculatifs, notation Long Terme inférieure à BBB-, notation Court Terme inférieure à A3, selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) émis par des sociétés du secteur privé sans contrainte de maturité ni de zone géographique. Au maximum 25% de son actif net dans des titres de créance publics appartenant à la catégorie « High Yield » émis par des pays émergents hors OCDE et Union Européenne. Au total, l'investissement dans la dette de catégorie « High Yield » émise dans des entreprises du secteur privé et par des Etats émergents hors OCDE et Union Européenne ne pourra pas dépasser 30% de l'actif net.

La sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt pourra fluctuer entre -2 et + 4.

Actions :

Le compartiment pourra investir sur tous les marchés actions, dans des actions assorties ou non de droit de vote, de toutes capitalisations et de tous secteurs géographiques ou économiques. La fourchette d'exposition du compartiment au marché action évoluera entre -10% et +15% de son actif net. En outre, le compartiment pourra s'exposer de manière indirecte aux actions par le biais d'instruments financiers à terme, d'OPC, y compris indiciaires cotés.

Devises :

Le compartiment pourra investir jusqu'à 40% de son actif net dans des titres émis en devises autres que l'euro. Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 40% de son actif net au risque de change.

OPC :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, notamment de type actions, obligations "Investment Grade", obligations « High Yield » (c'est-à-dire à caractère spéculatif), monétaires ou dynamiques. Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Contrats financiers :

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers négociés, sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, crédit, change, matières premières) ou de s'exposer aux risques de taux, crédit, actions, devises et futures sur matières premières... Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 25% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 10%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque taux ;
 - Risque actions ;
 - Risque de change (notamment sur des devises non convertibles) ;
 - Risque crédit ;
 - Risque matières premières (dans la limite de 10% de l'actif) ;
- et des composantes / paramètres de ces risques (volatilité notamment).

Nature des interventions :

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrages.

Le compartiment pourra intervenir sur tout type de contrats financiers, négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

Stratégie d'utilisation des dérivés :

- Couvrir le portefeuille contre certains risques ou l'exposer à certains risques / certaines classes d'actifs ;
- Constituer une exposition synthétique à des actifs, à des risques et/ou à des paramètres / composantes de ces classes d'actifs et risques ;
- Augmenter l'exposition au marché.

L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en terme de VAR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque, plafonnée par la réglementation à 20% de l'actif, avec un seuil de 99% sur 20 jours ouvrables.

Titres intégrant des dérivés :

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans :

- des obligations callable ou puttable jusqu'à 100% de l'actif net,
- des obligations convertibles jusqu'à 25% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...), dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 100% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises et de mises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

Dépôts :

Le compartiment pourra effectuer des dépôts auprès du dépositaire, dans la limite de 20% de son actif net.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié aux stratégies d'arbitrage :

Le compartiment pourra investir dans des OPC pouvant prendre des positions sur les marchés à terme. Cependant, les évolutions des marchés financiers peuvent se révéler contraires à celles anticipées par les outils utilisés par les OPC sous-jacents, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H) et A USD (H) : Tous souscripteurs.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion.

Actions I EUR, I CHF (H), J EUR, N EUR et I USD (H) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 21/03/2019.

Actions P EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Actions CR EUR et CR USD (H) : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui recherchent un placement diversifié et décorrélé sur la durée de placement recommandée des principaux marchés actions et obligataires.

Pour une personne physique, il est recommandé que l'investissement dans ce compartiment s'inscrive dans une logique de construction d'un portefeuille diversifié, exposé par ailleurs aux marchés actions et obligations. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes

Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : 18 mois.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE);
- Mise à jour des données de la VAR : 138,67% au lieu de 328,98%.

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG pour prendre en compte les taux de couverture minimum en titre notés ESG.

Les actifs risqués ont commencé la période en hausse, confortés par un chiffre d'inflation américaine en-dessous des attentes. Les résultats des entreprises se sont aussi avérés solides pour le deuxième trimestre avec une demande toujours forte et une bonne tenue des marges. M. Powell président de la banque centrale américaine (la Fed) a mis un terme au rebond des marchés fin août en réaffirmant sa détermination à contrer l'inflation en optant pour des taux plus élevés, plus longtemps au détriment de la croissance économique. Il a été suivi en cela par nombre d'autres banques centrales, dont la BCE. De plus, le risque géopolitique a refait surface en Europe dès l'été où une nouvelle étape dans la crise énergétique a été franchie, avec notamment des actions de sabotage endommageant les deux pipelines Nordstream 1 et 2. Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés avant de rebaisser ensuite. Les actions des pays développés ont touché leur point bas de la période fin septembre, avant d'entamer un rebond. Le sentiment et le positionnement étaient particulièrement déprimés fin septembre et ont servi de facteurs techniques pour le déclencher. Dans un premier temps, celui-ci n'a été cependant bénéfique qu'aux actions de la zone Euro qui ont surperformé jusqu'en mars. Les actions japonaises et américaines ont ensuite rattrapé tout ou partie de leur retard. La zone Euro a profité du reflux sur les prix du gaz, mais surtout d'une volte-face surprises en Chine. En effet, un des faits majeurs de la fin d'année 2022 a été le retournement de la Chine dans sa politique « zéro-covid », avec l'annonce d'assouplissements. C'était d'autant plus surprenant que le Congrès du Parti Communiste en octobre avait confirmé une direction plus idéologiste et une mise en avant de la sécurité nationale. Alors que les actions chinoises ont énormément souffert jusqu'à fin octobre, cet assouplissement surprenant a permis un fort rebond.

Cependant, le risque de pression à la hausse sur les taux terminaux des Banques Centrales a fait son retour courant février avec l'amélioration des indicateurs d'activité et un marché de l'emploi toujours vigoureux aux USA. Mais surtout, la hausse des taux souverains a été soutenue par des chiffres d'inflation publiés au-dessus des attentes, notamment aux Etats-Unis, faisant craindre que la trajectoire de désinflation soit plus lente qu'anticipée. Cette hausse de taux rapide depuis 2022 a été à l'origine d'une crise financière aux Etats-Unis, avec les faillites en mars de 3 banques régionales qui bénéficiaient de règles prudentielles assouplies depuis 2018. En Europe, la crainte des investisseurs s'est propagée à Crédit Suisse qui a fait face à une crise de confiance majeure se terminant par sa prise de contrôle par UBS, orchestrée par le gouvernement et la Banque Nationale Suisse. Les banques centrales ont été très réactives pour assurer la stabilité financière en assurant l'accès à la liquidité au système. Ainsi, les marchés d'actions ont pu rebondir et retrouver le chemin de la hausse jusqu'à la fin du premier semestre 2023 avec quelques courtes périodes de respiration. Cette nouvelle hausse en seconde partie de semestre a cependant été très concentrée sur quelques grandes valeurs, surtout aux Etats-Unis.

De manière globale, la croissance est restée résistante face à la hausse des taux d'intérêt mais une divergence persiste entre les faiblesses de l'industrie manufacturière et la vigueur des services. Côté inflation, la baisse des prix de l'énergie a contribué à réduire l'inflation globale dans les principales économies développées. Les banques centrales ont ainsi continué leurs hausses de taux début mai. Mais au mois de juin, la BCE a réitéré le mouvement alors que la Fed a fait une pause dans son cycle de hausse des taux. Elle a été justifiée par une position plus dépendante des données économiques qui étaient plus mitigées en fin de période et avec stress bancaire qui a refait surface courant mai. Fin mai, l'attention a aussi été sur l'évolution des négociations sur le plafond de la dette américaine. Cependant, les discours des banques centrales après les réunions du mois de juin avaient un taux plutôt restrictif, tant dans la pause de la Fed que dans la hausse de 25bp de la BCE.

En terme de gestion, nous avons profité du rebond des actions au dernier trimestre 2022, avant de réduire progressivement l'exposition en début d'année 2023. En anticipation d'un ralentissement économique qui ne s'est pas matérialisé, nous avons progressivement augmenté notre exposition sur les obligations gouvernementales, ce qui a pesé sur la performance. En revanche, sur le crédit, nous sommes restés investis sur les obligations d'entreprises de qualité, avec une maturité courte ainsi que sur la dette émergente. Sur la période, EDR Start part I progresse de 1.00% et son indice de référence de 2.70%.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de -1.36 % et son indice de référence de +1.18 %.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 0.65 % et son indice de référence de 2.51 %.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 2.69 % et son indice de référence de 4.7 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 0.85 % et son indice de référence de 2.51 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de -1.00 % et son indice de référence de +1.18 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 1.00 % et son indice de référence de +2.51 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 3.16 % et son indice de référence de 4.7 %.

Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 1.10% et son indice de référence de +2.51 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 0.35 % et son indice de référence de 2.51 %.

Les actions J et P libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

L'action CR (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 21/04/2022.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EdR SICAV ? FINANCIAL BONDS ACTION K EUR	9 291 377,10	9 148 573,20
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	6 545 150,45	6 554 790,13
EDR FUND - EMERGING SOVEREIGN K EUR H	4 756 523,80	4 077 151,70
EDMOND DE ROTH-SIG EU HY-I	4 353 933,59	3 479 796,60
EDR FUND - Emerging Credit I EUR H	3 416 986,40	2 744 059,90
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26		5 908 116,60
SPAI LETR DEL TESO ZCP 07-07-23	2 792 659,43	2 804 024,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 15-06-23		5 263 236,88
SPAI LETR DEL TESO ZCP 09-06-23	2 460 306,59	2 467 027,71
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.35% 30-07-23	1 003 476,78	3 814 175,17

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 29,24%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE EDMOND DE ROTHSCHILD (France)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode de calcul de la valeur en risque pour calculer le risque global lié aux contrats financiers. L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en termes de VaR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque, plafonnée par la réglementation à 20% de l'actif net, avec un seuil de 99% sur 20 jours ouvrables.

Au cours du dernier exercice comptable, la VaR de l'OPCVM a évolué de la façon suivante :

- la VAR minimale a été de 0,45% le 13/10/2022.
- la VAR maximale a été de 1,96% le 16/01/2023.
- la VAR moyenne sur l'exercice a été de 1,25%.

Le niveau indicatif d'effet de levier de l'OPCVM, calculé comme la somme en valeur absolue des nominaux des positions sur contrats financiers, est de 46,26%. L'OPCVM peut atteindre un niveau de levier plus élevé. A noter que cette méthodologie consistant à additionner en valeur absolue des montants nominaux extériorise en réalité une exposition brute.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L'empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l'article 321-125 du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s'applique à tous les collaborateurs d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	50 129 407,11	99 155 413,60
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	37 229 768,42	88 841 908,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 229 768,42	88 841 908,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	8 095 940,92	5 761 784,36
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	8 095 940,92	5 761 784,36
Titres de créances négociables	8 095 940,92	5 761 784,36
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 584 159,02	3 526 781,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 584 159,02	3 526 781,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	219 538,75	1 024 939,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	143 843,32	982 699,06
Autres opérations	75 695,43	42 240,86
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	13 604 855,08	21 290 798,36
Opérations de change à terme de devises	12 730 750,12	18 000 095,14
Autres	874 104,96	3 290 703,22
COMPTES FINANCIERS	1 943 125,04	9 646 807,02
Liquidités	1 943 125,04	9 646 807,02
TOTAL DE L'ACTIF	65 677 387,23	130 093 018,98

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	53 838 708,50	111 030 577,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 520 607,69	-1 338 318,50
Résultat de l'exercice (a,b)	116 976,55	-17 854,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	51 435 077,36	109 674 404,15
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	220 708,08	1 049 910,25
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	220 708,08	1 049 910,25
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	145 012,64	1 007 669,38
Autres opérations	75 695,44	42 240,87
DETTES	14 004 235,27	18 912 097,96
Opérations de change à terme de devises	12 670 989,81	18 014 188,81
Autres	1 333 245,46	897 909,15
COMPTES FINANCIERS	17 366,52	456 606,62
Concours bancaires courants	17 366,52	456 606,62
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	65 677 387,23	130 093 018,98

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		7 477 720,00
EURO SCHATZ 1222		22 290 320,00
FV CBOT UST 5 1222		986 247,09
XEUR FBTP BTP 1222		5 710 980,00
EURO BOBL 1222		9 101 000,00
FGBL BUND 10A 1222		4 293 190,00
US 10YR NOTE 1222		5 940 112,13
XEUR FGBX BUX 1222		146 640,00
US 10Y ULT 1222		4 831 167,18
EURO BUND 1223	643 200,00	
EURO BOBL 1223	2 315 000,00	
US 10YR NOTE 1223	817 262,24	
XEUR FGBX BUX 1223	489 440,00	
FV CBOT UST 5 1223	3 884 243,39	
CBOT USUL 30A 1223	673 213,27	
EC EURUSD 1223	4 389 269,00	
NE NZDUSD 1223	10 779,78	
RP EURGBP 1223	501 436,55	
CME BRL/USD 1123	318 529,02	
SP 500 MINI 1223	408 914,73	
HHI HANG SENG 1023	522 327,52	
CME AUD/USD 1223	610,23	
EC EURUSD 1222		8 921 591,49
CME JPY/USD 1222		266 188,84
CME JPY/USD 1223	80 089,57	
NE NZDUSD 1222		10 872,22
PE MXNUSD 1222		1 099 102,96
PE MXNUSD 1223	750 690,11	
RP EURGBP 1222		502 363,73
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3300		144 341,70
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3150		19 079,65
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 PUT 3275		131 732,54
DJ STOXX W OPT W4 10/2022 PUT 3050		56 077,58
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3175		87 268,66

	29/09/2023	30/09/2022
S&P 500 INDEX 10/2022 CALL 4325		1 462,03
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3550		169 229,57
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3425		365 506,63
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		129 023,84
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	26 229,67	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	6 661,18	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	2 706,11	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	208 162,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S37		1 200 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		600 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		600 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37	1 183 992,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	591 996,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	591 996,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 600,41	2 804,21
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 024 739,01	1 729 044,07
Produits sur titres de créances	103,41	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 255,86	
Produits sur instruments financiers à terme	5 218,85	168 831,15
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 049 917,54	1 900 679,43
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	273,37	2 994,90
Charges sur instruments financiers à terme	460 988,84	1 345 669,57
Charges sur dettes financières	6 752,56	51 097,23
Autres charges financières		
TOTAL (2)	468 014,77	1 399 761,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	581 902,77	500 917,73
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	419 202,66	549 163,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	162 700,11	-48 246,02
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-45 723,56	30 391,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	116 976,55	-17 854,45

* N : Les frais de gestion intègrent des frais de recherche pour un montant de 7 731,54 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010773614 - Action EdR SICAV - Start N EUR : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.
FR0010471136 - Action EdR SICAV - Start I EUR : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
FR0010773598 - Action EdR SICAV - Start R EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0011050400 - Action EdR SICAV - Start A USD (H) : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0011050418 - Action EdR SICAV - Start I USD (H) : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.
FR0012538072 - Action EdR SICAV - Start A CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR0012538064 - Action EdR SICAV - Start I CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
FR0013307642 - Action EdR SICAV - Start CR EUR : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.
FR0013312303 - Action EdR SICAV - Start CR USD (H) : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.
FR0010459693 - Action EdR SICAV - Start A EUR : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millesima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

La société de gestion pourra percevoir une commission de performance sur les actions A EUR, CR EUR, I CHF H, A CHF H, CR USD H, I USD H, A USD H, R EUR, I EUR, J EUR, N EUR et P EUR.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence du compartiment ajusté des souscriptions et rachats.

La commission de surperformance est calculée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et est provisionnée en déduction de celle-ci.

Pour les actions libellées en EUR, la valeur totale est égale à 15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à celle de l'indice €STR capitalisé, depuis la dernière date de référence.

La surperformance du compartiment est définie comme étant l'écart entre l'actif du compartiment (hors frais de gestion variables) et un actif théorique enregistrant :

- une performance identique à celle de l'indice €STR capitalisé,
- des rachats proportionnels à ceux du compartiment EdR SICAV – Start,
- des souscriptions identiques en montant à celle du compartiment EdR SICAV – Start.

Pour les actions libellées en USD, la valeur totale de la commission de surperformance est égale à 15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à celle de l'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé, depuis la dernière date de référence.

La surperformance du compartiment est définie comme étant l'écart entre l'actif du compartiment (hors frais de gestion variables) et un actif théorique enregistrant :

- une performance identique à celle de l'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé,
- des rachats proportionnels à ceux du compartiment EdR SICAV – Start,
- des souscriptions identiques en montant à celle du compartiment EdR SICAV – Start.

Pour les actions libellées en CHF, la valeur totale de la commission de surperformance est égale à 15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à celle de l'indice SARON Index, depuis la dernière date de référence.

La surperformance du compartiment est définie comme étant l'écart entre l'actif du compartiment (hors frais de gestion variables) et un actif théorique enregistrant :

- une performance identique à celle de l'indice SARON Index,
- des rachats proportionnels à ceux du compartiment EdR SICAV – Start,
- des souscriptions identiques en montant à celle du compartiment EdR SICAV – Start.

Dans le cas de sous-performance du compartiment par rapport à son indice, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion après l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'année civile.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de performance se rattachant aux actions rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Start A CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start CR EUR	Capitalisation	Capitalisation

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Start I CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start I USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start N EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Start R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	109 674 404,15	187 629 816,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 577 320,97	15 685 216,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-61 364 918,68	-88 554 967,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	722 632,15	687 607,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 386 010,95	-4 314 359,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 009 170,03	20 896 231,25
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 831 804,46	-19 539 781,10
Frais de transactions	-144 049,31	-257 949,14
Différences de change	-377 575,44	1 493 781,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 952 111,16	-4 795 891,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-372 422,58</i>	<i>-5 324 533,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 324 533,74</i>	<i>528 642,74</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-558 902,37	792 945,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-87 158,01</i>	<i>471 744,36</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-471 744,36</i>	<i>321 201,28</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	162 700,11	-48 246,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	51 435 077,36	109 674 404,15

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 743 272,25	69,49
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 305 481,23	2,54
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	181 014,94	0,35
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	37 229 768,42	72,38
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	8 095 940,92	15,74
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	8 095 940,92	15,74
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 175 001,21	2,28
Change	6 051 404,26	11,77
Crédit	2 367 984,00	4,60
Taux	8 822 358,90	17,16
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	18 416 748,37	35,81

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	35 834 495,32	69,67			1 305 481,23	2,54	89 791,87	0,17
Titres de créances	8 095 940,92	15,74						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 943 125,04	3,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							17 366,52	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	8 822 358,90	17,15						

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 211 888,30	4,30	10 832 505,29	21,06	19 895 705,83	38,68	4 289 669,00	8,34		
Titres de créances			8 095 940,92	15,74						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 943 125,04	3,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	17 366,52	0,03								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							6 199 243,39	12,05	2 623 115,51	5,10

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 NZD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	749 858,45	1,46			1 100 765,47	2,14	377 956,58	0,73
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	9 045 319,79	17,59	3 829 046,59	7,44			70 224,10	0,14
Comptes financiers			39 588,35	0,08	9 394,71	0,02	530 569,50	1,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	47 267,91	0,09	7 127,36	0,01			1 124 966,08	2,19
Comptes financiers	17 366,52	0,03						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	11 333 601,34	22,03					1 023 764,07	1,99

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	12 676 311,93
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	54 438,19
	Ventes à règlement différé	515 794,96
	Dépôts de garantie en espèces	315 403,74
	Coupons et dividendes en espèces	12 906,26
	Collatéraux	30 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		13 604 855,08
DETTES		
	Vente à terme de devise	54 395,27
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	12 616 594,54
	Achats à règlement différé	1 299 658,48
	Frais de gestion fixe	32 256,29
	Autres dettes	1 330,69
TOTAL DES DETTES		14 004 235,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-399 380,19

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Start A CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-2 180,422	-200 066,84
Solde net des souscriptions/rachats	-2 180,422	-200 066,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 507,397	
Action EdR SICAV - Start A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	3 306,624	1 726 678,85
Actions rachetées durant l'exercice	-29 911,667	-15 555 880,78
Solde net des souscriptions/rachats	-26 605,043	-13 829 201,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 284,384	
Action EdR SICAV - Start A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	135,808	13 543,00
Actions rachetées durant l'exercice	-2 908,112	-282 303,45
Solde net des souscriptions/rachats	-2 772,304	-268 760,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	39 655,565	
Action EdR SICAV - Start CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 487,345	421 434,06
Actions rachetées durant l'exercice	-42 375,238	-4 018 457,64
Solde net des souscriptions/rachats	-37 887,893	-3 597 023,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 064,128	
Action EdR SICAV - Start CR USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-390,000	-37 088,07
Solde net des souscriptions/rachats	-390,000	-37 088,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action EdR SICAV - Start I CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1 920,000	-181 824,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 920,000	-181 824,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 513,000	
Action EdR SICAV - Start I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	15,100	85 182,14
Actions rachetées durant l'exercice	-2 996,878	-16 875 340,35
Solde net des souscriptions/rachats	-2 981,778	-16 790 158,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 626,988	
Action EdR SICAV - Start I USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-461,581	-491 296,23
Solde net des souscriptions/rachats	-461,581	-491 296,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 359,871	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Start N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	317,556	330 482,92
Actions rachetées durant l'exercice	-22 589,925	-23 700 169,75
Solde net des souscriptions/rachats	-22 272,369	-23 369 686,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 762,067	
Action EdR SICAV - Start R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-238,012	-22 490,87
Solde net des souscriptions/rachats	-238,012	-22 490,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	209,582	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Start A CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start CR USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start I CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start I USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Start R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Start A CHF (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 22 126,58 0,75
Action EdR SICAV - Start A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 180 518,06 0,75
Action EdR SICAV - Start A USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 32 331,69 0,80
Action EdR SICAV - Start CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 11 130,11 0,55

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Start CR USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes 89,99 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,55 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Start I CHF (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes 4 183,20 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,40 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Start I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 118 133,73 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,40 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Start I USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes 13 263,89 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,35 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Start N EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 29 448,45 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,30 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Start R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	245,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 584 159,02
	LU1160362742	EDMOND DE ROTH-SIG EU HY-I	988 907,92
	LU1080016071	EDR FUND - Emerging Credit I EUR H	820 254,50
	LU1897615388	EDR FUND - EMERGING SOVEREIGN K EUR H	2 226 159,00
	FR0013233699	EdR SICAV ? FINANCIAL BONDS ACTION K EUR	548 837,60
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			4 584 159,02

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	116 976,55	-17 854,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	116 976,55	-17 854,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 176,63	-8 650,19
Total	1 176,63	-8 650,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 287,34	-90 695,81
Total	6 287,34	-90 695,81

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-428,11	-13 696,69
Total	-428,11	-13 696,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 265,52	-3 227,70
Total	2 265,52	-3 227,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		84,70
Total		84,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 886,84	1 140,47
Total	3 886,84	1 140,47

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	79 118,28	37 574,59
Total	79 118,28	37 574,59

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 773,46	6 324,59
Total	15 773,46	6 324,59

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 948,50	53 559,65
Total	8 948,50	53 559,65

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-51,91	-268,06
Total	-51,91	-268,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 520 607,69	-1 338 318,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 520 607,69	-1 338 318,50

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-171 201,28	270 944,44
Total	-171 201,28	270 944,44

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-683 577,59	-926 696,04
Total	-683 577,59	-926 696,04

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-341 287,45	613 679,01
Total	-341 287,45	613 679,01

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-38 972,37	-137 741,57
Total	-38 972,37	-137 741,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		2 760,94
Total		2 760,94

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-61 105,55	102 854,95
Total	-61 105,55	102 854,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-834 580,57	-1 126 096,24
Total	-834 580,57	-1 126 096,24

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-314 028,31	620 450,13
Total	-314 028,31	620 450,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-75 048,12	-757 189,95
Total	-75 048,12	-757 189,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Start R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-806,45	-1 284,17
Total	-806,45	-1 284,17

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	779 345 739,58	265 940 923,55	187 629 816,62	109 674 404,15	51 435 077,36
Action EdR SICAV - Start A CHF (H) en CHF					
Actif net en CHF	161 586,88	3 850 619,83	3 504 622,36	2 958 309,57	2 723 696,29
Nombre de titres	1 662,780	40 422,573	36 404,643	32 687,819	30 507,397
Valeur liquidative unitaire en CHF	97,17	95,25	96,26	90,50	89,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	9,33	-1,70	-1,37	8,28	-5,61
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,49	1,20	1,18	-0,26	0,03
Action EdR SICAV - Start A EUR en EUR					
Actif net	121 187 402,24	59 230 914,80	40 431 632,60	30 317 073,97	16 728 033,49
Nombre de titres	222 406,254	110 228,315	74 150,664	58 889,427	32 284,384
Valeur liquidative unitaire	544,89	537,34	545,26	514,81	518,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,27	-15,03	-2,77	-15,73	-21,17
Capitalisation unitaire sur résultat	3,09	7,38	6,97	-1,54	0,19
Action EdR SICAV - Start A USD (H) en USD					
Actif net en USD	1 018 384,96	6 165 008,31	5 135 166,40	4 382 961,68	4 206 668,93
Nombre de titres	9 603,813	58 134,003	47 456,288	42 427,869	39 655,565
Valeur liquidative unitaire en USD	106,03	106,04	108,20	103,30	106,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	3,69	-7,03	-0,38	14,46	-8,60
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,50	1,23	1,10	-0,32	-0,01

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	779 345 739,58	265 940 923,55	187 629 816,62	109 674 404,15	51 435 077,36
Action EdR SICAV - Start CR EUR en EUR					
Actif net	143 633 600,79	24 916 694,20	10 163 718,56	4 508 646,67	954 298,34
Nombre de titres	1 450 508,457	254 786,389	102 284,890	47 952,021	10 064,128
Valeur liquidative unitaire	99,02	97,79	99,36	94,02	94,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,77	-2,73	-0,50	-2,87	-3,87
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65	1,53	1,40	-0,06	0,22
Action EdR SICAV - Start CR USD (H) en USD					
Actif net en USD				38 312,82	
Nombre de titres				390,000	
Valeur liquidative unitaire en USD				98,23	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				7,07	
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				0,21	
Action EdR SICAV - Start I CHF (H) en CHF					
Actif net en CHF	28 987 338,12	1 853 919,49	1 793 824,65	1 149 133,22	961 951,69
Nombre de titres	294 842,000	19 178,000	18 313,000	12 433,000	10 513,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	98,31	96,66	97,95	92,42	91,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	1,99	0,36	-1,36	8,27	-5,81
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,64	1,55	1,44	0,09	0,36

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	779 345 739,58	265 940 923,55	187 629 816,62	109 674 404,15	51 435 077,36
Action EdR SICAV - Start I EUR en EUR					
Actif net	152 128 819,13	69 759 216,16	46 965 284,15	36 885 520,70	20 445 606,98
Nombre de titres	25 998,580	12 047,757	7 975,694	6 608,766	3 626,988
Valeur liquidative unitaire	5 851,42	5 790,22	5 888,55	5 581,30	5 637,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-45,94	-161,52	-29,92	-170,39	-230,10
Capitalisation unitaire sur résultat	42,47	98,89	88,32	5,68	21,81
Action EdR SICAV - Start I USD (H) en USD					
Actif net en USD	23 956 349,33	6 517 601,58	7 383 465,64	4 273 742,45	3 876 222,55
Nombre de titres	21 140,858	5 721,524	6 332,448	3 821,452	3 359,871
Valeur liquidative unitaire en USD	1 133,17	1 139,13	1 165,97	1 118,35	1 153,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	43,77	-25,21	-0,40	162,35	-93,46
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	7,35	17,06	15,62	1,65	4,69
Action EdR SICAV - Start N EUR en EUR					
Actif net	311 922 565,56	95 777 273,09	74 323 430,99	24 812 181,36	1 839 097,98
Nombre de titres	289 087,047	89 620,991	68 312,712	24 034,436	1 762,067
Valeur liquidative unitaire	1 078,99	1 068,69	1 087,98	1 032,35	1 043,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,47	-29,79	-5,52	-31,50	-42,59
Capitalisation unitaire sur résultat	8,31	19,26	17,45	2,22	5,07

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	779 345 739,58	265 940 923,55	187 629 816,62	109 674 404,15	51 435 077,36
Action EdR SICAV - Start R EUR en EUR					
Actif net	774 156,09	150 205,12	33 334,72	41 965,05	19 717,81
Nombre de titres	7 734,756	1 526,764	334,594	447,594	209,582
Valeur liquidative unitaire	100,08	98,38	99,62	93,75	94,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,78	-2,76	-0,50	-2,86	-3,84
Capitalisation unitaire sur résultat	0,43	1,07	1,07	-0,59	-0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	100 000	95 036,98	0,18
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	100 000	101 066,61	0,20
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	100 000	98 191,12	0,19
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 6.25% 18-11-24	EUR	300 000	318 519,99	0,62
IHO VERWALTUNGS 3.75% 15-09-26	EUR	150 000	143 459,25	0,28
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	200 000	196 980,15	0,38
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	200 000	208 238,00	0,40
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	300 000	304 089,10	0,59
SCBGER 0 1/4 10/15/24	EUR	200 000	192 938,56	0,38
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	200 000	197 412,38	0,39
SCHAEFFLER VERWALTUNG ZWEI GMBH 3.875% 15-05-27	EUR	100 000	92 240,92	0,18
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	100 000	95 832,86	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			2 044 005,92	3,98
BELGIQUE				
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	700 000	683 420,40	1,33
TOTAL BELGIQUE			683 420,40	1,33
CHILI				
REPU DU CHIL 1.625% 30-01-25	EUR	600 000	585 244,23	1,14
TOTAL CHILI			585 244,23	1,14
COLOMBIE				
COLOMBIA 4% 26/02/24	USD	600 000	568 843,51	1,10
TOTAL COLOMBIE			568 843,51	1,10
COREE DU SUD				
KOREA INTL BD 0.0% 16-09-25	EUR	1 000 000	926 135,00	1,80
THE EXP IMP KOREA 0.375% 26-03-24	EUR	600 000	589 657,18	1,14
TOTAL COREE DU SUD			1 515 792,18	2,94
ESPAGNE				
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	200 000	186 580,50	0,36
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	300 000	300 699,43	0,59
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	1 300 000	1 256 071,90	2,44
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	100 000	101 104,78	0,19
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	400 000	409 434,10	0,79
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	200 000	195 750,25	0,39
OHL OPERACIONES 5.1% 31-03-26	EUR	95 000	89 791,87	0,18
TOTAL ESPAGNE			2 539 432,83	4,94
ETATS-UNIS				
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	200 000	193 879,67	0,38
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	200 000	197 097,01	0,38
CELANESE US HOLDINGS LLC 1.25% 11-02-25	EUR	250 000	239 365,92	0,47
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	200 000	193 334,67	0,38
GM 1.694 03/26/25	EUR	350 000	340 306,85	0,66
GOLD SACH GR E3R+0.5% 30-04-24	EUR	1 295 000	1 305 481,23	2,54
IQVIA 1.75% 15-03-26	EUR	100 000	93 433,00	0,18
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	500 000	489 881,12	0,95
TOTAL ETATS-UNIS			3 052 779,47	5,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
CRH FI SERV 1 0.875% 05-11-23	EUR	900 000	904 611,51	1,75
TOTAL FINLANDE			904 611,51	1,75
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	100 000	101 040,18	0,19
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	100 000	96 706,62	0,19
AIR LIQ FIN 1.0% 02-04-25 EMTN	EUR	600 000	578 527,39	1,12
ALTICE FRANCE 2.125% 15-02-25	EUR	250 000	237 074,87	0,46
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	800 000	767 104,00	1,49
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 05-02-24	EUR	1 100 000	1 086 191,61	2,11
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	1 200 000	1 194 615,95	2,33
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	800 000	782 435,23	1,52
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	EUR	1 000 000	985 589,13	1,92
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	100 000	99 474,75	0,19
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	200 000	194 885,00	0,37
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	200 000	195 436,33	0,38
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	100 000	96 754,26	0,19
LVMH MOET HENNESSY 0.75% 07-04-25	EUR	700 000	671 935,62	1,31
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	1 000 000	997 705,00	1,94
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	250 000	257 116,80	0,50
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	500 000	501 548,18	0,97
SANOFI 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	600 000	578 828,79	1,13
SG 4.25% 28-09-26	EUR	500 000	500 587,80	0,98
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	100 000	101 997,28	0,20
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	100 000	104 198,67	0,20
TOTAL FRANCE			10 129 753,46	19,69
HONGRIE				
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 22-02-27	EUR	800 000	839 710,14	1,64
TOTAL HONGRIE			839 710,14	1,64
IRLANDE				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-25	EUR	200 000	201 497,39	0,39
TOTAL IRLANDE			201 497,39	0,39
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 4.25% 07-03-26	EUR	150 000	145 758,11	0,29
TOTAL ISLE OF MAN			145 758,11	0,29
ITALIE				
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4.875% 30-10-26	EUR	100 000	99 076,38	0,19
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.625% 03-02-25	EUR	100 000	97 161,90	0,19
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	250 000	246 582,70	0,48
ESSELUNGA SPA 0.875% 25-10-23	EUR	150 000	150 757,14	0,29
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	250 000	250 664,77	0,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26	EUR	680 000	617 072,80	1,20
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	150 000	146 303,00	0,28
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	150 000	149 631,04	0,29
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 19-01-24	EUR	100 000	102 238,90	0,19
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	100 000	101 398,57	0,20
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	200 000	203 490,84	0,40
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	200 000	210 822,72	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	750 000	736 586,02	1,43
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	150 000	141 014,79	0,28
TOTAL ITALIE			3 252 801,57	6,32
LUXEMBOURG				
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15-08-26	EUR	100 000	94 475,33	0,18
ALTICE FINANCING 2.25% 15-01-25	EUR	250 000	247 641,25	0,49
TOTAL LUXEMBOURG			342 116,58	0,67
NORVEGE				
ADEVINTA A 2.625% 15-11-25	EUR	200 000	198 430,50	0,38
TOTAL NORVEGE			198 430,50	0,38
NOUVELLE-ZELANDE				
NOUVELLEZELANDE 0.5% 15-05-24	NZD	2 000 000	1 100 765,47	2,14
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			1 100 765,47	2,14
PAYS-BAS				
BMW FIN 3.5% 06-04-25 EMTN	EUR	275 000	277 434,61	0,53
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	400 000	402 169,07	0,79
DUFY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	200 000	198 283,33	0,39
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	1 100 000	1 058 933,66	2,06
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	250 000	250 808,95	0,49
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.625% 16-12-24	EUR	400 000	403 132,14	0,78
PPF ARENA 1 BV 3.125% 27-03-26	EUR	100 000	97 507,27	0,19
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	200 000	196 168,74	0,38
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	500 000	501 665,64	0,98
SELECTA GROUP BV 8.0% 01-04-26	EUR	267 289	258 969,48	0,50
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 4.0% 02-04-27	EUR	400 000	400 553,72	0,78
TOTAL PAYS-BAS			4 045 626,61	7,87
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	400 000	400 315,48	0,78
CAIXA GEN 1.25% 25-11-24 EMTN	EUR	200 000	195 159,99	0,38
TOTAL PORTUGAL			595 475,47	1,16
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CE ENERGY AS 1.698% 30-07-26	EUR	100 000	88 504,56	0,17
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			88 504,56	0,17
ROUMANIE				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	100 000	96 623,28	0,19
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 18-09-28	EUR	400 000	397 797,64	0,77
ROUMANIE 3.625% 24/04/2024	EUR	395 000	400 131,08	0,78
TOTAL ROUMANIE			894 552,00	1,74
ROYAUME-UNI				
BELLIS ACQUISITION 3.25% 16-02-26	GBP	100 000	100 563,73	0,20
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	1 400 000	1 366 938,69	2,66
ENQUEST 7.0% 15-04-22 EMTN	GBP	50 000	57 748,04	0,11
GATWICK AIRPORT FINANCE 4.375% 07-04-26	GBP	200 000	219 644,81	0,42
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	250 000	244 918,84	0,48
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	300 000	290 305,50	0,57
RBS 2 3/4 04/02/25	EUR	250 000	248 590,03	0,48
SEADRILL NEW FINANCE PIK 15-07-26	USD	200 125	181 014,94	0,36
TITAN GLOBAL FINANCE 2.375% 16-11-24	EUR	150 000	148 074,05	0,28
TSCOLN 2 1/2 07/01/24	EUR	400 000	397 904,31	0,77
TOTAL ROYAUME-UNI			3 255 702,94	6,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	100 000	95 196,61	0,19
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	150 000	149 746,96	0,28
TOTAL SUEDE			244 943,57	0,47
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 229 768,42	72,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			37 229 768,42	72,38
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
SPAI LETR DEL TESO ZCP 12-04-24	EUR	3 550 000	3 477 498,50	6,76
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 120124	EUR	1 987 000	1 965 463,33	3,82
TOTAL ESPAGNE			5 442 961,83	10,58
ITALIE				
ITALY BUONI TES BOT ZCP 120724	EUR	500 000	484 738,57	0,94
ITALY BUONI TES BOT ZCP 140224	EUR	2 200 000	2 168 240,52	4,22
TOTAL ITALIE			2 652 979,09	5,16
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 095 940,92	15,74
TOTAL Titres de créances			8 095 940,92	15,74
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EdR SICAV ? FINANCIAL BONDS ACTION K EUR	EUR	5 240	548 837,60	1,06
TOTAL FRANCE			548 837,60	1,06
LUXEMBOURG				
EDMOND DE ROTH-SIG EU HY-I	EUR	56	988 907,92	1,92
EDR FUND - Emerging Credit I EUR H	EUR	6 890	820 254,50	1,60
EDR FUND - EMERGING SOVEREIGN K EUR H	EUR	23 850	2 226 159,00	4,33
TOTAL LUXEMBOURG			4 035 321,42	7,85
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 584 159,02	8,91
TOTAL Organismes de placement collectif			4 584 159,02	8,91
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 1223	USD	-6	8 330,97	0,02
CME AUD/USD 1223	USD	-1	-212,71	
CME BRL/USD 1123	USD	17	-2 089,24	-0,01
CME JPY/USD 1223	USD	-1	1 004,44	
EC EURUSD 1223	USD	35	-68 036,25	-0,13
EURO BOBL 1223	EUR	20	-3 190,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	5	-8 900,00	-0,01
FV CBOT UST 5 1223	USD	39	-17 924,88	-0,04
HHI HANG SENG 1023	HKD	14	9 971,63	0,02
NE NZDUSD 1223	USD	-19	-17 333,14	-0,04
PE MXNUSD 1223	USD	28	8 073,36	0,02
RP EURGBP 1223	GBP	4	2 681,56	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SP 500 MINI 1223	USD	2	-3 072,41	-0,01
US 10YR NOTE 1223	USD	8	-10 280,77	-0,02
XEUR FGBX BUX 1223	EUR	-4	12 240,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-88 737,44	-0,17
TOTAL Engagements à terme fermes			-88 737,44	-0,17
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	EUR	-5	-605,00	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	EUR	-5	-70,00	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	EUR	-5	-30,00	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	EUR	-5	-465,00	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-1 170,00	
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-1 170,00	
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-591 996	-37 847,72	-0,07
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	1 183 992	75 695,43	0,14
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-591 996	-37 847,72	-0,07
TOTAL Credit Default Swap			-0,01	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-0,01	
TOTAL Instrument financier à terme			-89 907,45	-0,17
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	-150	-150,00	
APPEL MARGE EDR FR	HKD	-82 600	-9 971,63	-0,02
APPEL MARGE EDR FR	USD	107 410,45	101 541,36	0,20
APPEL MARGE EDR FR	GBP	-2 324,04	-2 681,61	-0,01
TOTAL Appel de marge			88 738,12	0,17
Créances			13 604 855,08	26,45
Dettes			-14 004 235,27	-27,22
Comptes financiers			1 925 758,52	3,74
Actif net			51 435 077,36	100,00

Action EdR SICAV - Start A EUR	EUR	32 284,384	518,14
Action EdR SICAV - Start A CHF (H)	CHF	30 507,397	89,27
Action EdR SICAV - Start CR EUR	EUR	10 064,128	94,82
Action EdR SICAV - Start I CHF (H)	CHF	10 513,000	91,50
Action EdR SICAV - Start R EUR	EUR	209,582	94,08
Action EdR SICAV - Start I EUR	EUR	3 626,988	5 637,07
Action EdR SICAV - Start N EUR	EUR	1 762,067	1 043,71
Action EdR SICAV - Start A USD (H)	USD	39 655,565	106,08
Action EdR SICAV - Start I USD (H)	USD	3 359,871	1 153,68

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Start
Identifiant d'entité juridique : 9695002X1N5JM1GCJT16

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 70,02% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne de l'OPCVM supérieure à celle de son benchmark.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A fin Septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 18.39 tCO₂/MEUR (scope 1&2)

Empreinte carbone du benchmark : 21.96 tCO₂/MEUR (scope 1&2)

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) sur 100 : 54.7

Note E : 57.0

Note S : 56.9

Note G : 57.5

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) sur 100 : 51.74

Note E : 57.3

Note S : 53.8

Note G : 54.2

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement de l'OPCVM, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
BTPS 0 04/01/26	Obligations Etats	4,52%	Italie
SGLT 0 04/12/24	Liquidités	2,86%	Espagne
EdR SICAV - Financial Bonds K - EUR	Divers (OPC)	2,64%	Zone Euro
BTPS 4 3/4 08/01/23	Obligations Etats	2,38%	Italie
GS Float 04/30/24	Finance	2,25%	Etats-Unis
EdR Fund Emerging Sovereign K - EUR(H)	Divers (OPC)	2,25%	Emergeant
SPGB 0.35 07/30/23	Obligations Etats	2,17%	Espagne
CABKSM 0 5/8 10/01/24	Finance	2,07%	Espagne
SGLT 0 01/12/24	Liquidités	2,03%	Espagne
ACAAP 0 1/2 06/24/24	Finance	1,93%	France
BOTS 0 02/14/24	Liquidités	1,88%	Italie
BPCEGP 0 7/8 01/31/24	Finance	1,68%	France
INDON 2 5/8 06/14/23	Obligations Etats	1,67%	Indonésie
PGB 4.95 10/25/23	Obligations Etats	1,65%	Portugal
NZGB 0 1/2 05/15/24	Obligations Etats	1,55%	Nouvelle-Zélande

Les données sont calculées sur la base d'un actif de l'OPCVM retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



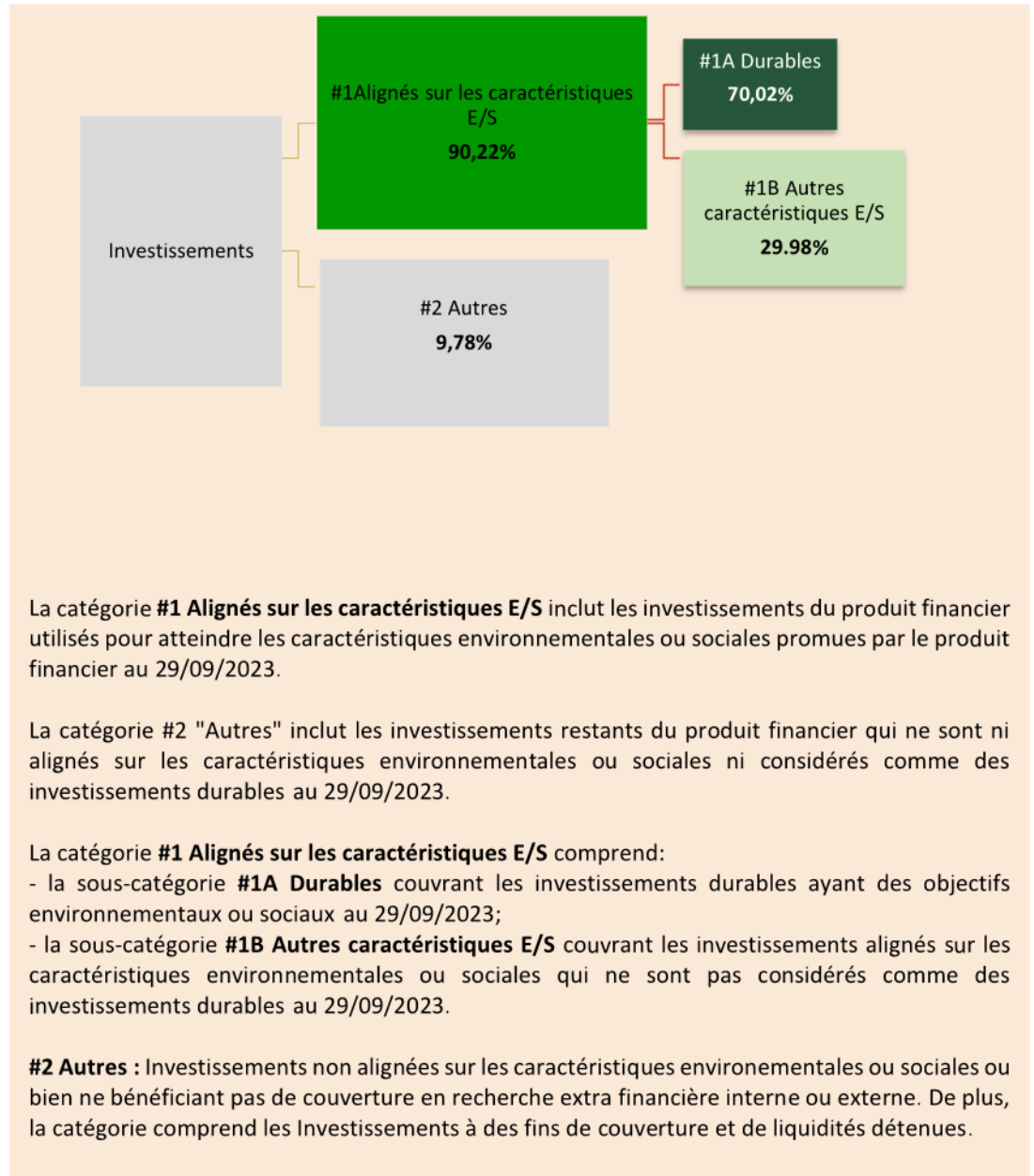
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	28,44%
Liquidités	19,22%
Obligations Etats	13,07%
Conso. discrétionnaire	11,41%
Industrie	5,14%
Télécommunications	4,89%
Matériaux	4,78%
Biens cons. de base	4,35%
Santé	3,51%
Techno. de l'information	1,74%
Énergie	1,39%
Agency	1,23%
Services publics	0,37%
Immobilier	0,26%
Supranational	0,21%
Divers (Indices)	0,01%
Dérivés taux	-0,03%
Total	100,00%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

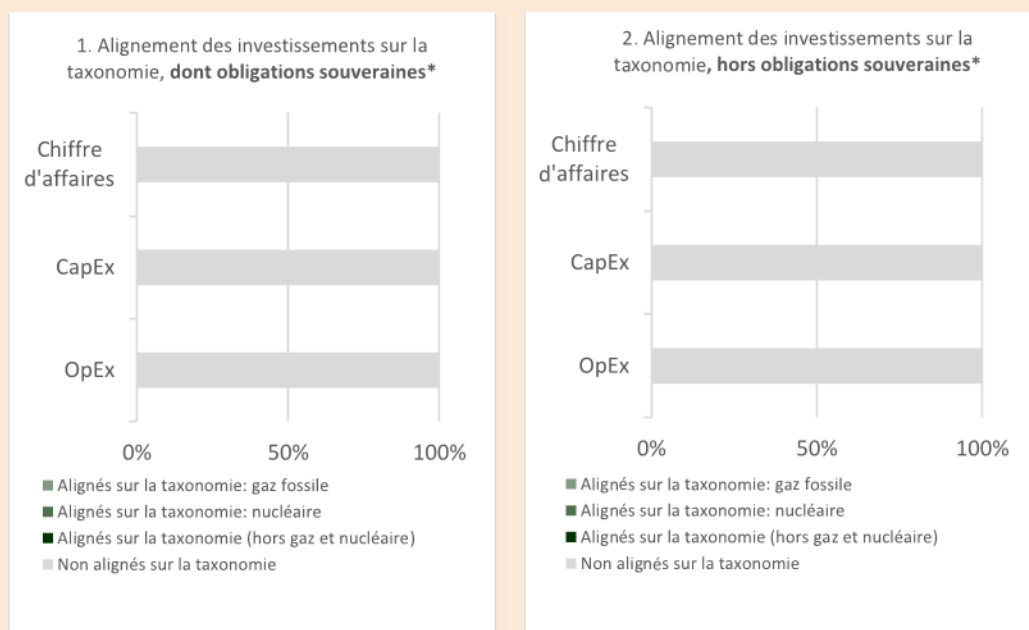
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par l'OPCVM.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

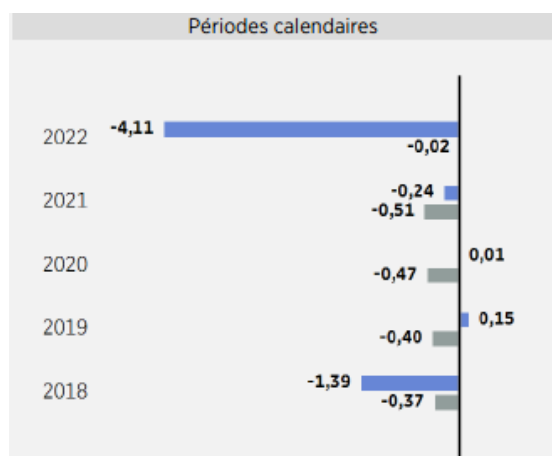
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

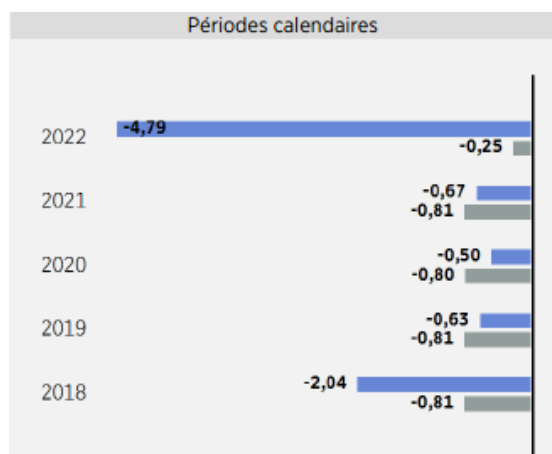
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

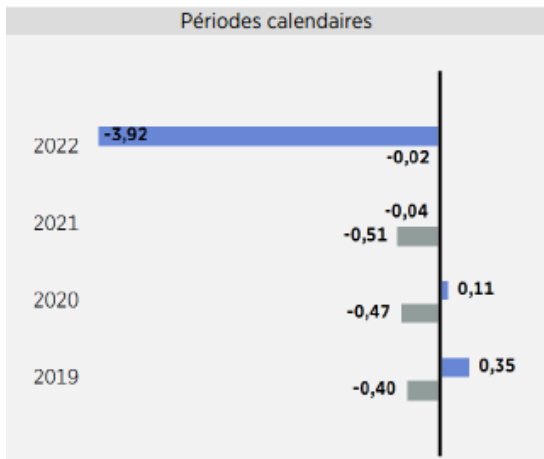
Action A EUR



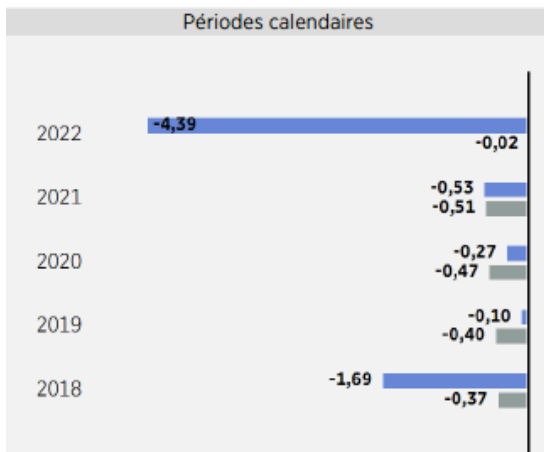
Action A CHF (H)



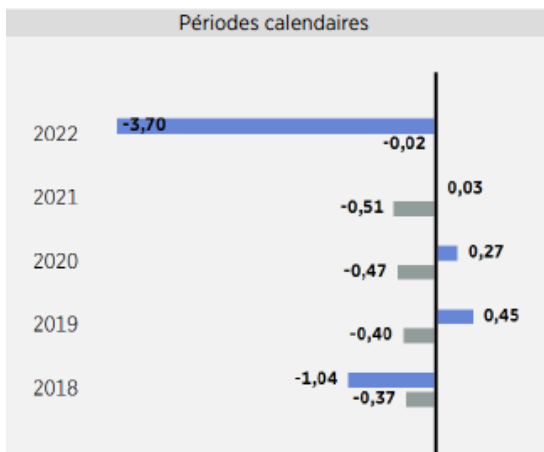
Action CR EUR



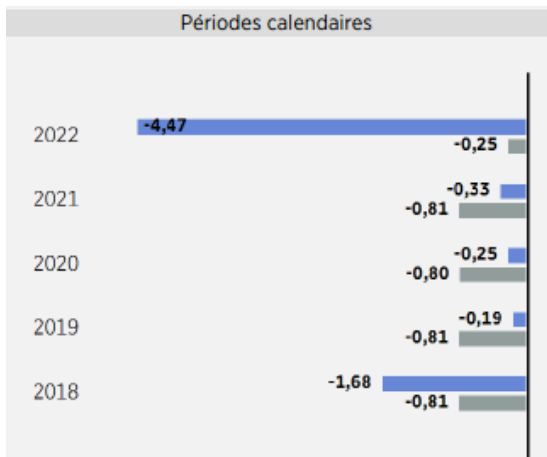
Action R EUR



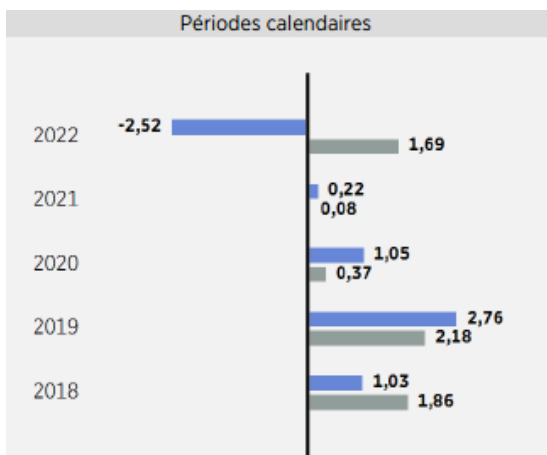
Action I EUR



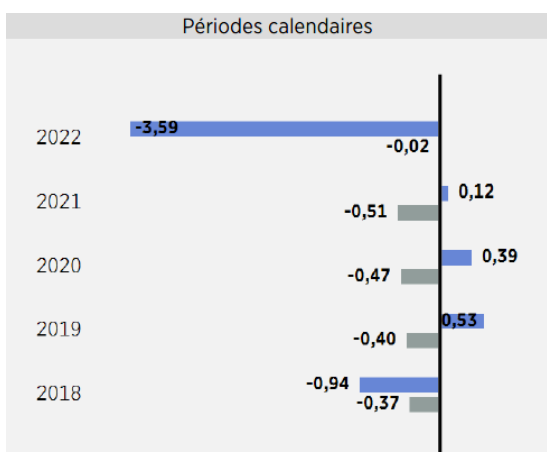
Action I CHF (H)



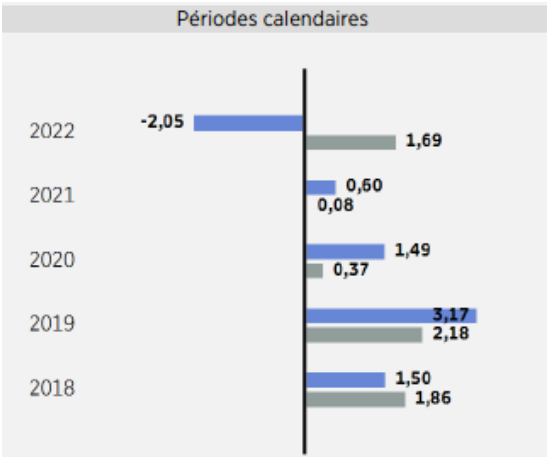
Action A USD (H)



Action N EUR



Action I USD (H)



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, CR EUR, I CHF (H), A CHF (H), I USD (H), A USD (H), R EUR, I EUR, et N EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action CR EUR	Action I CHF (H)	Action A CHF (H)	Action I USD (H))
Frais de fonctionnement et de gestion	0,75%	0,56%	0,40%	0,75%	0,35%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,75%	0,56%	0,40%	0,75%	0,35%

	Action A USD (H)	Action R EUR	Action I EUR	Action N EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%	1,05%	0,40%	0,30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,80%	1,05%	0,40%	0,30%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartiment :
EdR SICAV - Europe Midcaps**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A EUR », « A USD », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD », « I EUR », « I USD (H) », « K EUR » et « R EUR »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

La gestion du compartiment, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés de moyenne capitalisation en Europe.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Son univers d'investissement n'est pas totalement comparable aux indices existants.

L'objectif de gestion n'est pas réalisé en fonction d'un indicateur de référence. A titre d'information à posteriori et sur la durée de placement de 5 ans, la performance du compartiment pourra être comparée à l'indice Stoxx Europe ex UK Small (NR) (ticker Bloomberg SCXG), exprimé en Euro pour les actions émises en Euro, en US Dollar pour les actions émises en US Dollar dividendes nets réinvestis. Il s'agit d'un indice représentatif des valeurs moyennes européennes.

L'administrateur Stoxx Limited (site internet : www.stoxx.com) de l'indice de référence Stoxx Europe ex UK Small (NR) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**. Stratégies utilisées :**

Le compartiment opère une gestion active de sélection d'actions (« stock-picking ») cotées sur un univers de valeurs majoritairement européennes. C'est-à-dire que le choix des actions est guidé par le potentiel de performance de chacune et non par des considérations géographiques ou sectorielles. Les actions de l'Espace Economique Européen représenteront de 75 % à 100 % de l'actif net et seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- l'univers des titres dans lequel le compartiment est investi porte principalement sur des actions européennes de sociétés de petite et moyenne capitalisation,

- l'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion,
- les titres ainsi sélectionnés sont ensuite analysés sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. L'analyse financière de ces titres utilisera plus particulièrement et de manière non exhaustive les ratios traditionnels suivants : Valeur d'entreprise/Chiffre d'Affaires, Valeur d'entreprise/Résultat d'exploitation, Prix/Actif Net Réévalué, Cours du titre/bénéfice net par actions (PER), PER/croissance des résultats. Le gérant sélectionnera alors les titres ayant le meilleur potentiel de performance.

Le compartiment pouvant détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro, pourra être exposé au risque de change, jusqu'à une fois l'actif net. En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change, et dans le but d'une protection de la performance (couverture du risque de change), le compartiment pourra avoir recours à des contrats de change à terme ou swaps de change.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs de l'indice de référence utilisé à titre de comparaison de la performance. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le gérant applique une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les sociétés les mieux notées.

Au moins 90% des sociétés du portefeuille disposent d'une notation ESG. Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet.

Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

. Actifs utilisés

Actions :

Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins de son actif net en actions et autres titres assimilés, de petite et moyenne capitalisation (émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros).

Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins de son actif net en titres éligibles au PEA. Les sociétés émettrices de ces titres doivent avoir leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE).

Le portefeuille est exposé au minimum à 60% aux actions de l'Union Européenne.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les titres de créance négociables et instruments du marché monétaire seront utilisés pour la gestion de la trésorerie. L'investissement du portefeuille en titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25 % maximum du portefeuille. Ces instruments libellés en Euro, d'une durée résiduelle généralement inférieure à trois mois, seront émis sans restriction de répartition dette publique/dette privée par des états souverains, des institutions assimilées ou bien par des entités ayant une notation égale ou supérieure à A2, décernée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, de classification actions afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs ou intervenir sur des secteurs plus spécifiques (par exemple : technologie, santé), de classification obligataire ou monétaire pour la gestion des liquidités, y compris indiciels cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire. Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés européens, réglementés, organisés de gré à gré, afin de conclure des contrats de change à terme, de swaps de change à des fins de couverture.

Par ailleurs, le Compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négocié de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 20%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés :

Néant.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 20% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des parts libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

L'actionnaire, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut-être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps (TRS) :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A USD et A USD (H) : Tous souscripteurs.

Action R EUR : Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion ainsi que l'ensemble des actionnaires ayant souscrit dans le Compartiment avant le 21/03/2019.

Actions I EUR, K EUR, et I USD (H) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions CR USD et CR EUR sont destinées à tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais des marchés actions européens essentiellement de l'Union Européenne. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Modification de la mention « indicateur de référence » par la mention « univers d'investissement » sur la partie ESG.

Fusion à venir : l'absorption du compartiment « EdR SICAV – Europe Midcaps » par le compartiment « EdR SICAV – European Smaller Companies » a été actée lors du Conseil d'Administration du 21.08.2023. Sous réserve de l'agrément AMF, cette fusion se réalisera en Q1/2024.

Si l'année 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre en Ukraine, d'inflation et de hausse des taux, nous avons assisté sur la fin de l'année à un rebond initié en octobre. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED et rassuré les marchés jusqu'en Europe. L'allègement des mesures sanitaires en Chine a également été salué, laissant espérer une reprise de l'activité.

Après une légère correction sur le mois de décembre 2022, l'année 2023 démarre en trombe portée par l'optimisme ambiant. Si les tensions sont toujours présentes sur le plan économique comme géopolitique, force est de constater une certaine résilience de l'économie. Les publications positives de résultats des entreprises s'enchaînent, la réouverture de la Chine s'amorce et les données économiques tiennent le choc face à la hausse des taux, si bien que la perspective d'un soft landing a dopé les marchés. Même l'épisode des craintes bancaires aux Etats-Unis lors du premier trimestre n'aura pu stopper le mouvement. La hausse rapide des taux directeurs a provoqué de nombreuses craintes concernant les liquidités des banques, entraînant la faillite de SVB et First Republic Bank et dans son sillage le rachat de Crédit Suisse par UBS sur le Vieux Continent. Pour autant les banques semblent ressortir renforcées de cette hausse des taux, avec des résultats qui s'envolent sur 2023.

Cette euphorie s'est prolongée au second trimestre, de nouvelles hausses de taux ont certes eu lieu mais la baisse des chiffres de l'inflation mêlée au ton plus prudent adopté par les banques centrales ont laissé miroiter un scénario de soft landing toujours plus probable aux yeux des investisseurs. Ce n'est qu'à partir de fin mai/début juin que les marchés semblent encaisser un contrecoup. L'inflation s'avère plus persistante que prévue, laissant envisager dorénavant un scénario de taux « higher for longer », alors que les perspectives sur la croissance s'assombrissent, en raison notamment du renchérissement des coûts de financements et du recul marqué des enquêtes auprès des entreprises (enquêtes PMI en Europe par exemple).

La performance du fonds ressort en hausse sur la période, bien qu'en deçà de son indice de référence. La sélection de titres dans le secteur des Services de Communication est favorable, on peut notamment citer la présence de JCDecaux qui a bénéficié de l'allègement des politiques zéro-covid en Chine, Freenet (telecom) qui surperforme grâce à de bons résultats et des dividendes élevés ainsi que Scout24 (petites annonces) qui a profité de l'upgrade de sa guidance lors de la publication du T2, de sa bonne visibilité et de sa forte génération de cash.

Dans le secteur de la Santé, sélection positive de Gerresheimer, producteur d'emballages et de dispositifs médicaux profitant de l'engouement autour du GLP-1, le blockbuster d'Eli Lilly et Novo Nordisk contre l'obésité, de même pour Biomérieux, société française spécialisée dans le diagnostic in-vitro qui surperforme son segment grâce à un relèvement de sa guidance suite au lancement d'une nouvelle gamme moléculaire appelée Spotfire

Le secteur des Industriels contribue nettement à la performance relative du fonds, grâce notamment à la sélection de Weir Group, société d'ingénierie spécialisée dans les équipements miniers qui dépasse les attentes en termes de résultats, Spie qui continue de conjuguer croissance et rentabilité du fait de son exposition aux thématiques de l'électrification et des économies d'énergies ainsi que Howden Joinery, fournisseur britannique de cuisines et de produits de menuiserie ayant montré une accélération de ses ventes.

Un autre facteur explicatif de la performance est l'absence du secteur de l'Immobilier, éprouvant de fortes difficultés dans ce contexte de hausse des taux.

Néanmoins, la sélection dans le secteur des Financières, principal contributeur négatif en relatif à l'indice, coûte. Ceci s'explique surtout par la présence d'Antin, société de capital investissement qui souffre d'un environnement de taux moins porteur et d'un net ralentissement de la collecte, même si nous pensons que les bonnes perspectives à 2-3 ans ne sont pas reflétées dans le cours de bourse. De même pour Nexi, société spécialisée dans les paiements électroniques emportée dans le sillage du profit warning d'Adyen lié à la baisse de la consommation, qui nuit fortement à la performance.

Côté Technologies de l'information nous sommes également pénalisés par la sélection de F-Secure Corp, entreprise spécialisée dans la cyber sécurité qui fait face à un ralentissement de sa croissance. De même pour Dustin Group, entreprise d'équipement informatique affichant des résultats décevants ainsi que Cint Group qui accuse une forte baisse de son chiffre d'affaires. Toutefois notre surpondération à Aixtron (3e position dans le fonds), entreprise impliquée dans la fabrication d'équipement de semi-conducteurs ayant publié un T2 très fort drivé par le SiC (Silicon Carbide) et le GaN (Gallium Nitride), est largement positive.

Notre absence dans le secteur de la consommation de base se fait ressentir face à l'indice, le segment ayant plutôt bien performé sur la période.

Enfin vient le secteur des Matériaux, où la sélection de SIG Combibloc est très positive. La société est notre 2ème position en portefeuille, appréciant le caractère défensif du titre et aux vues des perspectives liées à la mégatendance de remplacement du plastique par le carton, et alors que le potentiel de croissance des acquisitions récentes est significatif, sans pour autant compenser notre sous-pondération au secteur.

En accord avec notre philosophie d'investissement, nous n'avons pas hésité à ajuster notre portefeuille tout au long de la période. En octobre 2022 nous avons introduit dans le portefeuille Inwit, gérant de tours télécom en Italie, dont tous les contrats contiennent une clause d'indexation sur l'inflation. En contrepartie nous avons sorti Melia Hotels du portefeuille, trop endettée selon nous dans un environnement de taux qui continue de se tendre. Nous avons initié en novembre une position sur Kingspan (matériaux d'isolation) après une chute de 50% depuis notre sortie en novembre dernier. Le groupe irlandais a vu une baisse de ses commandes depuis mai, mais cette baisse s'est tassée. Nous sommes attirés par le bilan sain de l'entreprise et sa politique dynamique de M&A ayant toujours été un de ses points forts. En décembre 2022 nous avons introduit 3 valeurs en portefeuille : Technip Energies, acteur de la transition énergétique faisant preuve d'une forte croissance de son CA, avec une génération de cash qui continue de surprendre trimestre après trimestre. Euroapi, producteur d'actifs pharmaceutiques dont nous attendons une amélioration du niveau de marge. Enfin nous intégrons Puma à la suite d'une forte baisse du titre sur 2022 et d'une publication de Nike qui indique un dégonflement du niveau des stocks, et donc un potentiel retour à la croissance qui devrait se propager dans tout le secteur. Le titre se traite à des niveaux de valorisation particulièrement bas comparé à sa moyenne historique. En contrepartie nous avons cédé Rheinmetall suite aux problèmes rencontrés sur les chars Puma pour l'armée allemande. En février 2023 nous avons décidé de vendre nos positions chez Cint (plateforme reliant acheteurs et vendeurs de panels de sondage) dont notre confiance envers le management s'est fortement dégradé suite à plusieurs événements. En février toujours, vente de Signify (producteur d'ampoules et de luminaires ayant profité de la réouverture de la Chine) au profit de KoneCranes (grus industriel) très peu cher vs secteur et dont les perspectives d'amélioration sont importantes. Pour terminer, nous avons soldé la position en Orron Energy à cause d'une controverse au Sudan qui risquait de nuire à la renommée du groupe. Au mois d'avril nous n'avons pas réalisé de mouvement particulier même si nous avons profité de la faiblesse d'Aixtron pour renforcer notre position, en procédant à quelques allègements notamment Virbac, Nexans, Bridgepoint et WithSecure. Durant le mois de mai, nous avons pris nos profits sur Vaisala, le titre ayant bien performé depuis le début de l'année suite à une hausse des ventes au T1.

Lors du mois de Juin, nous avons ajouté le fabricant italien Intercos, leader mondial de la sous traitance BtoB dans le cosmétique car nous pensons que le groupe devrait profiter de l'émergence de nouvelles marques et de nouvelles tendances facilitées par les réseaux sociaux, couplé à une bonne visibilité et une croissance au-delà du marché, données qui ne nous semblent pas encore reflétées dans la valorisation d'Intercos. Durant le mois de juillet, nous avons pris nos profits en réduisant notre exposition à Husqvarna après sa bonne performance cette année, notamment grâce à la montée de Bosch dans le capital. Sur le mois d'août nous avons allégé la position sur Freenet qui dans l'optique d'une opportunité de croissance dans l'IPTV, pourrait signaler une hausse des coûts marketing et de CAC en 2024. En face de cela nous initions une position sur GTT - Gaztransport et Technigas - cette société française détient les brevets pour stocker le gaz naturel liquéfié, la tendance étant au développement du GNL dont la flotte devrait dépasser les supertankers pétroliers en 2028 et qui promet de nombreuses années de croissances. En août toujours, nous avons profité du cours « all time high » sur Aixtron pour prendre un peu de profit et réduire notre position, qui par effet marché était devenu très importante. Aixtron reste cependant notre première ligne, suivi par Spie et SIG Combibloc. Nous avons également vendu nos positions sur JC Decaux après avoir pris nos profits, à cause de son exposition à la Chine dont les signaux économiques n'arrêtent pas de se tasser. Pour finir, nous avons réduit notre exposition à Arbonia, en raison d'un profit warning publié fin juillet. Fin septembre, nous avons progressivement acté nos profits en allégeant nos positions sur Scout24 (sites de petites annonces), ayant performé cette année suite à un upgrade de sa guidance lors de la publication du T2, d'une forte visibilité et une forte génération de cash.

Le portefeuille reste équilibré tout en étant plus défensif qu'il y a un an dans un contexte macroéconomique plus compliqué. D'un point de vue géographique, la France reste notre premier investissement, à hauteur de 24% suivi par l'Allemagne et l'Italie avec 14% chacun. Notre portefeuille est concentré sur 46 valeurs, ce nous permet de suivre de près chaque titre détenu et d'ajuster notre portefeuille en fonction de nos convictions. L'exposition en termes de capitalisation boursière est relativement portée sur les petites capitalisations (inférieures à 5 milliards) qui représentent 56% du fonds. Les moyennes capitalisations (entre 5 et 10 milliards) représentent quant à elles 28% du fonds. Nous avons également une exposition aux grandes capitalisations dont nous voyons toujours un bon potentiel de revalorisation.

Ainsi, nous veillons toujours à respecter un minimum de 75% de nos actifs investis dans des valeurs Small et Mid cap. Le fonds reste exposé aux valeurs où les prévisions de croissance sont plus fortes que pour le marché en général et dont les valorisations restent très attractives. Ce positionnement a comme objectif de se traduire par une bonne performance à partir du moment où les marchés commencent à anticiper la fin des hausses de taux directeurs.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 6.93 % et son indice de référence de 15.39 %.

Sur l'année l'action A libellée en USD réalise une performance de 15.56 % et son indice de référence de 24.71 %.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 9.9 % et son indice de référence de 15.39 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 7.26 % et son indice de référence de 15.39 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 8.01 % et son indice de référence de 15.39 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 7.84 % et son indice de référence de 15.39 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 6.51 % et son indice de référence de 15.39 %.

L'action CR libellée en USD n'a pas été souscrite sur l'exercice.

L'action I (hedgée) libellée en USD n'est plus souscrite depuis le 17/09/2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	6 547 709,50	7 623 866,12
RHEINMETALL AG		797 936,99
SIGNIFY NV		563 502,91
JCDECAUX SE		511 549,65
AIXTRON SE	132 894,06	318 727,68
KINGSPAN GROUP PLC	451 611,75	
VIRBAC SA		408 180,90
KONECRANES SHS	407 213,59	
FINECOBANK SPA		406 616,61
FREENET NOM.		374 820,63

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,13%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ELIGIBILITE AU PEA

Le portefeuille est en permanence investi à 75% au moins en titres et droits éligibles au ratio fiscal PEA.

Pourcentage moyen des titres éligibles au ratio PEA au cours de l’exercice comptable du Compartiment EDR SICAV - EUROPE MIDCAPS : 84,71%

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 362 820,66	23 865 874,83
Actions et valeurs assimilées	19 555 309,90	21 995 166,75
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 555 309,90	21 995 166,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	807 510,76	1 870 708,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	807 510,76	1 870 708,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	120 746,47	432 897,76
Opérations de change à terme de devises	26 823,95	43 271,49
Autres	93 922,52	389 626,27
COMPTES FINANCIERS	4 340,05	0,82
Liquidités	4 340,05	0,82
TOTAL DE L'ACTIF	20 487 907,18	24 298 773,41

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	21 794 961,85	23 716 714,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 614 715,62	-838 100,60
Résultat de l'exercice (a,b)	76 076,18	-180 788,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	20 256 322,41	22 697 825,53
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	231 584,77	435 171,55
Opérations de change à terme de devises	26 553,76	42 549,60
Autres	205 031,01	392 621,95
COMPTES FINANCIERS		1 165 776,33
Concours bancaires courants		1 165 776,33
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	20 487 907,18	24 298 773,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	525 891,85	1 081 876,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	525 891,85	1 081 876,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	488,58	1 935,95
Autres charges financières		
TOTAL (2)	488,58	1 935,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	525 403,27	1 079 940,44
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	452 583,44	1 453 155,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	72 819,83	-373 214,56
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 256,35	192 425,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	76 076,18	-180 788,78

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013307709 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR : Taux de frais maximum de 1,80% TTC.
FR0012538056 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H) : Taux de frais maximum de 2.10% TTC.
FR0010594275 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR : Taux de frais maximum de 1.10 % TTC.
FR0010849802 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.
FR0010614594 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR : Taux de frais maximum de 2,50% TTC.
FR0010998112 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD : Taux de frais maximum de 2.10% TTC.
FR0010177998 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR : Taux de frais maximum de 2.10% TTC.
FR0013233673 - Action EdR SICAV - Europe Midcaps I USD (H) : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement. Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, A USD, I EUR, I USD, R EUR, CR EUR, A USD HEDGE au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :
Indicateur de référence : Stoxx Europe ex UK Small NR.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

À la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

À la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à l'issue de laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

À la fin d'une période de référence t:

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous-périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous-période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	22 697 825,53	116 407 321,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 614 877,19	10 716 722,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 638 948,88	-81 444 686,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 050 215,24	15 338 529,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 590 297,31	-13 841 958,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 160,29	59 369,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 341,38	-18 789,58
Frais de transactions	-75 020,84	-722 144,30
Différences de change	-229 269,65	-234 625,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 356 302,39	-23 188 764,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 872 464,21</i>	<i>-5 228 766,60</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 228 766,60</i>	<i>-17 959 997,93</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	72 819,83	-373 214,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		66,95 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	20 256 322,41	22 697 825,53

N : lissage profit suite décorrélation part CR.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 340,05	0,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 340,05	0,02								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 273 235,98	6,29	1 246 618,02	6,15	1 025 228,84	5,06	1 110 831,96	5,48
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances					87 735,47	0,43	26 162,93	0,13
Comptes financiers	4,96		5,20		4,45		11,52	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes							661,16	
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	26 162,93
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	661,02
	Ventes à règlement différé	87 735,47
	Souscriptions à recevoir	4 569,60
	Coupons et dividendes en espèces	1 617,45
TOTAL DES CRÉANCES		120 746,47
DETTES		
	Vente à terme de devise	661,16
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	25 892,60
	Rachats à payer	165 965,33
	Frais de gestion fixe	39 065,68
TOTAL DES DETTES		231 584,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-110 838,30

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 845,306	849 988,04
Actions rachetées durant l'exercice	-8 357,591	-3 777 468,00
Solde net des souscriptions/rachats	-6 512,285	-2 927 479,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	38 853,150	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	192,840	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	40,733	4 850,96
Actions rachetées durant l'exercice	-82,786	-9 786,79
Solde net des souscriptions/rachats	-42,053	-4 935,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	221,551	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	18 119,432	1 760 038,19
Actions rachetées durant l'exercice	-18 841,931	-1 747 507,66
Solde net des souscriptions/rachats	-722,499	12 530,53
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 551,007	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-555,005	-118 829,81
Solde net des souscriptions/rachats	-555,005	-118 829,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	805,025	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-4 015,000	-971 252,90
Solde net des souscriptions/rachats	-4 015,000	-971 252,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 500,000	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-49,904	-14 103,72
Solde net des souscriptions/rachats	-49,904	-14 103,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	106,559	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	394 453,45 2,10
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	507,32 2,10
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	610,27 2,10
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	35 394,10 1,80

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 603,84 1,10
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 17 983,49 1,25
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 030,97 2,50

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			807 510,76
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	807 510,76
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			807 510,76

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	76 076,18	-180 788,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	76 076,18	-180 788,78

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	50 969,34	-174 482,52
Total	50 969,34	-174 482,52

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	69,66	-204,03
Total	69,66	-204,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	71,89	-395,41
Total	71,89	-395,41

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 394,53	-9 047,16
Total	10 394,53	-9 047,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 181,19	911,82
Total	2 181,19	911,82

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 423,51	3 012,79
Total	12 423,51	3 012,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-33,94	-584,27
Total	-33,94	-584,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 614 715,62	-838 100,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 614 715,62	-838 100,60

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 372 726,10	-708 545,98
Total	-1 372 726,10	-708 545,98

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 874,50	-828,66
Total	-1 874,50	-828,66

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 106,58	16 621,12
Total	-3 106,58	16 621,12

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-137 007,39	-63 003,77
Total	-137 007,39	-63 003,77

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 112,46	-9 836,66
Total	-13 112,46	-9 836,66

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-84 543,13	-70 987,20
Total	-84 543,13	-70 987,20

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 345,46	-1 519,45
Total	-2 345,46	-1 519,45

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	59 792 212,50	51 796 561,59	116 407 321,33	22 697 825,53	20 256 322,41
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR en EUR					
Actif net	33 298 001,02	30 140 430,70	83 513 728,94	18 807 449,29	17 223 963,52
Nombre de titres	78 860,852	66 231,438	139 291,780	45 365,435	38 853,150
Valeur liquidative unitaire	422,23	455,07	599,55	414,57	443,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,15	-8,23	52,28	-15,61	-35,33
Capitalisation unitaire sur résultat	3,28	-9,59	-2,72	-3,84	1,31
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD en USD					
Actif net en USD	90 281,78	28 467,85	36 880,73	21 548,62	24 902,68
Nombre de titres	712,496	193,840	192,840	192,840	192,840
Valeur liquidative unitaire en USD	126,71	146,86	191,25	111,74	129,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-0,04	-2,26	14,39	-4,29	-9,72
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,90	-2,66	-0,72	-1,05	0,36
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H) en USD					
Actif net en USD	651 281,16	706 100,54	942 807,67	29 464,41	27 215,52
Nombre de titres	6 013,772	5 937,820	5 937,820	263,604	221,551
Valeur liquidative unitaire en USD	108,29	118,91	158,78	111,77	122,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	3,65	-7,52	12,59	63,05	-14,02
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,73	-2,45	-0,59	-1,50	0,32

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	59 792 212,50	51 796 561,59	116 407 321,33	22 697 825,53	20 256 322,41
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR en EUR					
Actif net	566 387,02	296 933,14	8 767 528,16	1 668 236,10	1 722 121,37
Nombre de titres	6 470,538	3 139,631	70 232,649	19 273,506	18 551,007
Valeur liquidative unitaire	87,53	94,57	124,83	86,55	92,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,03	-1,70	10,88	-3,26	-7,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,81	-1,76	-0,35	-0,46	0,56
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR en EUR					
Actif net	2 583 237,16	286 750,14	370 712,73	258 888,20	165 505,64
Nombre de titres	13 709,422	1 400,030	1 360,030	1 360,030	805,025
Valeur liquidative unitaire	188,42	204,81	272,57	190,35	205,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	-3,66	23,65	-7,23	-16,28
Capitalisation unitaire sur résultat	2,45	-2,68	1,29	0,67	2,70
Action EdR SICAV - Europe Midcaps I USD (H) en USD					
Actif net en USD	188 790,03	11 574,91			
Nombre de titres	1 800,000	100,000			
Valeur liquidative unitaire en USD	104,88	115,74			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	9,82	-61,03			
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,19	-1,50			

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	59 792 212,50	51 796 561,59	116 407 321,33	22 697 825,53	20 256 322,41
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR en EUR					
Actif net	22 228 853,53	20 171 287,12	22 847 874,97	1 870 705,49	1 066 147,59
Nombre de titres	103 347,694	85 097,694	72 520,000	8 515,000	4 500,000
Valeur liquidative unitaire	215,08	237,03	315,05	219,69	236,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,07	-4,08	27,36	-8,33	-18,78
Capitalisation unitaire sur résultat	2,63	-0,05	1,06	0,35	2,76
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR en EUR					
Actif net	262 355,51	264 872,34	62 152,40	40 473,74	29 358,13
Nombre de titres	984,463	925,463	165,463	156,463	106,559
Valeur liquidative unitaire	266,49	286,20	375,62	258,67	275,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-5,20	32,82	-9,71	-22,01
Capitalisation unitaire sur résultat	1,50	-7,12	-3,04	-3,73	-0,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	23 633	822 901,06	4,06
FREENET NOM.	EUR	29 703	658 812,54	3,25
GERRESHEIMER AG	EUR	6 162	612 810,90	3,03
PUMA SE	EUR	5 390	316 932,00	1,57
SCOUT24 AG	EUR	6 079	399 147,14	1,97
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	35 210	823 038,98	4,06
TOTAL ALLEMAGNE			3 633 642,62	17,94
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	9 899	430 210,54	2,12
TOTAL AUTRICHE			430 210,54	2,12
ESPAGNE				
BANKINTER SA	EUR	76 640	463 212,16	2,29
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	21 883	339 514,75	1,68
TOTAL ESPAGNE			802 726,91	3,97
FINLANDE				
F-SECURE CORP	EUR	141 010	246 203,46	1,21
KONECRANES SHS	EUR	13 000	408 980,00	2,02
VAISALA OY	EUR	6 180	205 176,00	1,01
WITHSECURE OYJ	EUR	103 810	106 716,68	0,53
TOTAL FINLANDE			967 076,14	4,77
FRANCE				
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	21 541	263 446,43	1,30
ARAMIS GROUP SAS	EUR	58 320	244 944,00	1,21
BIOMERIEUX	EUR	7 968	731 621,76	3,61
ELIS	EUR	27 340	455 484,40	2,25
EUROAPI SASU	EUR	21 700	258 881,00	1,28
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 872	218 088,00	1,08
NEXANS SA	EUR	4 139	318 909,95	1,57
PLASTIC OMNIUM	EUR	37 648	579 779,20	2,86
SPIE SA	EUR	30 773	846 872,96	4,18
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	20 130	474 464,10	2,34
VIRBAC SA	EUR	1 501	384 256,00	1,90
TOTAL FRANCE			4 776 747,80	23,58
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	8 200	581 872,00	2,88
TOTAL IRLANDE			581 872,00	2,88
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	16 625	467 495,00	2,31
FINECOBANK SPA	EUR	26 270	302 499,05	1,49
HERA SPA	EUR	173 700	449 883,00	2,22
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	37 380	421 085,70	2,08
INTERCOS SPA	EUR	21 950	281 838,00	1,40
MONCLER SPA	EUR	9 896	545 071,68	2,69
NEXI SPA	EUR	53 947	312 245,24	1,54
TOTAL ITALIE			2 780 117,67	13,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
AKER BP ASA	NOK	15 077	396 129,24	1,96
STOREBRAND ASA	NOK	92 380	714 702,72	3,52
TOTAL NORVEGE			1 110 831,96	5,48
PAYS-BAS				
ASR NEDERLAND NV	EUR	18 720	664 934,40	3,28
EURONEXT NV	EUR	6 821	450 186,00	2,22
IMCD BV	EUR	5 291	634 920,00	3,14
TOTAL PAYS-BAS			1 750 040,40	8,64
ROYAUME-UNI				
BRIDGEPOINT GROUP-REGS WI	GBP	98 750	219 267,35	1,08
HOWDEN JOINERY GROUP PLC	GBP	45 741	388 329,17	1,92
WEIR GROUP (THE)	GBP	29 150	639 021,50	3,15
TOTAL ROYAUME-UNI			1 246 618,02	6,15
SUEDE				
ACAST AB	SEK	172 525	99 892,76	0,49
DUSTIN GROUP AB	SEK	77 610	136 563,91	0,68
HUSQVARNA AB CL B	SEK	53 820	391 818,02	1,93
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	33 208	644 961,29	3,18
TOTAL SUEDE			1 273 235,98	6,28
SUISSE				
ARBONIA AG	CHF	23 341	202 189,86	1,00
TOTAL SUISSE			202 189,86	1,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 555 309,90	96,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 555 309,90	96,54
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	8	807 510,76	3,99
TOTAL FRANCE			807 510,76	3,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			807 510,76	3,99
TOTAL Organismes de placement collectif			807 510,76	3,99
Créances			120 746,47	0,59
Dettes			-231 584,77	-1,14
Comptes financiers			4 340,05	0,02
Actif net			20 256 322,41	100,00

Action EdR SICAV - Europe Midcaps I EUR	EUR	805,025	205,59
Action EdR SICAV - Europe Midcaps R EUR	EUR	106,559	275,51
Action EdR SICAV - Europe Midcaps K EUR	EUR	4 500,000	236,92
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A EUR	EUR	38 853,150	443,30
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD (H)	USD	221,551	122,84
Action EdR SICAV - Europe Midcaps A USD	USD	192,840	129,13
Action EdR SICAV - Europe Midcaps CR EUR	EUR	18 551,007	92,83

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV – Europe Midcaps
Identifiant d'entité juridique : 9695008936ZC2D3P1M83

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 70,44% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 60% de ses investissements dans des investissements durables.

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion,
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A fin septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 518 tCO₂/MEUR de CA

Empreinte carbone du benchmark : 684 tCO₂/MEUR de CA

Note ESG moyenne du portefeuille (méthodologie interne + MSCI) : 12.37

Note E : 12.99

Note S : 11.72

Note G : 12.81

Note ESG moyenne du benchmark (méthodologie interne + MSCI) : 11.45

Note E : 11.69

Note S : 11.05

Note G : 12.02

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier :

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées.

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SPIE SA	Industrie	3,90%	France
SIG Group AG	Matériaux	3,72%	Suisse
Freenet AG	Télécommunications	3,70%	Allemagne
BioMerieux	Santé	3,49%	France
ASR Nederland NV	Finance	3,43%	Pays-Bas
IMCD NV	Industrie	3,40%	Pays-Bas
AIXTRON SE	Techno. de l'information	3,31%	Allemagne
Storebrand ASA	Finance	3,13%	Norvège
BAWAG Group AG	Finance	2,87%	Autriche
Weir Group Plc/The	Industrie	2,70%	Royaume-Uni
Moncler SpA	Conso. discrétionnaire	2,65%	Italie
Cie Plastic Omnium SE	Conso. discrétionnaire	2,65%	France
Gerresheimer AG	Santé	2,59%	Allemagne
Swedish Orphan Biovitrum AB	Santé	2,55%	Suède
FinecoBank Banca Fineco SpA	Finance	2,52%	Italie

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



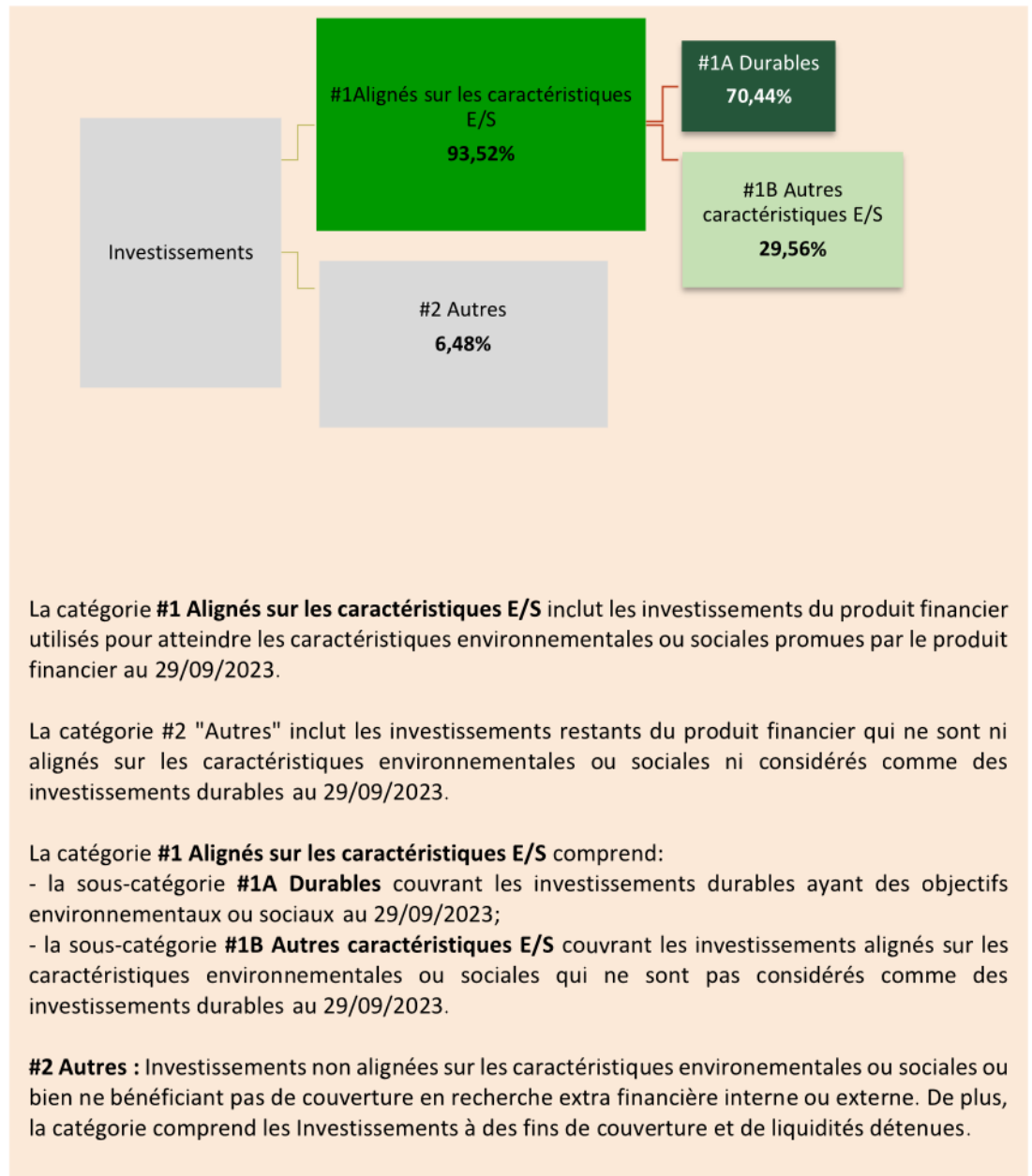
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Industrie	24,02%
Finance	18,85%
Santé	15,29%
Conso. discrétionnaire	8,32%
Télécommunications	7,79%
Techno. de l'information	7,49%
Énergie	5,37%
Matériaux	4,06%
Services publics	3,90%
Liquidités	3,51%
Biens cons. de base	1,39%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

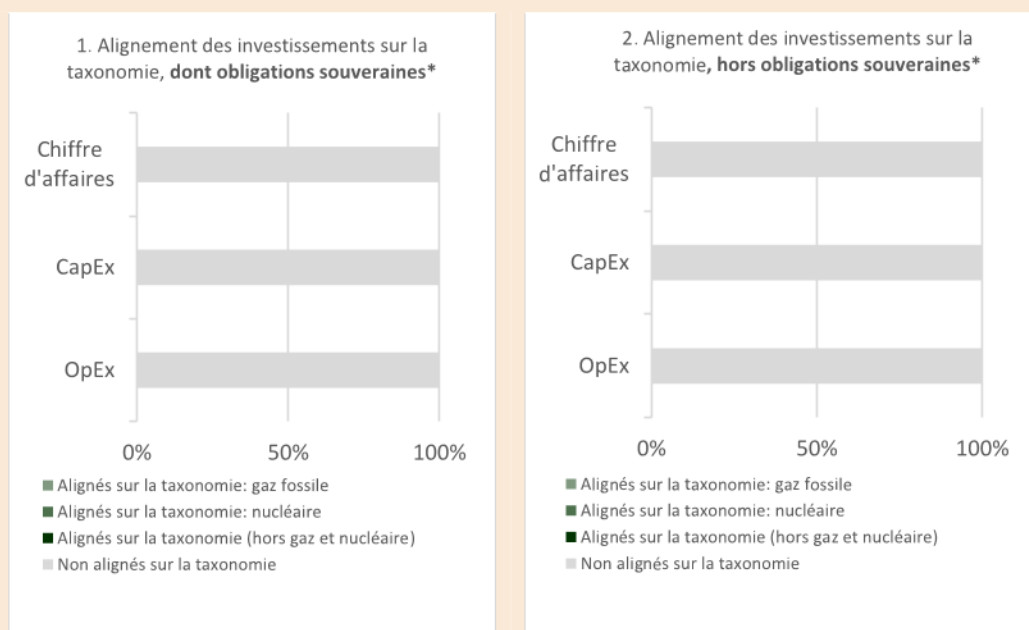
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.




- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

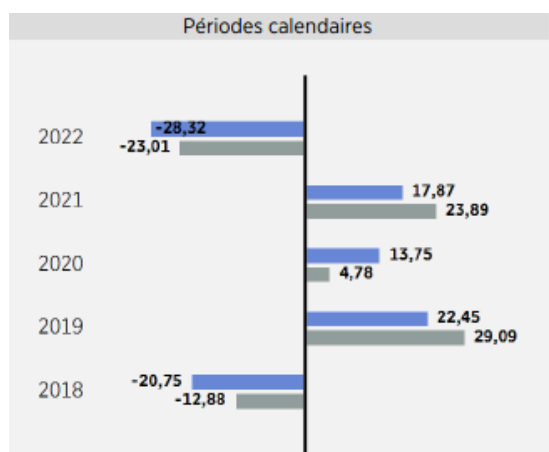
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

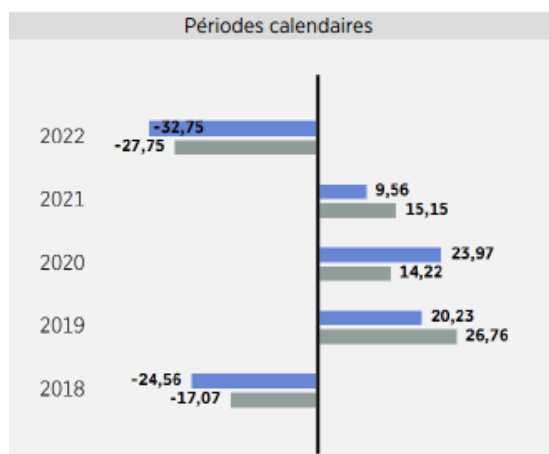
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

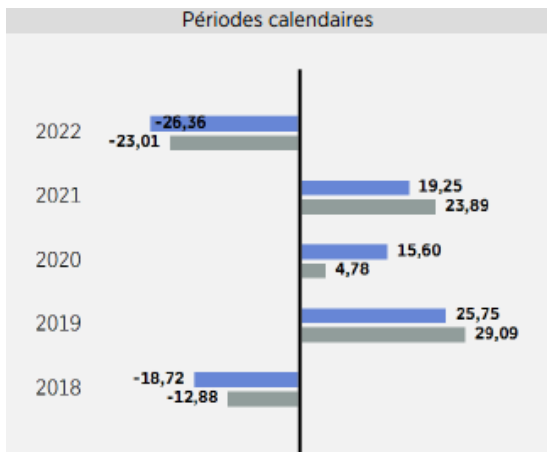
Action A EUR



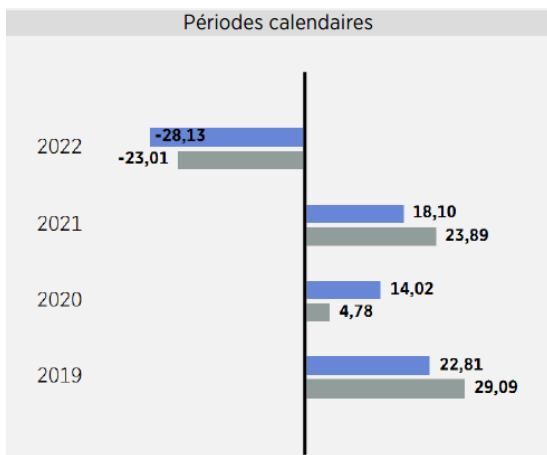
Action A USD



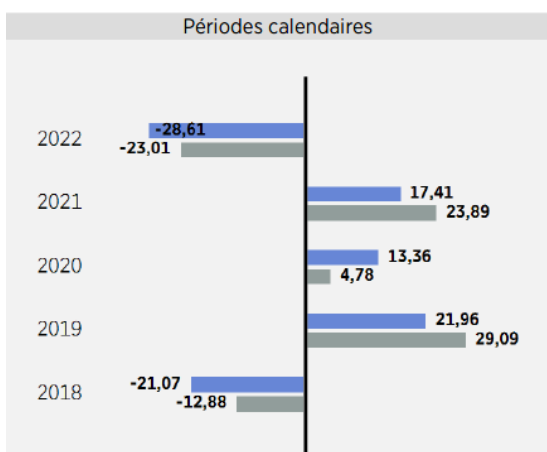
Action A USD (H)



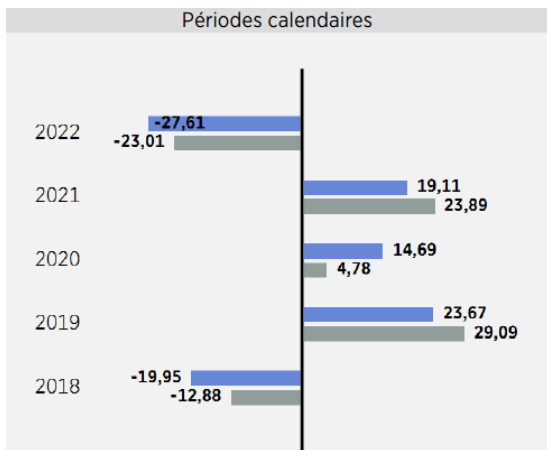
Action CR EUR



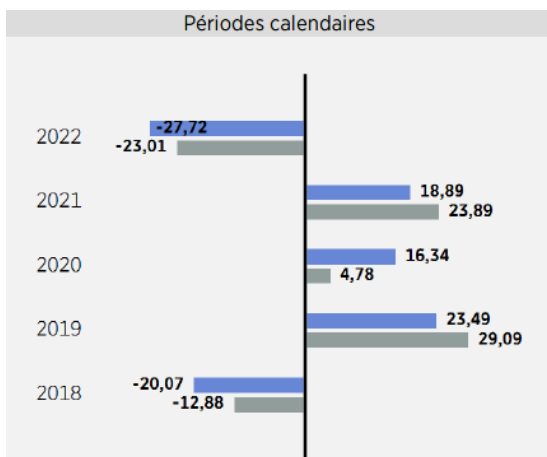
Action R EUR



Action I EUR



Action K EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A USD, R EUR, K EUR, I EUR, A USD (H) et CR EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action A USD	Action R EUR	Action K EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	2,09%	2,09%	2,49%	1,24%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	2,09%	2,09%	2,49%	1,24%

	Action I EUR	Action A USD (H)	Action CR EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,09%	2,09%	1,81%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,09%	2,09%	1,81%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Equity US Solve**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A CHF (H) », « A EUR », « A EUR (H) », « A GBP (H) », « A USD », « CR EUR (H) », « CR USD », « I CHF (H) », « I EUR », « I EUR (H) », « I USD », « K EUR (H) » et « K USD »	Actions « B CHF (H) », « B EUR (H) », « B USD », « CRD EUR (H) », « CRD USD », « J CHF (H) », « J EUR (H) » et « J USD »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif, sur son horizon de placement recommandé, de participer partiellement à l'évolution des marchés actions d'Amérique du Nord, tout en mettant en place sur les marchés à terme et optionnels une couverture permanente totale ou partielle contre le risque actions en fonction des anticipations du gérant.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'objectif de gestion du compartiment est sans relation avec un indicateur de marché, dans la mesure où le compartiment mettra en œuvre des stratégies de couverture du risque actions.

Néanmoins la performance des actions A EUR (H), B EUR (H), CR EUR (H), CRD EUR (H), I EUR (H), J EUR (H) et K EUR (H) pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé EUR, et pour 44% de l'€STR capitalisé.

L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le prix en euro des emprunts au jour le jour d'un échantillon de banques de la zone euro.

Toutes les informations sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles sur le site internet de la Banque Centrale Européenne (BCE) : <https://www.ecb.europa.eu/>. L'administrateur, Banque Centrale Européenne de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement BMR. L'administrateur Banque Centrale Européenne n'est donc pas tenu d'obtenir un agrément et de s'inscrire sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice Standard & Poor's 500 (S&P 500) est représentatif de 500 sociétés de grandes capitalisations américaines. Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'indice sont disponibles sur www.standardandpoors.com.

L'administrateur S&P Dow Jones Indices LLC (site internet : www.standardandpoors.com) de l'indice de référence Standard & Poor's 500 est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La performance des actions A CHF (H), B CHF (H), I CHF (H) et J CHF (H) pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé CHF, et pour 44% du SARON capitalisé

L'administrateur Six Financial Information AG (site internet : <https://www.six-group.com/financial-information/en/home.html#country=se>) de l'indice de référence SARON capitalisé est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

La performance des actions A GBP (H) pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé GBP, et pour 44% du SONIA capitalisé.

L'administrateur Bank of England de l'indice de référence SONIA capitalisé bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement BMR. L'administrateur Bank of England n'est donc pas tenu d'obtenir un agrément et de s'inscrire sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

La performance des actions A USD, A EUR, B USD, CR USD, CRD USD, I EUR, I USD, J USD et K USD pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis, et pour 44% de l'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé. Cet indicateur composite sera exprimé dans la devise de l'action. L'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar, il est calculé par la New York Federal Reserve et représente le taux sans risque de la zone dollar.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'indice de référence Federal Funds Effective Rate, administré par la Réserve Fédérale (site internet : <https://www.federalreserve.gov/>), bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

Le compartiment aura recours à une gestion discrétionnaire visant à s'exposer aux marchés actions nord-américains en investissant dans des actions nord-américaines ou via des instruments dérivés sur actions ou indices actions nord-américains ou via des OPC. La société de gestion pilotera l'exposition du risque actions entre 0% et 90% de l'actif net en mettant en place des stratégies de couverture par le biais d'intervention sur les marchés à terme et optionnels. L'exposition aux marchés actions sera établie à travers une gestion « cœur », constituée de futures sur indices, d'actions nord-américaines pouvant faire partie de l'indice S&P 500, ou d'ETF, à laquelle s'ajoutera une approche « satellite » gérée de manière active dans un but de diversification. A travers cette poche « satellite », le gérant pourra ainsi accentuer ou atténuer certains biais sectoriels en fonction des anticipations de marché. Ces investissements pourront être réalisés via des titres vifs, des OPC, des futures ou options sur indices.

L'univers d'investissement ESG est composé de titres de créance publics de maturité courte (1 an maximum) émis par les Etats-Unis, et de titres de créances privés de notation « Investment Grade » (AAA à BBB-) et « High Yield » (BB à CCC). La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade ou émis par des pays « développés » et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield ou émis par des pays « émergents », disposent d'une notation ESG.

Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Les actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- La sélection de l'univers d'investissement repose sur l'utilisation de filtres quantitatifs permettant de définir les valeurs nord-américaines qui seront considérées comme admissibles et feront l'objet d'analyses complémentaires. Ces filtres permettent de définir l'univers des valeurs, selon l'analyse de la société de gestion, sans contraintes sectorielles ni géographiques.
- L'utilisation d'analyses externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse quantitative puis qualitative. Le gérant sélectionnera alors les titres ayant le meilleur potentiel de croissance et de performance selon l'analyse de la société de gestion pour constituer un portefeuille concentré.

Bien que l'exposition sera prioritairement recherchée sur les marchés actions, le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de ses actifs nets en titres de créance et Instruments du Marché Monétaire libellés en dollar ou autres devises.

Le compartiment ciblera des émissions d'émetteurs publics ou privés d'une durée résiduelle de 397 jours maximum pour les émissions à taux fixe et de deux ans maximum pour les émissions à taux variable.

Ces titres seront principalement « investment grade » c'est-à-dire des titres pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est le moins élevé (titres de notation supérieure ou égale à BBB- ou dont la notation court terme est supérieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente). Il est cependant précisé que les titres non notés par une agence de notation mais bénéficiant d'une notation « Investment Grade » de la société de gestion seront limités à 15% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le compartiment pourra par ailleurs recourir à des titres « High Yield » c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est plus important (titres de notation inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente).

En outre, à concurrence maximale de 10% des actifs nets, le compartiment peut investir en parts ou actions d'OPC ou d'autres Fonds d'Investissement éligibles, indépendamment de leur classification, afin tout particulièrement :

- d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple des fonds investis en titres de sociétés du secteur des matières premières ou de l'immobilier) ;
- ou à des fins de gestion des liquidités (OPC du marché monétaire et obligataire).

À des fins de gestion efficace de portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment peut conclure des contrats de prise en pension couvrant des Valeurs Mobilières ou des Instruments du Marché Monétaire éligibles, sous réserve d'une limite de 25% de ses actifs nets. Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Le compartiment pourra détenir des titres libellés dans une devise autre que le dollar. Il pourra notamment investir dans des titres en euro et en dollar canadien. Ces titres seront couverts du risque de change. Néanmoins une exposition résiduelle au risque devise jusqu'à 10% de l'actif net, pourra subsister.

Dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours aux instruments dérivés de gré à gré ou à des contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou organisé afin de conclure notamment :

- des contrats d'options sur actions, sur indices actions ou sur futures d'indices actions
- des contrats à terme de devises
- des contrats d'échange à terme (swaps de change) et de change à terme
- des contrats de futures sur indices actions
- des contrats de futures et/ou options sur indices de volatilité

Le recours aux instruments dérivés sera utilisé à des fins de couverture et d'exposition dans une limite d'exposition du risque actions de 0% à 90%.

Plus spécifiquement, l'implémentation de la couverture visant à maintenir une exposition du risque actions entre 0% et 90%, est déterminée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations et des conditions de marché. L'objectif de la mise en œuvre de ces stratégies est d'atténuer les chocs importants des marchés actions, et implique de moins profiter des périodes de hausses, tout en cherchant à optimiser le coût de la couverture du portefeuille, de façon tactique et opportuniste, par l'équipe de gestion.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les phases haussières et baissières sont déterminées de façon discrétionnaire par les équipes de gestion selon leurs anticipations sur l'évolution des marchés et pourront ainsi ne pas refléter les tendances réelles des marchés.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

. Actifs utilisés

Actions :

Parmi les instruments utilisés pour s'exposer au marché actions nord-américaines, le portefeuille pourra investir de 0 à 100% de son actif en actions d'Amérique du Nord.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 100 % de l'actif net indifféremment sur des titres de créance négociables et des obligations, émis en dollar ou toute autre devise, par des entités privées ou publiques.

Le compartiment ciblera des émissions d'émetteurs publics ou privés d'une durée résiduelle de 397 jours maximum pour les émissions à taux fixe et de deux ans maximum pour les émissions à taux variable.

Ces titres seront principalement « investment grade » c'est-à-dire des titres pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est le moins élevé (titres de notation supérieure ou égale à BBB- ou dont la notation court terme est supérieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente). Il est cependant précisé que les titres non notés par une agence de notation mais bénéficiant d'une notation « Investment Grade » de la société de gestion seront limités à 15% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le compartiment pourra par ailleurs recourir à des titres « High Yield » c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est plus important (titres de notation inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Elle se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un titre dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indiciaires cotés pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : matières premières ou immobilier).

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés :

Dans la limite de 100% de son actif net le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions, sur indices actions ou sur futures d'indices actions à des fins de couverture et d'exposition aux marchés actions américains ;
- des contrats à terme de devises en vue de limiter les risques de change du portefeuille sous-jacent ;
- des contrats d'échange à terme (swaps de change) et de change à terme ;
- des contrats de futures sur indices actions à des fins de couverture et d'exposition.
- des contrats de futures et/ou options sur indices de volatilité

Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, indices actions et/ou paniers actions jusqu'à 80% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 30%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Plus spécifiquement, l'implémentation de la couverture, totale ou partielle, du risque action sera déterminée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations et des conditions de marché.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Parmi les stratégies de couverture mises en place, le compartiment pourra notamment mettre en œuvre les opérations de couverture ci-dessous :

- achats d'options de vente ainsi que ventes d'options d'achat ;
- les opérations simultanées de vente et d'achat d'options similaires portant sur le même sous-jacent mais sur un prix d'exercice différent.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net) :

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans des obligations callable ou puttable jusqu'à 100% de l'actif net.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres.

Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps :
L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A CHF (H), A EUR, A EUR (H), A GBP (H), A USD, B CHF (H), B EUR (H), B USD : Tous souscripteurs
Actions CR EUR (H), CR USD, CRD EUR (H) et CRD USD : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Actions I CHF (H), I EUR, I EUR (H), I USD, J CHF(H), J EUR (H), J USD, K EUR (H) et K USD : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers. Ces actions sont plus particulièrement destinées aux entreprises d'assurance soumises aux exigences de la Directive dite « Solvabilité II ». En effet, les stratégies de couvertures seront mises en place et gérées dans les conditions leur permettant d'être considérées comme des « techniques d'atténuation du risque » au sens de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 (dite « Solvabilité II ») et ainsi de permettre la diminution du niveau de SCR (« Solvency Capital Requirement ») requis, pour les investisseurs concernés. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable ».
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG pour prendre en compte les taux de couverture minimum en titre notés ESG.

Les actifs risqués ont commencé la période en hausse, confortés par un chiffre d'inflation américaine en-dessous des attentes. Les résultats des entreprises se sont aussi avérés solides pour le deuxième trimestre avec une demande toujours forte et une bonne tenue des marges. M. Powell président de la banque centrale américaine (la Fed) a mis un terme au rebond des marchés fin août en réaffirmant sa détermination à contrer l'inflation en optant pour des taux plus élevés, plus longtemps au détriment de la croissance économique. Il a été suivi en cela par nombre d'autres banques centrales, dont la BCE. De plus, le risque géopolitique a refait surface en Europe dès l'été où une nouvelle étape dans la crise énergétique a été franchie, avec notamment des actions de sabotage endommageant les deux pipelines Nordstream 1 et 2. Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés avant de rebaisser ensuite. Les actions des pays développés ont touché leur point bas de la période fin septembre, avant d'entamer un rebond. Le sentiment et le positionnement étaient particulièrement déprimés fin septembre et ont servi de facteurs techniques pour le déclencher. Dans un premier temps, celui-ci n'a été cependant bénéfique qu'aux actions de la zone Euro qui ont surperformé jusqu'en mars. Les actions japonaises et américaines ont ensuite rattrapé tout ou partie de leur retard. La zone Euro a profité du reflux sur les prix du gaz, mais surtout d'une volte-face surprises en Chine. En effet, un des faits majeurs de la fin d'année 2022 a été le retournement de la Chine dans sa politique « zéro-covid », avec l'annonce d'assouplissements. C'était d'autant plus surprenant que le Congrès du Parti Communiste en octobre avait confirmé une direction plus idéologiste et une mise en avant de la sécurité nationale. Alors que les actions chinoises ont énormément souffert jusqu'à fin octobre, cet assouplissement surprenant a permis un fort rebond.

Cependant, le risque de pression à la hausse sur les taux terminaux des Banques Centrales a fait son retour courant février avec l'amélioration des indicateurs d'activité et un marché de l'emploi toujours vigoureux aux USA. Mais surtout, la hausse des taux souverains a été soutenue par des chiffres d'inflation publiés au-dessus des attentes, notamment aux Etats-Unis, faisant craindre que la trajectoire de désinflation soit plus lente qu'anticipée. Cette hausse de taux rapide depuis 2022 a été à l'origine d'une crise financière aux Etats-Unis, avec les faillites en mars de 3 banques régionales qui bénéficiaient de règles prudentielles assouplies depuis 2018. En Europe, la crainte des investisseurs s'est propagée à Crédit Suisse qui a fait face à une crise de confiance majeure se terminant par sa prise de contrôle par UBS, orchestrée par le gouvernement et la Banque Nationale Suisse. Les banques centrales ont été très réactives pour assurer la stabilité financière en assurant l'accès à la liquidité au système. Ainsi, les marchés d'actions ont pu rebondir et retrouver le chemin de la hausse jusqu'à la fin du premier semestre 2023 avec quelques courtes périodes de respiration. Cette nouvelle hausse en seconde partie de semestre a cependant été très concentrée sur quelques grandes valeurs, surtout aux Etats-Unis.

De manière globale, la croissance est restée résistante face à la hausse des taux d'intérêt mais une divergence persiste entre les faiblesses de l'industrie manufacturière et la vigueur des services. Côté inflation, la baisse des prix de l'énergie a contribué à réduire l'inflation globale dans les principales économies développées. Les banques centrales ont ainsi continué leurs hausses de taux début mai. Mais au mois de juin, la BCE a réitéré le mouvement alors que la Fed a fait une pause dans son cycle de hausse des taux. Elle a été justifiée par une position plus dépendante des données économiques qui étaient plus mitigées en fin de période et avec stress bancaire qui a refait surface courant mai. Fin mai, l'attention a aussi été sur l'évolution des négociations sur le plafond de la dette américaine. Cependant, les discours des banques centrales après les réunions du mois de juin avaient un taux plutôt restrictif, tant dans la pause de la Fed que dans la hausse de 25bp de la BCE.

En terme de gestion, nous avons commencé la période bien investi en actions. Nous avons baissé le risque du portefeuille progressivement, pour revenir à une position médiane sur les actions à la fin de l'été, puis plus prudente en fin d'année 2022. Sur la période, EDR SOLVE US I progresse de 13.53% et son indice de référence de 13.94%.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en EUR réalise une performance de 9.57 % et son indice de référence de 11.01 %.

Sur l'année l'action CR (hedgée) libellée en EUR réalise une performance de 10.23 % et son indice de référence de 11.01 %.

Sur l'année l'action CR libellée en USD réalise une performance de 13.41 % et son indice de référence de 13.94 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en EUR réalise une performance de 10.27 % et son indice de référence de 11.01 %.

Sur l'année l'action I libellée en USD réalise une performance de 13.53 % et son indice de référence de 13.94 %.

Sur l'année l'action J (hedgée) libellée en EUR réalise une performance de 10.27 % et son indice de référence de 11.01 %.

Sur l'année l'action J libellée en USD réalise une performance de 13.53 % et son indice de référence de 13.54 %.

Sur l'année l'action K libellée en USD réalise une performance de 13.3 % et son indice de référence de 13.94 %.

Les actions A, B, I et J (hedgées) libellées en CHF n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions B, CRD et K (hedgées) libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

L'action A (hedgée) libellée en GBP n'a pas été souscrite sur l'exercice.

Les actions A, B et CRD libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions A et I libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIT STAT TREA BIL ZCP 07-09-23	6 727 554,53	11 875 662,52
US TREASURY BILL ZCP 250124	10 030 751,35	4 372 980,73
UNIT STAT TREA BIL ZCP 28-12-23	9 428 635,81	4 023 583,05
US TREASURY BILL ZCP 301123	8 566 767,79	3 942 887,78
UNIT STAT TREA BIL ZCP 13-07-23	5 477 873,74	6 600 000,00
US TREASURY BILL ZCP 050723	5 919 400,00	6 000 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-10-23	5 774 542,62	5 976 892,52
US TREASURY BILL ZCP 110124	8 760 467,77	1 959 081,11
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.125% 31-01-23		10 600 000,00
US TREASURY BILL ZCP 200423		10 036 194,75

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN USD

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 87,00%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE EDMOND DE ROTHSCHILD (France)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 290 000,00 290 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d’Instruments, et au maximum de 50% d’autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en USD

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	97 295 067,16	106 023 963,59
Actions et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	30 779 111,46	39 017 844,87
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	30 779 111,46	39 017 844,87
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances	50 153 545,94	49 892 528,86
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	50 153 545,94	49 892 528,86
Titres de créances négo­ciables	50 153 545,94	49 892 528,86
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	9 703 990,75	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 703 990,75	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	6 658 419,01	17 113 589,86
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	6 658 419,01	17 113 589,86
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	93 079 272,61	115 484 652,40
Opérations de change à terme de devises	86 528 972,61	102 465 799,01
Autres	6 550 300,00	13 018 853,39
COMPTES FINANCIERS	1 723 284,24	1 421 094,46
Liquidités	1 723 284,24	1 421 094,46
TOTAL DE L'ACTIF	192 097 624,01	222 929 710,45

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	89 627 206,33	136 826 157,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 852 940,08	-29 154 596,39
Résultat de l'exercice (a,b)	528 010,88	-705 658,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	100 008 157,29	106 965 902,55
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 560 069,02	11 251 554,88
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 560 069,02	11 251 554,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 560 069,02	11 251 554,88
Autres opérations		
DETTES	87 529 397,70	104 712 253,02
Opérations de change à terme de devises	87 081 601,16	100 793 587,13
Autres	447 796,54	3 918 665,89
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	192 097 624,01	222 929 710,45

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en USD

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1222		1 355 956,25
Options		
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3700		3 218 452,51
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3750		7 171 240,00
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		1 208 353,94
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3250		975 000,00
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3350		1 143 812,78
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	478 546,38	
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 3300		1 079 271,62
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 3750		7 173 749,93
S&P 500 INDEX 09/2023 PUT 3200		864 851,54
S&P 500 INDEX 09/2023 PUT 3550		5 565 599,36
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3650		900 707,74
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3800		3 108 732,54
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3475		2 531 447,72
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3625		1 260 703,99
S&P 500 INDEX 11/2022 CALL 3850		2 596 706,00
S&P 500 INDEX 11/2022 PUT 3500		726 088,05
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4150		946 603,68
S&P 500 INDEX 12/2022 PUT 4150		6 640 568,24
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3600		10 284 992,41
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3100		430 274,40
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	2 518 800,57	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3200		1 335 284,89
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	141 076,85	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3450		2 373 680,44
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	5 402 943,00	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	3 979 310,40	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	4 120 816,05	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	497 842,61	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	3 703 159,98	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	486 264,87	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4000	456 248,52	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	536 435,06	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3925	55 315,85	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3875	43 738,11	
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4430	4 013 614,80	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

	29/09/2023	30/09/2022
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 1223	82 184 500,00	
E-MIN RUS 200 1223	3 147 550,00	
SP 500 MINI 1222		89 857 425,00
Options		
S&P 500 INDEX 10/2022 CALL 4325		32 270,58
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3550		3 291 599,16
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3675		2 517 105,24
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3425		6 095 554,00
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3150		1 640 779,71
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3800		8 038 960,04
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3300		361 430,50
S&P 500 INDEX 10/2022 PUT 3525		1 523 888,50
S&P 500 INDEX 11/2022 CALL 4050		889 950,88
S&P 500 INDEX 11/2022 PUT 3700		2 244 598,12
S&P 500 INDEX 12/2022 CALL 4550		391 549,70
S&P 500 INDEX 12/2022 PUT 3700		843 337,82
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4200	2 969 474,63	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4150	686 088,00	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4100	493 983,36	
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4300	6 882 320,25	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en USD

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	191 371,83	49 434,45
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	854 481,97	778 672,60
Produits sur titres de créances	746 338,69	27 529,24
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	14 585,17	6 997,85
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 806 777,66	862 634,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	48 391,40	13 172,17
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 183,53	44 278,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	51 574,93	57 450,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 755 202,73	805 183,97
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 198 579,64	1 578 917,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	556 623,09	-773 733,78
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-28 612,21	68 074,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	528 010,88	-705 658,85

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en dollar US.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013404423 - Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013404456 - Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013404449 - Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR0013404407 - Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013404399 - Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H) : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.
FR0013404357 - Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013404340 - Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H) : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
FR0013404274 - Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H) : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing. La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement. Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A EUR H, CR EUR H, CR USD, JUSD, J EUR H, I EUR H, I USD, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis, et pour 44% du Fed Funds Effective Rate capitalisé pour les actions en dollars US et pour les actions en euro Non hedgées.

- composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé EUR, et pour 44% de l'€STR capitalisé pour les actions en euros hedgées

-composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé CHF, et pour 44% du SARON capitalisé pour les actions en francs suisses

-composé pour 56% de l'indice S&P 500 dividendes nets réinvestis hedgé GBP, et pour 44% du SONIA capitalisé pour les actions en GBP.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans : La surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en USD

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	106 965 902,55	158 289 792,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	18 791 549,59	99 653 217,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 561 185,85	-114 890 111,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 064 190,40	251 501,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-569 846,62	-974 431,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	40 767 622,67	40 909 415,96
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-27 455 605,81	-73 411 500,95
Frais de transactions	-185 579,94	-145 234,38
Différences de change	-2 690 525,02	1 521 000,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 228 980,84	-200 298,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	854 736,44	-374 244,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	374 244,40	173 945,50
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 096 031,39	-3 263 714,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 986 593,02	-8 082 624,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 082 624,41	4 818 909,51
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	556 623,09	-773 733,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	100 008 157,29	106 965 902,55

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	30 779 111,46	30,78
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	30 779 111,46	30,78
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	50 153 545,94	50,15
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	50 153 545,94	50,15
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	26 434 113,05	26,43
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	26 434 113,05	26,43
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	96 363 916,24	96,36
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	96 363 916,24	96,36

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	30 779 111,46	30,78						
Titres de créances	50 153 545,94	50,15						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers						1 723 284,24	1,72	
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 241 835,54	3,24	27 537 275,92	27,54						
Titres de créances	13 961 163,01	13,96	36 192 382,93	36,19						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 723 284,24	1,72								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS USD)

	Devise 1 EUR		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	10 414 135,99	10,41						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	72 069 120,09	72,06						
Comptes financiers	231 229,97	0,23						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	14 238 694,27	14,24						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	72 069 120,09
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	14 459 852,52
	Dépôts de garantie en espèces	5 670 300,00
	Collatéraux	880 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		93 079 272,61
DETTES		
	Vente à terme de devise	14 190 178,15
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	72 891 423,01
	Rachats à payer	48 516,12
	Frais de gestion fixe	109 280,42
	Collatéraux	290 000,00
TOTAL DES DETTES		87 529 397,70
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 549 874,91

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	80 514,824	9 477 384,42
Actions rachetées durant l'exercice	-128 359,585	-15 539 682,36
Solde net des souscriptions/rachats	-47 844,761	-6 062 297,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	528 928,216	
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	6 611,596	798 238,58
Actions rachetées durant l'exercice	-7 390,730	-804 842,81
Solde net des souscriptions/rachats	-779,134	-6 604,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 439,020	
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD		
Actions souscrites durant l'exercice	6 470,000	820 933,64
Actions rachetées durant l'exercice	-25 800,000	-3 047 259,45
Solde net des souscriptions/rachats	-19 330,000	-2 226 325,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 241,000	
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	24 930,520	2 456 189,55
Actions rachetées durant l'exercice	-70 850,000	-7 286 780,59
Solde net des souscriptions/rachats	-45 919,480	-4 830 591,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	29 393,270	
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-25 530,936	-2 776 866,60
Solde net des souscriptions/rachats	-25 530,936	-2 776 866,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	264,543	
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 000,000	
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD		
Actions souscrites durant l'exercice	2 820,000	329 522,40
Actions rachetées durant l'exercice	-1 505,000	-183 469,45
Solde net des souscriptions/rachats	1 315,000	146 052,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	42 325,000	
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD		
Actions souscrites durant l'exercice	39 320,000	4 909 281,00
Actions rachetées durant l'exercice	-105 095,587	-12 922 284,59
Solde net des souscriptions/rachats	-65 775,587	-8 013 003,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	168 520,010	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	871 260,48 1,30
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	10 420,69 0,75
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	40 410,00 0,75
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	26 101,45 0,65

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 7 833,39 0,65
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 6 752,00 0,65
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 31 906,48 0,65
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 203 895,15 0,85

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 121 610,00
	FR0013250578	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term BH	1 121 610,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 121 610,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	528 010,88	-705 658,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	528 010,88	-705 658,85

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	213 611,19	-572 252,83
Total	213 611,19	-572 252,83

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 519,06	-4 170,48
Total	15 519,06	-4 170,48

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	43 775,16	-13 686,35
Total	43 775,16	-13 686,35

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	33 726,23	-11 728,52
Total	33 726,23	-11 728,52

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	286,36	-3 392,76
Total	286,36	-3 392,76

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)		
Affectation		
Distribution	10 300,00	
Report à nouveau de l'exercice	9,35	
Capitalisation		-1 328,34
Total	10 309,35	-1 328,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	10 000,000	10 000,000
Distribution unitaire	1,03	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD		
Affectation		
Distribution	48 250,50	
Report à nouveau de l'exercice	43,90	
Capitalisation		-3 120,85
Total	48 294,40	-3 120,85
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	42 325,000	41 010,000
Distribution unitaire	1,14	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	162 489,13	-95 978,72
Total	162 489,13	-95 978,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 852 940,08	-29 154 596,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 852 940,08	-29 154 596,39

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 779 839,39	-20 731 803,19
Total	6 779 839,39	-20 731 803,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	161 709,02	-558 864,24
Total	161 709,02	-558 864,24

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	373 187,48	-707 933,57
Total	373 187,48	-707 933,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	491 487,72	-3 324 260,93
Total	491 487,72	-3 324 260,93

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 191,36	-273 478,01
Total	2 191,36	-273 478,01

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	111 853,41	-312 794,68
Total	111 853,41	-312 794,68

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	369 694,97	-458 533,69
Total	369 694,97	-458 533,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 562 976,73	-2 786 928,08
Total	1 562 976,73	-2 786 928,08

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en USD	233 209 808,46	160 866 845,90	158 289 792,16	106 965 902,55	100 008 157,29
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H) en EUR					
Actif net en EUR	61 225 258,71	68 348 381,21	80 525 904,59	58 664 895,41	58 944 768,21
Nombre de titres	613 774,838	636 943,386	657 840,863	576 772,977	528 928,216
Valeur liquidative unitaire en EUR	99,75	107,30	122,40	101,71	111,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en USD	-1,77	17,11	26,19	-35,94	12,81
Capitalisation unitaire sur résultat en USD	0,07	0,29	-1,33	-0,99	0,40
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H) en EUR					
Actif net en EUR	85 067 811,60	6 601 627,20	947 544,55	1 572 145,96	1 644 181,05
Nombre de titres	850 804,296	61 225,163	7 664,406	15 218,154	14 439,020
Valeur liquidative unitaire en EUR	99,98	107,82	123,62	103,30	113,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en USD	-1,58	13,81	22,28	-36,72	11,19
Capitalisation unitaire sur résultat en USD	0,30	0,86	-0,65	-0,27	1,07
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD en USD					
Actif net	53 095 902,63	31 605 967,75	7 687 877,90	6 644 610,24	5 090 517,38
Nombre de titres	522 455,753	281 640,408	58 992,000	59 571,000	40 241,000
Valeur liquidative unitaire	101,62	112,22	130,32	111,54	126,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73	9,79	24,40	-11,88	9,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,23	0,54	-0,59	-0,22	1,08

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en USD	233 209 808,46	160 866 845,90	158 289 792,16	106 965 902,55	100 008 157,29
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H) en EUR					
Actif net en EUR		5 866 854,13	16 448 028,70	7 469 236,64	3 214 239,01
Nombre de titres		56 840,000	138 790,870	75 312,750	29 393,270
Valeur liquidative unitaire en EUR		103,21	118,50	99,17	109,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en USD		9,10	30,21	-44,13	16,72
Capitalisation unitaire sur résultat en USD		-0,14	-0,39	-0,15	1,14
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD en USD					
Actif net			10 610 627,65	2 568 338,93	29 901,88
Nombre de titres			91 272,581	25 795,479	264,543
Valeur liquidative unitaire			116,25	99,56	113,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			21,75	-10,60	8,28
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,41	-0,13	1,08
Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H) en EUR					
Actif net en EUR			1 063 816,94	890 967,17	982 450,84
Nombre de titres			10 000,000	10 000,000	10 000,000
Valeur liquidative unitaire en EUR			106,38	89,09	98,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en USD			11,73	-31,27	11,18
Distribution unitaire sur résultat en USD					1,03
Crédit d'impôt unitaire en USD					
Capitalisation unitaire sur résultat en USD			-0,32	-0,13	

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en USD	233 209 808,46	160 866 845,90	158 289 792,16	106 965 902,55	100 008 157,29
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD en USD					
Actif net		2 409 301,86	2 695 443,76	4 305 476,36	5 044 522,66
Nombre de titres		22 800,000	22 000,000	41 010,000	42 325,000
Valeur liquidative unitaire		105,67	122,52	104,98	119,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		6,03	22,95	-11,18	8,73
Distribution unitaire sur résultat		0,27			1,14
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,45	-0,07	
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD en USD					
Actif net	20 625 200,57	32 138 254,22	22 641 175,90	26 153 579,50	21 312 966,30
Nombre de titres	202 898,253	285 734,749	173 363,044	234 295,597	168 520,010
Valeur liquidative unitaire	101,65	112,47	130,59	111,62	126,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73	9,82	24,46	-11,89	9,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,76	-0,61	-0,40	0,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en USD

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUSTRALIE				
SYDNEY AIRPORT 2.75% 23/04/2024	EUR	800 000	849 973,83	0,85
TOTAL AUSTRALIE			849 973,83	0,85
BELGIQUE				
KBC GROUPE 1.125% 25-01-24	EUR	1 000 000	1 056 669,53	1,06
TOTAL BELGIQUE			1 056 669,53	1,06
ESPAGNE				
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 069 486,37	1,07
TOTAL ESPAGNE			1 069 486,37	1,07
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 5% 02/24	USD	1 000 000	1 002 816,67	1,01
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.375% 15-09-24	USD	10 000 000	9 532 220,17	9,53
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.25% 31-08-24	USD	10 000 000	9 829 938,63	9,83
TOTAL ETATS-UNIS			20 364 975,47	20,37
FRANCE				
CREDIT AGRICOLE SA 3.03% 21/02/2024	EUR	1 500 000	1 585 407,61	1,59
CRED MU 1.25 05-24	EUR	500 000	521 278,09	0,52
TOTAL FRANCE			2 106 685,70	2,11
ITALIE				
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	500 000	521 670,37	0,52
ISPIM 4 10/30/23	EUR	1 000 000	1 096 923,90	1,09
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 2.625% 20-06-24	EUR	500 000	526 721,32	0,53
TOTAL ITALIE			2 145 315,59	2,14
PAYS-BAS				
ANNGR 2 1/4 12/15/23	EUR	2 000 000	2 144 911,64	2,14
TOTAL PAYS-BAS			2 144 911,64	2,14
ROYAUME-UNI				
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.05% 03-06-24	EUR	500 000	514 964,36	0,51
TESC COR 2.5% 01-07-24 EMTN	EUR	500 000	526 128,97	0,53
TOTAL ROYAUME-UNI			1 041 093,33	1,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 779 111,46	30,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			30 779 111,46	30,78
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
UNIT STAT TREA BIL ZCP 02-11-23	USD	2 500 000	2 488 113,01	2,48
UNIT STAT TREA BIL ZCP 07-12-23	USD	1 000 000	990 177,84	0,99
UNIT STAT TREA BIL ZCP 16-05-24	USD	4 100 000	3 967 624,08	3,97
UNIT STAT TREA BIL ZCP 18-04-24	USD	5 000 000	4 857 907,69	4,86
UNIT STAT TREA BIL ZCP 28-12-23	USD	5 700 000	5 626 322,92	5,63
US TREASURY BILL ZCP 110124	USD	7 000 000	6 895 535,49	6,89
US TREASURY BILL ZCP 110724	USD	7 100 000	6 819 208,39	6,82
US TREASURY BILL ZCP 130624	USD	5 000 000	4 820 451,89	4,82

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en USD (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
US TREASURY BILL ZCP 210324	USD	1 000 000	975 100,30	0,97
US TREASURY BILL ZCP 220224	USD	2 000 000	1 958 178,61	1,96
US TREASURY BILL ZCP 250124	USD	6 000 000	5 898 376,48	5,90
US TREASURY BILL ZCP 301123	USD	4 900 000	4 856 549,24	4,86
TOTAL ETATS-UNIS			50 153 545,94	50,15
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			50 153 545,94	50,15
TOTAL Titres de créances			50 153 545,94	50,15
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term BH	USD	10 000	1 121 610,00	1,12
TOTAL FRANCE			1 121 610,00	1,12
IRLANDE				
Xtrackers SP 500 Equal Weight UCITS ETF 1C	USD	112 983	8 582 380,75	8,58
TOTAL IRLANDE			8 582 380,75	8,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 703 990,75	9,70
TOTAL Organismes de placement collectif			9 703 990,75	9,70
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
E-MIN RUS 200 1223	USD	35	-96 636,52	-0,10
SP 500 MINI 1223	USD	380	-3 978 612,50	-3,98
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-4 075 249,02	-4,08
TOTAL Engagements à terme fermes			-4 075 249,02	-4,08
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	USD	-9	-38 970,00	-0,04
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	USD	31	343 325,00	0,34
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	USD	-9	-58 500,00	-0,06
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	USD	32	439 360,00	0,44
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	USD	-9	-67 455,00	-0,07
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	USD	34	490 110,00	0,49
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3875	USD	3	1 080,00	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 3925	USD	3	1 335,00	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4000	USD	28	19 180,00	0,02
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4100	USD	-8	-11 760,00	-0,01
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4150	USD	-8	-17 320,00	-0,02
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4200	USD	-25	-83 375,00	-0,08
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4300	USD	30	313 800,00	0,31
S&P 500 INDEX 11/2023 CALL 4430	USD	-30	-125 250,00	-0,12
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	USD	-7	-7 175,00	-0,01
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	USD	33	131 340,00	0,13
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	USD	-9	-75 015,00	-0,07
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	USD	56	843 640,00	0,85
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			2 098 350,00	2,10
TOTAL Engagements à terme conditionnels			2 098 350,00	2,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en USD (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Instrument financier à terme			-1 976 899,02	-1,98
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	USD	4 075 249,01	4 075 249,01	4,08
TOTAL Appel de marge			4 075 249,01	4,08
Créances			93 079 272,61	93,07
Dettes			-87 529 397,70	-87,52
Comptes financiers			1 723 284,24	1,72
Actif net			100 008 157,29	100,00

Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)	EUR	10 000,000	98,24
Action EdR SICAV - Equity US Solve K USD	USD	168 520,010	126,47
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR EUR (H)	EUR	14 439,020	113,87
Action EdR SICAV - Equity US Solve A EUR (H)	EUR	528 928,216	111,44
Action EdR SICAV - Equity US Solve I EUR (H)	EUR	29 393,270	109,35
Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD	USD	42 325,000	119,18
Action EdR SICAV - Equity US Solve CR USD	USD	40 241,000	126,50
Action EdR SICAV - Equity US Solve I USD	USD	264,543	113,03

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Equity US Solve J EUR (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 800,00	USD	0,38	USD
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 500,00	USD	0,65	USD
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	10 300,00	USD	1,03	USD

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Equity US Solve J USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	17 776,50	USD	0,42	USD
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 474,00	USD	0,72	USD
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	48 250,50	USD	1,14	USD

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Equity US Solve
Identifiant d'entité juridique : 969500PX966ISWPSMO40

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 82,00% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Avec une proportion de 82% d'investissement durables, US Solve a largement atteint son objectif d'un minimum de 20% d'investissements durables identifiés par notre modèle d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Le produit a également respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon), et a respecté une notation ESG moyenne du produit supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au 29/09/2023, le produit bénéficie d'un score ESG de 57,93 versus 55,53 pour l'univers avec une couverture des émetteurs de 100% contre 97% pour l'univers. Le produit ne détient pas de titre touché par les controverses les plus élevées et le % de controverses sur les autres catégories est nettement inférieur à celui de l'indice. Le produit est aligné sur une trajectoire de 3 degrés de réchauffement climatique contre 3,8° pour l'univers. L'intensité carbone des émissions induites s'élève à 129tCO₂/M€ contre 182tCO₂/M€ pour l'univers. Avec 8,19 la notation Carbon 4 est plus favorable que celle de l'univers à 8,58.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, le produit ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le produit veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles,
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.¹

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, sont pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du produit, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. La description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet) . Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille et contrôlés par l'équipe de Gestion et le département des Risques.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Oui, les gérants sélectionnent des investissements durables conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en excluant toute société qui violerait les principes du UN Global Compact.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, elle les prend en compte tout d'abord via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les notations ESG suivies prennent en compte les facteurs de durabilité sur les plans social, environnemental et de gouvernance, le fait de sélectionner des émetteurs ayant en moyenne un score supérieur à l'univers est un moyen de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center"

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
B 09/07/23	Liquidités	6,45%	Etats-Unis
B 01/25/24	Liquidités	5,37%	Etats-Unis
B 11/30/23	Liquidités	5,12%	Etats-Unis
T 2 3/4 05/31/23	Obligations Etats	4,90%	Etats-Unis
B 12/28/23	Liquidités	4,47%	Etats-Unis
B 10/05/23	Liquidités	4,27%	Etats-Unis
X S&P 500 EQUAL WEIGHT	Divers (Indices)	4,13%	Etats-Unis
B 06/15/23	Liquidités	3,85%	Etats-Unis
B 11/02/23	Liquidités	3,37%	Etats-Unis
B 04/20/23	Liquidités	3,36%	Etats-Unis
B 03/23/23	Liquidités	3,33%	Etats-Unis
B 07/13/23	Liquidités	3,33%	Etats-Unis
T 0 1/8 01/31/23	Obligations Etats	2,40%	Etats-Unis
CDEP Float 03/09/23	Agency	1,98%	Italie
B 07/05/23	Liquidités	1,81%	Etats-Unis

Les données sont calculées sur la base d'un actif du produit retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



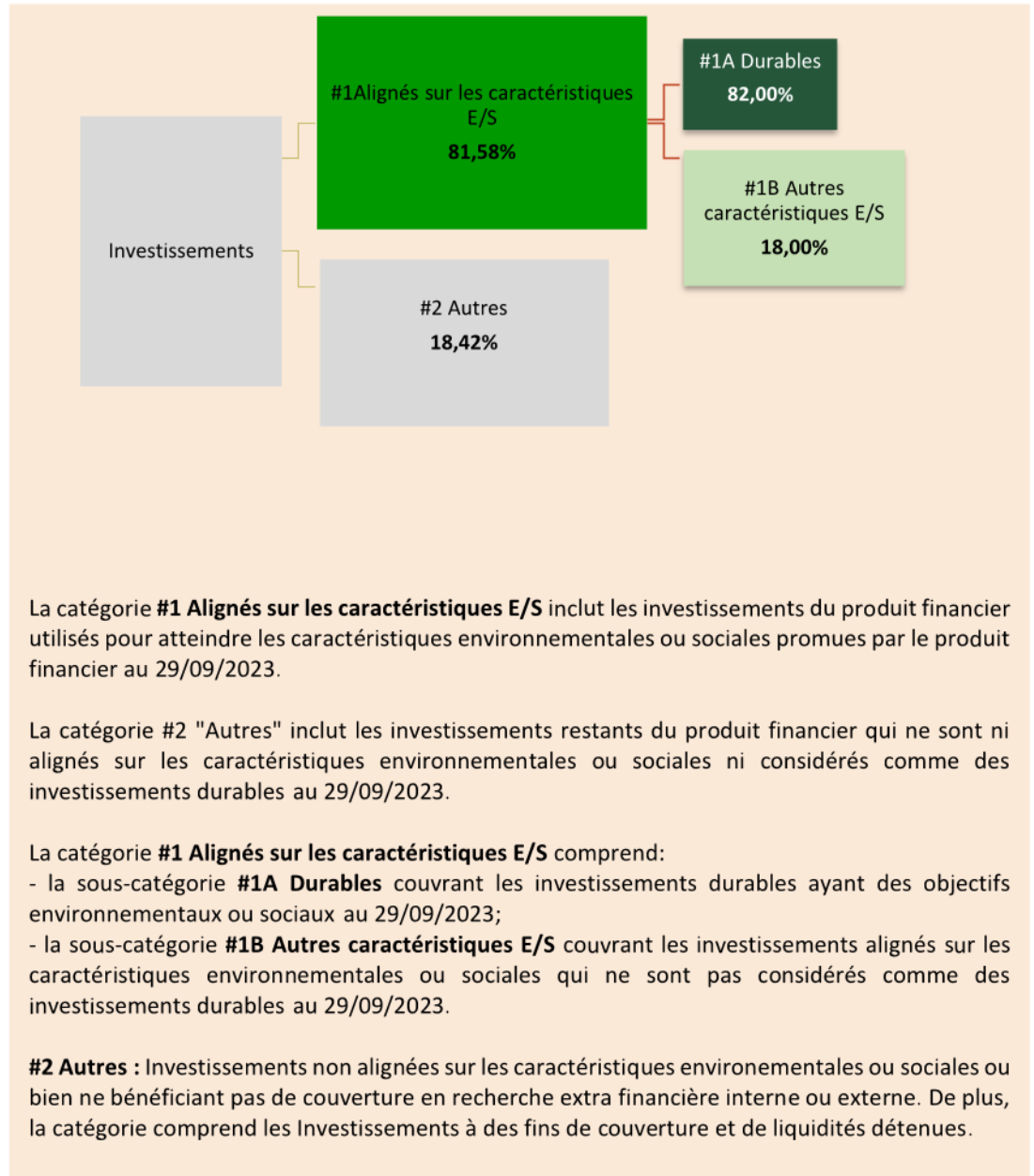
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Liquidités	62,97%
Obligations Etats	19,19%
Divers (Indices)	6,52%
Finance	5,26%
Immobilier	3,12%
Industrie	1,36%
Télécommunications	1,06%
Biens cons. de base	0,52%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

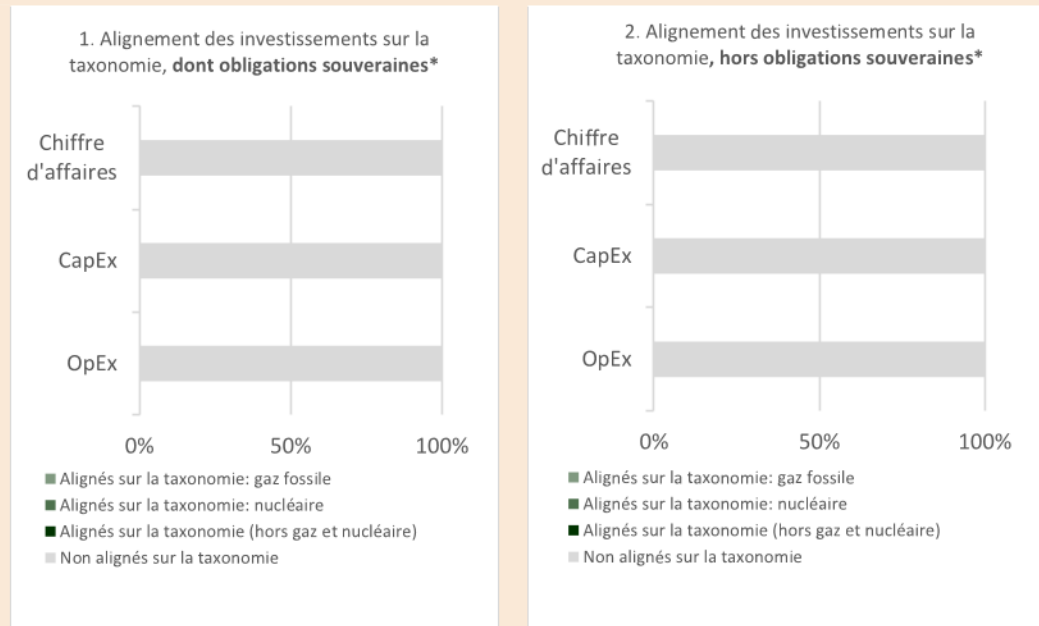
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Dans la catégorie autres, les investissements concernent un ETF actions, un OPCVM monétaire, des comptes cash en lien avec des expositions dérivés options et futures.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le produit s'est efforcé de sélectionner des titres notés ESG et offrant un score meilleur que l'univers de référence. Des alternatives aux investissements faiblement notés en ESG arrivant à échéance ont été sélectionnés afin d'améliorer et de dépasser le minimum requis pour ce produit.

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements. Des tableaux de bord permettent de suivre les différents indicateurs de durabilité dont les scores ESG mais aussi les indicateurs carbone, de controverse ou de température, ceci pour le produit, son indice et son univers de référence. Ces informations sont disponibles au niveau consolidé comme au niveau des titres ou des émetteurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

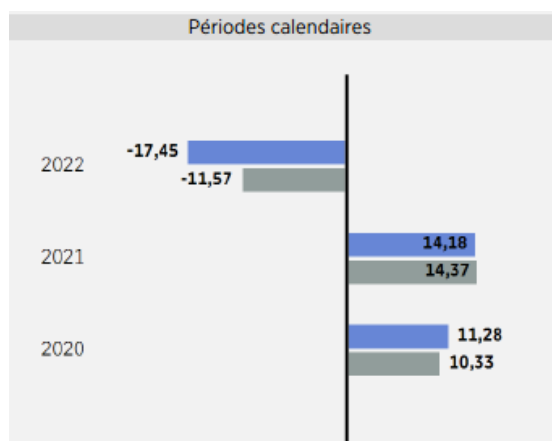
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

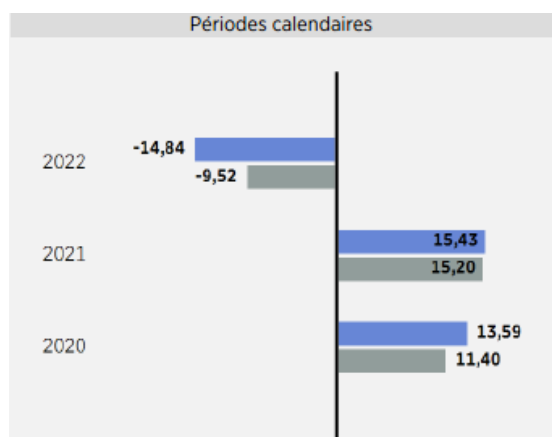
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

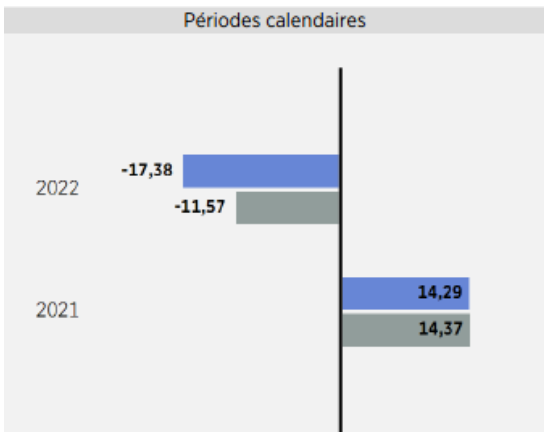
Action CR EUR (H)



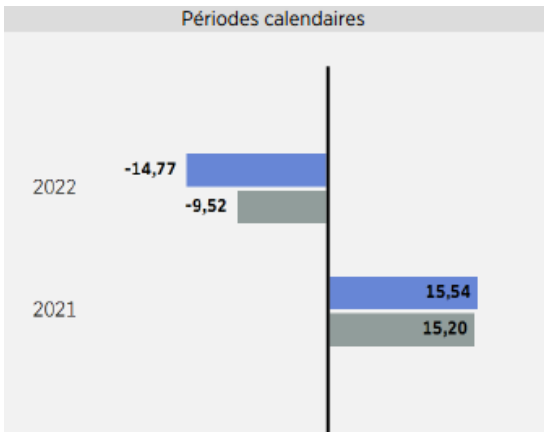
Action CR USD



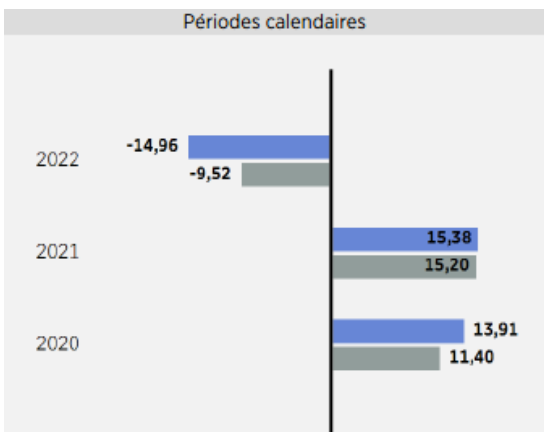
Action I EUR (H) + J EUR (H)



Action I USD + J USD



Action K USD



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR (H), CR EUR (H), CR USD, I EUR (H), I USD, K USD, J EUR (H), et J USD (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR (H)	Action CR EUR (H)	Action CR USD	Action I EUR (H)
Frais de fonctionnement et de gestion	1,29%	0,74%	0,74%	0,64%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,29%	0,74%	0,74%	0,64%

	Action I USD	Action K USD	Action J EUR (H)	Action J USD
Frais de fonctionnement et de gestion	0,65%	0,84%	0,64%	0,64%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,65%	0,84%	0,64%	0,64%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêt du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Global Opportunities**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A EUR », « A CHF (H) », « A USD (H) », « CR EUR », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD (H) », « K EUR »	Actions « B EUR », « CRD EUR », « J EUR »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment vise à offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur un horizon de placement recommandé supérieur à cinq ans en gérant de manière discrétionnaire et opportuniste un portefeuille diversifié sur de multiples classes d'actifs (dont actions, taux, devises) sans contraintes de secteurs et zone géographique. L'objectif de gestion diffère en tenant compte de la devise de libellé de la classe d'action souscrite :

- Pour les classes A EUR, B EUR, CR EUR, CRD EUR, I EUR, J EUR, K EUR : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à l'€STR augmenté de 3% sur l'horizon de placement recommandé.
- Pour les classes A CHF (H), I CHF (H) : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure au SARON capitalisé augmenté de 3% sur l'horizon de placement recommandé.
- Pour les classes A USD (H), I USD (H) : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure au Federal Funds Effective Rate capitalisé augmenté de +3% sur l'horizon de placement recommandé.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions A EUR, B EUR, CR EUR, CRD EUR, I EUR, J EUR et K EUR est l'€STR capitalisé augmenté de 3%. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le prix en euro des emprunts au jour le jour d'un échantillon de banques de la zone euro.

Toutes les informations sur l'indice €STR (Euro Short Term Rate) sont disponibles sur le site internet de la Banque Centrale Européenne (BCE) : <https://www.ecb.europa.eu/>. L'administrateur, Banque Centrale Européenne de l'indice de référence €STR bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement BMR. L'administrateur Banque Centrale Européenne n'est donc pas tenu d'obtenir un agrément et de s'inscrire sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions A USD (H) et I USD (H) est le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé augmenté de +3%. Le taux Federal Funds Effective Rate correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar. Il est calculé par le Federal Reserve et représente le taux sans risque de la zone dollar. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus l'indice de référence Federal Funds Effective Rate, administré par la Réserve Fédérale (site internet : <https://www.federalreserve.gov/>), bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des actions A CHF (H) et I CHF (H) est le SARON capitalisé augmenté de 3%.

L'administrateur Six Financial Information AG (site internet : <https://www.six-group.com/financial-information/en/home.html#country=se>) de l'indice de référence SARON capitalisé est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de ces indicateurs inclut les coupons.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. L'actif du compartiment sera investi en actions et titres de créance en direct ou de manière accessoire, via la détention de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et de FIA de droit français y compris indiciels, sans contrainte d'allocation entre les différentes classes d'actifs, ni contrainte tant sectorielle que géographique. Les convictions pourront également être reflétées par une utilisation d'instruments dérivés à des fins d'exposition, de couverture ou d'arbitrage. (Les stratégies d'arbitrage visent à bénéficier de différences de valorisation et/ou de divergence de fondamentaux et de positionnement entre différents segments de marché tant sur les marchés d'action que de taux, de crédit et de change. Ces stratégies permettant de réduire la corrélation du fonds aux différentes classes d'actifs induisant une moindre dépendance aux stratégies purement directionnelles). L'exposition globale du portefeuille aux différentes classes d'actifs incluant l'utilisation des instruments financiers dérivés s'effectuera dans les limites fixées en termes de VAR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque.

L'allocation d'actifs sera déterminée en fonction :

D'une approche Top-Down : l'approche Top Down repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différentes classes d'actifs, segments de marchés, secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion. Aucune contrainte ne sera préétablie laissant ainsi à l'équipe de gestion la possibilité de mettre en place des stratégies reflétant ses convictions.

Celle-ci est complétée par un processus de sélection de titres (approche Bottom-Up).

Approche Bottom-up : Ce processus vise à identifier, au sein d'une même classe d'actifs, segment de marché, secteur ou pays les instruments et/ou émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs selon les critères internes à la société de gestion. Le mode de sélection des instruments et/ou émissions repose sur une analyse fondamentale et de valorisation de chaque émetteur adapté aux spécificités de son univers.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment n'intègre pas d'autres caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus de sélection des investissements et n'a pas pour objectif l'investissement durable (tels que prévu par les articles 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

Le Gestionnaire ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité de ce produit, car les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, conformément au Règlement Taxonomie.

A la date de ce prospectus, les fonds sous-jacents du Compartiment relevant de l'article 6 du règlement SFDR ne tiennent pas compte les critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental, conformément au Règlement Taxonomie.

. Actifs utilisés

Actions :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% dans des actions en direct dans le cadre de son objectif de gestion sans contrainte géographique ni de capitalisation. La sélection des titres privilégiera des politiques d'investissement axées sur la recherche d'actions dont les estimations de progression de cours sont supérieures à la moyenne du marché. L'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents. Par ailleurs, certains thèmes spécifiques liés aux conclusions économiques et à l'analyse des sociétés seront choisis, aboutissant à des sur ou sous expositions sectorielles et à une répartition entre les tailles des entreprises.

Ainsi l'exposition aux actions sera comprise entre 0% et 100%.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% de son actif dans des titres de créances et instruments du marché monétaire en direct dans le cadre de son objectif de gestion. Les titres seront sélectionnés sans contrainte de notation ; ils peuvent appartenir à la catégorie « Investment Grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) ou « High Yield » (« haut rendement » : titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important), dont les titres non notés.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

La sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt pourra fluctuer entre -10 et +10.

Le compartiment pourra acheter des parts d'EMTN (Euro Medium Term Note) ou d'obligations indexées.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, notamment de type actions, obligations "Investment Grade", obligations « High Yield » (c'est-à-dire à caractère spéculatif), monétaires ou dynamiques. Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Devises :

Le compartiment pourra investir, jusqu'à 100% de son actif net dans des devises autres que l'Euro.

Instruments dérivés :

L'utilisation de contrats financiers est prévue dans une stratégie de couverture, d'exposition et/ou de surexposition, sur les marchés actions, taux, change et indices, et / ou à certains de leurs paramètres ou composantes (volatilité, cours, secteurs...).

Ainsi la stratégie d'utilisation des dérivés aura pour but de :

- Couvrir le portefeuille contre certains risques ou l'exposer à certains risques / certaines classes d'actifs ;
- Constituer une exposition synthétique à des actifs, à des risques et/ou à des paramètres / composantes de ces classes d'actifs et risques ;
- Augmenter l'exposition à un marché donné ;
- Mettre en place des stratégies d'arbitrage visant à exploiter les différences de valorisations entre instruments, classes d'actifs, segments de marché, secteurs, pays.

En particulier, le gestionnaire négociera :

- des contrats à terme ou de change à terme sur devises, ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition au risque de change ou dans un but d'exposition ou d'arbitrage.
- des contrats de futures ou options, swaps d'actions, négociés sur des marchés organisés ou réglementés pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions et de taux ;
- des swaps de taux et options sur Swaps de taux pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de taux ;
- des Credit Default Swaps sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX), et des options sur CDS sur indices pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de crédit.

Par ailleurs, le Compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négocié de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 15%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Le compartiment pourra atteindre un levier net maximum de 10.

L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en terme de VAR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque, plafonnée par la réglementation à 20% de l'actif, avec un seuil de 99% sur 20 jours ouvrables.

Le compartiment pourra intervenir sur tout type de contrats financiers, négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

Instruments dérivés intégrés :

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra investir:

- dans des obligations callable ou puttable jusqu'à 100% de son actif net ;
- des warrants jusqu'à 100% de son actif net ;
- des bons de souscriptions jusqu'à 100% de son actif net.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le compartiment pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net de façon ponctuelle.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 10% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique et à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative de du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps (TRS) :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Action A EUR, A CHF (H), A USD (H), B EUR : Tous souscripteurs.

Actions CR EUR, CRD EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Action J EUR, I EUR, I CHF (H), I USD (H), K EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs souhaitant dynamiser leurs portefeuilles à partir d'un support diversifié permettant d'évoluer tant sur les marchés actions que sur les marchés de taux internationaux.

Les actions du compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Mise à jour des données de la VAR : 416.05% au lieu de 1 031.68% ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS.

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Revue de la rédaction de la mention relative à la prise en compte des PAI pour les OPC article 6 SFDR, conformément aux exigences de transparence de « niveau 1 » imposées par le Règlement SFDR ;
- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Ajout de la formulation « conformément au Règlement Taxonomie » au sein du paragraphe sur la prise en compte de critères extra-financiers dans les prospectus ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Les actifs risqués ont commencé la période en hausse, confortés par un chiffre d'inflation américaine en-dessous des attentes. Les résultats des entreprises se sont aussi avérés solides pour le deuxième trimestre avec une demande toujours forte et une bonne tenue des marges. M. Powell président de la banque centrale américaine (la Fed) a mis un terme au rebond des marchés fin août en réaffirmant sa détermination à contrer l'inflation en optant pour des taux plus élevés, plus longtemps au détriment de la croissance économique. Il a été suivi en cela par nombre d'autres banques centrales, dont la BCE. De plus, le risque géopolitique a refait surface en Europe dès l'été où une nouvelle étape dans la crise énergétique a été franchie, avec notamment des actions de sabotage endommageant les deux pipelines Nordstream 1 et 2. Les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés avant de rebaisser ensuite. Les actions des pays développés ont touché leur point bas de la période fin septembre, avant d'entamer un rebond. Le sentiment et le positionnement étaient particulièrement déprimés fin septembre et ont servis de facteurs techniques pour le déclencher. Dans un premier temps, celui-ci n'a été cependant bénéfique qu'aux actions de la zone Euro qui ont surperformé jusqu'en mars. Les actions japonaises et américaines ont ensuite rattrapé tout ou partie de leur retard. La zone Euro a profité du reflux sur les prix du gaz, mais surtout d'une volte-face surprises en Chine. En effet, un des faits majeurs de la fin d'année 2022 a été le retournement de la Chine dans sa politique « zéro-covid », avec l'annonce d'assouplissements. C'était d'autant plus surprenant que le Congrès du Parti Communiste en octobre avait confirmé une direction plus idéologiste et une mise en avant de la sécurité nationale. Alors que les actions chinoises ont énormément souffert jusqu'à fin octobre, cet assouplissement surprenant a permis un fort rebond.

Cependant, le risque de pression à la hausse sur les taux terminaux des Banques Centrales a fait son retour courant février avec l'amélioration des indicateurs d'activité et un marché de l'emploi toujours vigoureux aux USA. Mais surtout, la hausse des taux souverains a été soutenue par des chiffres d'inflation publiés au-dessus des attentes, notamment aux Etats-Unis, faisant craindre que la trajectoire de désinflation soit plus lente qu'anticipée. Cette hausse de taux rapide depuis 2022 a été à l'origine d'une crise financière aux Etats-Unis, avec les faillites en mars de 3 banques régionales qui bénéficiaient de règles prudentielles assouplies depuis 2018. En Europe, la crainte des investisseurs s'est propagée à Crédit Suisse qui a fait face à une crise de confiance majeure se terminant par sa prise de contrôle par UBS, orchestrée par le gouvernement et la Banque Nationale Suisse. Les banques centrales ont été très réactives pour assurer la stabilité financière en assurant l'accès à la liquidité au système. Ainsi, les marchés d'actions ont pu rebondir et retrouver le chemin de la hausse jusqu'à la fin du premier semestre 2023 avec quelques courtes périodes de respiration. Cette nouvelle hausse en seconde partie de semestre a cependant été très concentrée sur quelques grandes valeurs, surtout aux Etats-Unis.

De manière globale, la croissance est restée résistante face à la hausse des taux d'intérêt mais une divergence persiste entre les faiblesses de l'industrie manufacturière et la vigueur des services. Côté inflation, la baisse des prix de l'énergie a contribué à réduire l'inflation globale dans les principales économies développées. Les banques centrales ont ainsi continué leurs hausses de taux début mai. Mais au mois de juin, la BCE a réitéré le mouvement alors que la Fed a fait une pause dans son cycle de hausse des taux. Elle a été justifiée par une position plus dépendante des données économiques qui étaient plus mitigées en fin de période et avec stress bancaire qui a refait surface courant mai. Fin mai, l'attention a aussi été sur l'évolution des négociations sur le plafond de la dette américaine. Cependant, les discours des banques centrales après les réunions du mois de juin avaient un taux plutôt restrictif, tant dans la pause de la Fed que dans la hausse de 25bp de la BCE.

En terme de gestion, nous avons commencé la période bien investi en actions. Nous avons baissé le risque du portefeuille progressivement, pour revenir à une position médiane sur les actions à la fin de l'été, puis plus prudente en fin d'année 2022. Sur la période, EDR GLOBAL OPPORTUNITIES I progresse de 11.62% et son indice de référence de 5.58%.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 10.77 % et son indice de référence de 5.58 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 11.62 % et son indice de référence de 5.58 %.

Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de 11.61 % et son indice de référence de 5.58 %.

Les actions A et I (hedgées) libellées en CHF n'ont pas été souscrites sur l'exercice.
 Les actions B, CR, CRD et K libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.
 Les actions A et I (hedgées) libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-01-32		9 298 253,04
US TREASURY BILL ZCP 200423	4 671 886,73	4 621 115,83
US CASH MANAG BILL ZCP 310123	3 775 880,52	3 734 678,41
UNIT STAT TREA BIL ZCP 23-03-23	3 547 187,12	3 574 372,65
UNIT STAT TREA BIL ZCP 13-07-23	3 430 664,58	3 394 524,10
UNIT STAT TREA BIL ZCP 15-06-23	3 226 591,99	3 207 624,98
BELG TREA BILL ZCP 13-07-23	2 970 561,47	2 982 492,04
FREN REP PRES ZCP 22-02-23	2 493 603,65	2 500 000,00
FREN REP PRES ZCP 22-03-23	2 489 682,11	2 498 882,44
US TREASURY BILL ZCP 141223	3 571 153,77	1 269 226,96

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 96,49%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG DEUTSCHE BANK FRANCFORT EDMOND DE ROTHSCHILD (France)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 430 000,00 430 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode de calcul de la valeur en risque pour calculer le risque global lié aux contrats financiers. L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en termes de VaR absolue selon la méthode de calcul de la valeur en risque, plafonnée par la réglementation à 20% de l'actif net, avec un seuil de 99% sur 20 jours ouvrables.

Au cours du dernier exercice comptable, la VaR de l'OPCVM a évolué de la façon suivante :

- la VAR minimale a été de 2,15% le 04/01/2023.
- la VAR maximale a été de 17,54% le 04/10/2022.
- la VAR moyenne sur l'exercice a été de 6,65%.

Le niveau indicatif d'effet de levier de l'OPCVM, calculé comme la somme en valeur absolue des nominaux des positions sur contrats financiers, est de 872,10%. L'OPCVM peut atteindre un niveau de levier plus élevé. A noter que cette méthodologie consistant à additionner en valeur absolue des montants nominaux extériorise en réalité une exposition brute.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Si l'OPC détient

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Transparence des produits sur leurs objectifs environnementaux (article 5 et 6 du règlement Taxonomie - critères 1 et 2) :

OPC classifiés en article 6 SFDR (produits visés aux dispositions #9ter) :

Le Gestionnaire ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité de ce produit, car les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

EMPREINTE CARBONE

L'empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l'article 321-125 du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s'applique à tous les collaborateurs d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	91 983 994,01	82 578 572,81
Actions et valeurs assimilées	24 766 411,83	28 023 223,34
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24 766 411,83	28 023 223,34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	43 541 502,61	41 921 922,29
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	43 541 502,61	41 921 922,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	10 145 581,36	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	10 145 581,36	
Titres de créances négociables	10 145 581,36	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	9 499 678,99	8 189 902,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 499 678,99	8 189 902,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 030 819,22	4 443 524,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 956 815,69	4 390 723,75
Autres opérations	1 074 003,53	52 801,08
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	10 881 069,37	20 346 860,15
Opérations de change à terme de devises	3 067 976,37	9 348 005,54
Autres	7 813 093,00	10 998 854,61
COMPTES FINANCIERS	1 593 127,30	4 543 798,55
Liquidités	1 593 127,30	4 543 798,55
TOTAL DE L'ACTIF	104 458 190,68	107 469 231,51

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	96 568 074,12	86 753 208,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	3 029,90	8 472,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-60 401,12	338 255,70
Résultat de l'exercice (a,b)	764 081,51	747 194,68
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	97 274 784,41	87 847 131,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 272 870,12	6 486 572,93
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 272 870,12	6 486 572,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 067 144,42	4 776 432,15
Autres opérations	205 725,70	1 710 140,78
DETTES	3 727 900,68	11 294 179,81
Opérations de change à terme de devises	3 040 505,00	9 744 702,19
Autres	687 395,68	1 549 477,62
COMPTES FINANCIERS	182 635,47	1 841 347,48
Concours bancaires courants	182 635,47	1 841 347,48
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	104 458 190,68	107 469 231,51

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		5 160 680,00
EURO SCHATZ 1222		107 165,00
I EURIBOR 3 1223	69 123 600,00	
FV CBOT UST 5 1222		1 865 478,34
XEUR FBTP BTP 1222		1 343 760,00
EURO BOBL 1222		11 855 250,00
FGBL BUND 10A 1222		16 895 780,00
US 10YR NOTE 1222		114 390,34
XEUR FGBX BUX 1222		146 640,00
US 10Y ULT 1222		1 451 347,42
CBOT USUL 30A 1222		1 258 612,77
US 10Y ULT 1223	632 231,40	
EURO BUND 1223	21 611 520,00	
EURO BOBL 1223	19 446 000,00	
TU CBOT UST 2 1223	382 925,03	
US 10YR NOTE 1223	14 187 190,08	
XEUR FGBX BUX 1223	2 080 120,00	
FV CBOT UST 5 1223	26 767 280,40	
CBOT USUL 30A 1223	4 932 467,53	
SIMEX MINIJGB 1223	9 636 566,93	
EURO SCHATZ 1223	41 576 040,00	
AUST 10Y BOND 1223	61 248 582,95	
CD CADUSD 1223	5 090 866,59	
RY EURJPY 1223	4 955 315,76	
EC EURUSD 1223	26 562 573,79	
CME BRL/USD 1123	1 010 890,20	
SP 500 MINI 1223	12 869 256,20	
E-MIN RUS 200 1223	2 972 892,56	
MME MSCI EMER 1223	45 123,97	
XEUR FSMI SWI 1223	113 592,48	
NK NIKKEI 225 1223	1 504 132,23	
HHI HANG SENG 1023	2 049 909,85	
STX 50 DIV 1223	14 310,00	
EUR STX 50 DIV 1224		9 870,00
SP 500 MINI 1222		5 330 653,80

	29/09/2023	30/09/2022
HHI HANG SENG 1022		4 306 600,00
MME MSCI EMER 1222		44 480,17
NQ USA NASDAQ 1222		5 407 073,95
NQ USA NASDAQ 1223	280 831,17	
E-MIN RUS 200 1222		85 224,31
XEUR FSMI SWI 1222		1 063 990,87
DJS TECH FUT 1222		26 125,00
EURO STOXX 50 1222		20 586 150,00
EURO STOXX 50 1223	10 047 560,00	
EC EURUSD 1222		36 238 860,82
CME JPY/USD 1223	8 721 930,34	
PE MXNUSD 1222		875 491,25
PE MXNUSD 1223	2 062 545,45	
CME CHF/USD 1223	4 031 829,99	
Options		
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3350		5 335 665,60
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3650		116 137,00
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 CALL 3550		617 185,20
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3325		4 263 887,00
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3425		9 418 710,70
DJ STOXX50 WEKK1 10/2022 PUT 3175		1 977 647,20
DJ STOXX W OPT W2 10/2022 CALL 3550		2 239 785,00
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	20 817,20	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	30 476,38	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	196 514,37	
DJ EURO STOXX 50 10/2022 CALL 3700		696 822,00
DJ EURO STOXX 50 11/2022 CALL 3550		3 766 157,00
DJ EURO STOXX 50 11/2022 CALL 3775		962 278,00
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	125 902,43	
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	11 740,90	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	51 293,58	
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	424 670,88	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	50 221,32	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	360 459,46	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	19 035,50	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	637 891,74	
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 132	3 383 424,00	
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 129.5	4 793 184,00	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	469 812,33	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	502 213,18	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4075	1 586 270,64	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4500	302 265,74	
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	52 246,38	
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	411 490,80	

	29/09/2023	30/09/2022
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	51 031,34	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4150	5 974 536,40	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	228 489,59	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	56 296,48	
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	179 194,46	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3900	822 695,74	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	33 932,04	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4300	2 438 734,98	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4450	966 750,77	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4150	324 008,50	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	577 052,78	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	119 901,31	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	37 885,48	
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4100	233 286,12	
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 CALL 4225	7 393 914,24	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4275	7 362 898,10	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	2 914 268,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/2.8/E6R/0.0	19 000 000,00	
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S37		1 500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		2 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		1 500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		3 000 000,00
CDX NA HY SERIE 38 V		10 105 649,98
CDX NA HY SERIE 38 V		5 052 824,99
CDX EM S37 V1 MKT 5Y		5 103 863,63
CDX EM S38 V1 MKT 5Y		7 145 409,08
ITRAXX EUR XOVER S40	5 000 000,00	
CDX NA HY SERIE 40 V	8 500 590,32	
ITRAXX EUR XOVER S39	3 157 312,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 529 323,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 430 657,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 627 989,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	986 660,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	1 479 990,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	1 479 990,00	
Swaps d'inflation		
ZCIS_158-220667	11 334 120,43	
ZCIS_159-220667	11 334 120,43	
ZCIS_163-220667	10 500 000,00	
ZCIS_162-220667	10 500 000,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	109 120,71	
Produits sur actions et valeurs assimilées	502 421,84	746 548,11
Produits sur obligations et valeurs assimilées	981 343,13	950 185,82
Produits sur titres de créances	189 704,03	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 968,61	
Produits sur instruments financiers à terme	78 526,15	10 500,00
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 864 084,47	1 707 233,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		10,93
Charges sur instruments financiers à terme	290 629,54	73 000,00
Charges sur dettes financières	28 423,89	94 293,67
Autres charges financières		
TOTAL (2)	319 053,43	167 304,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 545 031,04	1 539 929,33
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	780 935,09	792 754,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	764 095,95	747 174,92
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-14,44	19,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	764 081,51	747 194,68

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013429289 - Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013429255 - Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0013281938 - Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR : Taux de frais maximum de 1,55% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A EUR, I EUR, et J EUR, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- Le taux €STR capitalisé +3% pour les actions en euros,
- Le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé +3% pour les actions en dollars US,
- Le taux SARON capitalisé+3% pour les actions en francs suisses.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous-période de la période de référence à l'issue de laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans : la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	87 847 131,29	101 524 540,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)		2 871,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 593,40	-213 237,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 039 344,23	1 534 960,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 933 599,04	-1 679 763,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	49 244 055,72	46 010 254,20
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-46 507 436,68	-45 724 998,86
Frais de transactions	-1 053 840,85	-1 002 415,71
Différences de change	-2 713 352,54	4 225 828,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 858 331,60	-10 727 553,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-368 054,71</i>	<i>-7 226 386,31</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>7 226 386,31</i>	<i>-3 501 166,85</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 494 068,43	-6 557 863,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 118 466,16</i>	<i>-5 612 534,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 612 534,59</i>	<i>-945 329,23</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-746 420,30	-292 666,11
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	764 095,95	747 174,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	97 274 784,41	87 847 131,29

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	207 038,40	0,21
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 449 360,32	33,36
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	10 885 103,89	11,19
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	43 541 502,61	44,76
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	10 145 581,36	10,43
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	10 145 581,36	10,43
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	64 865 807,62	66,68
Change	52 435 952,12	53,91
Crédit	28 152 491,32	28,94
Taux	342 469 373,17	352,06
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	487 923 624,23	501,59

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	32 656 398,72	33,57					10 885 103,89	11,19
Titres de créances	10 145 581,36	10,43						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 593 127,30	1,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							182 635,47	0,19
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	196 108 497,86	201,60			88 123 600,00	90,59	58 237 275,31	59,87

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 649 390,92	1,70	5 780 462,90	5,94	10 443 568,49	10,74	7 421 604,40	7,63	18 246 475,90	18,76
Titres de créances	2 922 907,99	3,00	7 222 673,37	7,43						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 593 127,30	1,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	182 635,47	0,19								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations					130 082 565,03	133,73	68 047 400,83	69,95	144 339 407,32	148,38

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 AUD		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	12 831 744,02	13,19			547 933,11	0,56	2 514 841,54	2,59
Obligations et valeurs assimilées	5 241 602,62	5,39						
Titres de créances	6 057 712,36	6,23						
OPC	4 772 381,11	4,91						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	5 904 714,55	6,07	230 795,82	0,24	286 863,37	0,29	237 268,24	0,24
Comptes financiers	463 332,17	0,48			338 345,19	0,35	791 449,94	0,81
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes							3 187 974,47	3,28
Comptes financiers			38 260,26	0,04				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	146 391 791,25	150,49	61 248 582,95	62,96	14 591 882,69	15,00	2 163 502,33	2,22

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	3 067 976,37
	Ventes à règlement différé	34 192,32
	Dépôts de garantie en espèces	7 756 963,01
	Coupons et dividendes en espèces	21 937,67
TOTAL DES CRÉANCES		10 881 069,37
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 040 505,00
	Achats à règlement différé	176 732,10
	Frais de gestion fixe	80 663,58
	Collatéraux	430 000,00
TOTAL DES DETTES		3 727 900,68
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		7 153 168,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-200,000	-17 593,40
Solde net des souscriptions/rachats	-200,000	-17 593,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 266,000	
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 000,000	
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 081 768,549	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 7 150,37 1,55
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 6 418,08 0,80
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 767 366,64 0,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 499 678,99
	FR0013062650	EDR SICAV - EQUITY EUROPE SOLVE PC EUR	4 426 033,68
	FR0013062668	EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE K EUR	301 264,20
	FR0013404423	EDR SICAV-Equity US Solve Actions J USD	4 772 381,11
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 499 678,99

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 029,90	8 472,01
Résultat	764 081,51	747 194,68
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	767 111,41	755 666,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	179,80	54,92
Total	179,80	54,92

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 336,57	6 161,57
Total	6 336,57	6 161,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR		
Affectation		
Distribution	757 237,98	746 420,30
Report à nouveau de l'exercice	3 357,06	3 029,90
Capitalisation		
Total	760 595,04	749 450,20
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 081 768,549	1 081 768,549
Distribution unitaire	0,70	0,69
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		46 678,37

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-60 401,12	338 255,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-60 401,12	338 255,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-281,02	1 643,03
Total	-281,02	1 643,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-518,30	2 779,95
Total	-518,30	2 779,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-59 601,80	333 832,72
Total	-59 601,80	333 832,72

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 384 145,94	117 480 127,11	101 524 540,60	87 847 131,29	97 274 784,41
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR en EUR					
Actif net	1 384 145,94	23 513 887,78	497 400,99	421 594,51	449 956,67
Nombre de titres	14 200,000	281 517,100	5 566,000	5 466,000	5 266,000
Valeur liquidative unitaire	97,47	83,52	89,36	77,13	85,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	-10,21	-1,25	0,30	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,26	-0,37	0,01	0,03
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR en EUR					
Actif net		769 136,24	829 095,29	720 983,73	804 708,51
Nombre de titres		9 000,000	9 000,000	9 000,000	9 000,000
Valeur liquidative unitaire		85,45	92,12	80,10	89,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-9,59	-1,27	0,30	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat		0,34	0,27	0,68	0,70
Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR en EUR					
Actif net		93 197 103,09	100 198 044,32	86 704 553,05	96 020 119,23
Nombre de titres		1 083 948,549	1 083 948,549	1 081 768,549	1 081 768,549
Valeur liquidative unitaire		85,97	92,43	80,15	88,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-10,62	-1,29	0,30	-0,05
Distribution unitaire sur résultat		0,23	0,27	0,69	0,70
Crédit d'impôt unitaire		0,029		0,043	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	200	33 324,00	0,03
AIXTRON SE	EUR	7 920	275 774,40	0,29
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 574	355 251,80	0,37
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	704	67 851,52	0,07
COVESTRO AG	EUR	601	30 687,06	0,03
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	351	57 458,70	0,06
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	3 511	69 756,55	0,07
DHL GROUP	EUR	1 249	48 130,22	0,05
E.ON SE	EUR	3 077	34 462,40	0,03
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	748	23 453,54	0,02
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	622	40 983,58	0,04
MERCK KGAA	EUR	84	13 284,60	0,01
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	195	71 974,50	0,07
RATIONAL AG	EUR	45	27 000,00	0,02
SAP SE	EUR	1 064	130 680,48	0,14
SARTORIUS PRIV.	EUR	147	47 304,60	0,05
SCOUT24 AG	EUR	151	9 914,66	0,01
SIEMENS AG-REG	EUR	889	120 601,74	0,13
SIEMENS ENERGY AG	EUR	477	5 905,26	0,01
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	402	19 296,00	0,02
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	7 776	181 765,15	0,19
SYMRISE AG	EUR	256	23 121,92	0,02
ZALANDO SE	EUR	795	16 798,35	0,02
TOTAL ALLEMAGNE			1 704 781,03	1,75
BELGIQUE				
D'IETEREN GROUP	EUR	139	22 226,10	0,02
KBC GROUP NV	EUR	389	23 005,46	0,03
SOLVAY	EUR	86	9 017,10	0,01
UCB SA	EUR	157	12 173,78	0,01
TOTAL BELGIQUE			66 422,44	0,07
CANADA				
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	1 656	170 169,79	0,18
KINAXIS INC	CAD	1 135	121 461,02	0,12
ROYAL BK OF CANADA	CAD	4 188	347 293,28	0,36
TOTAL CANADA			638 924,09	0,66
CHINE				
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	4 561	252 228,15	0,26
TOTAL CHINE			252 228,15	0,26
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	891	51 036,48	0,06
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	58 904	454 149,84	0,46
BANCO SANTANDER SA	EUR	16 761	60 649,68	0,07
CAIXABANK SA	EUR	9 126	34 551,04	0,03
CELLNEX TELECOM SA	EUR	742	24 463,74	0,02
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	593	9 200,40	0,01
ENDESA SA	EUR	366	7 054,65	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA SA	EUR	3 860	40 896,70	0,04
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	1 430	50 464,70	0,05
REPSOL	EUR	1 481	23 059,17	0,02
TELEFONICA SA	EUR	2 211	8 552,15	0,01
TOTAL ESPAGNE			764 078,55	0,78
ETATS-UNIS				
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	2 897	305 966,98	0,31
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	1 444	145 306,98	0,15
ALPHABET INC-CL A	USD	5 791	715 759,40	0,73
AMAZON.COM INC	USD	1 046	125 589,16	0,13
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	2 131	249 238,94	0,26
APPLE INC	USD	4 358	704 730,28	0,73
AUTODESK INC	USD	788	153 997,71	0,15
BANK OF AMERICA CORP	USD	14 809	382 970,88	0,39
CBRE GROUP INC - A	USD	2 640	184 170,39	0,19
CISCO SYSTEMS INC	USD	5 093	258 606,55	0,27
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	4 959	333 066,81	0,35
DANAHER CORP	USD	1 670	391 336,01	0,40
DARLING INGREDIENTS INC	USD	5 508	271 563,26	0,28
FEDEX CORP	USD	956	239 209,94	0,25
FIDELITY NATIONAL INFO SERV	USD	3 505	182 971,76	0,18
GALLAGHER (ARTHUR J.)	USD	1 015	218 511,40	0,22
GUIDEWIRE SOFTWA	USD	1 783	151 565,53	0,16
HOME DEPOT INC	USD	1 072	305 941,46	0,31
IQVIA HOLDINGS INC	USD	795	147 736,72	0,15
MATCH GROUP INC	USD	4 349	160 918,14	0,17
MICROSOFT CORP	USD	3 175	946 877,21	0,97
MSCI INC	USD	459	222 435,63	0,23
NETWORK APPLIANCE INC	USD	2 868	205 547,90	0,21
NVIDIA CORP	USD	500	205 426,21	0,21
QUANTA SERVICES INC	USD	1 685	297 721,79	0,31
S&P GLOBAL INC	USD	682	235 380,99	0,24
SCHLUMBERGER LTD	USD	6 606	363 758,96	0,38
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	13 073	225 343,33	0,23
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	USD	1 077	131 742,40	0,14
Stride Rg	USD	6 241	265 437,76	0,27
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	16 489	163 060,05	0,17
TARGET CORP	USD	1 855	193 725,95	0,20
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	788	376 729,12	0,38
TOAST INC-CLASS A	USD	8 812	155 890,21	0,16
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	904	430 496,11	0,44
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	4 968	152 078,28	0,16
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	1 573	341 729,14	0,36
WASTE MANAGEMENT INC	USD	1 079	155 355,62	0,16
ZIPRECRUITER INC-A	USD	10 049	113 801,66	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			10 811 696,62	11,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	8 859	284 639,67	0,29
NOKIA OYJ	EUR	6 297	22 467,70	0,02
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	22 991	273 362,99	0,28
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	652	21 170,44	0,03
TOTAL FINLANDE			601 640,80	0,62
FRANCE				
ACCOR	EUR	517	16 512,98	0,02
AIRBUS SE	EUR	708	89 901,84	0,09
AIR LIQUIDE SA	EUR	543	86 793,12	0,09
ALSTOM	EUR	612	13 831,20	0,02
AMUNDI SA	EUR	611	32 596,85	0,03
ARKEMA	EUR	176	16 466,56	0,02
AXA SA	EUR	11 212	315 954,16	0,33
BIOMERIEUX	EUR	3 100	284 642,00	0,29
BNP PARIBAS	EUR	1 252	75 658,36	0,08
BOUYGUES SA	EUR	1 584	52 493,76	0,05
CAPGEMINI SE	EUR	149	24 704,20	0,02
CARREFOUR SA	EUR	1 417	23 075,85	0,03
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	1 213	68 995,44	0,07
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	2 384	27 873,73	0,03
DANONE	EUR	4 976	260 045,76	0,26
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	880	31 059,60	0,03
EIFFAGE	EUR	147	13 235,88	0,01
ESSILORLUXOTTICA	EUR	303	50 043,48	0,05
EURAZEO	EUR	152	8 580,40	0,01
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	653	12 805,33	0,02
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 266	380 489,00	0,40
GETLINK SE	EUR	974	14 717,14	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	124	214 495,20	0,22
ICADE EMGP	EUR	1 000	31 260,00	0,03
IPSEN	EUR	205	25 461,00	0,03
KERING	EUR	118	50 964,20	0,05
L'OREAL	EUR	299	117 566,80	0,12
LEGRAND SA	EUR	486	42 427,80	0,05
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	263	188 413,20	0,20
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 245	326 892,15	0,33
NEXANS SA	EUR	3 756	289 399,80	0,29
ORANGE	EUR	15 677	170 252,22	0,18
PERNOD RICARD SA	EUR	266	41 988,10	0,05
PUBLICIS GROUPE	EUR	405	29 062,80	0,03
REMY COINTREAU	EUR	99	11 449,35	0,01
SAFRAN SA	EUR	207	30 768,48	0,03
SANOFI	EUR	1 687	171 196,76	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 677	420 235,46	0,43
SEB	EUR	156	13 829,40	0,01
SOCIETE GENERALE SA	EUR	980	22 584,10	0,02
SODEXO SA	EUR	178	17 358,56	0,02
SPIE SA	EUR	1 142	31 427,84	0,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THALES SA	EUR	255	33 940,50	0,03
TOTALENERGIES SE	EUR	2 189	136 396,59	0,14
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 001	27 457,43	0,03
VINCI SA	EUR	475	49 884,50	0,05
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	90	2 169,00	
WORLDLINE SA	EUR	393	10 473,45	0,01
TOTAL FRANCE			4 407 831,33	4,53
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	3 943	323 037,37	0,32
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	3 300	121 860,36	0,13
TOTAL ILES CAIMANS			444 897,73	0,45
IRLANDE				
ACCENTURE PLC-CL A	USD	686	198 986,98	0,21
KERRY GROUP PLC-A	EUR	164	12 985,52	0,02
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	603	42 788,88	0,04
MEDTRONIC PLC	USD	3 492	258 449,23	0,26
NVENT ELECTRIC PLC-W/I	USD	6 306	315 612,69	0,33
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	574	18 115,44	0,02
TOTAL IRLANDE			846 938,74	0,88
ISRAEL				
CHECK POINT SOFTWARE TECH	USD	1 123	141 368,07	0,15
TOTAL ISRAEL			141 368,07	0,15
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	908	17 583,42	0,02
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1 206	13 464,99	0,01
ENEL SPA	EUR	14 160	82 411,20	0,08
ENI SPA	EUR	2 088	31 854,53	0,03
FERRARI NV	EUR	90	25 173,00	0,03
FINECOBANK SPA	EUR	2 320	26 714,80	0,03
INTESA SANPAOLO	EUR	21 664	52 860,16	0,05
SNAM SPA	EUR	10 497	46 701,15	0,05
TERNA	EUR	3 729	26 580,31	0,03
TOTAL ITALIE			323 343,56	0,33
JAPON				
FAST RETAILING	JPY	600	123 765,80	0,13
KEYENCE CORP	JPY	629	220 957,46	0,22
SONY GROUP CORP	JPY	2 623	203 209,85	0,21
TOTAL JAPON			547 933,11	0,56
JERSEY				
APTIV PLC	USD	2 795	260 268,29	0,27
TOTAL JERSEY			260 268,29	0,27
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	13	9 174,10	0,01
AKZO NOBEL N.V.	EUR	370	25 337,60	0,03
ARGEN-X SE - W/I	EUR	70	32 242,00	0,03
ASML HOLDING NV	EUR	877	490 330,70	0,50
EURONEXT NV	EUR	139	9 174,00	0,01
HEINEKEN NV	EUR	562	46 904,52	0,05
ING GROEP NV	EUR	1 911	23 983,05	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	1 100	31 372,00	0,03
KONINKLIJKE DSM	EUR	163	18 590,15	0,02
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	6 539	20 395,14	0,02
NN GROUP NV	EUR	302	9 192,88	0,01
QIAGEN N.V.	EUR	304	11 634,08	0,02
RANDSTAD N.V.	EUR	196	10 266,48	0,01
STELLANTIS NV	EUR	4 456	81 108,11	0,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	813	20 105,49	0,02
WOLTERS KLUWER	EUR	166	19 031,90	0,01
TOTAL PAYS-BAS			858 842,20	0,88
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	2 308	9 084,29	0,01
TOTAL PORTUGAL			9 084,29	0,01
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	3 044	172 483,98	0,18
DIAGEO PLC	GBP	6 360	222 460,69	0,22
IMPAX ASSET MANAGEMENT GROUP	GBP	16 148	85 356,91	0,09
LINDE PLC	USD	768	270 096,62	0,28
RELX PLC	GBP	5 575	178 356,29	0,18
TESCO PLC	GBP	44 580	135 785,52	0,14
UNILEVER PLC	EUR	404	18 941,54	0,02
UNITE GROUP	GBP	13 991	144 765,08	0,15
TOTAL ROYAUME-UNI			1 228 246,63	1,26
SINGAPOUR				
KEPPEL DC REIT	SGD	194 615	280 118,47	0,29
TOTAL SINGAPOUR			280 118,47	0,29
SUISSE				
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	1 365	352 965,00	0,36
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 485	224 802,73	0,23
TOTAL SUISSE			577 767,73	0,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 766 411,83	25,46
TOTAL Actions et valeurs assimilées			24 766 411,83	25,46
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.5% 15-04-30 IND	EUR	750 000	937 344,99	0,96
BUND DE 0.0 08-26	EUR	50 000	46 032,50	0,05
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	50 000	45 886,72	0,05
DEUT BU 0.1 04-26	EUR	350 000	425 424,75	0,43
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	EUR	450 000	512 781,04	0,53
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	200 000	202 133,22	0,21
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	300 000	252 730,24	0,26
MERC FI 0.125 07-25	EUR	300 000	280 531,44	0,29
SAP SE 0.375% 18-05-29	EUR	300 000	251 569,18	0,26
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	200 000	206 094,74	0,21
TOTAL ALLEMAGNE			3 160 528,82	3,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 0.45% 04-07-41	EUR	699 494	398 766,74	0,41
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	200 000	207 038,40	0,22
PROXIMUS 0.75% 17-11-36 EMTN	EUR	200 000	131 325,07	0,13
TOTAL BELGIQUE			737 130,21	0,76
BULGARIE				
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4.5% 27-01-33	EUR	200 000	199 307,73	0,21
TOTAL BULGARIE			199 307,73	0,21
CHYPRE				
CYPRUS GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 13-04-33	EUR	400 000	408 429,18	0,42
TOTAL CHYPRE			408 429,18	0,42
COLOMBIE				
COLOMBIA 4% 26/02/24	USD	500 000	473 610,92	0,49
ECOPETROL 5.375% 26-06-26	USD	200 000	184 419,86	0,19
TOTAL COLOMBIE			658 030,78	0,68
CROATIE				
CROA GO 1.5 06-31	EUR	400 000	337 516,49	0,34
CROATIA GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 3.0% 11-03-25	EUR	500 000	502 117,62	0,52
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 2.875% 22-04-32	EUR	357 000	331 550,37	0,34
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 3.0% 20-03-27	EUR	750 000	743 953,16	0,77
TOTAL CROATIE			1 915 137,64	1,97
DANEMARK				
LUNDBECK 0.875% 14-10-27 EMTN	EUR	400 000	351 406,52	0,36
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	400 000	400 751,10	0,41
VEST WI 4.125 06-26	EUR	200 000	203 764,28	0,21
TOTAL DANEMARK			955 921,90	0,98
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.875% 24-09-28	EUR	200 000	182 528,21	0,19
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	300 000	284 740,17	0,29
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	400 000	369 868,61	0,38
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	300 000	295 775,26	0,31
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	100 000	101 104,78	0,10
GENERALITA CATALUN 4.22%05-35	EUR	600 000	579 364,85	0,60
ROYAUME DESPAGNE 1.0% 30-11-30	EUR	750 000	904 416,79	0,93
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	900 000	1 084 473,64	1,11
TOTAL ESPAGNE			3 802 272,31	3,91
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 5% 02/24	USD	600 000	568 302,24	0,58
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	300 000	255 837,10	0,26
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	200 000	197 097,01	0,21
MASTERCARD 1.0% 22-02-29	EUR	300 000	262 246,38	0,26
MOODY S 0.95% 25-02-30	EUR	200 000	166 453,21	0,18
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.375% 27-10-26	EUR	300 000	280 032,27	0,29
MORG STA 1.875% 27-04-27 EMTN	EUR	300 000	280 327,65	0,29
PROL EU 0.375 02-28	EUR	300 000	254 914,64	0,26
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3.875% 31-01-30	EUR	200 000	197 423,05	0,20
THER FI 0.125 03-25	EUR	300 000	283 884,81	0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.25% 16-07-26	EUR	400 000	362 061,85	0,37
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.375% 15-09-24	USD	3 400 000	3 061 114,39	3,15
TOTAL ETATS-UNIS			6 169 694,60	6,34
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-04-36	EUR	750 000	491 721,76	0,51
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	200 000	202 072,15	0,21
NORDEA BKP 0.5% 02-11-28 EMTN	EUR	300 000	251 413,21	0,25
TOTAL FINLANDE			945 207,12	0,97
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	200 000	202 080,36	0,21
AIR LIQ FIN 1.0% 02-04-25 EMTN	EUR	400 000	385 684,93	0,39
ARKEMA 1.5% 20-04-27 EMTN	EUR	300 000	279 728,48	0,28
ARVA SE 0.0 09-24	EUR	300 000	287 664,00	0,30
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	300 000	268 402,21	0,28
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	300 000	258 344,90	0,27
BNP PAR 3.625% 01-09-29 EMTN	EUR	300 000	285 794,82	0,30
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	300 000	284 934,93	0,29
CA 3.875% 28-11-34 EMTN	EUR	300 000	294 986,94	0,30
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	300 000	293 413,21	0,30
DASS SY 0.125 09-26	EUR	300 000	269 634,92	0,28
ETAT 3.15% 10/02	EUR	600 000	1 094 714,06	1,12
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	1 300 000	1 601 539,44	1,65
FRAN GO 0.1 07-31	EUR	1 650 000	1 838 884,23	1,89
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	200 000	164 537,06	0,17
HOLD D 0.125 09-25	EUR	200 000	183 616,61	0,19
LA POSTE 0.625% 21-10-26 EMTN	EUR	300 000	272 997,53	0,28
LEGRAND 0.625% 24-06-28	EUR	400 000	349 003,89	0,36
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	300 000	299 311,50	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11-03-29	EUR	300 000	250 782,63	0,26
SCHN ELE 0.25% 09-09-24 EMTN	EUR	300 000	290 449,18	0,30
SG 4.25% 16-11-32 EMTN	EUR	100 000	102 299,67	0,11
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	300 000	247 255,87	0,25
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFLD	EUR	300 000	261 952,69	0,27
TOTAL FRANCE			10 068 014,06	10,35
INDONESIE				
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 1.1% 12-03-33	EUR	189 000	137 676,33	0,14
TOTAL INDONESIE			137 676,33	0,14
IRLANDE				
ASG FINANCE DAC 7.875% 03-12-24	USD	200 000	189 832,35	0,20
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	400 000	345 703,77	0,35
TOTAL IRLANDE			535 536,12	0,55
ITALIE				
AUTO PE 4.75 01-31	EUR	300 000	301 549,36	0,31
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	300 000	268 430,18	0,27
ESSELUNGA SPA 0.875% 25-10-23	EUR	100 000	100 504,76	0,10
HERA SPA	EUR	200 000	150 263,44	0,15
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	200 000	200 531,82	0,21
ITALIE 1.25% 15/09/32 IND	EUR	1 400 000	1 573 735,92	1,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	800 000	911 789,03	0,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	200 000	199 508,06	0,21
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	200 000	190 011,90	0,20
TRAS EL 0.75 07-32	EUR	300 000	226 855,48	0,23
TOTAL ITALIE			4 123 179,95	4,24
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.155% 23-10-24	EUR	300 000	287 932,52	0,30
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	200 000	181 749,01	0,18
TOTAL JAPON			469 681,53	0,48
JORDANIE				
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 4.95% 07-07-25	USD	200 000	185 330,81	0,19
TOTAL JORDANIE			185 330,81	0,19
LE MONTENEGRO				
MONTENEGRO GOVERNMENT INTL BOND 3.375% 21-04-25	EUR	600 000	589 803,10	0,61
TOTAL LE MONTENEGRO			589 803,10	0,61
LIECHTENSTEIN				
SWISS LIFE FINANCE I 3.25% 31-08-29	EUR	300 000	283 191,10	0,29
TOTAL LIECHTENSTEIN			283 191,10	0,29
LUXEMBOURG				
CFRVX 0 3/4 05/26/28	EUR	300 000	264 500,68	0,27
MEDT GL 1.125 03-27	EUR	300 000	275 152,48	0,28
NESTLE FIN 0.0% 12-11-24 EMTN	EUR	300 000	288 372,00	0,30
NESTLE FIN 1.125% 01-04-26	EUR	400 000	379 556,59	0,39
TYCO ELECTRONICS GROUP 0.0% 16-02-29	EUR	300 000	245 607,00	0,25
TOTAL LUXEMBOURG			1 453 188,75	1,49
MEXIQUE				
MEXI GO 2.125 10-51	EUR	609 000	324 234,14	0,33
TOTAL MEXIQUE			324 234,14	0,33
OMAN				
OMAN GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 01-02-25	USD	200 000	187 571,35	0,19
TOTAL OMAN			187 571,35	0,19
PAYS-BAS				
ASML HO 0.625 05-29	EUR	300 000	255 737,82	0,26
EDP FIN 1.625% 26-01-26 EMTN	EUR	300 000	287 212,54	0,30
ENEL FI 1.125 09-26	EUR	100 000	92 433,25	0,10
EXOR NV 0.875% 19-01-31	EUR	200 000	157 629,19	0,16
GIVA FI 1.0 04-27	EUR	400 000	363 584,35	0,37
GLOB SW 1.375 10-30	EUR	100 000	84 795,93	0,09
JAB HOLDINGS BV 4.75% 29-06-32	EUR	400 000	399 973,61	0,41
KONI PH 0.5 05-26	EUR	300 000	274 126,68	0,28
NV LUCH 0.375 09-27	EUR	100 000	87 600,11	0,09
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 23-02-31	EUR	200 000	197 551,42	0,20
TOTAL PAYS-BAS			2 200 644,90	2,26
POLOGNE				
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	200 000	208 512,55	0,21
TOTAL POLOGNE			208 512,55	0,21
PORTUGAL				
PORTUGAL 4.95% 25/10/23	EUR	1 000 000	1 047 441,44	1,08
TOTAL PORTUGAL			1 047 441,44	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROUMANIE				
ROMANIA	EUR	200 000	156 267,95	0,16
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.625% 02-12-40	EUR	382 000	234 030,36	0,24
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 3.624% 26-05-30	EUR	300 000	262 437,64	0,27
ROU 2.75% 29-10-25 EMTN	EUR	600 000	595 224,66	0,62
ROUMANIE 2.875% 26-05-28	EUR	123 000	111 441,29	0,11
TOTAL ROUMANIE			1 359 401,90	1,40
ROYAUME-UNI				
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	300 000	293 902,60	0,30
OMNICOM FINANCE 0.8% 08-07-27	EUR	100 000	89 290,66	0,09
VODAFONE GROUP 1.625% 24-11-30	EUR	300 000	257 809,48	0,27
TOTAL ROYAUME-UNI			641 002,74	0,66
SUEDE				
SVEN HA 1.0 04-25	EUR	400 000	384 010,85	0,40
TOTAL SUEDE			384 010,85	0,40
TOGO				
ECOBANK TRANSNATL 9.5% 18-04-24	USD	400 000	391 420,70	0,40
TOTAL TOGO			391 420,70	0,40
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 541 502,61	44,76
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			43 541 502,61	44,76
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 190624	EUR	1 400 000	1 363 162,91	1,40
GERM TREA BILL ZCP 18-10-23	EUR	500 000	493 812,72	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			1 856 975,63	1,91
ESPAGNE				
SPAI LETR DEL TESO ZCP 12-04-24	EUR	300 000	293 873,11	0,31
SPAIN LETRAS DEL TES ZCP 090824	EUR	1 000 000	967 543,12	0,99
TOTAL ESPAGNE			1 261 416,23	1,30
ETATS-UNIS				
US TREASURY BILL ZCP 110124	USD	3 900 000	3 628 617,09	3,73
US TREASURY BILL ZCP 141223	USD	2 600 000	2 429 095,27	2,50
TOTAL ETATS-UNIS			6 057 712,36	6,23
ITALIE				
ITALY BUONI TES BOT ZCP 120724	EUR	1 000 000	969 477,14	0,99
TOTAL ITALIE			969 477,14	0,99
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			10 145 581,36	10,43
TOTAL Titres de créances			10 145 581,36	10,43
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EDR SICAV - EQUITY EUROPE SOLVE PC EUR	EUR	40 332	4 426 033,68	4,55
EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE K EUR	EUR	2 790	301 264,20	0,31
EDR SICAV-Equity US Solve Actions J USD	USD	42 325	4 772 381,11	4,91
TOTAL FRANCE			9 499 678,99	9,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 499 678,99	9,77
TOTAL Organismes de placement collectif			9 499 678,99	9,77
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
AUST 10Y BOND 1223	AUD	121	-223 829,90	-0,23
CBOT USUL 30A 1223	USD	44	-196 694,21	-0,20
CD CADUSD 1223	USD	-73	14 134,59	0,01
CME BRL/USD 1123	USD	54	-6 630,46	
CME CHF/USD 1223	USD	31	-96 989,37	-0,10
CME JPY/USD 1223	USD	109	-153 087,37	-0,15
EC EURUSD 1223	USD	212	-411 735,54	-0,42
E-MIN RUS 200 1223	USD	35	-125 857,55	-0,13
EURO BOBL 1223	EUR	168	5 730,00	0,01
EURO BUND 1223	EUR	168	-236 160,00	-0,24
EURO SCHATZ 1223	EUR	-396	240,00	
EURO STOXX 50 1223	EUR	239	61 670,00	0,06
FV CBOT UST 5 1223	USD	269	-57 777,45	-0,06
HHI HANG SENG 1023	HKD	55	39 134,34	0,04
I EURIBOR 3 1223	EUR	-288	-10 800,00	-0,01
MME MSCI EMER 1223	USD	1	-1 468,71	-0,01
NK NIKKEI 225 1223	USD	10	-4 984,92	
NQ USA NASDAQ 1223	USD	-1	13 909,69	0,01
PE MXNUSD 1223	USD	77	22 181,82	0,02
RY EURJPY 1223	JPY	-40	-5 696,49	-0,01
SIMEX MINIJGB 1223	JPY	-105	29 978,50	0,03
SP 500 MINI 1223	USD	63	-637 438,02	-0,65
STX 50 DIV 1223	EUR	1	20,00	
TU CBOT UST 2 1223	USD	2	-693,62	
US 10YR NOTE 1223	USD	139	-97 240,26	-0,10
US 10Y ULT 1223	USD	6	-18 595,04	-0,02
XEUR FGBX BUX 1223	EUR	17	-143 820,00	-0,15
XEUR FSMI SWI 1223	CHF	1	-547,21	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-2 243 047,18	-2,30
TOTAL Engagements à terme fermes			-2 243 047,18	-2,30
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	EUR	-5	-1 675,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3950	EUR	16	14 672,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3400	EUR	-6	-3 252,00	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3900	EUR	16	21 520,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 3500	EUR	-5	-4 340,00	
DJ EURO STOXX 50 09/2024 PUT 4000	EUR	16	30 608,00	0,03
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4300	EUR	-275	-47 025,00	-0,05
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4450	EUR	-645	-12 900,00	-0,02
DJ EURO STOXX 50 10/2023 CALL 4500	EUR	-363	-3 993,00	
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3900	EUR	260	18 720,00	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 3975	EUR	110	13 310,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4075	EUR	-150	-39 150,00	-0,04
DJ EURO STOXX 50 10/2023 PUT 4150	EUR	-350	-161 700,00	-0,16
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3450	EUR	-6	-618,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	EUR	16	6 400,00	0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 3500	EUR	-7	-7 567,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 12/2024 PUT 4000	EUR	30	65 550,00	0,07
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 CALL 4225	EUR	-600	-98 400,00	-0,10
DJ STOXX50 WEKK1 10/2023 PUT 3975	EUR	-90	-1 260,00	
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4275	EUR	-815	-118 990,00	-0,13
DJ STOXX W OPT W2 10/2023 CALL 4475	EUR	-70	-420,00	
DJ STOXX W OPT W4 10/2023 CALL 4375	EUR	-70	-6 510,00	
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 129.5	EUR	-100	-26 000,00	-0,03
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 132	EUR	-200	3 000,00	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 3700	USD	-1	-4 089,73	
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4150	USD	4	41 841,79	0,04
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 3650	USD	-1	-6 139,32	
S&P 500 INDEX 06/2024 PUT 4100	USD	4	51 872,49	0,06
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 3550	USD	-1	-7 079,10	-0,01
S&P 500 INDEX 09/2024 PUT 4000	USD	4	54 460,45	0,06
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4100	USD	-4	-5 553,72	-0,01
S&P 500 INDEX 10/2023 PUT 4150	USD	-4	-8 179,46	-0,01
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 3550	USD	-1	-968,12	
S&P 500 INDEX 12/2023 PUT 4000	USD	5	18 795,75	0,02
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3450	USD	-1	-7 872,49	-0,01
S&P 500 INDEX 12/2024 PUT 3900	USD	7	99 603,31	0,10
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-133 328,15	-0,14
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-133 328,15	-0,14
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/2.8/E6R/0.0	EUR	19 000 000	-59 067,41	-0,06
TOTAL Swaps de taux			-59 067,41	-0,06
Swaps d'inflation				
ZCIS_158-220667	USD	12 000 000	-34 306,13	-0,03
ZCIS_159-220667	USD	12 000 000	62 938,61	0,06
ZCIS_162-220667	EUR	10 500 000	-17 732,87	-0,02
ZCIS_163-220667	EUR	10 500 000	10 486,49	0,01
TOTAL Swaps d'inflation			21 386,10	0,02
Credit Default Swap				
CDX NA HY SERIE 40 V	USD	9 000 000	139 541,35	0,15
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-1 479 990	-94 619,29	-0,10
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	1 479 990	94 619,29	0,09
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	986 660	51 446,02	0,05
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	1 479 990	77 169,03	0,08
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	1 529 323	79 741,33	0,08
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	1 627 989	84 885,94	0,09
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	3 157 312	164 627,27	0,17
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	1 479 990	77 169,03	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	1 430 657	74 596,73	0,08
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	5 000 000	156 782,44	0,16
TOTAL Credit Default Swap			905 959,14	0,93
TOTAL Autres instruments financiers à terme			868 277,83	0,89
TOTAL Instrument financier à terme			-1 508 097,50	-1,55
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	AUD	367 180,55	223 829,16	0,23
APPEL MARGE EDR FR	JPY	-3 836 363	-24 282,02	-0,02
APPEL MARGE EDR FR	EUR	346 120,22	346 120,22	0,35
APPEL MARGE EDR FR	CHF	529,99	547,20	
APPEL MARGE EDR FR	HKD	-324 499,99	-39 134,34	-0,04
APPEL MARGE EDR FR	USD	1 862 305,64	1 758 966,37	1,81
APPEL MARGE EDR FR	GBP	0,01	0,01	
TOTAL Appel de marge			2 266 046,60	2,33
Créances			10 881 069,37	11,18
Dettes			-3 727 900,68	-3,83
Comptes financiers			1 410 491,83	1,45
Actif net			97 274 784,41	100,00

Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR	EUR	1 081 768,549	88,76
Action EdR SICAV - Global Opportunities A EUR	EUR	5 266,000	85,44
Action EdR SICAV - Global Opportunities I EUR	EUR	9 000,000	89,41

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Global Opportunities J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	259 624,45	EUR	0,24	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	497 613,53	EUR	0,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	757 237,98	EUR	0,70	EUR

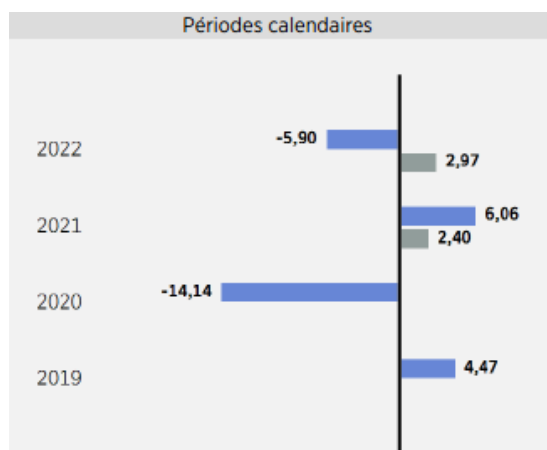
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

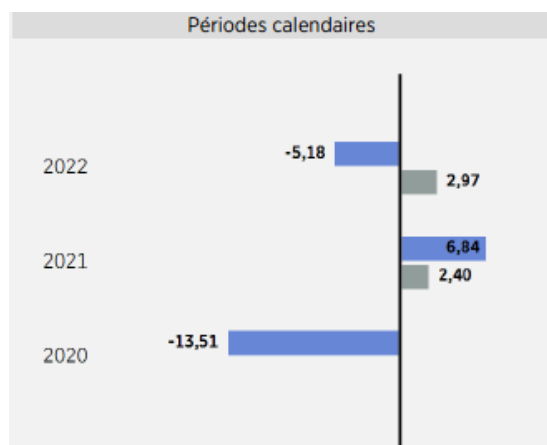
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

Action A EUR



Action I EUR + J EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, I EUR, et J EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action I EUR	Action J EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,54%	0,79%	0,79%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,54%	0,79%	0,79%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

Compartment :
EdR SICAV - Short Duration Credit

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A CHF (H) », « A EUR », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD (H) », « I CHF (H) », « I EUR », « I USD (H) », « K EUR » et « N EUR »,	Actions « B CHF (H) », « B EUR », « B USD (H) », « CRD EUR », « CRD USD (H) », « J CHF (H) », « J EUR », « J USD (H) » et « O EUR »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment vise à offrir une performance supérieure (nette de frais) à celle de son indice de référence, composé à 50% de l'indice ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index coupons réinvestis et à 50% de l'indice ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained Index coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée, par des placements sur les marchés obligataires d'entreprises. Afin d'atteindre cet objectif, un rendement additionnel sera recherché pour le portefeuille d'obligations par une gestion active du risque de taux et du risque de crédit.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indicateur de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment a pour indicateur de référence l'indice composé à 50% de l'indice ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index coupons réinvestis et à 50% de l'indice ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index coupons réinvestis. Ces deux indices sont calculés et publiés par ICE Benchmark Administration Limited. Ils représentent respectivement la performance des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les émetteurs notés au minimum BBB- et ayant une durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans et des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les émetteurs notés au minimum CCC et ayant une durée supérieure à 1 an et inférieure à 3 ans.

La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de ces deux indicateurs inclut les coupons.

L'administrateur ICE Benchmark Administration Limited (site internet : <https://www.theice.com/iba>) des indices de références ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index et ICE BofA 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La performance des actions A CHF (H), B CHF (H), I CHF (H) et J CHF (H) pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour référence composé pour 50% de ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index hedgé CHF coupons réinvestis et 50% ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index hedgé CHF coupons réinvestis. La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

La performance des actions A USD (H), B USD (H), CR USD (H), CRD USD (H), I USD (H) et J USD (H) pourra être comparée à posteriori à la progression d'un indicateur de référence composé pour référence composé pour 50% de ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index hedgé USD coupons réinvestis et 50% ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index hedgé USD coupons réinvestis. La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire sur des titres de nature obligataire émis par des sociétés publiques ou privées, dans la limite de 100% du portefeuille.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs de l'indice de référence du compartiment. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le gérant applique une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les titres du portefeuille.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield, disposent d'une notation ESG au sein du portefeuille. Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE. Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Le compartiment a vocation à investir :

- à hauteur de 30% de son actif net minimum dans des obligations, présentant une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente) et émises par des sociétés publiques ou privées.
- à hauteur de 30% de son actif net minimum sur des obligations High Yield (notation inférieure à BBB- selon Standard and Poor's équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente, titres spéculatifs présentant un risque de défaut supérieur aux obligations Investment Grade)
- au maximum 10% de ses actifs nets sur des obligations non notées
- au maximum 10% de ses actifs en obligations émises par des sociétés publiques ou privées situées dans des pays non-OCDE
- au maximum 10% de ses actifs en obligations dont l'échéance résiduelle est supérieure à 5 ans.

Le gérant s'attache à sélectionner les émissions, qui d'après ses convictions, lui semblent être les plus attrayantes afin de chercher à maximiser le couple rendement/risque du portefeuille.

Dans l'optique de réduire les risques de taux et de crédit et de déterminer une sensibilité taux stable au cours de la vie du produit, la construction du portefeuille vise à équilibrer les différentes poches de maturité (structure de type « Ladder »). Cela a pour objectif en outre de se prémunir de chocs de taux et d'accompagner les mouvements de marché au cours du temps, en captant les primes de remboursement anticipées ainsi que les primes d'émission sur le marché primaire. Une partie du portefeuille sera mécaniquement réinvestie chaque mois au fur à mesure des tombées de dette dans le portefeuille permettant ainsi un accompagnement dynamique du marché.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera une approche sectorielle déclinée à travers un processus Top Down (descendant) et une analyse crédit destinée à sélectionner les émetteurs les plus attractifs au travers d'un processus Bottom Up (ascendant).

Approche Top Down

L'approche Top Down repose avant tout sur une analyse macroéconomique des différents secteurs ou pays explorés dans le cadre de l'allocation du portefeuille. Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différents secteurs économiques,
- la répartition entre les catégories Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion) et entre les différentes notations au sein de ces catégories.

L'analyse Top Down permet d'avoir une vision globale du portefeuille. Celle-ci est complétée par un processus de sélection de titres (approche Bottom Up).

Approche Bottom Up

Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L'analyse fondamentale s'articule autour de l'évaluation de critères tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise,
- sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes...),
- le caractère « stratégique » de l'entreprise laissant anticiper une intervention de l'Etat en cas de défaillance ou de dégradation importante de sa situation financière.

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

Le modèle d'analyse fondamentale, destiné à identifier les titres présentant le plus fort potentiel d'appréciation, repose sur une structure d'analystes gérants spécialisés sur les marchés du crédit. A la suite de l'analyse approfondie des différentes sociétés, le processus Bottom Up est à nouveau affiné. Il aboutit au choix des véhicules d'investissement à privilégier (titres vifs, Crédit Default Swaps, Itraxx...) pour s'exposer aux signatures sélectionnées.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le compartiment pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés, négociés, sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs jusqu'à 10% en exposition. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit de type « Credit Default Swap », sur monnaie de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Il pourra également mettre en place des stratégies visant à diminuer les risques de change et/ou à gérer le risque de taux par l'utilisation de contrats financiers et notamment futures, options, contrats à terme ou swap.

Le gérant mettra également en œuvre une gestion active de la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt, celle-ci pouvant varier entre 0 et 4.

Exposition aux marchés actions

Dans la limite de 10% de son actif net, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions au travers d'achats éventuels d'obligations convertibles.

Devises

Le compartiment pourra détenir, à titre accessoire, jusqu'à 10% de titres émis en devises étrangères, le risque de change sera couvert. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel d'un seuil maximum de 2% de l'actif net.

. Sur les actifs :

Titres de créance et instruments du marché monétaire (jusqu'à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs)

Caractéristiques générales

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; 4]
Zone géographique des émetteurs	OCDE, Union Européenne, Espace Economique Européen, G20	100% maximum de l'actif net
	Toutes autres zones géographiques	10% maximum de l'actif net

Répartition dette privée / dette publique

Jusqu'à 100% du portefeuille "Titres de créances" en dette privée d'émetteurs situés dans un Etat membre de l'OCDE, de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du G20.

Le portefeuille ne sera pas investi en dette publique d'un Etat.

Critères relatifs à la notation

Les titres sélectionnés présenteront une notation (Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) long terme minimum de BBB- ou une notation court terme de A3 pour 30% minimum de l'actif net du compartiment. Les titres sélectionnés pourront ne pas être notés pas une agence de notation, mais bénéficieront alors d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

Le compartiment à vocation à investir pour minimum 30% de son actif net, les titres pourront présenter une notation inférieure, correspondant à la catégorie High Yield (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Nature juridique des instruments utilisés

Titres de créances de toute nature dont notamment :

- Obligations à taux fixe, variable ou révisable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Titres de créances négociables
- Bons de caisse
- Euro Commercial Papers (titres négociables à court terme émis en Euro par une entité étrangère)

Le portefeuille pourra investir dans des PIK notes (les payment in kind notes sont des obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en espèces).

Actions

- Exposition au travers d'actions détenues en direct : Néant.
- Exposition via des obligations convertibles : jusqu'à 10% de l'actif net.

L'exposition maximale du portefeuille aux marchés actions mesurée à travers le delta des obligations convertibles ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net du compartiment.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indiciaires cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Contrats financiers

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps,...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et crédit.

Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de couverture et d'exposition du portefeuille

- Risque actions exclusivement issu de la possible exposition à des obligations convertibles
- Risque taux
- Risque de change
- Risque crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés

- Options de taux
- Contrats de taux à terme
- Futures de taux
- Dérivés de crédit (Credit Default Swaps)
- Options de crédit
- Options de change
- Swaps de change
- Swaps de taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation)
- Change à terme
- Warrants
- Options sur Swaps de taux
- Options sur CDS
- Options sur contrats à terme standardisés

Par ailleurs, la SICAV pourra recourir à des contrats d'échange à terme négocié de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur taux, jusqu'à 10% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 3%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture générale de certains risques (taux, crédit, change)
- Exposition aux risques de taux crédit et actions
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit)

L'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à couvrir le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs jusqu'à 10% en exposition. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protections par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans :

- des obligations callable ou puttable jusqu'à 100% de l'actif net,
- des obligations convertibles jusqu'à 10% de l'actif net,
- des obligations contingentes convertibles (Coco) jusqu'à 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de son actif net.

Dépôts

Néant.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises et de mises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié aux produits hybrides (obligations convertibles) :

Compte tenu de leur possible conversion en actions, les obligations convertibles introduisent un risque actions dans un portefeuille obligataire. Elles exposent également le portefeuille à la volatilité des marchés actions, supérieure à celles des marchés obligataires. La détention de tels instruments conduit donc à une augmentation du risque du portefeuille, celui-ci pouvant être atténué, selon les configurations de marché, par la composante obligataire des titres hybrides.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Risques liés aux contingent convertible bonds (Cocos) :

Les Cocos sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une Coco inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur du Coco supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par la Coco concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des Cocos :

Le seuil de conversion d'une Coco dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque de perte ou suspension de coupon :

En fonction des caractéristiques des Cocos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque d'intervention d'une autorité de régulation au point de « non-viabilité » :

Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des Obligations Convertibles Conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque d'inversion de la structure de capital :

Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en Cocos peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs de Cocos subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque de report du remboursement :

La plupart des Cocos sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des Cocos perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les Cocos sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité :

Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur de Cocos et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité.

La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), B EUR, B CHF (H), B USD (H): Tous souscripteurs.

Actions CR EUR, CR USD (H), CRD EUR, CRD USD (H): Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

Actions I CHF (H), I EUR, I USD (H), J CHF (H), J EUR, J USD (H), N EUR, O EUR et K EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de crédit libellés en euro.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées).

Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2022 :

- Ajout d'un paragraphe sur la réduction des risques de taux et de crédit ainsi que de la détermination d'une sensibilité taux stable au cours de la vie du produit.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Modification de la mention « indicateur de référence » par la mention « univers d'investissement » sur la partie ESG.

Une mise à jour a été effectuée le 18.09.2023 :

- Modifications demandées par l'AMF dans le cadre du dossier de fusion-absorption du fonds Millésima 2024 par EdR SICAV – Short Duration Credit. (« performance supérieure nette de frais » et « indicateur » au lieu de « indice »).

Fusion à venir : l'absorption du fonds « Millésima 2024 » par le compartiment « EdR SICAV – Short Duration Credit » a été actée par le Conseil d'Administration du 12.07.2023. Le dossier est en cours d'instruction auprès de l'AMF. Sous réserve de la réception de l'agrément AMF, la fusion se réalisera avant la fin de l'année 2023.

CHAPEAU MACRO

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performances positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation de leurs économies respectives, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur la même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décrue notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que la FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit, les douze mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2022 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passées inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dettes AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniors financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché AT1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous, alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le coût de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT

Sur l'année écoulée, nous avons été très actifs puisque le fonds est passé d'un actif de 76 millions d'Euro à plus de 139 millions d'Euro.

Sur la période observée, le fonds a délivré une performance nette (Part I) de 4.84% contre un benchmark à 5.57%, soit une sous-performance de -0.72%. Celle-ci s'explique par deux facteurs : (1) un allocation moyenne 60% Investment Grade 40% High Yield contre un benchmark composite 50/50 dans un contexte où le High Yield a surperformé l'Investment Grade sur cette période (+8.03% versus +3.33% pour les sous indices) ; (2) un positionnement de la poche High Yield volontairement plus défensif dans le portefeuille (surexposition des notations BB ; ainsi que des secteurs défensifs au profit des secteurs cycliques) contre un indice plus agressif (plus exposé aux notations B et CCC, ainsi qu'aux obligations perpétuelles avec des call courts 1-3 ans).

Au cours de la période, l'allocation Investment Grade / High Yield est restée stable (+/- 5%). Nous avons en revanche profité de la compression assez rapide des primes de risque crédit en début de période alors que nous observions en même temps une remontée des taux gouvernementaux pour positionner le portefeuille sur le même rendement mais avec un profil de risque crédit plus défensif au sein des poches : cela s'est traduit sur la poche Investment Grade par un rebalancement d'une partie des notations BBB vers les notations A ; et sur la poche High Yield par un rebalancement d'une partie des notations B vers les notations BB.

Le mouvement sectoriel le plus notable opéré dans les fonds a été l'augmentation de la proportion des entreprises financières de 25% à plus de 30% (contre un benchmark composite avec 26%). Nous avons implémenté cela à travers une participation active au marché primaire du segment des « *senior high beta* ». La dynamique très positive des résultats de ces entreprises couplée à des ratios de solvabilité en progression sont de très bon augure pour le secteur.

Nous avons également commencé à tirer parti de la sous performance massive du secteur de l'immobilier : sur la période nous passons de 1.5% à 4% d'exposition avec un travail très rigoureux sur la sélection des crédits (contre 5% d'exposition dans l'indice). A ce stade, nous privilégions toujours des profils de « champions nationaux », plutôt sur le segment du résidentiel, où les décotes de marché nous paraissent très intéressantes.

Ces augmentations se sont surtout faites au profit des secteurs des services cycliques, c'est-à-dire des transports, de l'hôtellerie, des entreprises de loisirs qui ont bénéficié d'un très fort rattrapage de performance sur la période. Nous considérons que pour beaucoup de ces entreprises, cet effet de rattrapage « post covid » est maintenant derrière nous.

Nous conservons à ce stade un biais constructif sur les rendements obligataires au sens large. Le portefeuille offre un rendement brut de près de 6% pour une sensibilité de 2.2 années, et une notation Investment Grade BBB-.

Le portefeuille reste très diversifié sur les signatures individuelles avec plus de 170 émetteurs dans un contexte où l'incertitude macroéconomique génère plus de dispersion de performances au sein de chaque secteur économique.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 4.46 % et son indice de référence de 5.57 %.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 6.74 % et son indice de référence de 8.14 %.

Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 4.47 % et son indice de référence de 5.57 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 4.73 % et son indice de référence de 5.57 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de 2.74 % et son indice de référence de 3.64 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 4.84 % et son indice de référence de 5.57 %.

Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 5.00 % et son indice de référence de 5.57 %.

Sur l'année l'action O libellée en EUR réalise une performance de 5.00 % et son indice de référence de 5.57 %.

Les actions A, B et J (hedgées), libellées en CHF n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions CRD, J et K libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions B, CR, CRD, I et J (hedgées), libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Compartiment EdR SICAV - Short Duration Crédit a reçu une indemnisation de 647,03 euros le 18/11/2022, au titre de sa participation sur la période du 22/01/2010 au 28/07/2015 à la Class Action contre la société Petroleo Brasileiro S.A. – Petrobras.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	6 231 507,91	8 410 832,72
CE ENERGY AS 1.659% 26-04-24	1 623 091,72	1 677 789,77
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	1 500 377,83	923 677,01
IHO VERWALTUNGS GMBH FIX 15-05-25	928 959,76	1 222 821,87
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 2.25% 01-10-27	949 776,31	954 496,99
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	802 245,06	1 057 504,47
PPF ARENA 3.5% 20-05-24 EMTN	609 251,40	1 004 762,29
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	1 316 725,95	204 045,96
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	1 298 252,46	201 888,47
ADRIA BIDCO BV 4.875% 01-07-24	590 025,45	900 000,00

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2,62%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	137 321 610,50	70 082 751,67
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	137 104 845,25	67 812 658,44
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	137 104 845,25	67 812 658,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		2 166 083,04
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		2 166 083,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	216 765,25	104 010,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	216 765,25	101 391,71
Autres opérations		2 618,48
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 425 138,28	3 799 380,51
Opérations de change à terme de devises	3 682 374,20	3 213 199,74
Autres	1 742 764,08	586 180,77
COMPTES FINANCIERS	3 280 432,87	6 484 954,45
Liquidités	3 280 432,87	6 484 954,45
TOTAL DE L'ACTIF	146 027 181,65	80 367 086,63

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	138 192 128,53	75 667 040,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	68,86	65,39
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 877 861,50	-1 096 932,59
Résultat de l'exercice (a,b)	3 012 798,98	1 440 698,16
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	139 327 134,87	76 010 871,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	216 765,26	101 391,72
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	216 765,26	101 391,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	216 765,26	101 391,72
Autres opérations		
DETTES	6 483 281,26	4 217 878,27
Opérations de change à terme de devises	3 645 171,16	3 156 983,38
Autres	2 838 110,10	1 060 894,89
COMPTES FINANCIERS	0,26	36 945,20
Concours bancaires courants	0,26	36 945,20
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	146 027 181,65	80 367 086,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1223	7 900 684,20	
RP EURGBP 1223	6 267 956,87	
EC EURUSD 1222		4 146 655,20
RP EURGBP 1222		753 545,59
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
CDS/187752-201222 SF		700 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		10 716 500,00
EURO BOBL 1223	4 398 500,00	
EURO SCHATZ 1223	12 598 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 549,29	326,24
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 258 024,92	1 527 432,70
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	207,64	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 268 781,85	1 527 758,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	46 037,04	13 372,62
Autres charges financières		
TOTAL (2)	46 037,04	13 372,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 222 744,81	1 514 386,32
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	691 486,28	527 271,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 531 258,53	987 115,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	481 540,45	453 582,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 012 798,98	1 440 698,16

* N : Les frais de gestion intègrent des frais de recherche pour un montant de 11 262,44 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir de courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013488202 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.

FR0013460961 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

FR0013488194 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.

FR0013461639 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR : Taux de frais maximum de 0,60 TTC.

FR0013461571 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0013461563 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0013460987 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0013460938 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H) : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

FR0013460920 - Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A EUR, A USD (H), CR EUR, I EUR, I CHF (H) et B EUR, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- composé pour 50% de ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index coupons réinvestis et 50% ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index coupons réinvestis pour les actions en Euro

- composé pour 50% de ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index hedgé CHF coupons réinvestis et 50% ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index hedgé CHF coupons réinvestis pour les actions en CHF

- composé pour 50% de ICE BofA 1-5 Year A-BBB Euro Corporate Index hedgé USD coupons réinvestis et 50% ICE BofA BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained index hedgé USD coupons réinvestis pour les actions en dollar.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée supérieure ou égale à 5 ans mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus,

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie et débute à la fin de l'issue de la sous-période de la période de référence à l'issue de laquelle est constatée la plus grande performance relative (la plus grande surperformance ou moins grande sous-performance). Il est entendu par « sous-périodes », les sous-périodes débutant au début de la période de référence et s'achevant à la fin de chaque date de cristallisation contenue dans la période de référence.

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

A la fin d'une période de référence t :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence et une nouvelle période de référence débute à l'issue de cette période de référence.

- Si la différence entre l'AN du compartiment et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans : la surperformance cumulée à la fin de chaque sous-période de la période de référence est constatée. Les sous périodes constitutives de la période de référence sont les suivantes : [t-5 ;t-4], [t-5 ;t-3], [t-5 ;t-2], [t-5 ;t-1] , [t-5 ;t]. Une nouvelle période de référence est établie et débute à l'issue de la sous période ayant donné lieu à la performance relative la plus grande. L'AN de Référence devient égal à l'AN de l'action à la fin de cette sous période.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	76 010 871,44	48 501 785,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	108 041 828,82	46 998 011,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-48 833 506,84	-15 694 298,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	737 243,78	271 091,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 312 772,56	-1 039 435,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 945 066,73	2 306 326,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 926 671,54	-2 233 788,76
Frais de transactions	-177 944,80	-32 047,98
Différences de change	-553 718,00	470 290,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 924 580,51	-4 425 260,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-74 502,01</i>	<i>-3 999 082,52</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 999 082,52</i>	<i>-426 178,14</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-41 820,94	-80 678,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-125 899,18</i>	<i>-84 078,24</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>84 078,24</i>	<i>3 400,01</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17 280,26	-18 240,49
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 531 258,53	987 115,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	139 327 134,87	76 010 871,44

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	135 798 399,71	97,46
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 125 430,60	0,81
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	181 014,94	0,13
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	137 104 845,25	98,40
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	14 168 641,07	10,17
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	14 168 641,07	10,17
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	16 997 300,00	12,20
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	16 997 300,00	12,20

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	135 979 414,65	97,60			1 125 430,60	0,81		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 280 432,87	2,35
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,26	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	16 997 300,00	12,20						

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 145 699,62	0,82	14 146 519,75	10,15	71 578 165,63	51,37	45 814 377,02	32,88	4 420 083,23	3,17
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 280 432,87	2,35								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		0,26								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations					12 598 800,00	9,04	4 398 500,00	3,16		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	6 826 537,77	4,90	4 735 685,95	3,40				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 630 213,65	2,61	118 414,37	0,08	191 922,32	0,14		
Comptes financiers	906 847,23	0,65	1 419 401,47	1,02				
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	855 283,96	0,61	1 269 240,53	0,91				
Comptes financiers					0,26			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	7 900 684,20	5,67	6 267 956,87	4,50				
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	3 682 374,20
	Ventes à règlement différé	1 019 238,81
	Souscriptions à recevoir	221 083,15
	Dépôts de garantie en espèces	380 493,91
	Coupons et dividendes en espèces	121 948,21
TOTAL DES CRÉANCES		5 425 138,28
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 645 171,16
	Achats à règlement différé	2 120 062,99
	Rachats à payer	605 347,23
	Frais de gestion fixe	108 616,95
	Frais de gestion variable	447,32
	Autres dettes	3 635,61
TOTAL DES DETTES		6 483 281,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 058 142,98

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	146 441,967	14 237 397,22
Actions rachetées durant l'exercice	-125 236,435	-12 071 263,50
Solde net des souscriptions/rachats	21 205,532	2 166 133,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	201 803,433	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	10 439,390	1 036 571,27
Actions rachetées durant l'exercice	-2 398,525	-231 044,47
Solde net des souscriptions/rachats	8 040,865	805 526,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	34 584,676	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	361,678	29 999,99
Actions rachetées durant l'exercice	-1 521,107	-125 712,75
Solde net des souscriptions/rachats	-1 159,429	-95 712,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 624,800	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	581 160,342	57 067 778,27
Actions rachetées durant l'exercice	-248 288,489	-24 459 162,80
Solde net des souscriptions/rachats	332 871,853	32 608 615,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	574 057,595	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 000,000	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	3 233,952	35 670 082,07
Actions rachetées durant l'exercice	-1 008,792	-11 132 214,18
Solde net des souscriptions/rachats	2 225,160	24 537 867,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 158,286	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-6 900,000	-666 513,00
Solde net des souscriptions/rachats	-6 900,000	-666 513,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-13,252	-147 596,14
Solde net des souscriptions/rachats	-13,252	-147 596,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16,000	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	22,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	149 983,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	112,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 781,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 286,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	4,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	261 979,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	114,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 946,55 0,50
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 235 439,35 0,50 215,74
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 810,39 0,60
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 891,89 0,35

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	657,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	68,86	65,39
Résultat	3 012 798,98	1 440 698,16
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	3 012 867,84	1 440 763,55

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	380 910,94	288 781,47
Total	380 910,94	288 781,47

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	65 714,01	41 769,45
Total	65 714,01	41 769,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR		
Affectation		
Distribution	13 972,18	13 697,92
Report à nouveau de l'exercice	76,72	77,87
Capitalisation		
Total	14 048,90	13 775,79
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	8 624,800	9 784,229
Distribution unitaire	1,62	1,40
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 231 704,78	439 055,44
Total	1 231 704,78	439 055,44

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 360,59	3 625,88
Total	4 360,59	3 625,88

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 307 165,75	627 153,03
Total	1 307 165,75	627 153,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		14 237,28
Total		14 237,28

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 353,55	7 758,18
Total	4 353,55	7 758,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR		
Affectation		
Distribution	4 609,22	4 607,02
Report à nouveau de l'exercice	0,10	0,01
Capitalisation		
Total	4 609,32	4 607,03
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	22,000	22,000
Distribution unitaire	209,51	209,41
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 877 861,50	-1 096 932,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 877 861,50	-1 096 932,59

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-242 746,30	-352 515,91
Total	-242 746,30	-352 515,91

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-212 840,48	401 202,73
Total	-212 840,48	401 202,73

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 843,31	-16 554,79
Total	-8 843,31	-16 554,79

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-696 099,33	-473 536,60
Total	-696 099,33	-473 536,60

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 960,93	18 372,97
Total	-5 960,93	18 372,97

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-706 843,78	-650 167,64
Total	-706 843,78	-650 167,64

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-13 378,24
Total		-13 378,24

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 211,03	-6 523,18
Total	-2 211,03	-6 523,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 316,34	-3 831,93
Total	-2 316,34	-3 831,93

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	35 605 538,43	48 501 785,73	76 010 871,44	139 327 134,87
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR en EUR				
Actif net	5 206 591,71	16 148 755,72	16 989 584,63	19 832 152,52
Nombre de titres	53 258,848	159 633,810	180 597,901	201 803,433
Valeur liquidative unitaire	97,76	101,16	94,07	98,27
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,95	0,08	-1,95	-1,20
Capitalisation unitaire sur résultat	1,17	1,77	1,59	1,88
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H) en USD				
Actif net en USD		3 062 607,60	2 648 316,29	3 682 955,18
Nombre de titres		28 936,289	26 543,811	34 584,676
Valeur liquidative unitaire en USD		105,83	99,77	106,49
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR		-0,52	15,11	-6,15
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		1,41	1,57	1,90
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR en EUR				
Actif net		885 570,52	800 442,31	724 758,08
Nombre de titres		9 906,012	9 784,229	8 624,800
Valeur liquidative unitaire		89,39	81,80	84,03
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		0,10	-1,69	-1,02
Distribution unitaire sur résultat		1,43	1,40	1,62
Crédit d'impôt unitaire				
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR en EUR				
Actif net	30 398 946,72	16 960 214,49	22 832 651,49	56 913 316,95
Nombre de titres	310 415,405	166 959,178	241 185,742	574 057,595
Valeur liquidative unitaire	97,92	101,58	94,66	99,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,95	0,08	-1,96	-1,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,34	2,02	1,82	2,14

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	35 605 538,43	48 501 785,73	76 010 871,44	139 327 134,87
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H) en CHF				
Actif net en CHF		195 883,53	181 893,51	186 870,08
Nombre de titres		2 000,000	2 000,000	2 000,000
Valeur liquidative unitaire en CHF		97,94	90,94	93,43
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR		-1,85	9,18	-2,98
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		1,73	1,81	2,18
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR en EUR				
Actif net		9 238 640,04	31 354 132,42	57 810 879,32
Nombre de titres		806,110	2 933,126	5 158,286
Valeur liquidative unitaire		11 460,76	10 689,66	11 207,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		13,71	-221,66	-137,03
Capitalisation unitaire sur résultat		220,50	213,81	253,41
Action EdR SICAV - Short Duration Credit K EUR en EUR				
Actif net		1 351 725,84	645 633,83	
Nombre de titres		13 500,000	6 900,000	
Valeur liquidative unitaire		100,12	93,57	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-1,66	-1,93	
Capitalisation unitaire sur résultat		0,63	2,06	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR en EUR				
Actif net		889 024,00	314 997,80	180 910,17
Nombre de titres		77,350	29,252	16,000
Valeur liquidative unitaire		11 493,52	10 768,41	11 306,88
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		13,68	-222,99	-138,18
Capitalisation unitaire sur résultat		236,75	265,21	272,09
Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR en EUR				
Actif net		202 476,30	185 808,70	190 377,96
Nombre de titres		22,000	22,000	22,000
Valeur liquidative unitaire		9 203,46	8 445,85	8 653,54
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		10,96	-174,17	-105,28
Distribution unitaire sur résultat		189,57	209,41	209,51
Crédit d'impôt unitaire				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL 3.625% 30-11-27	EUR	800 000	806 627,78	0,57
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	700 000	660 251,42	0,48
DEUTSCHE BK 4.0% 29-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 127 382,77	0,81
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	700 000	665 258,89	0,48
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	200 000	202 133,22	0,14
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	400 000	392 764,49	0,28
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	200 000	197 064,30	0,14
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.875% 25-03-26	EUR	800 000	754 356,13	0,54
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 6.25% 18-11-24	EUR	200 000	212 346,66	0,15
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	500 000	467 052,06	0,34
IHO VERWALTUNGS 3.75% 15-09-26	EUR	670 000	640 784,65	0,46
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15-05-28	EUR	600 000	646 593,00	0,47
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	300 000	287 005,23	0,21
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	600 000	590 940,46	0,42
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	500 000	520 595,00	0,37
PFLEIDERER AG 4.75% 15-04-26	EUR	500 000	403 010,83	0,29
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	1 100 000	1 085 768,11	0,78
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	100 000	93 908,28	0,07
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	700 000	708 173,15	0,51
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	300 000	287 498,58	0,21
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	400 000	403 805,33	0,29
TOTAL ALLEMAGNE			11 153 320,34	8,01
AUSTRALIE				
SCEN GRO 2.25% 16-07-24 EMTN	EUR	800 000	787 153,25	0,57
TOTAL AUSTRALIE			787 153,25	0,57
AUTRICHE				
AMS AGA 6.0% 31-07-25	EUR	500 000	500 057,50	0,36
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	600 000	632 100,31	0,45
TOTAL AUTRICHE			1 132 157,81	0,81
BELGIQUE				
ANHEUSER INBEV SANV 2.125% 02-12-27	EUR	800 000	764 509,48	0,55
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	500 000	488 157,43	0,35
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	964 899,92	0,69
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	200 000	198 957,20	0,14
TOTAL BELGIQUE			2 416 524,03	1,73
CANADA				
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	600 000	599 612,07	0,43
TOTAL CANADA			599 612,07	0,43
DANEMARK				
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	700 000	701 314,43	0,50
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	950 000	967 880,32	0,70
TOTAL DANEMARK			1 669 194,75	1,20
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	700 000	693 427,29	0,50
ABER INFR 1.375% 20-05-26	EUR	900 000	852 848,36	0,62
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	300 000	279 870,75	0,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	700 000	682 820,05	0,49
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	1 000 000	1 002 331,45	0,72
BANCO NTANDER 0.1% 26-01-25	EUR	200 000	197 509,99	0,14
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	500 000	474 566,95	0,34
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	900 000	895 354,52	0,64
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	500 000	505 253,36	0,36
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	1 300 000	1 314 362,15	0,94
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	600 000	520 771,08	0,37
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	300 000	286 706,02	0,20
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	300 000	293 500,83	0,22
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	900 000	921 226,72	0,66
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	300 000	293 625,37	0,21
KUTXABANK 0.5% 25-09-24	EUR	300 000	289 744,29	0,21
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	200 000	186 743,00	0,14
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	1 100 000	1 082 117,19	0,77
TOTAL ESPAGNE			10 772 779,37	7,73
ETATS-UNIS				
AMEX 2.25% 04-03-25	USD	850 000	765 138,62	0,55
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	1 050 000	958 665,66	0,69
AVANTOR FUNDING 2.625% 01-11-25	EUR	500 000	484 699,17	0,35
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	300 000	295 645,52	0,21
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	1 000 000	970 788,47	0,70
CELANESE US HOLDINGS LLC 1.25% 11-02-25	EUR	500 000	478 731,85	0,34
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	250 000	249 037,08	0,18
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	400 000	403 769,78	0,29
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	500 000	483 336,68	0,35
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	600 000	598 288,00	0,43
GM 1.694 03/26/25	EUR	950 000	923 690,01	0,66
IQVIA 1.75% 15-03-26	EUR	700 000	654 031,00	0,47
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	200 000	194 147,50	0,14
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	700 000	685 833,57	0,49
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	1 050 000	1 041 626,25	0,75
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	800 000	801 519,78	0,57
QUINTILES IMS 2.25% 15-01-28	EUR	250 000	221 231,25	0,15
QUINTILES IMS 2.875% 15-06-28	EUR	400 000	361 168,00	0,26
TOTAL ETATS-UNIS			10 571 348,19	7,58
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.75% 22-09-25	USD	400 000	371 136,85	0,27
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	300 000	301 755,57	0,21
TOTAL FINLANDE			672 892,42	0,48
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	300 000	303 120,53	0,22
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	200 000	193 413,23	0,14
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 261 921,11	0,91
ALTICE FRANCE 2.125% 15-02-25	EUR	500 000	474 149,74	0,34
ALTICE FRANCE 2.5% 15-01-25	EUR	400 000	384 544,67	0,28
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	700 000	671 216,00	0,48
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	400 000	336 301,73	0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	900 000	877 871,95	0,63
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	200 000	190 715,78	0,14
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.524% 13-07-25	USD	400 000	371 806,89	0,26
BNP 1 1/8 10/10/23	EUR	400 000	404 199,70	0,29
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	200 000	192 629,14	0,14
BNP PAR 4.25% 15-10-24	USD	400 000	378 040,58	0,27
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	300 000	290 740,01	0,20
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	800 000	789 552,49	0,57
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	200 000	183 976,32	0,13
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	200 000	193 372,91	0,14
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	500 000	497 756,64	0,36
BPCE 1.625% 14-01-25	USD	500 000	448 743,14	0,32
BPCEGP 4 5/8 07/11/24	USD	800 000	751 143,68	0,54
CA 1.0% 18-09-25 EMTN	EUR	1 100 000	1 041 534,82	0,74
CARMILA SAS 2.375% 16-09-24	EUR	500 000	489 964,07	0,35
CARREFOUR 1.75% 04-05-26 EMTN	EUR	800 000	763 994,21	0,55
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	EUR	700 000	689 912,39	0,50
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	200 000	196 268,75	0,14
DANONE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	800 000	738 736,00	0,53
EDF 4%10-121125 EMTN	EUR	1 200 000	1 245 967,73	0,90
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	200 000	198 949,50	0,14
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	300 000	291 036,43	0,21
FAURECIA 3.125% 15-06-26	EUR	150 000	143 202,75	0,10
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	550 000	580 657,00	0,42
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	250 000	247 489,06	0,18
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	400 000	379 982,72	0,27
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	500 000	487 212,50	0,35
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	400 000	364 596,00	0,26
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	950 000	935 438,08	0,67
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	200 000	186 328,64	0,13
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	1 000 000	991 521,23	0,71
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	350 000	342 013,58	0,24
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	200 000	193 508,52	0,14
KERFP 2 3/4 04/08/24	EUR	900 000	907 586,39	0,66
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	350 000	353 063,20	0,25
ORANGE 1.25% 07-07-27 EMTN	EUR	700 000	641 651,83	0,46
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	1 200 000	1 158 428,46	0,83
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	200 000	183 343,17	0,13
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	600 000	565 637,67	0,41
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	300 000	281 064,20	0,20
SG 0.625% 02-12-27	EUR	1 200 000	1 060 707,12	0,77
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	200 000	197 362,79	0,14
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	900 000	888 910,27	0,64
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	400 000	382 339,67	0,28
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	500 000	481 890,89	0,35
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	500 000	416 468,43	0,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 121 970,10	0,80
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	823 000	857 555,03	0,62
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	700 000	704 337,07	0,50
TOTAL FRANCE			29 905 846,51	21,47
GIBRALTAR				
888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27	EUR	500 000	471 812,72	0,34
TOTAL GIBRALTAR			471 812,72	0,34
GRECE				
PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	EUR	700 000	770 178,36	0,56
TOTAL GRECE			770 178,36	0,56
HONGRIE				
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	500 000	531 007,30	0,38
TOTAL HONGRIE			531 007,30	0,38
IRLANDE				
AIB GROUP 2.25% 03-07-25 EMTN	EUR	700 000	681 233,52	0,49
AIB GROUP 2.25% 04-04-28 EMTN	EUR	700 000	649 238,47	0,46
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 4.75% 15-07-27	GBP	600 000	557 361,60	0,40
BK IRELAND GROUP 6.253% 16-09-26	USD	400 000	376 905,96	0,27
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-25	EUR	500 000	503 743,47	0,36
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	330 000	343 882,36	0,25
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	150 000	146 720,13	0,11
SMUR KAPP ACQ 2.75% 01-02-25	EUR	400 000	394 030,44	0,29
TOTAL IRLANDE			3 653 115,95	2,63
ITALIE				
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.625% 03-02-25	EUR	600 000	582 971,38	0,42
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	350 000	339 283,41	0,25
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	600 000	591 798,49	0,42
AZZURRA AEROPORTI 2.625% 30-05-27	EUR	200 000	182 002,03	0,14
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	850 000	863 711,96	0,62
CASTOR E3R+5.25% 15-02-29	EUR	500 000	478 837,60	0,34
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	400 000	401 802,75	0,29
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	700 000	750 065,17	0,54
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	500 000	501 511,67	0,36
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	200 000	195 070,67	0,14
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	300 000	299 262,08	0,21
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	700 000	771 029,00	0,56
REKEEP 7.25% 01-02-26	EUR	529 000	488 360,16	0,36
SAIPEM FINANCE INTL BV 2.625% 07-01-25	EUR	150 000	148 550,38	0,11
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 19-01-24	EUR	347 000	354 768,97	0,25
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	465 000	471 503,34	0,33
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	1 150 000	1 170 072,34	0,84
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	1 200 000	1 264 936,33	0,91
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26-07-27	EUR	800 000	732 933,77	0,52
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 2.625% 20-06-24	EUR	800 000	796 704,59	0,57
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	1 050 000	1 031 220,43	0,74
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	200 000	188 019,72	0,13
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	100 000	104 847,00	0,08
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	700 000	688 773,78	0,49
TOTAL ITALIE			13 398 037,02	9,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JAPON				
NTT FINANCE 0.01% 03-03-25	EUR	800 000	756 422,78	0,54
TOTAL JAPON			756 422,78	0,54
JERSEY				
ASTON MARTIN CAPITAL 650 1722 10.5% 30-11-25	USD	400 000	399 471,86	0,29
TOTAL JERSEY			399 471,86	0,29
LUXEMBOURG				
ALATPF 1 01/07/25	EUR	300 000	279 617,96	0,20
ALTICE FINANCING 2.25% 15-01-25	EUR	400 000	396 226,00	0,29
ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28	EUR	500 000	425 625,00	0,30
ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27	EUR	500 000	380 040,83	0,27
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	1 000 000	1 084 792,50	0,78
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	650 000	665 552,88	0,48
CPI PROPERTY GROUP 2.75% 12-05-26	EUR	100 000	85 051,47	0,06
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.125% 01-12-27	EUR	800 000	719 245,21	0,52
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	400 000	412 090,37	0,30
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25	EUR	500 000	498 624,17	0,36
MATTERHORN TELECOM 3.125% 15-09-26	EUR	400 000	373 949,00	0,27
MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27	EUR	200 000	190 282,67	0,14
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	200 000	193 219,92	0,13
STENA INTL 6.125% 01-02-25	USD	850 000	806 767,65	0,58
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	1 200 000	1 132 743,00	0,81
TOTAL LUXEMBOURG			7 643 828,63	5,49
NORVEGE				
ADEVINTA A 2.625% 15-11-25	EUR	200 000	198 430,50	0,15
TOTAL NORVEGE			198 430,50	0,15
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	900 000	862 070,93	0,61
ATF NETHERLANDS BV 1.875% 19-01-26	EUR	200 000	177 867,41	0,12
BMW FIN 3.5% 06-04-25 EMTN	EUR	915 000	923 100,60	0,66
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	400 000	372 938,73	0,27
DUFY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	200 000	198 283,33	0,14
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	800 000	688 860,00	0,50
ENEL FINANCE INTL NV 6.8% 14-10-25	USD	1 000 000	988 771,24	0,71
GOODYEAR DUNLOP TIRES EUROPE BV 2.75% 15-08-28	EUR	100 000	83 395,67	0,06
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21-01-26	EUR	400 000	345 567,84	0,25
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 000 000	972 326,99	0,70
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	200 000	207 289,74	0,15
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	500 000	501 617,91	0,36
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.625% 16-12-24	EUR	900 000	907 047,31	0,65
NATURGY FINANCE BV 1.375% 19-01-27	EUR	700 000	651 582,05	0,47
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	150 000	146 906,00	0,11
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	500 000	520 963,61	0,37
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	300 000	300 999,39	0,22
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	300 000	299 805,35	0,21
SPPEUS 2 5/8 02/12/25	EUR	700 000	672 484,29	0,48
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	700 000	712 241,11	0,51
TENN HOL 1.0% 13-06-26 EMTN	EUR	800 000	758 188,09	0,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	500 000	399 820,38	0,28
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09-05-27	EUR	500 000	461 637,50	0,33
UNITED GROUP BV 3.125% 15-02-26	EUR	500 000	460 165,83	0,33
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30-06-27	EUR	1 000 000	976 801,89	0,70
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	500 000	492 052,77	0,36
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.0% 19-01-26	EUR	500 000	444 233,05	0,32
TOTAL PAYS-BAS			14 527 019,01	10,42
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	700 000	700 552,08	0,50
CAIXA GEN 1.25% 25-11-24 EMTN	EUR	500 000	487 899,97	0,35
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	1 300 000	1 303 315,00	0,93
TOTAL PORTUGAL			2 491 767,05	1,78
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CE ENERGY AS 1.698% 30-07-26	EUR	800 000	708 036,46	0,50
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			708 036,46	0,50
ROUMANIE				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	300 000	289 869,83	0,21
TOTAL ROUMANIE			289 869,83	0,21
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 1.375% 24-01-26 EMTN	EUR	600 000	581 176,89	0,42
BELLIS ACQUISITION 3.25% 16-02-26	GBP	900 000	905 073,50	0,65
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	400 000	402 553,37	0,29
EG GLOBAL FINANCE 6.25% 30-10-25	EUR	300 000	277 506,53	0,20
ENQUEST 7.0% 15-04-22 EMTN	GBP	467 000	539 366,70	0,39
GATWICK AIRPORT FINANCE 4.375% 07-04-26	GBP	950 000	1 043 312,86	0,75
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	200 000	201 588,41	0,15
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	850 000	823 325,72	0,59
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	450 000	423 944,50	0,30
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	450 000	460 549,94	0,33
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	950 000	930 691,58	0,67
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	750 000	725 763,75	0,52
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	300 000	307 386,25	0,22
LLOYDS BANKING GROUP 3.87% 09-07-25	USD	400 000	374 297,60	0,27
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	400 000	390 726,78	0,27
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	400 000	399 686,00	0,28
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	300 000	298 674,96	0,22
SANTANDER UK GROUP 7.098% 16-11-27	GBP	900 000	1 113 149,52	0,80
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 1.375% 04-09-27	EUR	1 150 000	1 051 323,65	0,75
SEADRILL NEW FINANCE PIK 15-07-26	USD	200 125	181 014,94	0,13
TITAN GLOBAL FINANCE 2.375% 16-11-24	EUR	900 000	888 444,29	0,64
TSCOLN 2 1/2 07/01/24	EUR	500 000	497 380,38	0,35
TULLOW OIL 10.25% 15-05-26	USD	177 000	152 126,07	0,10
VODAFONE GROUP 1.5% 24-07-27	EUR	700 000	644 706,89	0,47
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	GBP	500 000	577 421,77	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			14 191 192,85	10,18
SLOVAQUIE				
EUSTREAM AS 1.625% 25-06-27	EUR	500 000	399 442,45	0,28
TOTAL SLOVAQUIE			399 442,45	0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	500 000	481 292,98	0,34
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 1.125% 14-03-24	EUR	500 000	494 617,38	0,35
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	200 000	190 393,23	0,14
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 14-03-25	EUR	100 000	94 355,46	0,07
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 23-01-26	EUR	100 000	89 361,16	0,06
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.248% PERP	EUR	150 000	87 624,14	0,06
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 04-09-26	EUR	300 000	213 213,42	0,15
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	EUR	400 000	347 790,66	0,25
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-08-27	EUR	100 000	64 773,67	0,05
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.75% 11-11-26	EUR	850 000	806 981,62	0,58
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.65% 10-06-25	USD	500 000	461 172,69	0,34
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	200 000	204 743,00	0,15
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	850 000	941 053,42	0,68
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	200 000	195 828,64	0,14
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	300 000	299 493,92	0,21
VOLVO TREASURY AB 0.0% 18-05-26	EUR	850 000	766 636,25	0,55
TOTAL SUEDE			5 739 331,64	4,12
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	400 000	395 516,08	0,28
UBS GROUP AG 2.75% 15-06-27	EUR	900 000	859 536,02	0,62
TOTAL SUISSE			1 255 052,10	0,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			137 104 845,25	98,40
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			137 104 845,25	98,40
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	63	-76 432,22	-0,05
EURO BOBL 1223	EUR	38	-47 500,00	-0,03
EURO SCHATZ 1223	EUR	120	-47 400,00	-0,04
RP EURGBP 1223	GBP	50	45 433,04	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-125 899,18	-0,09
TOTAL Engagements à terme fermes			-125 899,18	-0,09
TOTAL Instrument financier à terme			-125 899,18	-0,09
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	94 900	94 900,00	0,07
APPEL MARGE EDR FR	USD	80 849,99	76 432,21	0,05
APPEL MARGE EDR FR	GBP	-39 375	-45 433,04	-0,03
TOTAL Appel de marge			125 899,17	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			5 425 138,28	3,90
Dettes			-6 483 281,26	-4,65
Comptes financiers			3 280 432,61	2,35
Actif net			139 327 134,87	100,00

Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR	EUR	22,000	8 653,54	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR	EUR	8 624,800	84,03	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit N EUR	EUR	16,000	11 306,88	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit CR EUR	EUR	574 057,595	99,14	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I EUR	EUR	5 158,286	11 207,38	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A EUR	EUR	201 803,433	98,27	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit I CHF (H)	CHF	2 000,000	93,43	
Action EdR SICAV - Short Duration Credit A USD (H)	USD	34 584,676	106,49	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Short Duration Credit B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	13 972,18	EUR	1,62	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	13 972,18	EUR	1,62	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Short Duration Credit O EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 029,74	EUR	183,17	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	579,48	EUR	26,34	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	4 609,22	EUR	209,51	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Short Duration Credit
Identifiant d'entité juridique : 969500UGKMPIXR3F8D83

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 53,47% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A fin Septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 191 tCO₂/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 219 tCO₂/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 11.07

Note E : 12.57

Note S : 10.57

Note G : 10.81

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 11.03

Note E : 12.21

Note S : 10.66

Note G : 10.76

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% Actifs

Pays

RIFP 1 1/8 04/07/25	Biens cons. de base	0,98%	France
SANTAN 2 1/2 03/18/25	Finance	0,97%	Espagne
ENELIM 6.8 10/14/25	Services publics	0,93%	Italie
ACAAP 1 09/18/25	Finance	0,93%	France
SABSM 5 3/8 09/08/26	Finance	0,91%	Espagne
NFLX 3 06/15/25	Télécommunications	0,88%	Etats-Unis
ABESM 1 3/8 05/20/26	Industrie	0,88%	Espagne
SANUK 7.098 11/16/27	Finance	0,87%	Espagne
INTNED 2 1/8 05/23/26	Finance	0,86%	Pays-Bas
T 0 1/4 03/04/26	Télécommunications	0,81%	Etats -Unis
SEB 1 3/4 11/11/26	Finance	0,79%	Suède
BAC 1.949 10/27/26	Finance	0,78%	Etats-Unis
FRFP 5 3/8 05/28/27	Conso. discrétionnaire	0,78%	France
TAPTRA 5 5/8 12/02/24	Industrie	0,76%	Portugal
DB 4 11/29/27	Finance	0,75%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



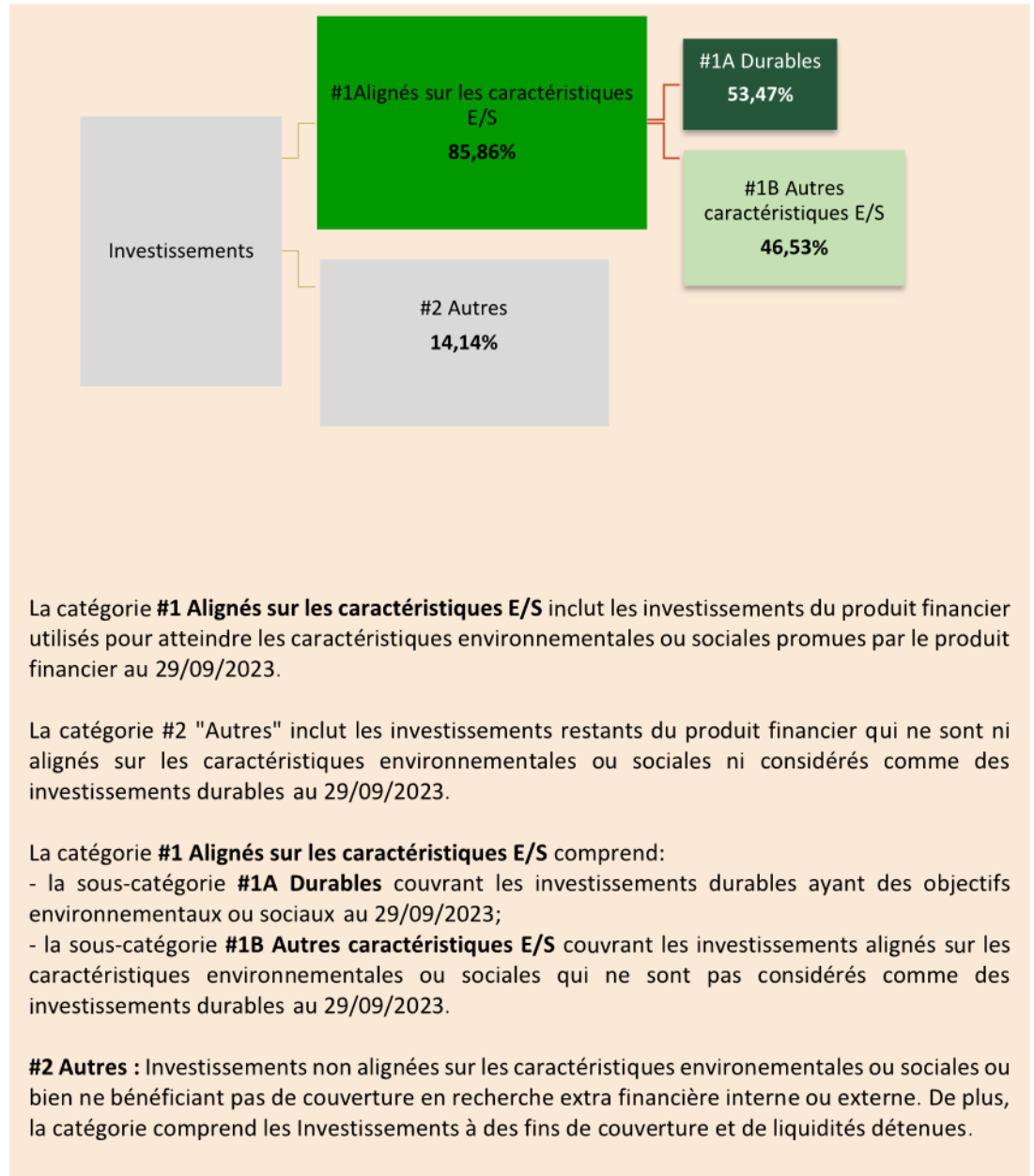
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	27,85%
Conso. discrétionnaire	15,69%
Télécommunications	14,58%
Industrie	13,10%
Matériaux	6,85%
Services publics	5,38%
Biens cons. de base	4,57%
Immobilier	3,98%
Santé	3,21%
Énergie	1,84%
Liquidités	1,60%
Techno. de l'information	1,44%
Dérivés taux	-0,07%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

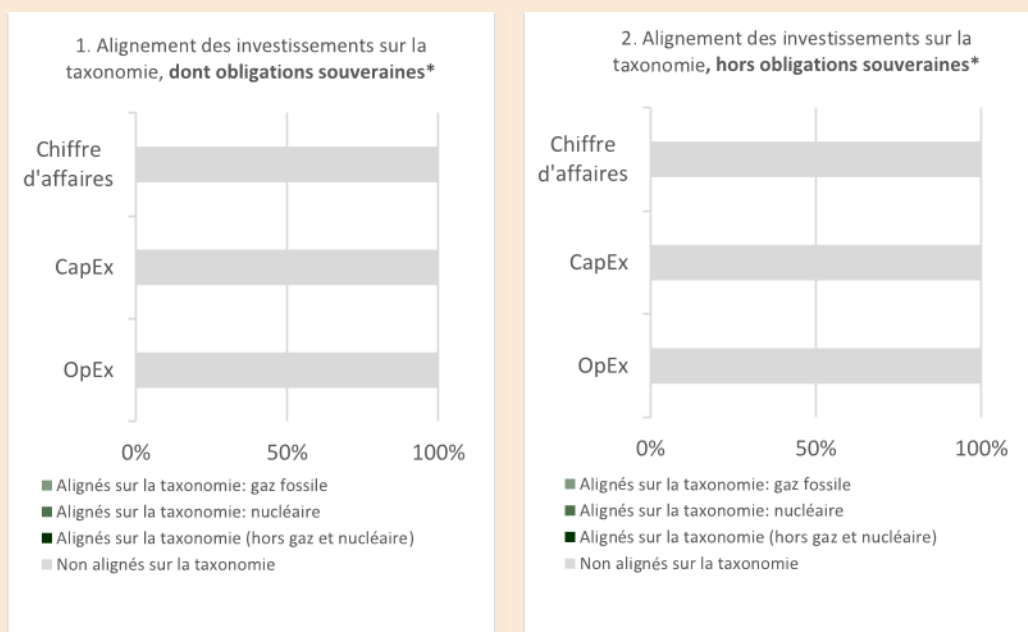
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.

Au 29/09, la liste #2 Autres incluait 13 obligations non notée en ESG pour un total de 13.4%, plus les liquidités du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

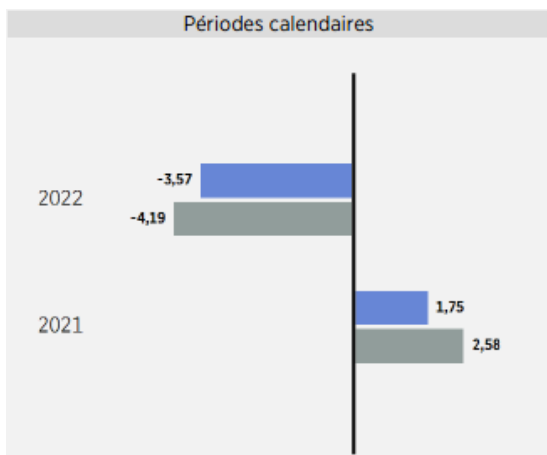
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

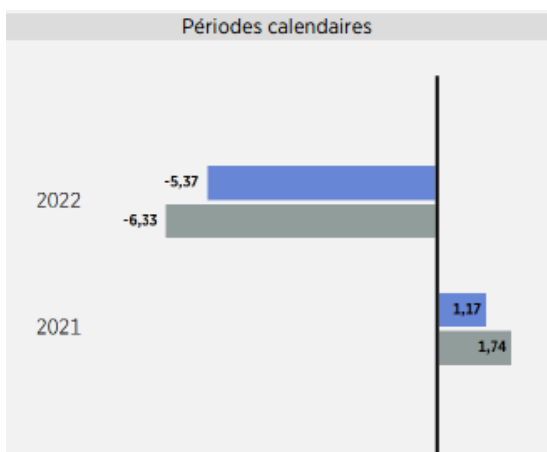
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

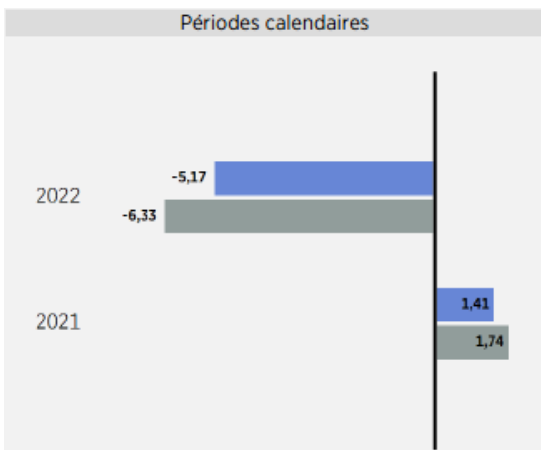
Action A USD (H)



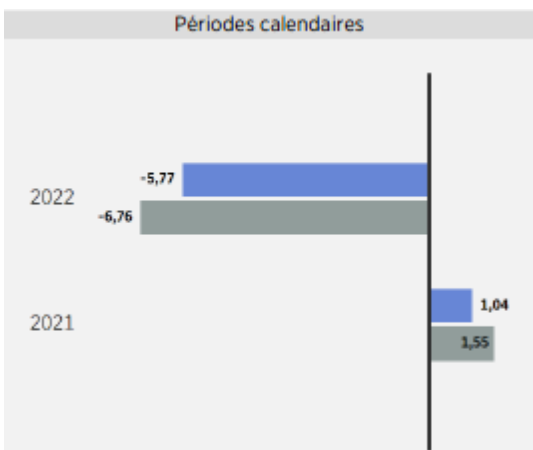
Actions A EUR + B EUR



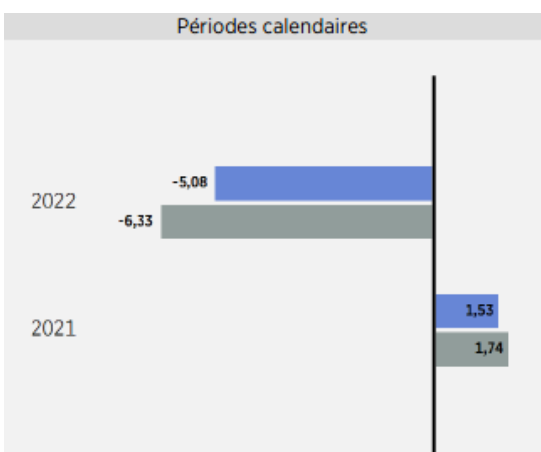
Action CR EUR



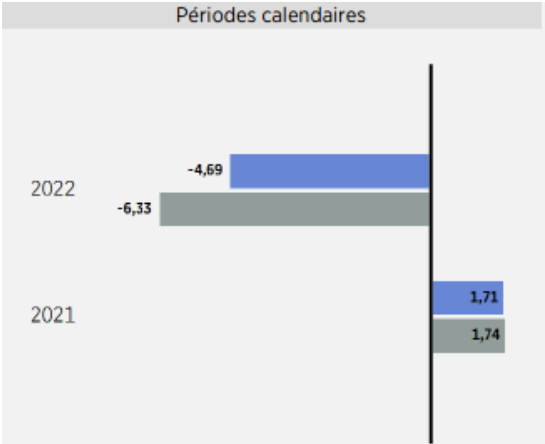
Action I CHF (H)



Action I EUR



Actions N EUR + O EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A USD (H), CR EUR, I CHF (H), I EUR, N EUR, B EUR, et O EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action A USD (H)	Action CR EUR	Action I CHF (H)
Frais de fonctionnement et de gestion	0,86%	0,85%	0,61%	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,86%	0,85%	0,61%	0,50%

	Action I EUR	Action N EUR	Action B EUR	Action O EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	0,35%	0,85%	0,35%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,50%	0,35%	0,85%	0,35%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêt du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Tech Impact**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A EUR », « A USD », « CR EUR », « I EUR », « I USD », « K EUR », « N EUR » et « S EUR »</i>	<i>Actions « B EUR », « CRD EUR », « J EUR » et « J USD »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans des sociétés des marchés actions internationaux dont l'innovation technologique est au cœur de l'activité et qui cherchent à allier rentabilité financière et bonnes pratiques ESG. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le compartiment visera par le biais de ses investissements à développer l'écosystème technologique global et plus particulièrement l'écosystème technologique européen.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

A titre indicatif, la performance du compartiment peut être comparée à l'indice MSCI ACWI Information Technology NR Index exprimé en Euro, en US Dollars pour les parts libellées dans cette même Devise. L'indice MSCI ACWI Information Technology NR Index reflète les variations des valeurs technologiques des marchés internationaux, développés comme émergents. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis. Vous trouverez des informations supplémentaires sur cet indice sur le site Web www.msci.com. L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) de l'indice de référence MSCI ACWI Information Technology Index n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, la performance pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire au travers d'une sélection sur la base d'une analyse de sociétés dont l'innovation technologique est au cœur de l'activité.

Cette sélection sera effectuée à la fois sur la base de critères financiers et de critères extra-financiers permettant de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

A travers ces investissements, la stratégie cherchera en particulier à accompagner la création et le développement d'un écosystème technologique français et européen avec un impact notamment en termes de création d'emplois directs et indirects, d'investissement en recherche & développement et de nouvelles expertises technologiques.

A ce titre, des indicateurs de performance mesurables sont suivis par le gérant : le nombre de création d'emplois des entreprises européennes en portefeuille et la dynamique de création d'emplois sur cette même zone, les dépenses en recherche & développement (R&D) sur le chiffre d'affaires et d'autres indicateurs d'impact social, environnemental et de gouvernance. Cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive. Le reporting d'impact du compartiment est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale, de gouvernance et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion.

L'univers d'investissement ESG du compartiment est composé de sociétés internationales dont la capitalisation est supérieure à 100M€, spécialisées dans la technologie de l'information et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de cet Univers ESG. Pour autant, elle s'assurera que l'univers ESG retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le processus d'investissement commence par l'identification de thèmes d'innovation technologique qui permettent de nouveaux produits, activités ou services, et qui ont un impact sur l'écosystème technologique. Ces thèmes sont notamment (mais de façon non-exhaustive) l'informatique en nuage (« cloud »), l'intelligence artificielle et l'analyse des données, l'automatisation et la robotique, ou l'internet des objets.

Ces thèmes dépassent largement le secteur traditionnel de la technologie tel qu'il existe dans les grands indices de marché. Le compartiment pourra également investir (mais de façon non-exhaustive) dans les secteurs de l'industrie (par exemple la robotique), des services de communication (par exemple les réseaux sociaux), la santé (par exemple l'analyse du génome), la finance (par exemple les techniques de paiement), la consommation (par exemple le commerce en ligne) ou l'énergie (par exemple les énergies alternatives). L'étude de chaque thème permet ensuite d'identifier les principaux leaders ou bénéficiaires de l'innovation. Les sociétés constituant l'univers d'investissement seront sélectionnées sur la base d'une analyse respectant des critères extra-financiers détaillés ci-après.

Analyse des critères extra-financiers :

Cette analyse, permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.

- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur impact des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par le fournisseur de notation externe utilisé par la Société de Gestion.

Au minimum 90% de l'actif net du portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

La méthodologie de notations utilisée par l'agence de notation externe utilisée par la Société de Gestion pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires.. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit de 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment sera exposé aux marchés actions internationaux entre 60% et 100% de son actif net directement ou indirectement via des OPC, des contrats financiers, des ADR (American Depositary Receipts), des GDR (Global Depositary Receipts) et des P-notes (Participatory Notes). Les ADR/GDR sont des certificats négociables émis par des banques dépositaires et représentatifs d'un nombre d'actions donné d'une société. Les P Notes sont des instruments financiers émis par des investisseurs autorisés sur le marché Indien et donnant droit à la performance de l'action d'une société donnée.

Les actions seront sélectionnées sur la base d'étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers.

L'exposition aux sociétés françaises et/ou européennes représentera un minimum de 15% de l'actif net à la création du portefeuille. Celle-ci atteindra un minimum de 30% à partir de la troisième année de vie du portefeuille (le premier jour suivant deux années glissantes post date de constitution du portefeuille) et s'établira à un minimum de 50% à compter de la cinquième année (premier jour suivant quatre années glissantes post date de constitution du portefeuille). La stratégie a en effet pour objectif final d'accompagner l'innovation technologique des entreprises françaises et/ou européennes dans le temps et en fonction de la profondeur du marché mentionné.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs sur des titres cotés à Shanghai et à Shenzhen via l'utilisation des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Eu égard à sa stratégie d'investissement, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions des pays émergents jusqu'à 85% de son actif net lors des deux premières années de vie du portefeuille, jusqu'à 70% de son actif net lors des deux années suivantes et jusqu'à 50% de son actif net à partir de la cinquième année de vie du portefeuille.

L'investissement via des OPC sera limité à 10% de l'actif net.

Le compartiment pourra être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 40% de l'actif net, d'émetteurs publics ou assimilé ainsi que privés, à taux fixes et/ou variables, sans contrainte géographique ni de maturité. Ces instruments seront émis dans la catégorie « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) définie par les agences de notation indépendantes, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Dans la limite de 10% de l'actif net le compartiment pourra par ailleurs recourir à des titres non notés, mais bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion, ou notés « haut rendement » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important, notation Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente, inférieure à BBB-).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Elle se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le compartiment pourra également détenir des dérivés intégrés, à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. L'utilisation d'instruments avec des dérivés intégrés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions à plus de 100% de ses actifs nets.

Le compartiment, ayant pour objet l'investissement dans des valeurs sans distinction de zone géographique, pourra détenir des titres non libellés en Euro, et pourra donc être exposé au risque de change jusqu'à 85% de son actif net lors des deux premières années de vie du portefeuille, jusqu'à 70% de son actif net lors des deux années suivantes et jusqu'à 50% de son actif net à partir de la cinquième année de vie du portefeuille. En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change, et dans un but de couverture, le compartiment pourra avoir recours à des contrats à terme sur devises ou swaps de change. L'ensemble de ces titres seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

En cohérence avec l'objectif d'avoir une trajectoire climatique alignée avec les accords de Paris, le compartiment privilégie les entreprises dont le business model est vecteur de solutions sur la transition énergétique et écologique. Le gérant analyse ainsi si l'activité, notamment les investissements en capital, est aligné avec la taxonomie, sans que cela ne soit une contrainte de gestion.

Cette approche ne garantit cependant pas un minimum d'alignement avec la taxonomie. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

. Sur les actifs :

Actions

Le portefeuille est exposé entre 60% et 100% de son actif net en actions internationales et titres assimilés (ADR, GDR, P-notes) de toutes capitalisations dont l'innovation technologique est au cœur de l'activité. La sélection des titres privilégiera des politiques d'investissement axées sur la recherche d'actions dont les estimations de progression de cours sont supérieures à la moyenne du marché.

L'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents. Les actions seront sélectionnées sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le compartiment pourra être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 40% de l'actif net, d'émetteurs publics ou assimilés ainsi que privés, à taux fixes et/ou variables, sans contrainte géographique ni de maturité. Ces instruments seront émis dans la catégorie « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) définie par les agences de notation indépendantes, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente, mais également, à hauteur de 10% maximum, ils pourront être non notés, mais bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion, ou notés « haut rendement » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important, notation Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente, inférieure à BBB-).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « Haut rendement », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating. Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs ou intervenir sur des secteurs plus spécifiques (par exemple : technologie, santé, environnement), y compris indicies cotés pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : matières premières ou immobilier).

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire. Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée. Les parts ou actions des OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière.

Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du compartiment,
- des contrats de futures pour piloter l'exposition actions, et contrats d'indices,
- des contrats à terme sur devises ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises dans le cadre des actions hors zone Euro.

L'utilisation de contrats financiers n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du compartiment au risque actions au-delà de 100%. Les contrats d'options et contrats de futures seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

Il s'agit de warrants, de bons de souscriptions ou d'obligations callable ou puttable.

Ces instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 10% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat, etc., dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille.

Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de sociétés de la zone Euro dont l'innovation technologique est au cœur de l'activité et menant une politique active en faveur du développement durable.

Actions A EUR, A USD et B EUR : Tous souscripteurs

Actions CR EUR, CR USD et CRD EUR : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreurs ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Actions I EUR, I USD, J EUR, J USD, K EUR, N EUR et S EUR: Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être, offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées).

Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE);
- Passage de l'article 9 à 8 SFDR.

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Si 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre, d'inflation et de hausse des taux, nous avons assisté sur la fin de l'année à un rebond initié en octobre. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED et rassuré les marchés jusqu'en Europe. L'allègement des mesures sanitaires en Chine a également été salué, laissant espérer une reprise de la production. Après une légère correction sur le mois de décembre, l'année 2023 démarre en trombe portée par l'optimisme ambiant. Si les tensions sont toujours là cette année sur le plan économique comme géopolitique, force est de constater une certaine résilience de l'économie. Les publications positives de résultats des entreprises s'enchaînent, la réouverture de la Chine s'amorce et les données économiques tiennent le choc face à la hausse des taux, si bien que la perspective d'un soft landing a dopé les marchés. Même l'épisode des craintes bancaires aux Etats-Unis lors du premier trimestre n'aura pu stopper le mouvement. La hausse rapide des taux directeurs a provoqué de nombreuses craintes concernant les liquidités des banques, entraînant la faillite de SVB et First Republic Bank et provoquant dans son sillage le rachat de Crédit Suisse par UBS sur le vieux continent. Pour autant les banques semblent ressortir renforcées de cette hausse des taux, avec des résultats qui s'envolent sur 2023. Cette euphorie s'est prolongée sur tout le second trimestre, de nouvelles hausses de taux ont certes eu lieu mais la baisse des chiffres de l'inflation mêlée au ton plus prudent adopté par les banques centrales ont laissé miroiter un scénario de soft landing toujours plus probable aux yeux des investisseurs. Ce n'est que sur cette dernière partie de 2023 que les marchés semblent encaisser un contrecoup. L'inflation s'avère plus persistante que prévue, les perspectives s'assombrissent et laissent envisager dorénavant un scénario de « higher for longer » concernant les taux.

La performance relative du compartiment, après une période de surperformance jusqu'en février, s'est dégradée sur le reste de la période compte tenu de la l'hyper-concentration qui s'est formée sur quelques large cap US assimilées comme les grandes gagnantes du potentiel de déploiement de l'IA. Les "Magnificent Seven" ont ainsi bénéficié de leur statut de valeurs refuge mais aussi de ce facteur accélérateur pour certaines, ce qui nous a pénalisé compte tenu de notre sous-exposition aux GAFAM notamment. Nous considérons que l'expansion des multiples de valorisation est bien avancée, que la réalité sur le front de l'IA va être bien plus graduelle qu'escomptée, et que les attentes de croissance des bénéfices pour 2024 sont surestimées. En outre, beaucoup de sociétés non rentables, ayant opté pour la croissance à n'importe quel prix se retrouvent en difficulté dans cet environnement de taux plus hauts pour plus longtemps, et devraient entraîner une plus grande discrimination au sein du marché. Malgré les vents contraires récents, nous restons ainsi convaincus par le potentiel de notre exposition sur l'Europe, les small cap et la thématique du Tech for Good, qui ont été en retard et globalement sanctionnées sans discernement au cours des deux dernières années. Nous voyons en effet une opportunité importante à soutenir fermement les challengers européens durables et bien gérés, ainsi que d'autres acteurs technologiques émergents qui apportent des solutions aux défis de demain, tout en mêlant la notion d'impact alors que les aspects ESG ont été largement ignorés dans la performance des titres jusqu'ici. La pondération du cash à près de 5% sur la période est également un facteur pénalisant. Parmi les facteurs positifs, mentionnons néanmoins la sous-pondération à la sphère des services de paiement, exposés au ralentissement du consommateur, qui a aidé. Dans les semi-conducteurs, X-Fab, Aixtron, Teradyne ou STMicroelectronics ont profité d'un excellent Pricing Power et d'une bonne dynamique commerciale, compte tenu de la bonne tenue de ses marchés sous-jacents, en particulier sur le véhicule électrique et l'industrie. Malgré notre sous-pondération au segment des semi-conducteurs, notre sélection de valeurs ressort ainsi favorablement malgré l'absence typiquement de Broadcom ou AMD, et alors que nous avons pu participer à la hausse de Nvidia grâce à une pondération quasi en ligne avec l'indice.

En termes de mouvements, l'exposition du portefeuille sur l'Europe a été ramenée aux alentours de 35% d'exposition sur la période. Nous avons entré GuideWire, leader en SAAS sur un segment verticalisé porteur (l'assurance) avec une valorisation raisonnable et une capacité d'autofinancement de sa croissance, même si les marges restent déprimées dans la phase d'investissement actuelle. La résilience sur les revenus de maintenance/cloud et les problématiques de transition font de Guidewire un des acteurs les plus visibles au sein de l'univers du software. Nous avons également entré Veeva, un éditeur de logiciels qui propose des solutions de gestion de la relation client (CRM) verticalisées pour les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, ainsi que des outils pour optimiser les processus de recherche clinique. Déjà leader du marché dans l'industrie commerciale des sciences de la vie, avec son CRM dominant utilisé par 80% du marché, nous considérons que le groupe est bien positionné pour répliquer cela sur le marché de la Recherche & Développement. Citons également l'entrée de Datadog, l'un des rares éditeurs de logiciel en capacité de devenir une plateforme sur le domaine de l'observabilité, i.e. l'analyse de toutes les données générées par les machines lors de leur fonctionnement. La société s'est rapidement imposée comme un leader dans la surveillance des infrastructures, notamment dans le cloud.

Nous avons également introduit Indra Sistemas, le leader espagnol de la conception, du développement, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes de technologies de l'information, de défense et de simulation. D'un point de vue thématique, on entre pleinement dans la logique de recherche de souveraineté numérique pour la zone Euro. Doximity, un réseau social verticalisé dominant dédié aux professionnels de santé (médecins généralistes, assistants et infirmières), qui fait état d'une croissance rentable depuis création et qui dispose de toutes les cartes en main pour devenir un acteur clé d'une nouvelle génération de réseaux sociaux, a fait quant à lui son apparition en portefeuille en septembre. 80% des revenus proviennent de souscriptions payées par les laboratoires pour leur marketing, 20% proviennent de services de recrutement dans un domaine structurellement tendu avec des besoins forts et en croissance. Nous avons enfin entré Computer Modelling, une société qui produit des logiciels de simulation de réservoir pour l'industrie pétrolière et gazière. Côté ventes, nous avons soldé Worldline en début d'année 2023, suite à des doutes sur le stack technologique de la société versus concurrents, et de la taille critique atteinte par Adyen, Stripe ou Block qui aujourd'hui financent assez largement leur croissance. Withsecure a été vendu en février, alors qu'il nous semble qu'un acteur de la cybersécurité positionné sur de tels segments porteurs ne devrait pas avoir à faire un plan de coupes d'effectifs ; de même que ON semiconductors sur fond de valorisation exigeante pour un acteur qui en dépit de son exposition auto/silicon carbide dispose encore d'une composante "commodity" semi non négligeable. Il nous est apparu plus intéressant de se concentrer d'un point de vue risk/reward et qualité de la technologie sur STMicroelectronics. Mentionnons enfin les sorties de Block (anciennement Square) compte tenu de sa forte sensibilité au cycle économique, d'une valorisation exigeante, de la pression exercée par les short sellers et d'une exposition aux crypto monnaies ; celle de la plateforme de services internet chinoise Meituan, ainsi que celle du groupe de simulation numérique ESI.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 19.51 % et son indice de référence de 25.56 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 20.47 % et son indice de référence de 25.56 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 20.59 % et son indice de référence de 25.56 %.

Sur l'année l'action I libellée en USD réalise une performance de 30.32 % et son indice de référence de 35.7 %.

Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de 20.59 % et son indice de référence de 25.56 %.

Sur l'année l'action N libellée en EUR réalise une performance de 20.83 % et son indice de référence de 25.56 %.

Les actions B, CRD, K et S libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions A et CR et J libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI CASH USD -AU- CAP	3 681 465,27	1 674 745,00
ALPHABET INC-CL A	1 011 222,46	832 068,97
OVH GROUPE SAS	1 442 860,02	281 222,85
NVIDIA CORP	92 999,02	1 617 824,62
ESKER SA	283 725,02	1 422 351,16
SAP SE		1 665 674,84
SOPRA STERIA		1 428 050,54
GUIDEWIRE SOFTWA	1 285 434,21	139 992,05
NOKIA OYJ	709 606,63	714 567,16
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	380 905,88	1 018 096,83

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles.

L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	57 186 797,54	47 901 332,92
Actions et valeurs assimilées	55 136 929,49	47 901 332,92
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	55 136 929,49	47 901 332,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 049 868,05	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 049 868,05	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	500 776,30	9 041,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	500 776,30	9 041,80
COMPTES FINANCIERS	1 627 069,76	1 990 066,62
Liquidités	1 627 069,76	1 990 066,62
TOTAL DE L'ACTIF	59 314 643,60	49 900 441,34

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 750 499,18	41 327 785,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 943 832,34	8 651 440,95
Résultat de l'exercice (a,b)	-234 346,66	-198 106,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	58 459 984,86	49 781 119,86
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	854 658,74	119 321,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	854 658,74	119 321,48
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	59 314 643,60	49 900 441,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	449 477,92	376 694,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	449 477,92	376 694,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 488,55	2 591,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	4 488,55	2 591,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	444 989,37	374 102,91
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	688 498,43	585 031,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-243 509,06	-210 928,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	9 162,40	12 821,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-234 346,66	-198 106,48

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013519949 - Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0013488301 - Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR0013488285 - Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0013488269 - Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0013488244 - Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR : Taux de frais maximum de 1,95% TTC.
FR0050000712 - Action EdR SICAV - Tech Impact J USD : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.
FR0050000704 - Action EdR SICAV - Tech Impact I USD : Taux de frais maximum de 1,05% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR, CR EUR, I EUR, I USD, J EUR, J USD au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence : MSCI ACWI Information Technology Index exprimé en Euro ou et US Dollars pour les actions libellées dans cette même devise.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé.

L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, la commission ne sera pas mise en paiement et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus, si la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, la période de référence n'est pas prolongée. Une nouvelle période de référence est alors établie et débute à la fin de la période de référence qui s'achève.

A la fin d'une période de référence :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence ;
- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :
 - quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.
 - quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, celle-ci s'achève et l'AN de cette fin de période de référence devient son nouvel AN de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	49 781 119,86	56 264 057,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 968 175,76	27 370 641,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 474 039,29	-22 757 932,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 800 709,81	7 466 539,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 827 091,69	-2 546 215,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-4,12
Frais de transactions	-78 458,63	-155 038,51
Différences de change	-2 294 336,96	3 664 942,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 827 415,06	-19 314 942,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 523 250,74</i>	<i>-14 350 665,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>14 350 665,80</i>	<i>-4 964 276,53</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-243 509,06	-210 928,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	58 459 984,86	49 781 119,86

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 627 069,76	2,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 627 069,76	2,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SGD		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	28 366 320,81	48,52	1 498 647,84	2,56	1 503 201,30	2,57	5 157 818,52	8,82
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	2 049 868,05	3,51						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	343 467,55	0,59					68 696,01	0,12
Comptes financiers	892 053,09	1,53	104 599,21	0,18	7 151,82	0,01	605 956,60	1,04
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	753 396,73	1,29						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	494 098,10
	Coupons et dividendes en espèces	6 678,20
TOTAL DES CRÉANCES		500 776,30
DETTES		
	Achats à règlement différé	768 320,90
	Rachats à payer	13 709,40
	Frais de gestion fixe	72 628,44
TOTAL DES DETTES		854 658,74
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-353 882,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	23 197,335	2 562 490,73
Actions rachetées durant l'exercice	-25 073,447	-2 882 623,40
Solde net des souscriptions/rachats	-1 876,112	-320 132,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	153 184,584	
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 431,786	266 905,03
Actions rachetées durant l'exercice	-3 382,259	-363 666,67
Solde net des souscriptions/rachats	-950,473	-96 761,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 380,543	
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 500,000	138 780,00
Actions rachetées durant l'exercice	-7 243,000	-723 731,11
Solde net des souscriptions/rachats	-5 743,000	-584 951,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 168,000	
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-839,000	-75 674,17
Solde net des souscriptions/rachats	-839,000	-75 674,17
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 950,000	
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-2 170,000	-215 553,10
Solde net des souscriptions/rachats	-2 170,000	-215 553,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	400,000	
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-500,000	-45 323,84
Solde net des souscriptions/rachats	-500,000	-45 323,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1 700,000	-167 467,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1 700,000	-167 467,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	379 380,300	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	346 044,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	29,99
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 782,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	2,42
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 278,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	3,48
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 053,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	0,76

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	848,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	0,07
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	161,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	296 426,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	60,07

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-234 346,66	-198 106,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-234 346,66	-198 106,48

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-199 412,90	-200 625,60
Total	-199 412,90	-200 625,60

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 206,12	-4 381,32
Total	-5 206,12	-4 381,32

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 941,36	-4 353,92
Total	-4 941,36	-4 353,92

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 179,22	-923,23
Total	-1 179,22	-923,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-112,60	-483,84
Total	-112,60	-483,84

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		-80,47
Total		-80,47

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-23 494,46	12 741,90
Total	-23 494,46	12 741,90

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 943 832,34	8 651 440,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 943 832,34	8 651 440,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	596 241,66	2 648 889,76
Total	596 241,66	2 648 889,76

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	49 527,50	231 308,06
Total	49 527,50	231 308,06

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	64 590,73	368 167,44
Total	64 590,73	368 167,44

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	15 414,56	78 077,81
Total	15 414,56	78 077,81

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 470,33	40 917,03
Total	1 470,33	40 917,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		6 803,03
Total		6 803,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 216 587,56	5 277 277,82
Total	1 216 587,56	5 277 277,82

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	5 706 818,22	56 264 057,71	49 781 119,86	58 459 984,86
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR en EUR				
Actif net	388 929,84	20 889 059,57	15 156 720,39	17 894 507,38
Nombre de titres	3 671,867	159 682,318	155 060,696	153 184,584
Valeur liquidative unitaire	105,92	130,81	97,74	116,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,28	13,07	17,08	3,89
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,49	-1,21	-1,29	-1,30
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR en EUR				
Actif net	106,54	12 835 741,50	1 331 587,93	1 489 751,66
Nombre de titres	1,000	96 778,396	13 331,016	12 380,543
Valeur liquidative unitaire	106,54	132,63	99,88	120,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	13,23	17,35	4,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,09	-0,25	-0,32	-0,42
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR en EUR				
Actif net		1 712 559,55	2 121 026,25	1 943 367,29
Nombre de titres		14 554,000	23 911,000	18 168,000
Valeur liquidative unitaire		117,66	88,70	106,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		11,98	15,39	3,55
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,10	-0,18	-0,27
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD en USD				
Actif net en USD		4 134 092,63	440 642,52	491 032,24
Nombre de titres		34 608,000	5 789,000	4 950,000
Valeur liquidative unitaire en USD		119,45	76,11	99,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		10,79	13,48	3,11
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		-0,03	-0,15	-0,23

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR en EUR				
Actif net		396 653,49	235 710,80	44 239,15
Nombre de titres		3 260,000	2 570,000	400,000
Valeur liquidative unitaire		121,67	91,71	110,59
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		12,79	15,92	3,67
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,04	-0,18	-0,28
Action EdR SICAV - Tech Impact J USD en USD				
Actif net en USD		1 154 433,83	38 393,90	
Nombre de titres		9 580,000	500,000	
Valeur liquidative unitaire en USD		120,50	76,78	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR		10,92	13,60	
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		-0,05	-0,16	
Action EdR SICAV - Tech Impact K EUR en EUR				
Actif net	5 317 781,84			
Nombre de titres	50 000,000			
Valeur liquidative unitaire	106,35			
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,27			
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08			
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR en EUR				
Actif net		15 866 838,58	30 447 087,17	36 624 334,50
Nombre de titres		150 000,000	381 080,300	379 380,300
Valeur liquidative unitaire		105,77	79,89	96,53
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		10,25	13,84	3,20
Capitalisation unitaire sur résultat		0,09	0,03	-0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	37 153	1 293 667,46	2,21
SAP SE	EUR	13 967	1 715 426,94	2,94
TOTAL ALLEMAGNE			3 009 094,40	5,15
BELGIQUE				
MATERIALISE NV-ADR	USD	140 987	731 068,36	1,25
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	64 900	635 371,00	1,09
TOTAL BELGIQUE			1 366 439,36	2,34
CANADA				
KINAXIS INC	CAD	12 563	1 344 418,29	2,30
THINKIFIC LABS INC	CAD	103 310	158 783,01	0,27
TOTAL CANADA			1 503 201,30	2,57
CHINE				
GOERTEK INC -A	CNY	166 300	339 346,06	0,58
TOTAL CHINE			339 346,06	0,58
COREE DU SUD				
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	22 890	1 095 892,02	1,88
TOTAL COREE DU SUD			1 095 892,02	1,88
ESPAGNE				
INDRA SISTEMAS	EUR	70 330	963 521,00	1,65
TOTAL ESPAGNE			963 521,00	1,65
ETATS-UNIS				
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	27 657	2 783 071,34	4,76
ALPHABET INC-CL A	USD	19 083	2 358 631,76	4,04
DATADOG INC - CLASS A	USD	13 099	1 126 977,96	1,93
DOXIMITY INC-CLASS A	USD	36 900	739 568,36	1,26
GUIDEWIRE SOFTWA	USD	19 282	1 639 083,83	2,81
MANHATTAN ASSOCIATES INC	USD	8 020	1 497 268,67	2,56
MICROSOFT CORP	USD	7 010	2 090 585,60	3,57
NETWORK APPLIANCE INC	USD	39 160	2 806 574,55	4,80
NVIDIA CORP	USD	7 335	3 013 602,50	5,16
STRATEGIC EDUCATION INC	USD	18 819	1 337 548,76	2,29
TERADYNE INC	USD	15 553	1 475 753,84	2,52
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	7 922	1 522 296,01	2,60
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	7 098	1 542 017,45	2,64
TOTAL ETATS-UNIS			23 932 980,63	40,94
FINLANDE				
NOKIA OYJ	EUR	428 110	1 527 496,48	2,61
TOTAL FINLANDE			1 527 496,48	2,61
FRANCE				
ARAMIS GROUP SAS	EUR	353 338	1 484 019,60	2,54
AXWAY SOFTWARE	EUR	25 270	583 737,00	0,99
ESKER SA	EUR	8 425	1 054 810,00	1,81
EXCLUSIVE NETWORKS SA	EUR	119 016	2 049 455,52	3,51
ICAPE HOLDING SA	EUR	71 290	955 286,00	1,63
METABOLIC EXPLORER	EUR	492 505	246 252,50	0,42

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OVH GROUPE SAS	EUR	365 657	3 144 650,20	5,38
SOPRA STERIA	EUR	5 878	1 151 500,20	1,97
THALES SA	EUR	3 238	430 977,80	0,74
TOTAL FRANCE			11 100 688,82	18,99
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	17 550	1 437 815,35	2,46
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	19 525	721 007,12	1,23
TOTAL ILES CAIMANS			2 158 822,47	3,69
POLOGNE				
ALLEGRO.EU SA	PLN	165 250	1 152 620,09	1,97
TOTAL POLOGNE			1 152 620,09	1,97
ROYAUME-UNI				
AMA CORP PLC	EUR	94 715	8 903,21	0,02
OXFORD NANOPORE TECHNOLO-W/I	GBP	382 700	907 114,60	1,55
TOTAL ROYAUME-UNI			916 017,81	1,57
SINGAPOUR				
KEPPEL DC REIT	SGD	1 041 200	1 498 647,84	2,56
SEA LTD-ADR	USD	5 752	238 772,51	0,41
TOTAL SINGAPOUR			1 737 420,35	2,97
SUEDE				
CINT GROUP AB	SEK	192 244	167 633,76	0,28
TOTAL SUEDE			167 633,76	0,28
SUISSE				
SOPHIA GENETICS SA	USD	193 634	466 367,60	0,80
STMICROELECTRONICS NV	EUR	33 326	1 365 866,11	2,34
TOTAL SUISSE			1 832 233,71	3,14
TAIWAN				
MEDIATEK INC	TWD	36 000	774 204,87	1,32
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	18 998	1 559 316,36	2,67
TOTAL TAIWAN			2 333 521,23	3,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			55 136 929,49	94,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées			55 136 929,49	94,32
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
AMUNDI CASH USD -AU- CAP	USD	18 810	2 049 868,05	3,50
TOTAL LUXEMBOURG			2 049 868,05	3,50
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 049 868,05	3,50
TOTAL Organismes de placement collectif			2 049 868,05	3,50
Créances			500 776,30	0,86
Dettes			-854 658,74	-1,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			1 627 069,76	2,78
Actif net			58 459 984,86	100,00

Action EdR SICAV - Tech Impact J EUR	EUR	400,000	110,59
Action EdR SICAV - Tech Impact CR EUR	EUR	12 380,543	120,33
Action EdR SICAV - Tech Impact N EUR	EUR	379 380,300	96,53
Action EdR SICAV - Tech Impact I EUR	EUR	18 168,000	106,96
Action EdR SICAV - Tech Impact A EUR	EUR	153 184,584	116,81
Action EdR SICAV - Tech Impact I USD	USD	4 950,000	99,19

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Tech Impact
Identifiant d'entité juridique : 969500336R2CTSG4UD41

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 52,05% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 50% de ses investissements dans des investissements durables.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

En tant que fonds labellisé ISR, le fonds mesure spécifiquement deux indicateurs de durabilité:

- signataires du Global Compact
- séparation des pouvoirs

Le fonds a été meilleur que son indice de performance sur ces deux indicateurs.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Non applicable.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

Par ailleurs, le fonds étant labellisé ISR, il a également choisi 2 KPIs ESG sur lesquels il s'engage à surperformer son indice.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations Unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

De plus, et conformément au label ISR, 20% des émetteurs les moins bien notés du point de vue ESG sont exclus de l'univers d'investissement. Cette notation est notamment impactée par les controverses les plus sévères, limitant ainsi tout impact négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% Actifs

Pays

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
OVH Groupe SAS	Techno. de l'information	6,04%	France
NVIDIA Corp	Techno. de l'information	4,66%	Etats-Unis
NetApp Inc	Techno. de l'information	4,15%	Etats-Unis
SAP SE	Techno. de l'information	3,90%	Allemagne
Akamai Technologies Inc	Techno. de l'information	3,81%	Etats-Unis
Microsoft Corp	Techno. de l'information	3,78%	Etats-Unis
Exclusive Networks SA	Techno. de l'information	3,68%	France
Alphabet Inc	Télécommunications	3,65%	Etats-Unis
Teradyne Inc	Techno. de l'information	3,47%	Etats-Unis
Strategic Education Inc	Conso. discrétionnaire	2,90%	Etats-Unis
Sopra Steria Group SACA	Techno. de l'information	2,86%	France
Visa Inc	Finance	2,74%	Etats-Unis
Taiwan Semiconductor	Techno. de l'information	2,65%	Taiwan
Nokia OYJ	Techno. de l'information	2,60%	Finlande
Manhattan Associates Inc	Techno. de l'information	2,56%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



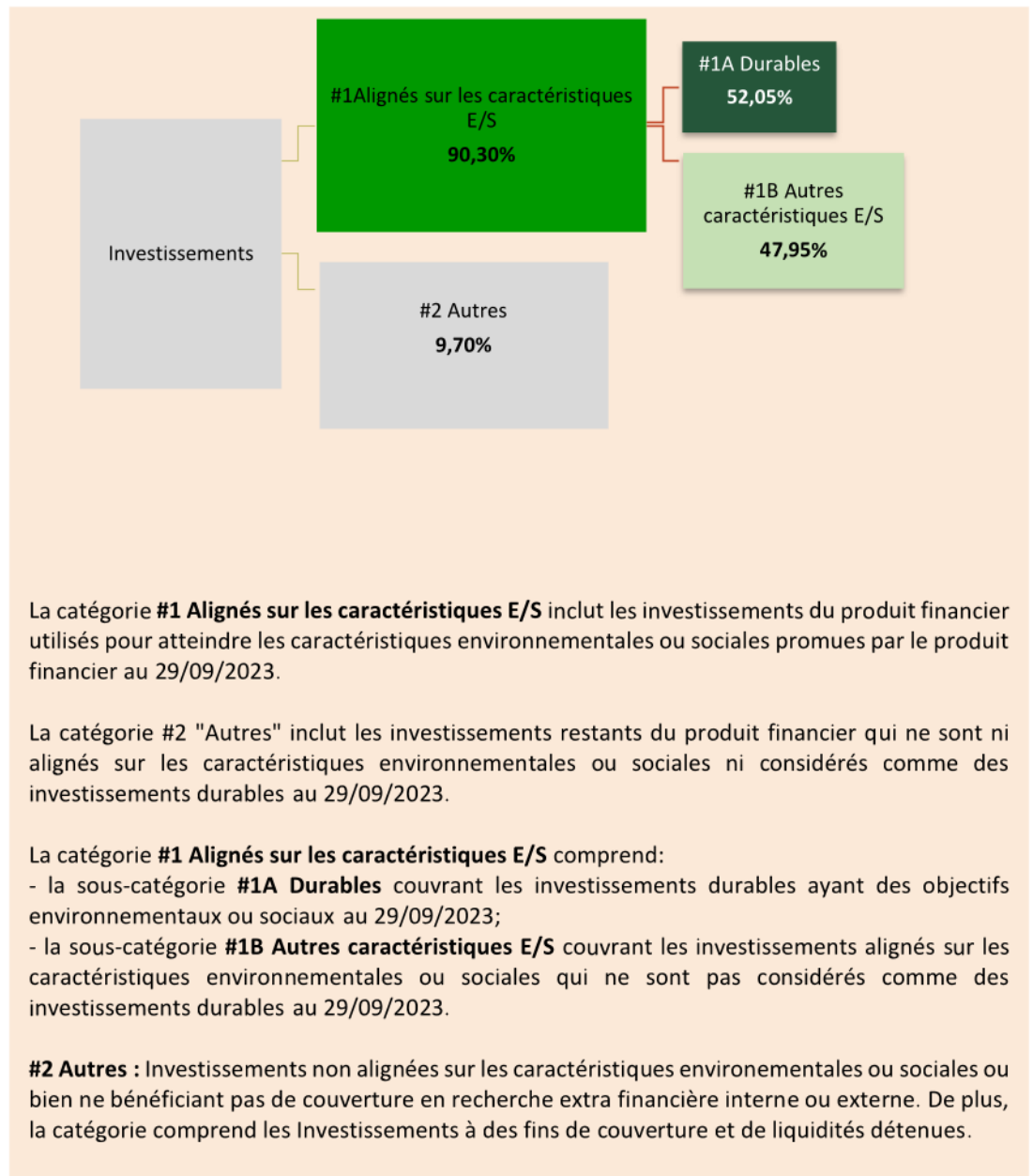
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Techno. de l'information	67,02%
Conso. discrétionnaire	9,25%
Santé	6,21%
Télécommunications	5,67%
Liquidités	5,49%
Finance	2,64%
Immobilier	2,56%
Industrie	0,74%
Matériaux	0,42%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

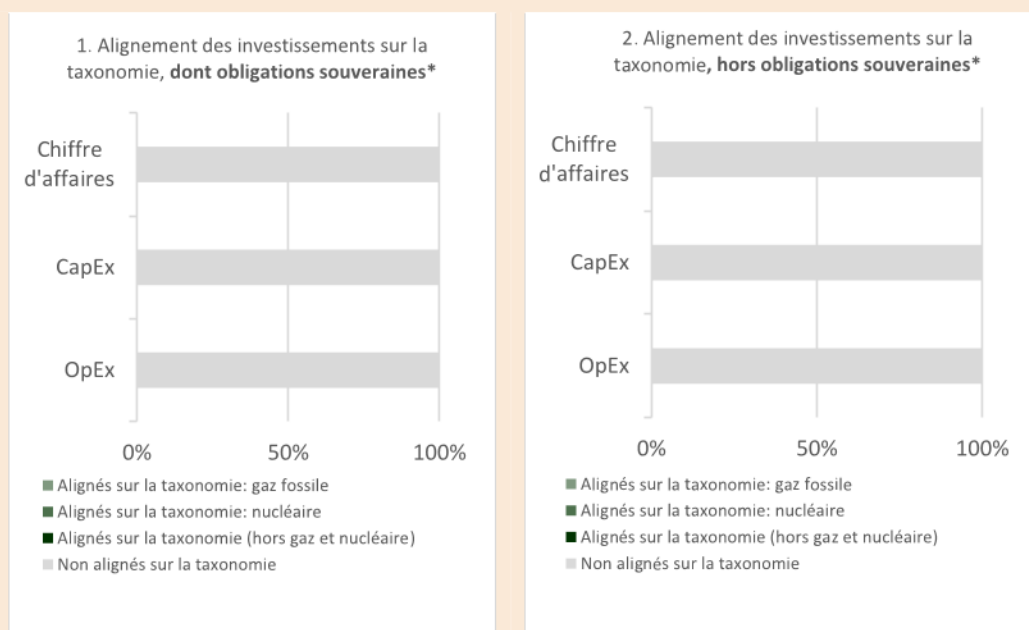
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable, au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

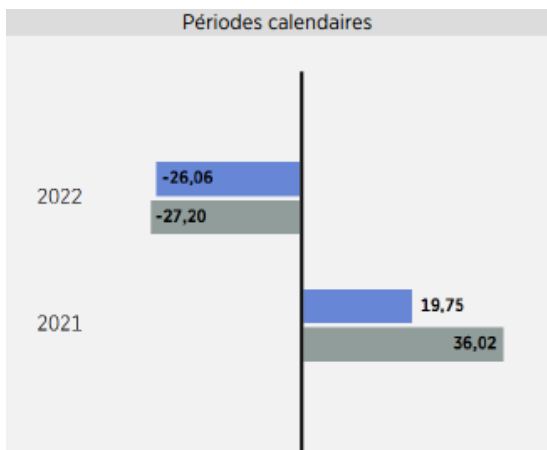
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

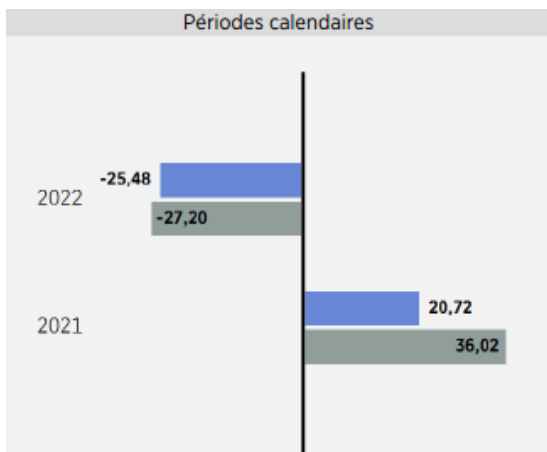
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

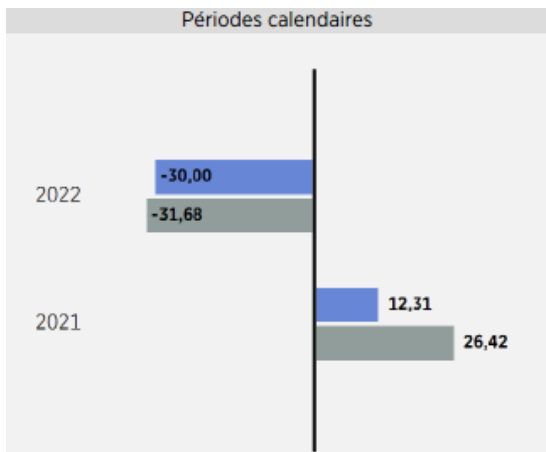
Action A EUR



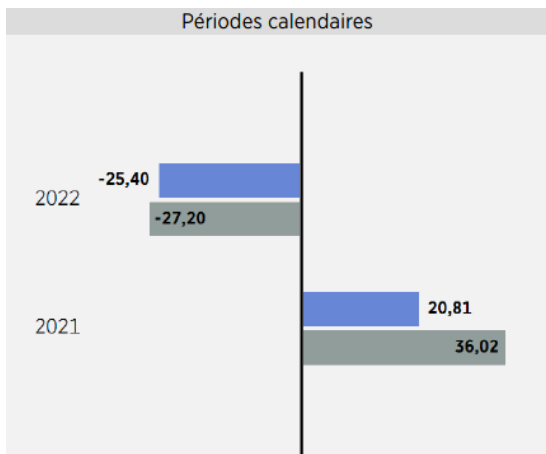
Action CR EUR



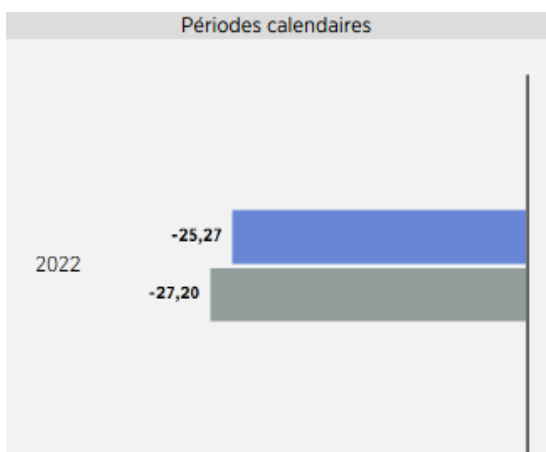
Action I USD



Actions I EUR + J EUR



Action N EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, CR EUR, I EUR, N EUR, I USD et J EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action CR EUR	Action I EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,94%	1,14%	1,04%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,94%	1,14%	1,04%

	Action N EUR	Action I USD	Action J EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,84%	1,04%	1,06%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,84%	1,04%	1,06%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêt du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Green New Deal**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Actions « A CHF », « A EUR », « A USD », « CR EUR », « CR USD », « I CHF », « I EUR », « I USD », « K EUR » et « R EUR »</i>	<i>Actions « B CHF », « B EUR », « B USD », « CRD EUR », « CRD USD », « J CHF », « J EUR », « J USD » et « KD EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du compartiment est de rechercher, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World (NR) EUR, en investissant sur les marchés actions internationaux par la sélection de sociétés liées à la thématique du changement climatique. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse propriétaire alliant rentabilité financière, analyse thématique et respect de critères extra-financiers.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

A titre indicatif, la performance du compartiment peut être comparée à l'indice MSCI World (NR) dividendes nets réinvestis exprimé en Euro pour les parts libellées en Euro, en US Dollar pour les parts libellées dans cette même devise et en Francs Suisse pour les parts libellées dans cette même devise. L'indice MSCI World reflète les variations des principaux marchés internationaux. Vous trouverez des informations supplémentaires sur cet indice sur le site Web www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) de l'indice de référence MSCI World n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du compartiment pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire au travers d'une sélection de sociétés et/ou d'OPC investissant sur la thématique du changement climatique sur la base d'une analyse financière fondamentale ainsi que l'application cumulative des approches extra-financières suivantes : (i) un investissement thématique sur la poche action du compartiment, qui représentera en permanence à minima 75% de l'actif net et (ii) un filtre extra-financier et thématique sur les émetteurs des titres (appliqués aux actions et titres de créances/obligations). Le compartiment sera investi en permanence à hauteur de 75% au moins en actions. Pour chaque société du portefeuille, une estimation de la part de l'activité concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique (part verte) sera réalisée. Les données utilisées sont issues d'une analyse propriétaire et complétées par des prestataires externes.

Cette mesure sera déterminée à partir d'une estimation de l'activité de la société liée à onze éco-activités.

Une activité concourant indirectement peut par exemple consister en des financements, des prises de participation dans des entreprises impliquées, la fabrication de composants et logiciels utilisés dans le cadre d'éco-activités, des consommations de produits issus d'éco-activités.

La part verte est définie en lien avec les éco-activités décrites précédemment. Elle correspond à un pourcentage de chiffre d'affaires, ebitda ou une métrique spécifique au secteur (à titre d'exemple les capacités installées pour une société de génération d'électricité).

Chaque société en portefeuille fera l'objet d'une classification thématique. Le fonds investira au minimum 30% et au maximum 100% de la poche action dans des sociétés qui, selon une analyse propriétaire de la société de gestion, sont liées directement à cette thématique (Core). Les sociétés Core sont actives dans l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention des déchets et le recyclage, le contrôle et la prévention de la pollution et la protection des écosystèmes sains. Les sociétés Core ont une part verte supérieure ou égale à 50%. Le compartiment pourra également être investi à hauteur de 30% maximum de la poche action dans les sociétés facilitant la mise en place de ces activités au travers de financement, de produits d'assurance ou de services informatiques (Enablers) et dont la part verte est plus difficilement mesurable. Le compartiment pourra investir également à hauteur de 40% maximum de la poche action dans des entreprises ayant un axe de développement important avec la thématique sans pour autant que cet axe représente leur activité principale (Leaders of tomorrow) avec une part verte de 10% à 50%.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion. Les étapes d'identification des valeurs s'inscrivant dans la thématique et respectant les critères extra-financiers peuvent être résumées comme suit : L'univers d'investissement du portefeuille (univers de départ) est constitué des valeurs composant le MSCI World. En Outre, le compartiment pourra intégrer des sociétés ne figurant pas dans le MSCI World, par exemple des sociétés des pays émergents. Ces sociétés respecteront une capitalisation supérieure à 100 millions d'euros au moment de l'achat. Ces sociétés devront toutefois respecter le même processus d'analyse extra-financière que les composantes du MSCI World. Par ailleurs, le pourcentage de détention d'une valeur dans le portefeuille est indépendant du poids de cette valeur dans cet indicateur et des valeurs présentes dans l'indicateur de référence peuvent ne pas être détenues dans le portefeuille.

Toutes les valeurs composant l'univers d'investissement du portefeuille (univers de départ) font l'objet d'une analyse extra-financière détaillée ci-après. L'univers d'investissement sera réduit par l'élimination de 20% des moins bons émetteurs.

1) Un premier filtre est établi afin d'exclure les sociétés dont l'activité va à l'encontre de la transition énergétique et écologique. Cela comprend les sociétés appartenant aux secteurs MSCI GICS des pétrolières intégrées, exploration et production, ciments et agrégats, extraction de charbon, compagnies aériennes et services de transport aérien.

La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels dans l'optique d'un développement durable. Elles viseront ainsi dans la conduite de leur activité la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale sociétale et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes et sous contrainte des limites méthodologiques liées à l'accessibilité des données, la transparence des entreprises et l'incertitude sur les impacts à long terme du changement climatique.

2) Les valeurs filtrées font l'objet d'une analyse des critères extra-financiers

Il s'agit ici d'une analyse qualitative qui permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise, notamment les critères listés ci-dessous :

Environnement : consommation de l'énergie, émissions de GES, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;

Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;

Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par une agence de notation extra-financière. La méthodologie de notations utilisée par l'agence de notation externe utilisée par la Société de Gestion pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

3) Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit par l'élimination de 20% des moins bons émetteurs de l'indicateur de référence du fonds le MSCI World (NR).

4) Ensuite le gérant détermine la composition du portefeuille en sélectionnant des titres au travers d'une utilisation combinée de critères financiers permettant de définir des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

Le compartiment sera exposé aux marchés actions internationaux directement ou indirectement via des OPC et/ou des contrats financiers, entre 75% et 110% de son actif net. L'exposition via des OPC sera limitée à 10% de l'actif net.

Les sociétés représentées dans le portefeuille seront notamment impliquées dans les secteurs de l'énergie, des produits de base, des services aux collectivités, des technologies de l'information, de l'industrie et de la consommation, notamment dans les transports.

Eu égard à sa stratégie d'investissement, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions des pays émergents jusqu'à 100% de son actif net. Le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs sur des titres cotés à Shanghai et à Shenzhen via l'utilisation des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

A des fins de gestion de trésorerie, le compartiment pourra être investi jusqu'à 25% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire négociés sur les marchés internationaux, y compris sur les marchés émergents, en direct et/ou via des OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Ces titres principalement « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé, notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou une agence équivalente et bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente) mais sans limite de durée, sont sélectionnés en fonction de leur rendement attendu.

Dans la limite de 10% de l'actif net (hors titres court terme), le compartiment pourra par ailleurs recourir à des titres « haut rendement » (titres spéculatifs, notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou une agence équivalente et bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente, titres dont la probabilité de défaut est supérieure à celle des obligations « investment grade ») ou investir sur des OPC spécialisés sur les obligations « haut rendement » (titres spéculatifs).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Elle se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Dans la limite d'une fois l'actif net, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le compartiment pourra également détenir des dérivés intégrés (warrants ou certificats), à titre accessoire, jusqu'à 10% de ses actifs. L'utilisation d'instruments avec des dérivés intégrés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque sur actions à plus de 110% de ses actifs nets.

Le compartiment, ayant pour objet l'investissement dans des valeurs sans distinction de zone géographique, pourra détenir des titres non libellés en Euro, et pourra donc être exposé au risque de change dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change, et dans un but de couverture, le compartiment pourra avoir recours à des contrats à terme sur devises ou swaps de change.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

En cohérence avec l'objectif d'avoir une trajectoire climatique alignée avec les accords de Paris, le compartiment privilégie les entreprises dont le business model est vecteur de solutions sur la transition énergétique et écologique. Le gérant analyse ainsi si l'activité, notamment les investissements en capital, est aligné avec la taxonomie, sans que cela ne soit une contrainte de gestion.

Cette approche ne garantit cependant pas un minimum d'alignement avec la taxonomie. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

. Actifs utilisés

Actions :

Le portefeuille est exposé entre 75% et 110% de son actif net en actions de sociétés de tous les secteurs qui œuvrent directement ou indirectement au changement climatique et, sans contrainte géographique. Il sera investi dans des titres de sociétés dont la capitalisation boursière lors de l'achat sera au moins équivalente à 100 millions d'euros. Les titres sélectionnés seront ou non assortis d'un droit de vote.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 25% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance négociables et des obligations, émis en dollar ou toute autre devise, par des entités privées ou publiques en direct et/ou via des OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Les émetteurs seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs s'inscrivant dans la thématique et respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Les instruments éligibles auront principalement une notation « Investment Grade » (titres dont la notation long terme est supérieure ou égale à BBB- ou dont la notation court terme est supérieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou jugée équivalente par la société de gestion), cependant dans la limite de 10% de l'actif net le compartiment pourra recourir à des titres « haut rendement (titres spéculatifs, notation long terme inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente, titres dont la probabilité de défaut est supérieure à celle des obligations « investment grade »). Le compartiment pourra également être investi à hauteur de 10 % maximum dans des titres ne faisant pas l'objet d'une notation publique diffusée par une agence de notation financière, mais bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion.

Actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissements de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indicies côtés pour augmenter l'exposition aux marchés actions ou diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs (par exemple : matières premières ou immobilier).

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire. Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du compartiment ;
- des contrats de futures pour piloter l'exposition actions, et contrats d'indices ;
- des contrats à terme sur devises ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises dans le cadre des actions hors zone Euro.

Les contrats d'options et contrats de futures seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs s'inscrivant dans la thématique et respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

L'utilisation de contrats financiers n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du compartiment au risque actions au-delà de 110%.

Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés :

Le compartiment pourra investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés (warrants ou certificats) à titre accessoire, jusqu'à 10% de ses actifs. L'utilisation d'instruments à dérivés intégrés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du compartiment au risque actions au-delà de 110% de son actif net.

Dépôts :

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des parts libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

L'actionnaire, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut-être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A CHF, A EUR, A USD, B CHF, B EUR et B USD : Tous souscripteurs

Actions I CHF, I EUR, I USD, J CHF, J EUR, J USD, K EUR et KD EUR: Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions CR EUR, CR USD, CRD EUR et CRD USD sont destinées à tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais des marchés actions européens essentiellement de l'Union Européenne.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE);
- Passage de l'article 9 à 8 SFDR.

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Suppression de la référence au détail des « éco-activités » au sein de la stratégie d'investissement.

Si 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre, d'inflation et de hausse des taux, nous avons assisté sur la fin de l'année à un rebond initié en octobre. La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED et rassuré les marchés jusqu'en Europe. L'allègement des mesures sanitaires en Chine a également été salué, laissant espérer une reprise de la production. Après une légère correction sur le mois de décembre, l'année 2023 démarre en trombe portée par l'optimisme ambiant. Si les tensions sont toujours là cette année sur le plan économique comme géopolitique, force est de constater une certaine résilience de l'économie. Les publications positives de résultats des entreprises s'enchaînent, la réouverture de la Chine s'amorce et les données économiques tiennent le choc face à la hausse des taux, si bien que la perspective d'un soft landing a dopé les marchés. Même l'épisode des craintes bancaires aux Etats-Unis lors du premier trimestre n'aura pu stopper le mouvement. La hausse rapide des taux directeurs a provoqué de nombreuses craintes concernant les liquidités des banques, entraînant la faillite de SVB et First Republic Bank et provoquant dans son sillage le rachat de Crédit Suisse par UBS sur le vieux continent. Pour autant les banques semblent ressortir renforcées de cette hausse des taux, avec des résultats qui s'envolent sur 2023. Cette euphorie s'est prolongée sur tout le second trimestre, de nouvelles hausses de taux ont certes eu lieu mais la baisse des chiffres de l'inflation mêlée au ton plus prudent adopté par les banques centrales ont laissé miroiter un scénario de soft landing toujours plus probable aux yeux des investisseurs. Ce n'est que sur cette dernière partie de 2023 que les marchés semblent encaisser un contrecoup. L'inflation s'avère plus persistante que prévue, les perspectives s'assombrissent et laissent envisager dorénavant un scénario de « higher for longer » concernant les taux.

La performance du fonds, bien que légèrement positive reste inférieure à celle de son indice de référence sur la période. Au niveau sectoriel, le fonds a été principalement pénalisé par son exposition aux énergies renouvelables et aux acteurs de l'énergie solaire en particulier, avec plusieurs avertissements sur les bénéfices en raison de la hausse des coûts, ainsi qu'une rotation sectorielle du marché. La hausse des taux d'intérêt liée aux pressions inflationnistes a également réduit les multiples de valorisation. Toute la chaîne de valeur est pénalisée, des fabricants de câbles aux installateurs, en passant par les équipementiers, anticipant d'éventuels délais et annulations des commandes et projets à venir. On retrouve ainsi les baisses les plus importantes dans les Utilities, avec Sunnova, Greenergy et EDP Renovaveis qui pénalisent le fonds en raison de la sous-performance du secteur des énergies renouvelables/solaires. Néanmoins, notre approche globale et notre allocation diversifiée nous ont permis de résister à la forte correction de ce secteur, ainsi que grâce à l'absence de Nextera et Orsted en fin de période qui ont fait mention de problèmes spécifiques et qui ont revu en baisse leurs perspectives de croissance. Nous avons également profité du rachat d'ODP Energy par Antin Infrastructure avec une prime de +42% par rapport à son cours de clôture dans le secteur, ainsi que de la bonne performance de A2A. De même avec les équipementiers exposés au solaire en très fort retrait comme Longi Green Energy, SolarEdge ou Enphase. Mentionnons également l'absence d'exposition aux quelques grandes valeurs liées à l'intelligence artificielle qui n'est pas une thématique du fonds, et à Alphabet, Microsoft, et Nvidia en particulier comme source de sous-performance relative. Enfin, dans l'énergie, l'absence des compagnies pétrolières intégrées coûte, alors que les sociétés profitent de la montée du prix du brut. Neste (producteur de biocarburant) est de son côté impacté par les perspectives de décalage des objectifs fixés par les gouvernements pour préserver le pouvoir d'achat des ménages ; et Waga Energy (biogaz) est emportée de manière indiscriminée, sans prendre en compte la singularité de son modèle d'activité, par les difficultés qui touchent le segment renouvelable.

En revanche, on retrouve les meilleurs contributeurs parmi les valeurs d'équipement électrique et de maintenance d'infrastructure à l'image de Quanta Services, Nvent, Schneider Electric ou SPIE, avec des besoins qui restent très importants. Nos valeurs exposées à la construction, et plus particulièrement à l'isolation des bâtiments ressortent également en forte hausse à l'image de Owens Corning et Saint Gobain qui profitent notamment des bons chiffres du secteur résidentiel aux Etats-Unis. Cela fait plus que compenser dans les Biens d'Equipement la performance d'Alfen qui subit les effets du déstockage des chargeurs EV. Nos positions en Aixtron et STMicroelectronics dans les semi-conducteurs ont profité d'un excellent Pricing Power et d'une bonne dynamique commerciale, compte tenu de la dynamique de ses marchés sous-jacents, en particulier la véhicule électrique et l'industrie.

Du côté des mouvements nous avons renforcé notre exposition sur l'Amérique du Nord suite au vote de l'IRA car nous pensons qu'il s'agit d'un véritable catalyseur à long terme pour la thématique de la transition énergétique et que le retrait récent sur ces valeurs n'est pas représentatif de ces nouvelles perspectives (SolarEdge, Crown Holdings, Sunnova). En Octobre, Nibe a été introduit en portefeuille. Parmi les leaders des solutions de chauffage durable plutôt haut de gamme, le groupe bénéficie d'une demande forte pour les pompes à chaleur (60% de ses revenus) en lien avec la hausse des prix du gaz/électricité.

Le retour sur investissement pour une pompe à chaleur est désormais proche de 4 ans contre 8 à 9 ans auparavant. Nous avons réduit l'exposition à la Chine, en sortant Nio notamment, sur fond d'une plus grande prudence sur la zone suite aux conclusions du Congrès du Parti Communiste. Nous avons également sorti Vestas, alors que les risques d'exécution nous paraissent encore nombreux notamment avec les délais d'obtention de permis qui traînent et que la valorisation reste exigeante. General Motors a été vendu, prenant ainsi des profits et afin d'optimiser la trajectoire d'alignement climat du portefeuille. Nous avons entré SIG (systèmes d'emballage durables), appréciant le caractère défensif du titre (90% d'exposition au secteur de l'Alimentation & Boissons) et les perspectives liées à la mégatendance de remplacement du plastique par le carton, et alors que le potentiel de croissance des acquisitions récentes est significatif. Nous avons enfin poursuivi la construction de la position en Enphase, pris des profits sur Aixtron, et sorti Lundin Mining (faible pureté à la thématique) et Hannon Armstrong au sein des financières. Nous avons en février vendu notre position sur Equinix après le rebond depuis mi-octobre au profit de NTT Docomo, car nous pensons que la valorisation et la structure financière de cette dernière sont plus à même de délivrer de la performance dans l'environnement actuel. Nous avons initié une position sur Alfen, entreprise qui produit des bornes de chargement pour les voitures électriques en profitant de la baisse récente du titre. Nous avons également initié une position sur Nemetscheck, entreprise européenne proposant des solutions softwares dans le secteur de la construction et dont la valorisation est redescendue depuis le début de l'année. En décembre, nous avons entré Shoals, un fabricant de connectique électrique plug & play pour les grandes installations solaires. Le marché est en pleine expansion, et le groupe devrait profiter à plein de la dynamique de déploiement du solaire aux Etats-Unis en particulier. Dans les actifs plus cycliques, nous avons également renforcé Alfen entré en portefeuille en Novembre, ainsi que STM, après les baisses conséquentes du mois de décembre qui ne reflètent pas à notre sens la qualité des entreprises. Enfin, nous avons initié une position sur FTC Solar, un concepteur de trackers pour les grandes installations solaires qui devrait profiter de la forte croissance de la demande et de la normalisation des problèmes de supply chain qui ont perturbé son business durant l'année passée. Nous avons initié 3 positions sur le mois. Une première position sur Altus Power, société américaine qui opère et construit des centrales solaires au sol et sur toit et propose des solutions de stockage d'énergies en complément (batteries). SK Hynix, entreprise sud-coréenne qui innove sur la partie semi-conducteurs/mémoires en produisant des pièces consommant très peu d'énergie. Enfin, nous avons initié une position sur Symrise, une entreprise d'alimentation durable qui offre de belles perspectives de croissance, une exposition plutôt défensive et le tout à des niveaux de valorisation intéressants. Nous avons également renforcé Sunnova Energy après la baisse de janvier. Notons en février la sortie d'Orsted car nous pensons que la hausse des coûts de la dette couplée à la hausse des coûts de construction risque d'impacter fortement la création de valeur sur ses projets d'éoliens offshore. En mars, nous avons allégé notre exposition aux bancaires en vendant BBVA et en allégeant Amalgamated. Nous avons également allégé les Utilities en vendant A2A car nous pensons que la hausse des taux pénalise la capacité de création de valeur de ces entreprises et justifie une baisse de la pondération dans le portefeuille. Enfin, nous avons initié une pose sur Stora Enso en arbitrant face à SCA principalement sur des critères de valorisation (malgré des business models assez similaires, Stora Enso se paye 2 fois moins cher que SCA...). Nous avons également arbitré entre Nemetscheck et Autodesk au profit de la dernière suite à des écarts de performance récents importants. Nous avons également baissé notre exposition Asie en allégeant Daikin Industries et LG Chem. Enfin, en fin de période, nous avons initié une position sur Axa. L'entreprise est considérée comme un acteur de référence en matière d'ESG, notamment dans le domaine de la transition énergétique, grâce à sa prise en compte des risques environnementaux et à ses investissements dans ce domaine. Nous avons continué à renforcer notre position sur CATL, le fabricant chinois de batteries, en raison de sa valorisation attrayante. Nous sommes convaincus que l'entreprise continuera de gagner des parts de marché, notamment en Europe, grâce à ses avantages technologiques et manufacturiers. En revanche, nous avons vendu AG Growth après une belle performance, car nous sommes prudents face au super cycle de l'équipement agricole. Nous avons également allégé nos positions sur Owens Corning et Quanta Services après un parcours exceptionnel et une revalorisation de ces titres.

Le portefeuille reste équilibré en termes de style, avec une légère tendance à la croissance étant donné les fortes perspectives de cette thématique. L'exposition aux entreprises est également bien équilibrée en termes de capitalisation boursière : la plupart des positions sont de taille moyenne à grande, avec environ 27% du fonds en petites capitalisations. En termes d'exposition sous-thématique, l'équipement électrique (15%) a le poids le plus important, suivi par les producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelable (10%). Dans les technologies propres, on pense souvent aux pure players, mais nous aimons ceux qui sont exposés aux infrastructures et aux réseaux. La consommation d'électricité devrait augmenter là où elle a baissé. Indépendamment de la macroéconomie ou de la géopolitique, la transition énergétique est inévitable et représente une opportunité de croissance séculaire. La sélectivité entre les différents segments "verts" et le soutien des plans gouvernementaux (IRA et Repower) en cours de mise en place offrent un potentiel de croissance à long terme pour les entreprises de notre portefeuille, alors que les valorisations sont redevenues particulièrement attrayantes.

Sur l'année l'action A libellée en CHF réalise une performance de -0.98 % et son indice de référence de +13.35 %.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de -1.42 % et son indice de référence de +12.84 %.

Sur l'année l'action A libellée en USD réalise une performance de 6.53 % et son indice de référence de 21.95 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de -0.68 % et son indice de référence de +12.84 %.

Sur l'année l'action CR libellée en USD réalise une performance de 7.34 % et son indice de référence de 21.95 %.

Sur l'année l'action CRD libellée en EUR réalise une performance de -0.68 % et son indice de référence de 12.84 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de -0.58 % et son indice de référence de 12.84 %.

Sur l'année l'action I libellée en USD réalise une performance de 7.44 % et son indice de référence de 21.95 %.

Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de -0.58 % et son indice de référence de 12.84 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de -0.73 % et son indice de référence de -12.84 %.

Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de -1.77 % et son indice de référence de +12.84 %.

Les actions B, I et J libellées en CHF n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions B et KD libellées en EUR n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les actions B, CRD et J libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LG CHEMICAL	671 984,22	4 071 762,68
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	1 093 552,81	3 023 715,16
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	2 550 463,25	1 414 214,68
DANAHER CORP	3 876 591,77	
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	2 604 052,14	1 264 242,32
DAIKIN INDUSTRIES	700 745,84	2 622 992,11
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.		2 740 797,32
NEMETSCHEK	1 164 875,98	1 573 640,32
SK HYNIX INC	1 186 082,30	1 516 971,67
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	2 689 321,80	

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles.

L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	81 614 893,71	93 743 766,09
Actions et valeurs assimilées	81 614 893,71	93 743 766,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	81 614 893,71	93 743 766,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	372 167,65	105 243,76
Opérations de change à terme de devises		
Autres	372 167,65	105 243,76
COMPTES FINANCIERS	1 101 531,28	2 018 770,67
Liquidités	1 101 531,28	2 018 770,67
TOTAL DE L'ACTIF	83 088 592,64	95 867 780,52

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	84 134 380,83	93 977 004,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		2 273,02
Report à nouveau (a)	18,31	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 463 187,81	1 655 263,56
Résultat de l'exercice (a,b)	-151 593,86	3 774,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	82 519 617,47	95 638 315,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	568 975,17	229 464,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	568 975,17	229 464,80
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	83 088 592,64	95 867 780,52

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 053 918,10	1 235 561,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 053 918,10	1 235 561,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 306,57	5 961,43
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 306,57	5 961,43
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 050 611,53	1 229 600,23
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 211 436,90	1 240 049,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-160 825,37	-10 449,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	9 231,51	14 223,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-151 593,86	3 774,44

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013428919 - Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF : Taux de frais maximum de 1,85% TTC.
FR0013429081 - Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0013429008 - Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0013429107 - Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR : Taux de frais maximum de 1,15% TTC.
FR0013429057 - Action EdR SICAV - Green New Deal I USD : Taux de frais maximum de 1% TTC.
FR0013429040 - Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR : Taux de frais maximum de 1% TTC.
FR0013428992 - Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0013428984 - Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0013428935 - Action EdR SICAV - Green New Deal A USD : Taux de frais maximum de 1,85% TTC.
FR0013428927 - Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR : Taux de frais maximum de 1,85% TTC.
FR0050000068 - Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR : Taux de frais maximum de 2,20% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A CHF, A EUR, A USD, CRD EUR, CR EUR, CR USD, I EUR, I USD, J EUR et R EUR, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence : MSCI World dividendes net réinvestis exprimé en Euros pour les parts libellées en Euros, en US Dollar pour les parts libellées dans cette même devise et en Francs Suisse pour les parts libellées dans cette même devise.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé.

L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de références s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, la commission ne sera pas mise en paiement et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises.

A la fin d'une période de référence portant sur cinq ans ou plus, si la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, la période de référence n'est pas prolongée. Une nouvelle période de référence est alors établie et débute à la fin de la période de référence qui s'achève.

A la fin d'une période de référence :

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est positive, une commission de performance est observée et perçue. Cet AN devient le nouvel AN de référence ;

- Si la différence entre l'AN de l'action et son AN Cible est négative, aucune commission de performance n'est observée et perçue et :

- quand la période de référence de l'action est inférieure à 5 ans, celle-ci est prolongée d'un an. L'AN de Référence reste alors inchangé.

- quand la période de référence est supérieure ou égale à 5 ans, celle-ci s'achève et l'AN de cette fin de période de référence devient son nouvel AN de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR	Distribution	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR	Distribution	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	95 638 315,72	74 862 192,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	19 808 315,13	78 687 871,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 678 958,30	-44 449 428,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 293 777,52	4 711 212,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 939 910,08	-5 321 389,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-267 389,81	-263 789,17
Différences de change	-5 823 261,96	8 914 249,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 650 997,02	-21 492 154,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 150 706,24	-17 801 703,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	17 801 703,26	-3 690 451,61
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 442,40	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-160 825,37	-10 449,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	82 519 617,47	95 638 315,72

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 101 531,28	1,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 101 531,28	1,33								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CNY		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	37 781 533,62	45,78	3 721 951,17	4,51	2 856 015,26	3,46	7 803 850,10	9,46
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 862,58				24 357,56	0,03	79 240,79	0,10
Comptes financiers	463 212,16	0,56			94 182,37	0,11	326 581,96	0,40
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	507,24						503,46	
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	241 434,60
	Souscriptions à recevoir	75 341,92
	Coupons et dividendes en espèces	55 391,13
TOTAL DES CRÉANCES		372 167,65
DETTES		
	Achats à règlement différé	195 264,69
	Rachats à payer	263 831,91
	Frais de gestion fixe	109 878,57
TOTAL DES DETTES		568 975,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-196 807,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF		
Actions souscrites durant l'exercice	8 330,000	726 198,26
Actions rachetées durant l'exercice	-1 500,000	-127 377,99
Solde net des souscriptions/rachats	6 830,000	598 820,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26 930,000	
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	33 674,123	3 886 794,43
Actions rachetées durant l'exercice	-39 009,657	-4 440 781,52
Solde net des souscriptions/rachats	-5 335,534	-553 987,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	169 664,751	
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD		
Actions souscrites durant l'exercice	406,063	33 915,04
Actions rachetées durant l'exercice	-2 644,591	-214 955,99
Solde net des souscriptions/rachats	-2 238,528	-181 040,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 992,319	
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 000,000	
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	34 688,388	4 070 114,71
Actions rachetées durant l'exercice	-68 954,162	-8 005 817,70
Solde net des souscriptions/rachats	-34 265,774	-3 935 702,99
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	155 650,227	
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-6 179,202	-507 654,58
Solde net des souscriptions/rachats	-6 179,202	-507 654,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 377,227	
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	72 504,846	7 626 177,95
Actions rachetées durant l'exercice	-146 792,998	-15 511 416,49
Solde net des souscriptions/rachats	-74 288,152	-7 885 238,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	318 645,536	
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD		
Actions souscrites durant l'exercice	43 540,116	3 423 907,77
Actions rachetées durant l'exercice	-41 561,000	-3 203 124,28
Solde net des souscriptions/rachats	1 979,116	220 783,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	108 065,116	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	230,000	21 188,90
Actions rachetées durant l'exercice	-5 627,023	-506 118,68
Solde net des souscriptions/rachats	-5 397,023	-484 929,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 615,000	
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-800,000	-96 032,00
Solde net des souscriptions/rachats	-800,000	-96 032,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 172,229	
Action EDR SICAV GREEN NEW DEAL B CHF		
Actions souscrites durant l'exercice	150,000	15 018,02
Actions rachetées durant l'exercice	-150,000	-15 204,07
Solde net des souscriptions/rachats		-186,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	48,082	5 000,05
Actions rachetées durant l'exercice	-495,425	-50 475,00
Solde net des souscriptions/rachats	-447,343	-45 474,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 041,424	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action EDR SICAV GREEN NEW DEAL B CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 41 494,10 1,85
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 377 410,78 1,85
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 27 138,47 1,85
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 197,17 1,10

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 230 886,50 1,10
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 31 499,31 1,10
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 396 960,59 1,00
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 89 724,55 1,00

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 5 288,08 1,00
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 5 955,31 1,15
Action EDR SICAV GREEN NEW DEAL B CHF Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 4,63 1,85
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 877,41 2,20

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	18,31	
Résultat	-151 593,86	3 774,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-151 575,55	3 774,44

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-18 189,62	-11 240,45
Total	-18 189,62	-11 240,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-149 426,46	-127 593,42
Total	-149 426,46	-127 593,42

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-10 829,34	-10 180,73
Total	-10 829,34	-10 180,73

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR		
Affectation		
Distribution		560,00
Report à nouveau de l'exercice		1,60
Capitalisation	-43,36	
Total	-43,36	561,60
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 000,000	2 000,000
Distribution unitaire		0,28
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		301,60

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 012,11	34 641,70
Total	-4 012,11	34 641,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-581,03	4 855,03
Total	-581,03	4 855,03

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	26 246,75	110 520,88
Total	26 246,75	110 520,88

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 439,52	1 447,14
Total	6 439,52	1 447,14

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR		
Affectation		
Distribution	323,05	1 601,92
Report à nouveau de l'exercice	14,63	36,21
Capitalisation		
Total	337,68	1 638,13
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 615,000	10 012,023
Distribution unitaire	0,07	0,16
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	463,25	1 351,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-352,66	634,39
Total	-352,66	634,39

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 164,92	-1 509,83
Total	-1 164,92	-1 509,83

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		2 273,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 463 187,81	1 655 263,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 463 187,81	1 657 536,58

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-39 952,04	29 709,46
Total	-39 952,04	29 709,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-328 201,07	337 534,46
Total	-328 201,07	337 534,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-23 785,51	26 815,36
Total	-23 785,51	26 815,36

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 372,25	5 613,42
Total	-3 372,25	5 613,42

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-303 737,33	369 479,45
Total	-303 737,33	369 479,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-43 981,89	52 173,30
Total	-43 981,89	52 173,30

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-564 176,00	693 924,23
Total	-564 176,00	693 924,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-139 066,48	117 135,99
Total	-139 066,48	117 135,99

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 945,51	12 880,57
Total	-6 945,51	12 880,57

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 199,62	9 747,01
Total	-8 199,62	9 747,01

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 770,11	2 523,33
Total	-1 770,11	2 523,33

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	5 049 180,34	74 862 192,94	95 638 315,72	82 519 617,47
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF en CHF				
Actif net en CHF		2 457 426,26	1 624 817,81	2 155 643,63
Nombre de titres		24 110,000	20 100,000	26 930,000
Valeur liquidative unitaire en CHF		101,92	80,83	80,04
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR		0,92	1,47	-1,48
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		-0,27	-0,55	-0,67
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR en EUR				
Actif net	457 866,33	28 685 049,89	19 130 500,93	18 283 567,50
Nombre de titres	4 555,725	233 381,672	175 000,285	169 664,751
Valeur liquidative unitaire	100,50	122,91	109,31	107,76
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,17	3,39	1,92	-1,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,50	-1,36	-0,72	-0,88
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD en USD				
Actif net en USD		1 897 969,06	1 490 277,99	1 402 881,74
Nombre de titres		18 407,431	19 230,847	16 992,319
Valeur liquidative unitaire en USD		103,10	77,49	82,55
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR		1,11	1,39	-1,39
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		-0,23	-0,52	-0,63
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR en EUR				
Actif net		213 196,13	191 239,82	189 395,10
Nombre de titres		2 000,000	2 000,000	2 000,000
Valeur liquidative unitaire		106,59	95,61	94,69
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées		1,13		
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			2,80	-1,68
Distribution unitaire sur résultat			0,28	
Crédit d'impôt unitaire				
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,26		-0,02

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD USD en USD				
Actif net en USD		101 384,88		
Nombre de titres		1 000,000		
Valeur liquidative unitaire en USD		101,38		
+/- values nettes unitaire non distribuées en EUR		0,93		
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		-0,21		
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR en EUR				
Actif net	100,68	15 608 022,11	21 111 628,06	17 184 473,55
Nombre de titres	1,000	125 799,165	189 916,001	155 650,227
Valeur liquidative unitaire	100,68	124,07	111,16	110,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,15	3,41	1,94	-1,95
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,49	0,18	-0,02
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD en USD				
Actif net en USD		3 793 868,28	2 922 888,34	2 634 530,13
Nombre de titres		37 901,406	38 556,429	32 377,227
Valeur liquidative unitaire en USD		100,09	75,80	81,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		0,86	1,35	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		0,03	0,12	-0,01
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR en EUR				
Actif net		19 398 457,21	39 673 801,03	31 985 353,58
Nombre de titres		172 331,808	392 933,688	318 645,536
Valeur liquidative unitaire		112,56	100,96	100,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		2,36	1,76	-1,77
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	0,28	0,08
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD en USD				
Actif net en USD			7 627 080,31	8 347 774,99
Nombre de titres			106 086,000	108 065,116
Valeur liquidative unitaire en USD			71,89	77,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR			1,10	-1,28
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR			0,01	0,05

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR en EUR				
Actif net			856 820,08	391 931,73
Nombre de titres			10 012,023	4 615,000
Valeur liquidative unitaire			85,57	84,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			1,28	-1,50
Distribution unitaire sur résultat			0,16	0,07
Crédit d'impôt unitaire				(*)
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR en EUR				
Actif net	5 049 180,34	3 518 502,63	556 348,52	463 418,08
Nombre de titres	50 000,000	28 162,364	4 972,229	4 172,229
Valeur liquidative unitaire	100,98	124,93	111,89	111,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,17	3,43	1,96	-1,96
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,10	0,12	-0,08
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR en EUR				
Actif net		167 203,71	142 475,87	97 904,64
Nombre de titres		1 548,338	1 488,767	1 041,424
Valeur liquidative unitaire		107,98	95,70	94,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1,34	1,69	-1,69
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,49	-1,01	-1,11

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	37 000	1 288 340,00	1,56
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	60 000	1 402 508,91	1,70
SYMRISE AG	EUR	16 000	1 445 120,00	1,75
TOTAL ALLEMAGNE			4 135 968,91	5,01
CANADA				
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	9 000	924 835,83	1,12
TOTAL CANADA			924 835,83	1,12
CHINE				
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	81 170	2 131 077,90	2,58
LONGI GREEN ENERGY TECHNOL-A	CNY	450 970	1 590 873,27	1,93
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	800 000	1 402 806,34	1,70
TOTAL CHINE			5 124 757,51	6,21
COREE DU SUD				
LG CHEMICAL	KRW	2 000	695 048,51	0,84
TOTAL COREE DU SUD			695 048,51	0,84
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	105 006	1 629 168,09	1,98
GREENERGY RENOVABLES SA	EUR	62 000	1 282 160,00	1,55
TOTAL ESPAGNE			2 911 328,09	3,53
ETATS-UNIS				
ALTUS POWER INC	USD	307 000	1 522 314,05	1,84
AMALGAMATED FINANCIAL CORP	USD	70 000	1 138 512,40	1,38
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	15 000	1 754 380,17	2,12
AUTODESK	USD	13 000	2 540 571,43	3,08
CROWN HOLDINGS	USD	23 005	1 922 533,55	2,33
DANAHER CORP	USD	16 000	3 749 327,04	4,55
DARLING INGREDIENTS INC	USD	67 000	3 303 329,40	4,00
MSCI INC	USD	3 500	1 696 132,23	2,06
OWENS CORNING INC	USD	10 000	1 288 406,14	1,56
QUANTA SERVICES INC	USD	8 500	1 501 860,68	1,82
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	120 000	2 068 476,98	2,51
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	8 000	978 587,96	1,18
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	238 000	2 353 586,78	2,85
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	4 200	2 007 947,11	2,44
WASTE MANAGEMENT INC	USD	28 000	4 031 471,07	4,89
TOTAL ETATS-UNIS			31 857 436,99	38,61
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	55 002	1 767 214,26	2,14
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	150 000	1 783 500,00	2,16
TOTAL FINLANDE			3 550 714,26	4,30
FRANCE				
AXA	EUR	45 000	1 268 100,00	1,54
NEXANS SA	EUR	28 003	2 157 631,15	2,62
OVH GROUPE SAS	EUR	200 005	1 720 043,00	2,08
SAINT-GOBAIN	EUR	42 000	2 388 960,00	2,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	17 001	2 668 816,98	3,24
SPIE SA	EUR	113 004	3 109 870,08	3,76
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	85 000	2 048 500,00	2,48
TOTAL FRANCE			15 361 921,21	18,62
IRLANDE				
NVENT ELECTRIC PLC-W/I	USD	52 000	2 602 578,51	3,16
TOTAL IRLANDE			2 602 578,51	3,16
JAPON				
KEYENCE CORP	JPY	2 900	1 018 722,79	1,23
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	1 643 700	1 837 292,47	2,23
TOTAL JAPON			2 856 015,26	3,46
JERSEY				
APTIV PLC	USD	13 009	1 211 388,25	1,47
TOTAL JERSEY			1 211 388,25	1,47
LUXEMBOURG				
OPDENERGY HOLDINGS SA	EUR	300 000	1 719 000,00	2,08
TOTAL LUXEMBOURG			1 719 000,00	2,08
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	26 000	1 043 900,00	1,26
TOTAL PAYS-BAS			1 043 900,00	1,26
ROYAUME-UNI				
IMPAX ASSET MANAGEMENT GROUP	GBP	200 009	1 057 229,96	1,28
LINDE PLC	USD	6 000	2 110 129,87	2,56
TOTAL ROYAUME-UNI			3 167 359,83	3,84
SUEDE				
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	235 000	1 466 898,50	1,77
TOTAL SUEDE			1 466 898,50	1,77
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	52 000	2 131 220,00	2,59
TOTAL SUISSE			2 131 220,00	2,59
TAIWAN				
DELTA ELECTRONIIC INDUSTRIAL	TWD	90 000	854 522,05	1,03
TOTAL TAIWAN			854 522,05	1,03
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			81 614 893,71	98,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			81 614 893,71	98,90
Créances			372 167,65	0,45
Dettes			-568 975,17	-0,68
Comptes financiers			1 101 531,28	1,33
Actif net			82 519 617,47	100,00

Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR	EUR	4 615,000	84,92
Action EdR SICAV - Green New Deal CRD EUR	EUR	2 000,000	94,69
Action EdR SICAV - Green New Deal R EUR	EUR	1 041,424	94,01
Action EdR SICAV - Green New Deal A EUR	EUR	169 664,751	107,76
Action EdR SICAV - Green New Deal I EUR	EUR	318 645,536	100,37
Action EdR SICAV - Green New Deal K EUR	EUR	4 172,229	111,07
Action EdR SICAV - Green New Deal A CHF	CHF	26 930,000	80,04
Action EdR SICAV - Green New Deal CR EUR	EUR	155 650,227	110,40
Action EdR SICAV - Green New Deal I USD	USD	108 065,116	77,24
Action EdR SICAV - Green New Deal CR USD	USD	32 377,227	81,36
Action EdR SICAV - Green New Deal A USD	USD	16 992,319	82,55

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Green New Deal J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	323,05	EUR	0,07	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	323,05	EUR	0,07	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Green New Deal
Identifiant d'entité juridique : 969500ICWVN0G3AAG236

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 82,69% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 80% de ses investissements dans des investissements durables.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

En tant que fonds labellisé ISR, le fonds mesure spécifiquement deux indicateurs de durabilité:

- pourcentage des signataires du Global Compact
- intensité des émissions évitées

Le fonds a été meilleur que son indice de performance sur ces deux indicateurs.

Le fonds a également suivi une trajectoire climatique inférieure à 2°C.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

Par ailleurs, le fonds a l'objectif de rester sur une trajectoire climatique inférieure à 2°C et il a atteint cet objectif. Le fonds étant labellisé ISR il a également choisi 2 KPIs ESG sur lesquels il s'engage à surperformer son indice.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier :

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations Unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

De plus, et conformément au label ISR, 20% des émetteurs les moins bien notés du point de vue ESG sont exclus de l'univers d'investissement. Cette notation est notamment impactée par les controverses les plus sévères, limitant ainsi tout impact négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies .

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
Waste Management Inc	Industrie	4,42%	Etats-Unis
DARLING INGREDIENTS INC	Biens cons. de base	4,21%	Etats-Unis
Sunnova Energy International Inc	Services publics	3,36%	Etats-Unis
Danaher Corp	Santé	3,22%	Etats-Unis
Schneider Electric SE	Industrie	3,09%	France
Quanta Services Inc	Industrie	2,95%	Etats-Unis
SPIE SA	Industrie	2,84%	France
nVent Electric PLC	Industrie	2,61%	Etats-Unis
Autodesk Inc	Techno. de	2,46%	Etats-Unis
American Water Works Co Inc	Services publics	2,43%	Etats-Unis
LG Chem Ltd	Matériaux	2,38%	Corée du Sud, RDC
STMicroelectronics NV	Techno. de	2,18%	Suisse
Waga Energy SA	Énergie	2,18%	France
Thermo Fisher Scientific Inc	Santé	2,17%	Etats-Unis
Nexans SA	Industrie	2,14%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



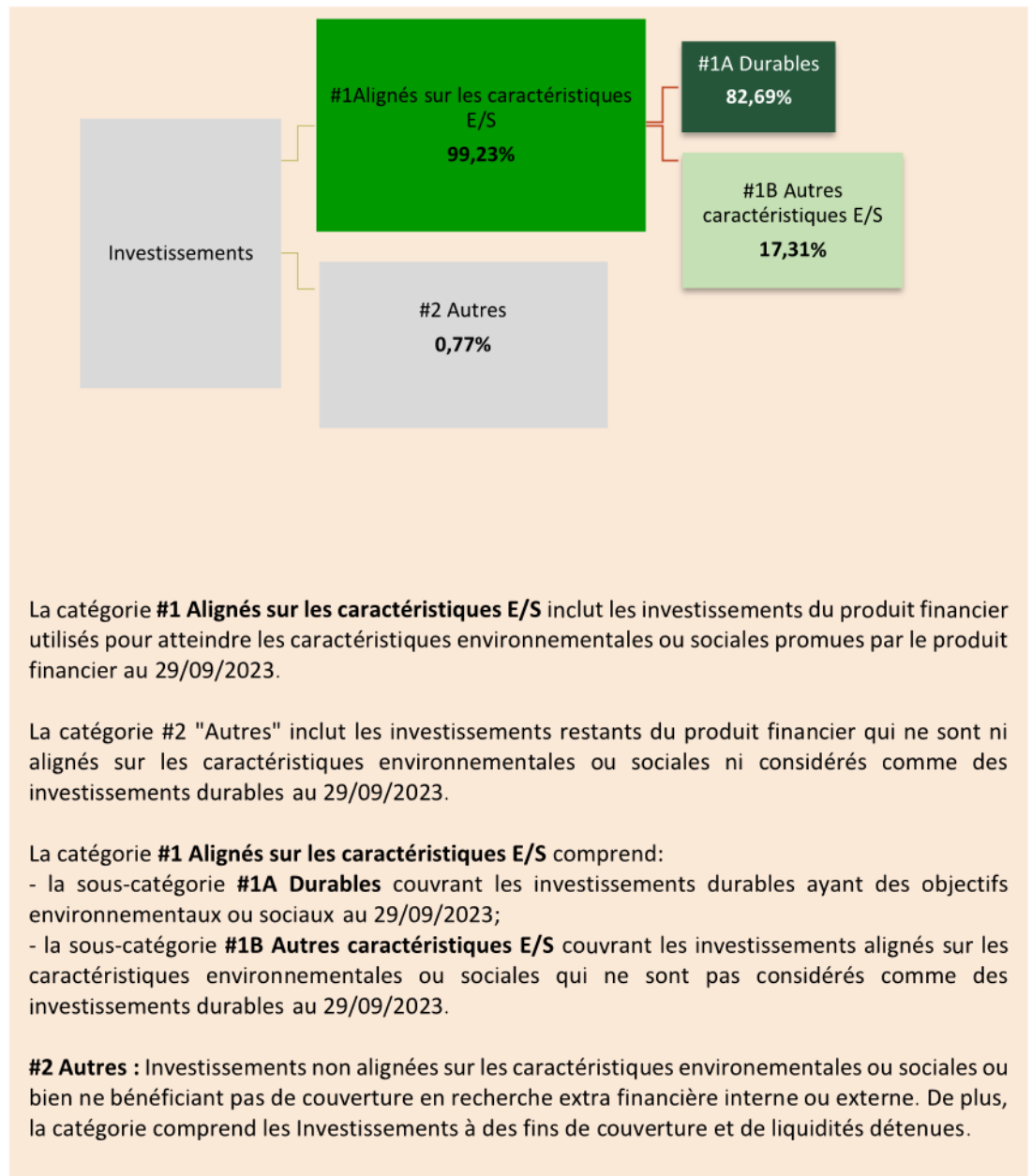
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Industrie	33,17%
Techno. de l'information	14,68%
Services publics	12,43%
Matériaux	11,34%
Santé	6,97%
Finance	6,25%
Énergie	4,62%
Biens cons. de base	4,00%
Conso. discrétionnaire	3,17%
Télécommunications	2,23%
Liquidités	1,15%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui

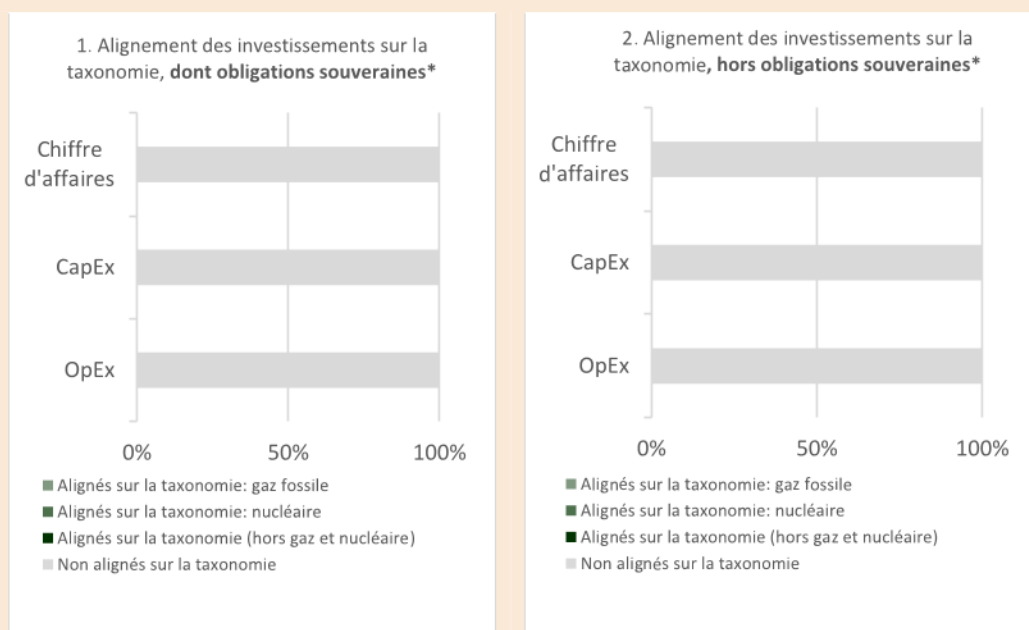
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

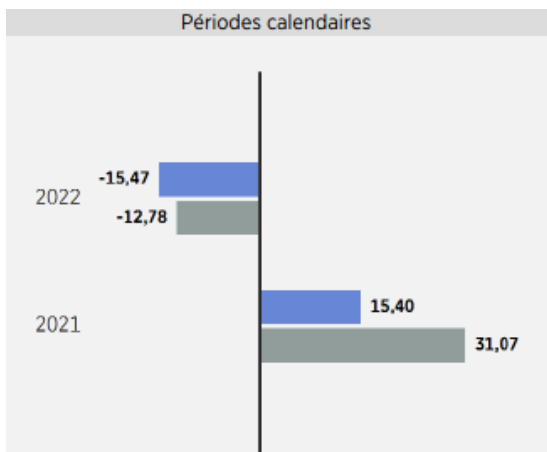
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

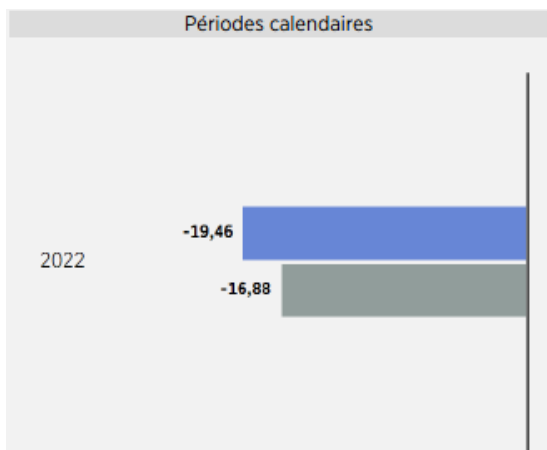
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

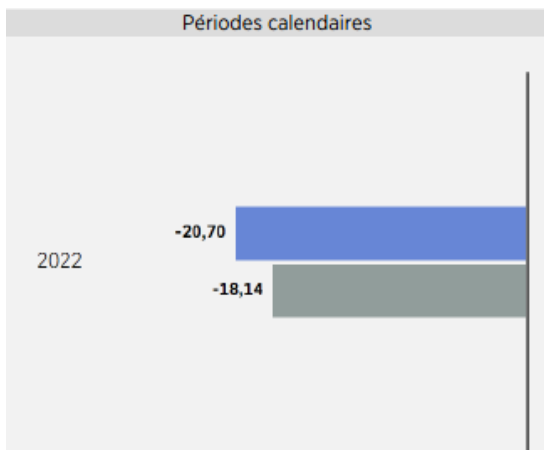
Action A EUR



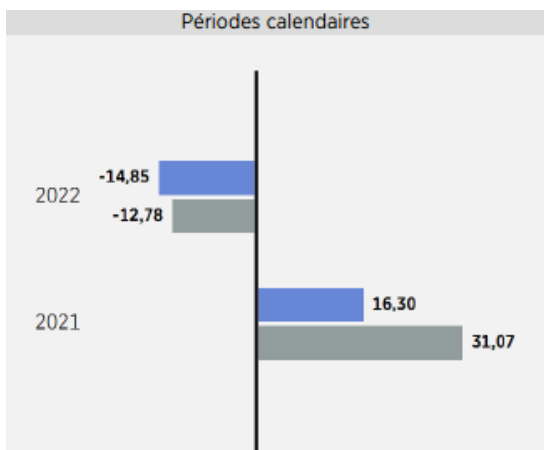
Action A CHF



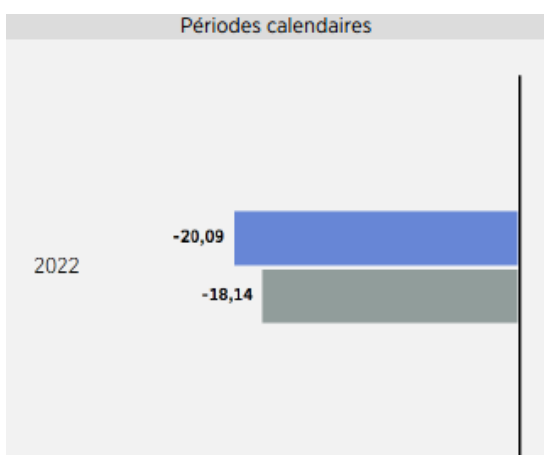
Action A USD



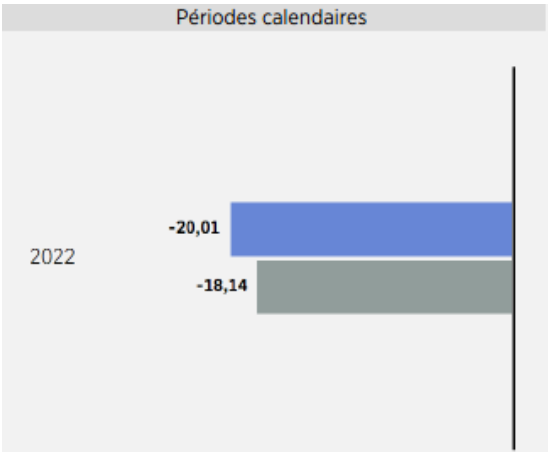
Actions CR EUR + CRD EUR



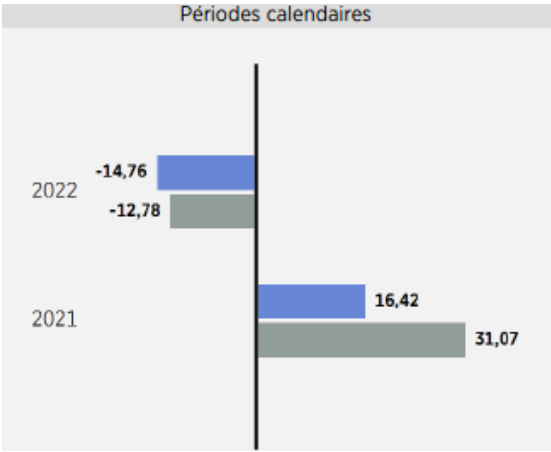
Action CR USD



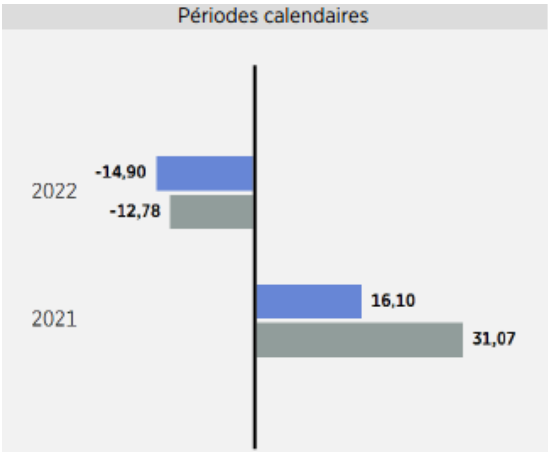
Action I USD



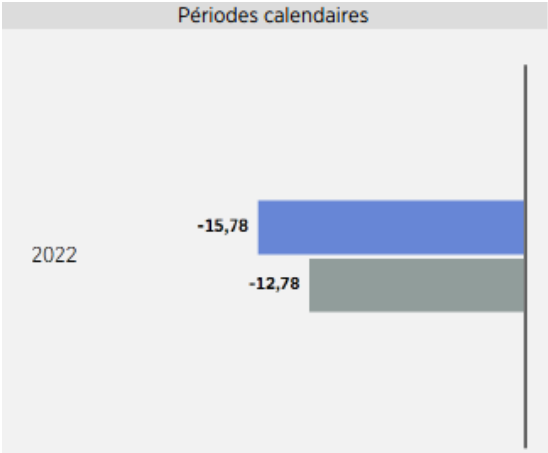
Actions I EUR + J EUR



Action K EUR



Action R EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A CHF, A EUR, A USD, CR EUR, CR USD, I EUR, I USD, K EUR, R EUR, CRD EUR, et J EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A CHF	Action A EUR	Action A USD	Action CR EUR	Action CR USD
Frais de fonctionnement et de gestion	1,84%	1,84%	1,84%	1,09%	1,09%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,84%	1,84%	1,84%	1,09%	1,09%

	Action I EUR	Action I USD	Action K EUR	Action R EUR	Action CRD EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,99%	0,99%	1,14%	2,19%	1,09%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,99%	0,99%	1,14%	2,19%	1,09%

	Action J EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM	
. commission de surperformance *	
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,00%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds**

74. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	<i>Actions, « A CHF (H) », « A EUR », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD », « I CHF (H) », « I EUR », « I USD (H) », « K EUR », et « NC EUR »</i>	<i>Actions « B EUR », « B USD (H) », « CRD EUR », « J EUR », « J USD (H) »</i>	<i>Action « OC EUR »</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution	Mixte (capitalisation et/ou distribution et/ou report sur décision de la société de gestion)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index au travers d'un portefeuille investi majoritairement dans des titres de dette hybride d'entreprises de toute zone géographique. Ces titres de nature obligataire sont émis par des sociétés non financières ayant les caractéristiques suivantes : Rang de paiement subordonné et, émis avec une maturité « perpétuelle » ou supérieure à 50 ans lors de l'émission.

Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment a pour indicateur de référence l'indice ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index hedgé EUR, publié par ICE Benchmark Administration Limited. Il est représentatif du marché de la dette hybride d'entreprises non financières. L'indice de référence est exprimé dans la devise de l'action concernée.

L'indice de référence des Sous-catégories (H) libellées en CHF est l'indice ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate Constrained Index hedgé et exprimé en CHF et l'indice de référence des Sous-catégories (H) libellées en USD est l'indice ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate Constrained Index hedgé et exprimé en USD.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Les taux et indicateurs utilisés sont annualisés. Le calcul de la performance de cet indicateur inclut les coupons.

L'administrateur ICE Benchmark Administration Limited (site internet : <https://www.theice.com/iba>) de l'indice de référence ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate Constrained Index n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire sur des titres de nature obligataire, dont 50% à 100% de l'actif net dans des obligations hybrides, émis par des sociétés non financières, internationales, publiques ou privées et dans la limite de 15% de l'actif net dans des obligations d'institutions financières.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs de l'indice de référence du compartiment.

La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Le compartiment pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des obligations, dont des obligations hybrides, appartenant à la catégorie spéculative *High Yield* (émissions spéculatives présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente), ou non notées par les agences de notation. Pour les obligations hybrides *High Yield*, la notation de la dette la plus senior de l'émetteur est retenue.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 20% de son actif net, en titres de nature obligataire émis par des sociétés financières et non financières, domiciliées dans des pays émergents. Cependant, ces obligations seront libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY).

Le gérant pourra également investir jusqu'à 15% de l'actif net, sur tout type de titre de nature obligataire du secteur financier, à la fois dans des titres seniors mais également dans des titres subordonnés, datés et non datés, de tout rang de subordination (Tier 1, Upper Tier 2 ou Lower Tier 2) dont les titres hybrides (comme les AT1). Les titres sélectionnés pourront être de qualité *Investment Grade* (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion) ou appartenir à la catégorie spéculative *High Yield* (titres spéculatifs présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) ou non noté par les agences de notation.

On définit généralement les titres seniors comme étant prioritaires par rapport aux titres subordonnés en cas de défaut de l'émetteur. Les titres subordonnés incluent usuellement des rangs de priorité (en cas de défaut) définis contractuellement dans les prospectus d'émissions.

Le compartiment pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité en-deçà d'un seuil généralement défini contractuellement.

En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, le compartiment pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 10% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs.

Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition et dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, futures de taux, futures de change, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX). Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs que visés ci-dessus pour les instruments dérivés.

Le nominal des ventes de protection via des dérivés de crédit ne pourra pas excéder 60% de l'actif net du compartiment. Le nominal des achats de protection via des dérivés de crédit ne pourra pas excéder 70% de l'actif net du compartiment.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade ou émis par des pays « développés » et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield ou émis par des pays « émergents » disposent d'une notation ESG au sein du portefeuille. Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financière externe. Ces deux ratios sont exprimés en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc,...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le fonds/compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

La stratégie repose à la fois sur une approche Bottom Up et sur une approche Top Down.

L'approche Bottom Up, fondée sur la combinaison de l'analyse crédit et l'étude des valorisations aux niveaux « émetteurs » et « émissions », vise à identifier, les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur relative supérieure aux autres. Le mode de sélection repose sur une analyse fondamentale et quantitative de chaque émetteur et émission, qui s'articule autour de l'évaluation de critères tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise ;
- sa solvabilité ;
- le caractère « stratégique » de l'entreprise.

Enfin, au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés par une combinaison de l'analyse quantitative et fondamentale, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

L'approche Top-Down, fondée sur une analyse de la situation macroéconomique, intervient dans le cadre de la détermination des risques et opportunités d'un point de vue macro/top down, et à son tour le niveau de risque global souhaité et l'exposition du portefeuille aux principaux thèmes, y compris, mais sans s'y limiter : la sensibilité crédit, la géographie, l'exposition sectoriel et la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt. L'approche macro cherche à combiner des vues thématiques discrétionnaires avec des approches basées sur les valorisations, pour contribuer au processus de construction du portefeuille afin d'atteindre l'objectif d'investissement. Elle intègre aussi, dans le cadre de la gestion du compartiment, l'aspect réglementaire global et local dans lequel évoluent les émetteurs.

L'acquisition de titres ou d'OPC libellés dans une autre devise que celle du compartiment fera l'objet d'une couverture du risque de change, effectuée aussitôt que possible sur le plan opérationnel, quelle que soit le libellé de la devise de l'action souscrite par l'investisseur. Néanmoins, un risque de change résiduel pourra subsister et ne devrait pas dépasser 2 %.

Le gérant mettra également en œuvre une gestion de la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt pouvant varier entre 0 et 10.

Dans les périodes où la stratégie d'investissement conduirait l'équipe de gestion à réduire l'exposition du compartiment aux obligations et/ou autres titres de créance, afin de permettre la réalisation de l'objectif de gestion, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% en titres négociables à court terme et euro commercial papers. Ces instruments financiers pourront également être utilisés à titre accessoire aux fins de placement des liquidités.

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

. Sur les actifs :

Actions

Le compartiment n'a pas vocation à détenir des actions.

Toutefois, le compartiment pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination ou dans des obligations convertibles contingentes, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité en deçà d'un seuil généralement défini contractuellement. En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, le compartiment pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 10% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des actionnaires.

Titres de créances et instruments du marché monétaire: (jusqu'à 100% du portefeuille)

Caractéristiques générales :

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; +10]
Zone géographique des émetteurs	Toutes zones géographiques	100% maximum de l'actif net
	Pays émergents	20% maximum de l'actif net
	Devises OCDE (pour les pays émergents : émissions libellées uniquement en : EUR, GBP, CHF, USD, JPY)	100% maximum de l'actif net
Niveau de risque de change	-	Résiduel (2% maximum de l'actif net)

Répartition dette privée/dette publique :

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en dette privée.

Le compartiment pourra, par ailleurs, investir dans des titres d'Etats émis par un pays de l'OCDE, notamment dans la cadre de la gestion des liquidités.

Critères relatifs à la notation et la subordination :

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux titres de nature obligataire du secteur non-financier et financier de tous types (dette senior ou dette subordonnée) datée ou non, de toute qualité de signature, de tout rang de subordination.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations, dont des obligations hybrides, notées High Yield (émissions spéculatives présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) ou non notées par les agences de notation. Pour les obligations hybrides High Yield, la notation de la dette la plus senior de l'émetteur est retenue.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne qualitative, quantitative et fondamentale. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Le compartiment pourra investir dans des titres de créance de toute nature dont notamment les obligations à taux fixe, variable, ou révisable, les titres de créance négociables, les bons de caisse, les bons du Trésor, les EMTN, les Euro commercial papers.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 20% de son actif net, en titres de nature obligataire émis par des sociétés financières et non financières, domiciliées dans des pays émergents, ou émis par des états de pays émergents.

Cependant, ces obligations seront libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY).

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français. Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Devises

L'acquisition de titres ou d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro (EUR) fera l'objet d'une couverture du risque de change. Néanmoins, un risque de change résiduel (2% maximum de l'actif net) pourra subsister.

Contrats financiers

Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, futures de taux, futures de change, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...) dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Nature des marchés d'intervention :

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de couverture et d'exposition du portefeuille :

- Risque taux
- Risque de change (uniquement à des fins de couverture)
- Risque de crédit
- ainsi qu'à des composantes de ces risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Options et futures : indices financiers, devises, taux, options sur futures taux et crédit
- Change à terme et swaps de change
- Swaps : taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation), devises ainsi que sur des composantes de ces actifs.
- Credit Default Swaps sur single name ou sur indices
- Options sur CDS sur indices

Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 100% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 25%.

Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans :

- des obligations callable ou puttable,
- des obligations convertibles,
- des obligations contingentes convertibles (Coco).

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 100% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des actions libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

Le porteur, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'investissement sur titres hybrides ou subordonnés :

Le Compartiment peut être exposé à des titres hybrides ou subordonnés. Les dettes hybrides ou subordonnées sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Pour les obligations non financières, les dettes hybrides étant des dettes « deeply subordinated », cela implique un taux de recouvrement faible en cas de défaut de l'émetteur.

Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Risques liés aux contingent convertible bonds (Cocos) :

Les Cocos sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une Coco inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur du Coco supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par la Coco concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des Cocos :

Le seuil de conversion d'une Coco dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque de perte ou suspension de coupon :

En fonction des caractéristiques des Cocos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque d'intervention d'une autorité de régulation au point de « non-viabilité » :

Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des Obligations Convertibles Conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque d'inversion de la structure de capital :

Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en Cocos peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs de Cocos subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque de report du remboursement :

La plupart des Cocos sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des Cocos perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les Cocos sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité :

Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur de Cocos et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier.

L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), B EUR et B USD (H) : Tous souscripteurs

Actions I EUR, I CHF (H), I USD (H), J EUR, J USD (H), K EUR, NC (EUR) et OC (EUR) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions CR EUR, CR USD (H) et CRD EUR sont destinées à tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de la SICAV a été confiée.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de crédit par des entreprises ou des institutions du secteur financier tout en étant conscients des risques auxquels ils s'exposent ; l'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2022 :

- Création de l'action B USD (H) dans le cadre de la fusion transfrontalière par absorption du fonds Edmond de Rothschild Fund – Crossover Credit.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable ».
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Abaissement du seuil du mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates ») à 5% (contre 10% auparavant), conformément au respect des plafonds indiqués dans la doctrine de l'AMF (instruction DOC 2017-05) ;
- Modification de l'annexe II RTS, conformément au règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Modification de la mention « indicateur de référence » par la mention « univers d'investissement » sur la partie ESG ;
- Suppression de la mention : « Par ailleurs, le gérant n'investira pas dans des valeurs les moins bien notées par [...] ».

Fusion transfrontalière : absorption du compartiment Edmond de Rothschild Fund – Crossover Credit par le compartiment EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds. Cette fusion a été actée par le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild SICAV du 15.09.2022 et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 17.07.2023. Cette fusion s'est réalisée le 19/07/2023 sur VNI du 18/07/2023.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG pour prendre en compte les taux de couverture minimum en titre notés ESG.

Commentaire général sur les marchés de crédit :

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performances positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur la même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décade notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que le FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit les 12 mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2020 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passées inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dette AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniors financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché At1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le cout de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT

Dans une période de fortes volatilité sur les taux souverains marquée par des épisodes de stress crédit comme la crise bancaire de mars, le fonds a réalisé une performance de +5.59% sur la part I-EUR pour la période (30/09/2022 – 30/09/2023). Les effets de la hausse quasi continue des taux ont été compensés par un resserrement des spreads sur les hybrides et par le portage important.

Octobre 2022 a marqué le point bas sur la classe d'actif avec un risque d'extension à son plus haut. En effet, la société immobilière allemande Aroundtown a fait peur aux investisseurs en annonçant son intention de ne pas exercer son option de remboursement anticipé et en évoquant la possibilité de suspendre ses coupons.

Après une période de doute, les mois suivants ont démontré que le risque d'extension était circonscrit au secteur immobilier. Ainsi les autres entreprises de l'univers ont toutes choisi d'exercer leurs options de remboursement à la première occasion, soit en refinançant leurs instruments avec une nouvelle émission, soit en utilisant leurs liquidités. Par ailleurs, il est à noter que même dans le secteur immobilier plusieurs sociétés ont choisi d'adopter des comportements favorables aux créanciers. Unibail a par exemple procédé à un échange avec une composante en cash. Balder a quant à lui choisi d'exercer son option de remboursement en réalisant une augmentation de capital.

En mars 2023 les craintes sur les banques régionales américaines et la chute du Credit Suisse ont créé de la volatilité mais la contagion avec les obligations corporate hybrides a été mesurée, ce qui est un motif de satisfaction et démontre une certaine maturité de la classe d'actif. La logique d'exercice des options de remboursements («calls») est différente entre les obligations subordonnées financières et non-financières et cela est désormais bien pris en compte.

En terme de positionnement, nous avons entamé 2023 avec un biais prudent en maintenant une part confortable de cash dans le portefeuille et en concentrant les investissements sur les obligations avec des calls courts, les courbes de crédit étant la plupart du temps plates ou parfois même inversée.

Ce biais a été payant jusqu'à la crise bancaire. Il nous a ensuite pénalisés en termes de performance relative par rapport à l'indice sur la deuxième partie de la période puisque le risque de crédit a ensuite bien performé, en sympathie avec la baisse des craintes d'une récession imminente aux US et en Europe. Par rapport à nos concurrents, la performance relative a en revanche été à notre avantage. Nous pensons toujours que ce positionnement sera payant à moyen terme car il offre le meilleur rendement / risque surtout dans le cas où les perspectives économiques venaient à s'assombrir.

Avec un rendement de 9.5 %, une sensibilité de 2.9 ans et une note d'émetteur de BBB+ (note d'émission BBB-), nous pensons que les obligations corporate hybrides sont une proposition obligataire attractive, notamment car le risque de défaut est très faible. Les émetteurs sont majoritairement des sociétés européennes de premier rang.

Le marché devrait être soutenu par un volume d'émission primaire nette en baisse. Pour 2023, le marché devrait se réduire d'environ 7 milliards d'euros d'après nos estimations. 2024 sera une année importante de refinancement avec environ 24 milliards d'euros de « calls ».

Enfin il faut souligner l'excellente dynamique de collecte, les actifs sous gestion du fonds ayant augmenté de 90 millions d'euros pour s'établir à un total de 239 millions d'euros au 30 septembre 2023.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 4.93 % et son indice de référence de 6.31 %.
 Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 4.94 % et son indice de référence de 6.31 %.
 Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 5.31 % et son indice de référence de 6.31 %.

Sur l'année l'action CR (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 7.48 % et son indice de référence de 9.00 %.

Sur l'année l'action CRD libellée en EUR réalise une performance de 5.32 % et son indice de référence de 6.31 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de 3.47 % et son indice de référence de 4.36 %.

Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 5.59 % et son indice de référence de 6.31 %.

Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 7.72 % et son indice de référence de 9.00 %.

Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de 5.59 % et son indice de référence de 6.31 %.

Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 5.41 % et son indice de référence de 6.31 %.

L'action A (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 18/07/2023.

L'action B (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 18/07/2023.

L'action NC libellée en EUR a été souscrite le 23/05/2023.

L'action A (hedgée) libellée en CHF n'a pas été souscrite sur l'exercice.

L'action OC libellée en EUR n'a pas été souscrite sur l'exercice.

L'action J (hedgée) libellée en USD n'a pas été souscrite sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	9 258 696,50	5 348 815,07
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	6 846 920,95	4 676 379,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	4 174 144,90	6 474 769,62
ORSTED 5.25% 08-12-22	6 866 157,84	3 090 421,23
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	6 453 809,41	3 105 338,66
BAYER 2.375% 12-11-79	4 725 354,51	4 814 173,50
BP CAP MK 3.625% PERP	5 527 324,85	3 571 905,34
GERM TREA BILL ZCP 17-05-23	3 989 643,56	4 000 000,00
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	3 924 253,43	3 995 232,88
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	4 785 158,94	2 748 784,93

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 43,30%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 320 000,00 320 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	228 311 874,84	135 401 190,48
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	228 061 037,52	135 046 291,68
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	228 061 037,52	135 046 291,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	250 837,32	354 898,80
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	250 837,32	354 898,80
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	90 336 890,37	70 776 002,94
Opérations de change à terme de devises	89 154 318,11	70 303 633,36
Autres	1 182 572,26	472 369,58
COMPTES FINANCIERS	11 822 266,23	9 765 038,61
Liquidités	11 822 266,23	9 765 038,61
TOTAL DE L'ACTIF	330 471 031,44	215 942 232,03

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	247 624 676,39	138 752 115,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	750,88	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 314 991,08	2 472 452,19
Résultat de l'exercice (a,b)	4 296 382,57	2 750 449,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	239 606 818,76	143 975 016,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	937 368,91	396 574,29
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	937 368,91	396 574,29
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	165 678,61	396 574,29
Autres opérations	771 690,30	
DETTES	89 926 843,77	71 570 640,84
Opérations de change à terme de devises	88 955 998,11	69 342 575,31
Autres	970 845,66	2 228 065,53
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	330 471 031,44	215 942 232,03

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 1223	1 085 543,00	
EC EURUSD 1223	5 011 806,38	
RP EURGBP 1223	7 264 627,05	
EC EURUSD 1222		2 013 270,05
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		16 074 750,00
XEUR FBTP BTP 1222		5 039 100,00
FGBL BUND 10A 1222		4 847 150,00
TU CBOT UST 2 1222		31 448 572,35
US 10YR NOTE 1222		5 147 565,46
EURO BOBL 1223	6 945 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	4 933 300,00	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 639,94	1 245,34
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 647 180,27	2 904 937,85
Produits sur titres de créances	10 356,44	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 276,06	167,41
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 688 452,71	2 906 350,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		326,82
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 719,48	13 675,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 719,48	14 001,82
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 678 733,23	2 892 348,78
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	1 476 466,67	677 849,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 202 266,56	2 214 499,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	94 116,01	535 950,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 296 382,57	2 750 449,59

* N : Les frais de gestion incluent des frais de recherche pour 20 060,31 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

CDS : Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentées par KONDOR.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014005914 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC..

FR0014005955 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR : Taux de frais maximum de 0,95% TTC.

FR0014005989 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0014005906 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

FR0014005922 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H) : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0014005930 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

FR0014005948 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0014005963 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H) : Taux de frais maximum de 0,95% TTC.

FR0014005971 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR : Taux de frais maximum de 0,95% TTC.

FR00140059A7 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0014005997 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H): Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR00140058Z6 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR001400DLX2 - Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H) Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion sur les actions A EUR, B EUR, CRD EUR, CR EUR, CR USD (H), I CHF (H), I EUR, I USD (H) et J EUR, selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index coupons réinvestis, hedgé et exprimé en euros pour les catégories d'actions libellés en euros.
- ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index coupons réinvestis, hedgé et exprimé en Dollars US pour les catégories d'actions libellés en dollars US
- ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index coupons réinvestis, hedgé et exprimé en Francs suisses pour les catégories d'actions libellés en francs Suisses.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de janvier.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an, soit au plus tôt le 31/01/2023. C'est à l'issue de cette période qu'on peut éventuellement réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre 5 ans ou moins si la sous-performance est rattrapée plus vite.

A la fin d'une période de référence prolongée à quatre reprises et portant sur cinq ans :

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie en définissant une nouvelle année de référence qui dépend de la compensation des périodes en sous-performance par les éventuelles périodes en surperformance au sein de ces 5 premières années. Si en plus de la première année en sous-performance, une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été compensée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir du début de cette nouvelle année en sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	143 975 016,90	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	141 824 969,07	179 615 267,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 665 054,86	-20 513 060,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 036 218,61	658,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 082 648,55	-4 924 006,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 238 794,90	14 265 259,51
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-15 967 696,56	-7 945 407,39
Frais de transactions	-318 334,66	-42 140,69
Différences de change	334 109,36	1 414 508,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	14 633 521,19	-19 737 986,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 104 465,63	-19 737 986,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	19 737 986,82	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-542 227,20	-372 574,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-914 801,47	-372 574,27
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	372 574,27	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-62 116,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 202 266,56	2 214 499,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	239 606 818,76	143 975 016,90

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	228 061 037,52	95,18
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	228 061 037,52	95,18
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	12 276 433,43	5,12
Taux	1 085 543,00	0,46
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	13 361 976,43	5,58
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	14 799 900,00	6,18
Taux	6 945 000,00	2,90
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	21 744 900,00	9,08

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	228 061 037,52	95,18						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							11 822 266,23	4,93
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 085 543,00	0,45						
Autres opérations	6 945 000,00	2,90						

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées									228 061 037,52	95,18
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 822 266,23	4,93								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									1 085 543,00	0,45
Autres opérations							6 945 000,00	2,90		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	2 858 745,64	1,19			2 307 716,61	0,96		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	54 814 734,36	22,88	34 461 869,49	14,38	185 496,89	0,08		
Comptes financiers	2 242 330,63	0,94	54 136,16	0,02	4 665 267,95	1,95		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 617,62		121 013,38	0,05				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 011 806,38	2,09			8 350 170,05	3,48		
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	89 154 318,11
	Souscriptions à recevoir	124 916,65
	Dépôts de garantie en espèces	367 655,61
	Collatéraux	690 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		90 336 890,37
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	88 955 998,11
	Rachats à payer	425 344,50
	Frais de gestion fixe	206 835,39
	Frais de gestion variable	0,52
	Collatéraux	320 000,00
	Autres dettes	18 665,25
TOTAL DES DETTES		89 926 843,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		410 046,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	145 664,229	12 543 119,64
Actions rachetées durant l'exercice	-6 503,526	-561 436,35
Solde net des souscriptions/rachats	139 160,703	11 981 683,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	143 538,134	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	88 399,964	7 867 301,85
Actions rachetées durant l'exercice	-3 592,349	-337 355,29
Solde net des souscriptions/rachats	84 807,615	7 529 946,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	84 807,615	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	43 622,047	3 699 071,16
Actions rachetées durant l'exercice	-3 003,048	-255 578,64
Solde net des souscriptions/rachats	40 618,999	3 443 492,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	44 002,679	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	2 850,053	253 653,34
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2 850,053	253 653,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 850,053	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	222,000	19 891,18
Actions rachetées durant l'exercice	-870,000	-77 458,20
Solde net des souscriptions/rachats	-648,000	-57 567,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	67,000	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	14 785,516	1 271 974,35
Actions rachetées durant l'exercice	-7 103,100	-610 664,45
Solde net des souscriptions/rachats	7 682,416	661 309,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 810,027	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	17 564,567	1 490 223,42
Actions rachetées durant l'exercice	-10 487,740	-877 858,13
Solde net des souscriptions/rachats	7 076,827	612 365,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 635,128	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	242 040,286	21 013 341,74
Actions rachetées durant l'exercice	-53 210,649	-4 611 662,48
Solde net des souscriptions/rachats	188 829,637	16 401 679,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	390 229,331	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	561 866,956	48 342 344,44
Actions rachetées durant l'exercice	-399 286,223	-34 397 584,75
Solde net des souscriptions/rachats	162 580,733	13 944 759,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 082 988,733	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	133 357,569	10 975 080,55
Actions rachetées durant l'exercice	-119 209,135	-9 839 077,47
Solde net des souscriptions/rachats	14 148,434	1 136 003,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	528 721,061	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	164 011,000	13 906 264,57
Actions rachetées durant l'exercice	-12 817,000	-1 096 379,10
Solde net des souscriptions/rachats	151 194,000	12 809 885,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	179 059,000	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	5 180,000	442 702,83
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	5 180,000	442 702,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 265,000	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	200 000,000	20 000 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	200 000,000	20 000 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	200 000,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 739,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	0,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 060,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 317,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	687,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 416,58 0,95
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 19 370,91 0,95 4,12
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 18 963,74 0,95
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 205 936,11 0,70 337,01

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 686 577,72 0,70 68,38
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H) Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 311 197,80 0,70
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 69 543,79 0,70 72,16
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 6 243,05 0,85

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 869,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	750,88	
Résultat	4 296 382,57	2 750 449,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 297 133,45	2 750 449,59

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	177 119,62	5 261,25
Total	177 119,62	5 261,25

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 480,52	
Total	13 480,52	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR		
Affectation		
Distribution	54 123,30	4 026,58
Report à nouveau de l'exercice	5,47	32,55
Capitalisation		
Total	54 128,77	4 059,13
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	44 002,679	3 383,680
Distribution unitaire	1,23	1,19
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)		
Affectation		
Distribution	427,51	
Report à nouveau de l'exercice	25,68	
Capitalisation		
Total	453,19	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 850,053	
Distribution unitaire	0,15	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR		
Affectation		
Distribution	106,53	972,40
Report à nouveau de l'exercice	0,55	5,41
Capitalisation		
Total	107,08	977,81
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	67,000	715,000
Distribution unitaire	1,59	1,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	42 723,04	29 828,48
Total	42 723,04	29 828,48

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	37 359,63	22 507,38
Total	37 359,63	22 507,38

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	693 859,77	327 169,00
Total	693 859,77	327 169,00

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 903 811,03	1 508 652,16
Total	1 903 811,03	1 508 652,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	882 420,40	798 476,71
Total	882 420,40	798 476,71

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR		
Affectation		
Distribution	307 981,48	45 698,60
Report à nouveau de l'exercice	1 775,80	50,92
Capitalisation		
Total	309 757,28	45 749,52
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	179 059,000	27 865,000
Distribution unitaire	1,72	1,64
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 695,56	7 768,15
Total	16 695,56	7 768,15

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	165 217,56	
Total	165 217,56	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 314 991,08	2 472 452,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-12 314 991,08	2 472 452,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-592 229,43	-10 895,93
Total	-592 229,43	-10 895,93

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	222 187,46	
Total	222 187,46	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-180 339,11	-8 286,09
Total	-180 339,11	-8 286,09

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 467,08	
Total	7 467,08	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-288,50	-2 250,02
Total	-288,50	-2 250,02

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-115 242,17	-50 294,06
Total	-115 242,17	-50 294,06

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-181 710,00	156 520,28
Total	-181 710,00	156 520,28

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 189 377,83	646 406,13
Total	-2 189 377,83	646 406,13

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 501 060,05	-2 301 270,18
Total	-4 501 060,05	-2 301 270,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 759 434,85	4 124 775,19
Total	-3 759 434,85	4 124 775,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-734 451,52	-69 550,04
Total	-734 451,52	-69 550,04

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-42 579,63	-12 703,09
Total	-42 579,63	-12 703,09

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-247 932,53	
Total	-247 932,53	

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	143 975 016,90	239 606 818,76
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR en EUR		
Actif net	360 229,82	12 395 676,04
Nombre de titres	4 377,431	143 538,134
Valeur liquidative unitaire	82,29	86,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,48	-4,12
Capitalisation unitaire sur résultat	1,20	1,23
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H) en USD		
Actif net en USD		8 532 913,50
Nombre de titres		84 807,615
Valeur liquidative unitaire en USD		100,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		2,61
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		0,15
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR en EUR		
Actif net	279 308,35	3 758 479,39
Nombre de titres	3 383,680	44 002,679
Valeur liquidative unitaire	82,54	85,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,44	-4,09
Distribution unitaire sur résultat	1,19	1,23
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H) en USD		
Actif net en USD		286 767,17
Nombre de titres		2 850,053
Valeur liquidative unitaire en USD		100,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		2,61
Distribution unitairesur résultat en EUR		0,15
Crédit d'impôt unitaire en EUR		

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR en EUR		
Actif net	61 959,97	6 022,30
Nombre de titres	715,000	67,000
Valeur liquidative unitaire	86,65	89,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,14	-4,30
Distribution unitaire sur résultat	1,36	1,59
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR en EUR		
Actif net	1 661 286,89	2 417 017,20
Nombre de titres	20 127,611	27 810,027
Valeur liquidative unitaire	82,53	86,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,49	-4,14
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	1,53
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H) en USD		
Actif net en USD	1 523 869,06	2 297 954,39
Nombre de titres	17 558,301	24 635,128
Valeur liquidative unitaire en USD	86,79	93,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	8,91	-7,37
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,28	1,51
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H) en CHF		
Actif net en CHF	16 680 384,70	33 438 814,73
Nombre de titres	201 399,694	390 229,331
Valeur liquidative unitaire en CHF	82,82	85,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	3,20	-5,61
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,62	1,77
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR en EUR		
Actif net	76 097 258,76	94 541 881,92
Nombre de titres	920 408,000	1 082 988,733
Valeur liquidative unitaire	82,67	87,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,50	-4,15
Capitalisation unitaire sur résultat	1,63	1,75

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H) en USD		
Actif net en USD	43 041 408,87	47 640 543,16
Nombre de titres	514 572,627	528 721,061
Valeur liquidative unitaire en USD	83,64	90,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	8,01	-7,11
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,55	1,66
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR en EUR		
Actif net	2 304 327,37	15 335 963,18
Nombre de titres	27 865,000	179 059,000
Valeur liquidative unitaire	82,69	85,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,49	-4,10
Distribution unitaire sur résultat	1,64	1,72
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR en EUR		
Actif net	419 911,07	893 506,83
Nombre de titres	5 085,000	10 265,000
Valeur liquidative unitaire	82,57	87,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,49	-4,14
Capitalisation unitaire sur résultat	1,52	1,62
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR en EUR		
Actif net		20 235 969,08
Nombre de titres		200 000,000
Valeur liquidative unitaire		101,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1,23
Capitalisation unitaire sur résultat		0,82

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER 6.625% 25-09-83	EUR	4 000 000	3 969 788,22	1,65
BAYER 7.0% 25-09-83	EUR	4 200 000	4 167 404,84	1,74
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	5 000 000	4 713 725,68	1,97
MERCK KGAA 1.625% 09-09-80	EUR	3 900 000	3 516 437,24	1,47
TOTAL ALLEMAGNE			16 367 355,98	6,83
BELGIQUE				
ELIA GROUP SANV 5.85% PERP	EUR	2 300 000	2 343 704,52	0,98
TOTAL BELGIQUE			2 343 704,52	0,98
DANEMARK				
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	3 300 000	2 819 561,82	1,18
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	3 700 000	3 733 325,34	1,56
TOTAL DANEMARK			6 552 887,16	2,74
ETATS-UNIS				
AT T 2.875% PERP	EUR	7 200 000	6 755 727,93	2,82
STANLEY BLACK DECKER 4.0% 15-03-60	USD	1 500 000	1 182 566,71	0,49
TOTAL ETATS-UNIS			7 938 294,64	3,31
FRANCE				
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	2 500 000	2 255 723,63	0,94
EDF 2.625% PERP	EUR	6 600 000	5 502 178,72	2,30
EDF 5% 31/12/2099	EUR	3 100 000	3 078 531,01	1,28
ENGIE 1.625% PERP	EUR	4 100 000	3 847 984,09	1,61
LA POSTE 3.125% PERP	EUR	6 600 000	6 267 902,92	2,61
ORANGE 2.375% PERP	EUR	8 400 000	8 100 383,02	3,39
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	2 600 000	2 207 919,11	0,92
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	7 250 000	7 166 350,85	2,99
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	3 500 000	3 096 554,90	1,29
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	6 500 000	5 414 089,58	2,26
TOTAL FRANCE			46 937 617,83	19,59
ITALIE				
ENEL 1.375% PERP	EUR	10 400 000	8 577 859,76	3,58
ENI 2.0% PERP	EUR	1 600 000	1 383 045,60	0,58
ENI 2.625% PERP	EUR	6 600 000	6 264 022,93	2,62
ENI 3.375% PERP	EUR	4 900 000	4 300 486,68	1,79
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	7 300 000	5 716 731,12	2,38
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	3 800 000	3 345 163,42	1,40
TOTAL ITALIE			29 587 309,51	12,35
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN PROPERTY 2.125% PERP	EUR	2 000 000	838 427,53	0,34
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	1 500 000	604 250,55	0,26
GRAND CITY PROPERTIES SA	EUR	1 200 000	577 384,92	0,24
HOLCIM FINANCE REGS 3.0% PERP	EUR	6 100 000	5 995 977,00	2,50
TOTAL LUXEMBOURG			8 016 040,00	3,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	3 500 000	3 018 191,43	1,26
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	4 100 000	3 839 715,49	1,60
ALLIANDER 1.625% PERP	EUR	1 700 000	1 591 604,42	0,66
DE BAHN FIN 0.95% PERP	EUR	8 900 000	8 297 886,79	3,47
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	EUR	8 000 000	7 702 990,16	3,22
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	12 100 000	11 057 826,34	4,62
KPN 2.0% PERP	EUR	5 500 000	5 312 622,16	2,21
KPN 6.0% PERP	EUR	1 700 000	1 805 423,29	0,76
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	EUR	4 500 000	4 051 526,05	1,69
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	9 600 000	9 151 155,15	3,82
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	3 200 000	3 032 148,56	1,26
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	1 700 000	1 355 738,43	0,57
TELEFONICA EUROPE BV 2.875% PERP	EUR	2 200 000	1 923 871,33	0,80
TELEFONICA EUROPE BV 2.88% PERP	EUR	1 700 000	1 471 081,20	0,61
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	3 200 000	3 183 216,26	1,33
TENNET HOLDING BV 2.995% PERP	EUR	3 730 000	3 724 281,89	1,55
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.5% PERP	EUR	6 500 000	5 363 222,12	2,24
TOTAL PAYS-BAS			75 882 501,07	31,67
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	5 400 000	4 819 236,64	2,01
TOTAL PORTUGAL			4 819 236,64	2,01
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	5 200 000	4 917 308,11	2,05
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	7 100 000	6 269 194,49	2,62
BRITISH TEL 4.25% 23-11-81	USD	2 000 000	1 676 178,93	0,70
SSE 4.0% PERP	EUR	3 750 000	3 530 504,20	1,48
VODAFONE GROUP 2.625% 27-08-80	EUR	6 100 000	5 591 038,50	2,33
VODAFONE GROUP 8.0% 30-08-86	GBP	2 000 000	2 307 716,61	0,96
TOTAL ROYAUME-UNI			24 291 940,84	10,14
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 2.249% 17-05-81	EUR	2 750 000	2 294 713,53	0,95
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	800 000	600 937,79	0,25
FASTIGHETS AB BALDER 2.873% 02-06-81	EUR	1 000 000	708 250,16	0,30
HEIMSTADEN BOSTAD AB 2.625% PERP	EUR	3 800 000	1 720 247,85	0,72
TOTAL SUEDE			5 324 149,33	2,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			228 061 037,52	95,18
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			228 061 037,52	95,18
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	40	-83 069,66	-0,03
EURO BOBL 1223	EUR	60	-75 000,00	-0,03
LIFFE LG GILT 1223	GBP	10	-7 608,95	
RP EURGBP 1223	GBP	58	22 567,44	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-143 111,17	-0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			-143 111,17	-0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-4 933 300	-257 230,10	-0,11
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-4 933 300	-257 230,10	-0,10
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-4 933 300	-257 230,10	-0,11
TOTAL Credit Default Swap			-771 690,30	-0,32
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-771 690,30	-0,32
TOTAL Instrument financier à terme			-914 801,47	-0,38
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	EUR	126 000	126 000,00	0,05
APPEL MARGE EDR FR	USD	99 200	93 695,40	0,04
APPEL MARGE EDR FR	GBP	7 437,5	8 574,48	
TOTAL Appel de marge			228 269,88	0,09
Créances			90 336 890,37	37,71
Dettes			-89 926 843,77	-37,53
Comptes financiers			11 822 266,23	4,93
Actif net			239 606 818,76	100,00

Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR	EUR	179 059,000	85,64
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR	EUR	67,000	89,88
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR	EUR	44 002,679	85,41
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds NC EUR	EUR	200 000,000	101,17
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I EUR	EUR	1 082 988,733	87,29
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR EUR	EUR	27 810,027	86,91
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds K EUR	EUR	10 265,000	87,04
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A EUR	EUR	143 538,134	86,35
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)	USD	2 850,053	100,61
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds A USD (H)	USD	84 807,615	100,61
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CR USD (H)	USD	24 635,128	93,28
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I USD (H)	USD	528 721,061	90,10
Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds I CHF (H)	CHF	390 229,331	85,69

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	54 123,30	EUR	1,23	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	54 123,30	EUR	1,23	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds B USD (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	199,50	EUR	0,07	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	228,01	EUR	0,08	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	427,51	EUR	0,15	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds CRD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	106,53	EUR	1,59	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	106,53	EUR	1,59	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	307 981,48	EUR	1,72	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	307 981,48	EUR	1,72	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les **sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds
Identifiant d'entité juridique : 969500CA2P67XH0YWF36

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 63,63% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A fin Septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 269 tCO₂/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 277 tCO₂/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 11.66

Note E : 12.81

Note S : 11.51

Note G : 11.12

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 11.47

Note E : 11.99

Note S : 11.87

Note G : 10.91

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
IBESM 1.874 PERP	Services publics	4,37%	Espagne
DBHNGR 0.95 PERP	Industrie	3,44%	Allemagne
ENELIM 1 3/8 PERP	Services publics	3,31%	Italie
BPLN 3 5/8 PERP	Énergie	3,31%	Royaume-Uni
ORAFP 2 3/8 PERP	Télécommunications	3,10%	France
FIRMEN 3 3/4 PERP	Matériaux	2,82%	Suisse
ENIIM 2 5/8 PERP	Énergie	2,69%	Italie
ABESM 3.248 PERP	Industrie	2,57%	Espagne
FRPTT 3 1/8 PERP	Industrie	2,56%	France
T 2 7/8 PERP	Télécommunications	2,54%	Etats-Unis
VOD 2 5/8 08/27/2080	Télécommunications	2,50%	Royaume-Uni
REPSM 3 3/4 PERP	Énergie	2,49%	Espagne
ORSTED 5 1/4 12/08/3022	Services publics	2,35%	Danemark
POSIM 2 5/8 PERP	Finance	2,27%	Italie
BERTEL 3 1/2 04/23/2075	Télécommunications	2,06%	Allemagne

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



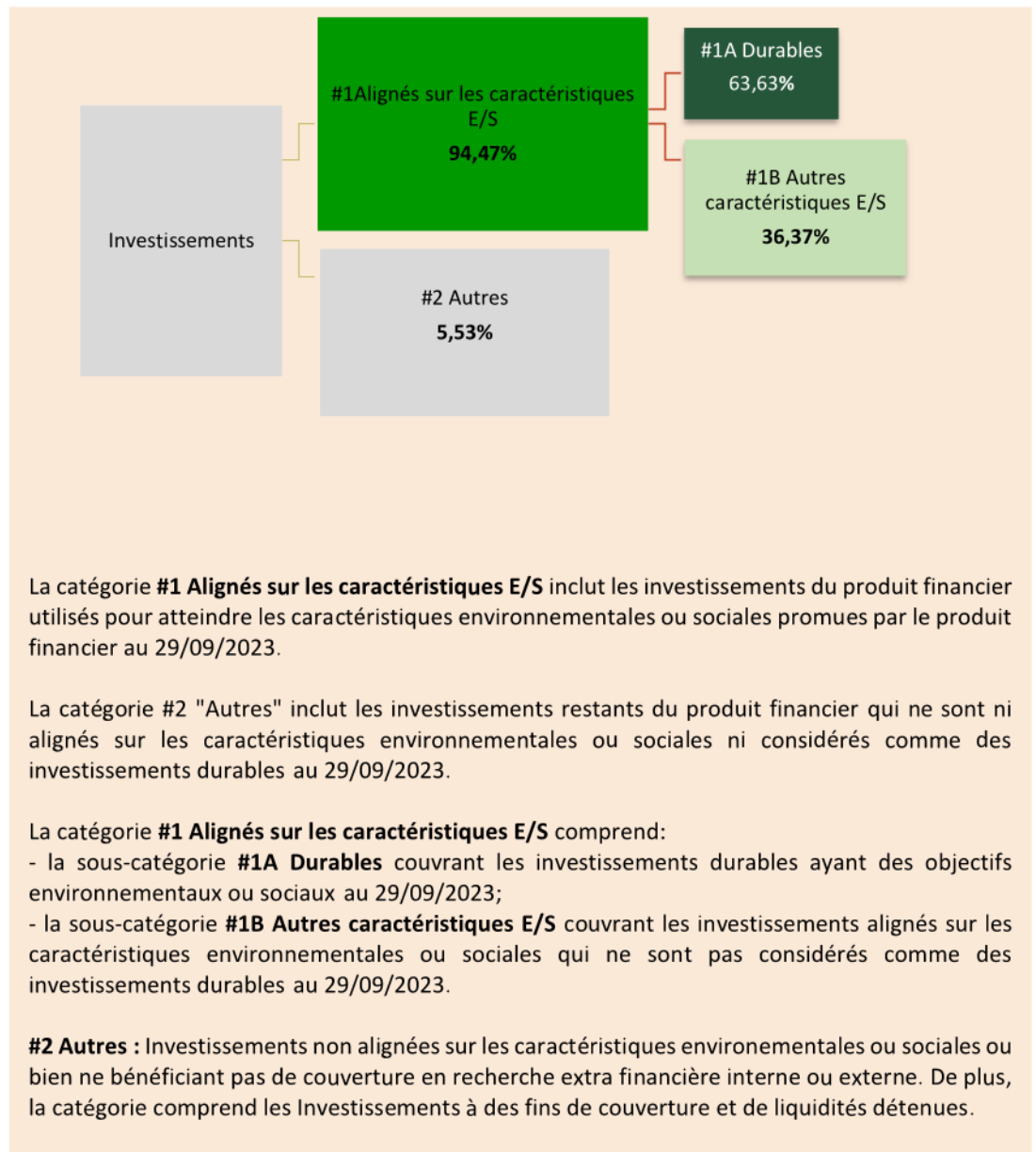
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Services publics	25,90%
Énergie	22,19%
Télécommunications	18,45%
Industrie	9,44%
Santé	6,86%
Matériaux	6,66%
Immobilier	5,33%
Liquidités	3,12%
Finance	2,39%
Dérivés taux	-0,35%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

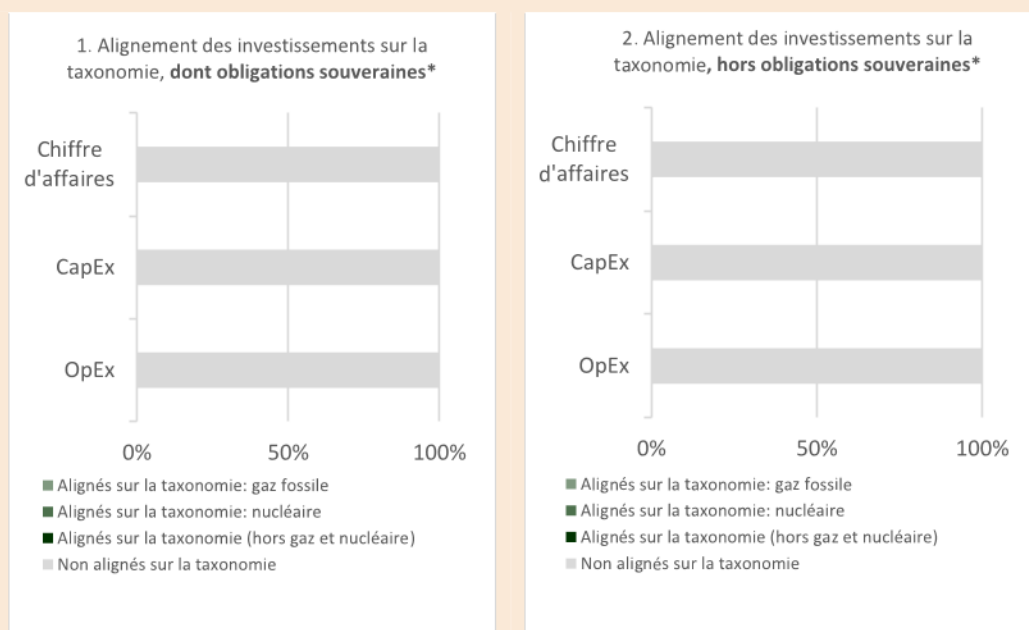
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.

Au 29/09, la liste #2 Autres incluait une obligation non notée en ESG (Heimstatden) pour 1% du fonds plus 3% de liquidités et l'exposition notionnel des dérivés.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

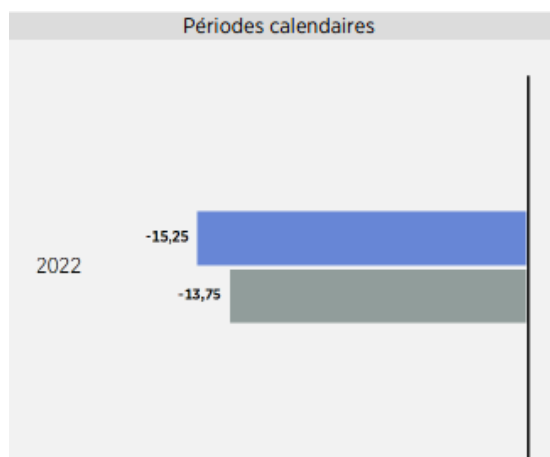
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

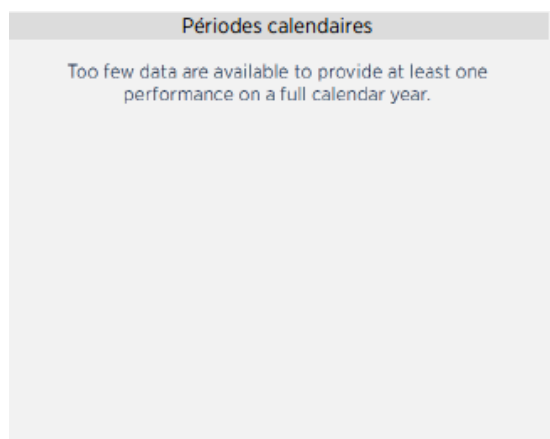
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

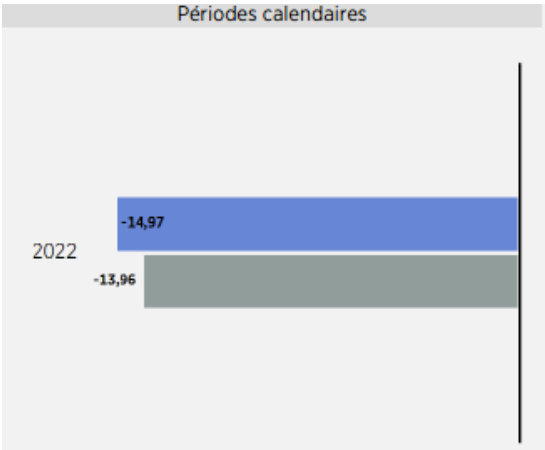
Actions A EUR + B EUR



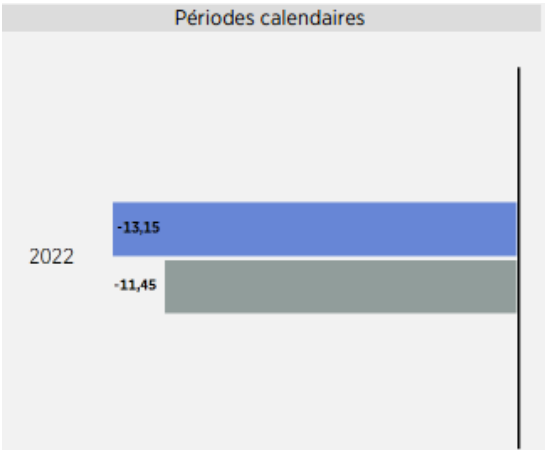
Actions A USD (H) + B USD (H)



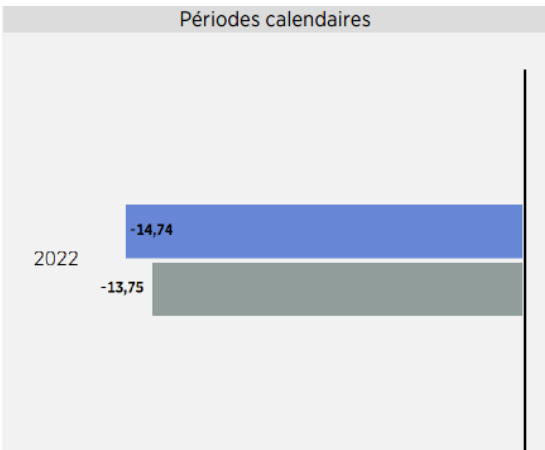
Action I CHF (H)



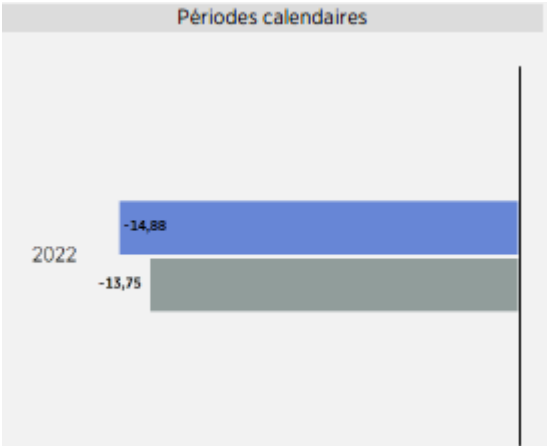
Action I USD (H)



Actions I EUR + J EUR



Action K EUR



Action NC EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A USD (H), CR EUR, CR USD (H), I CHF (H), I EUR, I USD (H), K EUR, NC EUR, B EUR, CRD EUR, J EUR et B USD (H) (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR	Action A USD (H)**	Action CR EUR	Action CR USD (H)	Action I CHF (H)
Frais de fonctionnement et de gestion	1,26%	1,04%	0,95%	0,95%	0,70%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,26%	1,04%	0,95%	0,95%	0,70%

	Action I EUR	Action I USD (H)	Action K EUR	Action NC EUR**	Action B EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,70%	0,70%	0,85%	0,60%	1,30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *					
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,70%	0,70%	0,85%	0,60%	1,30%

	Action CRD EUR	Action J EUR	Action B USD (H)**
Frais de fonctionnement et de gestion	0,95%	0,71%	1,04%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :			
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			
Autres frais facturés à l'OPCVM			
. commission de surperformance *			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,95%	0,71%	1,04%

- * *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*
Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartiment :
EdR SICAV - Millesima World 2028**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A EUR », « A CHF (H) », « A USD (H) », « AC EUR », « CR EUR », « CR USD (H) », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD (H) », « K EUR », « K USD (H) », « PWM EUR », « PWM USD (H) » et « R EUR »	Actions « B EUR », « B USD (H) », « CRD EUR », « CRD USD (H) », « J CHF (H) », « J EUR », « J USD (H) », « PWMD EUR » et « PWMD USD (H) »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif sur sa durée de placement recommandée d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2028.

L'objectif de gestion diffère en tenant compte des frais de gestion et administratifs selon la catégorie d'actions souscrite :

- Pour les catégories d'actions A et B : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3.30% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour la catégorie d'actions AC: l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3.15% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour les catégories d'actions CR et CRD : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 4% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour les catégories d'actions I et J : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 4.05% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour la catégorie d'actions K : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3,90% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour la catégorie d'actions R: l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 2.90% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.
- Pour les catégories d'actions PWM et PWMD : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3.80% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Veillez noter que le rendement cible du produit pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie du produit, auquel cas son rendement réel serait négatif.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment n'a pas d'indice de référence. Sa stratégie d'investissement n'est pas représentée par des indices existants.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire, notamment à travers une stratégie de portage, sur des titres de nature obligataire d'échéance ne pouvant dépasser le 31 décembre 2028.

Ces titres seront représentatifs des anticipations de l'équipe obligataire de la Société de Gestion sur les marchés de crédit Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) émis par des sociétés de toutes zones géographiques.

Le compartiment pourra investir, dans la limite de 50% de son actif net, en titres de nature obligataire émis par des sociétés domiciliées dans des pays émergents. Cependant, ces obligations seront libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY).

Le compartiment pourra par ailleurs investir, jusqu'à 100% de son actif net, dans des obligations souveraines émis par des Etats développés et jusqu'à 10% de son actif net dans des obligations souveraines émises par des Etats émergents sous réserve, d'une part, que ces dernières émissions soient libellées dans une devise de pays dits développés (EUR, GBP, CHF, USD, JPY) et, d'autre part, que l'investissement global du compartiment dans les pays émergents n'excède pas 50% de son actif net.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages dans l'intérêt du porteur, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.

Le gérant s'attachera à sélectionner les émissions qui, d'après ses convictions, lui semblent être les plus attrayantes afin de maximiser le couple rendement/risque du compartiment.

A l'approche de l'échéance du compartiment, il sera géré en monétaire et en référence au taux moyen du marché monétaire Euro (€STR capitalisé). Le compartiment optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera avant tout une approche sectorielle et une analyse crédit.

Le gérant applique par ailleurs une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les titres du portefeuille.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs suivantes :

- des obligations d'entreprises non-financières, libellées en EUR et ayant un rating de catégorie BB ou B selon une moyenne effectuée par les trois agences de notation financière Moody's, S&P et Fitch qui sont intégrées dans l'indice ICE BofAML BB-B Euro Non-Financial H-Y Constrained Index (HEC5).
- des obligations d'entreprises émises par des sociétés localisées ou ayant l'intégralité de leurs actifs dans les pays dits émergents qui sont intégrées dans l'indice J.P. Morgan CEMBI Broad Diversified (JBCDCOMP).

La Société de gestion :

- poursuit un objectif de notation moyenne ESG du portefeuille supérieure à celle de cet univers d'investissement ESG ;
- s'est assurée que ces 2 indices et leur combinaison étaient pertinents pour les sujets ESG et n'introduisaient pas de biais permettant de faciliter le respect des contraintes de notation ESG appliquées au portefeuille ;
- peut sélectionner des valeurs en dehors de l'univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'univers d'investissement retenus soient un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield ou émis par des pays émergents, disposent d'une notation ESG au sein du compartiment.

Par ailleurs, au moins 90% des obligations souveraines émises par des Etats développés disposent d'une notation ESG au sein du compartiment.

Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financières externe. Ces deux ratios sont exprimés en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Approche Top Down

L'approche Top Down fondée sur une analyse de la situation macroéconomique, intervient dans le cadre de l'allocation géographique du portefeuille. Elle intègre aussi, dans le cadre de la gestion du compartiment, l'aspect réglementaire global et local dans lequel évoluent les émetteurs.

Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différents secteurs économiques au sein de la poche émetteurs privés. Celui-ci sera déterminé de manière à conserver une certaine diversification.
- la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important, dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion) et entre les différentes notations au sein de ces catégories) .

L'équipe de gestion cherchera à constituer un portefeuille diversifié tant en termes d'émetteurs que de secteurs.

L'analyse *Top Down* permet d'avoir une vision globale du compartiment. Celle-ci est complétée par un processus de sélection de titres robustes (approche Bottom Up).

Approche Bottom Up

Ce processus vise à identifier, au sein d'un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L'analyse fondamentale s'articule autour de l'évaluation de critères précis tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l'entreprise
- sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes, résistance à des stress-tests ...)
- les critères extra financiers

Au sein de l'univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l'émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition et dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs que visés ci-dessus pour les instruments dérivés.

En cas de conversion en actions

Le compartiment pourra détenir des actions jusqu'à 5% de son actif net résultant de conversion d'obligations convertibles détenues en portefeuille et/ou, dans des cas exceptionnels, de restructurations de titres détenus en portefeuille.

La sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et 7.

Devises

Le risque de change contre euro sera couvert. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel d'un seuil maximum de 2% de l'actif net.

- Sur les actifs :

Actions :

Le compartiment peut détenir des actions, jusqu'à 5% de son actif net, résultant de conversion d'obligations convertibles détenues en portefeuille et/ou, dans des cas exceptionnels, de restructurations de titres détenus en portefeuille.

Titres de créances et instruments du marché monétaire: (jusqu'à 100% du portefeuille)

Caractéristiques générales :

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; 7]
Zone géographique des émetteurs	Toutes zones géographiques	100% maximum de l'actif net
	Pays émergents	50% maximum de l'actif net
	Devises OCDE (pour les pays émergents : émissions libellées uniquement en : EUR, GBP, CHF, USD, JPY)	100% maximum de l'actif net
Niveau de risque de change	-	Résiduel (2% maximum de l'actif net)

Répartition dette privée/dette publique

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée ou publique.

Critères relatifs à la notation

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de catégorie High Yield (titres spéculatifs présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente). Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 15% maximum sur des titres de notation comprise entre CCC+ et CCC-. Le compartiment pourra également être investi dans des titres en détresse (instruments de créance qui sont officiellement en restructuration ou en défaut de paiement et qui sont assortis d'une notation inférieure à CCC- selon Standard & Poor's ou une notation équivalente d'une autre agence indépendante, ou jugée équivalente par le Gestionnaire) dans la limite maximale de 5% de son actif net.

Compte tenu de l'existence d'une échéance maximale pour le compartiment, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en titres de qualité « Investment Grade » (présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent supérieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) sous forme d'obligations, de titres de créances ou d'instruments du marché monétaire. Ainsi, à l'approche de la fin de vie du compartiment et en raison de l'arrivée à échéance des titres en portefeuille, les réinvestissements seront privilégiés dans des instruments du marché monétaire (en direct ou par l'intermédiaire d'OPC).

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur, la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Le compartiment pourra être investi en totalité en titres courts de maturité inférieure à 3 mois, notamment pendant sa phase de lancement et à l'approche de son échéance.

Nature juridique des instruments utilisés

Titres de créances de toutes natures dont notamment :

- Obligations à taux fixe, variable ou révisable
- Obligations Convertibles
- EMTN (Euro Medium Term Notes)
- Obligations indexées sur l'inflation
- Titres de créances négociables
- Bons de caisse
- BTF (Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté)
- Bons du trésor
- Titres négociables à moyen terme
- Euro Commercial Paper (titre négociable à court terme émis en Euro par une entité étrangère)

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, de type monétaire ou obligataire. Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Contrats financiers (dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net) :

Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change, actions) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Nature des marchés d'intervention :

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque taux
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque actions

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Options de taux
- Contrats de taux à terme
- Futures de taux
- Options sur futures de taux
- Swaps de taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation)
- Options de change
- Futures de change
- Options sur futures de change
- Swaps de change
- Change à terme
- Dérivés de crédit (Credit Default Swaps)
- Options sur CDS
- Options (PUT) sur indices actions (à des fins de couverture uniquement)

Par ailleurs, Le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur taux et crédit jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 25%. Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de ce compartiment.

L'échéance des contrats financiers sera cohérente avec l'horizon d'investissement du compartiment.

L'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans des obligations callable, puttable, indexées et/ou Convertibles ou dans des warrants jusqu'à 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Aux fins d'une gestion efficace du compartiment et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 100% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises et de mises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention de l'actionnaire est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Cet OPCVM doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent, plus particulièrement sur ces marchés. Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement enfin, les sociétés détenues en portefeuille peuvent avoir comme actionnaire un Etat.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), AC EUR, B EUR et B USD (H): Tous souscripteurs

Actions I EUR, I CHF (H), I USD (H), J EUR, J CHF (H), J USD (H), K EUR et K USD (H) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

Actions CR EUR, CR USD (H), CRD EUR et CRD USD (H): Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

Actions PWM EUR, PWMD EUR, PWM USD et PWMD USD : Dédié à la Banque Privée EdR dans le cadre des services financiers rendus à ses clients.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'un portefeuille ayant pour objectif d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés de taux internationaux notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2028. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis.

Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions d'OPC cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire d'OPC) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : jusqu'au 31 décembre 2028.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2022 :

- Création de l'action B USD (H).

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE).

Une mise à jour a été effectuée le 27.02.2023 :

- Création de l'action K USD (H).

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Ajout d'un avertissement sur l'inflation dans l'objectif de gestion des fonds Buy & Hold commercialisés en Espagne, à la suite d'une circulaire de la CNMV ;
- Nouvelle rédaction du paragraphe « Possibilité prévue de limiter ou d'arrêter les souscriptions » suite à la fin de la période de commercialisation à partir du 31.05.2023 ;
- Suppression du paragraphe sur la mise en place d'une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing »).
- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR des prospectus du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template ;
- Modification de la mention « indicateur de référence » par la mention « univers d'investissement » sur la partie ESG ;
- Suppression de la mention : « Par ailleurs, le gérant n'investira pas dans des valeurs les moins bien notées par [...] ».

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Harmonisation de la mention ESG ;
- Insertion de la notation ESG des obligations souveraines.

CHAPEAU MACRO

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performance positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation de leurs économies respectives, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur la même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décrue notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que la FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit, les douze mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2022 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passées inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dette AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniors financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché AT1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous, alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le cout de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT

Sur l'année écoulée, nous avons été très actifs sur le fonds puisque le fonds est passé d'un actif de moins de 50 millions d'Euro à plus de 300 millions d'Euro. Mais nous avons dans le même temps affiné la stratégie du portefeuille modèle que nous avons appliqué sur le portefeuille réel. En terme de notation, le segment BBB a été augmenté de 15% à 20% pendant la période Octobre 2022 – Mars 2023 afin d'augmenter la qualité de crédit du portefeuille mais aussi pour profiter d'un portage de plus en plus intéressant avec la remontée des taux. De mars 23 à Mai 2023, fin de période de commercialisation nous avons encore augmenté ce pourcentage pour arriver à 24%, pourcentage stable depuis.

Dans le même temps, nous avons dilué notre exposition en signatures B pour nous stabiliser à 25%. Le cœur de notre portefeuille restant la catégorie notée BB qui est resté relativement stable dans la montée en charge du portefeuille entre 45% et 50%.

A noter que la partie Emergente qui était prévue au départ a été un petit peu diluée au profit d'émetteurs IG de pays développés et est donc passé de 14% à 11%.

En effet, nous avons profité de la compression assez rapide des primes de risque crédit en début de période alors que nous observions en même temps une remontée des taux gouvernementaux pour positionner le portefeuille sur le même rendement mais avec un profil de risque crédit plus défensif.

Dans cette montée en charge progressive en terme d'encours, nous nous sommes toujours tenus à conserver notre exposition au marché, investissant au fur et à mesure, et surtout en ayant pour objectif un même rendement cible, un peu plus d 6% hors frais qui correspond au rendement à maturité annualisé du portefeuille.

Nous avons aussi profité du marché primaire tout en étant sélectif afin d'investir sur des titres à fort coupon pour renforcer encore le portage, principal moteur de cette stratégie.

Cette valeur de portage est clairement visible avec le temps et sur cette année d'exercice nous affichons ainsi des performances nettes au-dessus des 9%. A noter sur cette période des performances très fortes (bien au-delà des 10% sur la période) dans plusieurs secteurs : Automobile avec des constructeurs comme General Motors ou Jaguar Land Rover, la construction avec Webuild, dans l'aéronautique avec Rolls Royce, le packaging avec Ardagh Glass, l'hôtellerie avec Accor, la consommation dans les Aéroports avec Dufry, les Telecoms avec Iliad ou Teledanmark, les compagnies aériennes avec British Airways ou Lufthansa.

Nous restons sélectifs et positifs sur ces émetteurs de qualité malgré la volatilité des taux que nous pouvons observer, car malgré le ralentissement de la croissance orchestré par les banques centrales qui ont dû remonter les taux pour lutter contre l'inflation, ce sont acteurs de l'économie qui ont accès au refinancement, qui ont eu du « pricing power » pour maintenir leur marge en cette période d'inflation et qui peuvent donc faire face à leur endettement modéré.

Sur l'année l'action A (hedgée) libellée en CHF réalise une performance de 7.03 %.

Sur l'année l'action A libellée en EUR réalise une performance de 9.2 %.

Sur l'année l'action B libellée en EUR réalise une performance de 9.24 %.

Sur l'année l'action CR libellée en EUR réalise une performance de 9.91 %.

Sur l'année l'action CR (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 12.19 %.

Sur l'année l'action CRD libellée en EUR réalise une performance de 9.77 %.

Sur l'année l'action CRD (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 12.38 %.
 Sur l'année l'action I libellée en EUR réalise une performance de 9.95 %.
 Sur l'année l'action I (hedgée) libellée en USD réalise une performance de 12.49 %.
 Sur l'année l'action J libellée en EUR réalise une performance de 9.98 %.
 Sur l'année l'action K libellée en EUR réalise une performance de 10.17 %.
 Sur l'année l'action PWM libellée en EUR réalise une performance de 9.86 %.
 Sur l'année l'action PWMD libellée en EUR réalise une performance de 9.66 %.
 Sur l'année l'action PWMD libellée en USD réalise une performance de 11.66 %.
 Sur l'année l'action R libellée en EUR réalise une performance de 8.79 %.

L'action A (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 17/10/2022.
 L'action AC libellée en EUR a été souscrite le 04/04/2023.
 L'action B (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 04/05/2023.
 L'action I (hedgée) libellée en CHF a été souscrite le 28/10/2022.
 L'action PWM (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 14/10/2022.

L'action J (hedgée) libellée en CHF n'a pas été souscrite sur l'exercice.
 Les actions J et K (hedgées) libellées en USD n'ont pas été souscrites sur l'exercice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	4 269 525,00	4 287 215,75
FORVIA 3.75% 15-06-28	5 460 161,72	1 358 611,25
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	5 438 998,76	
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	2 315 217,39	2 871 442,62
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	5 042 702,16	
WEBUILD 3.875% 28-07-26	3 354 248,30	1 412 778,69
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	4 532 542,46	
ALTICE FRANCE 3.375% 15-01-28	4 377 026,71	
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	4 336 897,03	
VOLKSWAGEN LEASING 1.5% 19-06-26	2 095 349,87	2 120 126,90

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 9,34%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 110 000,00 110 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

MECANISME DE SWING PRICING

Au cours de l’exercice comptable, le mécanisme de swing pricing a été déclenché pour ce compartiment.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	323 634 371,32	38 042 804,39
Actions et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	323 357 338,85	37 955 186,83
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	323 357 338,85	37 955 186,83
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­ciables		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	277 032,47	87 617,56
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	277 032,47	87 617,56
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	32 935 601,79	8 977 505,19
Opérations de change à terme de devises	30 677 840,37	8 069 884,56
Autres	2 257 761,42	907 620,63
COMPTES FINANCIERS	1 539 424,42	1 687 382,05
Liquidités	1 539 424,42	1 687 382,05
TOTAL DE L'ACTIF	358 109 397,53	48 707 691,63

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	317 688 467,18	39 882 913,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	3 888,91	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	66 622,85	204 299,77
Résultat de l'exercice (a,b)	7 412 498,21	204 613,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	325 171 477,15	40 291 827,41
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	277 032,47	87 617,56
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	277 032,47	87 617,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	277 032,47	87 617,56
Autres opérations		
DETTES	32 455 323,02	8 328 246,66
Opérations de change à terme de devises	30 386 505,14	7 899 264,36
Autres	2 068 817,88	428 982,30
COMPTES FINANCIERS	205 564,89	
Concours bancaires courants	205 564,89	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	358 109 397,53	48 707 691,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1223	23 680 785,12	
RP EURGBP 1223	9 018 157,71	
EC EURUSD 1222		5 284 833,87
RP EURGBP 1222		1 130 640,38
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 105,94	181,33
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 346 738,78	222 979,42
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 139,81	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	7 367 984,53	223 160,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5,22	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	26 601,93	475,73
Autres charges financières		
TOTAL (2)	26 607,15	475,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 341 377,38	222 685,02
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	1 997 112,19	55 833,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 344 265,19	166 851,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 068 233,02	37 762,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	7 412 498,21	204 613,75

* N : Les frais de gestion incluent des frais de recherche pour 11 069,92 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014008WL8 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H) : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0014008WK0 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0014008WD5 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR : Taux de frais maximum de 0,45% TTC
FR0014008W97 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H) : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0014008W89 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0014008W55 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0014008WI4 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.
FR0014008WH6 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR : Taux de frais maximum de 1,60% TTC.
FR0014008WG8 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.
FR0014008WC7 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H) : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.
FR0014008WB9 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.
FR0014008W71 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H) : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0014008W63 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0014008W14 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0014008W22 - Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
FR0014008WJ2 – Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H) : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.
FR0014008WA1 – Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H) : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.
FR001400DLU8 – Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H) : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0014008W30 – Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H) : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.
FR0014008W48 – Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR : Taux de frais maximum de 1.25% TTC.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment dans la limite de 0,01% de son actif net jusqu'à la fermeture des souscriptions et de 0,001% de son actif net à l'issue de cette fermeture.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commissions de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Seuil de référence :

Le seuil de référence est fixé à :

- un taux fixe annuel de 3.30% pour les catégories d'actions A et B ;
- un taux fixe annuel de 4% pour les catégories d'actions CR et CRD ;
- un taux fixe annuel de 4.05% pour les catégories d'actions I et J.
- un taux fixe annuel de 2.90% pour la catégorie d'action R.
- un taux fixe annuel de 3.80% pour les catégories d'actions PWM et PWMD.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé.

L'actif de référence indicé reproduit la performance du seuil de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son seuil de référence prorata temporis, une provision de 10% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son seuil de référence une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière valeur liquidative du mois de juin.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an, soit au plus tôt le 30 juin 2023.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son seuil de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre une durée maximale de 5 ans

A la fin d'une période de référence prolongée à quatre reprises et portant sur cinq ans :

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son seuil de référence, une commission de surperformance est constatée et perçue. Une nouvelle période de référence débute.
- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son seuil de référence, aucune commission ne sera constatée.

Une nouvelle période de référence est établie en définissant une nouvelle année de référence qui dépend de la compensation des périodes en sous-performance par les éventuelles périodes en surperformance au sein de ces 5 premières années. Si en plus de la première année en sous-performance, une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été compensée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir du début de cette nouvelle année en sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR	Capitalisation	Capitalisation

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	40 291 827,41	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	298 703 948,51	41 944 767,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 686 623,50	-673 714,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 088 917,55	10 410,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-372 247,44	-16 116,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 802 942,00	431 008,94
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 980 378,48	-325 570,49
Frais de transactions	-441 440,97	-22 051,24
Différences de change	468 098,97	393 377,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 136 812,61	-1 557 078,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 579 733,87	-1 557 078,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 557 078,74	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-86 240,33	-60 056,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-146 296,93	-60 056,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	60 056,60	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-98 404,37	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 344 265,19	166 851,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	325 171 477,15	40 291 827,41

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	317 854 505,04	97,75
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 229 222,85	1,61
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	273 610,96	0,08
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	323 357 338,85	99,44
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	32 698 942,83	10,06
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	32 698 942,83	10,06
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	316 725 423,03	97,40			5 229 222,85	1,61	1 402 692,97	0,43
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 539 424,42	0,47
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							205 564,89	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					37 552 876,34	11,55	254 680 468,22	78,32	31 123 994,29	9,57
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 539 424,42	0,47								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	205 564,89	0,06								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	22 907 675,32	7,04			8 742 127,54	2,69		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	30 566 129,43	9,40	1 120 437,77	0,34	222 215,81	0,07		
Comptes financiers			757,46		153 456,09	0,05		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	164 252,44	0,05						
Comptes financiers	205 564,89	0,06						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	23 680 785,12	7,28			9 018 157,71	2,77		
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	30 677 840,37
	Ventes à règlement différé	1 245 534,42
	Dépôts de garantie en espèces	594 443,12
	Coupons et dividendes en espèces	417 783,88
TOTAL DES CRÉANCES		32 935 601,79
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	30 386 505,14
	Achats à règlement différé	1 101 056,00
	Rachats à payer	466 930,67
	Frais de gestion fixe	289 941,54
	Frais de gestion variable	100 064,56
	Collatéraux	110 000,00
	Autres dettes	825,11
TOTAL DES DETTES		32 455 323,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		480 278,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	18 305,034	1 836 744,80
Actions rachetées durant l'exercice	-2 800,000	-282 996,00
Solde net des souscriptions/rachats	15 505,034	1 553 748,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 505,034	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	102 198,841	10 318 764,52
Actions rachetées durant l'exercice	-6 276,651	-646 469,42
Solde net des souscriptions/rachats	95 922,190	9 672 295,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	95 922,190	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	7 138,477	657 872,13
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	7 138,477	657 872,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 138,477	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	6 395,000	655 260,02
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	6 395,000	655 260,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 395,000	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	277,000	283 081,89
Actions rachetées durant l'exercice	-140,000	-141 434,00
Solde net des souscriptions/rachats	137,000	141 647,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	137,000	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	2 378,213	253 207,24
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2 378,213	253 207,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 878,213	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 366 290,412	141 877 320,75
Actions rachetées durant l'exercice	-67 967,653	-7 110 943,15
Solde net des souscriptions/rachats	1 298 322,759	134 766 377,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 364 745,809	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	161 586,183	17 053 099,86
Actions rachetées durant l'exercice	-11 182,227	-1 182 924,69
Solde net des souscriptions/rachats	150 403,956	15 870 175,17
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	197 764,502	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	119 869,689	12 776 860,29
Actions rachetées durant l'exercice	-7 668,115	-820 298,19
Solde net des souscriptions/rachats	112 201,574	11 956 562,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	118 151,574	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	4 050,000	387 966,00
Actions rachetées durant l'exercice	-500,000	-46 677,40
Solde net des souscriptions/rachats	3 550,000	341 288,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 150,000	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	510 813,968	53 586 929,51
Actions rachetées durant l'exercice	-31 517,935	-3 336 768,87
Solde net des souscriptions/rachats	479 296,033	50 250 160,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	539 488,931	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	29 778,914	3 008 566,13
Actions rachetées durant l'exercice	-1 020,000	-101 829,55
Solde net des souscriptions/rachats	28 758,914	2 906 736,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	58 523,160	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	197 831,321	20 505 279,84
Actions rachetées durant l'exercice	-8 421,757	-886 684,98
Solde net des souscriptions/rachats	189 409,564	19 618 594,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	207 473,564	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	84 660,362	8 094 048,13
Actions rachetées durant l'exercice	-11 608,300	-1 115 290,31
Solde net des souscriptions/rachats	73 052,062	6 978 757,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	99 002,062	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	123 152,988	12 208 152,78
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	123 152,988	12 208 152,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	134 555,701	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	41 312,050	4 135 431,69
Actions rachetées durant l'exercice	-21 160,000	-2 099 614,80
Solde net des souscriptions/rachats	20 152,050	2 035 816,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	44 252,050	

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 266,283	2 389 726,23
Actions rachetées durant l'exercice	-5 250,000	-5 675 629,70
Solde net des souscriptions/rachats	-2 983,717	-3 285 903,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 167,264	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	46,000	46 708,12
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	46,000	46 708,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	746,000	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	7 740,389	8 176 253,33
Actions rachetées durant l'exercice	-150,000	-160 025,00
Solde net des souscriptions/rachats	7 590,389	8 016 228,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 518,909	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	4 330,664	452 675,25
Actions rachetées durant l'exercice	-750,837	-79 037,44
Solde net des souscriptions/rachats	3 579,827	373 637,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 595,013	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H) Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 359,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	55 717,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	2 154,76
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	293,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 967,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 545,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	627,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	855,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	454,61
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,36
Frais de gestion variables acquis	570,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 653,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 065 794,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	2 664,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	5 429,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	181 299,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	10 895,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	1 145,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31 889,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	270,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 199,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	2 340,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,19
Frais de gestion variables acquis	78,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	174 649,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	20 933,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	5 730,60
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 573,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	11 146,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	347,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	69 010,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	8 040,21
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	1 035,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 554,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	14 962,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	1 182,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 568,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	5 417,73
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17 731,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	74 309,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	19 596,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	18 821,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 137,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	4 686,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,64
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 765,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	191,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 615,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	744,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	81,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 888,91	
Résultat	7 412 498,21	204 613,75
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	7 416 387,12	204 613,75

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	18 314,68	
Total	18 314,68	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	129 612,91	
Total	129 612,91	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)		
Affectation		
Distribution	6 638,78	
Report à nouveau de l'exercice	67,92	
Capitalisation		
Total	6 706,70	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	7 138,477	
Distribution unitaire	0,93	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 279,18	
Total	17 279,18	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 455,87	
Total	2 455,87	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 672,85	622,23
Total	8 672,85	622,23

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 846 132,94	16 663,43
Total	2 846 132,94	16 663,43

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR		
Affectation		
Distribution	429 148,97	8 051,29
Report à nouveau de l'exercice	1 642,64	425,38
Capitalisation		
Total	430 791,61	8 476,67
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	197 764,502	47 360,546
Distribution unitaire	2,17	0,17
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR		
Affectation		
Distribution	319 009,25	3 986,50
Report à nouveau de l'exercice	645,22	49,87
Capitalisation		
Total	319 654,47	4 036,37
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	118 151,574	5 950,000
Distribution unitaire	2,70	0,67
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)		
Affectation		
Distribution	37 639,00	9 328,00
Report à nouveau de l'exercice	101,27	49,49
Capitalisation		
Total	37 740,27	9 377,49
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	14 150,000	10 600,000
Distribution unitaire	2,66	0,88
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 665 981,89	51 187,22
Total	1 665 981,89	51 187,22

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	154 245,05	10 678,82
Total	154 245,05	10 678,82

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	584 922,39	1 820,33
Total	584 922,39	1 820,33

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	275 629,38	23 374,31
Total	275 629,38	23 374,31

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR		
Affectation		
Distribution	367 337,06	2 394,57
Report à nouveau de l'exercice	257,72	84,23
Capitalisation		
Total	367 594,78	2 478,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	134 555,701	11 402,713
Distribution unitaire	2,73	0,21
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	128 815,55	20 811,53
Total	128 815,55	20 811,53

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR		
Affectation		
Distribution	159 115,41	45 663,40
Report à nouveau de l'exercice	40,26	1,51
Capitalisation		
Total	159 155,67	45 664,91
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 167,264	9 150,981
Distribution unitaire	25,80	4,99
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)		
Affectation		
Distribution	16 083,76	3 752,00
Report à nouveau de l'exercice	0,84	1,74
Capitalisation		
Total	16 084,60	3 753,74
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	746,000	700,000
Distribution unitaire	21,56	5,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	235 281,96	4 046,33
Total	235 281,96	4 046,33

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	11 314,37	1 621,57
Total	11 314,37	1 621,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	66 622,85	204 299,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	66 622,85	204 299,77

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	95,45	
Total	95,45	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-723 262,64	
Total	-723 262,64	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	16 866,31	
Total	16 866,31	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 563,96	
Total	10 563,96	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-15 977,31	
Total	-15 977,31	

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 949,73	3 485,56
Total	3 949,73	3 485,56

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	748 852,72	-37 889,25
Total	748 852,72	-37 889,25

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	110 695,72	-23 431,32
Total	110 695,72	-23 431,32

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	66 172,88	-2 940,26
Total	66 172,88	-2 940,26

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-57 767,96	52 660,88
Total	-57 767,96	52 660,88

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	298 905,58	-34 159,16
Total	298 905,58	-34 159,16

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-250 821,01	153 815,70
Total	-250 821,01	153 815,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	113 987,64	-1 106,61
Total	113 987,64	-1 106,61

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-403 478,41	128 910,70
Total	-403 478,41	128 910,70

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	70 844,11	-4 156,67
Total	70 844,11	-4 156,67

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	23 434,46	-15 345,50
Total	23 434,46	-15 345,50

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	34 542,83	-45 279,08
Total	34 542,83	-45 279,08

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-32 112,22	35 961,41
Total	-32 112,22	35 961,41

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	47 489,12	-4 518,19
Total	47 489,12	-4 518,19

	29/09/2023	30/09/2022
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 641,89	-1 708,44
Total	3 641,89	-1 708,44

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	40 291 827,41	325 171 477,15
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR en EUR		
Actif net		1 562 817,89
Nombre de titres		15 505,034
Valeur liquidative unitaire		100,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		
Capitalisation unitaire sur résultat		1,18
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H) en USD		
Actif net en USD		10 602 161,00
Nombre de titres		95 922,190
Valeur liquidative unitaire en USD		110,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		-7,54
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		1,35
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H) en USD		
Actif net en USD		721 468,53
Nombre de titres		7 138,477
Valeur liquidative unitaire en USD		101,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		2,36
Distribution unitairesur résultat en EUR		0,93
Crédit d'impôt unitaire en EUR		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H) en CHF		
Actif net en CHF		675 781,09
Nombre de titres		6 395,000
Valeur liquidative unitaire en CHF		105,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		1,65
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		2,70

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H) en USD		
Actif net en USD		152 729,17
Nombre de titres		137,000
Valeur liquidative unitaire en USD		1 114,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		-116,62
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		17,92
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H) en CHF		
Actif net en CHF	147 309,50	407 604,02
Nombre de titres	1 500,000	3 878,213
Valeur liquidative unitaire en CHF	98,20	105,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	2,32	1,01
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,41	2,23
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR en EUR		
Actif net	6 439 490,86	144 473 927,34
Nombre de titres	66 423,050	1 364 745,809
Valeur liquidative unitaire	96,94	105,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,57	0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	2,08
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR en EUR		
Actif net	4 682 007,14	21 321 906,85
Nombre de titres	47 360,546	197 764,502
Valeur liquidative unitaire	98,85	107,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,49	0,55
Distribution unitaire sur résultat	0,17	2,17
Crédit d'impôt unitaire		

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR en EUR		
Actif net	589 979,80	12 778 722,08
Nombre de titres	5 950,000	118 151,574
Valeur liquidative unitaire	99,15	108,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,49	0,56
Distribution unitaire sur résultat	0,67	2,70
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H) en USD		
Actif net en USD	995 204,04	1 479 184,04
Nombre de titres	10 600,000	14 150,000
Valeur liquidative unitaire en USD	93,88	104,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	4,96	-4,08
Distribution unitairesur résultat en EUR	0,88	2,66
Crédit d'impôt unitaire en EUR		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR en EUR		
Actif net	5 883 819,42	57 958 533,92
Nombre de titres	60 192,898	539 488,931
Valeur liquidative unitaire	97,74	107,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	0,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,85	3,08
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H) en USD		
Actif net en USD	2 943 245,21	6 492 284,26
Nombre de titres	29 764,246	58 523,160
Valeur liquidative unitaire en USD	98,88	110,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	5,16	-4,28
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,35	2,63

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR en EUR		
Actif net	1 750 900,97	22 110 351,41
Nombre de titres	18 064,000	207 473,564
Valeur liquidative unitaire	96,92	106,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,10	2,81
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H) en USD		
Actif net en USD	2 436 799,36	10 458 457,70
Nombre de titres	25 950,000	99 002,062
Valeur liquidative unitaire en USD	93,90	105,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	4,96	-4,07
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,90	2,78
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR en EUR		
Actif net	1 059 678,65	13 723 491,10
Nombre de titres	11 402,713	134 555,701
Valeur liquidative unitaire	92,93	101,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,36	0,52
Distribution unitaire sur résultat	0,21	2,73
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR en EUR		
Actif net	2 243 546,01	4 538 807,37
Nombre de titres	24 100,000	44 252,050
Valeur liquidative unitaire	93,09	102,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,63	0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,86	2,91

	30/09/2022	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR en EUR		
Actif net	9 064 082,52	6 667 244,39
Nombre de titres	9 150,981	6 167,264
Valeur liquidative unitaire	990,50	1 081,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,94	5,60
Distribution unitaire sur résultat	4,99	25,80
Crédit d'impôt unitaire		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H) en USD		
Actif net en USD	697 412,06	825 479,55
Nombre de titres	700,000	746,000
Valeur liquidative unitaire en USD	996,30	1 106,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	51,37	-43,04
Distribution unitairesur résultat en EUR	5,36	21,56
Crédit d'impôt unitaire en EUR		
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR en EUR		
Actif net	911 800,98	9 190 653,57
Nombre de titres	928,520	8 518,909
Valeur liquidative unitaire	981,99	1 078,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,86	5,57
Capitalisation unitaire sur résultat	4,35	27,61
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR en EUR		
Actif net	294 162,97	699 997,54
Nombre de titres	3 015,186	6 595,013
Valeur liquidative unitaire	97,56	106,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	0,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,53	1,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	3 650 000	3 356 500,46	1,03
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	4 500 000	4 258 444,93	1,31
EVONIK INDUSTRIES 2.25% 25-09-27	EUR	1 100 000	1 021 241,98	0,32
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	1 950 000	1 826 842,88	0,56
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	1 000 000	928 399,13	0,28
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15-05-28	EUR	4 000 000	4 296 640,00	1,32
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	1 900 000	1 776 514,84	0,54
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 2.0% 15-07-25	EUR	1 600 000	1 549 109,33	0,48
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 211 425,11	0,38
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	4 900 000	4 192 027,11	1,29
TOTAL ALLEMAGNE			24 417 145,77	7,51
AUTRICHE				
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	2 050 000	2 151 435,06	0,66
TOTAL AUTRICHE			2 151 435,06	0,66
BELGIQUE				
SOLVAY 2.75% 02-12-27	EUR	1 000 000	977 489,45	0,30
TOTAL BELGIQUE			977 489,45	0,30
CHILI				
ENERSIS CHILE 4.875% 12-06-28	USD	2 000 000	1 819 053,13	0,56
TOTAL CHILI			1 819 053,13	0,56
COLOMBIE				
ECOPETROL 5.375% 26-06-26	USD	1 500 000	1 378 360,29	0,42
TRANSPORTADORA GAS DEL INTL SA ESP TGI 5.55% 01-11-28	USD	2 000 000	1 815 354,59	0,56
TOTAL COLOMBIE			3 193 714,88	0,98
DANEMARK				
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	3 100 000	3 092 863,05	0,95
TOTAL DANEMARK			3 092 863,05	0,95
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 1.125% 26-03-28	EUR	2 400 000	2 096 642,16	0,64
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	700 000	698 621,86	0,22
ALMIRALL 2.125% 30-09-26	EUR	1 000 000	927 562,50	0,29
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	3 000 000	2 601 945,25	0,80
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	3 500 000	3 005 448,28	0,93
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	3 650 000	3 395 412,50	1,04
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	1 800 000	1 725 878,00	0,53
OHL OPERACIONES 5.1% 31-03-26	EUR	1 500 000	1 402 692,97	0,43
TELEFONICA EMISIONES SAU 2.318% 17-10-28	EUR	1 200 000	1 143 181,08	0,35
TOTAL ESPAGNE			16 997 384,60	5,23
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	1 000 000	850 765,34	0,27
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	3 950 000	3 304 754,33	1,01
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	1 000 000	899 089,07	0,27
AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28	EUR	2 150 000	1 991 170,54	0,61
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	3 200 000	3 222 398,25	1,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	2 600 000	2 585 470,33	0,79
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	2 750 000	2 888 892,36	0,89
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	3 000 000	2 466 575,25	0,76
KINDER MORGAN 2.25% 16-03-27	EUR	1 400 000	1 315 505,18	0,40
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	1 300 000	1 155 004,54	0,36
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	2 500 000	2 477 964,58	0,76
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	2 000 000	1 994 709,44	0,62
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30-04-28	EUR	2 050 000	1 785 834,44	0,55
QUINTILES IMS 2.875% 15-06-28	EUR	2 900 000	2 607 984,50	0,80
STILLWATER MINING COMPANY 4.0% 16-11-26	USD	1 900 000	1 580 552,75	0,49
ST MARYS CEMENT 5.75% 28-01-27	USD	3 250 000	3 012 291,68	0,93
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08-04-27	EUR	1 000 000	900 375,46	0,27
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	700 000	631 251,83	0,19
TOTAL ETATS-UNIS			35 670 589,87	10,97
FINLANDE				
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	1 100 000	923 781,53	0,28
TOTAL FINLANDE			923 781,53	0,28
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	3 000 000	2 739 603,29	0,84
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	4 000 000	4 272 517,27	1,32
ALTICE FRANCE 3.375% 15-01-28	EUR	6 300 000	4 747 995,00	1,46
ATOS SE 2.5% 07-11-28	EUR	2 400 000	1 680 966,58	0,51
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	1 500 000	1 519 860,00	0,47
ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	EUR	1 000 000	878 205,57	0,27
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	1 700 000	1 583 581,88	0,49
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31-03-28	EUR	1 800 000	1 698 744,23	0,52
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	4 500 000	4 084 740,00	1,26
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	800 000	784 617,33	0,24
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	1 800 000	1 501 748,02	0,46
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	2 800 000	2 764 975,44	0,85
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	3 100 000	2 959 074,00	0,91
KAPLA E3R+5.5% 15-07-27	EUR	900 000	932 582,85	0,29
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	3 550 000	3 566 958,35	1,10
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	1 200 000	1 252 919,34	0,39
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 341 024,06	0,42
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	800 000	716 592,89	0,22
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	3 800 000	3 432 679,13	1,06
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	1 000 000	941 820,93	0,29
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	1 600 000	1 522 214,69	0,46
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	1 700 000	1 577 467,90	0,48
UNIBAIL RODAMCO 0.625% 040527	EUR	800 000	696 708,50	0,22
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	3 700 000	3 765 259,91	1,15
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	1 450 000	1 506 269,67	0,46
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	3 900 000	3 450 699,11	1,06
VIVENDI 1.125% 11-12-28 EMTN	EUR	1 000 000	881 473,29	0,27
TOTAL FRANCE			56 801 299,23	17,47
GIBRALTAR				
888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27	EUR	150 000	140 877,07	0,05
TOTAL GIBRALTAR			140 877,07	0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILES CAIMANS				
CSN ISLANDS XI 6.75% 28-01-28	USD	2 700 000	2 390 427,63	0,73
TOTAL ILES CAIMANS			2 390 427,63	0,73
IRLANDE				
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	3 050 000	2 727 480,29	0,84
DOLYA HOLDCO 17 DAC 4.875% 15-07-28	GBP	1 000 000	968 760,09	0,30
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	3 950 000	3 537 076,88	1,09
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 213 500,39	0,68
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	1 300 000	1 269 552,92	0,39
TOTAL IRLANDE			10 716 370,57	3,30
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 5.875% 28-06-28	EUR	1 300 000	1 301 248,46	0,40
TOTAL ISLE OF MAN			1 301 248,46	0,40
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	1 750 000	1 577 270,98	0,48
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4.875% 30-10-26	EUR	1 700 000	1 675 857,88	0,51
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.875% 12-02-28	EUR	3 400 000	2 972 855,21	0,91
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	2 000 000	1 783 045,48	0,55
AZZURRA AEROPORTI 2.625% 30-05-27	EUR	3 650 000	3 308 962,85	1,02
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 0.375% 25-03-28	EUR	1 750 000	1 499 867,62	0,46
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	2 500 000	2 667 641,67	0,83
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	650 000	678 749,07	0,21
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	2 300 000	2 294 234,67	0,71
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	1 500 000	1 457 202,53	0,45
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	1 800 000	1 974 915,00	0,61
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.125% 31-03-28	EUR	800 000	738 288,92	0,23
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	3 400 000	2 745 942,00	0,84
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	1 650 000	1 472 715,75	0,46
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	4 250 000	4 307 137,90	1,32
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31-07-28	EUR	1 300 000	1 365 622,19	0,42
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26-07-27	EUR	1 000 000	914 412,21	0,28
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	2 500 000	2 335 783,95	0,72
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	1 800 000	1 766 173,57	0,54
TOTAL ITALIE			37 536 679,45	11,55
JAPON				
NISSAN MOTOR 3.201% 17-09-28	EUR	1 600 000	1 442 862,95	0,44
TOTAL JAPON			1 442 862,95	0,44
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28	EUR	3 100 000	2 621 050,00	0,80
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	1 850 000	1 534 166,46	0,47
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	3 000 000	3 246 802,50	1,00
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	2 200 000	2 245 688,50	0,69
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.875% 19-01-26	EUR	2 000 000	1 927 944,11	0,60
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.75% 24-04-28	EUR	1 850 000	1 679 607,42	0,52
HIDROVIAS INTERNATIONAL FINANCE SARL 5.95% 24- 01-25	USD	2 000 000	1 853 249,90	0,57
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	1 800 000	1 846 297,66	0,57
LUNE HOLDINGS SARL 5.625% 15-11-28	EUR	2 050 000	1 736 293,63	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27	EUR	4 150 000	3 928 403,83	1,21
RUMO LUXEMBOURG SARL 5.25% 10-01-28	USD	2 800 000	2 467 025,90	0,76
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	1 000 000	962 499,58	0,30
STENA INTL 7.25% 15-02-28	EUR	2 000 000	2 073 187,07	0,63
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	2 650 000	2 491 205,38	0,76
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	1 600 000	1 493 965,91	0,46
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	800 000	687 313,75	0,22
TOTAL LUXEMBOURG			32 794 701,60	10,09
NORVEGE				
ADEVINTA A 3.0% 15-11-27	EUR	2 400 000	2 366 448,00	0,73
TOTAL NORVEGE			2 366 448,00	0,73
PAYS-BAS				
BRASKEM NETHERLANDS FINANCE BV 4.5% 10-01-28	USD	3 800 000	3 200 811,33	0,99
DUFREY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	4 150 000	3 773 263,00	1,16
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	1 000 000	886 753,11	0,27
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 168 614,43	0,36
EMBRAER NETHERLANDS FINANCE BV 6.95% 17-01-28	USD	3 250 000	3 116 937,16	0,96
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	3 150 000	2 707 771,50	0,83
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	2 800 000	2 844 519,08	0,87
GASSM 1 1/2 01/29/28	EUR	1 100 000	1 007 413,75	0,31
GOODYEAR DUNLOP TIRES EUROPE BV 2.75% 15-08-28	EUR	3 650 000	3 023 100,33	0,93
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	800 000	826 154,97	0,25
LKQ EUROPEAN HOLDINGS BV 4.125% 01-04-28	EUR	1 650 000	1 599 657,13	0,49
NATURGY FINANCE BV 1.25% 19-04-26	EUR	300 000	281 998,07	0,09
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28	EUR	3 300 000	3 426 529,33	1,05
PPF ARENA 3.25% 29-09-27 EMTN	EUR	2 525 000	2 355 333,11	0,73
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	1 850 000	1 594 714,39	0,49
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	7 000 000	5 569 730,27	1,71
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	1 400 000	1 196 435,33	0,37
TOTAL PAYS-BAS			38 579 736,29	11,86
REPUBLIQUE TCHEQUE				
EP INFRASTRUCTURE AS 2.045% 09-10-28	EUR	2 732 000	2 266 395,72	0,69
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	2 800 000	2 623 786,67	0,81
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			4 890 182,39	1,50
ROUMANIE				
RCS RDS SA 3.25% 05-02-28	EUR	3 100 000	2 567 345,94	0,79
TOTAL ROUMANIE			2 567 345,94	0,79
ROYAUME-UNI				
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	EUR	1 100 000	935 758,08	0,29
BELLIS ACQUISITION 3.25% 16-02-26	GBP	3 000 000	3 001 938,75	0,92
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 373 625,49	0,42
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	1 000 000	923 630,55	0,28
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	2 500 000	2 355 015,98	0,73
GATWICK AIRPORT FINANCE 4.375% 07-04-26	GBP	3 350 000	3 662 742,07	1,13
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	4 500 000	4 589 074,38	1,41
INEOS QUATTRO FINANCE 2 2.5% 15-01-26	EUR	1 000 000	913 526,67	0,28
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	4 550 000	4 066 759,67	1,25
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	3 500 000	3 097 684,13	0,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL GRID 0.163% 20-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	840 793,23	0,26
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	1 200 000	1 164 998,33	0,36
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	1 100 000	1 095 952,00	0,33
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	EUR	6 500 000	5 572 623,16	1,71
SEADRILL NEW FINANCE PIK 15-07-26	USD	305 186	273 610,96	0,09
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31-07-25	GBP	1 000 000	1 108 686,63	0,34
TOTAL ROYAUME-UNI			34 976 420,08	10,75
SUEDE				
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	4 000 000	4 080 480,00	1,25
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	3 650 000	3 528 801,85	1,09
TOTAL SUEDE			7 609 281,85	2,34
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			323 357 338,85	99,44
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			323 357 338,85	99,44
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	189	-211 664,70	-0,06
RP EURGBP 1223	GBP	72	65 367,77	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-146 296,93	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-146 296,93	-0,04
TOTAL Instrument financier à terme			-146 296,93	-0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE EDR FR	USD	224 100	211 664,70	0,07
APPEL MARGE EDR FR	GBP	-56 700	-65 367,77	-0,03
TOTAL Appel de marge			146 296,93	0,04
Créances			32 935 601,79	10,13
Dettes			-32 455 323,02	-9,98
Comptes financiers			1 333 859,53	0,41
Actif net			325 171 477,15	100,00

Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR	EUR	134 555,701	101,99
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR	EUR	6 167,264	1 081,07
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR	EUR	118 151,574	108,15
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR	EUR	197 764,502	107,81
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 K EUR	EUR	44 252,050	102,56
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 R EUR	EUR	6 595,013	106,14
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM EUR	EUR	8 518,909	1 078,85
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR EUR	EUR	539 488,931	107,43
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 AC EUR	EUR	15 505,034	100,79
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I EUR	EUR	207 473,564	106,56
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A EUR	EUR	1 364 745,809	105,86
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)	USD	14 150,000	104,53
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)	USD	746,000	1 106,54
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)	USD	7 138,477	101,06
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I USD (H)	USD	99 002,062	105,63
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CR USD (H)	USD	58 523,160	110,93
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A USD (H)	USD	95 922,190	110,52
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWM USD (H)	USD	137,000	1 114,81
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 I CHF (H)	CHF	6 395,000	105,67
Action EdR SICAV - Millesima World 2028 A CHF (H)	CHF	3 878,213	105,10

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B USD (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 638,78	EUR	0,93	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	6 638,78	EUR	0,93	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 B EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	429 148,97	EUR	2,17	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	429 148,97	EUR	2,17	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	319 009,25	EUR	2,70	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	319 009,25	EUR	2,70	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 CRD USD (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	35 941,00	EUR	2,54	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 698,00	EUR	0,12	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	37 639,00	EUR	2,66	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	357 918,16	EUR	2,66	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 418,90	EUR	0,07	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	367 337,06	EUR	2,73	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	159 115,41	EUR	25,80	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	159 115,41	EUR	25,80	EUR

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - Millesima World 2028 PWMD USD (H)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	16 083,76	EUR	21,56	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	16 083,76	EUR	21,56	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Millesima World 2028
 Identifiant d'entité juridique : 969500OA4FDI7MWDRX89

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<p><input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 33,83% d'investissements durables</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> 0% ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> 0% ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> 0% avec un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables</p>
--	--



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A fin Novembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 288 tCO2/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 322 tCO2/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 10.10

Note E : 11.35

Note S : 9.79

Note G : 9.78

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 9.94

Note E : 11.07

Note S : 10.16

Note G : 9.28

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
TEVA 1 5/8 10/15/28	Santé	1,28%	Israël
DUFNSW 3 3/8 04/15/28	Conso. discrétionnaire	1,24%	Pays-Bas
ROLLS 1 5/8 05/09/28	Industrie	1,19%	Royaume-Uni
SFRFP 3 3/8 01/15/28	Télécommunications	1,16%	France
LHAGR 3 3/4 02/11/28	Industrie	1,15%	Allemagne
TDCDC 5.056 05/31/28	Télécommunications	1,09%	Danemark
IGT 2 3/8 04/15/28	Conso. discrétionnaire	1,08%	Etats-Unis
LORCAT 4 09/18/27	Télécommunications	1,07%	Espagne
EMBRBZ 6.95 01/17/28	Industrie	1,07%	Brésil
BRASKM 4 1/2 01/10/28	Matériaux	1,06%	Brésil
AMPBEV 2 09/01/28	Matériaux	1,02%	Etats-Unis
EOFP 3 3/4 06/15/28	Conso. discrétionnaire	1,00%	France
IAGLN 1 1/2 07/04/27	Industrie	0,98%	Royaume-Uni
VRLAFP 1 5/8 05/14/28	Matériaux	0,98%	France
GT 2 3/4 08/15/28	Conso. discrétionnaire	0,97%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



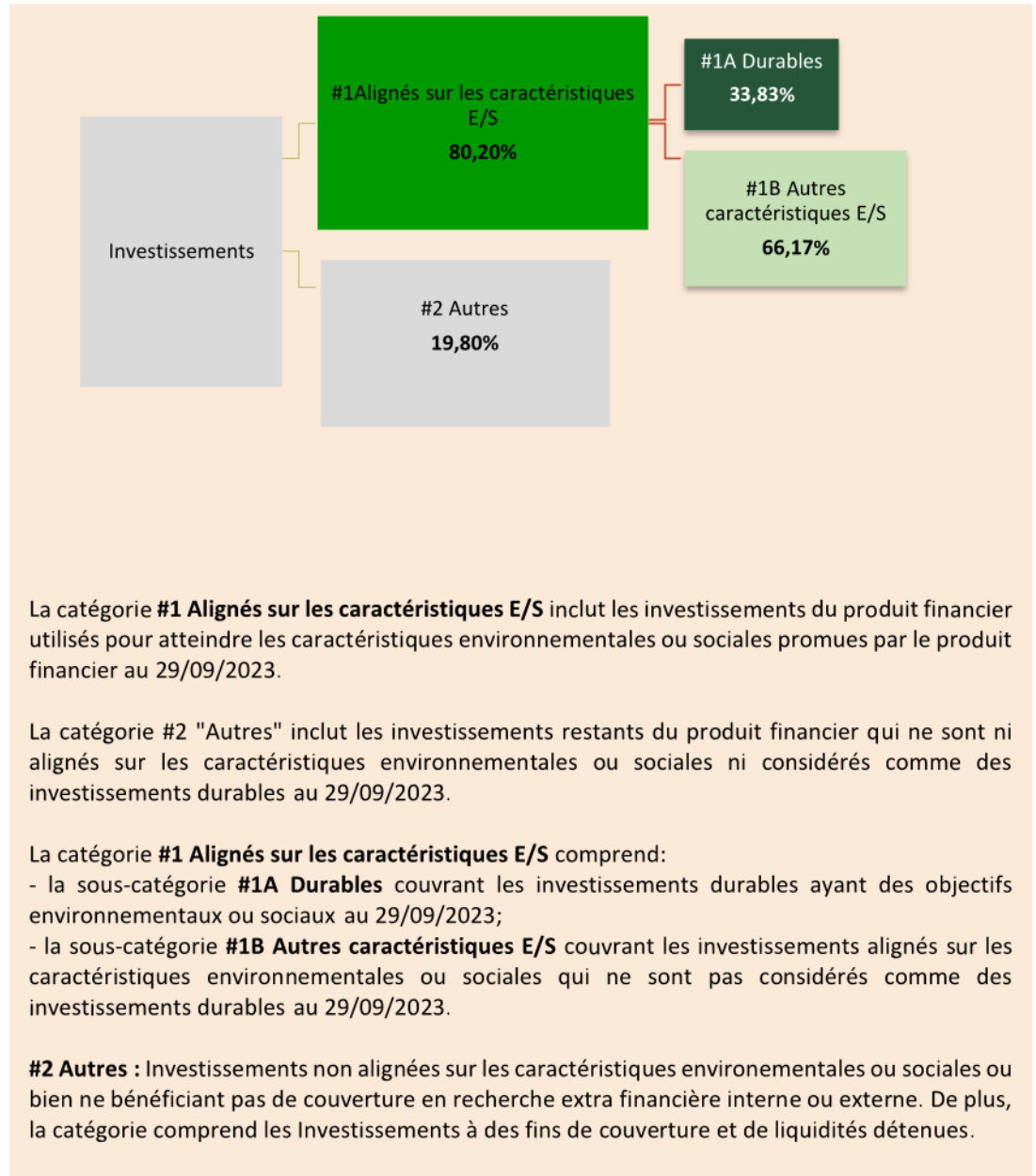
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Conso. discrétionnaire	25,06%
Industrie	23,43%
Télécommunications	17,19%
Matériaux	14,97%
Santé	5,56%
Services publics	5,47%
Biens cons. de base	2,22%
Énergie	2,16%
Techno. de l'information	1,88%
Immobilier	1,37%
Liquidités	0,39%
Finance	0,29%
Total	100,00%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

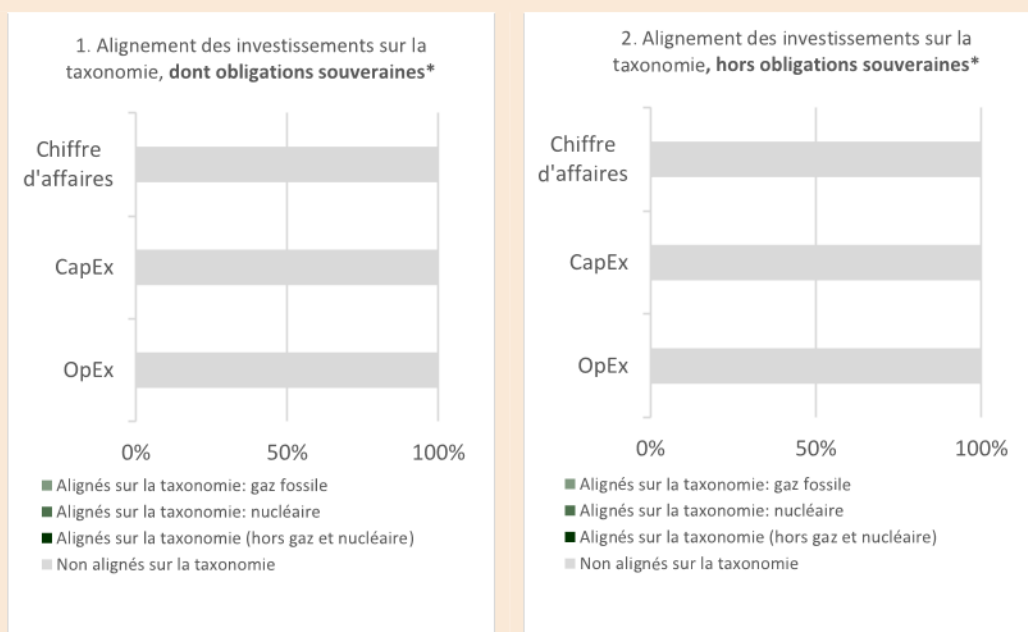
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.

Au 29/09, la liste #2 Autres incluait 13 obligations non notée en ESG pour un total de 13.4%, plus les liquidités du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

Action AC EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action A CHF (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions A EUR + B EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions A USD (H) + B USD (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions CR EUR + CRD EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions CR USD (H) + CRD USD (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action I CHF (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action I USD (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions I EUR + J EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action K EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions PWM EUR + PWMD EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Actions PWM USD (H) + PWMD USD (H)

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action R EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), AC EUR, CR EUR, CR USD (H), I EUR, I CHF (H), I USD (H), K EUR, R EUR, PWM EUR, PWM USD (H), B EUR, CRD EUR, CRD USD (H), J EUR, PWMD EUR, PWMD USD (H) et B USD (H) (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR**	Action A CHF (H)**	Action A USD (H)**	Action AC EUR**	Action CR EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,21%	1,20%	1,10%	1,28%	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *			0,04%		0,07%
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,21%	1,20%	1,14%	1,28%	0,57%

	Action CR USD (H)	Action I EUR	Action I CHF (H)**	Action I USD (H)	Action K EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	0,46%	0,42%	0,46%	0,60%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,26%	0,05%	0,10%	0,24%	
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,76%	0,51%	0,52%	0,70%	0,60%

	Action R EUR	Action PWM EUR	Action PWM USD (H)	Action B EUR	Action CRD EUR
Frais de fonctionnement et de gestion	1,60%	0,70%	0,67%	1,21%	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,15%		0,79%	0,07%	
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,75%	0,70%	1,46%	1,28%	0,50%

	Action CRD USD (H)	Action J EUR	Action PWMD EUR	Action PWMD USD(H)	Action B USD (H)**
Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	0,46%	0,70%	0,71%	1,11%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,19%	0,05%	0,36%	0,63%	
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,69%	0,51%	1,06%	1,34%	1,11%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

Compartment :
EdR SICAV - European Smaller Companies

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A EUR », « A CHF (H) », « A USD », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD », « I USD (H) », « K EUR », « N EUR », « R EUR » et « S EUR »	Actions « B USD », « B EUR », « CRD EUR », « J EUR » et « O EUR »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif, sur l'horizon de placement recommandé, de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EMU Small Cap (NR) en s'exposant au marché des sociétés européennes essentiellement de petites et moyennes capitalisations. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A cet égard, le compartiment visera par le biais de ses investissements à développer la création d'emplois sur des cycles de 3 à 5 ans, selon l'analyse de la société de gestion, et ainsi à renforcer le tissu des petites et moyennes capitalisations en Europe.

Le Compartiment est géré activement ; le Gestionnaire prend des décisions d'investissement concernant la sélection d'actifs sans contraintes d'allocation sectorielle ou géographique.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence à des fins de comparaison et de calcul de la commission de performance a posteriori.

Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

L'indice de référence utilisé est le MSCI EMU Small Cap (NR) dividendes nets réinvestis. Il est exprimé dans la devise de l'action concernée.

L'indice de référence des catégories d'actions (H) libellées en CHF et USD est l'indice MSCI EMU Small Cap (NR) dividendes nets réinvestis hedgé et exprimé dans la devise de la catégorie d'actions concernée.

L'indice MSCI EMU Small Cap reflète les variations des valeurs de petite capitalisation de 10 pays Marchés Développés de l'Union Economique et Monétaire Européenne. Vous trouverez des informations supplémentaires sur cet indice sur le site Web www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif, le gérant sélectionnera des sociétés européennes essentiellement de petite capitalisation (inférieure à 5 milliards d'euros) et de moyenne capitalisation (entre 5 et 10 milliards d'euros). Les sociétés de moins de 5 milliards d'euros de capitalisation au moment de l'investissement représenteront en permanence au minimum 51% de l'Actif net. Le compartiment sera investi en permanence à hauteur de 75% au minimum de son actif net en actions et autres titres éligibles au PEA émis par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) et jusqu'à 25% de son actif net dans des actions européennes et autres titres assimilés émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays hors EEE, plus particulièrement en Suisse et au Royaume-Uni.

Cette sélection sera effectuée à la fois sur la base de critères financiers et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) permettant de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

L'univers d'investissement ESG initial du portefeuille est constitué des valeurs de petites et moyennes capitalisations européennes comprises entre 50 millions et 10 milliards d'euros.

Toutes les valeurs composant l'univers d'investissement ESG initial du portefeuille font l'objet d'une double analyse extra-financière et perspective emploi détaillée ci-après. L'univers d'investissement sera réduit par l'élimination de 20% des moins bons émetteurs selon l'analyse extra-financière.

Puis, à partir de cet univers d'investissement réduit, le gérant éliminera les sociétés disposant d'une perspective emploi « négative ».

Analyse des critères extra-financiers :

Cette analyse, permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

- Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;
- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;
- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.

- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers.

Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par une agence de notation extra-financière.

Au minimum 90% des sociétés du portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

La méthodologie de notation externe pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Dans le cadre d'une dégradation de la notation ESG externe d'un émetteur impactant les limites ESG du portefeuille, la société de gestion effectue une analyse détaillée de cet émetteur afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être vendu dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Perspective Emploi

A travers ces investissements, la stratégie cherchera en particulier à investir dans des sociétés créatrices ou susceptibles de créer de l'emploi sur les prochaines années (sans préjuger du nombre d'emplois créés).

La « perspective emploi » est issue d'une analyse interne combinant l'étude des variations passées des effectifs sur 3 à 5 ans glissants et les perspectives d'emploi des émetteurs dans les prochaines années. La sélection des entreprises cotées sur ce critère se fait à partir de filtres quantitatifs, de travaux de recherche divers, et d'échanges avec les sociétés. Sur la base de cette évaluation, la société de gestion attribue à chaque émetteur un score « perspective emploi » selon une échelle de 3 niveaux : « positive », « neutre », ou « négative ». Seules les sociétés ayant une perspective emploi « positive » ou « neutre » sont éligibles.

Le portefeuille regroupe ainsi les sociétés ayant, selon les analyses de Edmond de Rothschild Asset Management (France), les meilleures perspectives de création d'emplois sur une période de trois à cinq ans glissants, qui respectent les exigences sur les critères ESG et qui offrent un potentiel de performance sur un horizon de cinq ans minimum.

Des indicateurs de performance mesurables sont suivis par le gérant. Les indicateurs retenus sont l'effectif en équivalent temps plein en fin d'exercice tel que communiqué par les sociétés sur 3 ans et 5 ans glissants. Cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive. Le reporting d'impact du compartiment est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc. Le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Limites méthodologiques

La mise en œuvre d'une stratégie extra-financière présente des limites méthodologiques. En effet, les informations ESG disponibles provenant de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre.

L'investissement via des OPC sera limité à 10% de l'actif net.

Dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours, à des fins de couverture et d'exposition, aux instruments dérivés de gré à gré ou à des contrats financiers négociés sur un marché réglementé en Europe.

L'investissement du portefeuille dans des titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de la trésorerie. Ces instruments seront émis dans la catégorie « Investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) définie par les agences de notation indépendantes ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

L'ensemble de ces titres seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

Actifs utilisés

Actions :

Le compartiment investit dans des sociétés européennes, essentiellement de petite capitalisation (inférieure à 5 milliards d'euros) et de moyenne capitalisation (entre 5 et 10 milliards d'euros) . Les sociétés de moins de 5 milliards de capitalisation au moment de l'investissement représenteront en permanence au minimum 51% de l'Actif net. Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins de son actif net en titres éligibles au PEA.

Les sociétés émettrices de ces titres doivent avoir leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) et jusqu'à 25% de son actif net dans des actions européennes et autres titres assimilés émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays hors EEE, plus particulièrement en Suisse et au Royaume-Uni.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'investissement du portefeuille dans des titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de la trésorerie.

Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment cités.

L'actif du compartiment dans le cadre de la gestion de trésorerie pourra comprendre des titres de créances ou obligations libellés en Euro. Ces instruments, d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, seront émis sans restriction de répartition dette publique/dette privée par des états souverains, des institutions assimilées ou bien par des entités ayant une notation court terme égale ou supérieure à A2 au moment de l'investissement, décernée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un titre dans la catégorie « High Yield », c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est plus important (titres de notation inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la

Société de Gestion équivalente), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indiciaires cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée. Les parts ou actions des OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière.

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés européens réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions et indices sur actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du compartiment,
- des contrats de futures pour piloter l'exposition actions, et contrats d'indices,
- des contrats à terme sur devises ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises dans le cadre des actions hors zone Euro.

L'utilisation de contrats financiers n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du compartiment au risque actions au-delà de 100%.

Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés :

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

Il s'agit de warrants, de bons de souscriptions ou d'obligations callable ou puttable.

Ces instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Dépôts :

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 10% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des parts libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

L'actionnaire, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut-être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD, A USD (H), B EUR, B USD : Tous souscripteurs

Actions I EUR, I CHF (H), I USD, I USD (H), J EUR, K EUR, N EUR, O EUR et S EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions CR USD, CR EUR et CRD EUR destinées à tous souscripteurs, peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

Actions R EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de l'OPC a été confiée.

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais des marchés actions européens essentiellement de l'Union Européenne.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 08.12.2022 :

- Création du compartiment EdR SICAV – European Sustainable Smaller Companies.

Une mise à jour a été effectuée le 01.01.2023 :

- Mise à jour du paragraphe sur la politique d'exclusion : Ajout de l'exclusion relative aux activités liées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- Suppression de la mention « gestion administrative » dans la section « Sous-Délégation de la gestion comptable » ;
- Ajout de la mention suivante relative à la forme juridique de la SICAV : « SICAV constituée sous forme de SA », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Ajout d'un paragraphe au sein de l'article 9 des statuts portant sur le « calcul de la valeur liquidative de l'action », approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur deuxième convocation du 23 décembre 2022 ;
- Passage au DIC PRIIPS ;
- Ajout de l'annexe II RTS, dans le cadre du règlement délégué (UE);
- Modification de la dénomination du compartiment « EdR SICAV – European Sustainable Smaller Companies » par « EdR SICAV – European Smaller Companies ».

Une mise à jour a été effectuée le 28.06.2023 :

- Modification de l'annexe II RTS à la suite de l'entrée en vigueur au 20 février 2023 des nouveaux templates précontractuels SFDR des prospectus du Règlement Délégué (UE) 2023/363 CE : ajout des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie ;
- Modification des DIC PRIIPS à partir du nouveau template.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Création d'une action R EUR dans le cadre de la fusion à venir par absorption du compartiment « EdR SICAV – Europe Midcaps » par « EdR SICAV – European Smaller Companies »

Fusion à venir : l'absorption du compartiment « EdR SICAV – Europe Midcaps » par le compartiment « EdR SICAV – European Smaller Companies » a été actée lors du Conseil d'Administration du 21.08.2023. Sous réserve de l'agrément AMF, cette fusion se réalisera en Q1/2024.

Si 2022 fut compliquée pour les marchés dans un contexte de guerre, d'inflation et de hausse des taux, l'année 2023 a débuté en trombe, portée par la nette décrue des prix de l'énergie et les espoirs nés de la fin de la politique « 0 Covid » en Chine. La dégradation de quelques indicateurs macro-économiques américains en début d'année et le ralentissement de l'inflation ravivaient par ailleurs l'espoir d'une inflexion prochaine de la politique de la FED et contribuaient ainsi à l'optimisme ambiant.

La faillite de SVB et de First Republic Bank, premières victimes du nouveau paradigme en matière de taux directeurs, constitua un premier coup de semonce pour les marchés. Après une nette correction, ceux-ci se stabilisèrent néanmoins entre mars et le début de l'été : malgré des tensions toujours présentes sur le plan économique comme géopolitique, et un sentiment de marché globalement peu propice à la prise de risque, l'économie américaine montrait globalement une résilience inattendue. L'économie européenne restait certes atone et le redémarrage tant attendu de la Chine tardait à se concrétiser, mais l'essentiel était ailleurs : l'économie globalement tenait le choc face à la hausse des taux, avec in fine la perspective d'un soft landing et l'éloignement d'un scénario de récession plus dure. Sur le plan micro-économique, les bonnes saisons de publications au T4 et au T1 contribuaient aussi à entretenir un momentum plutôt positif sur les marchés.

Ce n'est qu'à partir du mois de juillet que cet optimisme prudent a laissé la place à une franche nervosité : bien qu'en décrue, l'inflation s'avère plus persistante que prévue et surtout, la bonne tenue de l'économie américaine laisse envisager dorénavant un scénario de « higher for longer » concernant les taux ; dans le même temps, les perspectives sur la croissance européennes ne cessent de s'assombrir sur fond d'accumulation de mauvais chiffres macro-économiques (PMIs manufacturiers au plus bas et détérioration des PMIs services jusqu'alors épargnés) ; en Chine, le rebond tant attendu n'a tout simplement pas eu lieu, pire, la croissance chinoise donnant même d'inquiétants signes de faiblesse.

Sur le plan micro-économique, les publications semestrielles de l'été ont clairement marqué le pas : les secteurs cycliques qui jusque-là bénéficiaient d'importants carnets de commandes à écouler entrent désormais dans une phase de normalisation, voire de détérioration sur fond de prises de commandes orientées globalement à la baisse ; la consommation montre des signes d'essoufflement dans beaucoup de secteurs ; même la santé a été globalement victime d'un « perfect storm », notamment sur le segment des « medtechs » entre fin de l'effet Covid, déstockage et détérioration du climat des affaires en Chine. Quelques secteurs s'en sortent mieux : les éditeurs de logiciels n'inspirent globalement pas d'inquiétudes, de même que l'énergie ou le segment de l'ultra-luxe au sein d'un secteur du luxe qui a globalement montré quelques signes de normalisation lui aussi.

Notons que l'année a été à nouveau très peu favorable aux petites et moyennes capitalisations, qui ont pâti d'un climat général d'aversion au risque et ont poursuivi cette année la nette sous-performance relative enregistrée depuis 2022 par rapport aux grandes valeurs, sur fond de décollecte sur la classe d'actifs et de compression des multiples de valorisation.

Dans ce contexte, la performance du portefeuille ressort en retrait par rapport à son indicateur de référence. L'année a avant tout été favorable au style dit « value » : après un début d'année très favorable aux valeurs cycliques, le maigre appétit au risque a surtout bénéficié aux segments de la cote « value » et défensifs. Le fonds a été clairement pénalisé par son positionnement « qualité et croissance » dans un contexte de hausse de taux qui a induit une désaffection des investisseurs pour beaucoup de ces valeurs en même temps qu'une forte compression de leurs multiples de valorisation. La surexposition du fonds au segment « technologie de l'information » a ainsi nettement pesé sur sa performance relative, à cause notamment de son exposition aux services IT en général. Parmi les principaux contributeurs négatifs à la performance, on retrouve aussi plusieurs équipementiers médicaux tels que El.En (lasers), Biotage (équipements de purification pour la fabrication de médicaments) ou Vitrolife (équipements de fécondation in vitro). Enfin, la sous-exposition du fonds au secteur bancaire a aussi constitué un puissant vent de face tout au long de l'année 2023. Sur le plan géographique, c'est la poche « Italie » du fonds qui a le plus pesé en relatif : en cause, outre un stock picking décevant, la sous-exposition du fonds au secteur financier, dans lequel l'Italie apparaît bien représentée au travers de plusieurs de ses banques régionales.

En termes de mouvement, les entrées en portefeuille les plus significatives ont avant tout concerné des sociétés au profil assez peu sensible au cycle économique, dans un contexte de marché qui nous paraissait assez peu propice à la prise de risque : nous avons ainsi initié des positions en San Lorenzo, fabricant italien de yachts et de super-yachts, société bénéficiant d'un carnet de commandes élevé et d'une demande finale toujours très bien orientée de la part d'une clientèle fortunée ; toujours dans le secteur de l'ultra-luxe, Brunello Cucinelli a fait son entrée en portefeuille dans le courant de l'année ; enfin, citons un profil défensif comme Intercos, leader mondial de la production de produits cosmétiques pour le compte des grands noms de la beauté et du luxe. Dans les secteurs plus cycliques, les entrées en portefeuille se sont concentrées sur quelques noms tels que Saf-Holland : l'équipementier allemand pour l'industrie du poids-lourd bénéficie d'excellentes perspectives pour 2023, renforcées par les synergies issues de l'acquisition récente de Haldex ; ou encore Weir Group, fabricant d'équipements miniers mais dont l'activité est constituée à 80% de ventes de pièces détachées et de service après-vente, récurrentes et peu sensibles au cycle économique. A contrario, parmi les positions soldées au cours de l'exercice, citons Greenvolt : le développeur et exploitant de projets éoliens et offshore connaît une année 2023 plus difficile que prévu, entre baisse des prix de l'électricité et annulation de la vente d'un projet solaire à un gros client, de surcroît dans un environnement de taux peu favorable au secteur renouvelable. Nous avons aussi vendu Alfen, spécialiste néerlandais de la gestion des réseaux électriques et qui fait face à un déstockage massif de ses clients sur son segment phare des bornes de recharge pour véhicules électriques. La position en Biotage, équipementier pharmaceutique suédois, a également été soldée en cours d'année, face à un contexte de marché adverse pour tout le secteur du « bioprocessing » et des « medtechs » en général. Parmi les titres en portefeuille qui ont été significativement allégés en cours d'année, il y a Ipsos, qui a déçu sur ses perspectives 2023, et Interparfums, sur lequel nous avons pris des profits par prudence dans un contexte où l'une des licences phares du groupe (Montblanc) pourrait à terme être réinternalisée par sa maison-mère, Richemont.

L'action A libellée en EUR a été souscrite le 08/12/2022.

L'action CR libellée en EUR a été souscrite le 12/12/2022.

L'action I libellée en EUR a été souscrite le 04/04/2023.

L'action J libellée en EUR a été souscrite le 23/12/2022.

L'action K libellée en EUR a été souscrite le 08/12/2022.

Les actions suivantes n'ont pas été souscrites sur l'exercice :

L'action A (hedgée) libellée en CHF,

L'action A (hedgée) libellée en USD,

L'action A libellée en USD,

L'action B libellée en EUR,

L'action B (hedgée) libellée en USD,

L'action CR (hedgée) libellée en USD,

L'action CRD libellée en EUR,

L'action I (hedgée) libellée en CHF,

L'action I (hedgée) libellée en USD,

L'action I libellée en USD,

L'action N libellée en EUR,

L'action O libellée en EUR,

L'action R libellée en EUR,

L'action S libellée en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	5 384 105,16	5 287 875,05
INTERPARFUMS	345 643,66	215 557,22
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	307 603,42	248 597,80
TRIGANO SA	379 497,51	132 351,21
VIRBAC SA	236 814,99	250 406,22
DO CO RESTAURANTS	297 831,21	158 156,60
IPSOS	312 241,21	143 662,15
VITROLIFE AB	318 179,35	136 657,19
SESA	337 979,53	103 708,61
AIXTRON SE	282 253,51	141 407,54

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ELIGIBILITE AU PEA

Le portefeuille est en permanence investi à 75% au moins en titres et droits éligibles au ratio fiscal PEA.

Pourcentage moyen des titres éligibles au ratio PEA au cours de l’exercice comptable du Compartiment EDR SICAV – EUROPEAN SMALLER COMPANIES : 94,04%

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;

- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	11 414 086,22
Actions et valeurs assimilées	11 313 147,37
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 313 147,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	100 938,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	100 938,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	116 257,92
Opérations de change à terme de devises	
Autres	116 257,92
COMPTES FINANCIERS	138 866,37
Liquidités	138 866,37
TOTAL DE L'ACTIF	11 669 210,51

PASSIF

	29/09/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	11 751 163,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-340 718,02
Résultat de l'exercice (a,b)	46 351,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 456 796,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	212 413,84
Opérations de change à terme de devises	
Autres	212 413,84
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	11 669 210,51

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	
Produits sur actions et valeurs assimilées	208 070,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	208 070,94
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	1 176,66
Autres charges financières	
TOTAL (2)	1 176,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	206 894,28
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	125 082,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	81 812,00
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-35 460,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	46 351,65

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 septembre 2023 a une durée exceptionnelle de 9 mois et 24 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014009ZH7 - Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0014009Z77 - Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR Taux de frais maximum de 2,05% TTC.

FR0014009ZC8 - Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0014009ZF1- Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR Taux de frais maximum de 1,25% TTC.

FR0014009ZE4 Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance

Des commissions de surperformance seront prélevées au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

-MSCI EMU Small Cap (NR) exprimé en euros pour les catégories d'actions libellés en euros.

MSCI EMU Small Cap (NR) hedgé et exprimé en Dollars US pour les catégories d'actions libellés en dollars US

- MSCI EMU Small Cap (NR) hedgé et exprimé en Francs suisses pour les catégories d'actions libellés en francs Suisses.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé.

L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an, soit au plus tôt le 31/12/2023. C'est à l'issue de cette période qu'on peut éventuellement réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre 5 ans ou moins si la sous-performance est rattrapée plus vite mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence prolongée à quatre reprises et portant sur cinq ans :

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie en définissant une nouvelle année de référence qui dépend de la compensation des périodes en sous-performance par les éventuelles périodes en surperformance au sein de ces 5 premières années.

Si en plus de la première année en sous-performance, une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été compensée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir du début de cette nouvelle année en sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	17 039 199,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 578 511,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	279 278,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-592 404,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-29 401,07
Différences de change	-28 780,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-714 396,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-714 396,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	81 812,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 456 796,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							138 866,37	1,21
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	138 866,37	1,21								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	444 165,36	3,88	373 374,93	3,26				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	3,70		3,89					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	94 528,04
	Souscriptions à recevoir	18 893,96
	Coupons et dividendes en espèces	2 835,92
TOTAL DES CRÉANCES		116 257,92
DETTES		
	Rachats à payer	195 363,66
	Frais de gestion fixe	16 069,00
	Frais de gestion variable	981,18
TOTAL DES DETTES		212 413,84
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-96 155,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	17 151,782	1 809 459,91
Actions rachetées durant l'exercice	-4 982,632	-503 392,44
Solde net des souscriptions/rachats	12 169,150	1 306 067,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 169,150	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	88 797,813	9 339 497,55
Actions rachetées durant l'exercice	-17 613,410	-1 813 842,27
Solde net des souscriptions/rachats	71 184,403	7 525 655,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	71 184,403	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	1 975,000	199 212,75
Actions rachetées durant l'exercice	-775,000	-71 044,25
Solde net des souscriptions/rachats	1 200,000	128 168,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 200,000	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	44 740,352	4 474 035,20
Actions rachetées durant l'exercice	-20 820,352	-2 151 072,10
Solde net des souscriptions/rachats	23 920,000	2 322 963,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 920,000	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	11 783,000	1 216 994,04
Actions rachetées durant l'exercice	-360,000	-39 160,80
Solde net des souscriptions/rachats	11 423,000	1 177 833,24
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 423,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 229,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	257,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	58 740,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	677,46
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	848,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	34 855,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	46,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 427,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			100 938,85
	FR0011031392	Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	100 938,85
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			100 938,85

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	46 351,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	46 351,65

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-2 515,58
Total	-2 515,58

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	27 740,71
Total	27 740,71

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	782,85
Total	782,85

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR	
Affectation	
Distribution	15 069,60
Report à nouveau de l'exercice	12,48
Capitalisation	
Total	15 082,08
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	23 920,000
Distribution unitaire	0,63
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 826,15

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	5 261,59
Total	5 261,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-340 718,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-340 718,02

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-36 040,79
Total	-36 040,79

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-199 242,28
Total	-199 242,28

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-2 744,41
Total	-2 744,41

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-68 699,85
Total	-68 699,85

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-33 990,69
Total	-33 990,69

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2023
Actif net Global en EUR	11 456 796,67
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR en EUR	
Actif net	1 156 785,90
Nombre de titres	12 169,150
Valeur liquidative unitaire	95,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,96
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,20
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR en EUR	
Actif net	6 758 759,39
Nombre de titres	71 184,403
Valeur liquidative unitaire	94,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,38
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR en EUR	
Actif net	109 523,47
Nombre de titres	1 200,000
Valeur liquidative unitaire	91,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR en EUR	
Actif net	2 338 822,61
Nombre de titres	23 920,000
Valeur liquidative unitaire	97,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,87
Distribution unitaire sur résultat	0,63
Crédit d'impôt unitaire	(*)

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR en EUR	
Actif net	1 092 905,30
Nombre de titres	11 423,000
Valeur liquidative unitaire	95,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADESSO AG	EUR	1 019	104 549,40	0,91
AIXTRON SE	EUR	5 969	207 840,58	1,81
EVOTEC OAI AG	EUR	10 978	207 484,20	1,81
FREENET NOM.	EUR	8 953	198 577,54	1,74
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	2 212	101 530,80	0,89
NEMETSCHKE SE	EUR	3 235	187 241,80	1,63
NEXUS AG	EUR	5 553	287 090,10	2,51
RATIONAL AG	EUR	305	183 000,00	1,60
SIXT SE	EUR	1 555	136 529,00	1,19
TOTAL ALLEMAGNE			1 613 843,42	14,09
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	4 461	193 875,06	1,70
DO CO RESTAURANTS	EUR	1 760	182 688,00	1,59
TOTAL AUTRICHE			376 563,06	3,29
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	9 284	170 639,92	1,49
TOTAL BELGIQUE			170 639,92	1,49
ESPAGNE				
BANKINTER SA	EUR	31 998	193 395,91	1,68
TOTAL ESPAGNE			193 395,91	1,68
FINLANDE				
QT GROUP OYJ	EUR	2 141	111 417,64	0,98
VAISALA OY	EUR	3 663	121 611,60	1,06
TOTAL FINLANDE			233 029,24	2,04
FRANCE				
AUBAY	EUR	4 788	185 535,00	1,62
BIOMERIEUX	EUR	2 472	226 979,04	1,98
Equasens	EUR	1 700	123 930,00	1,09
ESKER SA	EUR	1 171	146 609,20	1,28
FRANCOIS FRERES	EUR	6 414	273 877,80	2,39
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 796	325 734,00	2,84
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 081	269 709,50	2,36
INFOTEL	EUR	1 810	89 776,00	0,78
INTERPARFUMS	EUR	2 687	141 336,20	1,23
IPSOS	EUR	2 370	103 189,80	0,90
LECTRA SA	EUR	3 235	83 301,25	0,73
MEDINCELL SA	EUR	17 162	109 836,80	0,96
MERSEN	EUR	6 789	256 624,20	2,24
NEURONES	EUR	3 682	130 711,00	1,14
NEXANS SA	EUR	2 725	209 961,25	1,83
S.O.I.T.E.C.	EUR	880	138 820,00	1,21
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	2 392	263 598,40	2,30
SES IMAGOTAG	EUR	2 094	231 177,60	2,01
SIDETRADE	EUR	826	124 726,00	1,08
SPIE SA	EUR	11 159	307 095,68	2,68
THERMADOR GROUPE	EUR	1 538	121 194,40	1,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TRIGANO SA	EUR	1 911	245 563,50	2,15
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 872	219 024,00	1,92
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	4 410	106 281,00	0,93
WAVESTONE	EUR	3 377	167 499,20	1,46
TOTAL FRANCE			4 602 090,82	40,17
IRLANDE				
DALATA HOTEL GROUP LTD	EUR	46 610	187 139,15	1,64
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2 936	208 338,56	1,82
TOTAL IRLANDE			395 477,71	3,46
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	6 461	181 683,32	1,58
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	1 484	106 922,20	0,94
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	10 597	240 551,90	2,10
EL.EN.SPA	EUR	15 503	134 953,62	1,17
GENTILI MOSCONI SPA	EUR	24 689	83 695,71	0,73
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	27 720	312 265,80	2,73
INTERCOS SPA	EUR	16 120	206 980,80	1,80
INTERPUMP GROUP	EUR	5 553	241 499,97	2,11
LU-VE SPA	EUR	8 021	173 253,60	1,52
MONCLER SPA	EUR	3 705	204 071,40	1,79
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	5 348	189 854,00	1,66
SECO SPA	EUR	20 694	85 962,88	0,75
SESA	EUR	1 736	172 645,20	1,50
Zignago Vetro Spa	EUR	11 627	164 870,86	1,43
TOTAL ITALIE			2 499 211,26	21,81
JERSEY				
WIZZ AIR HOLDING PLC	GBP	4 574	101 246,02	0,88
TOTAL JERSEY			101 246,02	0,88
LUXEMBOURG				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	19 354	236 312,34	2,06
TOTAL LUXEMBOURG			236 312,34	2,06
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	4 109	175 043,40	1,52
TOTAL PAYS-BAS			175 043,40	1,52
ROYAUME-UNI				
TATE & LYLE PLC	GBP	24 443	193 171,28	1,69
WEIR GROUP (THE)	GBP	6 831	149 748,06	1,31
TOTAL ROYAUME-UNI			342 919,34	3,00
SUEDE				
NEDERMAN HOLDING AB	SEK	10 637	172 929,28	1,51
VITROLIFE AB	SEK	5 810	74 250,82	0,65
XVIVO PERFUSION AB	SEK	5 288	126 194,83	1,10
TOTAL SUEDE			373 374,93	3,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 313 147,37	98,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées			11 313 147,37	98,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term R	EUR	1	100 938,85	0,88
TOTAL FRANCE			100 938,85	0,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			100 938,85	0,88
TOTAL Organismes de placement collectif			100 938,85	0,88
Créances			116 257,92	1,01
Dettes			-212 413,84	-1,85
Comptes financiers			138 866,37	1,21
Actif net			11 456 796,67	100,00

Action EdR SICAV - European Smaller Companies K EUR	EUR	11 423,000	95,67
Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR	EUR	23 920,000	97,77
Action EdR SICAV - European Smaller Companies I EUR	EUR	1 200,000	91,26
Action EdR SICAV - European Smaller Companies A EUR	EUR	12 169,150	95,05
Action EdR SICAV - European Smaller Companies CR EUR	EUR	71 184,403	94,94

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action EdR SICAV - European Smaller Companies J EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	15 069,60	EUR	0,63	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	15 069,60	EUR	0,63	EUR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - European Smaller Companies
Identifiant d'entité juridique : 969500RCI62OPD7FYR96

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 49,83% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 40% de ses investissements dans des investissements durables.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

En tant que fonds labellisé ISR, le fonds mesure spécifiquement deux indicateurs de durabilité:

- créations d'emplois sur 3 ans
- intensité carbone (tCO₂e/M€)

Le fonds a été meilleur que son indice de performance sur ces deux indicateurs.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

Par ailleurs, le fonds étant labellisé ISR il a également choisi 2 KPIs ESG sur lesquels il s'engage à surperformer son indice.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier :

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

De plus, et conformément au label ISR, 20% des émetteurs les moins bien notés du point de vue ESG sont exclus de l'univers d'investissement. Cette notation est notamment impactée par les controverses les plus sévères, limitant ainsi tout impact négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées.

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

	Secteur	% Actifs	Pays
Trigano SA	Conso. discrétionnaire	2,41%	France
SPIE SA	Industrie	2,23%	France
Interpump Group SpA	Industrie	2,20%	Italie
Infrastrutture Wireless Italiana SpA	Télécommunications	2,15%	Italie
Moncler SpA	Conso. discrétionnaire	2,14%	Italie
Interparfums SA	Biens cons. de base	2,12%	France
Mersen SA	Industrie	2,02%	France
Carel Industries SpA	Industrie	2,01%	Italie
Kingspan Group PLC	Industrie	1,99%	Irlande
Freenet AG	Télécommunications	1,96%	Allemagne
AIXTRON SE	Techno. de l'information	1,96%	Allemagne
Nexus AG	Santé	1,93%	Allemagne
SES-imagotag SA	Techno. de l'information	1,89%	France
Gaztransport Et Technigaz SA	Énergie	1,87%	France
ID Logistics Group SACA	Industrie	1,86%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



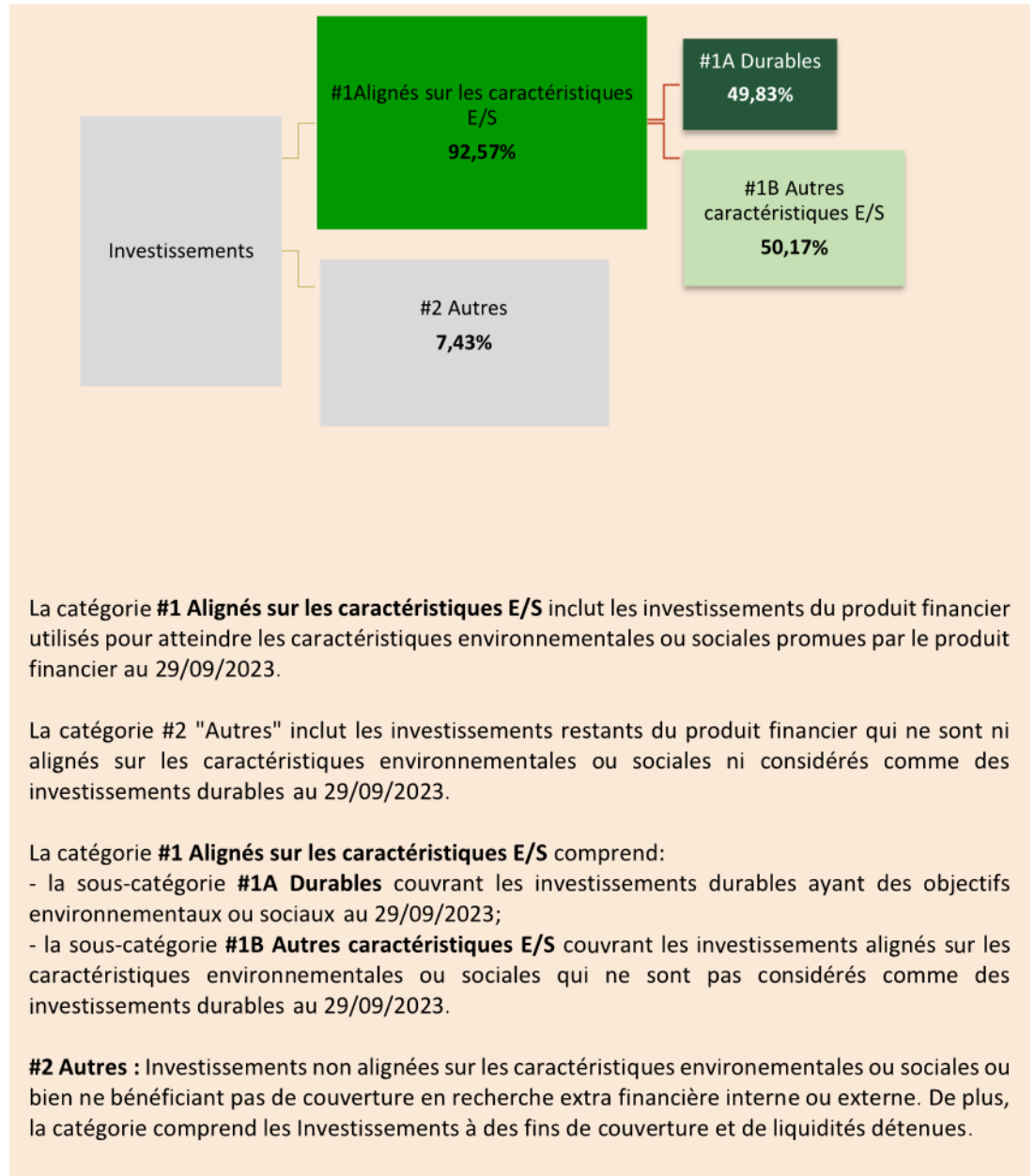
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Industrie	29,60%
Techno. de l'information	22,35%
Conso. discrétionnaire	12,85%
Santé	12,85%
Télécommunications	5,36%
Biens cons. de base	4,72%
Matériaux	3,83%
Énergie	3,77%
Finance	3,38%
Liquidités	1,30%
Total	100,00%

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

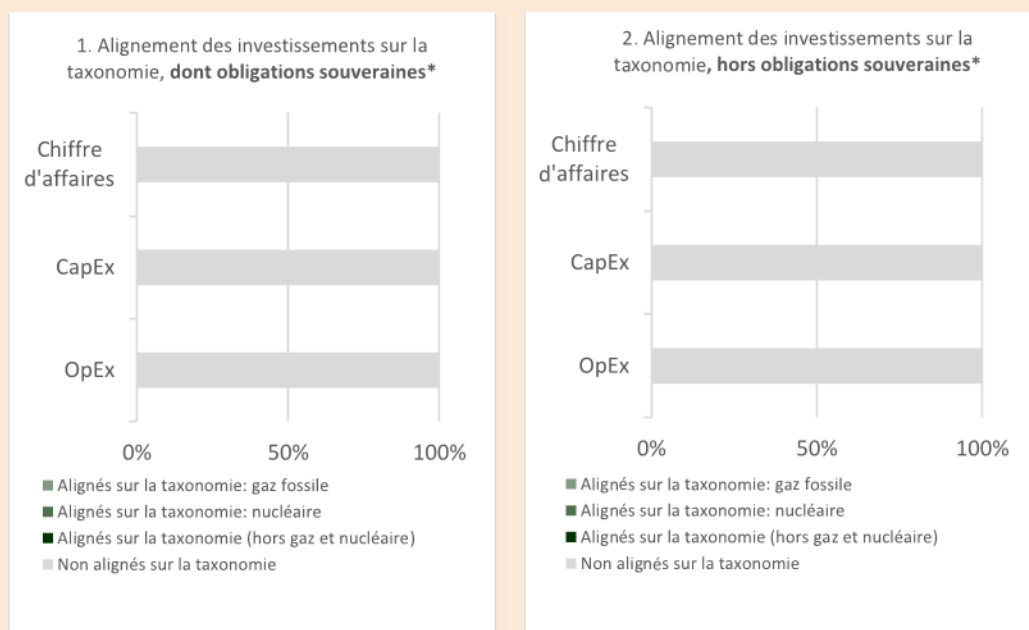
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable, au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

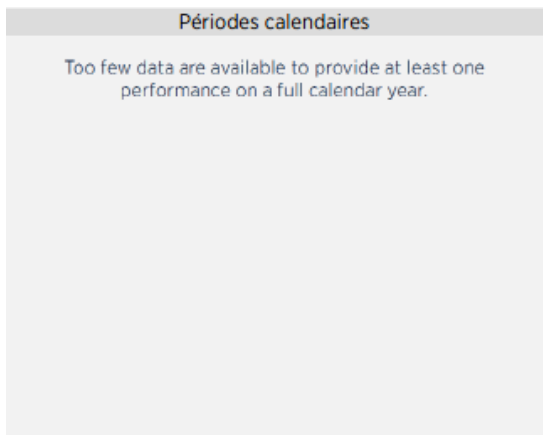
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

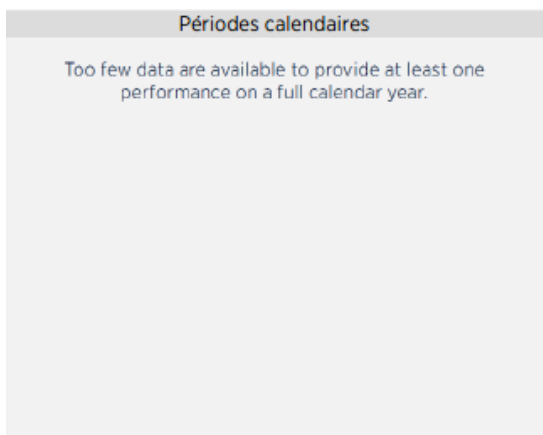
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

Action A EUR



Action CR EUR



Action I EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action J EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action K EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, CR EUR, I EUR, K EUR et J EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR**	Action CR EUR**	Action I EUR**	Action K EUR**	Action J EUR**
Frais de fonctionnement et de gestion	1,95%	1,15%	1,08%	1,20%	1,02%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :					
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement					
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur					
Autres frais facturés à l'OPCVM					
. commission de surperformance *	0,02%	0,01%			
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	1,97%	1,16%	1,08%	1,20%	1,02%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

**Compartment :
EdR SICAV - European Improvers**

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A USD (H) », « A USD », « A EUR », « A CHF (H) », « CR EUR », « CR USD », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD (H) », « I USD », « K EUR », « N EUR » et « S EUR »	Actions « B USD », « B EUR », « CRD EUR », « J EUR » et « O EUR »,
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment a pour objectif, sur l'horizon de placement recommandé, d'obtenir une croissance du capital supérieure à celle de l'indicateur de référence en s'exposant au marché des actions européennes. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance, ESG). A cet égard, le compartiment visera à sélectionner des entreprises qui, selon les analyses de Edmond de Rothschild Asset Management (France), devraient afficher des progrès en matière de fondamentaux financiers et/ou de critères ESG.

Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs sans contraintes d'allocation sectorielle. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence à des fins de comparaison et de calcul de la commission de performance a posteriori.

L'indice de référence utilisé est le MSCI Europe (NR) dividendes nets réinvestis. Il est exprimé dans la devise de l'action concernée.

L'indice de référence des catégories d'actions (H) libellées en CHF et USD est l'indice MSCI Europe (NR) dividendes nets réinvestis hedgé et exprimé dans la devise de la catégorie d'actions concernée.

L'indice MSCI Europe capte la représentation des grandes et moyennes capitalisations dans 15 pays des marchés développés en Europe. L'indice couvre environ 85 % de la capitalisation boursière du flottant dans l'univers des actions des marchés développés européens. Vous trouverez des informations supplémentaires sur cet indice sur le site Web www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited (site internet : <http://www.msci.com>) de l'indice de référence MSCI Europe (NR) n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA et bénéficie du régime transitoire prévu à l'article 51 du règlement Benchmark.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif, le gérant sélectionnera des sociétés cotées sur les marchés actions de l'Union Européenne auxquels s'ajoute le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège.

Cette sélection sera effectuée à la fois sur la base de critères financiers et de critères extra-financiers.

L'univers d'investissement ESG du compartiment est constitué des valeurs européennes notées par une agence de notation extra-financière, dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros.

Le compartiment aura une approche en amélioration de note par rapport à l'univers d'investissement ESG. Il en résulte que :

- Pour le calcul de la notation de l'Univers d'investissement ESG, sont exclus 20% des valeurs les moins bien notées.
- La gestion conserve la possibilité d'investir sur ces 20% des valeurs les moins bien notées ie les valeurs exclues du calcul restent investissables.
- La note du compartiment devra être supérieure à la notation de l'univers d'investissement ESG.

Démarche « Improvers »

A travers ses investissements, la stratégie cherchera en particulier à investir dans des sociétés qui selon les analyses de Edmond de Rothschild Asset Management (France), devraient afficher :

- soit une amélioration de leurs agrégats financiers (au niveau du compte de résultats, du bilan ou du tableau de flux de trésorerie),
- soit une amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG),
- soit les deux simultanément.

Le compartiment investira ainsi :

- dans des sociétés ayant de bonnes pratiques ESG mais dont les agrégats financiers peuvent progresser,
- dans des sociétés ayant des agrégats financiers solides mais dont les pratiques ESG peuvent progresser,
- dans des sociétés disposant de marges de progression tant au niveau des agrégats financiers que des pratiques ESG.

Les équipes de gestion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) pourront apprécier l'amélioration anticipée des agrégats financiers et des pratiques ESG par rapport à l'historique de la société, par rapport à des comparables ou par rapport à l'ensemble du marché.

Analyse qualitative des critères extra-financiers :

Cette analyse, permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-Sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous :

- Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;
- Social - Sociétal : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;
- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ESG a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers. Par exemple, une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par une agence de notation extra-financière.

Au minimum 90% des sociétés du portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

La méthodologie de notation externe pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Par ailleurs, le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

L'investissement via des OPC sera limité à 10% de l'actif net.

Dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours, à des fins de couverture et d'exposition, aux instruments dérivés de gré à gré ou à des contrats financiers négociés sur un marché réglementé en Europe.

L'investissement du portefeuille dans des titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de la trésorerie. Ces instruments seront émis dans la catégorie « Investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) définie par les agences de notation indépendantes ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

Actifs utilisés

Actions :

Le compartiment investit dans des sociétés cotées sur les marchés actions de l'Union Européenne auxquels s'ajoute le Royaume -Uni, la Suisse et la Norvège. Les sociétés ont une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'investissement du portefeuille dans des titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de la trésorerie.

Les instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

L'actif du compartiment dans le cadre de la gestion de trésorerie pourra comprendre des titres de créances ou obligations libellés en Euro. Ces instruments, d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, seront émis sans restriction de répartition dette publique/dette privée par des états souverains, des institutions assimilées ou bien par des entités ayant une notation court terme égale ou supérieure à A2 au moment de l'investissement, décernée par Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un titre dans la catégorie « High Yield », c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaut de paiement de l'émetteur est plus important (titres de notation inférieure à BBB- ou dont la notation court terme est inférieure ou égale à A-3 selon Standard & Poor's ou une agence équivalente ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente), la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, quelle que soit leur classification afin de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs, y compris indiciaires cotés, ou de classification monétaire ou obligataire notamment afin de placer la trésorerie.

Dans cette limite de 10%, le compartiment pourra également investir dans des actions ou parts de FIA de droit étranger et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères d'éligibilité réglementaire.

Ces OPC et fonds d'investissement pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés :

Dans un but de couverture et/ou d'exposition, sans recherche de surexposition, et dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés européens réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure :

- des contrats d'options sur actions et indices sur actions tant pour diminuer la volatilité des actions que pour augmenter l'exposition du compartiment,
- des contrats de futures pour piloter l'exposition actions, et contrats d'indices,
- des contrats à terme sur devises ou des swaps de change afin de couvrir l'exposition à certaines devises dans le cadre des actions hors zone Euro.

L'utilisation de contrats financiers n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du compartiment au risque actions au-delà de 100%.

Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Titres intégrant des dérivés :

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

Il s'agit de warrants, de bons de souscriptions ou d'obligations callable ou puttable.

Ces instruments seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Dépôts :

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 10% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

Emprunts d'espèces :

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque actions :

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions sous-jacentes, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Ce compartiment doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres.

Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celle du compartiment. Le risque de change correspond au risque de baisse du cours de change de la devise de cotation des instruments financiers en portefeuille, par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les titres de sociétés de petites ou moyennes capitalisations boursières peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante. La valeur liquidative du compartiment est donc susceptible d'évoluer plus rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le du compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés). Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque lié à la devise des parts libellées dans une devise autre que celle du compartiment :

L'actionnaire, souscripteur en devise autres que la devise de référence du compartiment (Euro) peut-être exposé au risque de change si celui-ci n'est pas couvert. La valeur des actifs du compartiment peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les investissements du fonds sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur du fonds. Par conséquent, le gérant identifie et analyse les risques de durabilité dans le cadre de sa politique d'investissement et ses décisions d'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD, A USD (H), B EUR, B USD : Tous souscripteurs

Actions I EUR, I CHF (H), I USD, I USD (H), J EUR, K EUR, N EUR, O EUR et S EUR : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Les actions CR USD, CR EUR et CRD EUR destinées à tous souscripteurs, peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

La personne en charge de s'assurer que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreur ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise est la personne à qui la réalisation effective de la commercialisation de l'OPC a été confiée. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Ce compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais des marchés actions européens essentiellement de l'Union Européenne.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Une mise à jour a été effectuée le 31.08.2023 :

- Création du compartiment EdR SICAV – European Improvers.

Le fonds EDR Sivav - European Improvers a été lancé le 31 août 2023.

Nous avons constitué un portefeuille de 45 valeurs européennes permettant de mettre en place la stratégie d'investissement définie à savoir des titres présentant :

- I) Un potentiel d'amélioration de leurs résultats financiers et/ou de leur pratiques extra-financières
- II) Et un potentiel de revalorisation.

L'exposition sectorielle est diversifiée, sur les 11 secteurs de la cote 10 sont représentés en portefeuille, l'exception étant l'immobilier qui représente moins de 1% du marché.

Environ 70% de nos investissements sont en EUR, environ 20% en CHF, environ 10% en GBP et de manière marginale en DKK. Plus de 80% du portefeuille est investi sur les large caps (capitalisation boursière > 10 MdE), le solde de 20% l'étant sur des mid caps (capitalisation boursière entre 2 MdE et 5 MdE) alors que l'exposition au small caps est nulle (capitalisation boursière < 2 MdE).

L'active money (somme des paris relatifs positifs) est important et s'établit légèrement au-dessus de 80%. En termes de choix de valeurs le fonds se différencie donc sensiblement de son indice de référence (MSCI Europe).

Nous n'avons pas effectué de mouvements au cours du mois de septembre 2023.

L'action A libellée en EUR a été souscrite le 31/08/2023.

L'action K libellée en EUR a été souscrite le 31/08/2023.

Les actions suivantes n'ont pas été souscrites sur l'exercice :

L'action A (hedgée) libellée en CHF,

L'action A libellée en USD,

L'action A (hedgée) libellée en USD,

L'action B libellée en EUR,

L'action B libellée en USD,

L'action CR libellée en EUR,

L'action CR libellée en USD,

L'action CRD libellée en EUR,

L'action I libellée en EUR,

L'action I (hedgée) libellée en USD,

L'action I libellée en USD,

L'action J libellée en EUR,

L'action N libellée en EUR,

L'action O libellée en EUR,

L'action S libellée en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NESTLE SA-REG	229 760,07	
NOVARTIS AG-REG	224 532,76	
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	173 515,23	
SIEMENS AG-REG	159 712,00	
CELLNEX TELECOM SA	154 614,00	
SWISS RE AG	153 232,84	
SNAM SPA	149 589,60	
SAP SE	149 431,20	
AXA SA	148 874,00	
SPIE SA	137 470,20	

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d’Instruments, et au maximum de 50% d’autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 778 426,15
Actions et valeurs assimilées	4 778 426,15
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 778 426,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	1 499,64
Opérations de change à terme de devises	
Autres	1 499,64
COMPTES FINANCIERS	113 034,59
Liquidités	113 034,59
TOTAL DE L'ACTIF	4 892 960,38

PASSIF

	29/09/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	4 850 918,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 351,76
Résultat de l'exercice (a,b)	3 332,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 842 899,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	50 061,27
Opérations de change à terme de devises	
Autres	50 061,27
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	4 892 960,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 832,51
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	7 832,51
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	
Autres charges financières	
TOTAL (2)	
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 832,51
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 500,31
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 332,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 332,20

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 septembre 2023 a une durée exceptionnelle de 1 mois et 1 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400FUB4 – Action EdR SICAV - European Improvers A EUR : Taux de frais maximum de 1,85% TTC.
FR001400FUJ7 – Action EdR SICAV - European Improvers K EUR : Taux de frais maximum de 1,15% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Commission de surperformance :

Des commissions de surperformance seront prélevées sur les actions A EUR au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Indicateur de référence :

- MSCI Europe (NR) exprimé en euros pour les catégories d'actions libellés en euros.
- MSCI Europe (NR) hedgé et exprimé en Dollars US pour les catégories d'actions libellés en dollars US
- MSCI Europe (NR) hedgé et exprimé en Francs suisses pour les catégories d'actions libellés en francs Suisses.

La commission de surperformance est calculée en comparant la performance de l'action du compartiment à celle d'un actif de référence indicé.

L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence ajusté des souscriptions, des rachats et, le cas échéant, des dividendes.

Dès lors que l'action surperforme son indicateur de référence, une provision de 15% sera appliquée sur sa surperformance.

En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.

Les commissions de surperformance feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de la valeur liquidative.

En cas de rachat d'actions, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance s'achève à la date de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

La période de référence est d'un an minimum. La première période de référence s'étend entre la date de constitution de l'action et la première date de fin de période de référence permettant de respecter le critère de durée minimale d'un an, soit au plus tôt le 30 septembre 2024. C'est à l'issue de cette période qu'on peut éventuellement réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

A la fin de la période de référence, dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence sur la période de référence, aucune commission ne sera constatée et la période de référence sera prolongée d'un an. La période de référence pourra être prolongée à quatre reprises et pourra donc atteindre 5 ans ou moins si la sous-performance est rattrapée plus vite mais strictement inférieure à 6 ans.

A la fin d'une période de référence prolongée à quatre reprises et portant sur cinq ans :

- dans le cas où la performance de l'action est supérieure à celle de son indicateur de référence, une commission est constatée. La période de référence est renouvelée, une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.

- dans le cas où la performance de l'action est inférieure à celle de son indicateur de référence, aucune commission ne sera constatée. Une nouvelle période de référence est établie en définissant une nouvelle année de référence qui dépend de la compensation des périodes en sous-performance par les éventuelles périodes en surperformance au sein de ces 5 premières années.

Si en plus de la première année en sous-performance, une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été compensée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir du début de cette nouvelle année en sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 001 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-10 421,21
Différences de change	-16 673,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-134 338,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-134 338,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 332,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 842 899,11

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							113 034,59	2,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	113 034,59	2,33								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	901 410,61	18,61	493 060,23	10,18	77 310,02	1,60		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	156,09		118,34		323,60	0,01	54,91	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	1 499,64
TOTAL DES CRÉANCES		1 499,64
DETTES		
	Achats à règlement différé	45 560,96
	Frais de gestion fixe	4 500,31
TOTAL DES DETTES		50 061,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-48 561,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	10,000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10,000	
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	50 000,000	5 000 000,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	50 000,000	5 000 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 000,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 498,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	3 332,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	3 332,20

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	0,14
Total	0,14

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	3 332,06
Total	3 332,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 351,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-11 351,76

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-2,26
Total	-2,26

	29/09/2023
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-11 349,50
Total	-11 349,50

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2023
Actif net Global en EUR	4 842 899,11
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR en EUR	
Actif net	967,85
Nombre de titres	10,000
Valeur liquidative unitaire	96,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01
Action EdR SICAV - European Improvers K EUR en EUR	
Actif net	4 841 931,26
Nombre de titres	50 000,000
Valeur liquidative unitaire	96,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	653	108 802,86	2,25
BAYER AG-REG	EUR	2 470	112 261,50	2,32
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	942	69 255,84	1,43
SAP SE	EUR	1 160	142 471,20	2,93
SIEMENS AG-REG	EUR	1 150	156 009,00	3,22
TOTAL ALLEMAGNE			588 800,40	12,15
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	2 330	105 595,60	2,18
WIENERBERGER AG	EUR	3 550	85 342,00	1,76
TOTAL AUTRICHE			190 937,60	3,94
DANEMARK				
PANDORA A/S	DKK	788	77 310,02	1,60
TOTAL DANEMARK			77 310,02	1,60
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 820	104 249,60	2,15
CELLNEX TELECOM SA	EUR	4 380	144 408,60	2,99
TOTAL ESPAGNE			248 658,20	5,14
ETATS-UNIS				
COTY INC-CL A	EUR	4 432	46 314,40	0,95
TOTAL ETATS-UNIS			46 314,40	0,95
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	662	84 060,76	1,74
AIR LIQUIDE SA	EUR	596	95 264,64	1,97
ARKEMA	EUR	721	67 456,76	1,40
AXA SA	EUR	5 360	151 044,80	3,11
BNP PARIBAS	EUR	1 920	116 025,60	2,40
CARREFOUR SA	EUR	2 820	45 923,70	0,95
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	1 670	94 989,60	1,96
DANONE	EUR	2 030	106 087,80	2,19
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	2 530	49 613,30	1,03
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	699	81 433,50	1,68
ORANGE	EUR	4 800	52 128,00	1,07
SODEXO SA	EUR	1 100	107 272,00	2,21
SOPRA STERIA	EUR	420	82 278,00	1,70
SPIE SA	EUR	4 970	136 774,40	2,82
TOTALENERGIES SE	EUR	1 720	107 173,20	2,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 740	47 728,20	0,99
TOTAL FRANCE			1 425 254,26	29,43
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 160	91 848,80	1,89
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	1 150	81 604,00	1,69
TOTAL IRLANDE			173 452,80	3,58
ITALIE				
FINECOBANK SPA	EUR	9 430	108 586,45	2,24
INTESA SANPAOLO	EUR	52 300	127 612,00	2,64
SNAM SPA	EUR	31 400	139 698,60	2,89
TOTAL ITALIE			375 897,05	7,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ASR NEDERLAND NV	EUR	3 110	110 467,20	2,28
ROYAL PHILIPS	EUR	5 280	100 140,48	2,07
TOTAL PAYS-BAS			210 607,68	4,35
ROYAUME-UNI				
BAE SYSTEMS PLC	GBP	8 480	97 548,35	2,01
INFORMA PLC	GBP	14 500	125 441,55	2,59
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	1 720	114 891,40	2,37
RENTOKIL INITIAL 05	GBP	10 600	74 569,06	1,54
TATE & LYLE PLC	GBP	10 200	80 609,87	1,67
TOTAL ROYAUME-UNI			493 060,23	10,18
SUISSE				
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	989	114 364,77	2,36
NESTLE SA-REG	CHF	2 070	221 714,73	4,58
NOVARTIS AG-REG	CHF	2 410	233 572,56	4,83
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	639	165 234,16	3,41
STMICROELECTRONICS NV	EUR	1 140	46 722,90	0,96
SWISS RE AG	CHF	1 710	166 524,39	3,44
TOTAL SUISSE			948 133,51	19,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 778 426,15	98,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 778 426,15	98,67
Créances			1 499,64	0,03
Dettes			-50 061,27	-1,03
Comptes financiers			113 034,59	2,33
Actif net			4 842 899,11	100,00

Action EdR SICAV - European Improvers K EUR	EUR	50 000,000	96,83
Action EdR SICAV - European Improvers A EUR	EUR	10,000	96,78

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - European Improvers
Identifiant d'entité juridique : 969500NX1IRN31KWC703

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 89,07% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier a réalisé plus de 80% de ses investissements dans des investissements durables.

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion,
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A fin septembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 786 tCO₂/MEUR de CA

Empreinte carbone du benchmark : 1070 tCO₂/MEUR de CA

Note ESG moyenne du portefeuille (méthodologie interne + MSCI) : 12.22

Note E : 12.66

Note S : 12.20

Note G : 12.11

Note ESG moyenne du benchmark (méthodologie interne + MSCI) : 11.76

Note E : 12.10

Note S : 11.52

Note G : 11.86

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les investissements durables du fonds visent à contribuer positivement à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) dans les domaines environnemental, social ou sociétal, tout en ne causant pas de dommages significatifs et en respectant des normes minimales de gouvernance.

La description de la méthodologie d'investissement durable définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/EN/EdRAM-EN-Sustainable-Investment-definition.pdf>

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment garantissent qu'ils ne causent pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable, en particulier :

- en appliquant la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui inclut les armes controversées, le tabac, le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels
- en veillant à ne pas investir dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations Unies.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds, et font également partie de notre modèle de notation ESG et de notre définition de l'investissement durable.

Les PAI 10 (Violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et 14 (expositions aux armes controversées) sont suivis en tant que critères d'exclusion.

Tous les PAI sont en cours d'intégration dans les outils de suivi du portefeuille de l'équipe de gestion et du département des risques.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les gérants sélectionnent les investissements durables conformément aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité sociale des entreprises en excluant toute entreprise qui enfreint les Principes directeurs des Nations Unies.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant tout d'abord la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment en ce qui concerne le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et les armes controversées.

Les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire et externe des émetteurs et ont un impact sur les scores environnementaux et sociaux ainsi que sur le score ESG global.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants Secteur % Actifs Pays

Novartis AG	Santé	2,41%	Suisse
Nestle SA	Biens cons. de base	2,29%	Suisse
Swiss Re AG	Finance	1,72%	Suisse
Roche Holding AG	Santé	1,71%	Suisse
Siemens AG	Industrie	1,61%	Allemagne
AXA SA	Finance	1,56%	France
Cellnex Telecom SA	Télécommunications	1,49%	Espagne
SAP SE	Techno. de l'information	1,47%	Allemagne
Snam SpA	Services publics	1,44%	Italy
SPIE SA	Industrie	1,41%	France
Intesa Sanpaolo SpA	Finance	1,32%	Italie
Informa PLC	Télécommunications	1,29%	Royaume-Uni
BNP Paribas SA	Finance	1,20%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



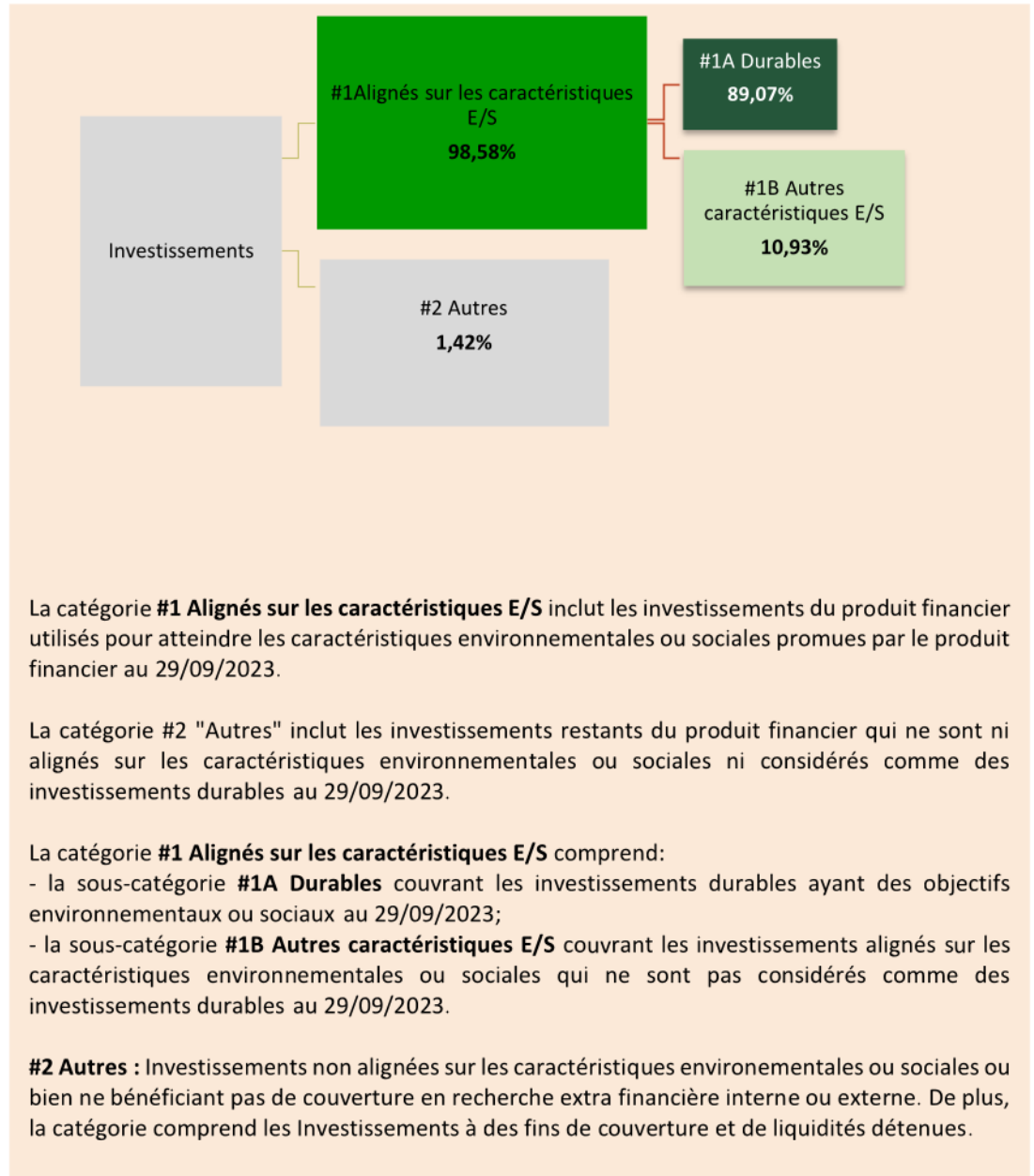
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Finance	16,11%
Industrie	14,98%
Biens cons. de base	14,60%
Santé	12,62%
Conso. discrétionnaire	11,59%
Télécommunications	6,65%
Matériaux	6,55%
Énergie	6,07%
Techno. de l'information	5,60%
Services publics	3,87%
Liquidités	1,35%
Total	100,00%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui

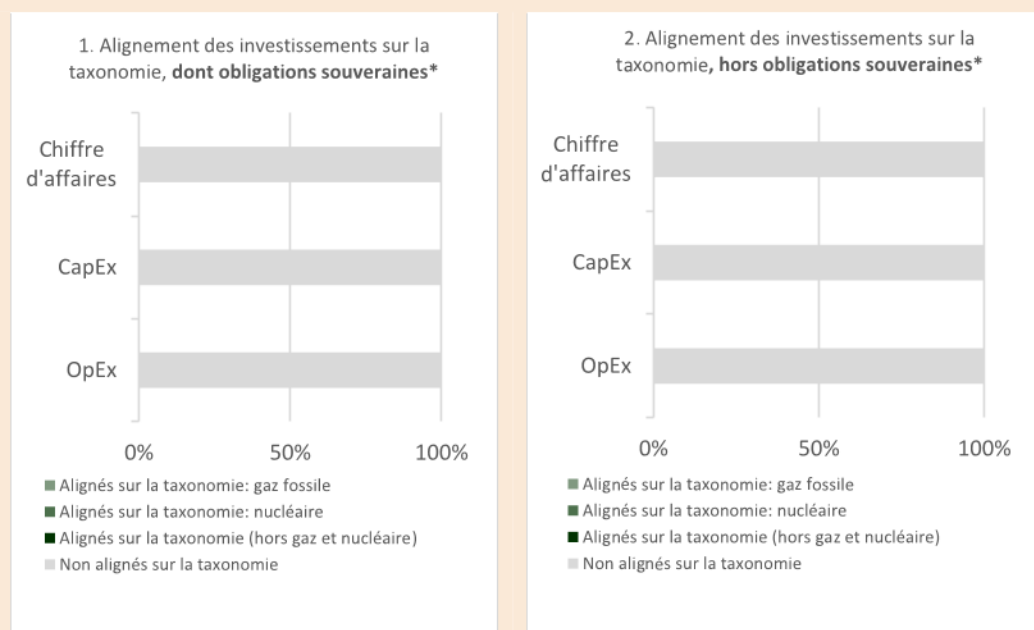
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines


La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie "#2 Autres" comprend : les investissements à des fins de couverture et les liquidités détenues.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les gérants ont vendu des entreprises qui ne satisfaisaient pas à la définition d'investissement durable au cours de la période et ont été attentifs à investir dans des investissements durables sans que cela ne soit une contrainte forte de gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

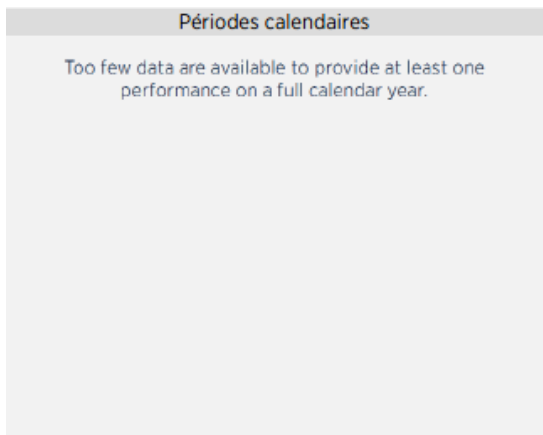
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

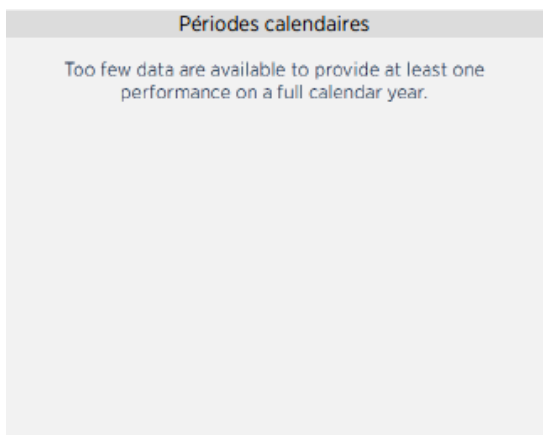
Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

Action A EUR



Action K EUR



PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR et K EUR (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR**	Action K EUR**
Frais de fonctionnement et de gestion	0,87%	0,54%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		
Autres frais facturés à l'OPCVM		
. commission de surperformance *		
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,87%	0,54%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

Compartiment :
EdR SICAV - Millesima Select 2028

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Sommes Distribuables	Actions « A EUR », « A CHF (H) », « A USD (H) », « CR EUR », « CR USD (H) », « I EUR », « I CHF (H) », « I USD (H) », « PWM EUR », « PWM USD (H) », « R USD (H) » et « R EUR »	Actions « B EUR », « B USD (H) », « CRD EUR », « CRD USD (H) », « J CHF (H) », « J EUR », « J USD (H) », « PWMD EUR » et « PWMD USD (H) »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation (totale ou partielle) ou Distribution (totale ou partielle) ou Report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

NIVEAU D'EXPOSITION DANS D'AUTRES OPCVM, FIA OU FONDS D'INVESTISSEMENT DE DROIT ÉTRANGER

Jusqu'à 10% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Millésima Select 2028 a pour objectif, sur un horizon de placement débutant au lancement du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028, d'obtenir une performance nette positive liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres de bonne notation dits Investment grade et de titres spéculatifs de maturité maximale décembre 2028.

Veuillez noter que le rendement cible du produit pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie du produit, auquel cas son rendement réel serait négatif.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le compartiment n'a pas d'indice de référence. Sa stratégie d'investissement n'est pas représentée par des indices existants.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

. Stratégies utilisées :

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire, notamment à travers une stratégie de portage, sur des titres de nature obligataire d'échéance ne pouvant dépasser le 31 décembre 2028.

Ces titres seront représentatifs des anticipations de l'équipe obligataire de la Société de Gestion sur les marchés de crédit Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) émis par des sociétés domiciliées dans des pays développés de l'OCDE, de l'Espace Economique Européen ou de l'Union Européenne (sans contrainte de répartition géographique).

Le compartiment pourra par ailleurs investir, jusqu'à 100% de son actif net, dans des obligations souveraines émises par des pays développés

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages dans l'intérêt du porteur, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.

Le gérant s'attachera à sélectionner les émissions qui, d'après ses convictions, lui semblent être les plus attrayantes afin de maximiser le couple rendement/risque du compartiment.

A l'approche de l'échéance du compartiment, il sera géré en monétaire et en référence au taux moyen du marché monétaire Euro (€STR capitalisé). Le compartiment optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, la stratégie combinera avant tout une approche sectorielle et une analyse crédit.

Le gérant applique par ailleurs une inclusion systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les titres du portefeuille.

L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs suivantes:

- des obligations d'entreprises non-financières libellées en EUR et ayant un rating de catégorie BB ou B selon une moyenne effectuée par les trois agences de notation financière Moody's, S&P et Fitch qui sont intégrées dans l'indice ICE BofAML BB-B Euro Non-Financial H-Y Constrained Index (HEC5).
- des obligations d'entreprises de bonne qualité (« Investment Grade ») libellées en euro, émises et échangées sur le marché domestique de la zone euro ou le marché des eurobonds qui sont intégrées dans l'indice ICE BofA ML Euro Corporate (ER00).

La Société de gestion :

- poursuit un objectif de notation moyenne ESG du portefeuille supérieure à celle de cet univers d'investissement ESG ;
- s'est assurée que les 2 indices de l'univers d'investissement et leur combinaison étaient pertinents pour les sujets ESG et n'introduisaient pas de biais permettant de faciliter le respect des contraintes de notation ESG appliquées au portefeuille ;
- peut sélectionner des valeurs en dehors de ces indices. Pour autant, elle s'assurera que les valeurs retenues soient un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade et 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield (titres spéculatifs), disposent d'une notation ESG au sein du compartiment.

Par ailleurs, au moins 90% des obligations souveraines émises par des pays développés disposent d'une notation ESG au sein du compartiment.

Celle-ci est soit une notation ESG propriétaire, soit une notation fournie par une agence de données extra-financières externe. Ces deux ratios sont exprimés en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

A l'issue de ce processus, le compartiment bénéficie d'une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

Le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité.

Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le compartiment intègre le risque de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement.

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le compartiment ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique. Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%.

Approche Top Down

L’approche *Top Down* fondée sur une analyse de la situation macroéconomique, intervient dans le cadre de l’allocation géographique du portefeuille. Elle intègre aussi, dans le cadre de la gestion du compartiment, l’aspect réglementaire global et local dans lequel évoluent les émetteurs.

Elle aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l’équipe de gestion.

Cette analyse permet notamment de définir :

- le degré d’exposition aux différents secteurs économiques au sein de la poche émetteurs privés. Celui-ci sera déterminé de manière à conserver une certaine diversification.
- la répartition entre les différentes notations au sein de la catégorie Investment Grade et High Yield (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l’émetteur est plus important, dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor’s ou équivalent, ou bénéficiant d’une notation interne équivalente de la société de gestion) et entre les différentes notations au sein de ces catégories) .

L’équipe de gestion cherchera à constituer un portefeuille diversifié tant en termes d’émetteurs que de secteurs.

L’analyse Top Down permet d’avoir une vision globale du compartiment. Celle-ci est complétée par un processus de sélection de titres robustes (approche Bottom Up).

Approche Bottom Up

Ce processus vise à identifier, au sein d’un même secteur, les émetteurs présentant une valeur relative supérieure aux autres et apparaissant ainsi comme les plus attractifs.

Le mode de sélection des émetteurs repose sur une analyse fondamentale de chaque société.

L’analyse fondamentale s’articule autour de l’évaluation de critères précis tels que :

- la lisibilité de la stratégie de l’entreprise
- sa santé financière (régularité des Cash Flows à travers différents cycles économiques, capacité à honorer ses dettes, résistance à des stress-tests ...)
- les critères extra financiers

Au sein de l’univers des émetteurs sélectionnés, le choix des expositions se fera en fonction de caractéristiques telles que la notation de l’émetteur, la liquidité des titres ou leur maturité.

Dans un but de couverture de ses actifs, d’exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition et dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d’activité ou des zones géographiques. A ce titre, Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s’exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le compartiment contre les risques de défaillance d’un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d’un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l’achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX).

Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs que visés ci-dessus pour les instruments dérivés.

En cas de conversion en actions

Le compartiment pourra détenir des actions jusqu'à 5% de son actif net résultant de conversion d'obligations convertibles détenues en portefeuille et/ou, dans des cas exceptionnels, de restructurations de titres détenus en portefeuille.

La sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et 7.

Devises

Le risque de change contre euro sera couvert. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel d'un seuil maximum de 2% de l'actif net.

- Sur les actifs :

Actions :

Le compartiment peut détenir des actions, jusqu'à 5% de son actif net, résultant de conversion d'obligations convertibles détenues en portefeuille et/ou, dans des cas exceptionnels, de restructurations de titres détenus en portefeuille.

Titres de créances et instruments du marché monétaire: (jusqu'à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs) :

Caractéristiques générales

Sensibilité aux taux d'intérêt	-	[0 ; 7]
Zone géographique des émetteurs	Pays développés de l'OCDE, Espace Economique Européen et Union Européenne	100% maximum de l'actif net
Niveau de risque de change	-	Résiduel (2% maximum de l'actif net)

Répartition dette privée/dette publique

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée ou publique.

Critères relatifs à la notation

Compte tenu de l'existence d'une échéance maximale pour le compartiment, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en titres de qualité « Investment Grade » (présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent supérieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) sous forme d'obligations, de titres de créances ou d'instruments du marché monétaire. Ainsi, à l'approche de la fin de vie du compartiment et en raison de l'arrivée à échéance des titres en portefeuille, les réinvestissements seront privilégiés dans des instruments du marché monétaire (en direct ou par l'intermédiaire d'OPC).

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 50% maximum de son actif net dans des titres de catégorie High Yield (titres spéculatifs présentant une notation long terme Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente).

Le compartiment pourra également être investi dans des titres en détresse (instruments de créance qui sont officiellement en restructuration ou en défaut de paiement et qui sont assortis d'une notation inférieure ou équivalente à CCC+ selon Standard & Poor's ou une notation équivalente d'une autre agence indépendante, ou jugée équivalente par la société de gestion) en cas de dégradation de la notation durant la période de détention du titre et dans la limite maximale de 5% de son actif net.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur, la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

Le compartiment pourra être investi en totalité en titres courts de maturité inférieure à 3 mois, notamment pendant sa phase de lancement et à l'approche de son échéance.

Nature juridique des instruments utilisés

Titres de créances de toutes natures dont notamment :

- Obligations à taux fixe, variable ou révisable
- Obligations Convertibles
- EMTN (Euro Medium Term Notes)
- Obligations indexées sur l'inflation
- Titres de créances négociables
- Bons de caisse
- BTF (Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté)
- Bons du trésor
- Titres négociables à moyen terme
- Euro Commercial Paper (titre négociable à court terme émis en Euro par une entité étrangère).

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou FIA de droit français, de type monétaire ou obligataire. Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Contrats financiers (dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net) :

Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change, actions) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Nature des marchés d'intervention :

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque taux
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque actions

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Options de taux
- Contrats de taux à terme
- Futures de taux
- Options sur futures de taux
- Swaps de taux (taux fixe/taux variable toutes combinaisons et inflation)
- Options de change
- Futures de change
- Options sur futures de change
- Swaps de change
- Change à terme

- Dérivés de crédit (Credit Default Swaps)
- Options sur CDS
- Options (PUT) sur indices actions (à des fins de couverture uniquement).

Par ailleurs, Le compartiment pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur taux et crédit jusqu'à 50% de son actif net à des fins de couverture ou d'exposition. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de tels contrats est de 25%. Les contreparties aux transactions de ces contrats sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays développés de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion). Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de ce compartiment.

L'échéance des contrats financiers sera cohérente avec l'horizon d'investissement du compartiment.

L'exposition sur ces instruments financiers, marchés, taux et/ou à certains de leurs paramètres ou composantes résultant de l'utilisation des contrats financiers ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Pour réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra également investir sur des instruments financiers contenant des dérivés intégrés. Le compartiment pourra uniquement investir dans des obligations callable, puttable, indexées et/ou Convertibles ou dans des warrants jusqu'à 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Aux fins d'une gestion efficace du compartiment et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le compartiment pourra conclure des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire, jusqu'à 100% de son actif net. Plus précisément, ces opérations consisteront en des opérations de prises et de mises en pensions livrées sur des titres de taux ou crédit de pays de la zone euro, et seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du compartiment.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations sera de 10% de l'actif net.

Les contreparties de ces opérations sont des institutions financières de premier rang domiciliées dans les pays développés de l'OCDE et ayant une notation minimale Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Afin de limiter sensiblement le risque global de contrepartie des instruments négociés de gré à gré, la société de gestion pourra recevoir des garanties numéraires qui seront déposées auprès du dépositaire et ne feront l'objet d'aucun réinvestissement.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les rémunérations des cessions et acquisitions temporaires.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts dans la limite de 20% maximum de son actif net auprès du dépositaire.

➤ **Investissements entre compartiments**

Le compartiment peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV.

L'investissement global dans d'autres compartiments de la SICAV est limité à 10% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué même si les souscripteurs conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires, matières premières, devises). Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la baisse de sa valeur liquidative peut conduire à une performance négative.

Risque de crédit :

Le risque principal, lié aux titres de créances et/ou aux instruments du marché monétaire tels que des bons du Trésor (BTF et BTAN) ou des titres négociables à court terme est celui du défaut de l'émetteur, soit au non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention de l'actionnaire est attirée sur le fait que la valeur liquidative du compartiment est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur un instrument financier suite à la défaillance d'un émetteur. La présence de titres de créances en direct ou par l'intermédiaire d'OPC dans le portefeuille expose le compartiment aux effets de la variation de la qualité du crédit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Le compartiment peut investir dans des émissions de sociétés notées dans la catégorie non « investment grade » selon une agence de notation (présentant une notation inférieure à BBB- selon Standards & Poor's ou équivalent) ou bénéficiant d'une notation interne de la Société de Gestion équivalente. Ces émissions sont des titres dits spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est plus élevé. Cet OPCVM doit donc être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » (titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

L'exposition à des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du compartiment en cas de variation de la courbe des taux.

Risque lié à l'engagement sur les contrats financiers et de contrepartie :

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi. Le risque de contrepartie résulte du recours par le compartiment aux contrats financiers qui sont négociés de gré à gré et/ou à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Ces opérations exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties et le cas échéant à une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux produits dérivés :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés).

Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres et aux Total Return Swaps :

L'utilisation des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ainsi que la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global.

Risque de durabilité :

Est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques liés aux critères ESG :

L'intégration de critères ESG et de durabilité au processus d'investissement peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons autres que d'investissement et, par conséquent, certaines opportunités de marché disponibles pour les fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité peuvent être indisponibles pour le Compartiment, et la performance du Compartiment peut parfois être meilleure ou plus mauvaise que celle de fonds comparables qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. La sélection des actifs peut en partie reposer sur un processus de notation ESG propriétaire ou sur des listes d'exclusion (« ban list ») qui reposent en partie sur des données de tiers. L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité au niveau de l'UE peut conduire les gérants à adopter des approches différentes lorsqu'ils définissent les objectifs ESG et déterminent que ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité étant donné que la sélection et les pondérations appliquées aux investissements sélectionnés peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom, mais dont les significations sous-jacentes sont différentes. Les investisseurs sont priés de noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer substantiellement de la méthodologie du Gestionnaire Financier. L'absence de définitions harmonisées peut également avoir pour conséquence que certains investissements ne bénéficient pas de régimes fiscaux préférentiels ou de crédits car les critères ESG sont évalués différemment qu'initialement envisagé.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions A EUR, A CHF (H), A USD (H), B EUR et B USD (H) : Tous souscripteurs

Actions I EUR, I CHF (H), I USD (H), J EUR, J CHF (H), J USD (H) : Personnes morales et investisseurs institutionnels pour compte propre ou pour compte de tiers.

Actions CR EUR, CR USD (H), CRD EUR et CRD USD (H) : Tous souscripteurs, ces actions peuvent être commercialisées aux investisseurs de détail (non professionnels ou professionnels sur option) exclusivement dans les cas suivants :

- Souscription dans le cadre d'un conseil indépendant fourni par un conseiller financier ou une entité financière régulée,
- Souscription dans le cadre d'un conseil non-indépendant, disposant d'un accord spécifique ne les autorisant pas à recevoir ni à conserver des rétrocessions,
- Souscription par une entité financière régulée pour le compte de son client dans le cadre d'un mandat de gestion.

Actions PWM EUR, PWMD EUR, PWM USD (H) et PWMD USD (H) : Dédié à la Banque Privée EdR dans le cadre des services financiers rendus à ses clients.

Actions R EUR, R USD (H) : Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à être commercialisée par des Distributeurs sélectionnés à cet effet par la société de gestion.

En plus des frais de gestion prélevés par la société de gestion, chaque conseiller financier ou entité financière régulée est susceptible de faire payer des frais de gestion ou de conseil à chaque investisseur concerné. La société de gestion n'est pas partie prenante de ces accords.

Les actions ne sont pas enregistrées à la commercialisation dans tous les pays. Elles ne sont donc pas ouvertes à la souscription pour les investisseurs de détails dans toutes les juridictions.

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'un portefeuille ayant pour objectif d'obtenir une performance liée à l'évolution des marchés de taux internationaux notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2028. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act 1933).

Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions d'OPC cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire d'OPC) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé à l'actionnaire de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout actionnaire de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : jusqu'au 31 décembre 2028.

Une mise à jour a été effectuée le 18.09.2023 :

- Création du compartiment EdR SICAV – Millésima Sélect 2028.

CHAPEAU MACRO (du 18/09/2023 au 29/09/2023)

Sur l'exercice écoulé, les marchés obligataires ont continué de souffler le chaud et le froid avec dans l'ensemble des performance positives principalement dues au portage mais pénalisées par la hausse des taux.

De fait, les banques centrales FED et BCE ont très largement continué leur mouvement de hausse de taux directeurs avec pour objectif de juguler l'inflation de leurs économies respectives, et revenir sur une cible long terme de 2%. Dans ce contexte la BCE a augmenté 8 fois ses taux de septembre 2022 à 2023 pour atteindre 4% sur le taux de dépôt en provenance de 0.75%, trend le plus rapide de hausse de taux depuis la création de la zone euro. Sur la même période la FED passe de 3% à 5.5%. Cette politique monétaire restrictive s'est traduite par une décrue notable de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, mais qui reste cependant encore loin des niveaux cibles de 2%. Le CPI américain s'affiche à 3.7% vs. 8.2% un an auparavant, et 4.3% en zone euro en provenance 9.6%. Les dernières communications semblent confirmer que la BCE est arrivée au terme de son cycle de hausse alors que la FED reste attentive aux données économiques pour éventuellement se laisser des fenêtres de hausse le cas échéant.

En zone euro la courbe de taux s'est donc largement déformée à la hausse avec une inversion sur le court terme soulignant notamment les incertitudes sur les perspectives macroéconomique et la probabilité accrue d'une récession dans les 12 mois qui viennent. Dans ce contexte la BCE prise entre un contexte économique qui se dégrade et une inflation toujours supérieure à ses objectifs arrive sans doute près d'un point d'inflexion dans sa politique monétaire.

Sur les primes de crédit, les douze mois écoulés soulignent une bonne tenue dans l'ensemble des actifs risqués surtout depuis mi-octobre 2022 jusqu'à juin 2023 avec un resserrement très notable des primes sur le segment haut rendement passant de 625bp à 450bp, contribuant malgré l'aspect taux à la bonne performance de la classe d'actif (+11% sur un an). Sur les bonnes notations le resserrement des primes n'a pas suffi à contrebalancer l'impact négatif des taux et a donc grignoté une partie du portage (performance de +3.5% sur l'année).

Les résurgences de volatilité ne sont pour autant pas passées inaperçues avec en premier lieu les craintes renouvelées sur le secteur bancaire américain avec l'épisode SVB, suivi dans un second temps par la fin de le saga Crédit Suisse entérinant d'une part la reprise par UBS et d'autre part la perte intégrale sur les dette AT1 émises par feu le leader helvétique. Dans ce contexte les dettes juniores financières ont souffert pendant plusieurs semaines avant de retrouver leur niveau début d'année pendant l'été. La re-normalisation graduelle du marché AT1 s'est effectuée à la fois par de nouvelles émissions (Erste, BBVA, Bank of Cyprus...) tout comme le remboursement par anticipation comme nous l'attendions de la plupart des dettes arrivant au call. De même sur le segment de la dette hybride d'entreprise, le risque d'extension est resté très largement sur estimé selon nous, alors que les entreprises dans l'ensemble continuent de respecter les règles de call. Même les plus touchées notamment dans le secteur immobilier comme Unibail ont réussi à trouver des alternatives – tender - qui sont in fine plutôt « bond-holder friendly »

Le primaire sur l'année est resté très actif notamment sur les bonnes notations depuis le retour l'été avec des volumes impressionnant tant sur les industrielles que sur les financières (avec beaucoup d'émissions senior). Sur le marché du haut rendement, le primaire reste ouvert mais davantage sur les meilleures signatures et ne permet pas de compenser les tombées, impliquant de facto une réduction nette du gisement sur l'année (de 450bn à 420Bn). Cela souligne notamment l'acuité avec laquelle les CFO regardent le cout de refinancement de leur échéance dans les mois qui viennent, et l'impact non neutre de la hausse des taux sur la bonne santé des entreprises à terme.

Données	Sept 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23
Taux 2 ans allemand	1.74%	2.74%	2.67%	3.18%	3.22%
Taux 5 ans allemand	1.95%	2.56%	2.30%	2.54%	2.77%
Taux 10 ans allemand	2.10%	2.56%	2.28%	2.39%	2.83%
Primes de crédit IG en bp	221	167	168	161	150
Primes de crédit HY en bp	625	498	474	446	437
Primes de crédit €AT1 en bp	1257	838	1081	859	905
YTM IG	4.10%	4.24%	4.20%	4.42%	4.52%
YTM HY	8.31%	7.73%	7.46%	7.53%	7.57%
YTC AT1	14.3%	10.9%	13.3%	11.5%	12%

FONDS ACTIVITE ET POSITIONNEMENT (du 18/09/2023 au 29/09/2023)

Le fonds Millesima Select 2028 a été lancé le 18 Septembre 2023. A fin septembre, nous avons tout de même mis en place la stratégie de portage prévue. Nous nous sommes positionnés principalement sur la maturité 2028 tout en diversifiant fortement le portefeuille avec près de 135 émetteurs. Nous sommes aussi principalement sur la catégorie « investment Grade » qui représente près de 70% du portefeuille. En effet, nous considérons que malgré l'attractivité des rendements, il est important de rester sur de la qualité de crédit compte tenu de l'environnement économique qui reste sous la pression d'une politique monétaire des banques centrales restrictive. Sur les 30% de la catégorie haut rendement (« High Yield »), nous privilégions les notations BB sur des secteurs défensifs.

L'action A libellée en EUR a été souscrite le 18/09/2023.

L'action A (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 27/09/2023.

L'action B (hedgée) libellée en USD a été souscrite le 28/09/2023.

L'action CR libellée en EUR a été souscrite le 18/09/2023.

Les actions suivantes n'ont pas été souscrites sur l'exercice :

L'action A (hedgée) libellée en CHF,

L'action B libellée en EUR,

L'action CR (hedgée) libellée en USD,

L'action CRD libellée en EUR,

L'action CRD (hedgée) libellée en USD,

L'action I (hedgée) libellée en CHF,

L'action I libellée en EUR,

L'action I (hedgée) libellée en USD,

L'action J (hedgée) libellée en CHF,

L'action J libellée en EUR,

L'action J (hedgée) libellée en USD,

L'action PWM libellée en EUR,

L'action PWMD libellée en EUR,

L'action PWM (hedgée) libellée en USD,

L'action PWMD (hedgée) libellée en USD,

L'action R libellée en EUR,

L'action R (hedgée) libellée en USD.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	1 730 983,63	
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	1 704 744,30	
LKQ EUR 4.125 04-28	1 491 813,12	
BANCO NTANDER 2.125% 08-02-28	1 278 443,39	
BPCE 1.625% 31-01-28 EMTN	1 270 737,70	
SG 1.375% 13-01-28 EMTN	1 254 842,14	
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	1 230 753,86	
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	1 205 695,15	
NETFLIX 3.625% 15-05-27	1 197 779,24	
CMZB FRANCFORT 1.875% 28-02-28	1 184 946,97	

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,49%.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ANZ BANKING GROUP LTD MELBOURNE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles au sein du Code de Transparence du compartiment accessible sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ») :

Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ») :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires.

L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l’évaluation de la part d’éligibilité ou d’alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n’est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d’alignement minimum et ce, conformément à l’interprétation stricte de l’Article 3 du Règlement Taxonomie de l’UE.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique.

Ainsi le % d’alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EMPREINTE CARBONE

L’empreinte Carbone des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mentionnée dans le reporting mensuel des OPC disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet “Fund Center”.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d’une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l’article 321-125 du Règlement Général AMF qui s’appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s’applique à tous les collaborateurs d’Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n’encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu’elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d’intérêts.

L’objectif de la politique de rémunération est de disposer d’un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d’un processus prenant en compte les résultats économiques de l’entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d’Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l’ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d’un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans.

Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d’un panier mixte d’Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés.

La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d’Instruments, et au maximum de 50% d’autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle ;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;
- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) ;
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte anti-blanchiment ;
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 193 bénéficiaires (soit 193 collaborateurs présents au 31/12/2022).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2022-2023 à 31 149 249 euros* dont une rémunération fixe de 18 752 499 euros, une rémunération variable de 12 396 750 euros et un intéressement aux plus-values de 0 euros.

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2022 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2022/2023 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2022.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2022-2023 à :

- Cadres supérieurs : 2 555 000 euros
- Membres du personnel : 18 367 407 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année par le Comité de Rémunération. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2022 au titre de l'année 2021, a été mené en juin-juillet 2022, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France) et a donné lieu à deux recommandations.

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	84 843 927,56
Actions et valeurs assimilées	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	84 364 593,70
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	84 364 593,70
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	479 333,86
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	479 333,86
Titres de créances négociables	479 333,86
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	2 487 382,40
Opérations de change à terme de devises	433 354,00
Autres	2 054 028,40
COMPTES FINANCIERS	1 589 994,25
Liquidités	1 589 994,25
TOTAL DE L'ACTIF	88 921 304,21

PASSIF

	29/09/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	88 046 717,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-85 500,14
Résultat de l'exercice (a,b)	71 126,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	88 032 344,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	888 960,20
Opérations de change à terme de devises	434 613,19
Autres	454 347,01
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	88 921 304,21

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	
Produits sur actions et valeurs assimilées	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	82 658,48
Produits sur titres de créances	144,79
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	82 803,27
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	
Autres charges financières	
TOTAL (2)	
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	82 803,27
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)*	8 378,32
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	74 424,95
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 298,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	71 126,29

* N : Les frais de gestion intègrent des frais de recherche pour un montant de 163,38 euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 septembre 2023 a une durée exceptionnelle de 12 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400JGB5 - EdR SICAV - Millesima Select A EUR : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR001400JGD1 - EdR SICAV - Millesima Select A USD (H) : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.
FR001400JGG4 - EdR SICAV - Millesima Select CR EUR : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.
FR001400JGF6 - EdR SICAV - Millesima Select B USD (H) : Taux de frais maximum de 0,85% TTC.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ces compartiments. En cas de mouvement significatif du passif d'un compartiment, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des actionnaires du compartiment (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions d'un compartiment est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima World 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Pour le compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028, durant la période de commercialisation, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires de ce compartiment.

Au jour de calcul de la valeur liquidative, si le montant des ordres de rachat est supérieur à celui des ordres de souscription des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment et que ce montant est supérieur en valeur absolue à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie d'actions du compartiment. Ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces rachats par les actionnaires sortants des actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des impôts et taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au montant net des ordres de souscription et rachat du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires du compartiment. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	Capitalisation	Capitalisation
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	88 110 874,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-47 204,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-80 954,31
Différences de change	-2 492,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-22 304,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-22 304,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	74 424,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	88 032 344,01

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 337 599,06	2,65
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	81 818 090,01	92,94
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	208 904,63	0,24
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	84 364 593,70	95,83
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	479 333,86	0,54
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	479 333,86	0,54
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	83 723 229,07	95,11			641 364,63	0,73		
Titres de créances	479 333,86	0,54						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 589 994,25	1,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	59 959,20	0,07			6 364 516,56	7,23	70 960 094,80	80,61	6 980 023,14	7,93
Titres de créances	479 333,86	0,54								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 589 994,25	1,81								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	773 377,57	0,88						
Comptes financiers	93 506,49	0,11						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	433 354,00
	Souscriptions à recevoir	1 981 119,92
	Coupons et dividendes en espèces	72 908,48
TOTAL DES CRÉANCES		2 487 382,40
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	434 613,19
	Achats à règlement différé	400 384,00
	Rachats à payer	45 584,69
	Frais de gestion fixe	8 214,94
	Autres dettes	163,38
TOTAL DES DETTES		888 960,20
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 598 422,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	90 685,372	9 070 426,66
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	90 685,372	9 070 426,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	90 685,372	
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	4 099,746	387 427,84
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	4 099,746	387 427,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 099,746	
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)		
Actions souscrites durant l'exercice	500,000	47 335,04
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	500,000	47 335,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	500,000	
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	785 965,227	78 605 685,32
Actions rachetées durant l'exercice	-473,163	-47 204,86
Solde net des souscriptions/rachats	785 492,064	78 558 480,46
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	785 492,064	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 625,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 577,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	71 126,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	71 126,29

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	6 308,93
Total	6 308,93

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	309,67
Total	309,67

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-1,24
Total	-1,24

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	64 508,93
Total	64 508,93

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-85 500,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	-85 500,14

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-8 848,90
Total	-8 848,90

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-1,75
Total	-1,75

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	
Total	

	29/09/2023
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-76 649,49
Total	-76 649,49

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2023
Actif net Global en EUR	88 032 344,01
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR en EUR	
Actif net	9 065 367,04
Nombre de titres	90 685,372
Valeur liquidative unitaire	99,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,06
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H) en USD	
Actif net en USD	410 560,42
Nombre de titres	4 099,746
Valeur liquidative unitaire en USD	100,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,07
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H) en USD	
Actif net en USD	50 172,13
Nombre de titres	500,000
Valeur liquidative unitaire en USD	100,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	
Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR en EUR	
Actif net	78 531 810,45
Nombre de titres	785 492,064
Valeur liquidative unitaire	99,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 0.0% 13-10-23	EUR	60 000	59 959,20	0,07
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	200 000	185 639,83	0,21
CMZB FRANCFORT 1.875% 28-02-28	EUR	1 300 000	1 184 646,84	1,34
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11-02-28	EUR	600 000	572 262,66	0,65
EVON IN 2.25 09-27	EUR	1 100 000	1 025 696,98	1,16
HP PELZER 9.5% 01-04-27	EUR	300 000	281 942,74	0,32
IHO VERW FLR 05-28	EUR	400 000	432 460,00	0,49
LBBW 0.375% 28-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	848 903,36	0,96
PFLEIDERER AG 4.75% 15-04-26	EUR	100 000	81 428,67	0,09
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	500 000	471 578,90	0,54
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	100 000	92 150,92	0,11
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 115 214,02	1,27
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	700 000	604 132,02	0,69
TOTAL ALLEMAGNE			6 956 016,14	7,90
AUTRICHE				
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	500 000	528 760,26	0,60
TOTAL AUTRICHE			528 760,26	0,60
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.125% 08-02-28	EUR	1 000 000	848 581,64	0,96
SOLVAY SA 2.75% 02-12-27	EUR	500 000	491 859,73	0,56
TOTAL BELGIQUE			1 340 441,37	1,52
DANEMARK				
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	1 700 000	1 710 298,19	1,94
TOTAL DANEMARK			1 710 298,19	1,94
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 1.125% 26-03-28	EUR	1 100 000	964 799,99	1,10
BANCO NTANDER 2.125% 08-02-28	EUR	1 400 000	1 278 239,12	1,45
CELLNEX FINANCE 1.5% 08-06-28	EUR	300 000	261 679,52	0,30
CEP FINANCE 0.75% 12-02-28	EUR	1 000 000	850 547,67	0,97
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	400 000	347 195,80	0,39
LORC TE 4.0 09-27	EUR	400 000	374 872,00	0,43
TELEFONICA EMISIONES SAU 2.318% 17-10-28	EUR	600 000	574 410,54	0,65
TOTAL ESPAGNE			4 651 744,64	5,29
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	1 100 000	940 296,88	1,07
ARDA ME 2.0 09-28	EUR	200 000	168 799,33	0,19
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	1 100 000	992 836,98	1,12
CITIGROUP 1.625% 21-03-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 181 078,84	1,34
COTY 5.75% 15-09-28	EUR	600 000	607 109,67	0,69
FORD MO 6.125 05-28	EUR	600 000	633 999,79	0,72
GENE MO 0.65 09-28	EUR	1 200 000	991 394,10	1,12
IBM INTL BUSI 1.75% 07-03-28	EUR	600 000	556 596,59	0,63
KIND MORG INC 2.25% 16-03-27	EUR	1 200 000	1 131 991,87	1,29
KRAF HEIN FOO 2.25% 25-05-28	EUR	1 100 000	1 033 618,61	1,18
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	1 200 000	1 195 675,00	1,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	100 000	100 644,47	0,12
ORGA CO 2.875 04-28	EUR	200 000	175 863,75	0,20
QUINTILES IMS 2.875% 15-06-28	EUR	400 000	362 614,00	0,41
VERI CO 0.875 04-27	EUR	1 100 000	994 054,01	1,13
VIATRIS 3.125% 22-11-28	EUR	1 100 000	1 047 870,10	1,19
TOTAL ETATS-UNIS			12 114 443,99	13,76
FINLANDE				
OP CORP 0.625 07-27	EUR	1 100 000	962 732,32	1,09
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	100 000	84 987,14	0,10
TOTAL FINLANDE			1 047 719,46	1,19
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	500 000	459 760,55	0,52
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	500 000	537 959,66	0,62
ALTICE FRANCE 3.375% 15-01-28	EUR	400 000	306 956,00	0,35
ATOS SE 2.5% 07-11-28	EUR	200 000	144 638,55	0,16
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	1 200 000	1 204 801,32	1,37
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	400 000	358 455,62	0,41
BPCE 1.625% 31-01-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 268 046,55	1,44
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 165 496,48	1,32
ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	EUR	1 000 000	881 285,57	1,01
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 100 000	1 006 577,00	1,14
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	600 000	578 016,00	0,66
KAPLA E3R+5.5% 15-07-27	EUR	200 000	208 904,63	0,24
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	600 000	607 636,20	0,69
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	100 000	105 237,95	0,12
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	1 100 000	1 029 801,91	1,17
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	300 000	297 604,67	0,34
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	200 000	189 307,00	0,21
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	100 000	91 179,66	0,10
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	100 000	87 390,50	0,10
SG 1.375% 13-01-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 252 870,55	1,43
SUEZ SACA 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 023 904,52	1,16
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFLD	EUR	1 000 000	875 465,63	0,99
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	700 000	715 615,47	0,81
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	1 100 000	980 842,11	1,11
VIVENDI 1.125% 11-12-28 EMTN	EUR	1 000 000	887 033,29	1,00
TOTAL FRANCE			16 264 787,39	18,47
IRLANDE				
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	300 000	270 643,75	0,30
BK IREL 0.375 05-27	EUR	1 300 000	1 169 708,67	1,33
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	400 000	361 905,00	0,41
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 017 854,01	1,16
SMUR KA 2.875 01-26	EUR	1 100 000	1 077 658,08	1,23
TOTAL IRLANDE			3 897 769,51	4,43
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 5.875% 28-06-28	EUR	600 000	604 626,21	0,69
TOTAL ISLE OF MAN			604 626,21	0,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	905 237,70	1,03
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.875% 12-02-28	EUR	400 000	353 107,67	0,40
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	1 100 000	986 109,01	1,13
AZZURRA AEROPORTI 2.625% 30-05-27	EUR	200 000	182 691,03	0,21
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 0.375% 25-03-28	EUR	1 000 000	862 047,21	0,98
FIBER BID 11.0% 25-10-27	EUR	400 000	430 394,67	0,48
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	200 000	210 555,87	0,24
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 624,10	1,14
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	200 000	201 710,67	0,23
ITEL RE 4.625 10-26	EUR	200 000	187 613,39	0,21
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	900 000	881 314,52	1,00
REKEEP 7.25% 01-02-26	EUR	200 000	186 219,22	0,22
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.125% 31-03-28	EUR	200 000	186 384,23	0,21
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	900 000	730 098,00	0,83
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	200 000	180 753,00	0,20
TELE IT 6.875 02-28	EUR	600 000	612 878,53	0,70
TRAS EL 1.375 07-27	EUR	1 200 000	1 101 506,66	1,25
TOTAL ITALIE			9 203 245,48	10,46
JAPON				
NISSAN MOTOR 3.201% 17-09-28	EUR	200 000	181 291,87	0,20
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	200 000	189 724,67	0,22
TOTAL JAPON			371 016,54	0,42
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28	EUR	400 000	342 800,00	0,39
CNH IND 1.75 03-27	EUR	1 100 000	1 031 228,36	1,17
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.75% 24-04-28	EUR	400 000	364 950,36	0,41
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	100 000	103 473,09	0,12
LUNE HO 5.625 11-28	EUR	100 000	86 197,25	0,09
MATT TE 4.0 11-27	EUR	500 000	478 111,67	0,55
STENA INTL 7.25% 15-02-28	EUR	300 000	313 696,06	0,36
WHIR EM 0.5 02-28	EUR	1 000 000	863 242,19	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			3 583 698,98	4,07
PAYS-BAS				
BMW FIN 1.125% 10-01-28 EMTN	EUR	400 000	363 599,45	0,42
DAIMLER INTL FINANCE BV 1.375% 26-06-26	EUR	500 000	473 154,63	0,53
DAIMLER TRUCK INTL FI 1.625% 06-04-27	EUR	1 100 000	1 021 582,98	1,16
DUFREY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	500 000	458 425,00	0,52
EASY FI 1.875 03-28	EUR	1 100 000	981 115,43	1,12
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	1 100 000	948 794,00	1,07
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	1 700 000	1 734 288,44	1,97
GOOD DU 2.75 08-28	EUR	400 000	335 866,67	0,38
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 200 000	1 167 890,39	1,32
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	200 000	208 040,74	0,24
LKQ EUR 4.125 04-28	EUR	1 500 000	1 465 783,75	1,66
LOUI DR 1.625 04-28	EUR	1 000 000	894 875,03	1,02
NATU FI 1.5 01-28	EUR	1 100 000	1 011 450,75	1,15
OI EURO 6.25 05-28	EUR	600 000	627 307,33	0,71
PPF ARENA 3.25% 29-09-27 EMTN	EUR	300 000	282 799,56	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	100 000	87 195,78	0,10
TEVA PH 3.75 05-27	EUR	500 000	463 515,00	0,53
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	300 000	260 168,00	0,29
TOTAL PAYS-BAS			12 785 852,93	14,52
PORTUGAL				
ENER DE 1.625 04-27	EUR	1 200 000	1 117 106,66	1,28
TOTAL PORTUGAL			1 117 106,66	1,28
REPUBLIQUE TCHEQUE				
EP INFRASTRUCTURE AS 2.045% 09-10-28	EUR	300 000	253 162,15	0,28
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	500 000	473 168,33	0,54
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			726 330,48	0,82
ROUMANIE				
RCS RDS SA 3.25% 05-02-28	EUR	500 000	419 778,06	0,48
TOTAL ROUMANIE			419 778,06	0,48
ROYAUME-UNI				
BCP V M 4.75 11-28	EUR	200 000	172 269,83	0,19
BRITISH TEL 2.125% 26-09-28	EUR	1 200 000	1 103 155,70	1,26
COCA EU 1.5 11-27	EUR	500 000	463 420,27	0,53
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	500 000	513 547,15	0,58
INEOS QUATTRO FINANCE 1 3.75% 15-07-26	EUR	400 000	362 986,00	0,41
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	500 000	452 891,67	0,51
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	300 000	268 017,78	0,31
NATL GRID 0.163% 20-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	843 803,23	0,96
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	1 200 000	1 231 527,95	1,40
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	400 000	400 844,00	0,46
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	EUR	500 000	432 963,32	0,49
TOTAL ROYAUME-UNI			6 245 426,90	7,10
SUEDE				
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	300 000	308 193,00	0,35
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	500 000	487 337,51	0,55
TOTAL SUEDE			795 530,51	0,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			84 364 593,70	95,84
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			84 364 593,70	95,84
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-10-23	EUR	75 000	74 860,09	0,09
FRENCH REPUBLIC ZCP 11-10-23	EUR	75 000	74 914,48	0,09
FRENCH REPUBLIC ZCP 25-10-23	EUR	60 000	59 845,35	0,07
FREN REP PRES ZCP 01-11-23	EUR	60 000	59 801,40	0,06
FREN REP PRES ZCP 04-10-23	EUR	210 000	209 912,54	0,23
TOTAL FRANCE			479 333,86	0,54
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			479 333,86	0,54
TOTAL Titres de créances			479 333,86	0,54

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			2 487 382,40	2,82
Dettes			-888 960,20	-1,01
Comptes financiers			1 589 994,25	1,81
Actif net			88 032 344,01	100,00

Action EdR SICAV - Millesima Select CR EUR	EUR	785 492,064	99,97
Action EdR SICAV - Millesima Select A EUR	EUR	90 685,372	99,96
Action EdR SICAV - Millesima Select B USD (H)	USD	500,000	100,34
Action EdR SICAV - Millesima Select A USD (H)	USD	4 099,746	100,14

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs** et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EdR SICAV - Millesima Select 2028
Identifiant d'entité juridique : 969500KASITM0U6K7L83

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental de: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 59,62% d'investissements durables

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

0%

avec un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

A fin Novembre 2023, nous avons les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : 238 tCO₂/MEUR

Empreinte carbone du benchmark : 202 tCO₂/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI) : 11.05

Note E : 12.41

Note S : 10.43

Note G : 10.84

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI) : 10.99

Note E : 12.48

Note S : 10.64

Note G : 10.49

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS, ont été pris en compte dans le cadre du process d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle du Département Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
STLA 4 1/2 07/07/28	Conso. discrétionnaire	1,97%	Etats-Unis
TDCDC 5.056 05/31/28	Télécommunications	1,94%	Danemark
LKQ 4 1/8 04/01/28	Conso. discrétionnaire	1,67%	Etats-Unis
SANTAN 2 1/8 02/08/28	Finance	1,45%	Espagne
BPCEGP 1 5/8 01/31/28	Finance	1,44%	France
SOCGEN 1 3/8 01/13/28	Finance	1,42%	France
NWG 4 1/4 01/13/28	Finance	1,40%	Royaume-Uni
BFCM 3 7/8 01/26/28	Finance	1,37%	France
NFLX 3 5/8 05/15/27	Télécommunications	1,36%	Etats-Unis
CMZB 1 7/8 02/28/28	Finance	1,35%	Allemagne
C 1 5/8 03/21/28	Finance	1,34%	Etats-Unis
INTNED 2 1/8 05/23/26	Finance	1,33%	Pays-Bas
FRLBP 1 02/09/28	Finance	1,32%	France
VRLAFP 1 5/8 05/14/28	Matériaux	1,32%	France
KMI 2 1/4 03/16/27	Énergie	1,29%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/09/2023

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



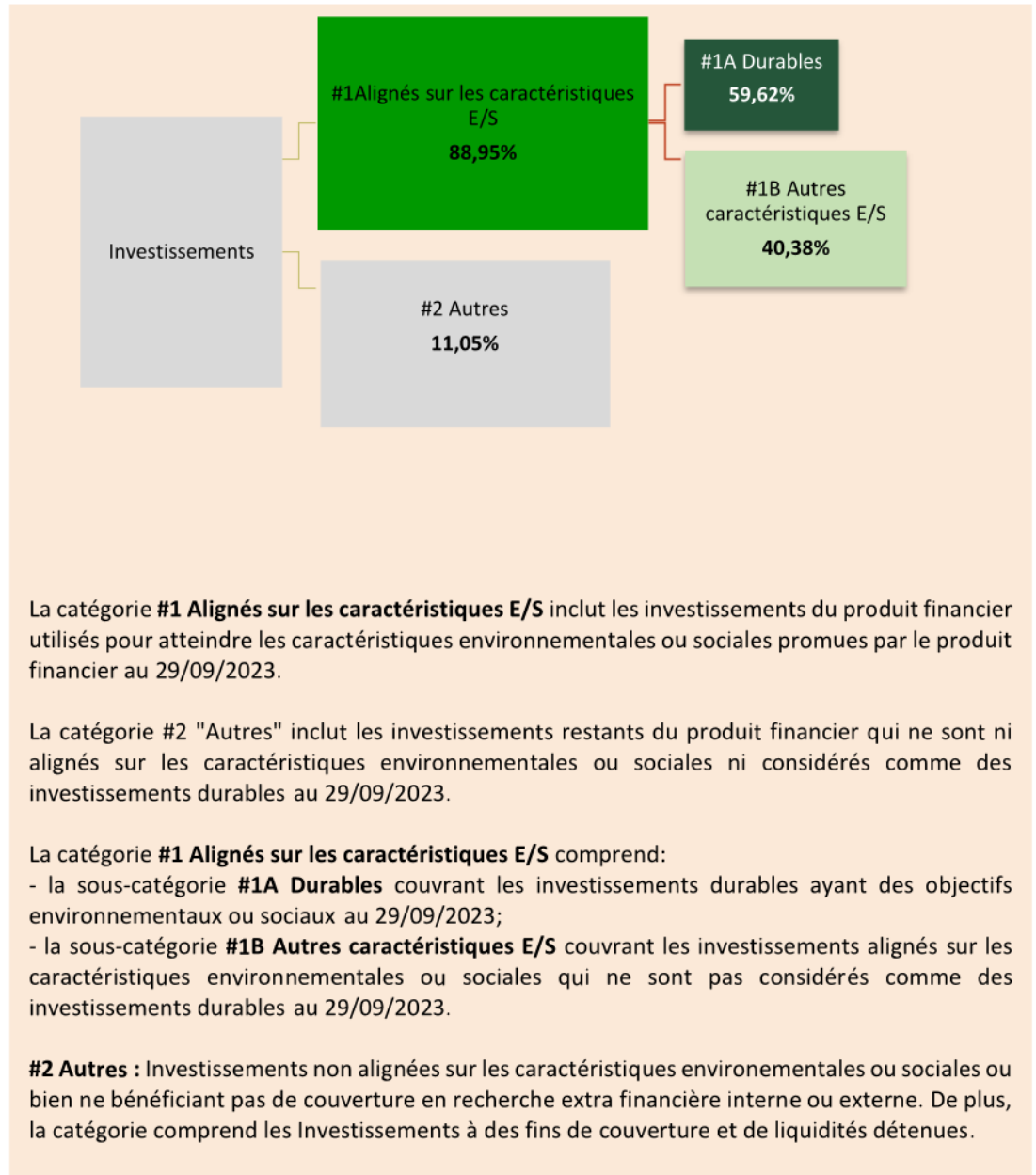
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Répartition sectorielle au 29/09/2023*

Conso. discrétionnaire	19,76%
Finance	18,51%
Industrie	17,50%
Télécommunications	13,64%
Services publics	10,20%
Matériaux	8,49%
Immobilier	3,33%
Santé	3,06%
Énergie	2,78%
Biens cons. de base	2,61%
Techno. de l'information	1,41%
Obligations Etats	0,07%
Liquidités	-1,35%
Total	100,00%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

*Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui

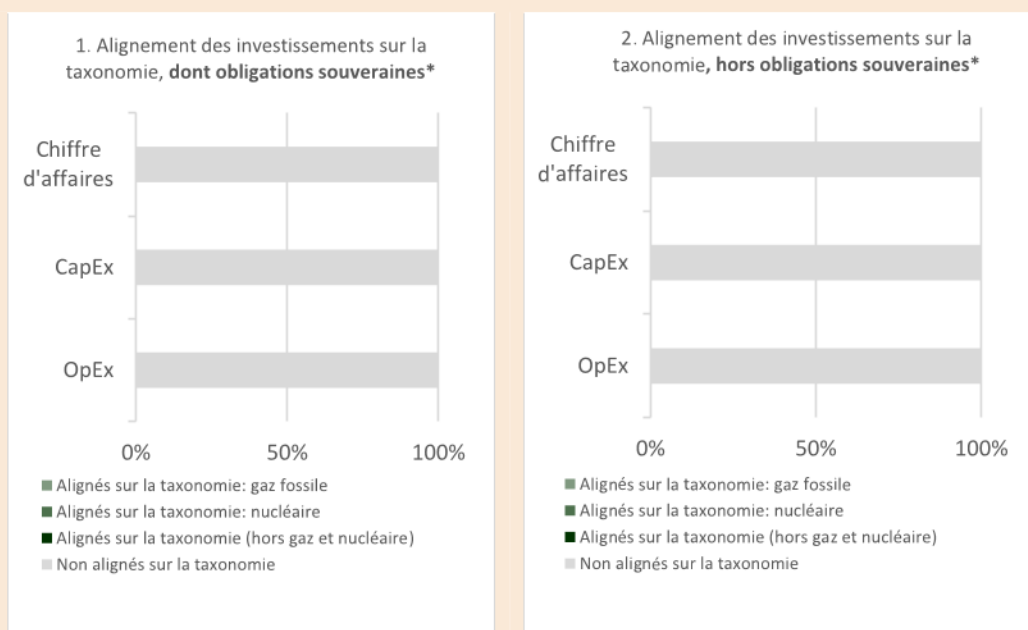
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » inclut : Les Investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou bien ne bénéficiant pas de couverture en recherche extra financière interne ou externe. De plus, la catégorie comprend les Investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues.

Au 29/09, la liste #2 Autres incluait 13 obligations non notée en ESG pour un total de 13.4%, plus les liquidités du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., domiciliée 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, exerce la fonction de représentant du compartiment en Suisse et de service de paiement pour le compte de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'Informations Clés, les statuts, la liste des achats et des ventes du compartiment durant l'exercice écoulé ainsi que les rapports annuels et semi-annuels du compartiment sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse ou de la Société de gestion.

PERFORMANCES

Action A EUR

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action A USD (H) + B USD (H)

Périodes calendaires
Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

Action CR EUR

Périodes calendaires

Too few data are available to provide at least one performance on a full calendar year.

PRÉSENTATION DES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE S'ACHEVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

Actions A EUR, A USD (H), CR EUR et B USD (H) (Données non auditées)

Conformément à la Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) émise par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en date du 16 mai 2008 (état au 05 août 2021) :

- les commissions et frais figurant dans le compte de résultats servent de base au calcul du TER.
- les frais sont rapportés à l'actif net moyen de chaque jour d'évaluation. Toutefois, pour les parts créées il y a moins de 12 mois, les frais sont rapportés à la moyenne des actifs nets de fin de mois.

	Action A EUR**	Action A USD (H)**	Action CR EUR**	Action B USD (H)**
Frais de fonctionnement et de gestion	0,60%	0,09%	0,28%	0,08%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :				
. des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement				
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur				
Autres frais facturés à l'OPCVM				
. commission de surperformance *				
Total des commissions et frais imputés à l'OPCVM (TER)	0,60%	0,09%	0,28%	0,08%

* *un pourcentage élevé peut être constaté dans le cas d'une variation importante à la hausse du nombre de parts en fin de période du fait de la méthode de calcul appliquée, et inversement dans le cas d'un rachat.*

Ces commissions peuvent faire uniquement l'objet d'une provision comptable à la date d'arrêté du document et seront facturées après mise à jour de cette provision conformément au prospectus.

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, applicable aux OPCVM détenant plus de 10% d'OPCVM :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans le cadre de la fusion de l'OPCVM Millésima 2024, absorbé par le compartiment EdR SICAV – Short Duration Crédit afin de fixer le jour d'évaluation des actifs pour la détermination de la parité d'échange et le jour de réalisation de la fusion.

Nous vous remercions de la confiance et du soutien que vous voudrez bien nous témoigner en approuvant les résolutions qui vous sont proposées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 29 septembre 2023 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui la compose au 29 septembre 2023 : EdR SICAV - Euro Sustainable Credit, EdR SICAV - Euro Sustainable Equity, EdR SICAV - Financial Bonds, EdR SICAV - Tricolore Convictions, EdR SICAV - Equity Euro Solve, EdR SICAV - Europe Midcaps, EdR SICAV – Start, EdR SICAV - Equity US Solve, EdR SICAV – Global Opportunities, EdR SICAV – Short Duration Credit, EdR SICAV – Tech Impact, EdR SICAV – Green New Deal, EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds, EdR SICAV – Millésima World 2028, EdR SICAV – European Smaller Companies, EdR SICAV – European Improvers et EdR SICAV – Millésima Select 2028.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce approuve les conclusions visées audit rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV - Euro Sustainable Credit ressort à 33 740,86 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 33 704,20 €
- le report à nouveau est de 36,66 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,30€.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,53
Revenus des Autres Obligations Européennes	0,77
Total par action B EUR	1,30

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées des actions B EUR lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV - Euro Sustainable Equity ressort à 308.911,95€.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,90 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 308.164,79 €
- le report à nouveau est de 747,16 €

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des autres Actions ouvrant droit à abattement	1,88
Revenu des Actions Françaises ouvrant droit à abattement	0,02
Total par action	1,90

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions CRD EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées des actions CRD EUR lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 381.439,74 € soit 2,35 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions O EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV - Euro Sustainable Equity ressort à 475.201,49 €.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,27 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 473.696,42 €
- le report à nouveau est de 1.505,07 €

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Actions ouvrant droit à abattement	1,83
Revenus des Actions Françaises ouvrant droit à abattement	0,44
Total par action	2,27

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions O EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées des actions O EUR lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 481.876,72 € soit 2,30 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV - Euro Sustainable Equity ressort à 9.735,92 €.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,01 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 9.708,30 €
- le report à nouveau est de 27,62 €

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Actions ouvrant droit à abattement	1,67
Revenus des Actions Françaises ouvrant droit à abattement	0,34
Total par action	2,01

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées des actions J EUR lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 9.085,51 € soit 1,88 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 637.370,75€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 636.953,16€
- le report à nouveau est de 417,59€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,89 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	1,03
Revenus des Obligations Européennes	2,86
Total par action	3,89

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 345.230,79€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 344.914,03€
- le report à nouveau est de 316,76€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,27 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,80
Revenus des Autres Obligations Européennes	2,47
Total par action	3,27

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions CRD EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions CRD EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 752.631,88 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 752.357,12€
- le report à nouveau est de 274,76€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,38 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,82
Revenus des Autres Obligations Européennes	2,56
Total par action	3,38

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J GBP (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 230.362,42 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 229.750,92€
- le report à nouveau est de 611,50€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,72 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,91
Revenus des Autres Obligations Européennes	2,81
Total par action	3,72

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J GBP (H) existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J GBP (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J USD (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 240.245,26€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 239.718,24€
- le report à nouveau est de 527,02€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,32 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,77
Revenus des Autres Obligations Européennes	2,55
Total par action	3,32

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J USD (H) existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J USD (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions OC EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Financial Bonds ressort à 3.858.989,30€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 3.852.550,36€
- le report à nouveau est de 6.438,94€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 3,75 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,78
Revenus des Autres Obligations Européennes	2,82
Autres revenus de créances	0,01
Revenus des autres obligations et titres de créances internationaux	0,14
Total par action	3,75

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions OC EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions OC EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Tricolore Convictions ressort à 649.122,12€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 645.713,67€
- le report à nouveau est de 3.408,45€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,71€.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Autres Actions ouvrant droit à abattement	0,22
Revenus des Actions Françaises	1,49
Total par action	1,71

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 1.945.425,02€ soit 5,15 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Quatorzième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Equity Euro Solve ressort à 25,50 €.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,51 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 25,43€
- le report à nouveau est de 0,07€

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Autres Actions ouvrant droit à abattement	1,51
Total par action	1,51

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Quinzième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J USD de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Equity US Solve ressort à 48.294,40 \$.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,14 \$.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 48.250,50 \$
- le report à nouveau est de 43,90 \$

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en \$
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,07
Revenus des Autres Obligations Européennes	0,18
Autres revenus de créances	0,17
Revenus des autres obligations et titres de créances internationaux	0,72
Total par action	1,14

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J USD existant à cette date.

Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J USD afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 369.694,97 \$ soit 8,73 \$ par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Seizième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Equity US Solve ressort à 10.309,35\$.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,03 \$.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 10.300,00 \$
- le report à nouveau est de 9,35 \$

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en \$
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,07
Revenus des Autres Obligations Européennes	0,16
Autres revenus de créances	0,15
Revenus des autres obligations et titres de créances internationaux	0,65
Total par action	1,03

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR (H) existant à cette date.

Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR H afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 111.853,41 \$ soit 11,18 \$ par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Dix-septième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Global Opportunities ressort à 760.595,04 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 757.237,98 €
- le report à nouveau est de 3.357,06 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 0,70 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Autres Actions ouvrant droit à abattement	0,32
Revenus des Actions Françaises	0,14
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,09
Revenus des Autres Obligations Européennes	0,15
Total par action	0,70

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date.

Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Dix-huitième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Short Duration Credit ressort à 14.048,90 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 13.972,18 €
- le report à nouveau est de 76,72 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,62 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,41
Revenus des Autres Obligations Européennes	1,21
Total par action	1,62

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Dix-neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions O EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Short Duration Credit ressort à 4.609,32 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 4.609,22€
- le report à nouveau est de 0,10€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 209,51 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	42,71
Revenus des Obligations et Titres de créances Internationaux	26,34
Revenus des Autres Obligations Européennes	140,46
Total par action	209,51

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions O EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions O EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingtième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Tech Impact ressort à -112,60 € soit -0,28 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat net au compte « capital » du compartiment.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2022 s'élèvent à 1.470,33€ soit 3,67 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt et unième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Green New Deal ressort à – 43,36 € soit -0,02 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat net au compte « capital » du compartiment.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions CRD EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Green New Deal ressort à 337,68€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 323,05€
- le report à nouveau est de 14,63€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 0,07 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Actions Ouvrant droit à abattement	0,07
Total par action	0,07

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt troisième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds ressort à 107,08 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 106,53 €
- le report à nouveau est de 0,55€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,59 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises > 01/01/87	0,50
Revenus des Obligations Européennes	1,09
Total par action	1,59

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions CRD EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions CRD EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds ressort à 309.757,28 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 307.981,48 €
- le report à nouveau est de 1.775,80 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,72 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises > 01/01/87	0,47
Revenus des Obligations Européennes	1,25
Total par action	1,72

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds ressort à 54 128,77 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 54 123,30 €
- le report à nouveau est de 5,47 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 1,23 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises > 01/01/87	0,48
Revenus des Obligations Européennes	0,75
Total par action	1,23

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt sixième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B USH (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Corporate Hybrid Bonds ressort à 453,19 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 427,51 €
- le report à nouveau est de 25,68 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 0,15 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations et Titres de créances Internationaux	0,08
Revenus des Obligations Européennes	0,07
Total par action	0,15

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B USH (H) existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B USH (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 7.467,08 € soit 2,61 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt septième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 430.791,61 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 429.148,97 €
- le report à nouveau est de 1.642,64 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,17 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises > 01/01/87	0,51
Revenus des Obligations Européennes	1,66
Total par action	2,17

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 110.695,72 € soit 0,55 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt huitième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 319.654,47€.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 319.009,25 €
- le report à nouveau est de 645,22€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,70 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises > 01/01/87	0,51
Revenus des Obligations Européennes	2,19
Total par action	2,70

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions CRD EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions CRD EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 66.172,88 € soit 0,56 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Vingt neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions CRD USD (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 37.740,27 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 37.639,00 €
- le report à nouveau est de 101,27€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,66 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,46
Revenus des Obligations Européennes	2,08
Revenus des Autres Obligations et Titres de créances Internationaux	0,12
Total par action	2,66

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions CRD USD (H) existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions CRD USD (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trentième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 367.594,78 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 367.337,06€
- le report à nouveau est de 257,72€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 2,73 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,48
Revenus des Obligations Européennes	2,18
Revenus des Autres Obligations et Titres de créances Internationaux	0,07
Total par action	2,73

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 70.844,11 € soit 0,52 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente et unième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions PWMD EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 159.155,67 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 159.115,41 €
- le report à nouveau est de 40,26 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 25,80 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	5,12
Revenus des Obligations Européennes	20,68
Total par action	25,80

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions PWMD EUR existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions PWMD EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 34.542,83 € soit 5,60 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions PWMD USD (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 16.084,60 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 16.083,76 €
- le report à nouveau est de 0,84€

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 21,56 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	4,90
Revenus des Obligations Européennes	16,66
Total par action	21,56

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions PWMD USD (H) existant à cette date. Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions PWMD USD (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente troisième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B USD (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Wold 2028 ressort à 6.706,70 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 6.638,78 €
- le report à nouveau est de 67,92 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 0,93 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Obligations Françaises >01/01/87	0,18
Revenus des Obligations Européennes	0,75
Total par action	0,93

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions B USD (H) existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B USD (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 16.866,31 € soit 2,36 € par action.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions J EUR de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – European Smaller Companies ressort à 15.082,08 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- le résultat net distribuable est de 15.069,60 €
- le report à nouveau est de 12,48 €

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de fixer le dividende net par action à 0,63 €.

Il se répartie de la façon suivante :

	Net en €
Revenus des Autres Actions ouvrant droit à abattement	0,63
Total par action	0,63

Le dividende sera mis en paiement le 08/01/2024 pour toutes actions J EUR existant à cette date.
Les Actionnaires seront crédités de ce revenu, par l'établissement teneur de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions J EUR afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice des actions B USD (H) de l'exercice clos le 29 septembre 2023 du compartiment EdR SICAV – Millésima Select 2028 ressort à -1,24 par action €.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat net au compte « capital » du compartiment.

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables des actions B USD (H) afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées lors de l'exercice clos le 29 septembre 2023 sont nulles.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter ces sommes distribuables au compte « capital » du compartiment.

Trente sixième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour faire tous dépôts prévus par la loi.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport:

- du Conseil d'administration sur le projet de fusion de l'OPCVM Millésima 2024, absorbé par le compartiment EdR SICAV - Short Duration Crédit,
 - après avoir pris connaissance du projet commun de fusion signé par les représentants légaux,
 - et après avoir pris acte de l'agrément AMF sur cette opération,
- déclare approuver l'opération de fusion et les modalités prévues pour son exécution, notamment l'évaluation des apports, ainsi que le projet commun de fusion dans toutes ses stipulations.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe au 10 janvier 2024 la date à laquelle seront arrêtés les actifs et la valeur liquidative de l'OPCVM Millésima 2024, absorbé par le compartiment EdR SICAV - Short Duration Crédit, qui servira à l'évaluation conduisant à la détermination de la valeur d'échange, sous réserve du fonctionnement normal des marchés financiers et sinon dès le jour de la reprise des cotations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe la réalisation de la fusion par absorption au 11 janvier 2024.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation :

- pour procéder, sous le contrôle des Commissaires aux comptes, à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange au 11 janvier 2024, conformément au projet commun de fusion de l'OPCVM Millésima 2024, absorbé par le compartiment EdR SICAV - Short Duration Crédit,
- pour remplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au Directeur Général, pour établir, signer et déposer auprès du Tribunal de commerce compétent, tous documents, actes, effectuer toutes formalités, relatives aux opérations décidées dans la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour l'accomplissement des formalités légales.